Jean-Clément Martin

Nouvelle histoire de la Révolution française

POUR L'HISTOIRE
PERRIN

DU MÊME AUTEUR

PUBLICATIONS RÉCENTES

La Machine à fantasmes. Relire l'histoire de la Révolution française, Vendémiaire, 2012.

Peut-on prouver l'existence de Napoléon, édition critique de R. Whately, Vendémiaire, 2012.

Dictionnaire de la Contre-Révolution, Perrin, 2011.

Marie-Antoinette, avec Cécile Berly, Citadelles et Mazenod, 2010.

La Terreur. Part maudite de la Révolution, Gallimard-Découvertes, 2010.

La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire, Armand Colin, 2008.

La Révolution française, Le Cavalier bleu, coll. « Les Idées reçues », 2008.

La Vendée et la Révolution, Perrin, « Tempus », 2007.

Violence et Révolution française, *essai sur la naissance d'un mythe national*, Seuil, Univers historique, 2006.

La Révolution à l'œuvre (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2005 (colloque de l'université Paris-I, IHRF, 2004).

La Révolution française, *1789-1799*, *une histoire socio-politique*, Belin, 2004.

Napoléon et l'Europe (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2002 (colloque de La Roche-sur-Yon, 2000).

Contre-Révolution en Europe, *XVIII^e-XX^e siècle* (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2001 (colloque de Cholet, 1999).

Pour en savoir plus
sur les Éditions Perrin
(catalogue, auteurs, titres,
extraits, salons, actualité…),
vous pouvez consulter notre site internet :
www.editions-perrin.fr

Jean-Clément Martin

Nouvelle histoire de la Révolution française

Ouvrage publié avec le concours
du Centre national du livre

PERRIN

www.editions-perrin.fr

© Perrin, 2012

La garde nationale de Paris part pour l'armée en septembre 1792.
Peinture de Léon Cogniet, 1836. Versailles, musées du château et de Trianon.
© Photo Josse/Leemage

EAN : 978-2-262-04174-8

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo

« En effet, la force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. »

SAINT-JUST,
le 8 ventôse an II (26 février 1794)

« La république, amenée insensiblement par la force des choses… »

ROBESPIERRE,
le 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

« La France est conduite par les événements et non par les hommes ; ceux-ci sont entraînés par la force des circonstances et ne les préméditent presque jamais. »

MALLET DU PAN,
Correspondance inédite à la cour de Vienne,
1884, t. 1, p. 118

À F.

Avertissement

La bibliographie générale placée en fin de volume dresse la liste des ouvrages utilisés et brosse un panorama des publications anciennes et récentes qui ont été mobilisées. Ce tableau mêle l'érudition traditionnelle aux recherches très spécialisées menées notamment par les universitaires américains, qui restent très nombreux à travailler sur l'histoire française. À côté de cet ensemble vaste et précis, il a semblé en outre utile de proposer, pour chaque chapitre, les titres essentiels qui en ont été les principaux inspirateurs.

Introduction

La Révolution fascine ou dérange. Qu'elle soit morale, sexuelle, économique ou politique, elle porte un imaginaire qui séduit ou révulse mais ne laisse jamais indifférent. Même si la France continue de se dire patrie des droits de l'homme, elle se réclame moins de son héritage révolutionnaire qu'elle ne le fit jusqu'au milieu du XX^e^ siècle. Cependant, son hymne national, qui revendique de faire couler le sang de ses ennemis dans les sillons, est toujours chanté dans les stades du monde entier et les débats sont toujours aussi vifs autour de figures emblématiques – Marie-Antoinette, Robespierre, Corday ou Marat – ainsi qu'autour d'épisodes célèbres comme la Terreur ou la guerre de Vendée. Le pays s'inquiète pourtant de l'effritement des valeurs nationales liées à la Révolution et cultive la nostalgie d'une prise de la Bastille ou d'une nuit du 4 août qui tourneraient bien.

La force de cet imaginaire est telle que l'année zéro des temps modernes français est toujours identifiée à 1789. Tous se rejoignent sur ce point, qu'ils regrettent la monarchie idéalisée, qu'ils voient 1789 ou 1793 comme la première marche vers le totalitarisme, ou bien au contraire qu'ils demeurent convaincus que 1789 jette les bases d'une ère nouvelle pour l'humanité, ou qu'ils puisent plus simplement dans les rebondissements des événements révolutionnaires des enseignements pour aujourd'hui. Ne parlons pas des historiens, élevés dans les « structures » et gavés de méthodes, tournant autour de 1789-1799 comme autour d'un Saint-Graal réservé à des initiés. Plus que d'autres épisodes, la période révolutionnaire est entourée d'une historiographie qui en rend l'accès redoutable. À l'image d'une ville fortifiée, composée de quartiers éventuellement rivaux, l'histoire de la Révolution campe sur une montagne de papiers et de livres, émergeant des étendues sans limites et sans fond des dépôts d'archives, que ce soient les séries mythiques F ou W des Archives nationales ou bien les dédales infinis des séries L des Archives départementales. Dominant le tout, veille le donjon inexpugnable des discours et des mémoires, des notes et des lettres, qui rappelle que le mystère n'est pas encore levé sur les paroles de Robespierre, de Sieyès, de Mme de Staël ou de Maistre, pour ne citer que ceux-là.

*

Ce livre s'ajoute aux précédentes approches que j'ai entreprises depuis plus de trente ans sur cette période, en privilégiant le récit des événements. Adopter cette démarche n'est céder ni à la fatalité ni à la facilité, mais recourir à une méthode qui ne peut prendre en considération les idées que par leur incarnation dans des individus et des groupes luttant, aimant, souffrant et, surtout, laissant derrière eux les traces irrécusables de leurs actes. Cette attitude n'accorde, d'une part, aucun primat à la pensée politique, considérée trop souvent comme capable de mettre le monde en partition au point de résumer la complexité des actions collectives à des débats philosophiques désincarnés, éventuellement mortifères. Elle ne reconnaît pas, d'autre part, l'autorité des catégories et des scansions justifiées par des habitudes historiographiques, alors même que les archives dénient bien souvent leur réalité. En l'occurrence, il ne s'agit pas de savoir ce qui est dû à tel ou tel courant de pensée mais de comprendre comment on est entré dans la politique par la lutte, ce qui a fait passer des idées compliquées à un peuple qui n'avait aucune notion politique, en mêlant la grande politique à la politique du peuple, les analyses rationnelles aux prophéties, les héroïsmes aux pires vilenies. Les querelles interprétatives qui ont marqué les trente ou quarante dernières années n'ont pas réussi à dégager un consensus. Revenir à l'étude érudite des faits, tels qu'ils ont été vécus, perçus, transmis, s'impose pour saisir le fil des événements dans l'épaisseur de ce qui est advenu. Le récit suit les pas des acteurs, s'attache à leurs hésitations comme à leurs emballements, rend compte de leurs alliances et de leurs itinéraires. Il oblige à la lenteur, s'intéressant aux contre-courants et acceptant les incertitudes liées aux lacunes documentaires et surtout aux mystères insondables des prises de décision individuelles.

Cette méthode a été mise en œuvre à plusieurs reprises. Dans le cas de la guerre de Vendée, elle a permis de rétablir les chaînes logiques qui ont transformé une émotion rurale victorieuse par hasard en ennemi public et qui ont provoqué ce qui reste incontestablement la pire des dévastations militaires commises dans notre pays. La prise en considération de l'évolution chronologique des emplois du mot « contre-révolution » a montré comment les stigmatisations politiques ont affecté tous les groupes à un moment ou à un autre, créant une zone durable de flottement autour de ceux qui demeurèrent les vrais vaincus de l'affrontement entre les extrêmes, ce centre à jamais introuvable en France qui va des monarchiens aux Girondins. L'attention dévolue à la violence politique dans le respect des temporalités a récusé l'imputation de la Terreur d'État à la Révolution, et même précisément à la période courant de 1792 à 1794. Elle a montré comment les jeux de pouvoir avaient autorisé de nombreuses exactions sans leur donner l'institutionnalisation que leurs acteurs attendaient. Enfin, en étudiant les relations « de genre » entre femmes et hommes pendant la Révolution, il a été possible de suivre les différentes marches qui ont conduit à la relégation des femmes hors de l'espace public, à l'identification de la virilité à la citoyenneté et de celle-ci à la militarisation de la société. Ce livre représente, à certains

égards, la mise dans une perspective globalisante de ces différentes intrigues suivies depuis tant d'années.

Le récit, qui respecte les aléas survenus au fil des initiatives et des conflits, rend explicites les mutations et leurs conséquences imprévues, en même temps qu'il restitue les modalités par lesquelles les opinions et les relations entre groupes sociaux et institutions se transforment. Reste à préciser les bornes dans lesquelles ce travail s'inscrit. Si rien n'échappe à la complexité du récit, qui peut embrasser la profusion des actions dans la multiplicité des domaines, il ne prétend pas sonder les reins et les cœurs. Son objet est la description des mécanismes à l'œuvre, l'énumération des rouages emboîtés, sans chercher à dévoiler les intentions profondes de qui que ce soit, ou les desseins généraux d'un groupe ou d'une nation, encore moins de l'humanité. La position adoptée ici récuse toute « énigme de l'institution du social » (C. Lefort), comme tout mystère attaché à la « machine à faire des dieux » (S. Moscovici). Elle estime au contraire que la démarche historienne, qui accepte rationnellement de rendre compte de l'irrationalité des êtres et des choses, est particulièrement adaptée aux insurrections et aux bifurcations, elle est capable de dire simplement, sans aucune recherche en sacralité, ce qui s'est passé.

À l'évidence, nul ne pensait provoquer le bouleversement qui s'imposa après 1791-1792, et nombreux furent ceux qui après avoir applaudi à 1789 condamnèrent 1793. Deux lectures s'affrontent régulièrement. Il est toujours possible de penser, d'un côté, que les enchaînements étaient inéluctables, que c'est la faute à Rousseau, à l'idéalisme des Lumières, ou à des hommes pervers. Lorsque, d'un autre côté, le cours de la Révolution est loué jusqu'en 1794, la rupture de Thermidor est régulièrement imputée à la trahison des idéaux, à la corruption des esprits et de la société. Nous avons choisi de mettre en évidence les rapports de force successifs qui s'instituèrent dans la France des années 1770 lorsque, plongée dans un courant culturel marqué par la recherche de nouvelles solutions, le souverain s'engagea dans des réformes dont les conséquences ouvriraient des voies toujours plus conflictuelles, sans qu'il puisse en contrôler les manifestations. Nous nous étions déjà situés dans cette perspective de recherches insistant sur les répercussions mécaniques induites par des choix dans des situations contraintes aiguillant vers de nouvelles alternatives limitées par les orientations précédentes.

Cet alliage entre pesanteur et énergie est contenu dans les citations placées en exergue : « la force des choses ». La formule est ambiguë, ce que révèlent les traductions anglaises hésitant entre « le poids des circonstances » ou « le caractère inévitable des événements ». L'indécision, utilisée par les observateurs eux-mêmes cités en exergue, renvoie plutôt aux deux faces de ce phénomène révolutionnaire qui a été impulsé par l'air du temps, les contradictions internes, les luttes religieuses et sociales, les imprévus de la politique, voire de la météorologie : d'un côté des potentialités inégalées d'invention et de rénovation, de l'autre des enchaînements marqués par des paroxysmes de conflits, précipitant le pays dans de nouvelles aventures. Les acteurs eux-

mêmes ont eu recours à la formule pour rendre compte de ce qui les a entraînés et bloqués. Ils ont saisi l'occasion, entrepris d'orienter un mouvement qui les a conduits vers des orientations inattendues, voire redoutées. Il ne s'agit pas de penser que les individus sont sans prise sur le monde qu'ils entendent diriger, ni sans responsabilité. Il convient plutôt, en prenant en compte l'accélérateur et le frein, d'évaluer leur capacité à agir dans un contexte particulier. Comprendre la force des choses, accepter d'examiner le rôle des protagonistes dans une pièce écrite acte par acte en fonction des rebondissements successifs n'est pas un projet passéiste, préoccupé de ce qui a eu lieu deux cents ans plus tôt, c'est aussi participer, modestement, aux avancées intellectuelles et aux débats politiques d'aujourd'hui.

*

C'est le processus d'invention révolutionnaire lui-même qui est à examiner pour ce qu'il se donne : une inventivité politique, économique, sociale, religieuse, culturelle, qui commence sous l'effet des expériences européennes et américaines dans les années 1785-1787 et qui est accompagnée, en permanence, par les contre-courants provoqués en retour. La Révolution est dans cette optique une création et une affirmation ininterrompues d'expériences, créant une attente à jamais insatisfaite et une angoisse de l'échec. Si, donc, il ne s'agit pas d'exonérer les acteurs de leurs responsabilités – chacun pense aux crimes commis pendant la « Terreur » notamment dans l'Ouest vendéen –, ce qui est en jeu est la compréhension des « moments » révolutionnaires, de ces périodes pendant lesquelles des façons de voir s'imposent, des groupes s'emparent du pouvoir, des personnalités sont reconnues et suivies. Le but du livre a été d'inscrire ainsi ces « moments » dans la « période » révolutionnaire tout entière – ce que Maistre appelait « l'époque » – en respectant les engrenages minuscules qui ont régi les rapports entre les individus et les groupes.

L'ouvrage est consacré à cette expérimentation révolutionnaire, commencée avec les réformes imposées par la monarchie elle-même, prolongée par les mouvements contestataires des aristocrates et des parlementaires, achevée par les insurrections « populaires », avant que son cours ne soit dévié vers l'instauration d'un État militarisé, puis libéral, enfin organisé autour d'un chef charismatique. Dans tout cela, de régénération en refondation, une spirale s'engrène, d'exclusions en répressions, qui peut être expliquée sans identifier la Révolution à une machine folle ou délirante. La complexité des analyses évite de croire que les événements, surtout quand ils sont aussi considérables, sont dus à une causalité unique ou dépendent d'un registre prédominant. Il ne s'agit pas de réduire la période révolutionnaire dans son histoire à un mécanisme simpliste baptisé « révolution » chargé de donner l'alpha et l'oméga des phénomènes dits révolutionnaires de Platon à Pol Pot en passant par Robespierre. Rien n'était joué d'avance, il n'y avait ni révolutionnaire ni

prophète en 1789 en France, comme il n'y eut pas d'État totalitaire en 1793. Reste à expliquer pourquoi le pays est entré, après beaucoup d'autres, en révolution, comment l'élan collectif vers une régénération s'est érodé et a éclaté, quelles furent les raisons qui relancèrent la Révolution et quelles furent les solutions inventées pour sortir des impasses, dépasser les contradictions et inventer, vaille que vaille, un nouveau régime.

Ceci justifie notre découpage en quatre temps distincts, liés les uns aux autres mais orientés différemment, en fonction des répercussions des événements et des rééquilibrages entre forces concurrentes. La *révolution par le haut* est lancée par Louis XV après 1770, reprise maladroitement par Louis XVI qui imite d'ailleurs son beau-frère autrichien. L'opposition d'une partie des élites est dénouée par un coup de force en 1788-1789 ouvrant la voie à ce qui est à maints égards la *dernière révolution* du monde atlantique, hésitant entre *régénération* et *révolution* rassemblant une grande partie de la nation. L'effritement continu du consensus est accompagné par une montée vers la guerre civile débouchant sur ce qui a été vu comme une *deuxième révolution* remettant tout en cause pour résister aux contre-révolutionnaires. La violence indispensable, mais laissée sans contrôle de l'État légitimé, permet d'un côté la victoire militaire des révolutionnaires, de l'autre les discrédite. La stabilisation est cherchée ensuite par des groupes rivaux, unis dans le refus de l'aventure précédente, *confisquant la Révolution* et recourant aux *révolutions de palais* jusqu'à, faute de pouvoir faire autrement, confier l'État à un général en pleine gloire. Ces quatre « moments » correspondent à des équilibres spécifiques autour d'un projet réformateur porté par un roi autoritaire rompant lui-même le pacte qui le lie à ses sujets, autour de l'invention constitutionnelle unissant le roi au peuple pour établir le bonheur commun, autour de la quête d'un État identifié à ses adhérents, autour enfin d'un État réduit aux acquêts butant sur les rivalités d'intérêts.

*

L'intention de ce livre n'est pas de livrer une lecture désespérante de l'histoire, prônant une démobilisation des esprits ou des actes, mais bien de contribuer à un déplacement des points de vue. Le scandale de la Révolution tient depuis la fin du XVIII^e^ siècle à ce qu'elle a été une « promesse dont l'échec est inscrit dans la nature même de la promesse », pour reprendre une formule saisissante de M.-C. Blais. L'objectif de ce livre vise à établir, en deçà des grands récits, comment se sont élaborés des principes au fur et à mesure des luttes, comment se sont noués des revendications et des ressentiments, comment se sont prises des décisions au cœur des malentendus. La compréhension des rapports sociaux recourt davantage aux stratégies de la transaction qu'aux affrontements enracinés dans des essences antagonistes. La grandeur de l'épopée peut en souffrir. Pourtant, l'histoire des périodes les plus déterminantes de notre pays gagne à prendre en compte les initiatives individuelles, avec leurs

médiocrités, leur rôle dans le devenir collectif, en critiquant les analyses globalisantes et les explications fondées sur des catégories prédéterminées. Le prix à payer est ici, en l'occurrence, le cheminement dans le labyrinthe des faits et la quête incessante d'une documentation toujours lacunaire. Le gain espéré est de participer à l'effort actuel qui rebat les cartes.

Première partie
LA RÉVOLUTION PAR LE HAUT

Les raisons d'un échec

1
Le temps des révolutions

Une culture de la Révolution ?

Quelle que soit l'interprétation que l'on retienne : « Âge de la révolution démocratique » (R. Palmer), « ère des révolutions » (É. Hobsbawm), ou « âge des révolutions dans un contexte global » (D. Armitage et S. Subrahmanyan), le tournant des XVIIIe et XIXe siècles apparaît pour tous les historiens comme le moment pendant lequel toutes les révolutions industrielles, politiques, sociales s'articulent et se répondent, chaque pays agissant en quelque sorte selon ses prédispositions structurelles pour composer un monde nouveau. Il y eut ainsi un tournant des XVIIIe et XIXe siècles analogue à ces « révolutions » du Moyen Âge et de la Renaissance, des XIII et XIVe siècles et des XV et XVIe siècles, qui avaient déjà changé la signification des expériences vécues. Le « capitalisme » en est-il la cause ou la conséquence ? La question est ouverte. Le lien entre ces événements et la naissance progressive de l'État moderne depuis le XVe siècle est plus assuré, comme l'est leur rencontre avec les multiples expérimentations scientifiques et techniques, les échos des voyages et de la colonisation, ou encore les leçons tirées des guerres européennes et des révolutions anglaises qui, au XVIIe siècle, façonnent ce nouvel état d'esprit.

Après la révolution anglaise des années 1640, sans qu'il y ait jamais eu ni militants ni mouvements révolutionnaires comme le XIXe et le XXe siècle les connurent, la « révolution » marque toute l'Europe et les Amériques, l'Égypte et l'Inde. Le mot est pris positivement en raison de sa volonté de retour à l'origine, synonyme de refus des corruptions ; il l'est aussi négativement, parce qu'il a permis l'irruption de la violence populaire des *levellers* anglais et qu'il n'a pas empêché le rétablissement de la royauté après la dictature de Cromwell. Les penseurs, les politiques et les artistes hésitent à distinguer entre le désordre social et politique générant un chaos contredisant l'œuvre de Dieu et l'espérance d'un ressourcement réaffirmant les lois divines perdues dans les trahisons de l'histoire. De la condamnation de Hobbes aux légitimations de Locke, révoltes et révolutions sont au cœur des débats, enracinés dans une réflexion sur les droits naturels de l'homme, venus eux-mêmes de la tradition chrétienne. Même Bossuet, que l'on pourrait ranger dans les « pré-contre-révolutionnaires », pense que la révolution est inévitable dans l'histoire

humaine, tandis que les Boulainvilliers et Saint-Simon deviennent les propagandistes d'une révolution aristocratique, avant d'être considérés comme les précurseurs de la contre-révolution. À l'opposé, les utopies comme celle de l'abbé Meslier, qui meurt en 1729, peuvent passer pour annoncer la « révolution » de 1789. Tous ces exemples témoignent du climat intellectuel du moment, que les « révolutions » des années 1770-1790 incarnent, logiquement en quelque sorte.

Qu'en juillet 1789 la prise de la Bastille devienne le symbole de la révolution réussie par les Français témoigne moins du succès de « révolutionnaires », bien introuvables à ce moment-là, que de la surprise des contemporains d'assister à un événement improbable : le succès d'une révolution après une série ininterrompue d'échecs, dans la ville la plus importante de l'époque. D'un seul coup, le mot « révolution » change définitivement de sens. Jusque là, il désignait d'abord la rotation cyclique des astres ou s'appliquait aux coups d'État, insistant sur la répétitivité ou sur la nocivité de l'événement. L'expérience de la Glorieuse Révolution d'Angleterre en 1688 avait popularisé l'idée qu'une révolution pouvait être « universelle » et « heureuse », faisant du phénomène un horizon d'attente possible. Aussi en 1751 le marquis d'Argenson, bon observateur de la politique du royaume, estimait certaine la révolution, sous l'effet du changement d'esprit, de la crise sociale et du passage toujours facile de la révolte à la révolution. Treize ans plus tard, Voltaire voyait, répandues partout, « les semences d'une révolution » qui donneraient de belles choses à faire aux jeunes gens.

Au-delà de ces deux exemples, connus et souvent cités, la révolution avait fait son chemin, souterrainement. Elle affecte la physiologie comme la psychologie : Marivaux évoque « les funestes révolutions » qui affectent le cœur amoureux. Elle s'introduit dans les sciences naturelles, pour rendre compte des changements relevés dans les fossiles, s'applique aux grands bouleversements géologiques liés au volcanisme. Elle s'insinue à la suite des publications de Newton, qui établissent des lois scientifiques dans le monde « naturel ». Au passage, elle contamine le droit « naturel » qui s'éloigne de plus en plus du droit divin comme du droit positif des pouvoirs en place. Elle transforme évidemment le registre politique. Les « révolutions à la mode », de Naples, de Tahiti ou du Portugal, voire du Siam, qui avaient attiré les érudits et les philosophes, deviennent obsolètes face aux bouleversements qui, dans la ligne de la Glorieuse Révolution, posent les questions des rapports des hommes à leurs gouvernements. Après les usages restreints du mot pendant le XVII^e^ siècle, la diffusion de la « révolution » se réalise dans tous les ordres de pensée et s'accompagne de glissements de sens, d'inventions métaphoriques, remettant en cause les catégories de compréhension du monde. L'adjectif imprévu « heureuse » qui y est accolé pour désigner une évolution inattendue éloigne le despotisme et les craintes de la guerre civile, au moment précis où les structures des États sont en train de craquer dans tout le monde atlantique. Dans les années 1770, même si les emplois du mot « révolution » demeurent

imprécis, ils préparent l'opinion à de nouvelles associations d'idées. L'imprécision du terme charrie toutes les significations possibles et accueille les manifestations les plus disparates.

Plus largement, ces changements signalent l'entrée de l'Europe et de ses colonies atlantiques dans ce nouveau « régime d'historicité », ce temps intermédiaire – *Sattelzeit* – décrit par R. Koselleck, quand les catégories de pensée donnent une nouvelle valeur au futur, aux visions sécularisées du monde, et accordent l'autonomie aux domaines d'activité des hommes, à commencer par la sphère politique. La « révolution » devient le mode par lequel les crises, notamment la « guerre civile », sont résolues dans la mesure où l'État va pouvoir s'affirmer contre les forces de division internes. Cette croyance collective dans l'idée de la « révolution bienfaisante » permet de comprendre comment les Français vont s'y engager, après d'autres, et pourquoi l'expérience révolutionnaire française change les cadres de pensée des contemporains et des générations suivantes. Il n'est pas sûr qu'il faille revenir pour autant à la thèse de la « révolution atlantique » ou « occidentale ». Discutée âprement dans les années 1950-1960, celle-ci voulait expliquer la vague révolutionnaire par la contamination et les liens entre les différentes révolutions. Les exemples cités incitent à penser qu'ils participent d'un mouvement plus vaste, mais aussi plus flou, d'une révolution née des sensibilités, des découvertes scientifiques et de l'évolution économique, modulées selon les circonstances et selon les forces en présence. Dans cette perspective, le succès français, inattendu et dernier en date dans la série inaugurée dans les années 1770, voire 1760, donnerait le sens à ce mouvement sans véritable structuration. Mais ce furent ces expériences, réussies rarement, ratées le plus souvent, qui avaient rendu le cas français imaginable.

L'un des premiers exemples de ce courant est apporté par les événements survenus en Corse, où Paoli tente de fonder un régime inédit, au nom du peuple souverain, après avoir libéré l'île de la domination de Gênes. Dès 1764, Jean-Jacques Rousseau est contacté pour y proposer des institutions politiques. L'initiative est connue aussitôt dans toute l'Europe, faisant de la Corse un laboratoire des Constitutions modernes. L'écho est renforcé par le récit de voyage d'un anglais admirateur de Paoli, Boswell, avant de trouver une résonance dramatique quand, en 1769, le roi de France soumet l'île, poussant Paoli et ses fidèles à l'exil en Angleterre, patrie de la liberté. En Angleterre, Paoli est soutenu par le « parti populaire » de Wilkes qui réunit dans la même critique du gouvernement le petit peuple de Londres et les riches marchands inquiets de la politique extérieure, avant d'être pensionné par la Cour. Il demeure cependant l'incarnation de l'esprit de liberté et cristallise les espoirs de tous ceux qui veulent donner des Constitutions aux États. L'agitation qui naît alors en Angleterre nourrit la pensée d'un publiciste genevois résidant à Londres, Jean-Paul Marat, qui publie en 1774, en anglais, un pamphlet intitulé *Les Chaînes de l'esclavage*. Il y dénonce le despotisme au nom d'un républicanisme inspiré de l'Antiquité et revu par les penseurs anglais. La *res*

publica devient ainsi un horizon d'attente pour nombre d'Européens nourris des réflexions « républicaines » des penseurs inspirés par les « premières Lumières » de la fin du XVII^e^ siècle.

Révolution, pacte et république, de la Méditerranée aux Amériques

L'exemple corse a le mérite, souvent inaperçu, de mêler deux univers politiques différents. Si les théories du « droit naturel moderne » sont au cœur de la mutation des sensibilités la plus remarquée au XVIII^e^ siècle, elles ne sont pas seules à travailler les consciences en profondeur : elles rencontrent d'autres traditions nées à la charnière du droit romain, du droit naturel chrétien et du droit féodal, qui insistent sur la conclusion de « pactes » entre souverain et peuple contractant. Toute l'Europe méditerranéenne – dont les zones méridionales du royaume de France – ainsi que les colonies portugaises et hispaniques d'Amérique ont été traversées, en effet, par ces systèmes de pensée issus du thomisme et de l'école de Salamanque qui ont légitimé la fondation des États, jusqu'à penser *a contrario* les conditions légitimant le tyrannicide. Il ne s'agit donc pas de vues de l'esprit : la détermination des théologiens de Salamanque – comme Francisco de Vitoria – a su imposer des limites au pouvoir des rois et des empereurs. Bartolomé de Las Casas a pu se prévaloir de cette doctrine pour protéger les Indiens réduits en esclavage. Ce courant garde sa force là où l'Église catholique conserve son pouvoir. Ce n'est pas le cas de l'Europe du Nord qui était entrée dans la modernité politique en se déchirant pendant les guerres de Religion et qui avait dû inventer un État au-dessus des partis. Paoli, pour la Corse, se prévaut ainsi du modèle « pactiste » pour récuser la domination française de 1769, mais il est soutenu par le républicanisme influencé par la Glorieuse Révolution anglaise comme par la doctrine du *Contrat social* de Rousseau incarnant ce mélange des horizons qui bouleverse le monde.

Les effets s'en font surtout sentir à l'autre bout du monde. Dans l'Amérique du Centre et du Sud, des chocs se produisent entre modernisation et vieilles cultures. L'air du temps, porteur d'un « modernisme impatient et utopique », provoque des réactions insurrectionnelles chez des populations attachées à ces valeurs traditionnelles que l'on peut rattacher au courant « pactiste » et à l'idéal thomiste du « bien commun ». Un républicanisme inscrit dans l'ordre naturel et reposant sur la conjonction des corporations est l'horizon de pensée de ces populations dispersées sur un vaste territoire, reliées au souverain par une appartenance spirituelle. Ces liens sont établis selon des rapports de force inégaux, mais réciproques, entre roi et peuple, loin des gestions des êtres et des choses. Le mécontentement naît du sentiment que ce « pacte » religieux et politique noué avec le suzerain, auquel les populations sont attachées, est violé par la monarchie rationalisatrice. Pactisme et absolutisme partagent la même vision pessimiste de l'homme, mais le premier

porte en germe la possibilité du tyrannicide – que les théories républicaines reprennent par ailleurs –, donnant en l'occurrence aux populations rurales la possibilité de soulèvements justifiés, voire nécessaires, au nom du droit naturel chrétien. Le pactisme peut ainsi conduire à l'insurrection populaire, chaque communauté devant se défendre. Vendéens et esclaves de Saint-Domingue y trouveront des arguments.

Dans l'Amérique espagnole, les changements de type de vie et les nouveaux impôts sont refusés et s'ajoutent aux conflits interethniques entre Indiens, Espagnols et créoles. Joue également la nostalgie de l'âge d'or inca, combinée avec l'attachement à l'Église catholique qui constitue souvent dans des sociétés coloniales un recours contre les excès des maîtres et plus largement des Blancs. Les introductions par le roi Bourbon de pratiques électorales contournant les corps intermédiaires, établissant des égalités civiques entre individus, sont autant de ruptures dans les échanges subtils traditionnels. Le peuple chrétien est heurté par l'esprit du siècle sécularisé qui supprime les missions et interdit les inhumations dans les églises. Pour des sociétés holistes, fondées sur un rapport intime aux ancêtres, ces innovations sont inacceptables. La colonie espagnole du Haut-Pérou, est le lieu, entre 1780 et 1783, d'une grande rébellion menée par des caciques locaux contestant les réformes des Bourbons et mêlant révoltes fiscales et rébellions locales. Les antagonismes locaux et les rivalités entre les familles notables jouent un rôle essentiel, les curés, les créoles et les sang-mêlé se trouvant dans des positions stratégiques. Parmi les personnages qui se détachent, José Gabriel Túpac Amaru incarne des espérances collectives, dont celle qui le voit porter les ordres du roi pour changer la société contre les abus, notamment des corregidors. Capturé et exécuté en mai 1781, il est remplacé, dans une deuxième phase, par Julian Túpac Catari et Andres Túpac Amaru. Ces mouvements sont réprimés dès lors que l'unité entre créoles et Espagnols s'affirme, et que les insurgés peuvent être isolés. Túpac Amaru fut-il l'interprète des populations métis cherchant à trouver leur place dans un empire en mutation, ou le porteur du retour à la grandeur inca, voire le précurseur des indépendances ou des socialismes, ou encore le champion des masses indiennes ?

Plutôt que de répondre à ces questions liées à des urgences locales, il est sans doute plus judicieux de comprendre cette très importante révolte comme le résultat d'une combinaison complexe illustrant la mutation qui affecte le monde à ce moment. Dans les Andes voisines, en 1778, des rassemblements défensifs se forment pour se protéger contre les Indiens menaçants et remplacer le gouverneur impuissant. Les *vecinos* (habitants d'une communauté) s'organisent en *cabildos abierto* (conseils municipaux), se proclament « pères de la patrie » et mettent en place des *juntes* acceptées par le pouvoir central. Sous la pression des événements, ces juntes, qui relèvent initialement de la vie politique traditionnelle, cherchent à se légitimer, se heurtant alors au pouvoir central faible et enclenchant le processus qui va conduire à l'indépendance. Au Mexique, le despotisme éclairé des Bourbons a des conséquences proches. Les

réformes de 1767 entendant mettre l'Église sous le contrôle de l'État et expulsant les jésuites entraînent des révoltes populaires. L'enrichissement global et l'amélioration de la vie urbaine ont favorisé la création d'une conscience collective, nourrie en l'occurrence d'une littérature religieuse autour de la Vierge du Tepeyac, « patronne universelle » de la Nouvelle-Espagne. Le Mexique devient un peuple élu et Mexico est la nouvelle Rome ou le nouvel Israël. Les créoles, inspirés par leur destin annoncé de lutteurs contre l'Antéchrist, refusent d'autant plus fortement les réformes qu'elles sont perçues aussi comme le produit de l'arrogance des Espagnols. Là encore, mutations mentales, économiques, sociales s'amalgament aux préoccupations politiques et aux rivalités claniques pour créer des ruptures lues, par la culture globale, comme des révolutions.

La révolution emblématique, les États-Unis d'Amérique

C'est avec la révolte des colonies d'Amérique, transformée ensuite en guerre d'Indépendance, que l'opinion publique française va s'enflammer. La guerre ouverte entre les colons et le roi d'Angleterre a commencé après une dizaine d'années de conflits. Le roi a limité l'expansion vers l'Ouest, protégé les Indiens contre les colons et imposé des taxes que les colons n'ont pas votées. Les premiers incidents entraînant mort d'homme ont lieu en 1770, mais l'événement déterminant est la fameuse *tea-party* de Boston, en 1773, pendant laquelle les révoltés jettent des ballots de thé à la mer pour protester contre le monopole de la Compagnie des Indes. Il faut attendre encore deux ans pour que les colons entrés dans l'illégalité théorisent la guerre dans laquelle ils sont engagés de fait, et 1776 pour qu'ils déclarent l'indépendance des États-Unis d'Amérique et se dotent des premières Constitutions. La rupture avec l'Angleterre a été plus subie que réclamée par des insurgés qui n'ont pas cessé de réclamer le respect de leurs droits au sein de l'Empire. Ces colonies jouissaient de pratiques de démocratie locale inusuelles à l'époque, bien plus avancées que dans les pays européens, si bien que leurs revendications ont pu être portées d'emblée par de petits groupes recourant aisément à la violence. Les réactions anglaises en retour provoquent un débat et un ralliement progressif, mais jamais automatique, autour des mouvements revendicatifs. En 1774, ce sont les mécontentements qui suscitent des assemblées locales, débouchant sur un congrès des colonies en octobre. Composé de loyalistes, de radicaux et de modérés, le Congrès se radicalise devant l'attentisme anglais et les attentes populaires.

L'État disparaît tandis que le Congrès, illégal, crée des juridictions locales, qu'un service postal double le service officiel, que des comités de correspondance se mettent en place ainsi que des opérations militantes dans lesquelles les femmes se distinguent. Des actions collectives sont lancées pour boycotter les produits anglais, en commençant par le thé. Refusant le luxe et la corruption, les insurgés se réunissent chez les pasteurs et contrôlent les actes

individuels. La violence politique bien réelle est articulée ainsi avec la Bible dans un grand empirisme. Au final, la société américaine est divisée puisque 15 à 20 % des personnes sont restées loyalistes et que les Indiens sont abandonnés à leur sort au moment du traité de 1783, rejoignant les « oubliés » de la Révolution américaine, femmes, Noirs, pauvres. Même si la révolution est menée par une élite de propriétaires et que le peuple n'a pas de légitimité en tant que tel, l'idée s'impose que le pouvoir ne peut pas être détenu par une oligarchie irremplaçable. Le passage de la contestation d'impôts, jugés trop lourds, à une guerre instituant un changement de société est rendu possible par les cadres de pensée inspirés du républicanisme ambiant, mais aussi par les effets de la violence réciproque qui radicalise les positions. Cette coïncidence ne se produit pas dans les autres colonies anglaises, à commencer par le Canada où les populations, même d'origine française et catholique, ne se rallient pas aux armées des *insurgents*. Ce ne fut pas seulement la cause de la liberté qui anima les Américains contre les Anglais, mais bien un ensemble plus complexe d'intérêts et d'occasions qui créa une situation de révolte et finalement de révolution. Le mythe de la Révolution américaine qui en est né, gommant les violences partagées autant que les initiatives populaires échappant au contrôle des élites, joue cependant son rôle, arrivant à point nommé dans un univers culturel réceptif.

La cause américaine devient une affaire diplomatique européenne à partir de 1778. À cette date, un traité d'alliance est signé avec la France qui envoie des troupes appuyant les *insurgents*. Ceux-ci reçoivent aussi l'appui des « patriotes » des Pays-Bas qui obligent le *stathouder* à ne pas soutenir l'effort de guerre anglais et donnent un écho important à la Révolution américaine. La victoire des *insurgents* est définitive en 1783 ; les Anglais sont vaincus et avec eux les américains loyalistes, dont des esclaves noirs ralliés à leur cause. Ces conflits ont impliqué toute la population, y compris les femmes laissées pourtant dans les marges par les élites politiques. Les « loyalistes » ont été chassés, spoliés, avant qu'une réconciliation soit négociée. La guerre a affecté les groupes qui souhaitaient rester en dehors, tandis que les Indiens et les Canadiens favorables à la couronne anglaise ont été eux aussi victimes de l'expansion militaire. La Révolution américaine n'a certes pas été marquée par des exécutions pour des raisons politiques, elle n'a pas été cette révolution « douce » qui reste dans les historiographies. La violence des combats, notamment, a surpris les soldats français présents. Pour certains auteurs, elle est même un modèle de « la face sombre des démocraties » supprimant leurs adversaires, à l'image de G. Washington et T. Jefferson donnant ordre de ravager les territoires indiens et d'exterminer les populations. Elle n'a pas été non plus la matrice des consciences politiques révolutionnaires ; puisque un tiers seulement des Français engagés dans la guerre d'Indépendance se rallient ensuite à la cause révolutionnaire, un autre tiers passant à la contre-révolution, le reste demeurant peu motivé par la politique. Cependant, la conscience de la crise illustrée par l'exemple américain est générale dans le monde.

D'autant que les divisions internes au sein des insurgés ne cessent pas et que l'instabilité de la Révolution américaine dure jusqu'en 1787 avec la ratification de la Constitution par tous les États et l'installation de Washington comme président de la nouvelle république. La stabilisation résulte des rapports de force entre États et partis, fédéralistes et antifédéralistes, ces derniers s'opposant à un État central fort. La Constitution instaure un État républicain, centralisé, contrôlant les armées et les impôts, se méfiant de la populace, en retrait sur de nombreux points des Constitutions de certains États et même de la Constitution de 1781, trop vague il est vrai dans sa définition d'une démocratie mal délimitée. La Révolution laisse des mécontents derrière elle, si bien qu'en 1786 il fallut réprimer la rébellion des soldats et des petits fermiers déçus du nouvel État, puis, en 1794, la « révolte du whisky » et le refus d'une partie des fermiers de Pennsylvanie de payer les impôts, ce qui conduisit Washington à se mettre à la tête d'une armée de quinze mille hommes et à renforcer le pouvoir central.

La différence avec ce que sera la Révolution française est nette, notamment par la longueur du processus, l'absence de débat public collectif sur les grands principes et la mainmise continuelle des élites américaines sur le mouvement. Malgré certains épisodes marqués par un vide juridique ou par une concurrence des pouvoirs sur lesquels il faudra revenir pour mieux comprendre la situation française, la Révolution américaine ne donne pas prise à un enthousiasme populaire incontrôlé, ni à des revendications spontanées liées à des attentes anciennes. Les dirigeants ont limité soigneusement les échos des discussions et ont continué à gérer avec prudence, voire sans grande perspective, les forces sociales qu'ils employaient pour leur cause. Ils sont parfaitement illustrés par le premier président, Washington, homme d'ordre, riche planteur au mode de vie aristocratique, héros de la guerre de Sept Ans au cours de laquelle il s'était signalé par l'exécution d'un officier français. Ils le sont aussi par un successeur, Jefferson, autre riche propriétaire foncier, esclavagiste, mais sans doute plus démocrate et sûrement plus visionnaire, qui fait durablement figure de Jacobin dans son pays. On mesure avec ces deux hommes l'écart prodigieux, aux limites du malentendu, qui s'établit d'emblée entre un mouvement de libération de riches colons, réussissant en utilisant avec habileté les mécontentements populaires contre le pouvoir de la métropole colonisatrice, et les insurrections successives qui se déroulent en France pendant la Révolution. Plus que l'opposition entre deux révolutions, « douce » et « violente », qui différencierait les États-Unis et la France, l'une, américaine, s'inscrit dans la continuité des « révolutions » des Lumières, réglant les problèmes internes aux nations et les tensions entre les « ordres » ou les communautés de citoyens, tandis que l'autre, française, après s'être déroulée de cette façon jusqu'en 1789, bascule ensuite dans un autre genre de « révolution », inédit jusqu'alors. Dans ce dernier type, les forces populaires comptent autant que les élites et exigent une autre solution politique que l'instauration d'un régime notabilaire.

Pour autant, la Révolution américaine ne peut pas être vue comme une pure révolution politique, car les dimensions sociales ont joué considérablement, même si leurs effets ont été limités. Jefferson, à la fois « jacobin » et esclavagiste, n'est pas un exemple anecdotique ou marginal ; il témoigne de cette emprise jamais perdue sur les mouvements « populaires » qui ont « fait » la Révolution américaine sans pouvoir intervenir dans les débats. Cette révolution a résulté d'oppositions conjoncturelles nées dans un espace culturel « atlantique », incluant toute l'Europe et toute l'Amérique, latine et centrale comprise. L'écho reçu a dépendu de la rupture avec l'Angleterre, pays de la Glorieuse Révolution, puissance coloniale et maritime de première importance. Il n'y a pas lieu, entre 1770 et 1789, de chercher à opposer ce qui se passe d'un côté de l'océan et de l'autre ; toutes les « révolutions » s'enclenchent sur le même modèle. De 1770 à 1789, les histoires américaine et française, toutes proportions gardées, sont proches et suivent les mêmes cours. Reste à comprendre pourquoi la France entre, après 1789, dans une voie totalement inédite.

Répercussions et influences, la Révolution atlantique

L'insurrection américaine crée un courant de pensée incarné par les « patriotes » qui voient dans cet événement une « aube de l'humanité ». Parmi les « radicaux » anglais qui s'en inspirent, Thomas Paine, plus tard député de la Convention en France, conclut dès 1776 que « ce sont les temps qui éprouvent les âmes des hommes ». Les États-Unis deviennent dans les années suivantes la terre d'accueil d'une partie de ces « patriotes », hostiles à la monarchie anglaise et partisans de la Révolution française, au moins jusqu'en 1792, puis de Français désireux d'échapper à la guillotine. En France, la guerre d'Indépendance est l'enjeu de débats politiques entre réformateurs, l'occasion de promotions pour des jeunes gens ambitieux, comme La Fayette, mais elle est comprise par le roi et la reine, manifestement méfiante envers les insurgés, comme le moyen d'un affaiblissement de la puissance anglaise. Le ministre Vergennes, dès 1776, soutient les patriotes, notamment par des publications, comme le journal *Les Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique*, destinées à orienter l'opinion. L'aide apportée par le royaume de Louis XVI aux insurgés relève de la diplomatie entre États, la France saisissant l'occasion de s'opposer à sa rivale anglaise en minorant l'éloignement idéologique entre le régime monarchique et la république à naître. L'alliance entre France et États-Unis est troublée par de nombreuses discordances, à commencer par la force des liens privilégiés entre ces derniers et l'Angleterre, révélés au moment de la signature de la paix négociée sans la France. Les conséquences sur l'histoire intérieure française sont importantes. La guerre a coûté cher, plus d'un milliard de livres, creusant le déficit du trésor royal à un point qui va se révéler rapidement insoluble. Le financement n'a pas été accompagné par une augmentation d'impôts, mais assuré par des prêts, reportant le problème de quelques années.

Les débats politiques menés outre-Atlantique autour des Constitutions sont connus en France et donnent des arguments aux critiques de la monarchie absolutiste qui s'élaborent dans les cercles des physiocrates et des philosophes. Si la culture constitutionnelle mise en œuvre plus tard par une partie des élites françaises est acquise à ce moment, aucune influence directe n'est cependant établie ; l'Amérique est un miroir dans lequel se projettent les espoirs des réformateurs français. Les sensibilités changent du fait de la séduction du marin « patriote » Jones qui débarque en France ou de la bonhomie rustique de Benjamin Franklin. Le « bonhomme » est aussi l'inventeur du paratonnerre, dont l'introduction en France soulève des passions et occasionne même un procès entre un propriétaire et ses voisins, ces derniers craignant que le paratonnerre posé sur la maison n'attire l'orage. Ironie de l'histoire, parmi les défenseurs du propriétaire, un jeune avocat, Robespierre, joue un rôle dans la victoire de la science sur l'ignorance. Car tel est bien l'enjeu, résumé dans une formule qui circula dans les salons : Franklin « arracha le tonnerre aux dieux et le sceptre à la tyrannie ». Science, Lumières et politique se mêlent ainsi intimement dans les années 1780. Les Français imaginent un pays peuplé de « bons sauvages » ; la reine elle-même n'échappe pas à l'américomanie et porte des coiffures et des chapeaux inspirés d'épisodes de la guerre. Cette vision est renforcée, par exemple, avec les *Lettres d'un fermier américain* publiées en 1784 par un Normand émigré aux États-Unis, accrédité comme consul de France. Les conséquences sur les colonies françaises des Antilles sont encore plus déterminantes. Les contacts commerciaux et la contrebande qui les accompagne changent la société de Saint-Domingue, donnant aux colons des motifs de résistance au contrôle de la métropole. Les libres de couleur sont eux aussi directement concernés puisqu'ils fournissent des soldats, à côté de créoles blancs, envoyés se battre à Savannah aux côtés des *insurgents*. L'expérience qu'ils acquièrent alors permettra à une partie d'entre eux de jouer un rôle dans les événements survenus dans l'île.

Les révolutions avortées, Londres, l'Irlande

Les contrecoups des événements américains sont immédiats, mais complexes, comme en témoignent les exemples disparates des mouvements de révolte anglais et irlandais. L'Angleterre demeure illustre par sa Glorieuse Révolution, celle de 1688, et suscite en France des inspirations fort diverses, toutes marquées par l'esprit de réforme. Il y a ceux qui, comme le duc d'Orléans, la voient réussir dans tous les domaines, du parlementarisme à l'élevage des étalons ; ceux qui, comme le publiciste français Mandar, trouvent chez elle l'expression de la tradition républicaine, incarnée par le penseur anglais Harrington ou le poète anglais Milton ; enfin, ceux qui, comme Mirabeau ou Brissot, copient les mouvements réclamant l'abolition de la traite des Noirs. Pourtant le pays connaît une crise grave suite aux échecs des réformes politiques dans les années 1780, et après les tribulations provoquées

par les mouvements populaires.

Le député Wilkes, qui ne recule devant aucune provocation, même envers la famille royale, devient lord-maire de Londres en 1772, après avoir séjourné en France pour éviter l'emprisonnement. S'il est favorable aux *insurgents* américains, comme d'autres hommes politiques whigs, dont Burke – qui sera plus tard un contre-révolutionnaire irréductible –, il ne s'engage pourtant pas dans une action politique révolutionnaire, d'autant que le climat change radicalement. Il suffit qu'un lord, Gordon, lance une pétition contre l'assouplissement du statut des catholiques dans le pays pour déclencher, dans Londres, une émeute populaire, passée à la postérité sous le nom de *Gordon Riots*. Pendant plusieurs jours de juin 1780 le centre de la ville est ravagé par des incendies de maisons de catholiques, mais aussi de riches Londoniens. La force armée rétablit l'ordre au prix de plus de trois cents morts. Comment qualifier ces émeutes ? Sont-elles anticatholiques ou sociales ? Le débat n'est pas tranché par les historiens qui les voient souvent comme annonciatrices des journées révolutionnaires françaises à venir. Le gouvernement anglais adopte à leur suite une politique répressive contre tous les mouvements d'émancipation, tandis que les militants associatifs modérés, craignant d'être débordés, hésitent à se lancer dans les contestations. En revanche, des groupes de militants politiques, souvent issus de l'artisanat, réclament, notamment dans le Yorkshire, l'instauration du suffrage masculin, du vote secret, ainsi que des élections annuelles au Parlement. Le radicalisme naît à la confluence des courants contestant la traite des Noirs, laïcisant le droit naturel, débattant de la séparation des pouvoirs et de la souveraineté, avant de s'intéresser aux événements français. Le lien n'est pas direct, car la notion même de révolution ne désigne en Angleterre qu'un retour à l'ordre, voire un conservatisme politique, éloigné de l'aventure dans laquelle va s'engager la France. Pourtant, une culture politique « républicaine », née depuis l'exécution du roi Charles I^{er} en 1649, a été adaptée en France, via notamment les premières publications militantes de Marat. Ceci explique que les événements français obtiennent par la suite un écho considérable en Angleterre, si bien que le gouvernement de Pitt s'engage dans une répression continue des partisans de la Révolution, au point que le Premier ministre anglais sera accusé quelques années plus tard de gouverner par la terreur.

La contagion révolutionnaire a touché l'Angleterre via l'Irlande. L'île, soumise aux Anglais, a été la cible, dès 1778, d'un raid sur Belfast lancé par le corsaire américain John Paul Jones. Pour se prémunir des risques de guerre, et d'un éventuel débarquement de troupes françaises, le gouvernement anglais lève des volontaires irlandais, pour remplacer les soldats partis combattre les *insurgents*. Dans cette troupe aux effectifs nombreux – entre quatre-vingt mille et cent mille volontaires en 1782 –, mêlant catholiques et protestants, naît une agitation politique. Sans remettre en cause la loyauté envers la couronne anglaise, les liens de dépendance sont discutés et les parlementaires irlandais demandent l'égalité avec le parlement anglais, ainsi que la liberté du commerce.

Après un boycott des marchandises anglaises, la liberté est acquise en 1780, mais le mouvement se prolonge, et trouve une expression au Parlement avec la déclaration d'indépendance portée par le député Grattan, représentant du parti national, devant le Parlement, le 16 avril 1782. Un compromis, qui reçoit le nom de « Constitution de 1782 », reconnaît le parlement irlandais comme l'équivalent du parlement écossais. Mais le lord-lieutenant, représentant du roi anglais dans l'île, n'a pas perdu de son pouvoir, tandis que les patriotes se divisent entre eux, affaiblissant leurs revendications. La majorité des parlementaires irlandais demeure hostile à toute réforme et une partie des démocrates accepte l'union politique avec les catholiques. Dans ces conditions, Grattan est conduit à des positions de plus en plus modérées. Le contrecoup de la Révolution française provoquera, plus tard, le jeu compliqué des failles nées à ce moment-là.

Les échecs batave et belge

Plus graves sont les deux échecs subis par la mode de la Révolution américaine dans les Provinces-Unies et dans les provinces belges – ou « belgiques ». C'est dans les Provinces-Unies que la *Gazette de Leyde*, la première en Europe, publie la Constitution du Massachusetts, le 3 octobre 1780. Contre le *stathouder*, favorable à l'Angleterre, les riches marchands et les élites politiques, notamment les régents d'Amsterdam, se rangent du côté des États-Unis, par principe et pour profiter de la libération du commerce maritime. La saisie des navires néerlandais par la flotte anglaise révolte une partie de l'opinion déjà travaillée par les journaux soutenus par les Américains. Au sein des « patriotes » qui s'affirment alors contre l'autorité du *stathouder* et contre « l'aristocratie » – le mot est employé à l'époque – des régents, se distingue Joan Dirk van der Capellen tot den Poll qui affiche en 1781 son appel « au peuple néerlandais ». Il réclame parallèlement le droit au bonheur, le retour aux libertés de 1572 et l'organisation de milices communales, à l'imitation des États-Unis et de la Suisse. Ce mélange de révolutions – révolution tout à la fois inspirée du passé et tournée vers un avenir inconnu – est porté par l'air du temps. Il rencontre un écho mitigé et compliqué. Dans un jeu à trois, annonçant ce qui se passera plus tard en France, le parti des patriotes, surtout urbain, se trouve en porte-à-faux. Il est opposé aux régents, peu favorables à un bouleversement qui affaiblirait leurs positions, ainsi qu'aux partisans du *stathouder*, les « orangistes », ruraux et urbains pauvres, hostiles aux classes moyennes et aisées dans lesquelles les patriotes se recrutent. Parmi ceux que l'on serait tenté de voir comme des contre-révolutionnaires avant la lettre se détache la figure de Kaat Mossel, agitatrice populaire notoire menant des manifestations qui saccagent les maisons des patriotes.

Dans une lente montée en puissance, les conflits s'étendent en taches d'huile, d'une ville à l'autre. Les communautés patriotes publient des journaux et s'affrontent aux voisins demeurés orangistes ; elles organisent des milices,

ouvertes aux catholiques ralliés à une révolution qui leur donne la citoyenneté. Cette extension progressive de la lutte entraîne une révision des objectifs. La paix humiliante imposée par l'Angleterre victorieuse sur mer ajoute des motifs de mécontentement, d'autant que les colonies sont perdues, ce qui entraîne une perte de richesses. Non seulement le *stathouder* est contesté, mais une Constitution est réclamée et l'idée d'une république démocratique fondée sur des citoyens éduqués est même évoquée ! Une culture politique naît ainsi, avec des emblèmes, des insignes et des héros tirés du passé républicain. La plus grande originalité de ce mouvement est certainement son ancrage local, provoquant autant de microrévolutions locales, selon un modèle proche de ce qui s'est passé aux États-Unis et loin du mouvement centralisé qui sera le propre de la France après 1793. L'union qui se réalise en 1785 entre patriotes conduit à des conflits ouverts, provoquant mort d'homme.

En 1786 les patriotes semblent victorieux dans le centre du pays, même s'ils demeurent sans programme collectif et se maintiennent au prix de rééquilibrages complexes. La situation bascule avec l'intervention des pays voisins : le *stathouder* est soutenu par son beau-frère le roi de Prusse et les patriotes par la France. D'un seul coup, tout se radicalise quand les forces armées orangistes s'emparent militairement de deux petites villes, en même temps que la femme du *stathouder*, prussienne, est assignée à résidence par des patriotes. Le geste, qui fait penser à ce qui arrivera en 1791 à Varennes, est certes ferme mais reste respectueux. Il est cependant inacceptable pour les souverains européens, excepté pour Louis XVI rangé du côté des patriotes ! Les Prussiens, conduits par le duc de Brunswick, que l'on retrouvera cinq ans plus tard en guerre contre la France, entrent dans les Provinces-Unies et chassent brutalement les patriotes qui, pour la plupart, n'ont pas voulu se lancer dans une défense de leur révolution. Leurs maisons sont pillées et ils sont sans doute quarante mille à s'exiler, dans les provinces belges et surtout en France où ils forment des communautés autour de Saint-Omer. La présence parmi eux de riches banquiers joue dans les raisons qui conduisent le roi de France, incapable de les soutenir contre la Prusse, à autoriser le culte protestant dans le pays. Dans une confusion courante, puisque aucun corpus théorique n'a jamais unifié ces patriotes, ils sont aussi bien liés à Mirabeau qu'à La Fayette ou à Brissot, et sont même soutenus, y compris financièrement, par la femme du marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries. D'origine néerlandaise, cette dernière a été, un temps, rivale de la Du Barry et sera plus tard agent du comte d'Artois ! Les patriotes se qualifient eux-mêmes de « bataves » pour rappeler les temps héroïques de la résistance de leurs ancêtres aux Romains de l'Antiquité, renforçant la mythologie républicaine inspirée de l'Antiquité. Les mythes continuent de jouer leur rôle.

Le rapport entre cette révolution et la Révolution française n'est évidemment pas simple. Attachés à la place de la religion, habitués à chercher des compromis, les Néerlandais sont éloignés des philosophes français, mais plus proches de l'*Aufklärung* allemand, reconnaissant les formes de la révolte

inspirée par le christianisme. En cela, ils se distinguent des courants majoritaires de la « Révolution atlantique », gardant les dimensions nationales et morales des traditions de leur pays, notamment ses pratiques électives et l'indépendance locale face à tout pouvoir centralisé. L'importance accordée aux milices urbaines traditionnelles est significative. Pourtant, c'est en oblitérant ces caractères durables que l'expérience « batave » devient une cause mondiale parmi les courants réformateurs cosmopolites de l'époque, dans lesquels l'Allemand Cloots, future figure cosmopolite de la Révolution française, joue déjà un rôle. Dans cette perspective internationale, on peut relever, sur un mode amusé, la première manifestation d'une population étrangère contre l'ambassade américaine de La Haye, accusée par les orangistes d'avoir soutenu les patriotes vaincus ! Mirabeau, dont le fameux « atelier » naît avec quelques réfugiés, rejoints par d'autres patriotes exclus de Genève, publie un pamphlet intitulé *Aux Bataves sur le Stathoudérat*, qui est un manifeste contre les ministres français. Il appelle à lutter, y compris par les armes, contre le despotisme et glorifie le droit de tout peuple à obtenir sa liberté. La défaite des Bataves commence pourtant à être perçue en France comme un échec à méditer et à éviter. Le malentendu entre Français et Hollandais est profond à l'époque ; il se réveillera, après 1795, quand les premiers voudront imposer leur mode de résolution des conflits aux seconds – sans doute dure-t-il toujours, deux siècles plus tard, dans l'historiographie française. Celle-ci sous-estime la participation importante des Pays-Bas à la culture révolutionnaire de l'époque et ne prend pas en compte l'habitude des transactions ancrée dans la vie politique qui a permis que la violence politique ne prenne pas l'ampleur qu'elle a eue en France, pays fortement centralisé et hiérarchisé en même temps qu'intolérant aux dissidences.

De semblables méprises se nouent lorsque les provinces « belgiques » appartenant à l'empire d'Autriche s'engagent au même moment dans une opposition décidée aux réformes de Joseph II. Empereur autoritaire, centralisateur et modernisateur, celui-ci procède à une sécularisation de ces provinces. Il supprime des couvents jugés inutiles, place les mariages et les enterrements sous le contrôle de l'État et amoindrit l'autonomie des administrations et institutions judiciaires locales. La hausse des prix qui survient au même moment provoque un mécontentement contre le « despotisme » de l'empereur. L'opposition allie les partisans du *statu quo* à ceux qui souhaitent un changement politique plus radical. À la suite de manifestations dans les rues et dans les églises, les opposants, qui se reconnaissent par leurs cocardes de couleur, obtiennent dans un premier temps le retrait des mesures, puis sont défaits, le 17 décembre 1787, au cours d'un affrontement avec la troupe. Les meneurs s'exilent aux Pays-Bas ou en France, où ils forment une association secrète, *Pro Aris et Focis*, pour préparer un nouveau soulèvement.

Révolutions sans le peuple ? Genève et Varsovie

Ces exemples, bien connus, sont régulièrement cités comme participant de la Révolution atlantique, cependant ils ne doivent pas être isolés des révolutions imparfaites, menées au nom d'un peuple véritablement introuvable, mais aussi des despotismes éclairés, ces révolutions par le haut, qui témoignent de la recherche, commune à la culture de l'époque, de nouveaux équilibres dans des rapports de force ne permettant guère aux aspirations « populaires » de se faire entendre.

La réflexion des Français s'est pourtant beaucoup alimentée de l'échec genevois qui a provoqué également la création d'une colonie d'exilés patriotes en France, où ils ont été actifs. En 1782, la partie de la bourgeoisie de la ville de Genève, les « natifs », favorable à une ouverture des conseils de gouvernement aux citoyens dotés de pouvoirs incomplets, réussit à prendre le pouvoir contre la partie du patriciat refusant tout changement et appelée pour cette raison les « négatifs ». L'entente entre « bourgeois » – catégorie la plus élevée dans la hiérarchie sociale – et « natifs » n'est pas complète pour autant. De plus, les « habitants », ces Genevois acceptés dans la ville mais dépourvus de droits, attendent eux aussi des avantages que tous les autres rechignent à leur accorder. Alors que tous les camps invoquent la vertu de la république de Genève et la nécessaire unité du peuple, notamment pour répartir l'impôt, deux jours d'émeute mettent les « représentants », partisans de la représentation des « natifs », à la tête de la République, avant qu'une commission de sûreté ne soit créée pour punir les « traîtres ». Dans ce climat, les rivalités entre « bourgeois » et « natifs » affaiblissent les vainqueurs, victimes, en outre, d'une véritable croisade européenne.

Genève étant une ville-État au cœur de l'Europe, les grandes puissances voisines ne peuvent pas supporter un déséquilibre local susceptible de ruiner leurs ententes dynastiques et leurs équilibres financiers. La ville possède en effet au plus haut point l'art des inventions financières qui permet de prêter aux souverains européens, à commencer par la monarchie française. Français, Sardes et Bernois interviennent en juin pour rétablir le patriciat « négatif » dans son rôle, tandis que les vaincus, dont le riche banquier Clavière, s'exilent en France pour une partie d'entre eux. Démocrate dangereux dans sa ville, avant d'être ensuite considéré comme un modéré parce qu'il est ami de Brissot, Clavière occupe une place importante dans les réseaux « patriotes » et affairistes qui se mettent en place. Indépendamment de ses activités spéculatives, il incarne ce courant qui voit les relations commerciales comme conditions du bonheur politique. Libertés civiles et économiques sont essentielles dans un régime dont le modèle est la république : cette pensée inspirera le courant « girondin », qui se heurtera aux conflits sociaux nés au fur et à mesure de la marche de la Révolution française.

Suivant une voie proche des Genevois, les Polonais inventent une révolution nationale et populaire qui va servir aussi de modèle et de repoussoir aux Français, en même temps que de nombreux « patriotes » quittent la Pologne pour participer comme tous les autres « patriotes » à la grande vague

révolutionnaire. Deuxième pays au monde à se doter d'une Constitution, en mai 1791, après les États-Unis et avant la France, la Pologne retient pourtant peu l'attention de l'historiographie attachée à la Révolution française. Le royaume, dans les années 1780, n'existe qu'en fonction d'un équilibre compliqué entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui jouent sur les divisions entre les nobles polonais. Depuis le partage survenu en 1772 et la réduction du territoire qui suivit, le pays, *de facto* sous la coupe de la Russie, s'engage dans des réformes inspirées par les Lumières européennes. En 1773, la Commission de l'Éducation nationale, qui à Varsovie s'appuie sur des manuels écrits par Dupont de Nemours ou Condillac, propose une ambitieuse refonte de l'enseignement. L'écho des débats et des événements survenus en Pologne touche toute l'Europe et, directement, la France. Jean-Jacques Rousseau rédige, en 1770, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, réfléchissant, comme il le fait pour la Corse au même moment, sur les conditions de la rénovation de la patrie. Mably s'inscrit avec son *Du gouvernement et des lois de la Pologne* dans la perspective d'une monarchie constitutionnelle héréditaire, alors que Voltaire, sensible au pouvoir de la tsarine, est hostile à l'autonomie du pays. Dans le genre romanesque, la Pologne sert de cadre aux *Aventures du jeune comte Potowski*, de Marat, livre qui reste inédit, mais surtout au best-seller du futur Girondin Louvet de Couvray, *Les Amours du chevalier de Faublas*. L'histoire polonaise marque les esprits français, certes moins que celle des États-Unis, mais fournit quand même un cadre d'expériences politiques et philosophiques.

La guerre entre la Russie et l'Empire ottoman en 1787 permet aux « réformateurs » polonais, aidés par la Prusse, de proclamer la Constitution du 3 mai 1791 cautionnée par le roi. Annonce de réformes plus que vrai système, cette promulgation suscite des attentes chez les nobles libéraux et dans une partie de la population qui se radicalise. En revanche, la noblesse hostile ne s'avoue pas vaincue. Profitant du revirement de 1792, elle rogne les pouvoirs royaux, alors que Russie et Prusse se partagent une nouvelle fois la Pologne. Une « insurrection nationale » est lancée par les radicaux et le généralissime Kościuszko dans les villes de Vilna (aujourd'hui Vilnius) et de Varsovie. Les radicaux, associant des positions politiques, notamment l'abolition du servage, à des attentes millénaristes, sont surtout suivis quand les difficultés militaires s'accumulent. En mai 1794, à Varsovie, qu'ils contrôlent, quatre nobles sont exécutés, brutalité calculée qui évite l'aggravation de troubles populaires. Les défaites d'octobre 1794 marquent la fin de l'insurrection. En 1795 la Pologne n'existe plus. Les chefs exilés, notamment en France, se divisent dans des organisations rivales, tandis que des militants, dispersés, s'engagent dans les armées envoyées en Italie en 1796, puis pour une partie d'entre eux à Saint-Domingue. La révolution a été un moment dans un mouvement fondé davantage sur des principes de réforme que sur des revendications proprement politiques défendues par des masses.

Les révolutions par le haut, l'Europe des despotes éclairés

Adossée à ce vent de la réforme, mais sans les masses, voire contre elles, la « révolution par en haut » est menée par le « despotisme éclairé » qui s'inspire directement des Lumières. Dans l'Europe, où l'opinion publique n'est pas assez organisée pour intervenir directement dans les débats et les orientations politiques, la création volontariste de l'État moderne déclenche souvent, en contrepartie, des réactions imprévues et violentes, mettant en jeu des forces antagonistes qui revendiquent, soit une accélération des changements, soit au contraire le retour aux équilibres traditionnels. Le tout enclenche des hostilités contre l'État dont les formes ne sont pas très éloignées de celles que la France va connaître entre 1789 et 1799. En Espagne, la modernisation des mœurs, notamment des vêtements, imposée par le gouvernement provoque des oppositions virulentes. Au Danemark, le passage au pouvoir du réformateur Struensee, entre 1770 et 1772, bouleverse le royaume. Plébéien, il accède au pouvoir en devenant l'amant de la reine, illustrant les collusions ordinaires entre les alcôves et les cabinets ministériels. Partisan d'une rationalisation autoritaire, Struensee libère la circulation des grains, ouvre des écoles et impose la tolérance religieuse. Mais son autoritarisme et sa liaison avec la reine entraînent sa chute. La noblesse locale réussit une révolution de palais, le juge et le fait exécuter selon des modalités qui sont considérées scandaleuses en Europe. Après que Struensee a été décapité, son corps est démembré et des quartiers envoyés dans différentes régions. Pourtant les réformes demeurent engagées.

Dans la Suède voisine, en août 1772, le roi Gustave III provoque avec l'appui financier de la France un coup d'État contre les assemblées nobiliaires qui détenaient de fait le pouvoir. Il met en place autoritairement une monarchie « modernisée », débarrassée des luttes politiques des assemblées suédoises, en s'appuyant sur l'armée, les réformateurs et le peuple. « Démocrate couronné », il réussit ce que l'ambassadeur français Vergennes a qualifié de « révolution » en s'extasiant sur un succès obtenu sans verser une goutte de sang. En 1788-1789, l'abolition du servage est imposée aux grands propriétaires, obligés de céder devant la menace lancée de révéler l'étendue de leurs privilèges, tandis que l'Acte d'union et de sécurité accorde à tout Suédois l'égalité des droits. Gustave III, admirateur de la France et francophile convaincu, invente le style « gustavien » en rénovant les goûts esthétiques de la Cour selon les canons d'une austérité modernisatrice. L'ironie de l'histoire voudra, d'une part, que Gustave III prenne la tête de la croisade contre-révolutionnaire à partir de 1790 et tente de faire sortir de France le couple royal en 1791, d'autre part, qu'il soit assassiné, le 16 mars 1792, par sa propre noblesse hostile à son absolutisme !

Ce courant du despotisme éclairé scruté de près par les Français « éclairés », tous d'accord sur le besoin de réformer comme sur le recours à l'État pour imposer les novations inspirées des Lumières, est illustré exemplairement par le roi de Prusse, Frédéric II, ainsi que par le propre frère de

Marie-Antoinette, Joseph II, empereur d'Autriche. Héritier d'une tradition familiale assujettie au service de l'État, profondément convaincu de ses devoirs, pétri de sentiments humanitaires, l'empereur est également d'un pessimisme philosophique qui le pousse à réformer autoritairement une humanité incapable du bien par elle-même. En 1775, les révoltes paysannes de Bohême poussent la Cour, Marie-Thérèse en premier lieu, à supprimer corvée et servage. L'impératrice n'y parvient pas, mais elle réussit à ne pas pousser la révolte à des extrémités irrémédiables et inspire les mesures prises par son fils. Entre 1775 et 1781, suivant les conseils de grands commis marqués par les Lumières et rationalistes, Joseph II remplace le servage par un système de corvées en Bohême, limite la censure, instaure une tolérance religieuse en faveur des non-catholiques, jusqu'à rogner sur l'autonomie et la puissance de l'Église catholique dans toutes les terres directement sous son pouvoir, dont les provinces belges. Les biens des monastères d'ordres contemplatifs sont confisqués, les séminaires mis sous tutelle, et les évêques ne peuvent plus communiquer directement avec le pape. Les mariages ne sont plus considérés comme des liens purement religieux, mais aussi comme des contrats civils. Toutes les tentatives de la papauté pour limiter les effets de ces mesures échouent, et le pape cède devant l'empereur. La Constitution civile du clergé ne sera guère différente en France, quelques années plus tard, sauf sur un point : la dépendance d'une partie de l'Église vis-à-vis du pape, puisque ce dernier est considéré comme un souverain italien à contenir par les Autrichiens !

Alors que Marie-Thérèse se méfiait des Lumières et maintenait une politique fondée sur des valeurs chrétiennes de solidarité, ce qui la rapprochait de l'univers mental de nombre de ses sujets, Joseph, fasciné par la Prusse, entend réformer rationnellement. Comme en France par la suite, les réformes, pourtant attendues souvent impatiemment par des populations mécontentes et informées d'une façon ou d'une autre des mutations contemporaines, sont mal appliquées ou éludées et suscitent des craintes et des révoltes, pour des raisons souvent contradictoires. En Bohême, en Hongrie, dans la Transylvanie en 1784, et surtout en Belgique, des troubles éclatent, contre lesquels il faut envoyer la troupe. L'orientation politique définie en suivant le rationalisme et le centralisme hérités des Lumières, combinée avec les réformes humanitaires, a été partagée un temps par le frère de Joseph, Léopold, grand-duc de Toscane. Il a été un des premiers souverains à abolir la peine de mort dans ses États, où il protège la pensée scientifique et technique. Il est en train de préparer une Constitution proche de celle des États américains quand il quitte la Toscane pour devenir empereur d'Autriche en 1790, à la mort de Joseph II. Il modifie alors ses positions, sans pour autant céder ni au pape ni aux prétentions nobiliaires. Son itinéraire explique à la fois pourquoi les émigrés français ne recevront pas de soutien de sa part, et pourquoi il approuve la politique réformatrice de Louis XVI et de Marie-Antoinette, sa sœur. Il réprime, logiquement est-on amené à penser, les mouvements de contestation dans la Belgique et l'évêché de Liège, rétablissant l'ordre impérial en 1790. L'empereur

se retrouve ainsi affronté aux notables, aux abbés, comme aux corporations, tous soucieux certes de conserver leurs avantages, mais qui se sentent investis de la défense des libertés au point de pouvoir se dire « républicains » et de fomenter une « révolution » largement conservatrice.

De ce tour d'horizon incomplet, trois conclusions s'imposent. La première est de reconsidérer les jugements accolés improprement au « despotisme » qui, contrairement à ce que les révolutionnaires français vont assurer plus tard, n'est pas assimilable à la « tyrannie ». Le « despotisme de la vertu » a été pratiqué par Joseph II dans des formes qui ne sont pas si éloignées de celles que pratiqueront plus tard les membres du Comité de salut public. La deuxième conclusion est la nécessité de comprendre l'entre-deux dans lequel la noblesse de tous les pays européens s'est retrouvée. Critiquée le plus souvent par les représentants de l'État comme par les classes moyennes, et installée dans une position « réactionnaire », elle a pourtant été le rempart de l'État traditionnel quand les classes populaires se sont révoltées en refusant les réformes censées leur apporter du bonheur. Car, troisième remarque, les réformes imposées aux peuples au nom du progrès, de l'humanité ou de la rationalité ont rarement atteint leurs objectifs et ont plus souvent provoqué des réactions violentes, réprimées par la force. Des « révolutions » naissent ainsi autant des refus de modernisation que des programmes authentiquement novateurs. Toutes ces réalités ne doivent pas être oubliées pour apprécier la situation française, dont il faudra élucider la spécificité qui est proprement l'objet de ce livre.

Le temps des révoltes ? La Russie

Ce panorama doit enfin prendre en compte des révoltes qui participent aussi du même fond culturel. L'unité du monde, si elle n'est pas celle que nous connaissons aujourd'hui, existe déjà depuis plusieurs siècles et les mutations des sensibilités affectent tout le globe. De la Russie au Pérou, des révoltes se produisent, selon des mécanismes proches de ceux que l'on verra en France, entre 1789 et 1799, et qui déboucheront enfin sur la première révolution noire du monde, l'indépendance de la colonie de Saint-Domingue devenant Haïti.

La Russie de Catherine II, tsarine éclairée, tyran plus que despote, incarne le prototype extrême de ces souverains travaillant sur « la peau humaine » comme elle le dit elle-même à Diderot. Elle affronte à partir de 1773 une révolte commencée au sein des Cosaques et des dissidents religieux travaillés par des rumeurs et qui refusent aussi une aggravation du servage. Une attente millénariste collective pousse les populations en quête de sauveurs à se rallier à de prétendus tsars, suite au meurtre de Pierre III. Parmi les prétendants, l'un d'eux, Pougatchev, s'impose, faisant se lever des dizaines de milliers de paysans et de Cosaques affamés de justice. Il s'empare de grandes villes, contrôle la Volga pendant un an, mais, dépendant d'alliances fragiles et d'armées incertaines et indisciplinées, il finit par être capturé et exécuté spectaculairement en janvier 1775. La répression qui suit ajoute de vingt mille à

trente mille morts aux vingt mille victimes de l'insurrection, entraînant le renforcement du servage et de l'autorité de la tsarine. Celle-ci lance ensuite, entre 1783 et 1787, des réformes importantes pour améliorer l'éducation, permettre la libre circulation des grains, séculariser les biens de l'Église. Les conditions paysannes demeurées identiques, une vague de révoltes secoue la Volhynie en 1789, réprimée avec la même énergie. Cette révolte « moderne » provoque des reclassements politiques, amenant la tsarine, amie des philosophes, à animer ensuite la croisade contre-révolutionnaire. Elle lance son pays dans les guerres contre la France, qui continueront même après sa mort survenue en 1796.

Tel est le bagage historique des hommes et des femmes de la fin du XVIII^e^ siècle. Il n'y a pas à s'étonner que nombreux sont ceux qui, au moment de l'ouverture des états généraux en France, et surtout après la prise de la Bastille, parlent de « l'heureuse révolution » qui se déroule sous leurs yeux. La surprise vient que cela se passe dans le dernier pays où elle pouvait être attendue, la France absolutiste qui a soutenu la révolution de Suède et celle des colonies américaines, mais condamné la révolution genevoise ; la France qui s'est trouvée opposée à l'Angleterre à propos des Américains et des Bataves, mais s'est alliée à elle à propos des provinces belges. Le choc de l'événement permettra, seul, de comprendre comment, à partir de l'exemple français, est née une nouvelle théorie générale sur « la révolution ». Car tous ces mouvements de libération, d'émancipation, de réformes se trouvent d'un seul coup confrontés à la complexité française qui va mettre brutalement leurs limites en lumière. La perfectibilité encadrée par des élites ne sera plus qu'une illusion. Significativement, Léopold, duc de Toscane et futur empereur d'Autriche, puis Joseph, son frère et empereur, suspendent l'abolition de la peine de mort qu'ils introduisaient dans leurs États à partir de 1790. Ils illustrent cet abandon d'idées liées au « progrès » humain et ce virage vers la « réaction » qui laissent à la seule évolution française la désignation de « révolution ».

De ce récit des événements qui mêle intentionnellement les faits et les doctrines plusieurs conclusions doivent être tirées. En premier lieu, tel que le modèle s'impose, il n'y a pas à associer la Révolution à une unique source d'inspiration. La liberté républicaine – la liberté des anciens –, insistant sur la souveraineté populaire portée à limiter les droits individuels, s'est combinée avec la liberté « anglaise » des modernes, attachée au pouvoir national et au respect de l'indépendance personnelle fondée sur la propriété ; elle s'est aussi articulée avec les échos laissés par le débat sur le pactisme comme avec les mouvements réformateurs voulus par certains monarques ou leur entourage. Les révolutions en Europe et aux Amériques doivent donc être vues dans cet ensemble large, des années 1770 aux premières décennies du XIX^e^ siècle.

Il ne s'agit pas pour autant de dénier tout intérêt aux « révolutions atlantiques » de J. Godechot et R. Palmer, mais de les inscrire dans la totalité des expériences politiques survenues dans cette longue durée. Les échanges de

concepts ont été au moins aussi importants que les identifications des différents lieux à des types doctrinaux, sous l'effet des conjonctions et des rapports de force. Rappelons que le Canada, pourtant partisan d'un constitutionnalisme proche des libertés modernes, a refusé de suivre les États-Unis, au point de passer pour contre-révolutionnaire. Les pays d'Amérique latine ont connu leurs révolutions effectives après 1807-1810, quand les bouleversements napoléoniens se sont ajoutés aux répercussions de la Révolution française dans le monde. Il y eut ainsi diverses réalisations révolutionnaires échelonnées dans le temps et réparties dans l'espace, toutes ancrées dans un même débat collectif mais toutes individualisées selon leurs modalités particulières de réalisation. Cette volonté de lier les idées à leurs incarnations, même accidentelles, même déficientes ou, au contraire, manipulatrices, est à la base de l'écriture de cette histoire de la Révolution française.

Repères bibliographiques

BAILYN B., *To Begin the World Anew*, 2004.

BAKER K. (dir.), *The Political Culture of the Old Regime*, 1987.

GERSHOY L., *L'Europe des princes éclairés, 1763-1789*, 1966.

GODECHOT J., *Les Révolutions, 1770-1799*, 1965.

GOLAY E., *Quand le peuple devint roi*, 2001.

GREENE J. P. et POLE J. R. (dir.), *A Companion to the American Revolution*, 2000.

HUET M.-H., *Mourning Glory*, 1997.

KOSELLECK R., *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, 1990.

LEŚNODORSKI B., *Les Jacobins polonais*, 1965.

MONNIER R., *Républicanisme, patriotisme, Révolution française*, 2006.

PALMER R., *The Age of the Democratic Revolution : A Political Revolution*, 1959-1964.

REY A., *Révolution, histoire d'un mot*, 1988.

ROSENDAAL J., *De Nederlandse Revolutie. Vrijheid, Volk en Vaderland, 1783-1799*, 2005.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, t. 1, 2003.

2
La monarchie absolue, Gulliver empêtré ?

Comment expliquer que la monarchie « absolue » par excellence, dirigeant la France, pays le plus peuplé et le plus riche d'Europe, ait pu ainsi disparaître en quelques années entre 1787 et 1793 ? L'hypothèse était inenvisageable pour les visiteurs qui, venant de toute l'Europe, défilaient à Versailles pour assister aux repas du roi et de la reine et ressortaient subjugués – et horrifiés – par le décorum et l'étiquette, inconnus dans les autres cours. On comprend que la « prise de la Bastille » de 1789 ait pu équivaloir à l'effondrement du « mur de Berlin » deux cents ans plus tard. L'impensable était arrivé.

Réalité de l'absolutisme

Pour comprendre, faut-il invoquer le complot des Jacobins et des francs-maçons, comme le voulait l'abbé Barruel, inaugurant au XVIIIe siècle une des traditions historiques de droite, ou la « crise de l'Ancien Régime » selon l'historien du XXe siècle Ernest Labrousse qui illustra et justifia longtemps la tradition marxisante ? La Révolution a-t-elle été faite par le peuple, pauvre Job sur son fumier, pour citer Michelet, grand pourvoyeur d'images fortes – et fausses – sur le sujet ? Faut-il, au contraire parler de coup de tonnerre dans un ciel serein, en insistant, comme beaucoup d'auteurs, sur l'opposition entre les cahiers de doléances félicitant le roi, « père des peuples », de réunir les états généraux et la brutalité, en quelque sorte inattendue, des événements des années suivantes ? Ou faut-il accorder crédit à l'anecdote bien connue et considérée comme explicative de Bonaparte qualifiant Louis XVI de « couillon » parce que celui-ci n'avait pas eu le courage de faire disperser par la troupe les femmes venues à Versailles en octobre 1789 ? La « mollesse » du roi aurait ainsi permis le succès de la Révolution, ce qu'une personnalité plus forte, comme Louis XIV ou comme Bonaparte, aurait empêché.

Décalons un peu le regard. Comment articuler l'usage du mot « révolution », lié à l'état de l'opinion, avec la situation du pays, qu'il faut apprécier hors de tout jugement préconçu ? La conscience collective d'entrée en révolution date incontestablement de 1789, mais la fragilité des structures de la monarchie française, voire leur effondrement, remonte aux trente années précédentes : ce qui se joue en 1789 est donc moins la destruction d'un ordre

monarchique puissant que la dénomination apposée sur les ruines d'un système déjà moribond. L'absolutisme de l'Ancien Régime n'était plus depuis les années 1760-1770 qu'une façade masquant un monument ruiné. La réflexion n'est pas neuve. Elle avait été théorisée dans les années 1960 par Jean Egret étudiant la « prérévolution ». L'historien insistait sur les conflits entre les privilégiés et le monarque, créant *de facto* une étape supplémentaire dans la marche vers la Révolution : les aristocrates et le clergé avaient commencé la contestation, suivis par les bourgeois, puis par les paysans, enfin par les sans-culottes. Même si l'analyse confortait la montée des tensions vers l'apogée révolutionnaire de l'an II, le détour par ce qui allait être la « contre-révolution » la plus pure et la plus radicale, comme préalable à la Révolution, remettait trop en cause le sens de l'histoire pour être facilement acceptée. Elle ne le fut pas. Sans doute la démarche péchait-elle par un défaut commun à toutes ces approches : poser en préalable la forteresse de l'absolutisme dont les murs auraient été attaqués par des vagues successives.

Faut-il, à l'inverse, considérer la façade absolutiste comme un trompe-l'œil, comme le masque recouvrant un système sinon abattu, au moins incohérent et incapable de réagir, en commençant par le roi, clé de voûte de l'ensemble, incarnation de ce mystère que représente la monarchie française ? F. Cosandey et R. Descimon invitent à ne plus être aveuglé par les dénonciations unanimes de « l'absolutisme » monarchique à la fin du XVIII^e siècle : celles-ci font en effet oublier la lente élaboration d'un « absolutisme » royal organisateur de l'État moderne contre les guerres civiles et religieuses, régulant les tensions et entretenant les inégalités, garantissant les statuts diversifiés des hommes et des provinces tout en instituant en même temps une unité administrative, fiscale et politique. Pendant deux siècles au moins la monarchie s'est construite autour de contradictions internes ajoutées en couches les unes aux autres. Elle a neutralisé les états provinciaux sans supprimer les identités provinciales, contrôlé les nobles et anobli sans toucher à la noblesse, centralisé l'administration tout en conservant les liens clientélaires, gardant par exemple les parlements dans les provinces rattachées, et unifié la société par l'essor économique en préservant les inégalités des ordres. Dans les années 1770-1780, la monarchie se trouve confrontée à la manifestation simultanée de toutes ces contradictions et tensions. Aux raisons structurelles s'ajoute la responsabilité individuelle des monarques et de leurs entourages, obligés d'introduire des réformes. L'absolutisme monarchique n'a pas été ce monolithe que la Révolution aurait anéanti dans une violence fondatrice d'un nouveau sens de l'histoire universelle. Il avait été initialement la condition positive de l'élaboration d'un État protecteur et pacificateur ; les mutations induites par le développement de la royauté administrative l'avaient miné : il était devenu, à la fin du XVIII^e siècle, une armature que le roi et ses ministres entreprenaient de faire évoluer. C'est ce travail de la monarchie sur elle-même, empêché par ses propres traditions, ses indécisions et les limites de son autonomie, qu'il faut expliquer, en abandonnant les certitudes d'une linéarité de

l'histoire humaine pour suivre les méandres, bras morts et torrents des flux et des flots imprévus des faits et des actes.

Le corps déchu du roi

De droit divin, intermédiaire de Dieu sur terre, oint et sacré, le roi est légitime par sa filiation. Son enveloppe physique peut mourir, son corps symbolique se transmet sans altération et on peut penser qu'il possède un corps iconique puisqu'il est l'image du pouvoir dont la société française tire unité et raison d'être. Depuis Henri IV et surtout Louis XIV, le roi organise littéralement autour de lui la vie du royaume par ses activités, qu'elles soient militaires, politiques, religieuses ou esthétiques. Roi de guerre, il est aussi Roi-Soleil, ce que l'opéra, la danse et la musique consacrent dans des fêtes somptueuses et symboliques. Parallèlement, il a développé une administration dépendante de lui et des conseils qu'il préside ou qui le représentent. Ses envoyés, les intendants, et les grands officiers qu'il nomme comme gouverneurs exercent *de facto* le contrôle sur l'ensemble du pays, y compris dans les provinces qui demeurent dotées d'états provinciaux et dont les parlements continuent d'enregistrer les lois avant leur application. Cette superposition de légitimités et de compétences constitue une source permanente de conflits, d'autant que l'évolution même de la monarchie s'appuie sur l'assujettissement des nobles, par le biais de l'armée ou par le service à la Cour, ainsi que par l'encadrement des parlementaires. La fiction juridique de la constitution du royaume, fondée sur le lien personnel entre les différents corps et provinces avec la personne du roi, demeure pourtant dans les traditions, mais elle s'articule mal avec cette concentration et cette centralisation devenues caractéristiques de la monarchie à la fin du XVII^e^ siècle. Ce sont dans les concurrences et les contradictions des légitimations de la royauté que Louis XV et Louis XVI vont se perdre.

Le roi de droit divin doit protéger le clergé, premier ordre de la nation, depuis les années 1660 ; or il a pris le risque d'introduire la désunion dans l'Église gallicane et d'encourir la désobéissance de certains de ses sujets. La royauté s'est en effet engagée dans une lutte contre les catholiques jansénistes puissamment représentés dans nombre de parlements comme dans des paroisses populaires. Louis XV n'a pas cessé de prendre ses distances avec les prescriptions religieuses, au point de transformer la formule rituelle liée à sa fonction thaumaturgique. Chaque année, le roi appose les mains sur ses sujets, souvent plusieurs milliers, pour guérir les porteurs des écrouelles, maladie bubonique qu'il est censé soigner par don divin. Or les mots qu'il prononce à cette occasion passent de « le roi te touche, Dieu te guérit » à « te guérisse », le passage de l'indicatif au subjonctif traduit la précaution introduite par le roi, conscient que son pouvoir de guérisseur peut être amoindri, parce que, pendant des années, il a préféré éviter le confessionnal pour garder ses maîtresses, malgré les objurgations de ses confesseurs. Il s'est laissé entraîner dans la querelle contre les jésuites, expulsés du royaume en 1764, au moment où

pratiquement tous les États d'Europe et d'Amérique latine les rejetaient également. Si cette décision consacrait la victoire des parlementaires jansénistes et gallicans, Louis XV s'est cependant rangé ensuite du côté des « dévots », continuant à lutter contre le jansénisme sans pourtant que cela ne l'empêche de vivre au vu et au su de ses sujets avec la comtesse Du Barry. Le scandale est aggravé parce que cette jeune courtisane a été élevée du demi-monde, voire du bordel, au statut de maîtresse en titre, contre les usages tacites qui le réservaient aux femmes et filles de bonne naissance. En outre, elle intervient lourdement dans le jeu des coteries politiques. Elle fait notamment chasser le duc de Choiseul, considéré comme conciliant envers les parlements et les nobles, partisan de l'alliance avec l'Autriche et organisateur du mariage du Dauphin, futur Louis XVI, avec Marie-Antoinette.

Le tournant capital dans l'histoire du pays est pris entre 1750 et 1771. Les conflits autour du rôle même du roi sont violents, mais masqués, comme l'atteste l'exemple donné par l'attentat de Damiens en 1757. Le fait est apparemment de peu d'importance : un domestique illuminé porte un coup de canif au corps du roi et meurt écartelé en conséquence de ce crime de lèse-majesté. Dans les conflits qui opposent jésuites et jansénistes, son acte est exploité par les parlementaires et les jansénistes, avant qu'il ne soit utilisé contre ces derniers. La crise des fondements de la monarchie et la remise en cause des corps intermédiaires se lit dans la résolution de cette affaire. La clémence que le roi voulait exercer a été impossible devant l'obligation d'entamer une procédure judiciaire inscrite dans les Constitutions mêmes du royaume. Un véritable bras de fer se joue entre deux groupes possédant des convictions divergentes. Se retrouvent d'un côté ceux qui estiment que la royauté dépend des pactes conclus de toute éternité entre le roi et ses peuples, en premier lieu les membres des parlements et des états provinciaux, rejoints, sur des bases proches mais pas identiques, par les nobles, qui composent le deuxième ordre dont le roi serait issu. L'autre côté rassemble le roi lui-même et tous ceux qui, quelles que soient leurs appartenances sociales, réforment le pays au nom d'un État monarchique. Les oppositions entre ces visions politiques et les groupes qui les incarnent sont telles qu'on peut penser que des conspirations sont conduites contre le roi par le prince de Conti, que l'on retrouvera plus loin. Le désamour n'est pas réservé aux élites. Après les années 1740-1750, le petit peuple des villes se détache du roi : des rumeurs le dénoncent comme organisateur de rapts de jeunes enfants. La dégradation de l'image du roi devient une préoccupation policière et politique.

La révolution de Maupeou

Dans les années 1760, l'administration royale entre dans des conflits ouverts, notamment avec les Bretons. Invoquant les conditions de leur rattachement à la France, ceux-ci défendent le respect de leur parlement à Rennes ainsi que de leurs états à Nantes, et refusent que des impôts

extraordinaires soient prélevés sans leur accord. Faut-il rappeler que ce type de question lança la Révolution américaine ? L'administration royale et les intendants passent outre et imposent, là comme ailleurs, que les lois du royaume soient acceptées selon des procédures rapides. Pour casser toute résistance, comme ils en ont l'habitude, ils exilent des meneurs, en l'occurrence La Chalotais, procureur général du parlement de Rennes. La question prend un tour national inattendu. La Chalotais reçoit logiquement l'appui des partisans de la tradition, surtout dans les provinces rattachées tardivement, qui rappellent le « pacte » initial conclu entre les sujets et le roi. Mais le procureur général est aussi soutenu par les philosophes et des parlementaires jansénistes qui le voient comme une victime du parti dévot – appellation qui recouvre les opposants aux « philosophes » – et des jésuites. Paradoxalement, et dangereusement, le roi et ses hommes font alors appel à l'opinion pour mettre en difficulté les parlementaires, dépeints comme des conservateurs et des privilégiés, et pour susciter des mouvements populaires favorables aux initiatives royales. Sans doute la modernisation, préparée par les conseils, justifie-t-elle la démarche. La tactique paie, au moins provisoirement, face à ces nobles bretons monopolisant le pouvoir sur la société provinciale, aux dépens des roturiers enrichis, exclus par avance de la vie politique. Cependant, les volontés royales sont dénoncées aussitôt comme les marques de l'« absolutisme », voire du « despotisme », par les opposants se disant défenseurs du « peuple » et « patriotes » : des mots promis à un long avenir.

Le conflit est ouvert lorsque des parlements veulent rappeler au roi qu'il dépend « du serment […] fait à la nation en prenant la couronne ». Dans le discours dit « de la Flagellation », le 3 mars 1766, Louis XV s'élève radicalement contre ce qui apparaît comme « pernicieux » pour l'État. Il rappelle d'abord qu'en sa personne seule réside « la puissance souveraine », donnant la légitimité aux cours de justice, ensuite que le pouvoir législatif lui appartient également en totalité, comme l'administration et « l'ordre public tout entier », enfin qu'il ne fait qu'un avec « [s]on peuple ». Le discours de la Flagellation illustre les glissements de sens qui se produisent, et qui ont contaminé ensuite les interprétations historiographiques. Il convient de s'y arrêter pour plusieurs raisons : il atteste que le roi avait réussi à cumuler les pouvoirs ordinaires, dévolus à tout souverain (*potestas*), et les pouvoirs extraordinaires, attachés à l'exercice de la violence sans contrôle pour répondre aux situations de crise (*auctoritas*). Pouvoir normé et pouvoir anomique, pour reprendre les distinctions très discutées en ce XXIe siècle, se mêlent étroitement dans l'absolutisme incarné par le roi, représentant mystiquement le « peuple ». Le roi est capable de recourir à la pure violence – ce qu'évidemment il ne veut pas faire : l'état d'exception est ainsi inclus dans la figure absolutiste de la monarchie française, au moins depuis Richelieu.

Ce discours, qui s'inscrit dans une tradition séculaire, n'est plus lu en 1771 comme il l'aurait été cent cinquante ans plus tôt, au lendemain des guerres civiles. Le roi et son pouvoir ne sont plus considérés comme les seules

possibilités d'unité du royaume depuis que la centralisation et la rationalisation ont modifié les rapports des Français au monarque. Aux yeux de ceux qui deviennent les témoins de la tradition des pactes et des conventions avec le roi de France, ce discours témoigne de l'abus même du pouvoir royal, de sa déviation ; il est la preuve de l'absolutisme despotique. Il convient d'établir ce moment pendant lequel se produit ce retournement des mots ; il n'est cependant pas souhaitable que l'historiographie s'aligne sur les jugements des parlementaires, renforcés quelques années plus tard par les révolutionnaires convaincus, quant à eux, d'avoir aboli l'absolutisme. Les renversements du vocabulaire politique sont de bonne stratégie, ils ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Il est préférable de comprendre pourquoi les rapports de force ont été ainsi modifiés et comment l'image même de la monarchie a été ainsi altérée, malgré elle, voire contre elle.

Les rappels à l'ordre des parlements continuant, le roi réaffirme les prérogatives qu'il tient de Dieu, interdit aux parlementaires de se dire « représentants de la nation » et surtout d'affirmer l'unité et l'indivisibilité de leur corps. La seule unité du royaume et des peuples réside dans le corps même du roi. Or cette affirmation s'accompagne de la modernisation autoritaire du royaume. En 1771, le chancelier Maupeou réforme radicalement l'organisation politique, judiciaire et administrative du pays. Le parlement de Paris est supprimé et la vénalité des charges abolie. Instaurant une « justice prompte, pure et gratuite », selon ses termes, Maupeou installe six cours supérieures au sommet de la pyramide judiciaire, en maintenant un parlement, aux attributions réduites, dont les membres sont nommés par le roi. Les parlementaires résistants sont exilés – mais leurs charges sont remboursées – et des avocats acceptent de les remplacer. Au même moment, le contrôleur général Terray réforme en profondeur le système des impôts, réussissant à rétablir les finances du royaume et à relancer une politique de grands travaux. Le coup de force crée un malentendu porteur de lourdes conséquences, puisque la modernisation voulue par le roi n'est pas comprise par les parlements au nom des principes modernes attachés au respect de la loi.

La centralisation va de pair avec une espèce de démocratisation de la représentation des élites, pour employer un terme particulièrement anachronique ; c'était là porter doublement atteinte aux traditions nobiliaires. L'opposition à cette « révolution », comme elle fut appelée, est cassée par la fermeté du roi qui n'hésite pas à recourir à la force armée et à exiler ses adversaires, tout en faisant appel à la persuasion politique pour recruter des parlementaires dociles. Il convient de souligner à quel point ces pratiques sont, *de facto*, en rupture avec l'idéologie affichée justifiant la monarchie de droit divin. La sécularisation commencée sous Louis XIV trouve ici une acmé, qui rompt cependant avec les attentes traditionnelles des corps intermédiaires. La personnalité de Louis XV elle-même aura aussi joué son rôle dans cette « révolution ». Ce roi mélancolique, supportant mal les pesanteurs de la fonction, a-t-il entrepris, dans les dernières années de son règne, de consolider

le pouvoir royal pour faciliter l'accession de son petit-fils, au risque d'aggraver sa propre impopularité ? L'hypothèse est plausible, elle permet aussi de comprendre comment le roi de France participe d'un mouvement général qui affecte les systèmes politiques européens.

Cette politique autoritaire n'est pas, en effet, éloignée de la façon dont, au même moment, les despotes éclairés réforment leurs pays. Les bases de la modernité juridique, administrative et financière sont alors jetées, si bien que la Révolution s'engouffrera pour partie dans une voie désormais ouverte. Il s'agit bien, en effet, d'une vraie révolution altérant considérablement la nature de la monarchie. Là où le roi entend défendre son caractère divin, il met en place de fait un système de gouvernement qui peut se passer de la figure royale, puisqu'il renforce l'État plus que le monarque. Ceci d'autant plus que l'acte le plus spectaculaire de cette « révolution » est le lit de justice du 20 janvier 1771, par lequel le roi impose la réforme au Parlement, prélude à l'exil des parlementaires dans la nuit suivante, en présence du Dauphin, le futur Louis XVI. Celui-ci légitime le coup de force de son grand-père, alors qu'il est en opposition ouverte avec la comtesse Du Barry et que nombreux sont ceux qui attendent un renouveau de la monarchie à son accession au trône. Le jeu des coteries, qui divise la Cour en permanence et ruine parfois les politiques ministérielles, fragilise la monarchie, incarnée par une famille déchirée, alors que l'opinion, sensible à la violence déployée, se divise elle aussi. Une partie des avocats, censés profiter de l'aubaine, continue de défendre les parlements considérés comme les défenseurs des libertés de la nation contre le « despotisme » dont Louis XV fait preuve. Les thèses mêmes du *Contrat social* sont reprises par ceux qui les avaient condamnées, pour devenir des arguments, invoquant la Loi, contre cette prétention insupportable de l'absolutisme.

Ce chassé-croisé de positions culmine lors de la mort du roi en 1774. Sous la pression habile des jansénistes, il doit chasser sa maîtresse, pourtant liée au parti dévot, afin de mourir en conformité avec les obligations liées à son trône. La réprobation de la conduite privée du roi, comparé à un despote oriental, s'abat sur les réformes imposées, assimilées à une atteinte insupportable aux libertés du royaume, et conduit à penser qu'il faut consolider les Constitutions du royaume, en s'inspirant pêle-mêle des critiques émises par Montesquieu ou par Rousseau, mais aussi par les nobles dépités de leur marginalisation, comme Saint-Simon et Boulainvilliers. La mort de Louis XV mérite que l'on en souligne l'incongruité radicale. La réprobation est si grande que le souverain est enterré de nuit. Preuve est faite de la faiblesse de cette monarchie donnée pour si puissante, incapable lors de l'événement capital que représente la fin d'un règne de faire face aux mouvements de l'opinion. En cela le retour marqué du roi au catholicisme n'est pas la victoire attendue du parti dévot. Son corps privé est rejeté comme celui d'un débauché, mort dans d'atroces souffrances ; son corps public est celui d'un despote haï.

Il ne faut pas s'étonner dès lors que Louis XVI, roi chrétien, détestant un grand-père dont la personnalité l'écrasait et dont la maîtresse était la rivale

directe de Marie-Antoinette, sa propre épouse, prenne, dès sa montée sur le trône, des décisions cassant tout ce que Louis XV a mis en place. On peut comprendre les raisons politiques de Louis XVI revenant sur les décisions de son prédécesseur, ou plus exactement essayant de supprimer les affrontements frontaux avec les parlementaires et le haut clergé, tout en maintenant la ligne politique de ses prédécesseurs. Le rétablissement des parlements est prévu, mais en limitant leur droit de vérifier les lois, en interdisant leurs délibérations et en rendant leur remplacement possible en cas de besoin. La chambre des pairs risque elle aussi d'être remplacée, si bien qu'un Grand Conseil et une cour plénière dévoués totalement au roi sont instaurés en ce sens. La manœuvre n'échappe pas aux adversaires les plus résolus de l'absolutisme royal, mais le prince de Conti, chaînon entre les princes et les parlements, réussit à faire obstacle. Invoquant « les lois fondamentales » du royaume, le Parlement est rétabli comme seul intermédiaire entre le roi et ses sujets, et la cour des pairs, à l'intérieur du Parlement, est seule habilitée à « prendre les régences ».

Au nom même du caractère sacré du roi, l'administration royale est obligée de reculer et le projet est abandonné : la guerre constitutionnelle est donc perdue par Louis XVI dès son avènement. Mais la victoire des parlementaires a comme effet, en renforçant l'autonomie des parlements provinciaux, d'accroître le blocage des institutions et d'interdire toutes les réformes. Ainsi, la réforme administrative et financière commencée, et dont il sera question plus loin, aurait pu sauver le royaume, mais les conditions mêmes de sa mise en place l'ont condamnée. Les sentiments de Louis XVI ont primé à l'évidence sur la prudence politique et la raison d'État ; le trait rend sans doute l'homme sympathique, mais il montre les fragilités du roi. Dès lors les contradictions dans lesquelles le pays se trouvait jeté vont s'aggraver jusqu'à la destruction pierre à pierre de l'édifice construit par Louis XIV.

La modernisation ratée

Après cette première crise, Louis XVI ne connaît par la suite qu'une succession quasi ininterrompue de défaites qui accélèrent le processus de désacralisation de la fonction royale et la mettent en question devant le tribunal de l'opinion. Il est inutile de gloser sur la personnalité de ce roi, avouant sa jeunesse au moment où il monte sur le trône et son besoin de se rassurer en s'appuyant sur des conseillers expérimentés, comme Maurepas, incarnation de la continuité administrative d'avant Maupeou, ralliant les pragmatiques, les libéraux, les physiocrates, ainsi que le clan du duc d'Orléans. Les cérémonies du sacre tentent de renouer avec les traditions, notamment lorsque le nouveau roi conjure les écrouelles des sujets venus à Reims, mais de subtiles modifications signalent les mutations irrémédiables subies par la monarchie. Le lien entre Dieu et le roi est renforcé, les évêques se tournent vers lui et ne font pas face au « peuple », soulignant ainsi la fin de la fiction du consentement populaire, de ce pacte théoriquement conclu entre le souverain et ses peuples.

Cette prise de distance avait été commencée par Henri IV mais, rappelé par le serment prêté au moment du sacre, le pacte demeurait présent dans les mémoires comme un lien de cosouveraineté entre le roi et le peuple. Cette dimension abolie ne disparaît pas des mentalités ; elle s'exprimera, mais de façon « révolutionnaire », en 1789, quand le roi aura perdu toute possibilité de garantir seul sa légitimité. Paradoxalement, les applaudissements spontanés qui ont lieu à l'issue de la cérémonie achèvent de ruiner la tradition. En manifestant leur émotion, les « spectateurs » du sacre témoignent qu'ils l'ont compris comme une manifestation susceptible d'une approbation – éventuellement d'une désapprobation. Un décalage culturel est ainsi en train de s'instituer, qu'on saisit d'autant mieux en soulignant que les préoccupations ministérielles étaient tout autres. Le sacre a eu lieu à Reims, contre l'avis du principal ministre, le contrôleur général des finances Turgot. Attentif à la faiblesse du trésor royal, il avait fait admettre par le roi que son action porterait d'abord sur le rétablissement des finances. Turgot échoue aussi à convaincre Louis XVI de ne pas prêter serment d'exterminer les hérétiques. Les logiques contradictoires de la monarchie s'affrontent déjà, annonçant les hésitations continuelles de la politique royale entre soutien délibéré de la modernisation des institutions, renforcement de la centralisation administrative du royaume et respect des coutumes régissant les rapports avec les corps intermédiaires, les ordres et les provinces.

Le brouillage est d'emblée marqué avec la présence de Turgot. Alors que le roi affiche ses convictions chrétiennes, au point même de défendre le culte du Sacré-Cœur, son principal ministre est considéré comme incroyant, représentant de la philosophie et de la physiocratie, doctrine économique et politique qui préconise une gestion utilitariste des rapports sociaux. S'il n'est pas un partisan dogmatique de la doctrine, Turgot lutte néanmoins contre les prébendes et autres avantages accordés à des individus ou à des groupes de pression, comme les fermiers généraux, pour réaliser les économies indispensables. Sa conviction est que la société se divise entre agriculteurs, salariés et propriétaires, qu'il convient de ne pas s'arrêter à la distinction par ordres et que tous doivent être soumis à une seule imposition, fondée sur le produit net de l'agriculture. Fermement monarchique, estimant que seul le pouvoir royal peut réformer le royaume, il s'oppose aux interventions des parlements que Louis XVI vient précisément de rétablir et qui ont des revanches à prendre, ainsi qu'aux nobles entourant le couple royal qui attendent des postes, voire des sinécures. Si Turgot réussit à assainir la situation financière, il instaure en 1774 le libre-échange des grains et, en 1776, supprime la corvée royale, avec en contrepartie l'assujettissement de tous les Français à un impôt unique, clergé excepté. Enfin il abolit les jurandes et corporations, affranchissant les entrepreneurs d'une lourde tutelle. Ces mesures heurtent pourtant tous ceux qui sont attachés aux exemptions liées à leur statut dans la monarchie, et les affectent financièrement et symboliquement, puisque les liens organiques avec le monarque sont remplacés par des rapports purement économiques ou fiscaux.

L'unanimité se réalise contre Turgot, tenu pour responsable de la cherté des prix, alors que de mauvaises récoltes accroissent les mécontentements. Des émeutes, connues sous le nom de « guerre des farines », éclatent dans tout le pays, soutenues par les parlementaires, les privilégiés et nombre de courtisans. Les autorités contrôlent tant bien que mal les émeutes – au moins une centaine, plus de trois cents en comptant large –, alliant recherche de compromis, surveillance et répression violente, mais limitée, puisque seuls cinq « meneurs » auraient été poursuivis et pendus. L'échec politique est cependant patent, d'autant que les autres ministres et le roi – poussé par la reine déçue des restrictions imposées par Turgot à ses demandes – abandonnent peu à peu le contrôleur général, qui voit se former contre lui une coalition hétéroclite mais puissante. Ses projets de suppression du monopole du commerce des colonies, ses projets de municipalisation de la France, son refus de soutenir la Révolution américaine avaient mécontenté Louis XVI. La chute de Turgot doit aussi à son intervention contre l'ambassadeur de France à Londres, le comte de Guines, familier de la reine, qui vient de provoquer un scandale en spéculant – et en perdant – sur la Bourse londonienne. Le rappel de l'ambassadeur déclenche la colère de Marie-Antoinette qui demande que Turgot soit jeté à la Bastille et que Guines devienne duc. Le roi défend pourtant Turgot contre le Parlement, en mars, avant de l'amener à démissionner en mai 1776. En même temps, il éponge les dettes de la Cour et des courtisans, malgré les mises en demeure de son ministre qui lui avait rappelé que Charles I^{er} d'Angleterre avait été conduit sur l'échafaud par sa faiblesse. Le roi, rallié aux économies nécessaires par défaut, continue de mener une politique soumise aux aléas des coteries.

Libéral mais autoritaire, convaincu de l'importance des propriétaires et hostile aux distinctions des ordres, rationaliste et économe, Turgot a été porteur d'un projet de régénération du royaume encore très éloigné des aspirations collectives et de la culture du roi. Les corporations détruites ne se remettent pas pour autant dans leurs formes antérieures, mais s'adaptent aux exigences bien comprises de l'évolution de l'économie ; cependant l'image du roi et de ses conseillers est ternie. La réforme financière et économique du royaume est pratiquement enterrée dès le début du règne, ne laissant plus à Louis XVI que la recherche de compromis avec les parlements et les ordres privilégiés – l'Église réduit tant qu'elle peut le « don gratuit », sa contribution au trésor royal –, ainsi que la recherche d'expédients avec les puissances financières de France et d'Europe. Contrairement à ce qui sera dénoncé et répété jusqu'à aujourd'hui, le projet absolutiste de la monarchie française a bien échoué avant 1780. Seule la façade du monument imaginé par Louis XIV reste, mais son ombre portée suffira comme épouvantail et comme prétexte. Louis XVI, dans tout cela, se trouve habillé d'habits manifestement trop grands pour lui. Il paiera de sa tête son incapacité à maîtriser l'ensemble des contradictions dont il a hérité ; cette mort transformera sa vie, pourtant peu exemplaire, en destin.

Un couple en décalage

Le roi incarne, à dire vrai, tous les malentendus de son temps, sans toutefois être différent de la plupart de ses cousins ou alliés, sauf sur un point : sa personne est le centre d'équilibre d'un système de gouvernement. Il a été élevé, notamment par Jacob Nicolas Moreau, penseur de l'absolutisme et antiphilosophe, dans la conscience de sa dignité, de ses droits, considérables, mais aussi de ses devoirs, envers Dieu, la monarchie, ses sujets et la patrie. Profondément attaché au catholicisme, à ses fêtes et à ses dévotions, il a été convaincu de l'importance de l'administration et du service de l'État, participant aussi du processus de laïcisation de la monarchie, tel que Louis XIV l'avait institué. L'empereur de Chine, exemple rêvé du monarque administrateur, régnant grâce à une bureaucratie hiérarchisée, lui a été proposé comme modèle à suivre. Son esprit a été ainsi formé par les Lumières et dans le respect de la foi la plus traditionnelle, comme sont éduqués pratiquement tous les princes européens au même moment, mêlant des orientations qui semblent aujourd'hui bien éloignées les unes des autres. L'éducation « éclairée » reçue par son parent, le prince de Parme, ne l'empêche pas, par exemple, de s'adonner à la fois à la bigoterie et au libertinage. Mais Louis XVI conjugue les deux dimensions contradictoires dans une attitude paradoxalement très moderne pour l'époque, en protégeant sa vie privée et son for intérieur. Il maintient ainsi l'étiquette royale dans sa splendeur, sans y consacrer toute sa personnalité, montrant les limites du rôle de représentation qu'il joue. Sans doute la gaucherie que tout son entourage stigmatise explique-t-elle en partie cette disposition, mais il en fait aussi une politique suivie, devenant ce roi travailleur, adonné à la chasse et aux activités manuelles – ce que la postérité retiendra. La chasse représente le passe-temps aristocratique par excellence. Le travail manuel est jugé indispensable dans la famille royale, pour cultiver l'humilité compensatrice de l'exercice du pouvoir, bien loin de tout ce qui est associé à l'image de la puissance trois siècles plus tard. Reste que l'image royale est brouillée.

Louis XVI n'a ni la puissance de travail ni l'énergie de son beau-frère Joseph II, empereur d'Autriche, ou du grand Frédéric de Prusse ; ses indécisions et ses revirements sont d'autant moins compris qu'il ne s'impose pas publiquement. Il a pu se rapprocher des curés réformateurs, des jansénistes et des physiocrates hostiles aux privilèges des nobles et des évêques ; il reste toujours soumis aux intrigues de la Cour. Il continue, malgré tous les avertissements et certaines déclarations, à couvrir les dépenses excessives et s'oppose, de façon inefficace, aux contestations qui s'élèvent contre les privilèges – parfois soutenues par la reine elle-même lorsqu'elle fait représenter les pièces de Beaumarchais par exemple. Les observateurs les plus critiques ne manquent pas autour de lui pour relever et faire connaître toutes les occasions attestant de sa faiblesse de caractère par le biais de pamphlets ou de « nouvelles à la main », ces publications semi clandestines qui informent toute l'Europe. La marche même de la monarchie française dépend trop de l'image renouvelée de la puissance royale pour que la stratégie de Louis XVI ne soit pas interprétée en

sa défaveur. D'autant qu'une suite de déconvenues et d'échecs marquent la vie du royaume, en commençant par les difficultés au sein même du couple royal. Ce n'est qu'en 1777 que le pays apprend par des indiscrétions calculées, et malséantes, que le mariage entre Louis XVI et Marie-Antoinette n'a été consommé qu'après sept ans d'attente et de supputations. Les naissances de Marie-Thérèse Charlotte, en 1779, puis du Dauphin, en 1781, ne contrebalancent pas l'effet désastreux des libelles et chansons grivoises qui circulent, accablant un roi impuissant et peut-être cocu, une reine libertine, frivole et dépensière.

Marie-Antoinette, bien accueillie en 1770, aimée en 1774, est critiquée pour son goût du jeu et des bals, pour son cercle d'amis, souvent dénoncés comme de possibles amants et amantes. Collectionneuse de bijoux, de laques et de vêtements luxueux, elle reçoit des sommes énormes pour financer la restauration de châteaux ou de manoirs dans lesquels elle se coupe de la Cour, et évidemment du reste de la France. L'exemple le plus décrié est le Petit Trianon, qui devient vite la cible des critiques, notamment de la part de tous ceux qui ne peuvent y être admis. Il ne s'agit pas de ragots qui visent des personnes privées, mais bien des atteintes à des symboles de l'unité de la nation. Car la légitimité de la descendance royale a été mise en cause, permettant à des ambitions rivales de s'affirmer. Les frères du roi se verraient bien remplacer Louis XVI, le maladroit, et une partie de l'opinion se rallie volontiers à la lignée des cousins d'Orléans, considérée comme libérale, anglophile et porteuse d'avenir. La personnalité de la reine est toujours l'objet de débats et de polémiques. Fut-elle une « femme moyenne » pour reprendre ce qu'écrivit Stefan Zweig, fut-elle le mauvais ange de la monarchie ou bien une victime de la société française ? Fut-elle une « insoumise », refusant les contraintes autant par conscience de son rang que par incapacité à s'adapter aux situations ?

Libre à chacun de trouver les arguments qui lui conviendront, et qui ne manquent pas, pour justifier chacune de ces interprétations. Il convient de relever, comme pour Louis XVI, les contradictions dans lesquelles elle vit. Princesse destinée à garantir la politique de son pays, ventre vendu selon les alliances diplomatiques, elle a été élevée, comme ses sœurs, pour tenir un rang princier ou royal, sans recevoir d'autre éducation que les arts d'agrément, la pratique du théâtre et de la musique. Elle a été mal préparée à son entrée en France, pays où l'étiquette royale est la plus contraignante et où règne la plus grande liberté des mœurs. Surveillée par sa mère pendant de nombreuses années, obligée d'intervenir pour l'Autriche lors des tensions diplomatiques, elle rompt avec les figures des reines précédentes, recluses dans des appartements privés, menant une vie éloignée des affaires, laissées le cas échéant aux maîtresses royales. La maladresse de son mari à tenir son rang et même à consommer le mariage la met pendant des années dans une situation fragile. Sans enfants, elle peut, en théorie, être répudiée. Sans rivale auprès du roi et menant grand train, elle devient une personne publique, suivant l'air du

temps, mais ceci au mépris des traditions monarchiques – y compris en affichant cette liberté d'allure réservée *de facto* aux rois et que Louis XVI, précisément, n'adopte pas ! Les relations conjugales ont été manifestement difficiles, au moins dans les premières années du règne, contribuant à affaiblir les images publiques du roi et de la reine, attachés l'un et l'autre à conserver, plus que leurs prédécesseurs, leurs domaines personnels.

Marie-Antoinette se met ainsi en décalage par rapport à toutes les règles qui l'enserrent et ne peut que mécontenter tous ceux qui critiquent et jalousent son mode de vie luxueux et ostentatoire comme ses interventions de plus en plus grandes dans la vie politique. Femme de son époque, rompant avec les rigidités de la Cour et donnant le ton à la Ville, elle est également une reine du for privé, qui se replie rapidement sur un cercle d'intimes réuni dans des lieux réservés, comme le Trianon ou Marly. Ces jardins et ces bergeries illustrent parfaitement les tensions qui minent l'image du couple royal. Ils relèvent de cette mode pour les parcs « irréguliers », rattaché au goût « anglo-chinois », qui exalte avec mélancolie et nostalgie la nature savamment indisciplinée, rappelant les temps révolus d'un passé harmonieux, critiquant implicitement les « jardins à la française » et servant de remède à ce nouveau mal du siècle que ressentent les élites. Loin de résoudre ce *spleen* naissant, jardins et bergeries sont au cœur de querelles soulevées par leur coût, la personnalité de l'architecte de la reine, le Lorrain Mique, et l'usage exclusif par la reine, sans que celle-ci ne s'en satisfasse. Marly est édifié pour fuir les pesanteurs ressenties malgré tout au Trianon, tandis qu'une autre « laiterie royale » est créée dans le château de Rambouillet. Plus que le plaisir de la collection, il s'agit d'une recherche obsessionnelle d'un paradis perdu qui s'exprime ici, mais qui a pour effet imprévu de monter l'opinion contre la reine. En s'affranchissant autant qu'elle le peut des hiérarchies et des contraintes, elle se coupe à la fois des nobles dépités et jaloux et du peuple ordinaire, habitué à tout connaître de ses aventures et de ses extravagances savamment diffusées.

La monarchie française n'avait pas besoin de cette rencontre de deux personnalités aussi fragiles, au moment où toutes les structures craquaient. Comme dans d'autres occasions, par exemple en 1860 dans le royaume des Deux-Siciles, un régime s'écroule d'autant plus vite que ses principaux représentants ne possèdent pas l'autorité personnelle qu'il aurait fallu pour entraver, ou endiguer, le cours des choses. Reste à ne pas en donner une interprétation trop romantique. La « singularité mystérieuse » (A. Jourdan) de la royauté a sans doute disparu dans les années 1790, il ne faudrait toutefois pas aller trop vite en besogne et conclure que le sort de la monarchie s'est scellé dans la disparition d'une sacralité plus évoquée que démontrée. À tout prendre à cette époque, avant que la lecture romantique qui s'impose après la Révolution n'en fasse oublier la rudesse, le destin des « têtes couronnées » était tout sauf assuré. Les princesses n'étaient que des ventres et les rois restaient toujours dépendants des raisons d'État et des équilibres des pouvoirs.

Le pouvoir de l'opinion

Entre le rêve d'une monarchie constitutionnelle, janséniste et parlementaire, le désir d'une monarchie absolutiste administrative souhaitée par le parti dévot, la monarchie laïque et utilitariste des philosophes et des physiocrates, Louis XVI et son entourage n'ont guère devant eux que la perspective de la monarchie personnalisée. Il leur reste à jouer sur les affections concurrentes pour maintenir la fiction d'une confusion organiciste entre la personne du roi et celle du père du peuple, malgré les tempéraments de Louis XVI et de Marie-Antoinette et la destruction de leurs images. L'avenir de la monarchie – et des monarques – dépend du contrôle de l'opinion. Le roi s'y essaie en rémunérant des publicistes, en prenant des mesures populistes, en essayant de discréditer ses adversaires qui sont aussi ses pairs. La reine s'y emploie en intervenant délibérément dans la vie politique, au risque d'indisposer contre elle toutes les couches sociales et en imposant au gré de ses alliances les hommes qu'elle estime aptes à repousser les échéances qui pèsent sur les finances et l'organisation même de l'État et de la monarchie.

Dans les années 1780, il serait imprudent de dire que la Révolution est déjà faite. Pour que celle-ci advienne, il faudra la conscience collective d'une rupture du régime et de l'État en lien avec le sens même de l'histoire humaine. Sans doute les esprits sont-ils préparés, depuis les discussions autour des événements américains, à débattre de ce genre de questions, et sans doute le mot « révolution » court-il maintenant d'un domaine à l'autre, cependant la mise en accusation du gouvernement royal et la volonté de le remplacer par d'autres procédures ne sont pas à l'ordre du jour. En revanche, ce qui est déjà là, au sein des élites, de la Cour, des parlements, des salons parisiens, c'est l'intense concurrence des clans et des groupes que le roi ne contrôle plus et qui transforme le gouvernement de la France en bateau ivre. La chose n'est pas neuve : les rivalités entre familles princières, nobiliaires et parlementaires composent la toile de fond sur laquelle les souverains brodent, empruntant, selon leurs humeurs et leurs désirs, telle personnalité ou tel lobby. La nouveauté vient d'abord du fait que les luttes sont devenues continues et âpres au sein même des ministères successifs, la plupart d'entre eux résultant de compromis entre des courants et des personnes clés, et qu'ensuite, même de façon limitée, tout cela se déroule devant le tribunal de l'opinion.

La formule ne doit pas être prise à la légère ou comprise comme l'expression d'une mutation quasi philosophique. Concrètement, le roi et ses ministres doivent, jour après jour, intervenir directement dans la fabrication des opinions. Les mouches de la police ou le « secret » du roi ne suffisent pas à ce nouvel enjeu, la guerre se mène via les journaux, les publicistes et la propagande. Ainsi, dès 1774, le puissant secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Vergennes, qui allait demeurer le principal ministre jusqu'à sa mort en 1787, va s'employer à cette œuvre qui va changer de sens rapidement. Il intervient, classiquement si l'on peut dire, pour contrer les publications

risquant, depuis l'étranger, de nuire à la réputation de la Cour, pour surveiller de près les manœuvres des diplomates en France, voire pour détruire les lettres estimées dangereuses, comme une partie de la correspondance entre le roi de Prusse et le philosophe d'Alembert ! Il échoue à organiser un ministère cohérent, mais ne peut pas, malgré ses efforts, empêcher la publicité des débats politiques. La publication par Necker, ancien directeur des finances qu'il détestait, de son *Compte rendu au roi* en 1781 est pour lui l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire : suivre l'exemple anglais. Necker, qui a en outre mis en circulation, sans l'autorisation du roi, un mémoire sur les assemblées provinciales, est remplacé par Calonne, soutenu par Vergennes, qui peut encore faire valoir qu'en France, « le monarque parle ; tout est peuple ; et tout obéit ».

Reste que Vergennes, ce grand serviteur de l'idéal monarchique, est confronté à la faiblesse de Louis XVI. Vergennes est en effet l'âme de la résistance aux parlements, corrigeant le cas échéant les propos modérés du roi par des décisions plus rudes et sans appel. Le ministre si puissant perd cependant devant les revirements de la reine, qu'il a pourtant réussi à ne pas affronter jusqu'en 1784, en dépit de son refus des prétentions autrichiennes en Europe, et ne peut pas bloquer les nominations de ministres qu'elle impose. Enfin et surtout, Vergennes est au cœur de cette activité inlassable de propagande et de contrôle des nouvelles qui devient essentielle pour la vie quotidienne du royaume. Il soutient le libraire Panckoucke pour que celui-ci publie un journal gouvernemental, le *Mercure*, contrôle *La Gazette de France*, et mène une véritable campagne de presse pour défendre sa politique américaine. Il ne réussit cependant pas à garder Linguet dans le camp des antiphilosophes et voit le journaliste se retourner contre la monarchie. Il reprend ainsi, pour les mêmes raisons, la politique de propagande menée dans les années 1760 par Choiseul avec Genêt.

Sa mort survient en 1787, alors que l'Assemblée des notables qu'il avait voulue est en train d'échouer. La convocation des états généraux, qu'il a refusée, est devenue inévitable. La monarchie perd ainsi avec Vergennes le défenseur intraitable d'un absolutisme rêvé, elle se soumet au règne de l'opinion, que le roi et la reine flattent et courtisent, sans en comprendre ni les enjeux ni les risques, croyant toujours que la dignité royale a pu demeurer intacte malgré leur engagement dans une « monarchie administrative » fondée sur des bases radicalement sécularisées et politiques et malgré les rebuffades subies depuis les vingt dernières années auprès des élites sociales et intellectuelles. Malgré ces grands serviteurs dévoués, ou peut-être à cause d'eux et de ce qu'ils ont impulsé, la monarchie devient la victime des contradictions dans lesquelles elle s'est elle-même engagée. L'exemple le plus éclatant de cette situation incohérente est donné par la place même du corps du roi dans le royaume. D'un côté, la désincorporation du pouvoir provoquée par la distance prise par le roi vis-à-vis de ses sujets, comme vis-à-vis de sa propre image, lui a fait perdre sa position en surplomb des lois, alors que, de l'autre, il continue d'incarner la communauté et qu'il n'a pas pu mettre en place un système

institutionnel de remplacement. Cette situation crée un curieux équilibre. Ainsi, encore en 1791, les médecins de la Cour rendent compte journellement de la santé du monarque en cas d'indisposition, si bien que, l'Assemblée étant avisée d'un malaise, ses membres enverront au roi des souhaits de bon rétablissement. Ce qui n'empêchera pas son exécution publique en 1793. Entre les cultures héritées et cette nouvelle culture politique qui s'impose de fait, le divorce crée un espace de conflits d'où naîtra la Révolution.

Ne faudrait-il pas lire alors la période révolutionnaire comme la clôture d'un processus inauguré lors des guerres de Religion, quand l'État moderne a été inventé pour instaurer la monarchie au-dessus des conflits ? La légitimité du roi avait été fondée en droit par des légistes mettant le pouvoir, y compris dans sa dimension sacrée, au-dessus de la religion. L'idée d'un État unificateur et protecteur des biens et des personnes s'était imposée, par la force parfois, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, avant de trouver une sorte de plénitude sous le long règne de Louis XV. On a vu que la réussite a vidé la fonction royale d'une partie de son mystère, préparant le roi a être le premier fonctionnaire de son État, à la tête d'une pyramide d'administrateurs. Mais cette évolution aura été en quelque sorte détournée par Louis XVI et Marie-Antoinette, accentuant cette privatisation de leur fonction sans donner en contrepartie les garanties institutionnelles aux personnes incarnant, en leur nom et place, les attributions de l'État. Cette contradiction s'est accrue par l'affrontement avec les tenants des pouvoirs concurrents, Église et noblesse, que l'État avait encadrés jusque-là.

Repères bibliographiques

BERTIÈRE S., *Marie-Antoinette l'insoumise*, 2002.

BOUTON C., *The Flour War*, 1993.

DARNTON R., *Édition et sédition*, 1991.

DESCIMON R. et COSANDEY F., *L'Absolutisme en France*, 2002.

EGRET J., *La Prérévolution française*, 1962.

FARGE A., *Dire et mal dire*, 1998.

FÉLIX J., *Louis XVI et Marie-Antoinette. Un couple en politique*, 2010.

LEVER E., *Marie-Antoinette*, 1991.

LÜTHY H., *La Banque protestante en France*, 1998.

MAIRE C., *De la cause de Dieu à la cause de la nation*, 1998.

SAINT-BONNET F., *L'État d'exception*, 2001.

VAN KLEY D., *The Damiens Affair and the Unraveling of the Ancient Regime*, *1750-1770,* 1984.

3
Les failles de la nation

Les mots piègent la pensée. Entre « fin de l'Ancien Régime », « origines de la Révolution française » et autres tableaux de « la France à la veille de la Révolution », peut-on éviter de chercher les « raisons » ou les « causes » de la « rupture révolutionnaire » ? Peut-on aussi empêcher que celle-ci soit inscrite dans des logiques irrémédiables – entrée dans la modernité capitaliste ou décadence des valeurs traditionnelles – pour pouvoir l'articuler avec la soudaineté de l'événement ? Tant d'historiens se sont acharnés à trouver les orages précurseurs qui auraient obscurci le ciel bleu de la monarchie qu'une véritable sidération interprète ainsi un fait en destin, avant de le transformer en énigme, d'autant plus insoluble que l'évolution ultérieure est considérée comme inéluctable. C'est par exemple le cas de l'ouverture des états généraux ou de la prise de la Bastille. Si bien que la réunion des députés le 4 mai 1789 demeure lourde du plongeon attendu de la Révolution dans la Terreur. Il est vrai qu'une telle lecture participe d'une épopée, à l'honneur des hommes qui inventent un nouveau monde ou à la mémoire de ceux, leurs adversaires, qui se sacrifièrent pour une cause perdue ; perspective éloignée de ce que nous souhaitons proposer ici : l'analyse d'une crise conjoncturelle dans un climat culturel inattendu qui en change la signification. Cela n'enlève rien à la valeur des individus, cela rappelle simplement qu'ils ne savent jamais l'histoire qu'ils font.

Que la monarchie se soit effondrée sur elle-même pendant cette période, et que le coup de grâce apporté par la dénomination « révolution » ne vienne qu'en son temps, après que presque tous les pays européens eurent affronté les uns après les autres les risques d'une « révolution », interdit de penser que « la Révolution » était inévitable, du fait des « contradictions internes » de la société (interprétation marxiste) ou des contradictions entre État et société (selon Tocqueville). Ce sont des failles qu'il faut présenter, sans chercher à donner à l'une d'entre elles de rôle déterminant ni dans la chute de la monarchie, qui, faut-il le rappeler, ne se produisit qu'en 1792, ni dans la « naissance » de la révolution, que l'on pourrait bien étendre entre 1787-1788 et 1792.

La crise de l'Ancien Régime

Exemple même de la lecture téléologique propre à l'épisode

révolutionnaire, « la crise de l'Ancien Régime » s'appuie pour l'essentiel sur la monumentale thèse d'E. Labrousse consacrée à l'économie. Dans un contexte économique positif, marqué par l'accroissement constant des richesses et des échanges, la société évite les famines, connaît une vitalité démographique qui met sur le marché des cohortes de plus en plus nombreuses de jeunes gens ne trouvant de place ni dans les structures archaïques des ordres – clergé, noblesse, tiers état –, ni dans les corporations et les jurandes. Les tensions qui en résultent sont accrues par des variations climatiques imprévues, hivers trop froids, étés trop humides, ainsi que par une formidable tempête qui affecte tout le pays précisément le 13 juillet 1788. Cette série de catastrophes, inscrite dans une série de mauvaises années météorologiques après quelques décennies favorables, provoque les fluctuations brutales des récoltes, mauvaises ou trop bonnes, et les épizooties qui frappent la production du vin, des céréales et des bestiaux après 1770. Les prix s'effondrent parfois devant les surproductions viticoles, ruinant les producteurs, ou s'envolent quand les grains se font rares, entraînant des augmentations du prix du pain. Un record est établi le 14 juillet 1789, ce qui ne peut évidemment pas apparaître comme une coïncidence.

Alors que les propriétaires et les seigneurs renforcent leurs exigences sur les loyers des terres et sur les droits « féodaux » qui constituent toujours une ressource importante pour une part de la petite noblesse rurale, les paysans et les populations urbaines voient leurs conditions empirer. Pour la paysannerie éloignée des grands centres urbains et des échanges, le système féodal semble être réaffirmé et renforcé par les propriétaires, nobles ou roturiers, de plus en plus engagés dans une recherche des profits. Si l'on peut dire qu'au regard de l'histoire le système féodal a bien disparu du pays et que le libéralisme s'impose, ce n'est pas le sentiment que les paysans des zones les moins impliquées dans les échanges avec les grandes villes auraient exprimé alors qu'ils subissaient la pression exercée par les seigneurs, nobles ou roturiers, au nom des droits et redevances d'un passé éloigné. La politique libérale de l'État aggrave les tensions, puisque après les tentatives de Turgot un accord de libre-échange est signé avec l'Angleterre, en 1786. Cette décision a été accusée d'avoir imprudemment ouvert les frontières aux produits manufacturés anglais, provoquant une concurrence que les industries sidérurgiques et textiles nationales étaient incapables de supporter. La baisse de la demande intérieure se serait conjuguée à l'affaiblissement du niveau de vie pour entraîner l'augmentation du chômage et le nombre des mécontents. Il ne s'agit pas pour autant de conclure que la monarchie s'est ralliée au libéralisme malgré la multiplication des édits pris en faveur du partage des biens communaux après 1767. Entre les évolutions économiques, les revendications populaires et les demandes nobiliaires, les intendants sont amenés à des choix pragmatiques pour garder la paix sociale, préservant le plus souvent les biens communaux que les plus riches et les plus entreprenants voudraient découper pour profiter de l'essor commercial. La crainte des plus pauvres de voir disparaître les terres communes est justifiée, comme le regret des plus riches ou des plus entreprenants de

constater que le morcellement attendu, déjà réalisé outre-Manche, n'a pas lieu comme annoncé.

Dans cet entre-deux, la montée des mécontentements alimente la vague des rébellions dans tout le pays. Leur nombre et leur violence ne cessent de s'accroître, faisant du dernier quart du XVIIIe siècle le moment de la plus forte contestation populaire du siècle. Les chiffres bruts attestent de la continuité entre les rébellions qui marquent les campagnes et les villes depuis une trentaine d'années et les affrontements des années 1788-1789, censés inaugurer la période révolutionnaire. À partir de 1783, les bandes des « masques armés » se posent dans les Cévennes comme les procureurs des pauvres, refusant l'ordre imposé et les modernisations économiques, annonçant ainsi à la fois les mouvements sans-culottes et les insurrections contre-révolutionnaires. 1789 ne peut pas passer pour un coup de tonnerre dans un ciel serein. Cependant ces mouvements qui réagissent devant des disettes ou des rationnements ne sont pas des explosions de désespoir devant la famine. Le corps social ne s'est jamais aussi bien porté qu'à cette époque, ce qui conduit à considérer que les affrontements sont d'autant mieux connus qu'ils s'intègrent dorénavant dans des normes reconnues. Ils participent des rapports de force codifiés, allant des revendications devant notaire aux incendies volontaires, comme l'épisode de la Grande Peur l'illustrera dans les premiers mois de 1789. Il faut donc discuter « la crise » de l'Ancien Régime, car les signes de la prospérité sont indéniables et un mode de vie commun est repérable. Plus de vingt-huit millions de Français peuplent le pays en 1790, contre vingt-quatre cinquante ans plus tôt. Si le taux de mortalité demeure élevé, les conditions de vie difficiles et la misère bien réelle pour de nombreux groupes, l'essor de l'espérance de vie est incontestable pour la majorité. Les maladies épidémiques ont presque disparu du pays alors que la circulation des personnes, des biens et des idées est importante, agitant la plupart des campagnes du nord du pays ou des *hinterlands* autour des ports maritimes.

Si crise il y a, elle n'est plus comparable à la détresse qui sévissait dans les dernières années du XVIIe siècle ou des premières années du XVIIIe, quand des milliers d'individus mouraient de faim et de froid, sans que rien ne soit envisageable pour compenser les malheurs du temps. La crise de la fin du siècle résulte d'un déséquilibre autour de productions spéculatives et est aggravée par des habitudes de consommation ; elle peut être atténuée par des modifications dans les productions et les échanges de biens. Cela n'enlève rien aux sentiments de frustration, d'autant plus connus et ressentis que la diffusion de la culture écrite a donné aux petites gens des villes et des campagnes une liberté de parole inexistante un siècle plus tôt. Le sentiment d'une rupture par rapport à des habitudes communautaires est manifeste.

Sans minimiser ni la dépression qui court de 1778 à 1787 ni la hausse du coût de la vie qui a lieu de 1788 à 1789, les prix en 1789 ne sont guère différents de ceux de 1770. Jusqu'au début de l'Empire, les salaires des ouvriers parisiens du bâtiment vont même rester équivalents à ceux de leurs homologues

londoniens et à hauteur des meilleures années de la période monarchique. Le traité de commerce et la crise de la vigne n'ont pas affecté l'ensemble du pays de la même façon, certaines régions ont même prospéré pendant ces années. Les conséquences des mauvaises récoltes demeurent difficiles à analyser car le marché national, à commencer par les besoins des grandes villes, est déjà sous la tutelle et le contrôle des agents de la royauté. Le marché des céréales est à la fois libre et régulé par le contrôle général, les autorités locales, les intendants et les subdélégués gérant politiquement les réserves et l'établissement des prix. Les productions industrielles sont notamment sous la surveillance du corps des inspecteurs des manufactures, administrateurs indépendants des lobbys et des ordres.

L'économie française passe, à la fin du XVIII^e siècle, d'un système majoritairement artisanal à une situation où une part importante est jouée par l'industrie compétitive internationalement, mais la croissance des marchés profite d'abord aux propriétaires fonciers, protégés encore par un cadre juridique de plus en plus inadapté à la modernisation et à la rationalisation des échanges. Les structures sociales sont de plus en plus en désaccord avec l'émergence de revenus nouveaux et d'une nouvelle géographie des productions. Or, et là réside certainement la clé de toute l'histoire, au même moment le gouvernement hésite entre trois politiques dont les implications fiscales sont déterminantes : la France restera-t-elle une monarchie constitutionnelle, capable de débattre de sa solvabilité ? Deviendra-t-elle un État absolutiste imposant des ponctions brutales, avec un gouvernement administré par des commis technocrates ? Ou sera-t-elle une monarchie « mixte », donnant à la noblesse traditionnelle le rôle qu'elle convoite entre roi et peuple ? En tout état de cause, la Révolution n'est pas le résultat de « la crise de l'Ancien Régime », mais d'une série de conjonctions.

La noblesse fascinante et irritante

Ce qui est en jeu, à l'époque comme pour toute l'historiographie, est la réalité du « carcan » qui pèse sur la société et que la Révolution aurait fait sauter au fil de dates mémorables. Rappelons-en la litanie qui marque les mémoires : le 4 août 1789, lorsque la noblesse renonce à ses privilèges ; les 19-23 juin 1790, avec le décret abolissant la noblesse héréditaire ; ou enfin septembre 1791, quand la Constitution affirme qu'« il n'y a plus de noblesse ». Or, non seulement il faut mettre en doute le fait que « 89 tue la noblesse », mais il convient de se demander ce que veut dire être noble.

La querelle des chiffres est révélatrice, car aucune indication n'est claire. Faut-il suivre Coyer, qui parle de trois cent soixante mille nobles au milieu du XVIII^e siècle, ou Sieyès, qui en propose cent dix mille ? La noblesse se résume-t-elle aux privilèges, notamment au non paiement de la taille, ce qui concerne alors tous les nobles, de vieille noblesse ou d'anoblissement récent, ou se définit-elle par son rapport à l'ancienneté des familles, à l'utilité sociale ou à

l'honneur, ce qui contribue à découper le deuxième ordre en fonction des modalités d'acquisition et des appartenances aux divers groupes, militaires, parlementaires, administratifs ? Ces débats ne sont toujours pas tranchés. À l'époque, ils agitent tout le pays depuis près d'un siècle, depuis que Boulainvilliers et Saint-Simon ont dénoncé les menaces pesant sur l'ordre nobiliaire, l'État accordant trop de place aux roturiers. Les discussions ont été renouvelées et radicalisées par Rousseau, refusant d'entrer dans des considérations pseudo-historiques autour des origines franques des nobles et celtes des roturiers. Leur dimension politique est apparue lorsqu'il fallut chercher la place à accorder à la « noblesse commerçante » et lorsque les édits dits de Ségur, de 1781 et 1786, ont codifié l'avancement des officiers en fonction de leurs quartiers de noblesse. À la fin du XVIII^e siècle, le tour devient plus polémique, quand Sieyès se fait connaître en dénonçant le parasitisme nobiliaire, au point de ne pas reconnaître le noble comme membre de la « nation ». Il s'oppose en cela aux défenseurs de la spécificité nobiliaire, rejoint par d'Antraigues, noble certes, mais cadet sans fief et critique de son ordre.

Alors que l'historiographie hésite régulièrement pour statuer sur cette question complexe, l'insistance est régulièrement mise sur le renforcement des positions nobiliaires dans le haut clergé ainsi que dans les grades élevés de l'armée à la fin du XVIII^e siècle. Ceci signifierait-il que la monarchie absolue a lié son sort à la noblesse, annonçant son soutien à la contre-révolution et faisant par contrecoup le lit de la révolution « bourgeoise » ? Distinguons différents ordres de choses. Les écarts de fortunes et de revenus sont considérables entre les plus riches, tous nobles, et les autres. Dans un livre très documenté sur Toulouse, J. Sentou avoue son étonnement devant la richesse de la noblesse parlementaire de la ville qui se situe au-delà de ce qu'il avait pu imaginer : les deux tiers des biens appartiennent aux familles nobles et le dernier tiers à la bourgeoisie. Mais celle-ci, de moins en moins assimilée par la noblesse, ne lui est pourtant pas hostile. Est-elle « mineure » comme l'auteur l'estime, ou bien, comme il le dit aussi, ne communie-t-elle pas tout simplement dans le respect commun de la propriété et de l'enrichissement ? Beaucoup de bourgeois possesseurs de fiefs pâtiront du cours des événements après août 1789. La société française du XIX^e siècle ne sera pas fondée sur le rejet de la noblesse en tant que telle. Tout au contraire, « nobles, titrés et aristocrates » seront au cœur même de la recomposition sociale, amalgamés dans la catégorie des « notables » avec les bourgeois enrichis pendant la Révolution et l'Empire. Il faudra attendre au moins la fin du XIX^e siècle et davantage le début du XX^e pour que la France perde ses appétences pour la distinction nobiliaire et sa nostalgie de l'Ancien Régime.

C'est moins l'écart brut des fortunes qui crée le scandale – la période révolutionnaire verra bien pire – que le sentiment de la fermeture de « l'ascenseur social » qui choque. C'est particulièrement le cas dans le haut clergé et dans les hauts postes administratifs, où des roturiers, riches évidemment, avaient pu parvenir à la fin du XVII^e siècle, mais ne le peuvent

plus un siècle plus tard. Font scandale également les enrichissements indécents, les dépenses pharaoniques ou les faillites monstrueuses, qui concernent certains courtisans, les Polignac, les Guémené et les princes du sang. Ce sont moins les structures qui sont en jeu que les représentations des ordres et les mouvements entre eux. Les inégalités ne sont pas faibles à l'intérieur de la noblesse, elle-même différenciée selon les régions. La noblesse pauvre constitue un groupe important qui pèse autant à l'intérieur de l'ordre que sur la société dans son ensemble. Il faut souligner qu'entre la Bretagne où tous les nobles peuvent assister aux états provinciaux et le Languedoc, où ne se retrouvent que vingt-trois barons, en passant par la Bourgogne qui exige quatre quartiers de noblesse et la possession d'un fief pour participer, l'unité ne peut guère être cherchée. Cette unité se trouve ailleurs : dans le rapport privilégié à l'État, les nobles servant de rouage essentiel entre le centre et la périphérie, mais aussi dans la conviction d'appartenir à un groupe « autoreconnu de gens qui ont en commun un ensemble de traditions que ne partagent pas les autres individus avec lesquels ils sont en contact » (D. Higgs). La conviction est d'ailleurs commune à toute la société française, elle justifiera la persécution des nobles, même une fois que la noblesse aura été abolie depuis plusieurs années, avant d'être au cœur de la recréation nobiliaire par Napoléon Ier ainsi que de la constitution systématique d'un habitus nobiliaire au début du XIXe siècle. Entre-temps, un rapport d'admiration et de haine a balayé le pays et bouleversé la vie de milliers d'individus, au gré d'événements plus chaotiques que systématiques.

L'exemple est donné par les répercussions inattendues de l'invention de la médaille de la société des Cincinnati accordée par Washington à un certain nombre d'officiers ayant pris part à la guerre d'Indépendance. Alex de Fersen en est notamment bénéficiaire, au grand dam du roi de Suède qui n'accepte pas qu'il l'arbore publiquement. Louis XVI et son entourage veillent à ce qu'elle ne soit pas attribuée à beaucoup de Français, estimant qu'elle mine les fondements de la société. Paradoxalement, des publicistes comme Mirabeau la dénoncent également, voyant en actes la naissance d'une nouvelle caste nobiliaire identifiée par sa violence, tandis que l'Américain Franklin s'inspire de l'épisode pour faire une critique féroce de la France inégalitaire. Évoquer la fracture entre « noblesse » et reste de la nation, ce que Sieyès popularise dans son pamphlet de 1788, ne suffit pas pour apprécier la complexité du problème posé à cette occasion. Ce qui est en jeu est la formation d'une élite d'intermédiaires entre l'État et la société – question toujours d'actualité deux siècles plus tard –, car une part importante de la noblesse se considère au service de l'État et se voit destinée à en former les cadres. Ceci explique que la Révolution aura été faite par d'innombrables représentants de cet ordre, de La Fayette à Bonaparte, en passant par Condorcet, Barras, Mirabeau ou Antonelle, sans oublier Le Peletier ou Barère, et que les divisions les plus graves, et portant les conséquences les plus lourdes, sont à chercher à l'intérieur même de l'ordre de la noblesse.

La noblesse divisée, réformée et fermée

La monarchie a joué un rôle dans cette crise de représentation que traverse le deuxième ordre. Depuis le XVII^e siècle, les ministres successifs ont réussi à assujettir la noblesse à des impôts calculés sur les revenus, hors de tout statut particulier, faisant ainsi changer les mœurs. S'ils ont échoué à faire de la taille un impôt unique, comme à fiscaliser autant qu'ils le voulaient les biens du clergé, au nom de l'utilité sociale, la lente uniformisation de la société est pourtant devenue une réalité acceptée de gré ou de force par tous les groupes. Cette recherche de l'efficacité sociale explique aussi la réforme militaire lancée par Choiseul en 1762 et continuée par les édits de Ségur en 1781 et 1786. Dorénavant, les grades doivent être attribués à des militaires aux compétences éprouvées, même s'ils ne peuvent toujours pas être achetés par des anoblis issus de familles sans tradition guerrière. Enfin, il est nécessaire de disposer de quatre quartiers de noblesse – de descendre de deux générations de nobles – pour accéder aux grades supérieurs dans les armes classiques, ce qui écarte d'emblée tous les anoblis de l'avancement ; il faut noter que les roturiers, ne disposant pas du premier quartier de noblesse, ne sont pas concernés. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux armes techniques, génie et artillerie, où le savoir compte. Il s'agit bien d'utiliser les habitus familiaux des uns et les connaissances des autres pour construire progressivement une méritocratie au sein de la noblesse sans provoquer de déséquilibres destructeurs. Il s'agit aussi de nationaliser l'armée, de renforcer la centralisation étatique en professionnalisant les officiers reconnus pour leur vertu autant que pour leur origine.

Cette entreprise réformatrice, inspirée des objectifs du despotisme éclairé, a entraîné des répercussions complexes, voire contradictoires. En premier lieu, les édits de Ségur ont été régulièrement assimilés à la « réaction aristocratique » qui marquerait les années 1780, si bien que les anoblis récents se sont retrouvés rejetés du côté des roturiers, tous concernés par cette fermeture de la noblesse. Parallèlement, le renforcement de la noblesse dans son rôle militaire valorise certes l'honneur et le courage nobiliaire face aux préoccupations « bourgeoises », mais confirme que les nobles ne sont que des « tueurs », habitués au duel et à la chasse, peu soucieux du bien collectif. Enfin, ces dispositions resserrent le lien des nobles avec l'État, mais augmentent les coûts de l'armée. Elles donnent aussi aux officiers le droit d'exiger une reconnaissance de leurs qualifications, y compris dans la prise des décisions, accroissant la résistance de la noblesse traditionnelle « au despotisme ministériel » et ses ressentiments devant les inégalités à l'intérieur même de l'ordre. Il faut peser l'importance de ce courant « réformateur-conservateur » qui anime une grande partie de la noblesse. Il mine les prétentions monarchiques tout en lui faisant rejoindre, provisoirement, les réformateurs. Il fonde un « antinobilisme » dans les rangs mêmes de la noblesse, exprimé par ceux qui souhaitent que « l'exercice de la raison et de la vertu [soit] la seule vraie noblesse » (Mirabeau).

L'écart ressenti est considérable entre les jeunes officiers nobles – que l'on pense à Bonaparte accueilli dans l'école militaire de Brienne, mais sans espoir

de carrière – et la très haute noblesse qui possède tous les avantages. Ses membres investissent dans les affaires industrielles et commerciales, possèdent des domaines dans les îles à sucre et spéculent sur les trafics d'argent, le tout sans s'interdire de quémander des prébendes. Comme le remarquait de façon provocante l'historien de la banque protestante Lüthy, les grands manieurs d'argent à la fin du XVIII^e siècle, dont les faillites scandalisent l'opinion, appartiennent aux plus grandes familles aristocratiques et non à la bourgeoisie censée être l'incarnation du capitalisme financier. La haute noblesse des princes et des ducs, les Orléans, les Condé, les Conti, pour ne citer que quelques familles, semble affranchie des règles ordinaires, et reste profondément imbue de sa spécificité qui la met en contact, voire en concurrence directe, avec la famille royale. À un moindre niveau, la noblesse ancienne, qui se distingue de la noblesse de cour et de la noblesse libérale évoluant dans d'autres univers, tente de maintenir la culture traditionnelle pour réguler les relations sociales et politiques tout en acceptant la modernisation modérée de la gestion du royaume et de leurs propriétés. Cet essai de rationalisation que les possesseurs de fiefs – bourgeois compris par ailleurs – entreprennent heurte évidemment les paysans qui voient dans ces opérations une « réaction féodale ».

Les noblesses militaire, parlementaire et financière composent ainsi un vaste ensemble mouvant, dépendant des milieux locaux dans lesquels les alliances matrimoniales et les liens d'affaires se tissent au gré des rapports de force. Des nébuleuses se constituent manifestement davantage autour de fonctions familiales que de statuts précis. Ainsi, les grands commis, membres des conseils du roi, des chambres des comptes, trésoriers et fermiers tiennent des positions exceptionnelles dans la société, même s'ils peuvent être en délicatesse avec des nobles de la vieille aristocratie militaire. Les hiérarchies sont emboîtées plus que juxtaposées, signalant les profonds clivages qui marquent le deuxième ordre et qui seront responsables de son éclatement au moment de la convocation des états généraux.

Les contradictions de la modernité

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, illustrent les contradictions qui clivent la société française. Dans une véritable quadrature du cercle, la monarchie cherche à rationaliser les rentrées d'argent et les fonctions, vise à privilégier les compétences, sans se priver de l'anoblissement qui récompense encore les sujets les plus méritants et les plus riches et sans désavouer pour autant la grande noblesse. Si le flux des anoblis ne cesse de baisser au cours des siècles, le nombre d'achat de lettres d'anoblissement demeure élevé en 1789, renouvelant la noblesse et aggravant les disparités et tensions. Paradoxalement, l'ascension sociale demeure toujours sanctionnée par l'achat de terres et de titres, surtout lorsqu'il est accompagné d'une vie de gentilhomme. Ce besoin d'argent explique que beaucoup de familles nobles vivent en acceptant des alliances avec des roturières richement dotées et que c'est moins une

« castification » de la noblesse qui se produit que de multiples fermetures. Fermeture de l'aristocratie et des groupes dominants, comme les possesseurs de fiefs en Provence, par exemple, qui rejettent les anoblis, donnant un tout autre sens à la politique royale, demeurée ambiguë et fondamentalement conservatrice. Fermeture des militaires sur eux-mêmes, souffrant de leur médiocre reconnaissance. Fermeture en retour de la « bourgeoisie » face aux « privilégiés », mais aussi au « peuple ».

La « cascade des mépris », pour reprendre cette expression attribuée à Mirabeau, rejaillit de façon inopinée sur des groupes qui attendaient l'occasion d'accabler leurs inférieurs au moment de leur propre ascension. Car les valeurs sociales entament une mutation qui déprécie le noble. Homme de guerre, du luxe et du libertinage, ses débauches et ses excès deviennent un des lieux communs des livres et des livrets d'opéra. Alors que l'avenir du pays favorise la politisation des opinions, le fait que Necker, roturier genevois, soit bon père et bon mari ajoute à sa popularité, tandis que Calonne porte au contraire les stigmates de la noblesse. Est-ce pour cela que les banquiers Le Couteulx, représentants fortunés de la grande banque catholique, écuyers et seigneurs, opposés à Calonne, se font reconnaître comme membres du tiers état au moment des élections de 1789, en insistant sur le fait qu'ils pratiquent le commerce ? Que l'abbé Sieyès appartienne au groupe des fidèles des Le Couteulx, lorsqu'il rédige son fameux pamphlet *Qu'est-ce que le tiers état* ? n'est pas une coïncidence fortuite. Loin d'être une simple constatation de généalogies, la distinction entre nobles et roturiers est décidément de l'ordre de la négociation entre individus et entre groupes. Ce qui ne l'empêche pas de relever des fantasmes, comme on le verra par la suite, permettant toutes les combinaisons, puisque jusqu'en 1790 la noblesse provinciale trouvera son compte dans l'alliance *a priori* contre nature avec le tiers état radical contre la Cour, la haute noblesse et bien entendu contre tous les réformateurs.

Les catégories historiographiques nécessaires pour l'écriture de l'histoire doivent donc être prises avec précaution. Il ne convient pas d'en faire des acteurs collectifs d'une histoire globale oublieuse des individus en groupes, agissant selon des rapports de force, des calculs et des ambitions. Il est prudent d'éviter les visions pluriséculaires – comme les querelles infinies, et vaines, qui en découlent – qui voudraient que le « bourgeois », allié du roi pendant le XVII^e^ siècle contre le « noble » frondeur, a été le rival et le complice du « noble » courtisan et spéculateur du XVIII^e^ siècle, avant de le supplanter pendant la Révolution, puis de devenir le prototype de la classe à abattre au XIX^e^ siècle. Tout ceci ne doit pas faire oublier les failles divisant la société, aggravées par l'évolution de l'économie. Il faut conserver la complexité des conflits en mémoire. La France n'est définitivement plus cette nation peuplée de ruraux soumis à une minorité de privilégiés, clercs ou nobles, éclatée dans une mosaïque de pays inconnus les uns aux autres. Que cette image ait été popularisée par les membres du tiers état pour trouver une légitimité nouvelle, une fois leur victoire politique assurée, se comprend. Il convient toutefois de ne

pas la prendre pour argent comptant, ni d'en faire la base de la compréhension historique de la France des années 1780. Pas plus qu'il ne convient d'accepter sans discussion l'idée apparemment évidente du passage d'une société d'ordres à une société de classes entre 1750 et 1770, ce qui aurait eu pour effet d'opposer les partisans des hiérarchies anciennes, dorénavant obsolètes, et les représentants des forces nouvelles chargés d'incarner le progrès, bourgeois dans un premier temps, puis inéluctablement révolutionnaires.

Il n'est pas question de résumer, à nouveau, les débats récurrents qui se mènent depuis plus d'un demi-siècle sur le caractère « bourgeois » de la Révolution. Depuis les critiques d'A. Cobban, jusqu'au livre récent de S. Maza et au colloque de Lille de 2006, les arguments ont souvent été échangés dans des dialogues de sourds. Plutôt que de continuer les discussions franco-françaises bloquées dans des guerres de tranchées idéologiques, il faudrait réfléchir sur l'exemple de l'Angleterre qui appliqua, sans le recours à une révolution bourgeoise, l'itinéraire imaginé par Marx. Cette nation convertit ses seigneurs en exploitants agricoles et en investisseurs, ses paysans devenus prolétaires furent exploités dans les mines et dans les usines ou envoyés dans les colonies. Toute son économie fut organisée autour des échanges, sans protection ni incitation de l'État. À l'inverse, toutes les forces vives de la France réclament à la fois l'indispensable liberté pour elles et le contrôle de l'État pour tous, mais surtout pour les concurrents. Plus que la liberté d'entreprendre et l'individualisme, ce qui est attendu est un contrôle jugé indispensable, et toujours décrié. La marche vers le capitalisme industriel en Angleterre fait naître, logiquement, une littérature de la déploration devant le sort dévolu aux classes populaires, alors que le passage théorique au libéralisme et à l'individualisme bourgeois, prélude de la Révolution, est toujours estimé, en France, comme la marche vers le progrès.

Il est vrai que les réalités sont bien différentes de l'un à l'autre pays. Même s'il y a fusion des élites, les distinctions sociales sont affirmées en Angleterre, identifiant des classes qui vivent et agissent différemment les unes des autres. En France, le flou entretenu de tout temps entre les groupes sociaux ne disparaît pas, d'autant que la paysannerie résiste jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle et que les industries demeurent longtemps des enclaves.

Société contre communautés ?

La mutation la plus ressentie n'a pas été le passage supposé des ordres aux classes, mais bien le basculement général de la société française qui passe des liens de fidélité et de communauté vers des rapports fondés sur les échanges et la liberté – ou en caricaturant quelque peu les qualifications sociologiques consacrées, de « communauté » (*Gemeinschaft*) à « société » (*Gesellschaft*).

Composée d'un domaine royal augmenté de provinces conquises ou rattachées, la France est une mosaïque de coutumes et de langues qui n'a, en théorie, que le corps du roi en commun, si bien que le pays est organisé selon

les règles d'une marqueterie complexe. Les classifications abondent, qu'il n'est pas besoin de reprendre ici une fois de plus. Pays d'État et pays d'élections, avec leurs spécificités de gouvernement, s'articulent, mal en général, avec les évêchés ou avec les frontières économiques et fiscales. En résultent des relations conflictuelles dans des zones profitant de fiscalités différentes sur une distance de quelques kilomètres pour vivre de la contrebande. Passer de la Bretagne au Maine, pour prendre un exemple, c'est abandonner la tutelle du parlement breton et un système de taxes relativement doux, pour payer le sel plus cher et dépendre directement de l'intendant. Toutes les provinces périphériques disposent ainsi de traditions et de coutumes distinctes des lois et habitudes du centre de la France, créant de perpétuels conflits. Ainsi existent de nombreuses hiérarchies locales, compliquées et imbriquées, sans unité, possédant des relations complexes avec l'État, l'Église et la féodalité, au moment où, sous l'effet des changements économiques et sociaux, toutes les structures se fissurent et craquent. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance de cette réalité. En France, comme dans de nombreux États, le pouvoir central s'appuie sur des intermédiaires locaux chargés de contrôler les populations, d'appliquer les ordres, d'organiser l'économie et de collecter les impôts et, le cas échéant, de mobiliser les soldats.

La mise en place d'une fiscalité appliquée à toute la société sans faille est certainement la contrainte la plus récurrente par laquelle l'État se fait connaître. Noblesse, clergé et tiers état se retrouvent tous concernés, même si cela reste encore à des titres différents, devant les exigences fiscales continuelles. Dans les campagnes, la pression est concrète et parfois brutale, lorsque les employés des traites ou de la gabelle perquisitionnent les maisons à la recherche de tabac ou de sel de contrebande, ou tendent de véritables guet-apens aux bandes de fraudeurs avec lesquelles une petite guerre se mène, entraînant son lot de gabelous battus, voire tués, et de contrebandiers exécutés, envoyés aux galères ou flétris par le bourreau. Ce poids de l'État, déjà insupportable avant 1789, sera renforcé et encore plus honni lorsqu'il s'aggravera des prétentions à réglementer étroitement la vie religieuse et sociale et qu'il balayera d'un coup les traditions d'administration paroissiale ou seigneuriale vieilles de plusieurs siècles.

Harmonies et dysharmonies des mutations

Or, depuis une trentaine d'années, le pays a connu de profondes mutations économiques et culturelles. Le fait est connu mais pas assez souvent souligné. Le rapport au roi repose sur le pacte noué dans les derniers siècles. Il est porté par des élites locales qui servent aussi le plus souvent d'interprètes, puisque la langue parlée n'est pas le français du Bassin parisien. Que ce soit en Alsace ou en Bretagne, dans tout le Midi, mais aussi avec toutes les populations rurales, poitevines ou picardes, limousines ou normandes, les élites locales pratiquent un bilinguisme ou un colinguisme qui assurent le lien national. L'importance de

la dimension locale mérite d'être soulignée fortement. Le royaume ne possède aucune unité coutumière ou linguistique, les « peuples » breton, basque, occitan, alsacien, lorrain, flamand… ont conservé leur identité, leurs liens historiques avec la royauté, et leurs élites, laïques et religieuses, servent à tous égards d'interprètes avec l'autorité centrale et ses représentants, eux-mêmes dépendant de leurs relations locales.

Malgré tout, peu de régions – comme les extrémités de la chaîne pyrénéenne – demeurent en délicatesse avec le pouvoir royal ; partout ailleurs le sentiment national est repérable. Même la Bretagne, qui a subi la violence des armées de Louis XIV en 1675, repousse sans hésitation les descentes anglaises sur ses côtes pendant la guerre de Sept Ans. Patriotisme et nationalisme se conjuguent à l'évidence, sans doute portés par un discours national mêlant désir d'unité et croyance dans le destin du royaume – le *nation-talk* cher à S. Englund –, mais aussi par les brassages au sein des élites locales et nationales. Si l'État en tant que tel n'a d'existence que par la médiation des élites, la monarchie française a cependant entrepris une centralisation et une étatisation des relations en cherchant à développer une obéissance de tous et de chacun envers le roi et ses représentants, notamment les intendants qui court-circuitent les parlements et avec eux les noblesses régionales. Cette évolution participe du renforcement de l'État et de l'atomisation des individus, créant en retour des sentiments divers, partagés entre envie de profiter des réseaux administratifs et refus de la disparition des protections clientélaires. Tout cela entraîne une prise de conscience du corps social par lui-même, avec une potentialité de critique du pouvoir central lorsqu'il ne répond pas aux demandes.

Le siècle a également été marqué par une accélération et une homogénéisation des échanges commerciaux et des productions industrielles, dont les origines demeurent toujours discutées. Plus qu'une improbable révolution agricole, des progrès limités, mais réels, ont transformé les rapports entre les régions, spécialisant les unes dans l'élevage, les autres dans la vigne, les céréales, voire l'horticulture et le maraîchage spéculatifs autour des grandes villes comme Paris. Même les régions que l'on pense archaïques parce qu'elles entreront plus tard dans la contre-révolution, comme les Mauges, participent de ces circuits, vendant des bestiaux destinés à être engraissés avant de finir dans les abattoirs parisiens. La circulation des biens, des hommes et de l'argent est en train d'unifier le pays d'une façon inédite par sa diffusion au plus profond des groupes sociaux. Les taxes imposées par l'État, les seigneurs et le clergé maintiennent un maillage hérité des siècles précédents sur un monde rural très hétéroclite, depuis les dernières communautés de serfs jusqu'aux nouveaux entrepreneurs ruraux, en passant par les petits fermiers indépendants du Béarn. Tous cependant sont engagés dans un progrès continu et une amélioration réelle de leurs conditions, au-delà des aléas des années 1780. La complexité des sociétés rurales du nord de Paris, avec leurs grands fermiers, producteurs, convoyeurs, banquiers, spéculateurs faisant travailler des centaines de salariés ou de « sous-traitants » est maintenant bien connue. Plus que de traditionnels

coqs de village, ce sont de véritables entrepreneurs qui ont provoqué le basculement irrémédiable des campagnes. Tout le Bassin parisien est plus ou moins concerné, entraînant un brassage de populations et l'émigration vers les villes des plus pauvres, des moins chanceux ou des plus audacieux. Les deux tiers des « Parisiens » en 1789 sont ainsi des provinciaux fraîchement installés depuis les années 1780.

L'essor urbain et manufacturier est en conséquence. Plus de cinq à six millions de Français vivent dans des villes de plus de deux mille habitants à la fin du XVIIIe siècle, bouleversant les réseaux traditionnels du centre et du nord du pays, ainsi que des bordures atlantiques. Les villes manufacturières de Saint-Étienne ou de Lyon en profitent pleinement, mais surtout les ports de Nantes, de Bordeaux, ou à un moindre titre de La Rochelle. Paris connaît le plus grand essor et subit les plus grandes modifications internes : l'arrivée massive de jeunes gens attirés par les chances de succès, sans compter les nombreux domestiques et les prostituées, rompt le cadre ordinaire de la vie de quartier. Au sein des métiers, la fluidité des rapports entre ouvriers et patrons est marquée par des négociations constantes et des adaptations permanentes. Les zones rurales habituées notamment à la manufacture textile, dans le Nord, l'Ouest ou le sud du Massif central, sont confrontées à des reconversions parfois brutales les amenant à de nouvelles spécialisations au détriment de groupes sociaux demeurés habitués à des productions dorénavant délaissées. Les corporations, qui ont souffert de la réforme de Turgot, ne contrôlant plus les productions, des entrepreneurs ont pu s'installer dans les banlieues et les faubourgs, permettant que la libéralisation de fait des productions s'accompagne d'un élargissement de l'offre et de la création de nouveaux centres de commerce. La fabrication des papiers peints, illustrée par la réussite spectaculaire de Réveillon, est un des exemples des nouvelles habitudes urbaines entraînant le regroupement d'ouvriers bien payés et la construction de bâtiments industriels ainsi que d'hôtels particuliers possédés par les capitalistes. L'entrée de la France dans une société de consommation est clairement perçue par les publicistes et philosophes, de Mirabeau père à Rousseau, qui relèvent l'enrichissement collectif que traduit l'envol du nombre des perruquiers, des fabricants d'éventails, etc., dans toutes les villes, répondant aux demandes des nouveaux groupes sociaux.

Contrairement à ce que laissent penser tous les schémas réducteurs, il faut souligner que la grande aristocratie comprend tout le parti qu'il est possible de tirer de cette nouvelle donne et investit dans des lotissements destinés à ces classes émergentes. C'est ce que fait le duc d'Orléans en aménageant le Palais-Royal en centre d'échanges et de loisirs. À l'intention de la clientèle aisée, des passages couverts accueillent des commerces de luxe, de mode, ou les premiers cafés qui rompent avec l'ordonnancement collectif des repas. À Nantes, dans les dernières décennies du siècle, Graslin, receveur général des fermes, négociant et manufacturier, physiocrate, lettré, fait sortir de terre un quartier entier, unissant des maisons de rapport, un théâtre, un grand café et un hôtel

pour les voyageurs. Urbanisme, affairisme, mais aussi « patriotisme » et même philanthropie, réelle ou proclamée, se mêlent dans ces opérations qui veulent promouvoir de nouveaux modes de vie. Des classes urbaines privilégiées, participant d'une culture « métropolitaine », peuplent ces nouveaux espaces et modifient les équilibres. Plus qu'un capitalisme industriel, le capitalisme commercial et surtout le capitalisme financier irriguent la société, liant entre elles pratiquement toutes les catégories urbaines aisées et moyennes. La France a-t-elle voulu réaliser les « deux rêves du commerce », l'arrangement entre les entrepreneurs et les représentants de l'État, liant libéralisme et intervention de l'État, jusqu'à maintenir également les liens avec le corporatisme, gardien de la qualité, et le compagnonnage, régulateur des tensions sociales ? Même la formule qui veut que la Révolution n'ait pas été faite par la bourgeoisie mais que celle-ci est faite par la Révolution reste à démontrer.

Les nobles jouent donc toujours un rôle économique et politique important et donnent le ton, mais leur mode de vie rompt de plus en plus avec celui des autres habitants. Ils laissent les représentants de la roture éclairée servir d'intermédiaire avec les plus petits. Les relations de voisinage continuent de protéger les individus, mais les protecteurs attitrés, grands nobles ou parlementaires, laissent la place à des couches moins élevées et permettent à des femmes de jouer des rôles nouveaux dans les circuits de bienfaisance et d'encadrement paroissial. Le mouvement se traduit par un détachement envers la charité, remplacée par le principe plus philosophique et plus individualiste de philanthropie. Alors que les pauvres et les individus à la limite de la misère et de la déchéance demeurent nombreux, contrebalançant les cohortes de domestiques, de lettrés, d'employés qui accompagnent les groupes d'entrepreneurs et de chevaliers d'industrie qui s'installent, les pôles autour desquels la société française s'organisait se modifient et s'éloignent. Devant l'enrichissement continu des classes moyennes et supérieures, les critiques se mettent en place pour dénoncer le luxe et l'argent corrupteurs. La défense des « mœurs » n'étant plus assurée, ni par la monarchie ni par le haut clergé, ce sont les élites roturières, notamment jansénistes, qui vont prôner la recherche de l'unité du pays en valorisant la famille, valeur refuge contre l'immoralisme aristocratique et les aventures des déclassés. Car la « modernisation » se traduit aussi par la diffusion des pratiques contraceptives et le changement des conceptions familiales.

Il ne s'agit donc pas d'une mutation harmonieuse et générale, mais plutôt de l'accroissement des contradictions dans le tissu urbain, troué en quelque sorte par des intrusions qui font ressortir les angoisses dans les quartiers traditionnels restés à l'écart. Le monde ouvrier est singulièrement affecté par ces mouvements, mettant face à face patrons et ouvriers dans des rivalités inédites, accélérées par l'affaiblissement des corporations. Les communautés demeurent pourtant structurées par les réseaux paroissiaux, par l'activité des commissaires de police aidés de leurs subordonnés et de « mouches », ainsi que par les innombrables associations et groupes corporatifs existants. Il ne faut

pourtant pas opposer les fidélités rurales et leurs liens « verticaux », aux liens « horizontaux » des sociétés urbaines. Lors d'émeutes ou de révoltes rurales, les discours sur l'identité villageoise peuvent être instrumentalisés : la solidarité est évoquée par les plus aisés qui préviennent ainsi toute union de la masse contre eux, comme c'est perceptible lors des émeutes de 1775. L'identité sociale apparaît comme une juxtaposition de rôles possibles mis en œuvre, ou non, selon les contextes. Parallèlement, les quartiers urbains génèrent également des solidarités de natures proches, soudant le cas échéant des groupes qui pourraient avoir des intérêts disparates. Des futurs contre-révolutionnaires aux futurs sans-culottes, les mêmes mécanismes de défense communautaire sont à l'œuvre, faisant obstacle à une libéralisation des relations humaines, que l'époque porte majoritairement, abolissant les habitudes communautaires. Est-il possible de proposer une vision cavalière des types de relations sociales en France ? Alors que la France du Grand Ouest pratique, dans les campagnes, des liens de fidélités verticales, celle du Sud et du Sud-Est se reconnaît clivée en coteries et en clans, tandis que la France du Nord, travaillée par les échanges monétaires, se constitue autour de rapports de classe. Entre les liens classiques des fidélités claniques et organicistes et les relations fondées sur les échanges, ordinairement inégaux, des groupes promeuvent la recherche d'une harmonie sans la lutte ni la dépendance. Il est inutile de chercher une évolution linéaire des rapports et des conflits sociaux.

Rupture et violence

Cette rupture de toutes les règles est illustrée avec une âpreté exceptionnelle dans l'économie coloniale et notamment dans l'exploitation des îles sucrières, un des moteurs essentiels de la croissance française. Fondée sur la traite et l'esclavage, le commerce triangulaire a donné naissance à d'immenses fortunes, les aristocrates n'étant pas les derniers à investir et à provoquer l'essor des ports atlantiques, comme Nantes et Bordeaux. L'industrie métallurgique, textile, alimentaire, la construction navale, le bâtiment, les transports ont profité de la manne prélevée sur les populations serviles. Les récits déchirants des philosophes, parfois teintés d'hypocrisie quand Voltaire peut plaindre le Nègre de Surinam et laisser son banquier placer des fonds dans la traite, mobilisent l'opinion, sans pour autant changer les choses. Le dynamisme économique repose manifestement sur cette exploitation des êtres et des biens, qui a donné les fonds indispensables pour le décollage global.

Les sociétés coloniales sont, depuis des décennies, enserrées dans des tensions entre les contrôles imposés par la monarchie dans les domaines judiciaire, militaire ou commercial, les désirs et réclamations des colons, des esclaves, comme des petits Blancs, des métis et des libres de couleur. La palette considérable des couleurs, qui tout à la fois unit la population dans un creuset particulièrement actif et la divise en fractions imprécises, mais discriminantes, en fait de véritables poudrières, surtout pour les plus peuplées comme Saint-

Domingue et la Guadeloupe. Racisme, violence et exploitation économique constituent le socle apparent sur lequel vivent ces sociétés aux structures complexes. Les immenses écarts qui existent entre les individus ont été accompagnés par la création de groupes de métis, issus de relations forcées ou de mariages, ainsi que par la formation d'une élite économique ou militaire au sein des métis ou des hommes de couleur libres. À l'accroissement de la mixité répond le renforcement des lois racistes. Les pratiques les plus cruelles et les plus humiliantes ont ainsi pu avoir cours, si bien que les gouverneurs envoyés par le roi, comme le bailli Jean-Antoine, oncle de Mirabeau, s'opposèrent régulièrement – et en vain – aux planteurs ou à leurs agents pour essayer de faire respecter la loi, qu'elle soit divine ou naturelle. On retrouvera plus tard cette curieuse opposition qui fera des représentants de la monarchie des soutiens, provisoires, de la Révolution quand les grands Blancs réclameront leur autonomie avant de basculer dans la contre-révolution. Faut-il voir cette augmentation des ségrégations et cette montée des sentiments anti-égalitaires comme une revanche de la noblesse au moment où de telles attitudes deviennent de moins en moins supportables en métropole ?

Une population métisse et libre de couleur profite également de cette situation, au point de constituer, à la Guadeloupe et à la Martinique plus qu'à Saint-Domingue, des groupes actifs dans l'économie, possédant éventuellement des esclaves. Cette ouverture repose cependant sur la violence initiale et côtoie en permanence une inégalité poussée à ses extrémités, ainsi que des révoltes continuelles. En outre, pendant toutes ces années le pays a été contaminé par l'argent facile et la violence illimitée sans que l'administration royale intervienne véritablement. Il suffisait pourtant de traverser l'île de Saint-Domingue et de se rendre du côté espagnol, à Hispanolia, pour trouver une société toute aussi métissée mais moins violente, où une université avait été créée en 1538, formant les élites locales, y compris métisses. Le centralisme français, la méfiance absolue envers l'autonomie des élites et la volonté de disposer sur le sol métropolitain des enfants des Blancs a aggravé les contradictions provoquées par des bénéfices sans contrepartie. Alors que les réformes achoppent les unes après les autres, que la révolution rôde, que le retour à l'utopie du passé devient impossible, les révoltes se multiplient et deviennent ordinaires. Les tensions sont très vives dans les colonies antillaises et particulièrement à Saint-Domingue où l'exemple de la Révolution américaine est connu. Celui-ci alimente les demandes d'autonomie des populations colonisées qui s'expriment par des révoltes, le marronnage, mais aussi par les empoisonnements et la pratique du vaudou, soit autant de formes de résistance qui seront comprises, quelques années plus tard, comme les prodromes de l'insurrection qui va ravager la région.

Le lien avec les événements en métropole est évident. La « guerre des farines » constitue un pic de violence, mais les émeutes qui se produisent prolongent les habitudes des révoltes locales mêlant les populations et les couches sociales, sans que le lien sacré envers le roi soit rompu. Ces

mouvements ne sont pas encore politiques, et la répression demeure traditionnelle, exemplaire, ciblée et brutale. L'usage de la révolte se retrouvera en 1789 comme en 1793, ce qu'une partie des révolutionnaires, notamment les Girondins, ne comprendra pas. Il ne s'agit pas pourtant de croire que les mécontentements « populaires » se traduisent logiquement par la violence, avant l'explosion libératrice. C'est à l'évidence un changement dans le climat même du pays qui se produit dans les trente dernières années du XVIII^e siècle. Moins qu'un prélude à la Révolution, ces actions créent le cadre mental qui autorise le passage à l'acte avant qu'il ne soit baptisé politiquement. Plus que des révoltes, il s'agit bien de « rébellions » qui se produisent après 1770, dans la mesure où, aux refus de l'ordre et de l'État, s'ajoutent la fraude ou la résistance à l'autorité pratiquée aussi bien par les braconniers contre les seigneurs et les propriétaires, que par les séminaristes contre les abbés ou la police, le tout s'adossant aux multiples remontrances des parlements.

C'est toute l'opinion qui conteste, attestant de la perte de légitimité de l'État, au-delà des convulsions ordinaires des sociétés modernes. Ainsi cette augmentation des émeutes tout au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle vise certainement le contrôle des subsistances, mais intervient aussi dans la marche de l'État. Paradoxalement, la répression ne fait aucune lecture politique de ces événements et ne poursuit pas les meneurs, éventuellement curés ou nobles déclassés. Ainsi les traditions de révolte se combinent-elles avec de nouvelles significations. L'exacerbation des sentiments communautaires, exigeant de tous les membres d'une paroisse de participer physiquement aux engagements, conduisant parfois jusqu'à la déshumanisation des adversaires, notamment de nobles jugés coupables de n'avoir pas assumé leur rôle de protecteurs naturels, se retrouve continuellement. De même jouent toujours les rumeurs et les croyances fondant les révoltes sur la revendication de droits antérieurs abolis et largement mythiques. La recherche d'une harmonie sociale fondée sur une loi divine – ou naturelle – constitue toujours l'horizon des révoltés. Mais ils ont su en même temps organiser leurs revendications, passant de la plainte au procès, de la manifestation à la violence, au terme de véritables négociations. Plus que la recherche d'une « économie morale de la foule », relevant d'un horizon communautaire égalitariste, ces mouvements s'ancrent bien dans les solidarités internes aux communautés rurales ou urbaines et se combinent avec les traditions issues du droit naturel chrétien comme avec la pratique rodée des recours à la justice royale, voire à la résistance. Car les « brigands sociaux » cher à l'historien E. Hobsbawm font partie aussi du paysage mental de l'époque. En France, Mandrin représente l'un des derniers représentants de cette espèce de justicier populaire en conflit avec la justice de l'État.

Du fait du dosage compliqué entre brigandage, utopie archaïque, espérance millénariste, alliance entre chicane procédurière et explosions de violences, la qualification de ce genre de situation demeure toujours en débat. Les communautés, rurales et urbaines, quand elles existent, possèdent une

autonomie, exprimée notamment dans le « général » de la paroisse, cette assemblée rassemblant les chefs de famille – y compris parfois des femmes. Elles s'identifient à des « procureurs de paroisse », des marguilliers ou des notables désignés, ou autour de tel individu considéré comme un meneur à l'occasion d'actions ponctuelles. Elles interviennent face aux seigneurs, aux curés, aux agents du roi ou des multiples administrations, à propos des collectes d'impôts et de taxes, des levées d'hommes, des biens communaux, de l'assistance des pauvres… c'est-à-dire dans d'innombrables causes, que l'on peut estimer de médiocre importance, loin de préoccupations que l'on pourrait qualifier de « nationales », mais qui composent l'histoire du village au sens le plus fort du terme, créant ce que l'historien A. Follain appelle « la petite politique ». Celle-ci s'exerce suivant des modalités différentes selon les régions, plus ou moins indépendante des pouvoirs royaux et seigneuriaux, créant des habitudes d'autonomie que les ruraux pratiqueront après 1788-1789, au risque pour eux de se trouver en contradiction avec les orientations d'un État centralisateur et interventionniste, distributeur des normes politiques.

Une véritable culture de la contestation populaire existe, légitimant la révolte comme la façon de mettre en contradiction l'autorité avec elle-même : c'est parce que cette dernière n'a pas respecté le contrat que la révolte éclate. Au-delà d'une « économie morale de la foule » qui est sans cesse invoquée mais qui ne donne pas l'ampleur des enjeux, l'horizon d'attente des émeutiers se construit autour du droit et de la justice, les fait sortir de leurs conditions et accéder à une dimension d'universalité qui côtoie messianismes et prophéties. Ce qui se produit au moment de la Révolution n'est pas la fin de la « culture d'en bas » englobée dans une vision politique du monde, c'est au contraire, au travers des révoltes, l'accoutumance aux insubordinations, avant que la Révolution donne la possibilité de passer à l'acte. Les émules de Mandrin se retrouveront alors rangés parmi les sans-culottes ou dans les rangs des armées catholiques et royales. Deux traditions divergentes naîtront de leurs exemples, critiquant toutefois ensemble l'État-nation unitaire que la monarchie a enraciné et que la Révolution va reprendre à son compte en s'identifiant à lui. Si bien qu'il convient de clore ce chapitre sur l'unité nationale, malgré les failles. La France n'est pas l'Angleterre, déjà divisée par la Révolution industrielle entre oligarchie, *gentry*, ruraux désorientés envoyés dans les faubourgs pour servir de chair humaine au capitalisme naissant. Elle n'a rien à voir non plus avec tous ces pays européens où des élites richissimes sont servies par des lettrés fournissant des castes de clercs et de fonctionnaires, au milieu de campagnes peuplées de paysans illettrés, voire de serfs. Aussi mauvaises que soient les relations entre les groupes sociaux en France, elles existent et permettent des brassages de populations qui ne concernent pas seulement des minorités.

Repères bibliographiques

ADO A., *Paysans en révolution : terre, pouvoir et jacquerie, 1789-1794*,

1996.

BELL D. A., *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1800*, 2001.

BLAUFARB R., *The French Army 1750-1820. Careers, Talent, Merit*, 2002.

DOYLE W., *Aristocracy and its Ennemies in the Age of Revolution*, 2009.

DZIEMBOVSKI E., *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770*, 1998.

FIGEAC M., *L'Automne des gentilshommes. Noblesse d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*, 2002.

GARRIOCH D., *The Making of Revolutionary Paris*, 2002.

JESSENNE J.-P., *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, 2007.

KAPLAN S. L., *La Fin des corporations*, 2001.

MAZA S., *The Myth of the French Bourgeoisie, an Essay on the Social Imaginary*, 2003.

MILLER J. A., *Mastering the Market : the State and the Grain Trade in Northern France, 1700-1860*, 1998.

NICOLAS J., *La Rébellion française*, 2002.

RÉGENT F., *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions*, 2007.

WEIR D. R., « Les crises économiques et les origines de la Révolution française », *AESC*, 4, 1991.

4
Les facettes de l'opinion

Il ne suffit pas que des souverains soient incapables de conduire un pays, même quand celui-ci est affecté par des crises politiques, financières et sociales, pour que les contestations débouchent d'abord sur un renversement du monarque, ensuite sur un retournement des valeurs, enfin sur une révolution ; il faut aussi que les structures culturelles basculent, que les équilibres, qui paraissaient immuables, puissent être remis en cause et que le monarque soit au cœur de la contestation. Faire l'histoire de ce renversement passe par les travaux bien connus sur les « origines » culturelles ou religieuses de la Révolution, en insistant, pourtant, sur la disjonction entre ces mutations culturelles et la marche de la Révolution. Car contrairement à ce qui est assuré, les courants de pensée et de sensibilité n'ont pas été les acteurs principaux, et encore moins les profiteurs, de la Révolution. Jansénistes, philosophes des Lumières, francs-maçons, femmes, mystiques et prophètes, ou encore chrétiens « patriotes » ont tous été accusés d'avoir causé la ruine de la monarchie et le déclin français, tant il est toujours plus facile de trouver des boucs émissaires que de réfléchir sur les bouleversements des cadres de pensée et sur les effondrements de croyances collectives qui ont rendu la régénération révolutionnaire possible, voire nécessaire.

La signification même de l'expression « opinion publique » rend compte de ce dilemme. Répandus à l'époque, discutés pour savoir s'ils renvoient à l'expression des préjugés, à la discussion des hommes de lettres ou au tribunal des publicistes, anonyme mais collectif, les termes d'« opinion publique » demeurent flous. Désignent-ils les opinions individuelles ou des avis publics, des croyances archaïques ou des raisonnements rationnels, une forme de résistance au despotisme ou de propagande du pouvoir ? Les débats ne sont toujours pas tranchés, mais il est assuré pourtant que « l'opinion publique » existe.

La faute à Voltaire

Les démonstrations les plus savantes ne serviront certainement jamais à détruire l'idée reçue que les Lumières ont causé la Révolution ; elles arriveront difficilement à faire comprendre qu'à l'inverse la Révolution a donné une unité

à des Lumières qui n'en avaient guère entre elles. Que les derniers représentants des Lumières aient été, après 1790, en butte aux critiques, voire en délicatesse avec les assemblées nationales, contraints de se taire et de se cacher est rarement pris en compte. Les panthéonisations spectaculaires de Voltaire, en 1791, puis de Rousseau, en 1794, ne doivent pas faire oublier ces discordances. Pour comprendre les réalités de l'histoire, il ne faut pas suivre les affirmations des révolutionnaires, comme Saint-Just, voulant mettre tout le XVIIIe siècle au Panthéon – pas plus que celles des contre-révolutionnaires, accusant les philosophes et les francs-maçons d'avoir provoqué la faillite de la société française.

Il convient de prendre également beaucoup de distance avec les penseurs, de toutes obédiences, qui ont adopté les mêmes conclusions, dans des contextes différents, que ce soient Marx, liant les Lumières à l'essor de la bourgeoisie luttant contre le féodalisme, Cassirer les voyant comme un acte de foi dans la raison émancipatrice, ou inversement Adorno et Horkheimer, puis Arendt, dénonçant leur volonté de maîtriser le réel jusqu'à déshumaniser les sociétés et jeter les bases du totalitarisme. Toutes ces lectures, aussi stimulantes qu'elles aient été, possèdent le même défaut : vouloir globaliser et uniformiser un mouvement disparate, contradictoire et possédant des spécificités nationales. Il est nécessaire de rétablir l'histoire des « Lumières » en suivant la constitution nationale et européenne des groupes de « philosophes », qui ne sont regroupés sous l'étiquette de « Lumières » que tardivement. Ce n'est qu'en 1784 que Kant formule le mot *Aufklärung*, qui s'impose ensuite sur des courants développés dans des contextes forts différents les uns des autres. L'accusation portée envers les Lumières d'être responsables de la Révolution française et d'avoir ruiné leurs propres ambitions est le résultat d'un amalgame né au XIXe siècle. Depuis deux siècles nous nous épuisons dans un débat faussé. Opposer les « Lumières » à « l'Ancien Régime », c'est participer à un mythe historique.

Trois thèses peuvent être brièvement exposées ici pour établir d'autres liens entre « Lumières » et Révolution. Le fait que la qualification de Lumières ait été tardive, appliquée *a posteriori* dans de nombreux pays, amène à nuancer l'unité des pensées attachées à réformer le monde. Elle se constitue dès le XVIIe siècle dans ce que les historiens actuels désignent comme « premières Lumières » ou « Lumières radicales ». Des principes sont communs à toutes ces « philosophies » : la tolérance, la raison, la publicité, la recherche du bonheur ; ils composent le cadre conceptuel dans lequel les mutations du monde se pensent, qu'il s'agisse de la colonisation, de l'affermissement des États ou des règlements de la guerre.

Un des points les plus débattus est le droit des gens, façonné peu à peu par les philosophes, les théologiens et les chancelleries des États à partir des héritages stoïcien et chrétien, comme des expériences coloniales et militaires. Les héritages du droit naturel et de la loi naturelle se conjuguent peu à peu, permettant qu'une culture européenne commune s'élabore ainsi, plus ou moins ouvertement selon les contraintes imposées par les différents États. Ainsi, après

l'affirmation de la loi naturelle chrétienne, par Thomas d'Aquin puis par les juristes de l'école dite de Salamanque, autour de Vitoria, le droit naturel est laïcisé et politisé par Grotius au XVII^e siècle, puis par Locke assurant qu'il peut servir à élaborer une société d'hommes libres. En récusant l'idée que l'état de nature est la guerre de tous contre tous nécessitant l'intervention d'un prince absolutiste, la conception libérale propose de nouvelles perspectives politiques qui trouvent un écho considérable en Europe, puis dans les colonies. Aucune forme de régime n'est attaché à cette pensée, monarchie (gouvernement d'un seul), aristocratie (gouvernement par une élite) ou démocratie (gouvernement du peuple) s'articulent avec république (État régi par des lois), despotisme (État soumis à un seul) ou anarchie. La nécessité de combiner la politique avec l'état des mœurs est popularisée par Montesquieu, celle d'assurer la liberté individuelle dans une société libérale commerçante s'impose à partir des penseurs écossais, dont Hume et Smith, avant Rousseau insistant sur la place de la volonté générale dans l'édification des États. Le rôle attribué à Rousseau dans le cours de la Révolution a fait couler beaucoup d'encre. Aurait-il inspiré les années 1793-1794, avant que 1795 soit placée sous l'égide de Montesquieu ? S'il est toujours possible de repérer des éléments de la pensée de Rousseau, fort complexe au demeurant, dans les réalisations révolutionnaires, il convient de souligner à quel point la « force des choses » conduit les acteurs à se détacher des enseignements de Rousseau, voire à aller ouvertement contre eux. L'importance accordée à la représentation électorale comme à la généralisation de l'impôt est l'exemple d'une politique pragmatique menée loin d'un dogmatisme hérité de Rousseau.

Les expériences historiques concrètes alimentent la réflexion au sein des élites qui cherchent à définir les conditions d'établissement d'États efficaces et tolérants, protecteurs des propriétés et des libertés, capables d'assurer la paix intérieure et extérieure. L'idéal de la paix perpétuelle assurée par l'instauration d'une politique cosmopolitique mobilise des esprits inquiets par la renaissance des guerres en Europe. Toutes les traditions politiques, notamment celles du républicanisme antique ou de l'ordre chrétien, se mêlent aux apprentissages venus d'ailleurs, comme l'organisation mandarinale chinoise, et aux utopies des philosophes ainsi qu'aux plans des économistes, dont les plus rigoureux sont élaborés par les physiocrates, imaginant les règles d'un vivre ensemble sous la tutelle d'un État centralisé. Les « révolutions » du XVIII^e siècle et la naissance d'États comme la Pologne ou la Corse renforcent l'actualité de ces échanges qui demeurent traversés de nombreuses contradictions.

Dans les pays de l'Europe du Nord, Lumières et religions cohabitent plus ou moins harmonieusement, d'autant que les despotes éclairés adoptent nombre de préceptes rationnels et séculiers et s'appuient sur les philosophes, réalité qui demeure toujours difficile à admettre en France. La Glorieuse Révolution de 1688 en Angleterre a introduit une variété en dissociant le pouvoir politique de la question religieuse, tout en maintenant la prééminence de l'Église officielle. Dans l'Europe du Sud, les élites intellectuelles engagées dans cette mouvance

se trouvent mobilisées dans les administrations confrontées aux difficultés économiques des années 1760. En revanche, en France, un double mouvement se crée. Comme ailleurs, les « philosophes » sont liés aux milieux dirigeants et ne sont en eux-mêmes aucunement « révolutionnaires ». Ils sont précepteurs des princes, comme Condillac ou Kéralio auprès de l'infant de Parme, secrétaire ou conseiller d'un ministre, comme Condorcet, ou critique implacable de la colonisation, comme l'abbé Mably. Le divorce entre le pouvoir royal, les institutions traditionnelles et les « intellectuels » se serait joué en deux temps. D'une part, l'offensive antiphilosophique est déclenchée contre Voltaire et l'*Encyclopédie* au nom de la défense de la religion catholique. D'autre part, alors que ces derniers sont proches du ministère Turgot, ils se sentent exclus de la politique quand le processus de modernisation et de réforme s'arrête avec la disgrâce du ministre.

Aucune « ligne de front » évidente ne découpe pourtant le pays. Si les antiphilosophes influents en leur temps et fort connus, comme Fréron ou Lefranc de Pompignan, ont l'oreille de ministres comme Vergennes et même celle du roi, l'apothéose accordée à Voltaire en 1778 témoigne de sa popularité, y compris parmi des membres du clergé, malgré ses charges anticléricales ; tandis que la religion civique de Rousseau rassemble ceux qui sont à la fois épris de philosophie, de réformes sociales et de piété collective. Tous ces individus participent de la même sociabilité mondaine et intellectuelle ne se distinguant qu'au gré de configurations conflictuelles provoquées par un événement ou créées par des rivalités personnelles qui préfigurent les regroupements militants de la période révolutionnaire. Pour saisir la finesse et la profondeur des débats, la querelle des « bouffons » sert d'exemple. Déclenchée dans les années 1750 pour protester contre l'introduction des airs italiens de l'opéra bouffe dans l'opéra français, elle met en scène les tenants de la musique lyrique contre les novateurs, parmi lesquels est rangé Rousseau avec son opéra *Le Devin de village*. La querelle tombe d'elle-même rapidement mais illustre à quel point culture et politique sont intimement liées, permettant de comprendre pourquoi les modes de pensée sont à ce moment supports de positions publiques. Les « philosophes » sont rangés, sans l'avoir voulu, *de facto*, dans les milieux contestataires. On comprend ainsi que d'Holbach soit à la fois un fermier général puissant, figurant parmi les grandes fortunes du pays, tout en étant marginal par son athéisme, qu'il ne rend pas public. L'intolérance religieuse et les concurrences autour du pouvoir centralisé constituent manifestement des spécificités de la France expliquant pourquoi les Lumières y sont organisées en une « république des lettres » située de fait dans les marges du pouvoir, et pourquoi elles se sont trouvées, ensuite, identifiées à la Révolution d'une façon inconnue ailleurs. Une lecture plus globale permet de subsumer toutes ces tendances dans la rupture introduite parmi les structures mentales que Reinhart Koselleck a désignées par la formule « le règne de la critique ».

Tous les ordres de l'activité humaine sont soumis à cette révision qui ne

possède cependant aucune unité et qui combine la rationalité avec la sensibilité. Se répercutent ainsi dans le domaine moral et politique les bouleversements introduits depuis plus d'un siècle par les découvertes scientifiques, notamment celles dues à Newton, et la reconnaissance de lois organisant l'univers. *L'Esprit des lois* de Montesquieu décline certes la variété des logiques qui unissent les mœurs aux circonstances, mais il légitime aussi la recherche des règles nécessaires à la société des hommes ainsi que l'invention des normes morales. Dans le domaine des sciences naturelles, Buffon est en quête de lois explicatives de la nature. Loi et nature sont ainsi deux mots clés qui orientent les réflexions de l'intelligentsia française et européenne. Les divisions profondes qui clivent penseurs, théologiens, philosophes s'enracinent dans l'attachement des uns au respect des traditions et des autres au souhait de remonter aux sources antiques. Tous sont convaincus de la nécessité et de la possibilité d'améliorer la gestion des nations. C'est ce substrat qui constitue le fond des novations des années 1760-1780, illustrées par des courants réformateurs, portées par des héros cosmopolites et rêvées ici et là, lorsque l'occasion semble être possible, que ce soit à propos de la Corse ou de la Prusse.

Incertitudes et inquiétudes

Paradoxalement, la centralité politique et culturelle de la France a laissé le champ ouvert aux ambitions et aux débats, puisque le roi et son entourage n'arrivent ni à rassembler autour d'eux une intelligentsia formant les administrateurs du pays, ni à s'appuyer sur un courant respecté, pas plus qu'ils ne peuvent rester à l'écart des débats. La participation imprudente des princes et de la reine aux scandales théâtraux ou aux querelles artistiques interdit toute ligne claire incarnée par la Cour. Que ce soit à propos de la représentation du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, donnée à Versailles malgré l'opposition du roi, des discussions autour de l'opéra italien ou allemand, ce dernier soutenu par la reine, les membres de la Cour s'impliquent dans les débats agitant l'opinion, au péril de leur réputation. Le brassage des salons et des académies – dans lesquelles tous les domaines de la vie se mêlent, de l'activité scientifique à l'intervention politique, en passant par la constitution de sociétés financières ou de réseaux libertins – représente l'un de ces creusets où toutes les attentes se conjuguent et se métamorphosent. Il popularise la nécessité de la vertu et de l'entraide, laïcise les débats et en renforce de fait la circulation des nouvelles. Des courants se constituent, consacrant des *outsiders*, lettrés distingués par un puissant, nobles déclassés, clercs en délicatesse avec leur ordre, demi-mondaines accédant à la notoriété littéraire. L'opinion publique en ressort légitimée, devenant capable d'intervenir dans l'orientation des décisions. En même temps, elle acclimate une exigence morale, plus tard imputée à la seule Révolution, mais qui s'est forgée dans les années 1770-1780. Les Français des classes moyennes et supérieures se doivent d'agir selon des règles collectives,

définissant un devoir-être et obligeant à un devoir-faire.

La franc-maçonnerie illustre, exemplairement, une forme de sociabilité, partagée par toutes les élites, grandes et petites, qui se retrouvent, comme dans les salons, pour échanger des idées, cultiver des relations, agir collectivement et, simplement, mener une vie mondaine. Les plus engagés adhéreront à la Société des amis des Noirs, mais pratiquement tous participent au grand mouvement philanthropique qui traverse les corps et les classes. Toutes les élites se retrouvent dans la Société philanthropique, la Société de charité maternelle, ou l'Association de bienfaisance judiciaire. Même la très aristocratique loge parisienne « La Candeur » consacre des moyens pour aider les pauvres, ou offre des vaisseaux à l'État. En 1780, le sujet suivant est envoyé à toutes les loges de France : « Quelle est la manière la plus économique, la plus saine, la plus utile à la société d'élever les enfants trouvés de la naissance jusqu'à l'âge de sept ans ? » Nul, pas même le roi, n'échappe au cadre de pensée vertueux et civique, véritable mode, qui modèle le pays. Ces campagnes touchent des cercles de plus en plus larges, des princes les plus frivoles aux philosophes militants, comme Condorcet. On peut mettre en doute la sincérité de nombre de privilégiés qui, le moment venu, montreront les limites qu'ils assignaient à leurs préoccupations philanthropiques, cependant ces préoccupations participent d'une vision utilitariste de la société, partagée par le régime lui aussi soucieux d'efficacité, ce qui d'une certaine façon sape les fondements des valeurs traditionnelles.

La France des élites est travaillée par des campagnes d'opinion entreprises pour la défense des enfants, des pauvres ou des Noirs, pour changer la justice, assurer le ravitaillement des marchés ou réformer les finances… initiatives qui achoppent et se radicalisent dans les années 1780, puis accompagnent les premières années de la Révolution, avant de disparaître entre 1791 et 1792. La nation se met à raisonner sur les blés, comme l'écrit Voltaire, attestant tout à la fois de la diffusion des connaissances et de la mise en cause du monopole du gouvernement des êtres et des choses. L'invention de l'économie s'accompagne de la multiplication des opinions sur l'organisation économique et sociale. La police cesse d'être pensée comme le garant de l'ordre immuable, mais devient, *de facto*, l'instrument d'un contrôle et d'une régulation arbitrant entre normes juridiques et aspirations sociales. L'État donne l'exemple en introduisant au cœur de ses dispositifs économique, juridique et militaire des savants chargés de normaliser et de rationaliser la production et la circulation des marchandises, de mettre au point de nouvelles armes et de mobiliser les forces et les ressources du pays. Toute une élite d'ingénieurs, d'inspecteurs et d'officiers appartenant aux armes savantes – artillerie en premier lieu –, proche des philosophes, est délibérément recrutée pour renforcer la nation face à ses concurrents et pour consolider la puissance de l'État contre toutes les traditions et habitudes centrifuges.

Cette « république des lettres » à l'œuvre dans les rouages de l'État, comme au sommet de la société, a respecté les hiérarchies et les préséances

d'une façon d'autant plus subtile qu'elles ne sont guère affichées, tout en modifiant l'ensemble de la société française. L'attention portée aux grands hommes, qui va être plus tard à l'origine du Panthéon, recèle en elle-même une critique implicite à l'encontre des hiérarchies nobiliaires et monarchiques, tout en véhiculant un respect pour les élites et pour les marques de distinction. On comprend pourquoi les francs-maçons seront globalement jugés responsables de cet état d'esprit quand on voit que nombre d'aristocrates et de curés contre-révolutionnaires font oublier, après 1791-1792, leurs appartenances maçonnes, puis quand, vers 1792-1794, les militants radicaux rejettent toute forme d'inégalitarisme, enfin quand le régime impérial exalte les militaires pour faire oublier les savants. Invoquer les Lumières pour expliquer la Révolution permet de faire oublier les interrogations communes qui ont conduit aux mutations de la période révolutionnaire.

En France, cette inquiétude individuelle et collective peut être illustrée par le duc de Bourbon-Penthièvre, prince du sang, souffrant d'une ascendance illégitime, remarqué par sa charité et ses tendances jansénistes, excentrique dans son milieu. Elle est incarnée aussi par le duc d'Orléans cherchant sa place dans une monarchie qui, tout à la fois, le reconnaît et le marginalise, comme par les futurs révolutionnaires, que ce soit Brissot, Marat ou Robespierre, roturiers sans fortune distingués pour leurs discours à propos de questions sociales et juridiques dans les années 1780. Les liens entre ces penseurs et les représentants de la plus haute noblesse sont si étroits que la censure royale, elle-même convaincue de la nécessité des réformes et de l'utilité des critiques, fait la part du feu. Elle y a d'autant plus d'intérêt que lorsque l'académie de Châlons est censurée, après 1779-1780, Brissot fait paraître sa théorie des lois criminelles à Berlin, bénéficiant en outre de la transgression de l'interdit. Naît ainsi un milieu politique et social original, relevant de tous les ordres, issu des classes supérieures et moyennes, incité à agir pour le bien commun contre les privilèges et les blocages institutionnels. La remise en cause des normes culturelles caractérise la France, à la différence des pays voisins dans lesquels la politique n'informe pas toutes les catégories sociales ni tous les aspects de la vie quotidienne.

L'exemple de la Société des amis des Noirs permet d'illustrer ce processus. La filiale française est créée en 1788, par Brissot et Clavière, en liaison avec les sociétés anglaise et américaine déjà existantes, soit quarante ans après la naissance des premiers mouvements intellectuels antiesclavagistes et, surtout, après une période marquée par une littérature radicale annonçant la révolte des Noirs et la ruine de l'économie. Parmi les associations humanitaires, philanthropiques et cosmopolites, qui concernent toutes les élites, des plus aristocratiques aux plus « bourgeoises », cette société est portée par un mouvement international de protestation contre l'esclavage et la traite et se situe d'emblée sur un plan proprement politique, élaborant un programme de reconversion des sociétés et des économies coloniales étalé sur plusieurs décennies pour éviter des convulsions. Elle rassemble nombre de protagonistes

importants dans les premières années de la Révolution, mais son unité volera en éclats rapidement et elle sera dissoute avant que ses principaux meneurs ne soient poursuivis au moment de l'échec politique des Girondins en juin 1793. Plus qu'une quelconque prérévolution introuvable, ce cas particulier atteste que l'attente d'une régénération vertueuse est partagée par toutes les élites, préparant une sensibilité qui se révélera intransigeante. L'échec de la politique symbolique de la monarchie sera d'autant plus ressenti que les principes de constitutionnalité, de transparence et de discursivité sont ainsi revendiqués depuis plusieurs décennies par des institutions concurrentes, ainsi que par des couches nouvelles porteuses d'idéaux de type métaphysique.

Contestations religieuses

Les rapports entre religion et pouvoir, clergé et monarchie n'ont jamais été ni simples ni pacifiés. Le clergé est incontestablement le premier ordre du royaume, lui donnant une signification eschatologique et garantissant la légitimité spirituelle du souverain. Mais les rois, depuis Louis XIV, jaloux de leur propre autonomie, entendent diriger à leur guise nominations des prélats et orientations religieuses, au point de provoquer des séries de crises qui laissent des traces importantes au milieu du XVIIIe siècle. Dans les années 1750-1760, le clergé déplore que le roi s'engage peu à peu dans une tolérance envers les réformés, qu'il prenne le parti des parlements contre les jésuites, proscrits en 1764, et en faveur des jansénistes. L'archevêque de Paris a même été exilé, un temps, faute d'accepter la position du roi. Alors qu'à l'évidence le rapport au sacré change et que les vocations monastiques se tarissent, au point où l'État intervient pour fermer – et démolir – des couvents, le clergé, divisé, remet en cause ses liens avec la monarchie, négociant âprement le « don gratuit », c'est-à-dire l'impôt versé aux caisses royales, seule façon pour lui de manifester son opposition. La séparation qui se produit peu à peu entre les deux puissances qui tiennent le royaume est importante et aura des conséquences une fois que la Révolution aura commencé. En revanche, plus insidieusement, les fractures religieuses qui ont eu lieu à propos du jansénisme ou des courants ultramontains préparent le terrain pour une remise en cause de la monarchie chrétienne.

Le jansénisme et les jansénistes donnent l'occasion d'une véritable guerre civile qui divise le clergé et la population française depuis la moitié du XVIIe siècle. Si des divergences d'appréciation existent entre les historiens sur cette question, elles ne paraissent pas essentielles à une démonstration, que l'on peut résumer brièvement ainsi. Renouant avec le souvenir des jansénistes de Port-Royal, des clercs, qualifiés « d'appelants » parce qu'ils appellent à la tenue d'un concile, refusent de se soumettre aux condamnations papales, provoquant ainsi une scission dans le clergé français. Une contestation politique et sociale s'ajoute à ce mouvement à partir de 1728-1732, lorsque dans le cimetière de l'église Saint-Médard, en plein cœur du faubourg Saint-Marcel – un des hauts lieux du sans-culottisme après 1792 –, la tombe d'un modeste diacre, Pâris,

considéré comme un saint dispensateur de miracles, devient le lieu d'un pèlerinage populaire. L'agitation exceptionnelle qui s'ensuit inquiète la police : elle permet que des souhaits d'une rénovation politique s'expriment spectaculairement lorsque des individus entrent dans des « convulsions » considérées comme des souffrances pour le salut collectif. À Paris d'abord, puis dans certaines régions, des fidèles se réunissent pour recevoir les « grands secours », coups de bûches ou de couteaux, voire crucifiements – la crucifixion est réservée au Christ –, soutenus par une partie notable du clergé parisien malgré les interdictions du roi et de l'Église. Ces expiations collectives sont destinées à porter les péchés de l'Église en attendant que les paroles de l'Évangile se réalisent et chassent les mauvais guides, le pape, le roi et une partie des évêques. Le mouvement « convulsionnaire », né autour de 1731, ne disparaît qu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle, après s'être étendu à d'autres régions, notamment le Lyonnais. Les deux derniers exemples de crucifiements connus ont lieu près de Lyon en 1787, réalisés par des curés jansénistes qui reforont parler d'eux. Une Église souterraine, dont l'exemple vient de l'Antiquité, est ainsi mise en place, avec ses héros, ses martyrs, son journal, *Les Nouvelles Ecclésiastiques*, qui paraît pendant près de quatre-vingts ans jusqu'en 1803, au financement assuré par de riches donateurs réunis dans « la boîte à Perrette » qui vit du placement de rentes. Des individus s'engagent dans ce combat comme des propagandistes irréductibles, au point de passer des années en prison, voire d'y perdre parfois la vie. Une communauté de croyance se constitue ainsi autour d'une élite de parlementaires ou d'officiers, créant un puissant courant de contestation du pouvoir royal et du haut clergé.

L'attentat de Damiens contre Louis XV en 1757 et son supplice, puis l'expulsion des jésuites obtenue par les parlementaires jansénistes en 1764 sont autant de ces affrontements à la fois politiques et religieux. Les parlementaires sont souvent très impliqués dans le jansénisme, lié pour eux à la défense de l'Église gallicane et aux Constitutions du royaume. Ils sont rejoints par des curés et des vicaires partisans des synodes dans l'Église, nostalgiques de l'Église primitive et attachés au gallicanisme. Ils mobilisent des lettrés, mais aussi des artisans, des ruraux, de nombreuses femmes des quartiers populaires qui apportent leurs qualifications ou simplement leurs corps pour véhiculer cette religiosité expiatoire et millénariste. Convaincus que des miracles vont se produire, que les « figures » tirées de l'histoire sainte peuvent être lues comme annonciatrices du futur, ces individus sont porteurs de messages subversifs sur le fond, bien au-delà de ce qu'ils ressentent. Réticents envers l'autorité ordinaire si elle est estimée ne pas correspondre à l'Évangile, ils fragilisent la monarchie ; assurés de la grandeur inaccessible de Dieu, ils laïcisent paradoxalement l'action humaine ; dévoués à l'extrême, ils créent des réseaux souterrains de solidarité ; attachés aux plus petits signes, ils lisent religieusement toute l'histoire politique et sociale. Une société parallèle mêlant les plus grands noms aux plus petites gens se met en place autour d'un projet collectif d'une cité chrétienne et humaine parfaite.

Cette effervescence religieuse n'est pourtant pas la seule à fissurer les bases de la monarchie. Face à ce courant vainqueur du jansénisme constitutionnel, la contre-attaque catholique est vigoureuse, même si elle demeure pour une part masquée. Une partie importante des évêques mène un combat continu contre les jansénistes, fermant des séminaires, imposant des catéchismes, entraînant des régions entières dans les dévotions mariales et dans les missions. Mais les divisions sont multiples et les luttes se mènent sur plusieurs fronts. Les jésuites expulsés, leur enseignement et la sensibilité qu'ils véhiculaient demeurent dans des confréries plus ou moins clandestines et des réseaux d'influence. Des associations et confréries discrètes animent des écoles destinées aux élites ou la vie paroissiale, comme à Lyon. Des femmes de tous les milieux se retrouvent ainsi, parallèlement aux maillages jansénistes, consacrant leur temps, éventuellement leur fortune, à la cause. Habituées à la clandestinité, elles ne seront guère inquiétées, à Paris ou à Lyon, quand la déchristianisation révolutionnaire s'abattra sur le pays. Comme dans le cas des jansénistes, les populations les plus modestes se distinguent par des pratiques de dévotion spectaculaires autour du culte du Sacré-Cœur, dénoncé par les jansénistes les plus durs comme une « sainte boucherie ». Une partie de la future Vendée est ainsi marquée par des manifestations collectives véhémentes. Ce courant doit être rapproché de l'attention portée par le pape aux saints « populaires », comme Benoît Labre, surnommé le « vagabond de Dieu », mort à Rome en 1783 dans le plus grand dénuement, mais en « odeur de sainteté » pour les habitants de la ville.

Les conflits autour du jansénisme concernent toute l'Europe, le *revival* religieux qui marque l'époque n'étant pas réservé à la France. Si les réformateurs voient derrière l'agitation catholique l'existence de conspirations « jésuites », les conservateurs dénoncent l'affaiblissement de l'autorité et de la famille. Ils lisent l'édit qui, en 1787, reconnaît l'existence des protestants dans le royaume de France, comme la réussite de la manipulation janséniste. Ils font circuler parmi eux l'annonce d'une révolution inévitable dès 1786, ceci pour dresser l'opinion en faveur de la défense de la religion, et au besoin contre les décisions du souverain si celles-ci sont considérées comme néfastes ! Les théories du complot et de l'insubordination ne sont en effet pas réservées à ce qui deviendra « la gauche ». Bien avant 1789, le climat intellectuel et politique est orienté par toutes ces divisions et ces peurs, suscitant des courants mal identifiés et peu stables. Les grands clivages qui s'orienteront plus tard entre Révolution et contre-révolution sont déjà à l'œuvre, jouant contre la monarchie au nom de la nation ou du peuple, répandant des argumentaires politiques à partir de dimensions religieuses, métaphysiques, inscrivant les réflexions dans un choix radical entre le bien et le mal, et habituant des milliers de personnes à des sacrifices individuels. Religion, sacré et politique nouent ainsi des rapports nouveaux.

Cette alliance entre cité de Dieu et cité des hommes porte des conséquences plus immédiates. Un courant aux frontières floues se constitue,

dans lequel se retrouvent des clercs parfois partisans du mariage des prêtres, souvent hostiles à l'autorité des évêques, régulièrement proches des Lumières et favorables au développement de l'enseignement populaire. Il propage l'idée qu'un bon chrétien est d'abord un bon citoyen, mot d'ordre que défendra l'assemblée du clergé en 1760, ce que les plus radicaux traduiront en assurant que le bonheur sur terre est le but de la religion. Ces curés « patriotes » ne supportent pas tous les excès des convulsionnaires, mais ils les rejoignent dans leur critique de la société de cour, dépravée et dépensière, et se retrouvent unis contre les jésuites et le parti dévot, soupçonnés de comploter contre la nation, ainsi que contre Maupeou qui veut supprimer les parlements. Un de ses plus grands théoriciens et militants, Guillaume Le Saige, publie un *Catéchisme du citoyen* en 1775, dans lequel il assure que le pouvoir réside dans la volonté générale et l'autorité dans la nation. De nombreuses publications prônent le retour à l'Église primitive, le mariage des prêtres et l'amélioration de leurs conditions matérielles. En témoignent par exemple, en 1788, les publications de *La Défense des droits naturels du second ordre* d'un janséniste important, Maultrot, ou *Les Droits des curés*, paru en 1776, du curé Henry Reymond, insistant sur la nécessité pour les clercs de se marier comme tous les autres citoyens. La question du mariage des clercs apparaît alors comme le moyen de penser la relation au sacré, à la tolérance et à Dieu.

Dans cette nébuleuse, se met ainsi en place un groupe important de « curés patriotes » qui sont plus ou moins proches du jansénisme, du gallicanisme et du « richérisme », ce courant défavorable à l'existence des hiérarchies dans le catholicisme, sans qu'il soit possible souvent de les situer plus précisément. L'exemple emblématique pourrait être apporté par l'abbé Grégoire, élément moteur des mouvements de réformes à l'intérieur du clergé de Lorraine et déjà connu pour ses interventions dans les académies provinciales, en faveur des Juifs, par exemple, ainsi que pour ses préoccupations philanthropiques, agronomiques et éducatives… À l'université de Metz, il a suivi les cours d'Adrien Lamourette, futur évêque constitutionnel comme lui, auteur, en 1788, des *Délices de la religion ou le Pouvoir de l'Évangile pour nous rendre heureux*, qui illustre ce courant voulant réaliser le bonheur de l'Évangile sur terre. À Paris, autour de la Sorbonne, ces Lumières catholiques sont incarnées par d'autres clercs comme Gay-Vernon ou l'abbé Fauchet, un temps prédicateur du roi avant d'être remercié du fait de la radicalité de ses propos. Le clergé, premier ordre du royaume, est profondément affecté par ces réflexions qui remettent en cause, pêle-mêle, l'autorité du pape et des évêques, la légitimité du roi à intervenir dans les affaires ecclésiastiques, ainsi que les croyances populaires volontiers qualifiées de superstitions. Une sensibilité commune à la « théologie politique » rassemble tous ces individus inspirés par l'école de Salamanque – illustrée par le théologien espagnol Vitoria, célèbre au XVI^e^ siècle pour son adaptation du thomisme. Ils sont « pragmatistes » et non utopistes comme les penseurs des Lumières, ils sont surtout « pactistes », proches en cela des clercs du monde ibérique – jusque dans les colonies américaines –,

convaincus que les sociétés reposent sur un pacte unissant gouvernés et gouvernants dans un lien moral et théologique, « horizontal » et non « vertical ». Ils récusent par avance toute transcendance de la loi, capable de mener au despotisme, comme toute transcendance de l'Église ou de l'État, et défendent, suivant les leçons complexes de saint Thomas d'Aquin, le recours au tyrannicide et à la *seditio* lorsque les contrats originaux sont violés par le despote. Cette conviction contractualiste, fondée sur les principes divins, explique le ralliement de nombre de clercs à la contestation du « despotisme » ministériel et aux mouvements populaires qu'ils encadrent.

La potentialité d'insubordination qui en découle ne passe pas inaperçue. Les thèses thomistes du tyrannicide n'ont pas cessé d'être condamnées par l'Église installée, par le roi et ses conseils, ainsi que par les parlementaires jansénistes. Les condamnations les plus lourdes et les plus influentes sont portées par l'abbé Bergier. Auteur à succès d'un *Déisme réfuté par lui-même*, réédité cinq fois entre 1763 et 1771, il attaque directement les partisans de la théologie politique par un opuscule paru un an avant sa mort en 1789, *Quelle est la source de toute autorité ?* Il y considère que puisque l'autorité vient de Dieu, aucune autre source ne peut prétendre fonder les hiérarchies sociales, et condamne donc tout contrat social et son émanation qui est la Loi. Un gouvernement est toujours mieux qu'une anarchie, conséquence inexorable de la démocratie. Bergier pose ainsi le premier l'équation rendue célèbre depuis la fin du XX^e^ siècle, démocratie = révolution = guerre civile. Il est vrai que, pour achever la critique, il ajoute un autre terme, celui d'athéisme. Ainsi, dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, s'affirment les bases de l'intégrisme catholique, promis à un bel avenir. Si bien que, coincé entre radicalisme catholique et intransigeance tactique, le courant de théologie politique, exprimé le mieux par le Cercle social après 1789, demeurera ensuite peu cohérent dans ses positions et dans ses manifestations. Il ne pourra pas s'imposer, avant d'être délaissé par l'essentiel de l'historiographie de la période révolutionnaire.

Si la théologie politique constitue donc une des passerelles essentielles entre monarchie de droit divin et révolution du bonheur collectif, la France s'engage aussi dans d'autres voies, comme dans celle de la déchristianisation, puisque se développent un anticléricalisme populaire, alimenté par les querelles qui ont divisé le clergé, ainsi qu'un athéisme actif dans certains cercles de la bonne société. La fin du XVIII^e^ siècle est en cela un moment charnière, capitalisant une longue évolution de la réflexion politique, théologique et philosophique. La situation française est sans doute différente de toutes celles qui prévalent ailleurs en Europe, mais le choc révolutionnaire a transformé en destin ce qui était jusque-là des évolutions souples et incertaines. Cette fluidité aura facilité l'entrée même de la France dans le processus révolutionnaire, mais elle ne l'avait pas déterminée pour autant. La difficile naissance du citoyen et les ambiguïtés qui y resteront attachées après 1789 s'enracinent dans cette complexité, que la Révolution a reçue en héritage plutôt qu'elle ne l'a créée. Il n'est pas possible d'opposer le « neuf » de la Révolution au « vieux » de

l'Ancien Régime, en pensant que l'événement a inventé un sens inédit et, par la même, fait basculer le pays dans une aventure malencontreuse. Le glissement sémantique a été insidieux, imprévu, partagé par tous, et a permis que les esprits se familiarisent avec des cadres de pensée régénérés sans que personne n'y voit malice. Comme dans d'autres domaines, les pratiques déjà existantes ont été réinterprétées et investies d'un nouveau sens.

Forces obscures, hasard et providence

D'autres facteurs s'ajoutent pour diviser l'opinion et affaiblir les principes d'autorité ainsi que les valeurs traditionnelles. Paradoxalement, les découvertes scientifiques apportent leur contribution, autant par la rationalité qu'elles sont censées apprendre au public, que par l'engouement pour les mystères de la nature qui s'exprime au travers d'expériences de tous ordres, électriques, aéronautiques, chimiques… Dans le flux des remises en cause des certitudes des temps passés, s'engouffrent toutes les contestations les plus hétéroclites, mais aussi les plus pernicieuses. Les baquets de Mesmer et les prophéties de Cagliostro ont été consacrés par la littérature romantique comme les exemples de l'état d'esprit des années prérévolutionnaires ; ils demeurent le plus souvent vus comme des anecdotes plaisantes ou désolantes. Il convient pourtant de les prendre au sérieux. Dans cette époque marquée par l'invention de nouvelles forces, l'électricité, l'aérodynamisme, qui fait de la chimie un art de salon, les expérimentations scientifiques, les manipulations les plus grossières, voire le charlatanisme se mêlent. Les idées reçues sont fortement remises en question, au risque de voir les théories nouvelles, comme le vitalisme, s'accompagner de misogynie et, parallèlement, de la crainte des hommes de perdre leur pouvoir. Science, philosophie, mais aussi peinture et musique, ainsi qu'érotisme et prophétisme, se conjuguent pour donner des résultats inattendus, créant des niches de sociabilités porteuses de sensibilités critiques.

Se réalisent ici des bouleversements fondamentaux, encore mal intégrés dans les démonstrations. La société française de cette fin du XVIII^e^ siècle est, bien au-delà de ses seules élites, bouleversée par les mutations culturelles qui sont en train de subvertir les cadres culturels antérieurs. La peinture, avec Greuze, le théâtre, avec Sedaine, le roman épistolaire, notamment *La Nouvelle Héloïse*, popularisent les images d'une société « bourgeoise » et « populaire ». Les gens simples deviennent des héros, dont les sentiments passionnent un public qui peut aisément s'identifier à eux. Dans le même mouvement, les vêtements deviennent plus simples. Inspirés par la mode anglaise, ils libèrent le corps, gommant un peu les différences sociales dans les classes moyennes urbaines. Cette attention portée aux choses ordinaires de la vie s'attache au corps, y compris à celui des plus déshérités, souvent compris jusque-là comme chair à canon, objet de désirs ou simple marchandise. L'État se préoccupe de former des sages-femmes envoyées même dans les paroisses rurales, tandis que la famille est honorée, la mère, allaitant ses enfants, en devenant le centre. Le

« peuple » trouve une place inédite, que la peinture de David, avec *Le Serment des Horaces*, fait devenir héroïque. Ce courant donne une autre allure à la diffusion de la pornographie, qui certes rejoint les habitudes paillardes traditionnelles, mais qui mute dans son esprit. Confondue dans les ouvrages dits « philosophiques », elle participe à la contestation des hiérarchies, à la remise en cause des respectabilités, dont, au premier plan, celle de la reine et de son époux, l'une dépeinte comme une Messaline, l'autre comme un impuissant cocu. Les « Rousseaux du ruisseau » portent une lourde responsabilité dans cette dépréciation des valeurs facilitée par l'évolution des mœurs et des normes. La censure relâche sa surveillance, tout en restant vigilante autant qu'elle le peut. Mais la circulation des nouvelles scandaleuses est un recours apprécié aussi par toutes les cours européennes, ouvrant un espace de liberté à toutes les « nouvelles à la main », ces journaux d'information semi-clandestins qui circulent dans toute l'Europe et sont une source de profit non négligeable pour leurs auteurs. Cette dimension est bien connue, il faut cependant en comprendre les conséquences sur la circulation des valeurs.

Le docteur Franz Anton Mesmer, à Paris de 1778 à 1785, est connu dans toute la bonne société par ses théories sur les fluides et sur l'attraction entre les corps, qu'il appelle le magnétisme animal. Il est l'occasion d'un débat national et profite d'un engouement lucratif. Associé au Lyonnais Bergasse, futur député de l'Assemblée constituante, il fonde la Société de l'harmonie universelle, titre qui participe des interrogations travaillant tout le pays. C'est contre argent sonnant et trébuchant qu'il vend ses secrets et promet des guérisons fondées sur l'harmonisation des magnétismes, en réunissant des patients – surtout des patientes – autour de baquets magnétisés dans lesquels plongent des tiges de fer et des cordes. Le confinement et la tension provoquent des convulsions, traitées dans des salles de crise au son de l'harmonica de verre. Des commissions de savants et d'académiciens, provoquées par le roi, rendent des avis critiques sur les théories de Mesmer, soutenu par les esprits forts du temps hostiles aux hiérarchies consacrées. Les futurs « révolutionnaires » Bergasse, David et Brissot figurent ainsi parmi les défenseurs de Mesmer, considéré comme victime de l'absolutisme en science. La reine a manifestement figuré, une seule fois semble-t-il, parmi les clientes de Mesmer.

Ces pratiques ne sont pas isolées. Près de Soissons, un des disciples de Mesmer, le marquis de Puységur, maréchal de camp et lieutenant général d'artillerie, crée une école, inventant des cures liées plus à la parole qu'au corps, et soigne par le somnambulisme. La ville de Lyon est, elle aussi, marquée par de multiples expériences spirituelles et mystiques. Jean-Baptiste Willermoz y fonde en 1784 la société de magnétisme La Concorde, dans laquelle deux jeunes femmes servent de médium lors de séance de somnambulisme. Il est en relation avec la franc-maçonnerie mystique d'Europe, dont il anime inlassablement les recompositions autour du philosophe Louis-Claude Saint-Martin, du duc de Brunswick, comme des Illuminés de Bavière ou de Joseph de Maistre. Il ne s'agit pas là de courants marginaux dans la société française et

européenne, mais bien de groupes, certes restreints, mais qui possèdent une visibilité sociale très grande et jouent un rôle durable dans la fabrication de l'opinion. Leurs analyses ésotériques, dans tous les sens du terme, influencent considérablement les appréciations portées sur les événements du temps, expliquant que les idéologies politiques s'enracinent dans ces visions millénaristes, voire vraiment magiques. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les bouleversements politiques des années suivantes puissent être vus et acceptés comme des signes envoyés par Dieu, la violence révolutionnaire devenant alors le moyen de la rédemption d'une humanité et d'un régime dépravés.

Entre les domaines intellectuels, philosophiques et religieux, les confusions les plus grandes permettent toutes les audaces, qui remettent même en cause l'équilibre politique et institutionnel. Ainsi le « mage » Joseph Balsamo, comte Cagliostro, introducteur d'une franc-maçonnerie « égyptienne » est-il un des personnages clés de l'affaire du collier qui discrédite la monarchie – dont Alexandre Dumas fera plus tard le héros d'un roman historique. Sa vie tient d'ailleurs du roman. Ses protecteurs sont nombreux et hétéroclites, allant du cardinal de Rohan, mécène crédule ou spéculateur, au parlementaire Duval d'Éprémesnil, farouche opposant à la révolution de Maupeou, défenseur des libertés contre l'absolutisme ; il défendra le magicien lors de son procès en 1785. Cette collusion entre puissants et devins est alors fréquente. Les prophétesses ont aussi du succès, comme Suzette Labrousse, dont la longue carrière se poursuit jusque sous l'Empire, ou Jacqueline Aimée Chéret de Brohon, qui lance un « ordre des victimes », où se mêlent l'attente eschatologique d'un « retour des juifs » à la dévotion envers le Sacré-Cœur et des visions extatiques. Les victimes sont là pour détourner les fléaux qui menacent le genre humain, ce qui rappelle les convulsions jansénistes. Quant à la conversion des juifs, elle fait partie des mythes qui annoncent la fin des temps et traversent toute l'Europe. Le faubourg Saint-Marcel héberge des formes de croyances particulièrement vives, dont celles qui honorent Catherine Théot, future « mère de Dieu », embastillée dès 1779. C'est une grande vague qui couvre l'ensemble du pays, popularisant les millénarismes de toutes espèces, les somnambulismes avec leurs médiums et les prophéties avec leurs initiés. Présenter ainsi les choses, c'est établir le lien entre les pratiques jansénistes liées au « figurisme » et les annonces apocalyptiques, avec les réflexions autour de l'énergie. Un bric-à-brac unit ainsi les expériences religieuses les plus délirantes avec les méditations maçonniques et les réflexions « scientifiques ». À quoi il convient d'ajouter le goût du jeu de hasard et de société, fort répandu à la Cour elle-même, suscitant lui aussi une sociabilité souterraine et des espérances individuelles qui seront combattues en vain par la Révolution naissante, avant qu'elle ne se décide elle aussi à exploiter les joueurs, les tricheurs et tous les fournisseurs de rêves. Plus qu'une « fin des Lumières », ces zones d'ombre témoignent de l'existence d'un tissu sans couture entre toutes les inquiétudes et toutes les révoltes de ce moment

particulier.

L'individu et le monde

En 1755, le tremblement de terre de Lisbonne provoque une réflexion collective en Europe sur le sens du mal et sur l'Apocalypse. Il s'inscrit dans une liste de catastrophes naturelles qui, de Lima à la Calabre, terrifient l'opinion et modifient les relations que la société entretient avec la nature. Ses violences, que ce soient la foudre, les séismes, les volcans ou les inondations, ne sont plus considérées comme des signes à interpréter, mais deviennent des risques qu'il convient d'intégrer dans une réflexion globale. La France est en outre agitée par les récits liés à la bête du Gévaudan, ou à de mystérieux incendies en Champagne… Dans toute l'Europe, les lectures miraculaires ou apocalyptiques sont remplacées par des approches esthétiques, scientifiques et philosophiques. Ce déplacement de perspective n'est pas sans importance sur la compréhension de la place de l'homme devant son destin et donc sur l'importance du politique.

On connaît les réactions de Voltaire après Lisbonne, écrivant notamment *L'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* pour insister sur le progrès humain, puis *Candide* pour fustiger l'autodafé expiatoire ordonné, inutilement, par les autorités religieuses. Le scepticisme progressiste ne cède pas devant l'adversité. C'est une tout autre approche que développe, en 1757, l'anglais Burke, futur contre-révolutionnaire, mais encore jeune publiciste attiré par la veine naissante des romans « gothiques » dans sa *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*. Reprenant une catégorie de pensée, le Sublime, venue de l'Antiquité et popularisée par la Renaissance puis par Boileau, il propose une nouvelle posture face à l'immensité de la nature et aux mystères inconnaissables. L'homme livré à lui-même devant la foudre, la montagne ou la tempête goûte un sentiment de ravissement effrayant, le Sublime, provoqué par la terreur qu'il ressent. Cette émotion nouvelle, loin du Beau, lié lui à la stabilité, va s'imposer. Le Sublime dévoile alors la vulnérabilité du sujet emporté dans un mouvement, où se mêlent plaisir et douleur, qui est le propre de la terreur.

L'inquiétude saisit les individus de cette seconde moitié de XVIII^e^ siècle, éprouvant leur isolement dans le monde ; elle se répand en France, avec Diderot, et en Allemagne, avec Schiller. Avec une moindre radicalité que Burke et Schiller, Diderot expose ce qui pourrait être la leçon française du Sublime : le sentiment de compassion et d'effroi éprouvé par un spectateur compatissant mais protégé devant les épreuves subies par des compatriotes soumis à un naufrage ou à une tempête. La « terreur » est alors autant un mode de participation aux malheurs des autres que la source d'un apprentissage collectif et individuel et qu'une émotion spirituelle. La Grande-Bretagne des romans « noirs » ou « gothiques » et l'Allemagne du *Früh-Romantismus* sont très concernées par ce courant proprement romantique, alors que la France exprime une retenue face à cet esthétisme qui allie les contraires, ce qui peut sembler

paradoxal eu égard aux événements qui vont suivre. Les élites grandes et petites communient dans l'exaltation devant les spectacles naturels, de la mer de glace aux jardins « à l'anglaise », mais aussi dans le goût des larmes et des épanchements, illustré en particulier dans la mode des romans épistolaires et dans la peinture des sentiments et des effrois. Des auteurs deviennent ainsi très célèbres : Mmes Riccoboni, Cottin, Genlis, pour avoir rendu compte des espoirs et des déceptions d'héroïnes cherchant à sortir de leur milieu et de leur temps. Écrivains, peintres, auteurs de théâtre sont en quête de « grands sujets » permettant aux grandes âmes de s'affirmer, au-delà de la mort le cas échéant. Cette sensibilité touche aussi la musique, la poésie, l'architecture, toutes les productions dans lesquelles des individus explorent, en prenant des risques, leur propre univers pour le bien de la communauté, ainsi que pour concurrencer l'ordre naturel et éventuellement divin. D'où les polémiques autour de la musique de Gluck, des projets architecturaux de Boulée, des tableaux d'Hubert Robert, des jardins du marquis de Girardin à Ermenonville, qui exaltent l'activité humaine. On rejoint ici les préoccupations religieuses, philosophiques, mais aussi illuministes, voire libertines, qui traversent la période. Les écrits provocateurs de Restif de La Bretonne ou de Sade et les conduites érotiques de nombre d'aristocrates peuplent les marges de ce courant. L'individu affronte le monde, jusqu'à en être victime, en acceptant le sacrifice possible qui sanctifie le destin.

La lecture de la « nature », qui résulte de ce courant, représente un véritable carrefour où se rencontrent toutes les tendances et toutes les attentes, des plus scientifiques et épurées aux plus équivoques et libertines, de Buffon à Restif, en passant par Diderot et Rousseau. C'est au nom de la « nature », évoquant l'âge d'or, que les utopies philosophiques les plus ingénues ou les critiques les plus perverses se saisissent de l'exemple de Tahiti pour en faire un paradis perdu, voire un lupanar de rêve. C'est au nom de la « nature » que la mode abandonne les onguents au plomb pour des fards tirés des plantes, que les « corps » des habits de cour sont délaissés au profit des vêtements souples. C'est toujours au nom de la « nature », que l'allaitement maternel est prôné, pour remettre en cause le dédain pour l'éducation des enfants dans les milieux aristocratiques, accusés de dépravation. C'est encore au nom de la « nature » que la dénonciation des « monstres » se fait chez les moralistes, comme chez les pornographes qui insistent sur les scènes « piquantes » susceptibles de capter le lecteur, retrouvant sa propre nature dans l'image complaisante qui lui est tendue. La « nature » devient la pierre de touche des jugements, au point où, en 1792-1793, le roi lui-même sera en tant que tel considéré comme un monstre dans l'ordre politique et comme l'ennemi du genre humain.

L'inquiétude, la recherche du bonheur, l'essor de l'individualisme intellectuel, le sensualisme, la mélancolie, le recours à l'énergie sont autant de notions qui composent ce moment suspendu dans lequel les Français lettrés et artistes se trouvent en cette fin de siècle. Ceux-ci éprouvent alors leur finitude en même temps que leur capacité à agir et recherchent une intensification des

sensations et des sentiments en expérimentant des conduites aux franges du sacré et des transgressions, ou en s'investissant dans la réforme du monde et des relations humaines. Par la suite, le mot « sublime » sera régulièrement conjugué avec « peuple », avec « révolution » par Robespierre, pendant la période la plus radicale de la période révolutionnaire. Cette sensibilité participe ainsi d'une volonté prométhéenne de changer le monde, en même temps qu'elle éprouve, le plus souvent pour en jouir dans l'épreuve, les obstacles mis sur son chemin. Ceux-ci peuvent exprimer la finitude humaine, ou plus simplement constituer des entraves sociales, comme celles qui sont supportées par les femmes, les lettrés et les créateurs pauvres ou trop hardis. Cependant, les « sublimes criminels » de Schiller ne deviennent pas monnaie courante en France, pas plus que les moines sataniques qui peuplent les romans noirs dévorés par les lectrices anglaises au même moment. Faut-il dès lors invoquer ce qui pourrait être une spécificité importante de la France : l'existence contradictoire d'une fluidité sociale considérable dans un corps sclérosé par des hiérarchies et des préjugés ? Dans l'Allemagne des petits États, les intellectuels et les artistes sont tout à la fois centraux et marginaux dans les innombrables cours concurrentes. La masse de la population n'est manifestement pas concernée par cette révolution culturelle, épanouie dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, et ne le sera pas avant longtemps. En Grande-Bretagne, où les milieux sociaux sont relativement stabilisés, cette sensibilité touche d'abord les classes moyennes, sans espoir de contrôle sur la conduite de l'État.

Droits naturels et républicanismes

En rendant publique la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement, le roi cherche l'approbation d'assemblées représentatives de la nation et tente de rationaliser la vie nationale. Ce faisant il cristallise la création d'une culture du politique, au point où des particuliers rassemblent des bibliothèques entières consacrées à l'étude des formes de l'État. Les interrogations sont anciennes sur ce sujet depuis la fin du Moyen Âge et le traumatisme causé par *Le Prince* de Machiavel. Elles ont été ravivées aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles par la sortie difficile des guerres de Religion et la constitution de l'État absolutiste. Les principes de la loi naturelle, dont dépendent les monarchies, rappellent que si l'*auctoritas* du souverain est légitimée par Dieu, sa *potestas* connaît des limites, et que, si les sujets ne peuvent recourir à la sédition, ils peuvent s'opposer au tyran. La sécularisation provoquée par les découvertes scientifiques relayées par Machiavel légitime la souveraineté par les besoins de paix sociale, entre anarchie populaire et despotisme princier. Les théories du droit naturel circulent alors dans un cadre de pensée qui s'affranchit des références à saint Augustin et à Thomas d'Aquin, considérant l'État comme une fin en soi. Ce choc des systèmes de références se produit lentement, au gré des tensions particulières à chaque État, constituant en France des tendances diverses. L'une d'elles, autour des serviteurs de l'État enclins à un absolutisme

sécularisé, attachés à une vertu héritée des enseignements stoïciens, a été popularisée par nombre de collèges royaux. Sur cette base naît progressivement l'État moderne en France, désintriquant les principes du pouvoir, de la loi et du savoir, constituant progressivement une politique universaliste. Il serait abusif de considérer que cette seule orientation caractérise l'évolution de la monarchie ainsi que des pensées et des habitudes collectives. Les formes les plus anciennes, voire archaïques, de fidélité et de suzeraineté, de pacte coexistent avec les pratiques de propagande royale, comme avec les mutations entraînées par les distributions d'offices et de titres en échange d'engagements financiers rentabilisés sur des générations. La cité de Dieu des jansénistes les plus exigeants ou la lecture figuriste des événements politiques réalisée par d'autres jansénistes plus mystiques et moins politiques cohabitent avec les préoccupations physiocratiques d'efficacité, autant qu'avec les attachements à la figure centrale d'un roi, tête du corps mystique de la nation.

La récente synthèse proposée par D. Edelstein montre comment les mythologies de l'âge d'or, les exemples des républiques antiques, étudiées dans tous les collèges, les réflexions inspirées de l'Italie médiévale ou de l'Angleterre de Cromwell se combinent avec les philosophies enracinées dans le droit naturel, chrétien ou laïcisé, pour fabriquer une culture politique partagée autour d'idées forces par nombre de Français de la fin du XVIII^e^ siècle. La découverte de Tahiti et l'invention romanesque d'une société libre de tabous renforcent les rêves d'une nature abâtardie par la civilisation et permettent que les physiocrates, partisans d'un despotisme éclairé, se retrouvent voisins des républicains radicaux comme Sylvain Maréchal, ennemi des dieux et des rois. Les différentes sensibilités « républicaines » peuvent se développer sur ce terreau, qu'elles se réfèrent à l'Antiquité romaine, aux exemples espagnols, suisses ou anglais, ou qu'elles soient des fables, comme les fameux troglodytes de Montesquieu. Les multiples courants, parfois contradictoires, inspirés de Hobbes ou de Grotius, de Montesquieu ou de Rousseau, trouvent des partisans passionnés et se conjuguent pour façonner une attente collective autour de la régénération sociale, de l'unité nationale et de l'invention de lois justes et rigoureuses. Que Rousseau soit lu avec autant d'avidité par les futurs contre-révolutionnaires comme par les futurs révolutionnaires n'est pas étonnant ; que la sensibilité « républicaine » ait été la mieux exprimée par lui, ne doit pas faire conclure qu'il en est le principal responsable. Car tous communient dans cette recherche avide de solutions aux difficultés françaises, en espérant un changement radical, et tous se retrouvant pour penser à exclure les mauvais citoyens. Il n'en aura été que le sismographe le plus sensible. Que faire en effet des parasites refusant la cité idéale, qu'elle soit république aristocratique, société utilitariste ou communauté parfaite ?

Une chose est assurée cependant, le débat sur la nature de la souveraineté est ouvert. L'indivisibilité de la souveraineté postulée par les juristes de la monarchie du XVI^e^ siècle a été *de facto* remise en cause par la création d'une administration autonome. Celle-ci s'est ajoutée aux corps intermédiaires pour

partager les pouvoirs politiques avec un roi qui, depuis Louis XV, n'a cessé de dépersonnaliser son pouvoir autant qu'il l'a pu. Le « tribunal de l'opinion » (K. M. Baker) est dorénavant saisi du dossier. Le trône n'est sans doute pas encore un lieu dont la vacuité fait peur, comme la Révolution le vivra, mais il est déjà l'objet d'une révision. Que le roi et la reine ne semblent plus être en adéquation avec ce qu'ils étaient censés incarner dans les logiques d'une souveraineté indivisible et absolue pose problème et pousse à chercher d'autres formes de gouvernement. Les exemples des monarchies anglaises ou prussiennes, ainsi évidemment que les États-Unis d'Amérique, ont ravivé la question. En tout cas, la monarchie de Louis XVI n'est déjà plus, avant 1789, organisée d'une façon purement hiérarchisée autour du corps mystique du roi. Il faudra accepter de voir comment le pouvoir a été « désenchanté » dans un premier temps de la Révolution, avant d'être « réenchanté » plus tard. Cette crise s'est transmise au nouveau pouvoir qui a essayé de rebâtir les principes de la souveraineté en combinant toutes les tendances mises sur le marché intellectuel.

La culture française du XVIII^e siècle s'apparente bien à un kaléidoscope formé de multiples dimensions hétéroclites. Les goûts architecturaux ou décoratifs en sont la parfaite illustration. Le goût pour le baroque voisine avec l'austérité inspirée de l'art étrusque, même dans les châteaux meublés par Marie-Antoinette. L'Antiquité grecque et romaine, les modèles chinois et anglais sont des motifs pour des architectes désireux d'élever les âmes et d'apprendre la vertu. La Révolution et surtout le Directoire n'ont rien inventé. Ils ont au contraire puisé à pleines mains dans ce brassage d'idées et d'intuitions qui trouvent leurs sources dans la révolution scientifique du XVII^e siècle. Car c'est bien sur le bouleversement du siècle précédent qu'il faut conclure ce chapitre. Il a fallu tout ce temps pour que le renversement de perspective provoqué par la révolution de Newton imprègne les esprits, se diffuse dans le corps social et devienne naturel. Plus que la naissance d'une « opinion publique », hypothétique et élitiste, c'est la diffusion des modes, l'intérêt pour les techniques et le mélange des innovations qui ont façonné l'esprit des Français. Les « philosophes » n'ont été que les particules les plus visibles, mais pas forcément les plus efficaces, de ce mouvement qui a changé autant la Cour que la Ville, les campagnes que les ports industriels. Là encore, l'unité nationale a joué, sans comparaison avec les lueurs isolées des cours allemandes ou italiennes, des sociétés anglaises, des oligarchies de l'Europe de l'Est.

Repères bibliographiques

ASTON N., *Religion and Revolution in France, 1780-1804*, 2000.
BÉLISSA M., *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795)*, 1998.
CHARTIER R., *Les Origines culturelles de la Révolution française*, 1988.
DARNTON R., *Mesmer ou la fin des Lumières*, 1985.

DELON M., *L'Idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820)*, 1988.

—, (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, 2007.

DUPRAT C., *Le Temps des philanthropes*, 1993.

EDELMAN N., *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France, 1785-1914*, 1995.

EDELSTEIN D., *The Terror of Natural Right*, 2009.

HIPPLER T., *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, 2006.

KOSELLECK R., *Le Règne de la critique*, 1979.

LARRÈRE C., *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, 1992.

LEFORT C., *L'Invention démocratique*, 1981.

LÉVY M., *Le Roman « gothique » anglais, 1764-1824*, 1995.

LILTI A., *Le Monde des salons*, 2005.

LYON-CAEN N., *La Boîte à Perrette : approche des finances du mouvement janséniste au XVIII^e siècle*, 2010.

MASSEAU D., *Les Ennemis des philosophes*, 2000.

MCMAHON D. M., *Enemies of the Enlightenment : the French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, 2001.

PLONGERON B. (dir.), *Histoire du Christianisme, Les temps modernes*, t. X, 1995.

REDDY W. M., *The Navigation of Feeling : A Framework for the History of Emotions*, 2001.

VAN KLEY D., *Les Origines religieuses de la Révolution française*, 2002.

5
La chute de la maison Bourbon

Le déficit miraculeux

Sans déficit, la Révolution aurait-elle éclaté ? Rivarol et Cambon étaient déjà convaincus du lien entre l'un et l'autre. Inutile d'accabler la reine, dont les dépenses décriées ne jouent qu'un faible rôle dans la mise en difficulté du Trésor royal, d'autant que l'endettement de la monarchie française n'est pas exceptionnel. Celui du régime anglais est plus important, proportionnellement parlant, sans pourtant que les adversaires du gouvernement en profitent, car ce sont les modalités dispendieuses des emprunts souscrits ainsi que l'incapacité à simplifier et à uniformiser les impôts qui créent un problème proprement sans solution. Pour comprendre l'enchaînement qui se produit en France, il convient de revenir au début des années 1770, lorsque l'administration monarchique cherche des voies inédites pour sortir des difficultés laissées par la guerre de Sept Ans. À cette date, le déficit du Trésor, aggravé par les dépenses militaires, est évalué à une centaine de millions de livres et les recettes des années à venir sont d'emblée absorbées par le service de la dette. L'abbé Terray cherche de nouvelles sources de revenus, tout en entreprenant de réduire le train de vie de l'État, amorçant un retournement politique radical. Les intérêts servis sur les rentes de l'État sont brutalement réduits, des retenues ponctionnent pensions et gratifications et les fonctions municipales redeviennent des offices à acheter. Ces mesures, initialement acceptées par l'opinion, sont considérées comme iniques et injustes lorsque des pensions médiocres sont lourdement taxées. Les financiers, qui soutenaient le Trésor en avançant continuellement les fonds destinés à couvrir les dépenses, craignent que des troubles n'obèrent les rentrées de taxes et d'impôts dont ils vivent et font des « remontrances » au contrôleur général responsable de la politique financière du royaume. Celui-ci, dans l'été 1770, confirme pourtant sa politique de banqueroute en limitant les remboursements de rentes et de billets au porteur, ainsi qu'en renforçant les impôts existants et en lançant des emprunts, qui seront mal couverts malgré l'offre d'intérêts exorbitants.

En 1772, le résultat est apparemment favorable. Les charges ont été réduites et le budget ordinaire en expansion est même légèrement excédentaire. Pourtant la dette publique continue à augmenter, atteignant 116 millions.

Surtout, les dépenses militaires, qui devaient diminuer, ne baissent pas et, en 1774, à l'arrivée de Turgot, le déficit budgétaire est évalué à 21 millions, sans compter 15 millions pour rembourser les arriérés d'une dette estimée à 235 millions. La politique de Terray a échoué, accentuant l'impopularité des réformes de Maupeou et confirmant la dérive « despotique » de la monarchie. Turgot a beau inaugurer son ministère en refusant les emprunts, les impôts et la banqueroute, il a beau lancer un programme de rénovation de l'économie et de la fiscalité, son action achoppe sur l'hostilité d'une majorité de l'opinion. Les uns ont peur des conséquences du libéralisme dans les échanges et dans les productions, les autres refusent la mise en place de régies contrôlées par l'État pour la levée des impôts indirects, ainsi que la transformation de la corvée en une taxe uniforme touchant les ordres privilégiés. L'opposition de Turgot à l'engagement de la France auprès des *insurgents*, aux dépenses de la Cour et aux demandes de Marie-Antoinette lui vaut sa disgrâce. Le budget national n'a pas été véritablement amélioré pendant ses années de ministère, le déficit réel demeure d'une trentaine de millions, le recours aux emprunts n'a pas été évité ; surtout, les parlements se sont mis en travers de ses décisions, conduisant à sa chute.

Les habitudes culturelles conduisent le pouvoir dans une impasse. L'idéal accepté par tous voudrait que le roi vive de son domaine et que les impôts correspondent à des services donnés ou à des circonstances particulières, comme l'état de guerre. La monarchie a fait accepter depuis longtemps la pérennité des impôts, quelles qu'en soient les raisons, sans pour autant faire disparaître cette tradition qui l'oblige à justifier toute demande supplémentaire. Les raisons des dysfonctionnements sont importantes. Beaucoup sont anciennes, on serait tenté de dire structurelles : les impôts sont calculés en fonction des dépenses, leur répartition dépend des statuts des imposés, qu'ils soient personnels ou collectifs, et leur levée est confiée aux communautés ou à des régies de financiers. La négociation des sommes demandées est la règle, excluant une contribution proportionnée aux revenus, entraînant des délais considérables, rendant les intermédiaires nécessaires ainsi que le recours permanent à l'emprunt et aux émissions de rentes : le royaume vit continuellement sur le crédit parce que ses rentrées d'argent sont mal contrôlées et mal organisées, augmentant les dépenses inutiles, et que la connaissance exacte de la situation financière est quasi impossible. Tout le système ne tient que par la confiance accordée d'un côté au roi, de l'autre à l'État et aux différentes caisses qui couvrent ses dépenses, si bien que le roi et ses conseils ne peuvent qu'essayer des solutions spéculatives ou des passages en force, d'autant qu'il n'y a pas de transparence sur les comptes, comme cela existe en Angleterre.

Un mécontentement inédit naît paradoxalement de l'efficacité du gouvernement lorsqu'il entreprend d'améliorer la vérification du rôle des tailles, accroissant *de facto* la pression fiscale. L'un des exemples suivis dans cette voie par Necker, lors de son deuxième ministère, est celui de l'intendant

Bertier de Sauvigny qui applique, avec intelligence et rigueur, les principes brutaux d'une saine administration fiscale dans la généralité de Paris – ce sera une des raisons pour lesquelles il sera massacré en 1789. Techniquement, ces mesures sont pertinentes, si bien que si la France, pays riche, ne croule pas sous les impôts, moins lourds qu'en Angleterre par exemple ; le pays suffoque cependant sous l'iniquité du système fiscal. Les parlements, le clergé, les corps intermédiaires, les grandes régies personnelles et les princes peuvent arguer avec une bonne foi apparente que toute levée d'impôts doit être consentie par une assemblée *ad hoc* – assemblée des notables ou états généraux – pour garantir les Constitutions du royaume. Tous se retrouvent finalement unis sur le maintien, là encore communiant dans une position bien éloignée du modèle anglais, d'une société fondée sur le privilège et l'exemption, tandis que le roi, ne voulant pas répéter les errements de son grand-père, refuse de mettre l'État en faillite et d'imposer ses sujets sans leur consentement.

La quête du crédit

Les années entre 1776 et 1787 sont ainsi marquées par l'absence d'une politique de gestion claire et par les querelles, à l'intérieur de la Cour, entre partisans de la reine et conseillers du roi. Ce dernier hésite toujours, si bien que le ballet des nominations de ministres dépend des faveurs obtenues plus que des résultats effectifs, notamment dans le domaine qui devient prioritaire, celui des finances du royaume. Dès la nomination de Necker comme directeur du Trésor royal en 1776, la dérive est inévitable. Banquier, protestant et étranger, Necker devient ensuite directeur général des Finances, titre équivalent à celui de contrôleur général auquel il ne peut pas prétendre, puisqu'il est protestant. Il s'engage à combler un déficit de 24 à 39 millions de livres uniquement par son propre crédit, alors que les politiques d'économie et de rationalisation inaugurées par Terray et suivie par Turgot sont abandonnées. La « magie » du banquier a joué, présageant des jours difficiles que le roi et la reine n'ont pas voulu prévoir.

À côté des mesures financières, Necker cherche à réformer l'administration pour améliorer la rentrée des impôts et stimuler l'économie régionale, relançant une politique dont les conséquences demeurent aujourd'hui encore discutées. Il prend la suite des tentatives faites dans les années 1760 par le contrôleur général L'Averdy, notamment pour contrer les résistances de certaines provinces face aux empiètements des agents du roi sur leurs prérogatives – dès 1771, certaines d'entre elles, comme la Franche-Comté, réclament la réunion des états généraux. La réorganisation du royaume semblait tout aussi nécessaire pour de nombreux penseurs et politiques, ainsi Turgot et son ami Dupont de Nemours s'étaient-ils intéressés à cette question, le dernier rédigeant un *Mémoire sur les municipalités*. Avant 1789, différents projets d'assemblées emboîtées, de la paroisse à la nation, sont ainsi imaginés, voire expérimentés, préfigurant les échelons administratifs que la Révolution mettra

en place. Sur proposition de Necker, le Conseil du roi crée les assemblées provinciales, dont la première est installée en 1778 dans le Berry. Elle est composée pour un tiers de membres nommés, eux-mêmes désignant les deux autres tiers ; les trois ordres y sont inégalement représentés. Cependant, le tiers état obtient autant de représentants que les deux premiers ordres et le vote se pratique par tête.

La composition de ces assemblées, réunissant des propriétaires, annonce clairement les principes qui seront retenus pour les assemblées révolutionnaires, entre corporatisme et individualisme. 1789 n'est pas en ce domaine une novation radicale. L'assemblée se tient régulièrement, déléguant ses pouvoirs, dans l'intervalle des sessions, à un « bureau d'administration » ou commission intermédiaire. Celle-ci accueille notamment des procureurs syndics parlant au nom du roi – principe qui sera repris aussi en 1789 – et elle applique et contrôle l'exécution des décisions. L'essentiel des travaux de l'assemblée est consacré aux impôts, aux routes et à la charité. Une autre assemblée est installée en haute Guyenne, les séances se tenant à Villefranche en 1779. Après le départ de Necker, ces deux assemblées travaillent, jusqu'en 1787, à la réforme des impôts, supprimant notamment la corvée, à l'amélioration des routes, des canaux et de l'agriculture, enfin en établissant le cadastre. Le bilan concret demeure très limité, et l'institution déçoit autant les conservateurs que les novateurs. Les premiers contestent la confusion des ordres, ou la diminution du pouvoir du roi, les autres regrettent que les membres ne soient pas élus et que les ordres demeurent distincts ! Les parlements estiment que l'initiative va rogner leurs prérogatives. Les intendants, enfin, récusent la concurrence de la commission intermédiaire.

Les avis divergent davantage sur la politique financière menée par Necker lors de ce premier ministère, de 1776 à 1781. Prend-il des « mesures de réduction des dépenses, de centralisation de la trésorerie et de bonification des revenus » ou s'engage-t-il dans des opérations spéculatives ? Pour une partie des historiens contemporains, sa réhabilitation est en marche. Alors que le soutien à la guerre américaine exige des sommes astronomiques – au total une estimation d'un milliard de livres – il réussit à limiter les dépenses, notamment celles de la Cour, ce qui lui vaut une popularité nationale dont les effets sont cependant à double tranchant. Il stigmatise ainsi le train de vie de quelques courtisans, qu'il se met à dos, et, en outre et surtout, discrédite la Cour, ce qui ruine la confiance dans le roi et participe à l'aggravation de la crise du crédit. Il remplace des officiers par des commissaires révocables, accroissant la centralisation et la bureaucratisation des administrations financières du royaume. Le résultat demeure limité, tandis que le mécontentement des officiers, fort influents dans la société, met à mal le lien entre le roi et les corps intermédiaires traditionnels, toujours prêts à dénoncer le despotisme. Une autre lecture historiographique voit dans ces remplacements la mise en place d'institutions administratives qui permettent une gestion des fonds d'État dans une optique purement bancaire et spéculative, ordinaire aux banquiers genevois,

pour lever des fonds. Necker impose en effet des spéculations qui font florès, notamment la vente de rentes viagères, véritables pyramides financières permettant aux initiés de gagner beaucoup d'argent en jouant à terme et en revendant des titres jamais payés. Entre le tableau à charge dressé par Herbert Lüthy, peignant Necker en financier dangereux, et Robert Harris calculant que, tout compte fait, les emprunts ne sont pas si dispendieux, on peut conclure que pendant quatre ans et demi les finances du royaume ont été engagées dans une politique aventureuse que les gains obtenus, notamment en centralisant encore les rentrées d'impôts indirects, n'ont pas pu compenser.

Ce qui sauve Necker de l'impopularité risque de noircir le personnage. Richissime, franc-maçon, philanthrope et esprit des Lumières, il tombe en 1781 pour avoir voulu établir ces assemblées provinciales et avoir publié un *Compte rendu* au roi qui présente son bilan de façon positive. Il insiste sur les 20 millions de bénéfice que le Trésor royal aurait récupérés, ce qui n'est qu'une illusion comptable. En représailles, sa demande d'entrer dans le Conseil du roi est catégoriquement rejetée. La mesure est apparemment anecdotique ; elle met en lumière la place des vanités et des rivalités dans les luttes politiques, chose ordinaire quelle que soit l'époque, et révèle la résistance des structures traditionnelles du régime monarchique à toute innovation. L'aventurisme spéculatif et populiste de Necker a trouvé, provisoirement, ses limites. Il sera utile quelque temps plus tard, quand la seule sortie de crise envisageable passera par le recours à la personnalisation du pouvoir autour d'un homme charismatique. Pour nombre d'administrateurs comme Maurepas, qui avaient évité jusque-là que l'opinion puisse avoir accès au débat réservé aux cercles étroits des conseils du roi, des parlements et des princes, Necker a créé un précédent totalement scandaleux qui participe de l'affaiblissement de la monarchie.

La décision de soutenir les *insurgents* américains pour prendre une revanche sur l'Angleterre après la guerre de Sept Ans aggrave singulièrement les déficits. Il faut relancer les programmes de reconstruction d'une flotte de guerre pour pouvoir intervenir directement sur les côtes américaines à partir de 1780. Alors que le roi possède une véritable compétence en ce domaine et qu'il est aidé par une équipe de ministres, unis malgré les divisions personnelles qui les clivent, l'entrée en guerre est mal négociée, plaçant la France dans une dépendance de fait vis-à-vis des États-Unis. La fin de la guerre, qui aurait pu replacer la France au centre de la diplomatie mondiale et lui procurer des avantages, se conclut sans elle, après la victoire américaine, en 1783. Elle ne tire de l'épisode qu'une dette monumentale et l'affaiblissement du pouvoir. Non seulement le roi a échoué à contenir les ordres privilégiés et les parlementaires, à réformer les finances et à restaurer la confiance dans l'économie, mais il rate ce qui était devenu une des clés de la monarchie louis-quatorzienne, le renforcement de son image au sein même de la Cour et des ministres.

La relance et l'opinion

Le départ d'un personnage aussi influent que Necker porte un coup à l'image de la monarchie, d'autant que son successeur immédiat, Henri d'Ormesson, échoue à rassembler les capitaux exigés par la participation à la guerre contre l'Angleterre. Ormesson se lance dans des emprunts dispendieux, y compris auprès de la Caisse d'escompte, elle-même en difficulté, inquiétant les rentiers par l'instauration d'un cours forcé des billets de la Caisse. Il s'aliène les financiers du royaume en liquidant la ferme générale qu'il entend remplacer par une régie placée sous la conduite de directeurs intéressés aux bénéfices. La rétractation du marché financier et l'hostilité publique qui suit provoquent son renvoi par le roi et son remplacement par l'intendant Calonne. Intrigant, bien en cour auprès de la reine et d'Artois, Calonne a contre lui une partie de l'opinion et le roi lui-même. Sa nomination comme contrôleur général et comme ministre des Finances en 1784 est vue comme l'aboutissement d'une stratégie individuelle et collective, annonçant une politique différente de celles qui ont été menées auparavant, ne serait-ce que par son éloignement des préconisations des réformateurs des salons.

Confronté à l'insuffisance des recettes alors que les dépenses s'envolent, Calonne réinstalle la ferme générale, relance la Caisse d'escompte, facilite la circulation de l'argent et emprunte pour des travaux d'intérêt général, lançant le creusement du canal de la Saône, la création d'une route dans la Meuse, soutenant la forge du Creusot. Dans cette politique que l'on peut qualifier positivement de keynésienne avant la lettre, il recrée la Compagnie des Indes, signe en 1786 un traité de commerce avec l'Angleterre et modifie les rapports entre les cours de l'or et de l'argent dans l'espoir de favoriser l'activité économique. Ces opérations sur les titres des compagnies financières les plus importantes, la Caisse d'escompte, la Compagnie des eaux de Paris et la banque Saint-Charles, fondée en Espagne, suscitent des critiques accusant Calonne d'enrichissement frauduleux et de spéculations, d'autant que pour éviter les dépréciations des emprunts d'État qu'il a lancés, il décide de bloquer les cours et de baisser la valeur des actions.

Pour cela, il se met au cœur d'une cabale, révélatrice de la fragilité de la monarchie, en s'appuyant sur des aventuriers. Des banquiers suisses, inventifs et peu scrupuleux, Panchaud et Clavière, émigrés depuis l'échec de la « révolution » genevoise, fournissent des arguments à des pamphlétaires salariés comme Brissot, regroupés derrière Mirabeau. Celui-ci signe des pamphlets dénonçant publiquement les compagnies rivales pour faire baisser la valeur de leurs actions. Il va jusqu'à critiquer les mesures brutales de Calonne ! Pour ce dernier, cependant, le succès est total, cassant la spéculation. En retour, les spéculateurs et les rentiers sont mécontents, tandis que le public est passionné par ces polémiques ravageuses dans lesquelles sont impliqués les grands financiers et entrepreneurs comme Cabarrus – dont la fille, future Mme Tallien, est promise plus tard à la célébrité –, Le Couteulx ou Périer et leurs plumes mercenaires, dont Beaumarchais. Même la cour d'Espagne, intéressée par la banque Saint-Charles, réagit aux outrances de Mirabeau. Calonne fait

machine arrière, laisse la justice condamner les pamphlets, tout en faisant en sorte que Mirabeau s'engage dans une carrière provisoire d'envoyé extraordinaire à Berlin et puisse ainsi échapper aux poursuites. La monarchie est ainsi brutalement mise à nu : elle dépend de l'opinion et, plus précisément, des intrigues nouées entre courtisans, spéculateurs, intrigants, libertins et demi-mondaines.

L'année 1785, déjà agitée par tous ces tracas, connaît en outre un événement retentissant. Alors que le pays est choqué par les sommes dépensées par la reine et ses proches qui profitent de libéralités extravagantes, favorisées par Calonne lui-même, le roi ordonne, le 15 août, l'emprisonnement à la Bastille du prince-cardinal de Rohan, accusé d'avoir commandé un bijou exceptionnel, d'une valeur de 1,6 million de livres, sans l'avoir payé, et surtout d'avoir passé cette commande extravagante pour conquérir la reine. C'est le début d'une affaire politique et judiciaire sordide, maintenant bien connue. Rohan a été la victime, crédule, de manipulateurs habiles, cherchant une dupe dans la haute noblesse qui servirait de prête-nom pour l'achat d'un collier d'un prix exorbitant, demeuré invendu. Rohan s'est prêté à cet achat, tandis que les escrocs, une fausse comtesse de La Motte, son mari et son amant, revendaient le collier. À quelques exceptions près, ce petit monde mélangeant prince libertin, aventuriers et prostituée se retrouve à la Bastille. Mais la dimension politique dépasse rapidement l'anecdote graveleuse. Rohan, proche des philosophes et des magiciens, ancien ambassadeur à Vienne, cristallise sur sa personne tout le mépris qu'une partie de l'opinion porte aux grands et à la famille royale. On dit que la reine serait liée au milieu interlope de la capitale et collectionnerait les diamants et les parures, en se livrant à des amours de passage.

Le pire reste à venir. L'arrestation du prince-cardinal fait scandale puisque, à cette occasion, le roi a exercé son pouvoir sur un haut dignitaire de l'Église, membre d'une famille princière. Pour éviter un déni de justice, Rohan est traduit en mai 1786 devant le parlement de Paris, qui l'acquitte – la responsabilité étant rejetée en entier sur ses complices. L'affront porté à la réputation de la reine – et à l'autorité du roi – par les parlementaires, appuyés par une partie importante de l'opinion, est manifeste. Louis XVI et Marie-Antoinette se retrouvent impuissants devant la nation ; le roi est réduit à exiler Rohan sur ses terres, hors de France. Paradoxalement, cet exil lui sauvera la vie pendant la Révolution ! En attendant, pamphlets orduriers, chansons obscènes ou malveillantes, objets ridicules – on vend des tabatières en ivoire marquées d'un point noir, dites « au cardinal blanchi » – révèlent l'ampleur du discrédit dans lequel la reine est tombée. Présentée comme débauchée, dépensière, autoritaire, « Autrichienne » à la solde de son pays, elle est accusée d'exercer une mauvaise influence sur le roi et de conduire le pays à la ruine. Le couple royal contre-attaque. La reine soutient publiquement la cause de trois paysans de Chaumont condamnés au supplice de la roue par le parlement de Paris. Cette institution, déjà impliquée dans l'affaire Calas, protestant toulousain exécuté sur la base d'un faux témoignage, se retrouve à nouveau mis sur la sellette. De son

côté, le roi entreprend un voyage à Cherbourg pour honorer de sa présence le chantier du port et cultiver sa popularité. La monarchie se rend ainsi sur le terrain même de ses adversaires, en sollicitant l'opinion pour garantir son pouvoir réel. Le prestige naturellement attaché à la personne du roi est en débat et nul ne l'ignore.

Le basculement qui se produit à cette date peut être considéré comme l'aboutissement du processus enclenché depuis plusieurs années. Si la naissance de ses enfants a éloigné les menaces qui pesaient sur la légitimité de la reine, les achats de châteaux, Marly, Rambouillet, surtout Saint-Cloud, acheté par le roi pour 6 millions de livres et qui lui a été donné, entraînent des critiques. La constitution d'un patrimoine personnel est considérée comme inhabituel pour une reine en France. Le signe de cette autonomie passe par les livrées spécifiques qu'elle fait pour ses domestiques et le contrôle qu'elle exerce sur les invitations, à Trianon par exemple. Son cercle d'amis est toujours une autre source de reproches. Non seulement ils sont accusés de libertinage, mais ils sont surtout décriés pour les prébendes et autres faveurs dont ils jouissent. Le comte d'Artois a englouti une fortune dans la construction du château de Bagatelle et laisse, comme la reine, des dettes de jeu considérables. La famille de la « favorite » Polignac accumule les fonctions rémunératrices, tandis que la première gouvernante des enfants de France, la princesse de Guémené, est obligée d'abandonner sa charge à la suite de la faillite retentissante de son mari, qui laisse un passif de 30 millions de livres en 1782.

Les choses les plus anodines prennent dès lors une signification politique. Lorsque Élisabeth Vigée-Lebrun, peintre amie de la reine, expose en 1783 un tableau représentant Marie-Antoinette en « gaulle », vêtue d'une robe légère, de mousseline blanche, serrée à la taille, les réactions sont extrêmement négatives. Le vêtement apparaît comme une indiscrétion commise dans l'intimité de la reine, mais aussi comme un abaissement de la dignité royale, puisque Marie-Antoinette serait ainsi vêtue « comme une femme de chambre ». Enfin la mousseline semble une invite à délaisser les fabrications de soie françaises. Sur ordre, le tableau est retiré du salon du Louvre. Lorsque, deux ans plus tard, Louis XVI est portraituré en habits ordinaires, sans aucune distinction, donnant l'aumône incognito, cela permet d'insister sur le seul rôle qui lui reste, celui de « père de son peuple », alors que son embonpoint important et les titubations que la fatigue provoque quand il se trouve dans une assemblée détériorent son image publique. Encore deux ans plus tard, en 1787, Mme Vigée-Lebrun tarde à remettre au salon du Louvre un nouveau portrait de la reine en mère de famille, à la manière de Cornélia, mère des Gracques, qui estimait que ses enfants étaient toute sa richesse. L'espace laissé vide suscite des sarcasmes, dont le mot resté légendaire : « Voilà le Déficit ! » Marie-Antoinette est devenue Mme Déficit, expression résumant avec une grande efficacité une des principales accusations qui accablent le roi et les courtisans : avoir abusivement confondu leurs destins personnels et celui de la nation.

Les réformes dans l'urgence

Après 1786, Calonne opère des revirements inefficaces. Alors qu'il continue à faire vivre le Trésor d'expédients, vente d'offices, opérations boursières et financières, il essaie de trouver des solutions plus stables et proprement révolutionnaires ! Il accorde le principe électif des assemblées sans pour autant achever l'édifice par l'organisation d'une assemblée nationale élue par les représentants des assemblées provinciales, ce qui était instauré au même moment en Toscane par le grand-duc Léopold, frère de Marie-Antoinette et futur empereur d'Autriche, opposant à la Révolution. Calonne prépare pendant de longs mois une refonte du système des impôts pour supprimer le déficit, dont il peine à mesurer l'ampleur. Incertain du succès, sans doute impliqué personnellement dans des manœuvres d'agiotage dont il aurait été bénéficiaire, ou qu'il laisse au moins se développer pour rassurer les prêteurs, il est mêlé à une polémique qui enfle. Révisant ses positions antérieures, il soutient à la hausse la Compagnie des eaux, financée par les Périer, mais aussi la Compagnie des Indes, devenant opposé à ceux qui jouent à la baisse, comme Clavière qui continue à faire écrire des pamphlets par Brissot dont l'un, *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables*, est signé par Mirabeau. Ce best-seller, paru en 1787, discrédite Calonne, dans l'opinion d'abord, auprès de la majorité des historiens ensuite.

Pour sortir de cette crise qui oblige à trouver une légitimité en dehors de la Cour et des parlements, il ne reste que les voies contournées. Si bien que Calonne propose de réunir cent quarante-quatre notables, venus des trois ordres, pour conseiller le roi dans l'espoir que leur représentativité contrebalancera le poids des parlements et permettra la réforme fiscale. Le calcul est fondé sur des précédents historiques. Inaugurée selon des formes qui annoncent la réunion des états généraux deux ans plus tard, l'assemblée réunie en février 1787 fonctionne par bureaux, dont une partie est favorable aux positions de Calonne. Celui-ci propose une véritable révolution fiscale : un impôt uniforme, proportionnel, la « subvention territoriale », payable en nature et affectant directement ou indirectement tous les ordres – tout en maintenant les impôts relatifs aux biens mobiliers et industriels et en étendant les droits de timbre, sur le tabac par exemple. Comprise comme un impôt de quotité perpétuel, cette subvention territoriale donnerait à la monarchie un pouvoir inédit, allant contre la tradition qui veut que l'État proportionne ses recettes à ses dépenses et les répartisse selon les ordres, les statuts et les provinces. Les opposants au projet ont beau jeu de rappeler que le pacte conclu entre le souverain et ses peuples est rompu. Pour eux la pérennité de l'impôt et sa distribution proportionnelle aux revenus sont inconcevables, et mettraient la France au rang de l'Angleterre. Enfin, la collecte en nature pose d'autres difficultés. Les biens du clergé seraient soumis à ce nouvel impôt, ce qui mettrait fin au « don gratuit » consenti au Trésor royal par le premier ordre du royaume, mais entraînerait pour lui la nécessité de rembourser les emprunts souscrits pour cette taxe. Pour éteindre la dette, il est

envisagé de faire racheter des rentes foncières par les paysans, de vendre des droits de chasse et de justice : ces mesures inspireront l'Assemblée constituante quelques années plus tard. Calonne soumet également un plan de réformes qui reprend les propositions de Turgot et de Necker. Des assemblées provinciales seraient créées pour répartir l'impôt, la taille serait réduite, mais augmentée d'une taxe remplaçant les corvées, la liberté du commerce des grains serait assurée, notamment par la suppression des barrières intérieures du commerce, tandis que la Caisse d'escompte serait transformée en banque d'État. Les solutions, reprises les unes après les autres par la suite jusqu'à la création de la Banque de France sous le Consulat, comptent moins que l'impopularité du ministre, lâché par des notables inquiets de se couper de l'opinion, dorénavant puissante. Si ces débats restent lettre morte, ils ont préparé l'opinion, fabriqué des arguments et imaginé des solutions.

L'opposition au projet de Calonne est technique, politique et idéologique. Les notables, incertains de leur statut, hésitent à le suivre. Sa réputation, déjà atteinte par les accusations d'agiotage, est ruinée par la succession de faillites retentissantes qui affectent de grands personnages, trésoriers généraux, receveur des finances, trésorier du comte d'Artois, qui mêlaient des fonctions officielles à des opérations financières et boursières, suivant l'usage pris dans un royaume vivant de son crédit auprès de réseaux de prêteurs. Les notables exigent alors qu'il leur présente les comptes de la nation pour expliquer le déficit, alors que Necker avait conclu sur un excédent à l'issue de son mandat ! En réponse, il publie, en mars, des mémoires tirés des bureaux de l'Assemblée des notables, précédés d'un avertissement qui met en cause leur bonne volonté. Le ministre lui-même assure la diffusion du brûlot, les libraires le vendent et les curés de Paris en sont destinataires. La campagne d'opinion qui suit mêle les dénonciations et les ragots contre le ministre aux manœuvres opérées par ses ennemis, dont Necker et Loménie de Brienne. L'inquiétude devant l'état des finances tourne à l'alarme.

Alors que jusque-là le roi soutenait les projets de Calonne, il le renvoie le 9 avril 1787. Calonne est obligé de démissionner, puis de se réfugier à Londres devant le risque d'un procès. Il devient en quelque sorte le précurseur de l'émigration, dont il sera plus tard le banquier. A-t-il été victime du soutien incertain de Louis XVI, comme il est souvent dit, ou au contraire de la cabale menée contre lui, obligeant le roi réformateur à se séparer d'un ministre dont l'image devenait un risque ? Les deux éventualités se complètent plus qu'elles ne s'opposent, incitant à penser que l'initiative politique a échappé au pouvoir soumis aux jugements d'une opinion éclatée et travaillée par des intrigues. Le bilan du ministère Calonne est complexe. Indépendamment de ses opinions conservatrices, il a stimulé l'économie, mais aggravé du même coup des déséquilibres antérieurs, et s'est mis au cœur de contradictions insolubles. L'exemple en est apporté par ses variations vis-à-vis de la Caisse d'escompte qu'il renfloue, avant de lancer des campagnes contre l'agiotage, puis de protéger *in extremis* les grands financiers et les spéculateurs dont les faillites

spectaculaires ont marqué le public et renforcé la nécessité d'un contrôle national.

Comment ne pas souligner que l'État révolutionnaire reprendra à son compte la réorganisation administrative, l'instauration des contributions perpétuelles, se lancera dans des opérations financières à haut risque, activera la planche à billets, pratiquera la banqueroute en 1793-1794 et en 1797, ruinera les rentiers, enfin créera un domaine de dépenses extraordinaires pour faire face aux dépenses militaires, alors que Louis XVI s'est interdit toutes les échappatoires possibles ? Il a maintenu les privilèges, n'a pas créé de taxes supplémentaires et n'a pas non plus rénové l'administration fiscale. Les aspects positifs de sa politique sont contrebalancés par d'autres, nettement négatifs, que ce soit aux yeux des contemporains ou des historiens. Il a favorisé ouvertement et outrageusement les familles princières, leur évitant des faillites et leur permettant d'acheter des châteaux. Incapable de réduire les dépenses de la Cour, il ne lui est resté que les envolées spéculatives à la Necker ou les expédients de Calonne, vendant des offices, jouant sur les monnaies ou négociant des hausses d'impôts avec des assemblées théoriquement acquises. Dans tous les cas le futur a été doublement obéré. La globalité de la dette n'a pas cessé d'augmenter, tandis que la publicité nouvelle donnée par Necker en a fait une question politique nationale. Toutes ces pratiques, aux effets désastreux, se concluent par un déficit porté à 110 millions de livres en 1787, malgré des emprunts montés jusqu'à 650 millions. Le crédit de l'État est épuisé, au sens le plus strict. Les manipulations sur les monnaies valent même à Calonne d'être accusé de fraude par le Parlement. La solution ne passe plus par les bureaux des ministères mais par l'acceptation en bonne et due forme de l'opinion.

La Révolution par le haut

C'est dans ce contexte que Loménie de Brienne est nommé chef du Conseil royal des finances le 1er mai. Il encadre ainsi le contrôleur général, avant de devenir ministre principal le 26 août. Il n'est pas seulement ce grand prélat intriguant, peut-être agnostique, voire incroyant, que l'historiographie se plaît à décrire. Homme de cour, certes, sûrement plus lié aux Lumières qu'aux doctrines de l'Église, peu présent dans son diocèse sans doute, cependant, comme les archevêques Champion de Cicé, de Bordeaux, ou Boisgelin, d'Aix, il possède une culture et une pratique de l'administration et de la politique qui le légitiment dans son poste de contrôleur général et dans son orientation réformatrice. Son appartenance à la meilleure noblesse renforce sa position, alors que Calonne restait pour beaucoup un « nobliau », susceptible de réformer brutalement la monarchie en la transformant en despotisme, c'est-à-dire en lui faisant renier ses Constitutions. Brienne apparaît comme celui qui peut sauver le royaume d'une banqueroute imminente, le déficit étant réévalué à 145 millions.

Un mois s'écoule avant qu'il n'entre en fonction. Le roi a cherché seul une

solution à la crise. Est-il indécis ou hésitant ? La question reste ouverte et les interprétations divergent. Il a composé un ministère de convenance, sans efficacité, mais face aux notables il se rallie aux propositions que lui fait parvenir Loménie de Brienne et, le 23 avril, il prononce un discours réformateur qui rassemble les suffrages. Il annonce des économies, à vrai dire peu importantes, le maintien d'un « vingtième » et l'extension de l'impôt sur le timbre. L'Assemblée des notables accepte un nouvel emprunt mais renvoie la décision de nouveaux impôts aux états généraux et souhaite mettre le roi sous tutelle d'un comité financier. En réponse, l'Assemblée est dissoute ; le roi et son ministre se retrouvent face aux parlements et à l'opinion. Les princes du sang dirigeant les bureaux de l'Assemblée défunte n'ont pas pris position en leur faveur !

Si le gouvernement se lance dans une réforme fiscale pour éviter la banqueroute et retarder les états généraux, il s'attaque aussi à plusieurs institutions fondamentales du royaume pour créer le « nouvel ordre » auquel le roi et son entourage sont attachés, en limitant les contre-pouvoirs, que ceux-ci soient les parlements, les états provinciaux et sans doute le clergé. Brienne reprend et applique les projets de Necker et de Calonne relatifs aux assemblées provinciales. De son côté, le garde des Sceaux, Lamoignon, entend unifier les procédures judicaires, adoucir les peines, abolir les tortures et autres pratiques inquisitoriales qu'il n'hésite pas à qualifier de « barbarie féodale ». Il participe, comme d'autres membres du gouvernement, à la campagne, imprudente politiquement, lancée contre les « privilégiés ». Les parlementaires imbus de leurs pouvoirs et les aristocrates attachés à leurs avantages sont dénoncés devant « le peuple » pour les entraves qu'ils mettent aux réformes de l'État. Enfin, les nouveaux règlements relatifs à l'avancement des officiers qui sont introduits sont compris comme une entrave apportée aux nobles de noblesse traditionnelle et un barrage supplémentaire contre les anoblis.

En juin 1787, donc, les « assemblées provinciales », imaginées par Dupont de Nemours, créées par Necker, reprises par Calonne, sont mises en place par une succession d'édits. L'idée d'une assemblée « nationale » initialement évoquée a été abandonnée. Mais les « municipalités », les « assemblées de département » ou de district au niveau intermédiaire et, enfin, les assemblées provinciales sont prévues pour répartir les impôts. À ce registre de la répartition appartient le mot « département » qui sera réutilisé dans le quadrillage administratif de 1790. Les membres de ces différentes assemblées sont initialement nommés, le renouvellement étant prévu sur le mode électif. Assemblées ayant un pouvoir propre mais soumises à des présidents désignés et au contrôle des intendants, elles sont censées occuper une position indispensable, bien qu'étroite, dans le dispositif existant. Trois ans avant leur installation réelle, les cadres de division du pays sont donc inventés selon des principes destinés à durer : instaurer des fonctions électives, créer des liens entre administrés et administrations, rationaliser en respectant autant que possible les cadres provinciaux traditionnels. Il convient cependant de relever

que le projet n'identifie pas les paroisses et les communautés aux « municipalités », dernier échelon administratif, comme cela sera réalisé en 1790 – avant la tentative des municipalités de canton de 1796. En 1787, le cadre administratif n'entend pas capter l'organisation communautaire.

Trois parlements, Rouen, Besançon et Bordeaux, condamnent l'inconstitutionnalité de ces assemblées et réclament la convocation des états généraux. Ils obtiennent le soutien de la population qui voit dans la résistance le triomphe de la liberté contre le roi et ses intendants. Malgré cela, dix-neuf généralités mettent en place des assemblées provinciales en 1787, les représentants des trois ordres se réunissant sous la présidence initiale des évêques. Ces assemblées sont généralement décriées par l'historiographie qui insiste sur leur peu d'efficacité, voire sur leur quasi-inexistence, ainsi que sur l'opposition qu'elles soulèvent dans les pays d'états, menacés de voir leurs états provinciaux remplacés par ce type d'assemblée. Que la volonté du roi ait été de trouver des interlocuteurs plus souples que les parlements et qu'il n'entendait pas leur accorder de véritables pouvoirs est peu douteux. La manœuvre réussit partiellement, puisque le refus absolu apporté par les nobles bretons n'est pas suivi. Le deuxième ordre montre ainsi ses divisions, d'autant qu'à côté des opposants au nom de la tradition, d'autres hommes, comme La Fayette, se retrouvent eux aussi dans l'opposition à des inventions qui violent la Constitution du royaume et qui sont lues comme une manœuvre de la monarchie pour trouver des fonds sans avoir à rendre de comptes !

Pourtant ces assemblées modifient le paysage politique. Ne font-elles pas de la propriété, foncière au premier lieu, le critère central des distinctions sociales qu'elles reconnaissent ? Ce qui remet en cause l'ordre « naturel » du royaume. Elles sont ensuite au cœur d'un débat national complexe et conflictuel, même dans les provinces qui ne sont pas concernées par les édits, puisque des demandes pour les instituer ou pour ranimer les états provinciaux qui étaient aux mains des élites traditionnelles entraînent aussitôt des prises de position enflammées. Les parlements, qui refusent l'innovation, apparaissent alors partisans d'un *statu quo* favorable aux « privilégiés ». Là où les assemblées provinciales sont mises en place, elles donnent à de nouvelles élites nobles ou roturières l'apprentissage politique et gestionnaire qui était réservé jusque-là aux membres des états provinciaux, habitués à gérer leur province et à négocier avec le roi, ses conseils et ses représentants locaux, intendants et gouverneurs. Nombre de ces nouveaux acteurs sont des nobles « libéraux », comme le duc de Charost dans le Berry ; ils s'engageront ensuite dans la Révolution sans réticences, au moins jusqu'en 1792-1793. Au bas mot, deux cent dix-sept députés des futurs états généraux ont siégé dans ces assemblées. À la base, l'oligarchie rurale se fait élire dans les municipalités dès 1787. Ces hommes composent le dernier groupe de tous ceux qui ont ouvert la voie aux changements et qui seront littéralement floués par le brutal retournement de la conjoncture. Enfin, même s'ils demeurent tout-puissants, la remise en cause des prérogatives des intendants est amorcée, préludant leur perte de pouvoir dès

1789. L'opinion attend beaucoup des assemblées provinciales, tandis que les assemblées municipales sont vues comme un échelon intermédiaire tout à la fois chargé de gérer les intérêts locaux et d'appliquer les ordres du royaume, annonçant ce mélange de décentralisation et de centralisation qui sera institué en 1790. L'épisode a, quoi qu'on en pense, participé à l'éducation politique des Français.

Ces assemblées, même quand elles s'opposent aux demandes d'impôts, participent *de facto* aux réformes voulues manifestement par le roi lorsqu'il parlait dès 1787 d'un « nouvel ordre » régénérant le royaume. Si cette régénération du pays n'est envisagée, en effet, que d'un point de vue fiscal et utilitariste, elle met cependant en branle le mouvement de rationalisation des administrations et touche aux liens unissant le monarque et ses peuples. Elle représente ainsi en soi une mutation radicale de la monarchie. Il convient de prendre au sérieux la déclaration de Louis XVI, le 16 juillet 1787, affirmant que « c'est au milieu des états généraux que je veux être, pour assurer à jamais la liberté et le bonheur de mes peuples, consommer le grand ouvrage que j'ai entrepris de la régénération du royaume et du rétablissement de l'ordre ». Avec ces mots, les rapports entre couronne et nation ont bien été modifiés et, en insistant sur la communication directe avec les sujets, les liens « féodaux », justifiant traditionnellement la place de la noblesse, sont déjà mis à mal. Or c'étaient sur eux que reposait l'histoire du royaume, dont les parlements sont à la fois les symboles, les témoins et les défenseurs. On comprend qu'un an plus tard Condorcet pourra envisager dans l'*Essai sur la Constitution et les fonctions des assemblées provinciales* la séparation de l'État et de l'Église, la généralisation des élections, ainsi que la création d'un cadastre indispensable pour la révision de l'assiette de l'impôt, moyen technique pour aborder les principes politiques fondamentaux. Autant de propositions qui forgent la culture politique mise en œuvre ultérieurement. Voir les Français d'avant « la Révolution » comme des ignorants de la chose politique, c'est négliger la culture politique héritée des œuvres littéraires et des pratiques sociales de tout le siècle, comme le chapitre précédent l'a montré, et oublier à quel point cette période, brève, a été riche et formatrice. La conjugaison des principes et des problèmes posés par les faits a été en elle-même « une révolution », inscrite dans ce temps où les révolutions par le haut et par le bas sont expérimentées, facilitant le passage à la Révolution qui va naître sous l'effet des événements.

Ce passage a été aidé, involontairement, par les pièges redoutables recélés par les dispositions pratiques liées aux assemblées provinciales. Dans ces assemblées censitaires, la définition des nobles se pose avec une acuité particulière. Dans les assemblées des états, les usages étaient codifiés par la tradition. Dans ces nouvelles assemblées, est noble celui qui justifie aux exigences militaires pour devenir officier, qui possède donc cent ans et quatre degrés de noblesse. D'un seul coup, les anoblis récents, qui pouvaient se dire encore dans la noblesse s'ils ne prétendaient pas être militaires, se retrouvent avec le tiers état ; c'est le cas de bon nombre de seigneurs locaux, plongés à leur

tour dans la cascade de mépris. La tentation de Loménie de Brienne de diviser le pays en deux ensembles, la noblesse et le tiers, pour leur donner des représentations différentes, inspirées du modèle anglais, avec une chambre haute et une chambre basse, prend un tout autre sens dans un climat qui transforme les « privilégiés » en diviseurs, voire en ennemis de la nation et du peuple. Quelques années plus tôt, dans d'autres circonstances, pareil tournant aurait pu être pris et compris comme une marche vers le libéralisme. L'accumulation des conflits le rend tout simplement impossible.

Le roi a-t-il essayé d'engager la France dans la voie du parlementarisme anglais ou plus certainement dans celle du despotisme éclairé, dans cette révolution « par le haut » réalisée par les souverains autrichien et prussien ? À l'époque, la question est posée de savoir si la France est devenue une « république », ou une monarchie à l'anglaise. Le ministre Brienne a beau assurer son hostilité à l'égalité, qui ne convient qu'aux républiques, incarnée dans l'opinion par Philadelphie, et au despotisme, représenté par Constantinople, la rationalisation qu'il propose ne convainc pas. Dans les assemblées provinciales et départementales, il accorde au moins la parité des voix aux nobles et aux roturiers représentant le reste de la nation. La division en deux blocs brouille l'image de la monarchie. La bipolarisation, comparable aux divisions anglaises, mécontente les plus conservateurs, parlementaires ou intendants, qui récusent le « despotisme » des bureaux et la novation administrative. Elle satisfait au contraire la partie de la noblesse provinciale qui trouve une liberté inédite dans ces assemblées. Les libéraux l'apprécient globalement, mais en réclament l'extension aux pays d'états, comme la Bretagne ou la Provence, qui échappent à la réforme et gardent donc des assemblées traditionnelles inégalitaires : réclamation évidemment refusée au nom des « Constitutions » du royaume. On voit là l'annonce des oppositions qui auront lieu deux ans plus tard au moment des états généraux et feront basculer les noblesses bretonnes et provençales dans la contre-révolution.

L'isolement du roi et la fragilité de sa position s'accroissent d'autant plus que le pays n'intervient pas lors de la répression de la révolution dans les Provinces-Unies, attestant de la perte de prestige du pays en Europe. Contre les « patriotes » bataves, le *stathouder*, renforcé par la Prusse et soutenu par la neutralité anglaise, a repris le pouvoir, si bien que quelques dizaines de milliers d'entre eux se sont installés dans le nord de la France, autour de Saint-Omer. Les « patriotes » français voient dans cette occasion ratée la faillite de leurs espoirs dans la capacité du roi à conduire des réformes. Les protestants accèdent pourtant à ce moment-là à l'état civil, amorçant une tolérance religieuse inédite en France, dont on peut se demander si elle n'est pas due à la présence dans le nord du pays de ces « patriotes » hollandais exilés, parmi lesquels figurent des banquiers intéressants en temps de crise. Dans une optique plus simplement franco-française, le parlement de Toulouse, notamment, marqué par les guerres de Religion, réagit fermement contre cette innovation. Les camps se retranchent ainsi brutalement autour de lignes de fracture anciennes, réactivées de façon

parfois surprenante. Le comte d'Artois déclare, par exemple, que le roi n'a aucun compte à rendre à la nation, mais qu'il peut régler ses recettes sur ses dépenses. En cela, il se trouve, paradoxalement, sur des positions très modernes au nom de l'absolutisme monarchique. De leur côté, les parlements maintiennent leur demande d'états généraux, pour revenir aux fondements historiques du royaume, devenant objectivement « réactionnaires ».

La monarchie a engagé le pays dans les réformes qui ne seront réalisées que dans les années suivantes, cassant les cadres rigides et inopérants de « l'Ancien Régime ». Elle achoppe sur le respect suranné des procédures d'autorité, pour lesquelles elle ne peut pas transiger. La France entre en Révolution par la porte des réformes et par les basculements imprévus des positions relatives. Dans ce jeu imprévisible et incontrôlé, l'accident de la Bastille va changer le sens de l'histoire et attribuer des significations nouvelles.

Repères bibliographiques

CAMPBELL P. R. (dir.), *The Origins of the French Revolution*, 2006.

DAUGA P., *Un prélat politique à la fin de l'Ancien Régime : Loménie de Brienne*, 2002.

DUPRAT A., *Le Roi décapité, essai sur les imaginaires politiques*, 1992.

GRUDER V. R., *The Notables and the Nation : the Political Schooling of the French*, 2007.

HARRIS, R. D., « French Finances and the American War, 1777-1783 », *JMH*, 1976.

ILOVAÏSKI O., *La Disgrâce de Calonne*, 2008.

LEGAY M.-L., *et alii*, « Retour sur les origines financières de la Révolution française », 2009.

LÜTHY H., *La Banque protestante en France*, 1998.

RENOUVIN P., *L'Assemblée des notables de 1787*, 1920.

—, *Les Assemblées provinciales de 1787. Origines, développement, résultats*, 1921.

ROSANVALLON P., *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple*, 2000.

SAINT-BONNET F., *L'État d'exception*, 2001.

Deuxième partie
LA DERNIÈRE RÉVOLUTION

Régénération ou révolution

6
De la révolution monarchique à la révolution nationale

À quelle date la Révolution a-t-elle commencé ? Quand s'est produite la « dénivellation », pour reprendre la formule de F. Furet, qui a marqué la fin du système monarchique et l'entrée dans la Révolution ? La question a-t-elle du sens ? N'amalgame-t-elle pas trop de dimensions différentes et ne néglige-t-elle pas, comme on l'a vu avec le ministère Calonne, les modifications déjà apportées à la monarchie absolue par le gouvernement lui-même ? Ne faut-il pas dissocier la fin de la monarchie absolue, la fin du système « féodal », la fin de l'Ancien Régime, sans oublier la fin de la royauté, pour comprendre que, d'étape en étape, la Révolution a commencé en 1787 par une monarchie administrative avant de s'identifier à une monarchie parlementaire en 1789, puis de trouver d'autres formes ensuite ?

Il ne faudrait pas en conclure pour autant que nous sommes dépendants des récits élaborés par les contemporains, que nous avalisons naïvement leur « grand récit » indispensable à tout pouvoir. Deux raisons s'y opposent. Ce ne sont pas les députés aux états généraux qui ont imaginé cette scansion, et lorsqu'ils ont simplement cherché à interpréter les événements qu'ils affrontaient, ils n'ont réussi qu'à stigmatiser la monarchie devenue « l'Ancien Régime », sans organiser autour d'eux l'unité nécessaire pour donner du sens aux mutations et aux ruptures qui s'enclenchèrent. C'est précisément cet essai raté qui est l'objet des chapitres qui suivent, illustrant cette recherche pour établir une révolution toujours remise en cause, avant qu'une autre ne s'impose d'elle-même.

La révolution des mécontents

L'équilibre instable, jouant sur des emprunts pour rétablir l'autorité royale, devient impossible après la dissolution de l'Assemblée des notables et le retour, sous la direction de Brienne, à la politique menée par Calonne. Les parlements et le roi se retrouvent donc face à face. Logiquement, le 6 août 1787, le parlement de Paris refuse les édits financiers demandés et exige une vérification des comptes ! La réponse est l'exil des parlementaires à Troyes, ce qui les transforme en victimes mais radicalise les plus jeunes membres du Parlement, si

bien que Brienne recule et les réinstalle en septembre. Le refus de la banqueroute trace la voie à suivre : la survie de la monarchie, liée aux emprunts, donc à la confiance dans l'État, oblige à la négociation et aux promesses de réunir les états généraux. La question est dorénavant de déterminer leur forme. Seront-ils issus des assemblées provinciales, dans lesquelles le tiers état se taille une part inédite, ou seront-ils convoqués dans le rappel des formes antérieures qui donne la primauté aux élites traditionnelles et aux groupes proches des parlementaires ? La question opère un nouveau classement parmi le front des opposants à la monarchie.

Il ne faut pas s'étonner si la « révolution » commence par une question fiscale. Rappelons que la circulation monétaire et le crédit sont au cœur de la vie quotidienne. Le pain lui-même est acheté à crédit chez les boulangers qui tiennent leur comptabilité en « cochant » les bâtons attribués à chaque famille créditrice. De petites sommes circulent entre les artisans ; de très nombreux épargnants possèdent des rentes, destinées à leur assurer des revenus ; de plus en plus d'ouvriers dépendent des métiers du luxe, pour lesquels les fournisseurs sont régulièrement créanciers de puissants, mauvais payeurs. Le Mont-de-Piété est fréquenté par toute la population parisienne, dont les artisans qui l'utilisent comme une véritable banque, au point où les blanchisseuses engagent le linge de leurs clients pour obtenir des liquidités. Au début de 1789, l'institution regorge d'argent. La France des années 1780 n'est plus un pays rural, engoncé dans des transactions lentes et des pratiques rituelles, tous ses habitants sont obligés de recourir au papier timbré, pour une facture, un prêt, un acte notarié, voire pour l'entrée en apprentissage. Dans ce système, qui repose sur un échafaudage de confiance du haut en bas de la société, la crainte de la banqueroute de l'État est réelle. Les faillites retentissantes de princes et de trésoriers font peur, alors que le roi n'a pas cessé de promettre qu'il les éviterait. Mais au moment où les achats de résidences royales choquent l'opinion et que la confusion demeure entre ressources de l'État, Trésor royal et biens de la monarchie, l'angoisse des Français est manifeste. Elle se traduit par des files d'attente devant la Caisse d'escompte notamment, dès l'annonce probable d'une suspension des paiements liée aux prêts que la Caisse aurait accordés au Trésor royal.

Comme tous les groupes sociaux sont directement concernés par les réformes fiscales, celles-ci donnent l'occasion de discuter de la solidarité collective ainsi que des principes qui régissent la société puisque, par contrecoup, les statuts sociaux et le rapport de chacun à l'État et à la nation sont remis en cause. Les mutations récentes ayant rompu, ou au moins altéré les solidarités urbaines et rurales dans les régions les plus marquées par les échanges, la discussion la plus technique devient éminemment politique : c'est le cas des assiettes de répartition des impôts, qui doivent être revues, et des cadastres inexistants, qui doivent être établis. La « nation » est donc en débat au moment où les corps intermédiaires, traditionnels ou nouveaux, ne jouent plus leur rôle face à un gouvernement qui, de son côté, ne donne pas les garanties

d'une politique saine et s'appuie sur des groupes déconsidérés. En voulant introduire un impôt de quotité (lié aux revenus), uniforme (dégagé des ordres) et perpétuel (sa durée n'étant pas délimitée), Calonne avait cassé la figure traditionnelle et illusoire d'un roi sans impôts, vivant de son domaine, protecteur de ses peuples. Les plus politiques savent jouer de cet abandon des « Constitutions » du royaume et s'opposent à cette politique « moderne » que Brienne reprend, faute de mieux. Si bien que les plus frustres, mais ils sont nombreux et leurs réclamations se feront entendre pendant la Révolution, se sentent encouragés à espérer l'âge d'or que serait la fin des prélèvements !

Un des détonateurs est la réforme de l'impôt sur le papier timbré. Augmentant notablement les frais portant sur les billets de faible valeur, la mesure touche d'abord les urbains. À Paris, à la fin d'août 1787, de véritables émeutes se déroulent contre la réforme et contre les mouchards de la police, contre la Cour corrompue, mettant aux prises des jeunes gens avec les gardes-françaises. Il ne s'agit plus d'émotions « traditionnelles », réunissant des groupes cohérents, mais bien d'actions déterminées par un objectif à visée politique. S'amorce ici la série des soulèvements proprement révolutionnaires, opposés au pouvoir lui-même et à ses représentants, qui va culminer en juillet 1789. Il n'y a rien de commun entre les « rébellions » antérieures et celles-ci, ni même de liens autres que de coïncidence avec les mouvements ruraux liés à des mécontentements, qui ont lieu au même moment. Ces manifestations se généralisent au nom de la « nation », pour la défense de l'État, contre les dilapidateurs et les « privilégiés », voire contre les « traîtres ». Elles rallient à elles des foules de plus en plus nombreuses, de plus en plus âgées et aussi de plus en plus politisées. Le 1er octobre 1787, plusieurs milliers de Parisiens instaurent un « tribunal de la nation » et accusent Calonne d'avoir, notamment, détourné des fonds.

Dans ce climat tendu, la monarchie s'engage à réunir les états généraux en 1792, en contrepartie de la possibilité de lancer un emprunt. La séance des 18-19 novembre, qui devait entériner l'accord avec le Parlement, achoppe cependant sur le respect des formes. Alors que sur le fond il n'y a pas de divergences avec une partie des parlementaires, le roi entend cependant faire enregistrer l'accord qu'il vient d'obtenir. La demande est légalement inutile, le roi ayant siégé en séance royale et non pas en lit de justice. L'insistance sur cette formalité manifeste clairement la volonté du roi de marquer son pouvoir. Devant cette procédure imprévue, le duc d'Orléans proteste, d'une façon d'ailleurs peu claire, comme le rapportent les contemporains. À quoi le roi répond sans plus de clarté que « c'est légal parce que je le veux ». La phrase, régulièrement citée pour prouver le caractère absolutiste du monarque, relève plutôt d'une absence de sang-froid à propos d'un point secondaire. Reste qu'elle fait mouche, adressée à la tête de file du rassemblement des patriotes. Aux yeux de beaucoup, le duc remplacerait avantageusement le roi et sa lignée. La critique souterraine de la légitimité de la dynastie donne tout son poids à cet affrontement qui prend, en outre, un tour inattendu. L'exil du duc et

l'emprisonnement de deux conseillers qui l'avaient appuyé sont ordonnés sur-le-champ, créant un scandale et enfermant les protagonistes dans une querelle vouée à toutes les surenchères.

La révolution des parlementaires

Après quelques mois de fermentation, l'escalade des antagonismes reprend. En janvier 1788, le Parlement s'élève contre les lettres de cachet et réclame la liberté individuelle, attestant que le pays a basculé dans une nouvelle configuration politique. Un conseiller au présidial de Blois emploie même dans une lettre à son neveu l'expression d'« Ancien Régime » pour parler de la monarchie ! Ces remontrances parlementaires créent, sans le vouloir, une dissociation radicale entre le roi et la nation, représentée par les parlements, ouvrant la voie à la Constitution de 1791. En ce début d'année 1788, l'affrontement vire au blocage des institutions. La légitimité du pouvoir est discutée entre des puissances antagonistes, campées sur des positions irréconciliables. Les dispositions fiscales, et notamment les augmentations des vingtièmes, sont contestées, voire refusées par nombre d'assemblées provinciales. Les parlements n'ont toujours pas oublié le coup de force du 19 novembre. Faute de recours à un tiers pouvoir, corps d'électeurs ou assemblées représentatives, le conflit change de dimension : chacun cherche à se concilier l'opinion, que ce soit celle des lettrés ou celle des gens ordinaires, pour discréditer définitivement un adversaire irréductible. La publication officielle du budget du royaume, établissant le déficit à 160 millions de livres, peut bien s'accompagner de paroles encourageantes à propos des économies à venir, la France entre néanmoins dans une crise vouée à durer près d'une dizaine d'années. L'homme fort du gouvernement, le garde des Sceaux Lamoignon de Basville, convaincu d'avoir raison, aurait dit : « J'ai tout prévu, même la guerre civile. » Il eut la guerre civile, il la perdit et il entraîna le pays dans une faillite de l'État et une concurrence des pouvoirs qui n'allaient s'arrêter qu'en 1797, voire en 1799.

En témoigne l'épisode qui suit et qui illustre le basculement du pays vis-à-vis des ministres et du roi. Tandis que Brienne et les parlementaires parisiens négocient pour éviter de nouveaux conflits, Lamoignon entreprend, en secret, une réforme capitale pour limiter le pouvoir des parlements. Alerté sur ces projets, le conseiller Duval d'Éprémesnil fait voter, le 3 mai 1788, une déclaration des lois fondamentales du royaume et l'engagement de ne pas céder aux réquisitions du roi. Deux jours plus tard, un ordre d'arrestation est lancé contre d'Éprémesnil et un autre conseiller, Goislard de Montsabert. Les deux hommes se réfugient au sein du Parlement, qui fait bloc autour d'eux et refuse de les livrer pendant quatorze heures. Par la suite, selon un plan concerté, le 8 mai 1788, Lamoignon, dans une séance en présence du roi, impose une réforme radicale de la justice. Il abolit la torture judiciaire mais supprime aussi nombre de juridictions intermédiaires et, surtout, double les parlements par

quarante-cinq « grands baillages ». Au sommet, remplaçant le parlement de Paris, ces baillages sont couronnés par une cour plénière composée de pairs et de la Grand Chambre du parlement de Paris. Les parlements ont ainsi perdu tout rôle politique et sont mis en vacance immédiatement. La réforme est brutale. Dans d'autres contextes, elle aurait pu être défendue par une partie de l'opinion ; en mai 1788, elle jette le pays dans la désobéissance, d'autant plus facilement que quelques ducs et pairs prennent publiquement position contre le roi. Le contrôle judiciaire diminue, au point où l'inaction des parlements rend impossibles les condamnations à mort, ce qui inquiéte le bourreau de Rouen, dépendant d'un parlement particulièrement récalcitrant, qui déplore l'état languissant de son « industrie ».

Le 5 mai 1788, les représentants du clergé de France, qui ont déjà réduit volontairement le « don gratuit » au roi, le privant ainsi de plusieurs millions de livres, affirment le principe révolutionnaire : « nulle imposition sans accord des trois états », qui accompagne leur refus de la cour plénière. Ils y voient la disparition des « antiques Constitutions ». Les parlements refusent les uns après les autres d'enregistrer les édits, provoquant des affrontements avec la force armée. Ils sont rejoints par les états provinciaux qui refusent d'être assimilés aux assemblées provinciales ouvertes au tiers état. À Rennes, à Pau ou à Dijon les émeutiers font reculer les troupes du roi. La Bretagne délègue à Paris douze nobles, dont La Rouërie, vétéran de la guerre en Amérique et futur chef chouan, pour protester contre l'abaissement de la noblesse. Ils sont embastillés le 14 juillet 1788. L'événement le plus spectaculaire a lieu le 7 juin, à Grenoble, où la population jette des tuiles sur les soldats venus pour exiler les parlementaires qui avaient menacé de rompre l'alliance du Dauphiné avec le royaume. L'émeute les réinstalle dans leur palais, sans qu'ils apprécient pour autant cette initiative populaire.

Cependant, les parlementaires, qui apparaissent de plus en plus comme les défenseurs de l'ordre traditionnel et des privilèges nobiliaires, sont en train de perdre le contrôle du mouvement. Le 14 juin, à l'hôtel de ville de Grenoble, puis le 21 juillet, au château de Vizille, possédé par le riche industriel Périer, des délégués des trois ordres se retrouvent. Ils réclament le rétablissement des états du Dauphiné, en accordant au tiers état un nombre de sièges équivalent à ceux des deux autres ordres et en souhaitant que la nation légifère sur l'impôt. Il faut souligner la portée de cette proposition. La modernisation voulue par le roi est ainsi combinée aux structures anciennes par un courant d'opinion inédit, hors des institutions établies, dans une perspective véritablement révolutionnaire. On comprend comment le pays se retrouve divisé en « royalistes », en « parlementaires » et en « nationaux », ces deux derniers groupes faisant cause commune à ce moment-là. Les qualifications politiques essaient ainsi de coller aux tendances naissantes, requalifiant en totalité les clivages existant. La topologie politique est saisie d'une fièvre inventive, qui va durer une décennie, multipliant les dénominations et les anathèmes, créant en permanence des configurations mouvantes entre groupes et réseaux. Ainsi, des

glissements importants se font jour chez un certain nombre de jansénistes influents, comme Le Paige, qui n'identifient plus la « nation » aux parlements mais la relient aux états généraux, ce qui contribue à l'autonomie des patriotes et à leur renforcement vis-à-vis du roi et des « privilégiés ». Par la même occasion, c'est toute l'histoire des rapports conflictuels entre jansénisme et monarchie qui est réexaminée.

Le pouvoir royal sort donc vaincu de l'affrontement dans lequel il est entré. Il ne peut réunir la cour plénière faute de convaincre les membres nommés de siéger, tandis que le ministre libéral Malesherbes, quitte ses fonctions. Ses commissaires et ses armées n'ont pas été capables d'imposer ses décisions, si bien que des officiers reculent devant les manifestants. Quelques militaires, par exemple à Rennes, s'intercalent pourtant entre les mécontents et leurs soldats au nom de l'unité de la nation. Les ordres du roi ne sont donc pas respectés au moment où la banqueroute menace toujours. Alors qu'il ne contrôle plus directement le pays, le gouvernement, par un arrêt du 5 juillet, lance une consultation pour la tenue des états généraux. La manœuvre est bien vue, mais risquée : elle vise à faire éclater les contradictions entre les différents groupes. La tenue des états est irrémédiable et la liberté de la presse est établie de fait : si bien que tous les Français sont autorisés à émettre leur opinion, entraînant un flot de libelles et de pamphlets que le parlement de Paris n'ose pas interdire, alors qu'il se sent, lui aussi, débordé. Le 8 août 1788, la convocation des états généraux est fixée le 1er mai 1789. L'annonce ne donne pourtant pas le répit escompté au gouvernement. En faisant valoir que les députés allaient porter les vœux de la nation, il discréditait d'avance toute manifestation d'opposition parlementaire ou populaire. Mais le projet de payer pour partie en papier monnaie les dettes de l'État soulève un tel tollé que Brienne est amené à démissionner, le 25 août, laissant la place à Necker. L'urgence pèse toujours.

La démission de Brienne suscite des fêtes spontanées dans Paris, qui dégénèrent en émeutes et sont réprimées violemment, notamment le 29 août. Le gouvernement ne s'avoue pas vaincu. La pugnacité de Lamoignon demeure. Il anime la propagande royale et recrute des publicistes comme Volney, qui dénoncent les « privilégiés » et les « aristocrates ». Le climat insurrectionnel parisien a pourtant raison du ministre, et Lamoignon est renvoyé, à son tour, le 17 septembre, suscitant de nouvelles manifestations festives prolongées elles aussi en affrontements, dont le plus violent, le 24 septembre, laisse derrière lui entre cinquante et quatre-vingts morts – un bilan qui n'est pas éloigné de celui du 14 juillet suivant marqué par la prise de la Bastille. Significativement, l'avocat « patriote » Augeard estime qu'il faut poursuivre Lamoignon pour crime de « lèse-nation », crime aussi grand que celui de lèse-majesté. L'accusation est inédite, elle atteste de ce transfert de pouvoir qui est en train de se produire entre le roi et la nation dès 1788. Elle est vouée à un long destin.

Ainsi, à cette date, sous l'effet conjugué de la volonté et de la maladresse royales, la monarchie traditionnelle a-t-elle disparu, sans que rien ne remplace les institutions existantes. La forme même du régime dépend des états généraux,

pour lesquels rien n'est fixé, tandis que le salut du gouvernement est dans les mains d'un ministre financier, investi de la confiance nationale. La France est bien entrée en « révolution » avant 1789. La preuve, involontaire et *a posteriori*, en sera donnée le 30 septembre 1791, lorsque, pour affirmer l'union entre les Français autour de la Constitution acceptée par le roi, une amnistie couvre tous les actes violents commis depuis le 1er mai 1788. Le combat contre Brienne et Lamoignon a été le moment initial d'un changement de régime, que la mémoire nationale ne retiendra pourtant pas comme tel.

« C'est une guerre entre le tiers état et les deux autres ordres » (P.-V. Malouet)

Le recul du pouvoir est entériné par Necker : laissant les clubs ouvrir, il consacre le pouvoir de l'opinion. Toute une nouvelle sociabilité politique s'exprime. Les cafés deviennent des lieux de contestation où se discutent les milliers de pamphlets qui popularisent les enjeux du moment. L'occasion permet que soient aussi réimprimés des libelles déjà publiés en 1771, amalgamant les questions qui avaient opposé les parlements à Maupeou et la situation présente. Une véritable campagne électorale se déroule, animée par des militants « patriotes » ou « aristocrates ». À côté du Palais-Royal, fief du duc d'Orléans, accusé d'accueillir un « club des Enragés », une société se réunit chez Adrien Duport, conseiller au Parlement, depuis janvier 1788. Ce groupe, appelée ensuite la Société des trente, rassemble des nobles libéraux, des proches du duc d'Orléans et des soutiens des ministères précédents, comme Mirabeau et Condorcet passés dans l'opposition, et s'appuie sur les arguments du juriste Target, défendant le doublement du tiers. Les opposants, nobles le plus souvent, sont mobilisés de leur côté, notamment en Bretagne, Franche-Comté et Bourgogne, développant leurs arguments et s'organisant en groupes de pression. Le 21 septembre 1788, le parlement de Paris se prononce pour la réunion des états généraux selon la forme de 1614, refusant le doublement du nombre des députés du tiers. Une partie de la noblesse opposée au renforcement du pouvoir royal, dont les princes, sauf Provence et Orléans, le rejoint dans ce qui devient le parti « aristocrate ». La contre-offensive de la Cour est rendue plus aisée. Marie-Antoinette se proclame en effet « la reine du tiers » ; Necker fait décider le doublement du tiers et organise les élections au sein du clergé à parité entre curés, vicaires et haut clergé. La conséquence immédiate est que les évêques ne sont plus assurés d'être élus à l'Assemblée, tandis que les chanoines sont mis à l'écart et ne peuvent pas être députés. Les pamphlétaires, soutenus par le Trésor royal, dénoncent l'égoïsme des « privilégiés » : l'idée que le pays « réel » s'oppose à l'oligarchie d'une poignée d'aristocrates se répand. Ainsi, entre décembre 1788 et janvier 1789, le roi et Necker sont loin d'avoir perdu la main : ils rédigent quatre textes qui réglementent les élections aux états généraux et prévoient le travail législatif de l'Assemblée.

Le cadre politique qui va régir le pays pendant les années suivantes est en

place. Les principes véhiculés par la culture politique rencontrent les tactiques et les calculs, faisant jouer rivalités et ambitions. Les débats se polarisent de façon manichéenne autour du changement et de l'immobilisme, autour des oppositions entre intérêt général et intérêt particulier, ou entre vertu et privilège, piochant allègrement dans le fonds commun légué par les années précédentes, et usant jusqu'à l'abus de mots jamais définis : « peuple », « nation », « souverain », avant que les affrontements ne provoquent des cristallisations de sens qui en limiteront l'ampleur, sans jamais les fixer. Apparaissent aussi les faiblesses des élites et des guides « naturels » de l'opinion ; incapables de surmonter leurs divisions pour proposer des solutions claires, ils désappointent leurs fidèles et rendent possibles toutes les concurrences, comme toutes les surenchères. Présenter les choses ainsi n'est ni dévaloriser les événements ni désacraliser le cours de l'histoire. La France traverse un premier moment d'apesanteur politique qui contredit toutes les explications linéaires et réifiantes prétendant rendre compte de la « marche de la Révolution ». Aucune « machine » politique ou idéologique ne préexiste, qui viendrait d'un passé issu de l'Antiquité, de la Renaissance ou des Lumières, pas plus qu'il n'existe de réseaux associatifs capables de contrôler les événements. Tous les Français baignent dans un gigantesque bouillon de culture politique, brassant les idées débattues depuis un siècle, agité par les mémoires collectives et les haines recuites, nourri par les apprentissages scolastiques des collèges et des couvents.

Deux pamphlets témoignent de cette situation incertaine et obtiennent, l'un et l'autre, des échos considérables. *Qu'est-ce que le tiers état ?*, d'un abbé bien implanté dans le milieu patriote, proche du duc d'Orléans, Sieyès, dénonce l'appropriation de la représentation nationale par les membres de la noblesse, qu'il propose de renvoyer « dans leurs forêts de Franconie ». Il reprend à son compte les vieilles querelles sur le sang « franc » des nobles différent du sang « celte » des roturiers. Il justifie les demandes du tiers, qu'il n'entend pourtant pas confondre avec le « peuple ». La disqualification des nobles aura des conséquences redoutables, que Sieyès désavouera. Le *Mémoire sur les états généraux, leurs droits et la manière de les convoquer*, d'un cadet de famille, Antraigues, est un brûlot contre la noblesse traditionnelle, le pouvoir absolu et divin, faisant l'apologie de la Constitution et de l'histoire nationale. La critique radicale, menée au nom de la défense des corps existants, y compris des corporations, participe certes du projet « patriotique », mais à terme elle annonce le passage vers la défense des libertés anciennes, qui sera une des revendications de la contre-révolution dans laquelle Antraigues jouera un grand rôle. Une campagne se développe ainsi contre la noblesse, dénoncée comme un « corps parasite », composé de débauchés, de corrompus et d'égoïstes. Dans certaines provinces, comme la Bretagne, le Poitou et la Provence, la polémique prend des allures brutales.

Alors que les intendants suivent difficilement les évolutions de la politique royale et que les parlementaires sont pour la majorité d'entre eux entrés en résistance, la politisation, unifiant le pays autour de mots d'ordre unique, gagne

du terrain. Les affrontements se multiplient entre nobles et roturiers, ou plutôt entre « aristocrates » et « patriotes », c'est-à-dire entre des groupes qui s'identifient peu à peu à des projets de changements sociaux et institutionnels. L'exemple breton est particulièrement représentatif de cette accélération des choses. Le 27 janvier 1789, la réunion des états de Bretagne est l'occasion d'un affrontement violent. L'inégalité entre les ordres est particulièrement criante, en effet, si tous les nobles siègent de droit, les roturiers ne peuvent pas être plus de quarante-trois. Ceux qui, en Bretagne, appuient le doublement des députés des états généraux, réclament que les états locaux suivent l'exemple. Les heurts qui suivent débouchent sur la mort de trois hommes, dont deux nobles. Ils ont mis aux prises, d'un côté, la noblesse traditionnelle aidée des portefaix, du petit peuple urbain, et de l'autre, les étudiants en droit de la ville, les membres de la « bourgeoisie » et de toutes ces classes moyennes et aisées, dont une partie anoblie vient d'être ravalée brutalement dans la roture. Les clivages ne passent donc pas simplement entre nobles ou privilégiés et roturiers, mais entre ceux qui participent de la société organiciste, hiérarchisée, verticale, des plus puissants aux plus pauvres, contre ceux qui, surtout organisés autour des groupes intermédiaires, inventent une société plus fluide, plus « démocratique », ouverte à la concurrence des savoirs et de l'argent. L'hostilité contre la noblesse dans ce qu'elle représente d'immobilisme est une réalité. Ces fractures expliquent les conflits qui ont lieu à Aix-en-Provence autour de Mirabeau, tout juste élu à la députation, plébiscité par le tiers état au prix de véritables émeutes qu'il est le seul à pouvoir contrôler. Il n'est guère étonnant que tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas pu trouver leur place dans le deuxième ordre, les Antonelle, d'André, Cottin, Le Chapelier et Mirabeau, se retournent violemment contre lui, et favorisent la Révolution, au moins dans un premier temps.

L'exemple de Marseille participe de ce mouvement insurrectionnel inédit, qui balaie la France en ce début d'année 1789. Émeutes frumentaires et rébellions connaissent leur apogée, avec au moins onze cas en janvier, seize en février, quatre-vingt-dix-neuf en mars, cent cinq en avril. Ces mouvements populaires changent de nature, puisque les foules s'attaquent directement aux personnes et aux biens des notables, les obligeant à prendre des mesures sociales, taxant les prix des subsistances, supprimant des taxes communales compensées par des impôts sur le luxe ou des mesures politiques, introduisant les représentants des corporations et de l'artisanat dans les conseils municipaux. Le contrôle de l'ordre, qui échappe complètement aux forces armées, est capté par des meneurs acceptés, comme Mirabeau à Marseille, ou passe aux milices bourgeoises organisées *in extremis* pour défendre les propriétés, comme à Montpellier, à Rennes et à Marseille. Dans cette dernière ville, l'autorité royale n'est rétablie, par la force, que le 14 mai.

À Paris, les 27 et 28 avril, une formidable émeute se produit contre les manufacturiers Henriot et Réveillon, menaçant leurs vies, détruisant leurs manufactures et leurs résidences. S'agit-il d'un mouvement provoqué par une

parole maladroite de Réveillon ? Ce brillant *self-made man*, fabricant de papiers peints au sommet de son art et de sa réussite sociale, aurait annoncé la possibilité de réduire les salaires de ses ouvriers. S'agit-il d'un soulèvement populiste contre un capitaliste industriel ayant rompu les habitudes de travail et de vie des ateliers traditionnels ? S'agit-il d'une explosion manipulée politiquement par le clan du duc d'Orléans ? Comment comprendre que des pancartes en appellent au « tiers état » ? Autant de questions qui demeureront sans doute sans réponse, comme le nombre des morts causés par les affrontements, au moins cent cinquante, peut-être trois cents. La répression a été vive, mais les gardes-françaises se sentent désavoués par le pouvoir qui les accuse de ne pas avoir fait correctement leur devoir. Quelques-uns sont même incarcérés, aggravant la dislocation de l'ordre public à Paris, à l'image de ce qui se passe en France. Face aux manifestants, le roi et ses représentants, peu nombreux, ne peuvent plus compter que sur les soldats de ligne, tandis que les autres forces se rangent maintenant sous des autorités émergentes, qu'elles reconnaissent comme légitimes.

Le 4 mai, au moment où les états généraux se réunissent à Versailles, une insurrection se déclenche à Limoux, dans l'Aude. Les bureaux du conseil municipal sont ravagés par des émeutiers qui imposent la taxation des prix, dans le déni marqué de toute légalité. Cet exemple, anecdotique, témoigne que le pays est entré dans une voie inédite, que l'on peut dire révolutionnaire dans la mesure où les cadres ordinaires ne sont plus respectés et où les autorités ne peuvent rétablir l'ordre qu'en faisant appel à de nouveaux protagonistes, députés aux états généraux ou « électeurs », membres des sociétés militantes. Les individus qui ont participé aux assemblées électorales se targuent en effet de cette responsabilité, montrant à quel point la création des états généraux est perçue en soi comme un nouveau régime politique. En partant des travaux de G. Lefebvre consacrés à la Grande Peur, dont on parlera bientôt, il est aisé de voir comment ce mouvement de fond, commencé depuis 1787, se prolonge ainsi de la Provence jusque dans la Picardie, le Hainaut, dans la région parisienne et à Versailles, avant de concerner Lyon autour du 7 juillet, où la foule s'en prend à l'octroi et aux taxes. Dans l'Orne, par exemple, l'insubordination et le refus des droits mobilisent des bandes de centaines de ruraux, parfois entraînés par un notable local.

Pour autant, la grande majorité des Français entend assurer l'union entre les ordres, allant contre le pamphlet de Sieyès, certes célèbre mais mal accepté. Les cibles des émeutes sont d'abord stigmatisées parce qu'elles refusent l'unité de la nation. Les « patriotes » comptent dans leurs rangs de très nombreux nobles, d'ancienne ou de récente noblesse, destinés à des carrières politiques, à commencer par le duc d'Orléans. Les brandons de la discorde existent indiscutablement, ils contribueront à l'éclatement des conflits, mais, en 1789 et jusqu'en 1790, voire 1791, la concorde au sein de la famille nationale est toujours recherchée. Il convient par conséquent de prendre des distances autant avec les leçons de l'école fataliste ou marxiste, insistant sur la misère et les

tensions inéluctables, qu'avec celles de l'école critique, dénonçant l'agitation fomentée par les clubs porteurs d'une idéologie rousseauiste aux relents totalitaires. La France de 89 affronte une crise grave dans l'espoir partagé d'une régénération généreuse, pour reconstituer une famille harmonieuse. C'est l'échec de cette utopie qu'il faut expliquer en suivant les événements. Faut-il penser qu'il a tenu à la différence des attentes des différents groupes de Français, les uns souhaitant une régénération plus rapide que les autres, selon qu'ils seraient plus ou moins « révolutionnaires » ? Rien n'est moins sûr puisque les opinions ne sont pas arrêtées, que la régénération est portée par un large courant et que la difficulté viendra de la brutalité des événements et de la radicalisation inattendue des positions.

La révolution politique et fiscale

La rédaction des cahiers de doléances participe de cette recherche de la nation par elle-même. Demandés par le roi, en même temps qu'il fixait les conditions de la désignation des députés aux états généraux, ces cahiers, qui appartiennent aux institutions les plus anciennes du royaume, sont pourtant perçus comme les derniers témoignages de la culture politique de l'Ancien Régime et comme les textes annonciateurs de la Révolution. Pourtant les réunions nécessaires à leur confection sont souvent comprises comme le premier acte électoral, « démocratique », de la période révolutionnaire. Peut-on concilier ces deux lectures ?

Ces cahiers sont avant tout porteurs de la culture traditionnelle à laquelle ils participent de plein droit. Ils sont traversés par toutes les questions posées quotidiennement dans tout le pays, autour des impôts, de la circulation des denrées, de la pression seigneuriale et des conflits religieux, sans oublier les problèmes créés par la présence des soldats dans les zones frontalières. Ils sont rédigés par des intermédiaires locaux, hommes des seigneurs ou citadins venus briguer des suffrages. Nombre d'entre eux sont simplement la copie d'un modèle circulant dans une province, adapté le cas échéant aux sensibilités locales. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le groupe actif animé par Choderlos de Laclos et Sieyès, autour du duc d'Orléans, est l'auteur d'un modèle très diffusé dans le pays. En tout état de cause, il est peu raisonnable de chercher dans ces cahiers l'explication des événements qui vont suivre, sauf à s'intéresser en priorité aux conditions mêmes de leur création.

Ils ont été adoptés dans des assemblées qui s'apparentent plus aux rassemblements communautaires et paroissiaux – les « généraux », indispensables aux urgences de la vie quotidienne – qu'à des réunions électorales. Y sont venus des habitants de plus de vingt-cinq ans, payant des impôts, y compris des femmes lorsqu'elles sont considérées comme des chefs de famille. C'est ce qui explique les pourcentages de présence, souvent très élevés, de 30 à 75 %, voire 100 %, dans les communautés les plus petites. Des hommes sont délégués dans les baillages, d'où sont désignés, après un nouveau

vote, les députés envoyés à Versailles. Ceux-ci ne sont pas, au sens strict, des élus, mais des représentants possédant la confiance de commettants. D'emblée, nombre de communautés se fractionnent selon des clivages très « politiques », choisissant entre « aristocrates » ou « patriotes » et attestant ainsi que la culture politique est dorénavant influente. Un nouvel espace de prise de parole s'ouvre et débouche, sans que personne y ait pris garde, sur des réclamations inédites, tandis que des acteurs se sentent alors investis d'un rôle local, voire national, dont ils n'imagineront plus qu'on puisse le leur retirer avant des années. Les « patriotes » de la Société des trente, mêlant nobles et roturiers, décident ainsi de briguer des suffrages dans les différents ordres et pas seulement dans le tiers état, prônant par les faits l'unité nationale. Ces élites « patriotes » réfléchissent déjà autour de la reconnaissance de l'égalité des hommes entre eux et de leur liberté native. Les affrontements peuvent être vifs. À Paris, où les débats tentent d'organiser les députations de la ville et des corporations, la noblesse est majoritairement attachée au vote par ordre, ce qui bloque les désignations : les délégations ne se font pas avant le 25 mai – soit trois semaines après l'ouverture des états généraux ! –, tandis que nobles « libéraux » et « aristocrates » ont été à plusieurs reprises à deux doigts de s'affronter en duel. En Bretagne et en Poitou, les nobles, déjà opposés à toute mutation, refusent simplement de déléguer aux états généraux, amorçant ainsi la contre-révolution.

La réunion des états généraux, dernière solution restant à la monarchie pour maîtriser la situation, s'inscrit clairement dans la tradition. Le 2 mai 1789, le roi reçoit les membres du clergé, de la noblesse et du tiers état selon des protocoles très différents : portes fermées pour les premiers, ouvertes pour les seconds et en défilé pour les derniers. Ceux-ci sont, en outre, habillés uniformément d'un habit noir, selon une modestie éloignée des vêtements ornementaux du haut clergé et de la noblesse, comme si la richesse des roturiers devait disparaître au regard des hiérarchies anciennes. Cette stigmatisation se reproduit le 4, lors de la messe inaugurale, pendant laquelle l'évêque de Nancy, La Fare, condamne les excès du luxe et les critiques des philosophes, alors que des députés contestent que les meilleures places soient réservées à la haute noblesse. Le 5, l'inauguration politique répète les discriminations dans le cortège et dans l'organisation des lieux, puis le roi, suivi de ses ministres, rappelle aux états généraux leur rôle restreint, mais logique, de dispensateur de règlements fiscaux. Le décalage est considérable entre la politique royale, minimale, et les attentes, importantes, des députés, sans oublier leurs commettants, informés grâce aux nouvelles envoyées régulièrement de Versailles vers le reste du pays. Le roi, la cour et le gouvernement n'ont pas assez perçu à quel point la politisation a changé le pays, exigeant d'eux une autre attitude que celle qui était la leur quelques mois plus tôt. L'ambassadeur américain Gouverneur Morris avait aperçu dès avril 1789 qu'une révolution était en marche, lancée par « quelques personnes […] étonnées de leur propre ouvrage ».

Les réseaux militants ne sont certes pas étrangers à cette mutation, mais il

faudra pourtant attendre septembre ou octobre 1789 pour que les divisions politiques organisées autour de principes marquent véritablement l'assemblée. La mise en place est longue, même si les mille cent soixante-dix-sept députés initialement prévus ne sont pas tous présents. Beaucoup arrivent peu à peu ou sont remplacés, comme les envoyés de l'île de la Réunion, morts noyés dans un naufrage. Dans l'immédiat, le 5 mai, les députés, conscients de l'importance de leur mission, sont heurtés par le silence fait sur les problèmes de l'heure. D'autant que la stratégie royale, qui a doublé les représentants du tiers et permis aux curés de supplanter les évêques et les abbés, n'a pas statué sur la question du vote : se fera-t-il par ordre ou par tête ? Une autre question demeure également en suspens, celle de la vérification des pouvoirs des députés ; se fera-t-elle à l'intérieur de chaque ordre ou collectivement ? Ces points de règlement laissés sans réponse par un gouvernement qui avait cherché des astuces pour imposer ses vues sont apparemment techniques. Pourtant ils deviennent des pierres d'achoppement. La distribution des salles distinctes pour les réunions des ordres et les assemblées générales n'a pas été mieux préparée. Faute de locaux assez vastes disponibles, les députés du tiers siègent dans la salle des Menus-Plaisirs, où les rejoignent les autres ordres au moment des délibérations collectives. L'ironie de l'histoire joue encore une fois : cette disposition inattendue donne au tiers un rôle central au moment où l'avenir des institutions se discute. Comme les débats ne peuvent commencer qu'après la vérification des pouvoirs de chaque député, l'Assemblée s'empare seule de la résolution du problème. D'un seul coup, elle montre qu'elle possède une importance et une légitimité beaucoup plus grandes que celles des notables et même des parlements. Preuve *a contrario* que les équilibres symboliques de la royauté ont déjà été changés, la mort du Dauphin, le 4 juin, ne donne lieu à aucune cérémonie publique d'obsèques. Rien n'est donc organisé pour celui qui aurait dû succéder à Louis XVI et qui était un personnage de l'État. En outre, le roi et sa famille ont reçu les condoléances des évêques et des grands nobles et refusé une délégation du tiers. Les états généraux sont ainsi entraînés dans des affrontements simplistes qui rendent difficiles les négociations.

L'épreuve de force commence le 10 juin, quand le tiers, qui s'intitule « Communes », en allusion à la situation anglaise, « invite » les autres ordres à se joindre à lui pour vérifier les pouvoirs des députés, ce que la noblesse refuse, malgré une minorité libérale. L'appel nominal commence le 12, le tiers étant rejoint à partir du lendemain par quelques curés, au total une quinzaine lors de la clôture de la vérification le 16. Le 17, le tiers, représentant les « quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation », selon la formule de Sieyès, se proclame Assemblée nationale, ce qu'un vote confirme par quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix. En cet instant fondateur, les députés ont réussi la révolution politique qui fait entrer le pays dans la voie parlementaire, sans avoir été ni des factieux ni des aventuriers. Le poids des événements – ou la force des choses – a modifié l'opinion en faveur des thèses de Sieyès et des députés bretons, très hostiles à la noblesse. La radicalité

politique trouve ici un début d'application, mais le climat global n'est pas affecté, si bien que les opposants se rallient à la décision prise majoritairement, et tous attendent l'union avec les autres ordres. Reste que l'Assemblée confirme qu'elle occupe tout le champ institutionnel, puisqu'une proclamation solennelle place « dès à présent les créanciers de l'État sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française » (H. Lüthy). Le 17 juin 1789, la crise financière a trouvé sa solution : le roi défaillant est remplacé par la nation.

La révolution par inadvertance

Deux jours plus tard, après des débats tumultueux, le clergé se rallie à l'Assemblée nationale, par cent quarante-neuf voix contre cent trente-sept, mais la résistance de la majorité de la noblesse et surtout celle du roi reclassent les antagonismes autour des deux pôles, « patriotes » contre « aristocrates ». Ne comprenant pas ce qui vient d'arriver, le roi fait fermer la salle des Menus-Plaisirs le 20 juin, poussant involontairement les députés à réagir. Rassemblés dans la petite salle du Jeu de paume, non loin du palais royal, ceux-ci prêtent le serment de donner à la France une Constitution, rompant pour de bon la loyauté due au souverain. Historiquement, le serment demeure un geste constitutif du pacte unissant la nation à son chef. Mais, dans cette circonstance, plus que d'un rappel à la tradition, le serment inaugure le lien entre les députés, représentants de la nation, hors du roi et même contre lui, car les députés affirment que « partout où [ils] sont réunis, là est l'Assemblée nationale ». En retour, la répression les menace. Un seul député, Martin Dauch, cède sous la pression et ne prête pas serment, s'attirant en retour la désapprobation générale. Bailly, qui assure la présidence, doit même le protéger des violences. L'intolérance vis-à-vis des opposants devient ordinaire.

Le divorce s'accroît avec la réunion de l'ensemble des députés, le 23 juin, sous la présidence du roi qui exige le retour à l'ordre monarchique et la fin de l'Assemblée, tout en acceptant l'essentiel des revendications fiscales et sociales. La concession faite aux aristocrates en reconnaissant « l'ancienne Constitution » du royaume est tardive et inutile, même si elle devient la « charte » de la contre-révolution attachée à une monarchie limitée. Véritable « lit de justice » déguisé, inspiré des pratiques royales contre les parlements, la réunion, commencée en humiliant les députés du tiers par une entrée retardée dans la salle, échoue totalement. Les députés refusent de se soumettre puis de se séparer, alors que le maître des cérémonies le leur demande. Le conflit est ouvert, illustré par le mot de Mirabeau assurant que les députés siégeraient même sous la menace des baïonnettes. Le lendemain, l'ordre de la noblesse se rompt. La minorité libérale se rallie à l'Assemblée au prix d'affrontements verbaux tellement violents que certains députés portent la main à l'épée. Le 26, les « électeurs » de Paris, qui viennent de désigner leurs députés aux états généraux et qui continuent de se réunir illégalement – comme d'innombrables autres assemblées d'électeurs en France –, interviennent tout aussi illégalement

pour approuver l'Assemblée ès qualités ! La nation se reconnaît donc dans l'Assemblée. Le 27, le roi recule et appelle tous les députés à siéger ensemble. Victoire du tiers ou calcul du roi ? Les 28 et 29 juin, Parisiens et Versaillais fêtent « une des plus grandes révolutions qu'ait vues l'Empire français », tandis que des nobles, humiliés à leur tour, entrent dans une résistance destinée à durer et à s'accentuer.

Même si aucun programme politique précis n'existe, le climat a changé, les rivalités et les demandes sociales entrent dans un nouveau cadre de pensée. À Lyon, la fête organisée en l'honneur de la réunion des ordres, le 30 juin, se heurte à ceux qui veulent souligner la victoire du tiers comme à ceux qui attendent la suppression des octrois et des impôts indirects. Bagarres, émeutes et incendie des barrières d'octroi secouent la ville pendant cinq jours, avant l'arrivée de dragons et de Suisses chargés de la répression. Les mutations politiques incitent à la contestation. Au nom du tiers ou au nom du roi, des groupes rejettent les impôts, les redevances ou des droits jugés insupportables, comme la possession de pigeonniers, provoquant une vague de révoltes dans de nombreuses régions, Normandie, Franche-Comté, Bourgogne. Les espérances les plus imprécises se mêlent aux peurs de complots et alimentent des craintes en retour. Le tout suscite des mobilisations armées autour des « électeurs », ces individus réunis pour l'élection des députés qui restent groupés en comités. Ces rébellions, attestées à chaque fois qu'un vide politique s'instaure, sont dorénavant colorées par les discours politiques qui circulent dans le pays. Car une voie politique tente de se définir.

L'Assemblée instaure un comité de Constitution et ajoute le 9 juillet « constituante » à sa dénomination. L'ajout de l'adjectif consacre la victoire de Sieyès qui, depuis la fin de 1788, a argumenté la distinction entre pouvoirs « constituants » ou pouvoirs « constitués ». Si, dans le second cas, ils ne peuvent que légiférer dans le cadre de lois existantes ; dans le premier ils ont le droit, au nom de la souveraineté qui les légitime, en l'occurrence la nation, d'innover constitutionnellement. Quelle est la nature de la rupture qui vient de se produire ? Elle est véritablement « révolutionnaire » dans l'esprit de quelques députés, mais beaucoup plus l'estiment comme la suite logique des décisions prises depuis le 17 juin et surtout comme la garantie indispensable pour résister aux menaces d'interventions armées contre l'Assemblée. Au même moment, plusieurs centaines de députés, absents de Paris parce que retournés auprès de leurs électeurs, voient la possibilité d'établir enfin la Constitution qu'ils préconisaient contre la monarchie absolutiste. Les députés de la droite, jouant avec le feu, rappellent même que l'Assemblée, ayant été convoquée par le roi, ne peut représenter en elle-même une menace de nature révolutionnaire. L'intention politique d'instaurer de nouvelles règles sociales prime sur la protection des personnes et des biens et s'affranchit de toutes légitimations religieuses ou coutumières. S'agit-il d'une « auto-institution de la société » comme il est dit, liée au « pouvoir constituant » que la France inaugurerait ? Entre 1789 et 1790, on peut en douter ; les conflits internes et

Varennes changeront la donne. Les orientations débattues prennent clairement la suite des discussions conduites depuis des décennies et sont portées par des groupes aussi hétérogènes que les « patriotes », les « monarchiens », les « aristocrates », et une partie de la Cour. Le principe monarchique n'ayant pas cessé d'organiser la société, l'Assemblée « régénère » plus qu'elle ne « révolutionne ». Même s'ils en sont accusés par leurs adversaires et si une partie des « patriotes » entend changer les structures, très rares sont ceux qui veulent supprimer la royauté. Il s'agit plutôt de pousser les logiques de la rationalisation, de l'homogénéisation et de l'autonomie des Français vis-à-vis du pouvoir aussi loin que possible. À ce moment précis, c'est la vacuité du pouvoir qui donne des arguments à ceux qui voient l'unité nationale comme seule solution possible à la crise que le pays traverse.

Dans l'immédiat, alors que les députés se répartissent dans trente bureaux, chargés de gérer la vie quotidienne, indépendamment des ordres dont la signification a disparu, les opposants, dont le roi et la Cour, font le gros dos. Il faudra le coup de force d'octobre pour leur faire accepter les nouvelles règles du droit. Dans le même temps, des armées convergent vers Versailles, notamment quatorze mille hommes des troupes suisses. Ces mouvements considérables ne passent pas inaperçus et alarment. Les soldats étrangers, peu accessibles à la persuasion, sont mieux que les gardes-françaises le rempart ultime du pouvoir monarchique. Leur exemple rappelle aussi que la monarchie est liée aux souverains étrangers qui ont jusque-là jugulé les révolutions voisines dans les Pays-Bas ou à Genève. La crainte de la répression est d'autant moins un fantasme que des nobles se vantent de jeter la « prétentaille » du tiers par la fenêtre, voire de la massacrer. Le propos d'un député noble du Poitou, assurant à son compatriote du tiers, Thibaudeau, que lui ne serait pas pendu, n'est pas particulièrement réconfortant. Quelques-uns, comme Artois, laissent entendre qu'ils se retireront à l'étranger, en Espagne par exemple, pour revenir à la tête d'une armée. La violence, verbale et physique, n'est pas l'apanage d'un seul camp. Les menaces et les agressions sont déjà communes envers les opposants aux réformes, comme en fait l'expérience l'archevêque de Paris qui avait pris le parti du roi le 23 juin et que la foule conspue. Dans ce climat tendu, l'annonce du renvoi de Necker par le roi, le 11 juillet, est ressentie comme un véritable coup d'État opéré par ce dernier.

Le ministre financier avait été appelé un an plus tôt comme le sauveur de la monarchie. Il était indiscutablement le garant d'une politique respectant les engagements du monarque vis-à-vis de ses sujets, surtout lorsque ceux-ci étaient avant tout ses créanciers et aussi les assujettis à l'impôt. La disgrâce de Necker, d'abord cachée à l'opinion, est comprise comme une reprise en main royale. La panique saisit les Parisiens. Des bruits parlent de bombardement de Paris depuis Montmartre et de pillage par des troupes lancées dans la ville. La mobilisation qui existe de façon presque ininterrompue depuis l'automne précédent se renforce. À partir du 28 juin, les « électeurs » des districts parisiens, siégeant illégalement à l'Hôtel de Ville, mettent en place un « comité

exécutif » sous la direction de Flesselles, prévôt des marchands de Paris. Ils inaugurent un pouvoir parallèle comme il en existe déjà d'innombrables un peu partout, la plupart dureront jusqu'en 1794-1795. Les meneurs du tiers résolus sont au Palais-Royal, qui les abrite et les protège, grâce au statut spécial du duc d'Orléans, son propriétaire. Enfin, les gardes-françaises ébranlés depuis l'affaire Réveillon, sensibles à l'opinion elle-même travaillée par la hausse continue du prix du pain, refusent d'obéir aux ordres des agents du roi.

Dans cette ambiance traversée de peurs réciproques, les cavaliers du prince de Lambesc chargent le 12 juillet les promeneurs dans les jardins des Tuileries, où des manifestants promènent des bustes de Necker et du duc d'Orléans. Un homme est blessé, puis réputé mort : la nouvelle provoque des manifestations dans la nuit, selon un schéma insurrectionnel que les « révolutions » de 1830 et de 1848 répéteront. Les négociants, inquiets de l'avenir et de l'effondrement du crédit, libèrent leurs employés, permettant ainsi que se forment des groupes d'individus mécontents et inquiets. Dès le 13, la ville devient le lieu de manifestations hostiles aux signes de l'autorité royale. Les bandes brûlent les octrois et les bâtiments du guet, pour le plus grand bonheur des fraudeurs et autres contrebandiers. Elles démolissent les murs d'enceinte en cours de construction, forcent les prisons et cherchent des armes pour équiper les milices. L'épisode a moins retenu l'attention que la journée du lendemain. Il faut cependant insister sur la destruction de quarante des cinquante-trois barrières d'octroi qui contrôlaient les échanges autour de Paris. Ces dévastations témoignent du refus de l'autorité qui s'exprime avec une vigueur imprévue. Le 13, elles n'ont guère de dimension politique, ce qui adviendra le lendemain après la prise de la Bastille. Les aléas de cette rencontre annoncent les malentendus qui suivent, lorsque les attentes et les exigences collectives ne coïncideront pas avec les orientations proprement politiques prises par les détenteurs des pouvoirs.

Révolte ou révolution ?

Tout a été dit sur la forteresse qui menace le faubourg Saint-Antoine depuis le Moyen Âge. Si elle demeure le symbole de l'arbitraire royal et de la féodalité archaïque, elle est aussi prison à la mode pour les intellectuels contestataires. En juillet 1789, elle n'enferme plus que sept prisonniers – après le transfert huit jours plus tôt du marquis de Sade dans une autre prison – gardés par une garnison d'invalides encadrée, il est vrai, par des troupes suisses aguerries. Ces caractéristiques ont été régulièrement évoquées pour minimiser la prise de la Bastille et souligner, en revanche, le meurtre de son gouverneur, manifestement dépassé par les circonstances, incapable de tenir des engagements simples devant des émeutiers eux-mêmes mal assurés de leur légitimité et de leurs objectifs. Le 14, après une nuit d'incendies et de pillages, alors que la force armée hésite et n'intervient pas, les Invalides sont pillés, livrant quarante mille fusils aux insurgés qui viennent se masser au pied de la

Bastille. Au cours d'un siège marqué par des revirements, des négociations mal menées, mal comprises, et des échanges de coups de feu, l'affrontement tourne à l'avantage des assiégeants, dont une centaine sont tués. Le gouverneur, de Launay, est mis à mort au cours d'une bousculade. Sa tête tranchée est mise au bout d'une pique, exemple d'une violence déjà coutumière dans les mois précédents. Flesselles, suspecté de duplicité, est lui aussi mis à mort dans des conditions similaires. Cent mille hommes sont sans doute sous les armes à ce moment, plus ou moins contrôlés par les « électeurs ». Ceux-ci se dotent d'un comité militaire pour encadrer une milice arrêtée à vingt-quatre mille hommes, dont six mille sont soldés, provenant des gardes-françaises. Dans tout le pays, prolongeant ce qui était lancé depuis un mois, des formations armées sous la direction des municipalités ou des « comités » sont instituées en réponse à la Grande Peur ou aux tensions entre roturiers et nobles. Dès août, le maillage de ces organisations paramilitaires couvre littéralement la France, la plus connue étant la compagnie des Vainqueurs de la Bastille, devenue immédiatement un enjeu politique et un instrument de promotion.

La prise de la Bastille conclut un moment de tensions perceptibles dans tout le pays, répondant aux peurs de coups d'État provoqués par la Cour et la noblesse et alimentant en retour les rumeurs d'un complot politique, notamment au profit du duc d'Orléans. Ces journées d'émeutes sont considérées comme inacceptables par une partie de l'aristocratie déjà prête à émigrer et qui considère que sa sécurité personnelle n'est plus assurée. Le comte d'Artois et les princes de Condé et de Conti, dénoncés comme ennemis de la patrie depuis plusieurs jours par les manifestants, quittent le pays peu après. Cette émigration « toute politique et toute féodale [fut] le plus absurde et le plus funeste des anachronismes dans la France de 1789 » (A. Sorel), au moment où l'Europe a les yeux fixés sur la France et où la prise de la Bastille est vue comme la réalisation des espérances portées par les philosophes. Preuves en sont données, par exemple, par les émeutes qui éclatent dans les mois qui suivent, en s'inspirant des événements parisiens, à Carouge, dans la Savoie piémontaise, et même en Carélie russe.

Après discussion au sein de sa famille, Louis XVI décide de rester à Versailles et de ne pas rejoindre une ville de garnison comme cela lui a été proposé. Indécis, il veut éviter et la guerre civile et l'épreuve de force. Sur son ordre, les troupes qui entourent Paris et Versailles rétrogradent, tandis que Necker est rappelé au ministère. Enfin, le 17 juillet, il se rend à Paris où il est accueilli par Bailly. Astronome réputé, savant incontesté, Bailly a été élu député aux états généraux où il s'est fait remarquer pour ses positions « patriotes ». Avec une ostentation toute politique, il affiche l'habit noir qui avait été imposé au tiers et dont lui, le notable arrivé, se fait gloire. Au lendemain du 14 juillet, il devient maire de Paris par acclamation, rejoignant le conseil de la Commune formé par les « électeurs » des districts. L'insurrection a gagné. Le roi le reconnaît *de facto* en recevant les clés de la ville et la cocarde bleu-blanc-rouge composée pour l'occasion : elle mêle les couleurs de la monarchie à celles de

Paris. Louis XVI en gagne une popularité réelle qu'il ne faut pas négliger à ce moment précis. La monarchie est régénérée, tous les espoirs sont permis.

Les « ennemis » dispersés et battus, la légalité rétablie autour du roi et de l'Assemblée nationale constituante, la France a-t-elle réussi sa « révolution » au prix d'un petit nombre de morts, comme il est immédiatement dit, dans le pays et en Europe ? Juillet 1789 marque la fin du processus de tensions né en 1771 et ravivé depuis 1787. L'unité inédite du souverain et des représentants de la nation peut être la solution à la crise. Faut-il, au contraire, parler de mystification, voire d'automystification, pour qualifier cet épisode dont la factualité n'a rien à voir avec les résonances considérables qui lui sont attachées ? Une chose est indéniable : la prise de la Bastille est la première tentative pour arrêter la déliquescence dans laquelle le pays est plongé. Des élites nouvelles remplacent les groupes qui ont échoué les uns après les autres à résoudre la crise financière, la disparition de l'autorité légitime et l'expansion de la violence. La force active du « peuple » a validé l'affirmation de la représentation nationale du 17 juin. Il ne s'agit pas d'une formule : depuis le 20 juin, des adresses sont envoyées à l'Assemblée pour la soutenir contre le roi, signées par des « électeurs » et par des groupes de citoyens en association avec les députés présents à Versailles. La circulation des nouvelles établie parallèlement aux circuits officiels consacre la légitimité des militants, réunis depuis la convocation aux états généraux et qui se sentent investis d'une autorité nouvelle. Dès le 28 juin, les habitants de Pontivy s'étaient élevés contre la force employée par le roi envers l'Assemblée, en lui interdisant d'entrer « dans le temple de la Patrie », des milices et des pactes fédératifs sont organisés mi-juillet, avant même que les événements parisiens soient connus. La prise de la Bastille, connue immédiatement, s'est inscrite dans ce courant de contestation qui a concerné tout le pays et qui forge la nation. L'événement « prise de la Bastille » prend ainsi toute sa dimension par ces échos attestant de l'existence d'une opinion attentive, mobilisée et déterminée à résister.

Au risque de décevoir les tenants de l'opposition entre une Révolution française « abstraite » et « moderne », inventant le « pouvoir constituant », et une Révolution américaine « conservatrice », la réalité historique a tenu davantage du compromis et de l'accidentel que de l'innovation calculée. L'ambiguïté qui a prévalu autour de la réclamation d'une Constitution du royaume a joué bien plus que tout autre objectif véritablement révolutionnaire. Ce qui ne veut pas dire que les conséquences ne seront pas révolutionnaires au sens propre, justifiant à retardement le coup de tonnerre que représente *de facto* la saisie du pouvoir constituant par un groupe politique. Mais pour que la révolution se fasse, il faudra que la force des choses joue ensuite en profitant de la brèche créée. En 1789, même en juillet, la situation s'inscrit encore majoritairement dans des dimensions « corporatives et prémodernes » et la quasi-totalité des députés est bien loin de véhiculer une volonté « principielle » d'instituer un absolu politique à ce moment. Enfin, il est difficile de penser que « les masses » ont légitimé cette rupture par la prise de la Bastille. Il n'existe

pas encore de « sans-culottes », les manifestants se sont inscrits dans la suite des affrontements des années précédentes ; leur rassemblement a été aidé par le mécontentement des Parisiens les plus riches craignant la banqueroute, ainsi que par le jeu des partisans du duc d'Orléans. Sans doute les révolutionnaires français sont-ils moins « provinciaux » (B. Baylin) et plus frottés de réflexions politiques que leurs homologues américains, cela ne suffit cependant pas pour estimer que la révolution de 1789 en France inaugure la modernité révolutionnaire. La question ne se posera pas pour 1792, la brutalité du 10 Août rompant le cours de l'histoire. Cependant, en 1789, la présence de la foule parisienne et l'union sacralisée entre le « peuple » et les députés porteurs des idéaux régénérateurs créent l'événement, lui donnent sa dimension inédite et inscrivent d'emblée l'histoire à venir dans une perspective fort éloignée des révolutions qui avaient eu lieu ailleurs auparavant. N'avait-on pas vu les foules urbaines prendre le parti des orangistes aux Pays-Bas ou des plus modérés en Belgique ? La foule française est du côté de la révolution, ou de la régénération, la question n'est pas tranchée à ce moment ; en tout cas, elle n'est pas du côté du refus. La conjoncture française a été provoquée par les chocs, elle débouche logiquement sur la mise en place de structures de pensée et d'action.

Plus que jamais, l'écriture de l'histoire est indispensable pour éviter de céder aux analyses de philosophie politique aussi séduisantes que systématiques, proposant de nouveaux « grands récits » pour remplacer ceux qui ont fait faillite depuis les années 1970-1980. Ces lectures globalisantes s'appuient sur des raccourcis qui provoquent de curieux courts-circuits idéologiques. Accréditer la « rupture » constituante en 1789 fait se rejoindre les tenants du coup de force, qu'ils viennent de l'extrême droite comme de l'extrême gauche, tous communiant dans la conviction que le pouvoir se prend dans l'émotion collective. L'historiographie favorable aux révolutionnaires avait accrédité ce type de conclusion en insistant sur la détermination des « révolutionnaires » rejoignant « la foule révolutionnaire » du 14 Juillet, en oubliant tout ce qui ne confirme pas cette image d'Épinal légitimatrice de la III^e^ République. L'historiographie adverse avait gardé le même schéma, mais pour dénoncer l'irréalisme de révolutionnaires entraînant le pays dans la « terreur ». L'isolement de Sieyès, le calcul des contre-révolutionnaires anti-absolutistes, la maladresse continue du roi et de la Cour, les traditions de révolte ont provoqué un tournant qui deviendra « révolutionnaire » et véritablement « constituant » dans les mois qui suivent. On peut reprendre sans *a priori* les démonstrations de Durkheim pour insister sur « l'effervescence » qui façonne les foules et les inscrit dans un nouveau régime d'historicité.

Repères bibliographiques

CAMPBELL P. R. (dir.), *The Origins of the French Revolution*, 2006.

CARROT G., *La Garde nationale (1789-1871) : une force publique ambiguë*, 2001.

DUPUY R., *La Garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine, 1789-mars 1793*, 1972.

EGRET J., *La Prérévolution française*, 1962.

FÉLIX J., *Louis XVI et Marie-Antoinette. Un couple en politique*, 2006.

GRATEAU P., *Les Cahiers de doléances. Une relecture culturelle*, 2001.

LEFEBVRE G., *La Grande Peur de 1789*, 1932.

LUCAS C. (dir.), *The Political Culture of the French Revolution*, 1988.

LUCKETT T. M., « Hunting for Spies and Whores : a Parisian Riot on the Eve of the French Revolution », *Past and Present*, 156, 1997.

LÜSENBRINK H.-J. et REICHARDT R., « La "Bastille" dans l'imaginaire social de la France, à la fin du XVIII^e siècle (1774-1779) », *RHMC*, 1983.

MCPHEE P., *Living the French Revolution, 1789-1799*, 2009.

NICOLAS J., *La Rébellion française*, 2002.

RIALS S., *La Déclaration des droits de l'homme*, 1988.

SHAPIRO B. M., *Traumatic Politics. The Deputies and the King in the Early French Revolution*, 2009.

TACKETT T., *Par la volonté du peuple*, 1997.

VOVELLE M. (dir.), *Images de la Révolution française*, 1989.

7
Diriger la Révolution

Les sentiments d'un jeune Allemand, Campe, présent à Paris, permettent de mieux saisir le bouleversement qui vient de se produire. Alors que dans une lettre datée du 4 août 1789 il reste interdit devant ce qu'il ressent comme un chaos, cinq jours plus tard, le 9, il s'émerveille au contraire de voir le mélange des classes, des genres et des âges dans une fraternité heureuse, qu'il pense être un exemple pour l'Europe. Un an plus tard, le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération, telle que Jules Michelet la présente, célèbre l'unité de la patrie, l'union des cœurs qui rend tout possible. Mais l'historien prend la précaution de citer auparavant les résistances et les crises, et s'attarde sur une évocation poétique de l'événement, loin des dures réalités factuelles. En fait, l'enthousiasme n'est déjà plus que de commande et la fête une tentative pour sauvegarder ce qui peut l'être en essayant de retisser les liens distendus entre les Français. Il a été assez dit que les premières années de « la Révolution » avaient été heureuses, en comparaison des années suivantes, même si Sade voyait déjà 1789 comme l'« année du délire et de la déraison ». L'année qui s'écoule d'un 14 juillet à l'autre est ainsi marquée par une accélération politique qui transforme la signification de la Révolution.

L'ordre et l'Assemblée

En venant à Paris, le 17 juillet, Louis XVI avait laissé des pouvoirs à son frère et à la reine pour qu'ils puissent assurer la continuité de la monarchie s'il lui arrivait malheur ou s'il était retenu. Sa crainte doit être prise au sérieux. Le roi semble plus soumis que rallié, les foules présentes ne manifestent pas d'enthousiasme à sa vue, rendant nécessaire le déploiement de force réalisé par Bailly et La Fayette, garantissant la sécurité du souverain comme leur propre autorité. Le gain politique est réel, mais la fragilité des positions de chacun demeure. Le secrétaire de l'Assemblée, Lally-Tollendal, a adressé dès le 15 juillet une proclamation invitant au « retour de la paix ». Il y assure que le roi a été « séduit » par de mauvais conseillers et que le « peuple a fait entendre sa voix » et chassé les « mauvais citoyens ». La légalité doit reprendre ses droits grâce à l'alliance du roi et de l'Assemblée. Celle-ci refuse d'ailleurs d'intervenir, le 17, lorsque le maire de Poissy se tourne vers elle pour qu'elle

réprime les désordres. Les constituants refusent toute confusion d'autorité et entendent circonscrire leur activité à la rédaction de la Constitution. Le 20, Lally-Tollendal s'élève contre les troubles qui ne manqueront pas, selon lui, de contrarier l'établissement de la Constitution. Mettant *de facto* l'Assemblée au cœur du dispositif politique, il dénonce d'avance les « mauvais citoyens » qui résisteraient et qu'il faudrait déférer devant des juges, au besoin en les contraignant par les « milices bourgeoises » déjà constituées. On notera que les mots « mauvais citoyens » ne désignent plus la résistance aristocratique mais la radicalité révolutionnaire et qu'il ne faut pas chercher là une originalité française. Toutes les autres révolutions ont été taraudées par la méfiance envers les opposants, réels ou supposés ; toutes ont connu des phases de concurrences et de surenchères, mobilisant et divisant le camp « patriote » vainqueur. L'obsession de la trahison pousse milices et « comités permanents », animés par des « investigateurs sans mandat », à couvrir le pays d'un maillage rendant la circulation « presque aussi difficile qu'en l'an II sous l'œil des comités de surveillance » (G. Lefebvre). Comme partout, divisions politiques et règlements de comptes rendent les solutions négociées difficiles et structurent les modalités de la politisation. Se présenter comme opposant au tiers état devient un risque.

L'exemple le plus spectaculaire est donné le 22 juillet, alors que Necker reprend ses fonctions. Le financier et conseiller d'État Foulon, qui avait participé aux quelques jours du ministère Breteuil entre le 12 et le 14 juillet, est capturé, ramené à Paris, pendu puis décapité. Le supplice est lié à son mépris connu pour la misère populaire et à l'accusation d'avoir conseillé au roi de déclarer la banqueroute. Comme on lui prête la formule « s'ils ont faim qu'ils broutent de l'herbe », du foin lui est enfoncé dans la gorge. Dans le même temps, son gendre, l'ancien intendant de Paris Bertier de Sauvigny, connu pour son intransigeance envers ses fermiers, est lui aussi amené de force à Paris. Les émeutiers lui présentent la tête de son beau-père au bout d'une pique en criant « baise papa, baise papa ». Traduit brièvement devant un tribunal improvisé, dirigé par Bailly, qui, pour le protéger, l'envoie à la prison de l'Abbaye, il est néanmoins massacré puis dépecé en place de Grève. La Fayette, Bailly et les électeurs de Paris ont essayé de détourner la violence, mais ont été totalement dépassés. Les deux corps de Bertier et de Foulon ont été démembrés, émasculés, éviscérés, traînés dans les rues ; ils ont servi d'exutoire à des rancunes et des pulsions ne relevant pas du domaine du politique, mais bien de celui des passions les plus élémentaires, éloignées de toute construction de lien social. Ces actes font horreur à beaucoup de contemporains, notamment aux députés qui craignent pour leur vie. L'emploi de la violence dans ce contexte est une question embarrassante. Babeuf, obscur patriote en 1789, représente l'opinion de beaucoup lorsqu'il estime que si le peuple doit se faire justice, il doit cependant éviter les pratiques de l'Ancien Régime. Ces décapitations rappellent en effet la terreur que la monarchie exerçait dans les siècles précédents, quand elle entendait punir exemplairement. Depuis 1788, la violence des foules est devenue coutumière, contrebalançant celle du roi et de

ses ministres. Depuis le 14 juillet, personne ne peut plus la condamner. Le lien avec la mutation politique opérée depuis 1789 est pourtant problématique, car, à l'évidence, le « peuple » prétend disposer de la force dans le droit fil des habitudes séculaires de révolte et d'insubordination.

À l'Assemblée, le débat sur l'ordre public commencé le 20 juillet oppose Lally-Tollendal à Robespierre et à Buzot. Le premier veut établir le contrôle de la violence, en interdire tout usage non autorisé et instaurer le respect des procédures judiciaires. Les deux autres, invoquant l'exemple de la journée du 14 juillet, s'élèvent contre toute limitation possible de la révolution. Le 23, la majorité des députés suit Barnave qui justifie ces meurtres avec ces mots : « Ce sang qui vient de se répandre était-il donc si pur ? » La formule, restée célèbre, sera retournée contre son auteur quand lui-même ira à l'échafaud. Il convient de l'éclairer cependant, puisque Barnave estime que l'exécution est injustifiable et propose l'organisation des municipalités, des gardes bourgeoises et des tribunaux pour éviter le retour à de semblables assassinats. Il rejoint Duport, déclarant « des événements imprévus nous ont précipités, malgré nous, dans une révolution qui produira les plus grands malheurs, qui nous entraînera tous, si nous ne nous hâtons pas de nous [en] emparer pour la modérer et la circonscrire. […] Or ce n'est que par des moyens de terreur qu'on parvient à se mettre à la tête d'une révolution, de manière à la gouverner. Il faut donc, quelque répugnance que nous ayons tous, se résigner au sacrifice de quelques personnes marquantes ».

De facto, devant les innombrables violences qui se produisent, l'Assemblée détient seule la légitimité, comme en témoignent les pétitions et les rapports qui affluent de tout le pays. L'administration royale a disparu, les intendants se cachent ou ont émigré ainsi que nombre de gouverneurs et les parlements sont sans pouvoir. Les nobles, traditionnellement reconnus comme meneurs nés de leurs communautés, sont pour une large part déconsidérés et sur la défensive, ou déjà entrés en résistance. Comme nombre d'entre eux se retirent sur leurs terres, ils donnent par là même l'idée, pas toujours infondée, de vouloir conspirer contre la Révolution. À l'inverse, dans une illégalité qui se veut malgré tout légitime, des hommes nouveaux, désignés par le cours des événements récents, émeutes ou élections, s'installent un peu partout dans des positions de pouvoir et contrôlent les municipalités. À Paris, le 25 juillet, les « électeurs » désignent cent vingt députés entre eux pour former l'Assemblée des représentants de la Commune, organisme où se retrouvent des hommes déjà influents, notamment venus du parti du duc d'Orléans. Ce comité va jouer un rôle considérable dans l'évolution politique, tentant de s'opposer au roi et aux contre-révolutionnaires tout en endiguant les revendications populaires et la violence – rappelons que Bertier et Foulon sont morts trois jours plus tôt. L'Assemblée, peuplée pour plus d'un tiers par les nostalgiques de la monarchie absolue dorénavant stigmatisée, se retrouve face à la poussière des pouvoirs locaux, dépendants d'équilibres incertains.

Dans cette urgence et cette incertitude, le 28 juillet l'Assemblée décide la

création d'un Comité des rapports chargé de centraliser les informations et de les organiser pour décharger l'ensemble des députés de ce travail fastidieux, ainsi que d'un Comité des douze, rapidement dénommé Comité des recherches, pour surveiller les personnes suspectes, au besoin en ouvrant leur correspondance. La peur de complots et la présence mystérieuse d'une escadre anglaise au large de Brest justifient la mise en place d'une administration véritable instaurée par l'Assemblée. Le Comité de contentieux des départements naît ainsi le 9 août, copié sur le modèle du Comité contentieux des finances, pour rénover l'administration judiciaire de la monarchie. Les deux premiers Comités soulèvent les plus fortes passions. La droite de l'Assemblée critique leur autonomie inévitable et estime qu'ils empiètent sur les prérogatives du roi. La gauche accepte, à l'instar de Robespierre, la surveillance des suspects, mais craint en revanche la confiscation du pouvoir et la suspicion à l'encontre des militants. Les rivalités personnelles sous-tendent ces oppositions. Le député Duport qui, avec ses amis Lameth et Barnave, mène l'Assemblée, est accusé par Mirabeau d'exagérer les menaces et de vouloir établir une « dictature », Mirabeau qui au même moment fait des avances au roi et à la reine. L'accusation est renforcée quand le Comité des recherches se lie au Comité des recherches que la municipalité de Paris crée de son côté, en octobre, constituant ainsi une force d'investigation à l'encontre des ennemis, réels et supposés, de la Révolution.

Le débat commencé entre les politiques n'a pas cessé depuis et se prolonge entre les historiens, puisque pour une partie d'entre eux ces Comités sont considérés comme les premières marches vers la Terreur. Ils relèvent pourtant de la culture politique autoritaire que la monarchie possédait déjà et reprennent des pratiques bien rodées plus qu'ils n'annoncent une novation. Ils sont les expédients ordinaires pour rétablir l'ordre quand le gouvernement d'un pays est devenu inefficace. La Révolution n'a, là encore, aucune originalité spécifique en cherchant à concilier « ordre » et « désordre », contrairement à ce que veulent assurer d'innombrables pages rhétoriques commises sur le sujet. Ni compromission, ni manœuvre, encore moins une « terreur », il s'agit d'une réponse des politiques à la violence « populaire », une parmi les questions essentielles de la période.

Maintenir le consensus

La vague d'émotions rurales sans précédent qui a traversé la France a aggravé l'anomie du pays. Sans rendre responsables l'Ancien Régime et les privilégiés du climat d'intolérance et d'exaspération incontrôlable, force est de constater que l'effondrement du pouvoir d'État, entamé dès 1788, rend possible explosions de colère et de vengeance, mouvements révolutionnaires, voire pogromes en Alsace. Ni réseau, ni organisation, ni discours ne peuvent être invoqués pour expliquer cette situation chaotique, dont il faut rendre compte.

Après juillet 1789, les émeutes se déclenchent de façon complexe ; elles

sont sans doute plus nombreuses dans les régions où rien ne s'était produit plus tôt, ainsi que dans les zones où les sentiments communautaires sont forts. Ces soulèvements, rassemblés ensuite sous l'étiquette de « Grande Peur », expriment des revendications se réclamant encore parfois du roi, parfois du tiers état. Les objectifs sont flous, alliant la défense communautaire contre des « brigands » incertains, les revendications classiques sur les grains, la volonté de détruire les terriers qui servent à établir les droits féodaux, et la quête d'un égalitarisme primitif. Certains rêvent de l'âge d'or, sans hiérarchie et sans impôts, sans lois autres que celles de la communauté originelle. Craintes et revendications comptent plus que la peur fantasmatique d'un complot aristocratique. Les émeutiers réclament souvent des actes fraternels de la part des nobles et des propriétaires, pouvant se retourner violemment contre eux s'ils refusent leurs embrassades provocatrices. Ce sont des occasions qui permettent que de vieilles querelles se règlent, devant notaire, par la renonciation du seigneur à tous ses droits, taxes et créances. L'effervescence n'empêche pas la poursuite de buts bien précis.

Les manifestations se développent en tache d'huile en fonction des événements. L'explosion de poudre accidentelle dans le château de Quincey, en Franche-Comté, le 19 juillet, alors que le seigneur local a invité des paysans à fêter le retour de Necker, provoque une émotion nationale. Les descriptions horrifiques de corps pantelants appellent à une prompte vengeance, car le seigneur est inévitablement accusé de traîtrise. Sur place, en réaction, vingt-huit châteaux sont incendiés. Dans le Mâconnais, des bandes rurales attaquent les propriétaires nobles ou cléricaux, avec lesquels des différends sont lourds. Les communautés rurales assemblées au son du tocsin détruisent et brûlent, avant d'être réprimées, à l'issue de véritables combats, par des jeunes gens organisés en milices urbaines. À Tournus et à Cluny, des paysans sont pendus pour l'exemple, au terme de procès expéditifs, dans la suite des justices prévôtales. Au total, trente-deux condamnations à mort sont prononcées. Les villes craignent les difficultés de ravitaillement, si bien que chacune agit pour son propre compte. Les vieux antagonismes n'ont pas disparu. Logiquement, dans la suite des conflits du début de 1789, des émeutes urbaines, à Rennes, à Pontoise… éclatent contre les octrois ou la hausse du prix du pain. À Caen, pendant l'une d'elles, le jeune major de Belzunce est massacré et dépecé. (Une légende postérieure en fera le fiancé de Charlotte Corday, expliquant que celle-ci se venge en tuant Marat.)

S'établissent alors des équilibres inédits : ici, les milices nouvellement installées doivent négocier le maintien de l'ordre ; là, à Poissy, le prestige de leur mandat permet à des députés de l'Assemblée constituante, opportunément sur place, de sauver la vie d'un individu accusé d'accaparement. Les nombreuses répercussions urbaines sont certainement mieux inscrites dans le champ du politique. Rassemblées sous le terme de « révolutions municipales », de véritables insurrections bouleversent les principales villes, dont Nantes, Bordeaux, Rouen, Caen, Strasbourg, Montauban. Les « patriotes » locaux

organisent des milices « patriotiques », peuplées de « volontaires » bientôt dénommés « gardes nationaux », qui s'emparent des « bastilles » locales. Les châteaux servant de garnisons aux troupes de ligne sont particulièrement visés par ces opérations qui mettent en place un contre-pouvoir hostile aux « aristocrates ». Le prisme national s'applique aux situations locales, colorant les rancunes et les revendications. Là où l'autonomie communale avait été abolie de fait par la monarchie, les forces vives du lieu reprennent le pouvoir, comme à Bordeaux ou à Nantes. L'autonomie des municipalités en est renforcée, devenant le rempart contre une éventuelle augmentation des troubles. Dans cette urgence, les projets pour constituer des grandes communes qui avaient été évoqués avant 1789 sont abandonnés. La peur du vide donne naissance à la France des quarante mille communes, que la postérité retiendra comme un héritage de la Révolution. L'existence de ces débats antérieurs n'incite pas à conclure qu'il s'agit d'une « improvisation administrative désespérée », même si la crainte des débordements est flagrante. Annonçant une des tendances fondamentales des décennies suivantes, la vie politique est d'abord conjuguée localement, au gré des alliances complexes entre hommes forts, familles notables, communautés de quartiers, appartenances religieuses et sociabilités diverses. Une alliance de fait naît autour de Montpellier et de Sète dès juillet, autant contre les opposants que contre le pouvoir central. Dès le 2 août, la première fête de la Fédération est sans doute organisée en Indre-et-Loire, à Luynes, inaugurant la volonté des patriotes de célébrer et renforcer leur unité et leur force face à leurs adversaires ainsi que face au centralisme parisien.

Au final, les violences et les mises à mort de seigneurs sont plus nombreuses que l'historiographie ne le retient traditionnellement. Exactions, menaces, châteaux brûlés et pillés, propriétaires molestés et parfois blessés grièvement, mais aussi bris de machines dans certaines villes ; c'est une immense vague de colère qui affecte la France, mêlant là encore les traditions les plus anciennes de violence aux nouvelles formes de contestation. Le résultat, paradoxal et peu retenu, est la formation de milices patriotiques ou bourgeoises, appuyées sur les « électeurs » devenus garants de légitimité. Les futurs pivots du « nouveau régime » apparaissent à ce moment. En Normandie notamment, des réseaux se tissent entre villes petites et moyennes pour garantir l'ordre, alors que les autorités monarchiques sont discréditées ou, en ce qui concerne les receveurs de droits indirects, chassés et battus. Les fédérations apparaissent ainsi comme les remparts dressés face à cette disparition de l'État. Elles peuvent également être considérées comme les manifestations de la nation, impatiente de voir ses droits reconnus.

Devant ces événements, à la suite du rapport du député Salomon, le 3 août au soir, l'Assemblée, divisée, commence par envisager la répression menée par des forces placées sous le contrôle du roi et de la noblesse. La solution adoptée le lendemain parie sur l'acceptation, et l'encadrement, du mouvement. Préparée par la Société des trente, la nuit du 4 août, qui consacre la « fin des privilèges », commence par l'abandon de ses droits par le duc d'Aiguillon, un des plus

grands propriétaires du royaume. À sa suite, individus et corps renoncent à leurs privilèges fiscaux, à la vénalité des offices, aux distinctions honorifiques, et suppriment les servitudes personnelles. Enfin, la possibilité est donnée de racheter les droits réels qui pèsent sur les terres. La compréhension de l'événement fait toujours débat. Enthousiasme, manœuvre des patriotes, « consensus fonctionnel », réalisation des aspirations philanthropiques, les arguments ne manquent pas pour justifier cette nuit inattendue, révélatrice cependant d'un élan unitaire indéniable, repérable dès 1787 lors de la discussion sur les impôts. Sauf les extrémistes, tous les groupes ont accepté un compromis, sacrifiant les intérêts particuliers au profit de l'intérêt commun, dans le cadre de la nation monarchique. Les ordres sont conservés, mais les privilèges fiscaux critiqués ont été abandonnés.

Le sacrifice est éminemment symbolique, mais il modifie considérablement l'état du pays. L'unité nationale paraît garantie et les liens entre groupes sociaux sont renforcés. Le résultat demeure ambigu et crée des attentes aux répercussions importantes et durables, car les droits abolis concernent les personnes et sont de peu de poids, tandis que les « droits réels » doivent être rachetés par les paysans, rapidement désillusionnés. La frustration qui en découle alimente des soulèvements jusqu'en 1793, date à laquelle ces droits seront supprimés. La frustration n'est pas moindre pour les « aristocrates » et manifestement pour le roi, réticent à sanctionner les décisions prises. Le clergé est désemparé. La suppression des dîmes bouleverse la gestion de ses biens, met en cause sa contribution à la marche de l'État, mais touche également les œuvres charitables, alors que les dîmes possédées par des propriétaires ne sont pas concernées. La différence de traitement repose sur des logiques essentielles. La propriété privée est considérée comme la garantie de la liberté face aux exigences du pouvoir, tandis que les droits du clergé sont subordonnés aux droits de la nation, qui devra statuer sur le sort du clergé, ceci annonçant les décisions de la fin de l'année.

La nuit du 4 août redonne un élan à la Révolution mais illustre les contradictions dans lesquelles l'Assemblée se trouve, entre innovation, générosité, manœuvres et inconséquence. La bonne foi de la majorité des députés n'est pas à mettre en cause : le 4 août apporte des réponses à des questions posées depuis des années. Mais le contexte a changé. L'Assemblée a accompagné les événements plus qu'elle n'a choisi une orientation précise. Elle souhaitait maintenir les structures de la monarchie tout en les contrôlant ; elle a fini par rompre l'ordre social dans l'urgence pour calmer une insubordination nationale. Elle a mécontenté les tenants de l'ordre ancien qui n'ont plus confiance dans les paroles données ; elle a donné d'immenses espoirs qui susciteront des surenchères : elle est sortie d'une impasse, pour entrer dans une autre, que la force, à nouveau, résoudra.

Déclarer les droits

Après le 10 août, l'Assemblée consacre l'essentiel de ses séances à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La réflexion est menée déjà dans les cahiers de doléances ; elle a été alimentée par des projets en mai, puis lancée le 19 juin, aboutissant à la création entre le 1er et le 6 juillet d'un Comité préparatoire à la rédaction de la Constitution. Les premiers débats portant sur la déclaration en tant que telle ont lieu le 13 juillet. La coïncidence des dates fait sens, comme cela est constaté à plusieurs reprises par la suite. Les projets des modérés, comme celui de Mounier qui inscrivait la déclaration dans un ensemble nécessitant une longue procédure, sont discrédités *de facto* par la prise de la Bastille et le reclassement politique qui s'ensuit. La nuit du 4 août accélère la radicalisation en décidant l'abandon de toute indemnisation à propos des dîmes ecclésiastiques, dans une assemblée où l'anticléricalisme se répand. Enfin, le 10 août, la peur des débordements et des insubordinations explique que les officiers de l'armée sont obligés de prêter serment à la nation.

Sur cette toile de fond, les luttes politiques partisanes conduisent l'Assemblée à prendre une série de positions : le principe de rédiger une déclaration des droits avant toute Constitution, le refus de toute déclaration des devoirs, même quand l'abbé Grégoire s'en fait l'avocat, la liberté enracinée dans le droit naturel, l'invocation à l'Être suprême, limitant d'autant la place du catholicisme jusque-là religion officielle du royaume. La rupture se confirme avec l'horizon de la société monarchique. Dans ces choix, le poids des rivalités personnelles n'a pas été négligeable. Pour éviter de donner des avantages à un meneur, Mirabeau ou Sieyès notamment, le texte final suit les notes d'un bureau de l'Assemblée dépourvu de notabilités politiques et composé d'esprits modérés synthétisant les courants qui s'affrontent dans les bureaux voisins. Dire cela n'est pas porter atteinte à une déclaration dont les adversaires de droite relèvent sans peine les incohérences doctrinales, et les critiques de gauche l'absence d'ampleur de vues. Pendant ces deux mois et demi, l'Assemblée et les observateurs extérieurs se sont livrés publiquement à un débat de philosophie politique d'une profondeur peu commune. Tous les systèmes de pensée inspirés de Locke, de Rousseau, des Pères de l'Église ont été discutés, en prenant appui sur les événements récents comme sur l'expérience américaine, même si celle-ci était régulièrement réduite à un schéma assez pauvre. Si bien qu'il n'est pas possible de réduire la grandeur de ces échanges à des paroles tenues par des orateurs hypocrites ou calculateurs, au prétexte que beaucoup d'entre eux adopteront plus tard des positions fort éloignées de celles qu'ils avaient alors. Il n'est pas possible non plus d'accuser d'inexpérience politique des individus dissertant savamment sans tenir compte de la gravité des problèmes de l'heure. Il est encore moins possible de les voir attachés à un modèle unique ou à des recherches de principes fondateurs de systèmes annonciateurs de la Terreur.

Il convient, au contraire, de souligner l'aspect pragmatique de la Déclaration des droits émanant des luttes sociales et la création d'une révolution politique au sein des affrontements. Les principes et l'aléatoire se rencontrent

ici, donnant tout son prix à l'approche historienne. On peut alors éprouver un réel émerveillement en suivant, jour après jour, les propos de ces hommes, devant leur lucidité et leur courage à discuter crûment des bases du lien social. Il faut refuser la tradition née sous la Restauration estimant que les députés se sont illusionnés. Leur utopie mérite au moins le respect, sans s'aveugler ni sur les stratégies ni sur les manœuvres. Reste que le poids du passé pèse sur les décisions prises. Les lettres de cachet et l'arbitraire de la justice sont des épouvantails quand il s'agit de protéger la liberté personnelle ; la répression centenaire des protestants joue le même rôle dès que l'on aborde les questions religieuses. La Déclaration est, sous cet aspect, bien peu abstraite – comme on le dit trop souvent en guise de reproche –, et sa dimension universelle sera plus marquée quand elle sera détachée, en 1792, de la Constitution de 1791. L'urgence commande. Les opposants au cours des événements sont incapables d'exprimer leur opinion du fait de la tension politique. Seules leur restent des défenses biaisées qui vont compliquer les débats. Ils demandent notamment que la Constitution précède la Déclaration des droits, ou qu'une déclaration des devoirs soit aussi rédigée. Leurs interventions contribuent au manichéisme dans lequel s'enfonce l'Assemblée, soutenue par l'opinion, rendant impolitique ce qui aurait pu être qualifié de modéré. Le jugement porté sur la Déclaration doit être pondéré par ces dimensions pratiques.

L'intitulé même de la Déclaration mérite examen : les droits ne sont pas affirmés, proclamés, revendiqués, ils sont simplement déclarés, puisqu'on estime qu'ils sont déjà là. Comme les Américains de 1776, les constituants se mettent dans une posture qui s'inspire plus de la philosophie que de la tactique révolutionnaire, pour estimer que la Déclaration des droits vaut reconnaissance de leur existence. Reste que, après la hauteur de vue des débats, la formulation terminale est incontestablement pauvre et ambiguë. Comment comprendre que la liberté soit bornée par ce qui ne nuit pas à autrui (articles 4 et 5) ? Comment justifier la place faite à la religion, évoquée incidemment dans un article (le 10) garantissant la liberté d'opinion, après une invocation à l'Être suprême qui est une formule catholique convenant fort bien aux protestants et aux déistes ? Quelle ligne sépare l'homme du citoyen ? Pourquoi le silence sur les femmes et sur le sort des esclaves ?

Les conditions de la rédaction expliquent ces limites. Les principaux rédacteurs viennent des rangs des « modérés » de l'Assemblée, cherchant à stabiliser une victoire après deux ans de coups de force et de retournements d'alliances. Il fallait donner à l'Assemblée une légitimité incontestée face à tous les ennemis potentiels. Alors, même si personne ne sait ce que signifient exactement les mots « les représentants du peuple » qui ouvrent la Déclaration, ils permettent que l'Assemblée partage la souveraineté avec le roi. Le dualisme des pouvoirs, ainsi assuré, est né sans étapes préliminaires et ne s'appuie sur aucun compromis. Enfonçons le clou ; l'équivoque autour de « peuple », relevée d'ailleurs par Mirabeau, autorise la fusion de tous les courants venus d'horizons différents qui veulent cependant une seule chose : l'unité nationale

quelles que soient les circonstances. Depuis la prise de la Bastille, faute de souverain légitime, le « peuple » est devenu le lieu de la sacralisation de la loi que ceux qui se proclament ses représentants édictent. L'indécision de la définition du « peuple » ne sera jamais levée. Le mot est simplement différencié de « populaire », de « public », de « populace », de « plèbe », voire de « canaille », ce qui permet de le constituer véritablement en « tabou ». Le « peuple » réel étant dépossédé de pouvoir, c'est lui que ses « représentants » vont vouloir unifier sous l'appellation de « nation » dont les formes se cherchent depuis une cinquantaine d'années. Alors que les traditions n'ont compris jusque-là la souveraineté que sous la forme incarnée par le roi, il s'agit d'une rupture sans précédent, dont nous continuons toujours à ressentir les effets : les rivalités politiques sont vouées dorénavant à capter la capacité « nationale », à faire la loi et à incarner le « peuple ». Cette nécessité durera même quand le peuple bien réel aura été remis dans une position subalterne, pendant le Directoire, puis quand il sera incarné par un homme exceptionnel, l'empereur.

Reste que le « peuple » est devenu l'horizon de la vie politique. Quelles que soient les lignes politiques suivies depuis 1789, le « peuple », le plus souvent absent de la scène quotidienne, est devenu un acteur fantastique essentiel. Il demeure considéré comme peu éclairé, jugé incapable d'intervenir. La Constitution répondra sur ce point en ne reconnaissant pas le droit à l'insurrection, qui n'est admis qu'à l'encontre d'un régime despotique. Dans l'immédiat, seule une forte minorité de députés se réclame du peuple, au nom du droit naturel, que ce soit dans sa version religieuse ou séculière. Les membres des comités et des administrations cherchent, quant à eux, à établir des règles pragmatiques, et les députés privilégient majoritairement le droit positif. Ainsi Brissot, membre du Comité des recherches de Paris, représentant de la « gauche », définit, le 8 octobre 1789, ce que doit faire le peuple libre et responsable : ne pas mettre à mort sans jugement et faire confiance aux juges. Ce qui est traduit dans un langage plus à « droite » par Duport estimant que tout repose sur « la classe moyenne […] ordinairement la plus précieuse dans toutes les sociétés », qui fournit les cadres du pays, militants et fonctionnaires.

Cette place improbable du peuple dans les institutions est illustrée par la réponse que Mirabeau fait à l'abbé Maury qui avait « demandé comment de simples députés de bailliages » se sont transformés en convention nationale. L'argumentation est suffisamment ingénieuse pour être citée : « Le jour où, trouvant la salle qui devait nous rassembler fermée, hérissée, souillée de baïonnettes, nous courûmes vers le premier lieu qui put nous contenir, jurer de périr plutôt que de laisser subsister un pareil ordre de choses ; ce jour-là même, si nous n'étions pas devenu convention nationale, nous le sommes devenus ; les députés du peuple ont formé une convention nationale, lorsque, par un acte de démence vraiment sacrilège, le despotisme a voulu les empêcher de remplir leur mission sacrée ; ils ont formé une convention nationale pour détruire le pouvoir arbitraire, et défendre de toute violence les droits de la nation. » La légitimité de

l'Assemblée repose sur l'insurrection des députés de juin 1789, rendue nécessaire par la défense de la nation contre l'arbitraire royal. Les représentants sont confondus d'emblée avec le peuple, venu à leur secours ensuite le 14 juillet.

Les conséquences immédiates sont considérables. Les frontières entre légalité et illégalité sont dorénavant brouillées puisqu'elles ne peuvent plus s'appuyer sur des distinctions claires entre légitimité et illégitimité. Il devient difficile de légiférer concrètement sur la liberté de la presse. Les modérés prônent la censure et la répression des écrits séditieux, tandis que les plus engagés, futurs Jacobins, dont Robespierre dans ces années 1789-1790, sont particulièrement libéraux, même s'ils veulent faire condamner les pamphlets de leurs opposants par les Comités des recherches et des rapports. Au nom des principes, la liberté est affirmée et les patriotes déterminés vont pouvoir protéger les journalistes les plus radicaux, comme Marat préservé par Danton d'une arrestation dénoncée comme arbitraire. « L'anarchie salutaire » qui a présidé à la naissance de la Révolution devient un des critères de division du camp patriote.

La loi, dernier recours

Pour régir les rapports entre le roi et la nation, reste la loi, obligeant à l'objectivation des règles. Insister sur la loi, à laquelle tout citoyen peut recourir, mais qui doit être édictée, c'est rappeler l'utilité d'une assemblée représentative, c'est-à-dire d'un système politique échappant aux émotions et aux vengeances. Quand l'Assemblée échafaude cette fiction, la souveraineté est à rebâtir. Les « représentants » demeurent les seuls fondements de la légalité, même si, selon Rabaut Saint-Étienne, « ils représentent tout et ne se substituent en rien » au « peuple », qui garde la légitimité. Le respect dû à la loi positive est affaibli par les événements des derniers mois qui ont prouvé que les autorités consacrées se sont rendues coupables de double jeu et ont failli devant l'opinion.

La remise en cause est pourtant plus profonde, rencontrant une sensibilité véritablement révolutionnaire, exprimée, dès 1788, dans les cent trois pages des *Considérations sur les intérêts du tiers état* de Rabaut Saint-Étienne. Déclarant « notre histoire n'est pas notre code », il renvoie dos à dos les partisans des différents historicismes, nobiliaire, utilitaire ou populaire, et répudie l'histoire factuelle, comme le faisait Rousseau dans le *Contrat social*. Il affirme que dans les situations bloquées par les errements historiques il convient de s'appuyer sur des principes. Les événements de 1789 confirment ce jugement auquel la majorité des députés se rallie, avant que la formule de Rabaut Saint-Étienne ne devienne pour tous les commentateurs, encore jusqu'à aujourd'hui, l'emblème de la Révolution, au point où on la fait prononcer indifféremment par son auteur pendant la Constituante ou pendant la Convention. Est-elle l'expression de la volonté régulièrement imputée aux révolutionnaires de créer une *tabula rasa* ?

À l'évidence, non. Rabaut lui-même ne prétendait pas l'appliquer à toutes les lois de la nation et il ne remettait pas en cause la monarchie. Il ne faut pas surinterpréter les déclarations en les sortant de leurs contextes.

L'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a donc été opérée par une assemblée dans laquelle les « extrémistes » sont loin d'être majoritaires ; les « révolutionnaires », au sens strict, ne prendront le pouvoir que trois ans plus tard, quand précisément ceux qui dirigent le pays auront montré leur incapacité à le contrôler. La radicalité des propos de Rabaut contre les leçons de l'histoire jouera plus alors qu'en 1788. À cette date, elle a seulement introduit, presque subrepticement, des ferments de conflagrations potentielles, en obligeant à penser aux différentes historicités qui légitiment la constitution de la nation. Prendre cette précaution est d'autant plus nécessaire que les références à Rousseau n'identifient pas la « gauche » de l'Assemblée, loin de là. Des députés « de droite », hostiles à la monarchie absolue et désireux de voir la « volonté générale » reconnue, adoptent eux aussi des positions « rousseauistes ». Crénière obtient un grand succès le 1er août 1789 en proposant une lecture de la Déclaration des droits qui insiste sur le fait qu'elle serait en elle-même l'acte constitutif de la volonté générale ! Quand, plus tard, il défendra aussi fermement l'Église catholique, il n'aura pas les mêmes soutiens. La régénération est bien la chose du monde la mieux partagée en 1789, en France.

La recherche d'une unité fondée sur de grands principes traduit certes des habitudes de pensée, mais rend compte surtout, en 1789, de l'incapacité à trouver d'autres fondements unitaires dans un pays en train de se fracturer. La position est fragile et va entraîner des conséquences dangereuses à terme. Elle correspond au fait brutal qu'une assemblée à la légitimité incertaine se retrouve seule en charge d'un État dont toutes les structures légales et traditionnelles ont failli. Cela justifie la rédaction le 22 septembre 1789 de l'article 22 de la Constitution, adoptée deux ans plus tard : « Il n'y a point en France d'autorité supérieure à la loi ; le roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance. » Le 12 septembre, la transformation des archives de l'Assemblée constituante en Archives nationales avait déjà donné les assises techniques à cette proclamation. Les lois sont déposées dans des archives ouvertes au public ; classées à partir de l'activité législatrice, elles ne sont plus dépendantes d'une quelconque tradition aussi immémoriale qu'imprécise. D'une certaine façon, cette décision consacre la victoire de Rabaut Saint-Étienne. Les codes peuvent être inventés par les hommes assemblés.

La monarchie était peut-être millénaire, mais elle a été prise *de facto* dans une logique de crise qui s'appellerait aujourd'hui l'état d'exception, s'ajoutant aux crises morale, politique, culturelle, financière déjà existantes. L'autorité du roi avait déjà disparu dans les premiers mois de 1789 quand il perd le bras de fer engagé contre le tiers état et contre l'Assemblée constituante. Les premières émigrations ont confirmé l'hostilité irréductible née entre les partisans de

l'Ancien Régime et les tenants du nouveau. Les plus radicaux, les « enragés » – le mot est employé à l'époque, sans désigner ceux qui seront qualifiés ainsi en 1793 –, ont permis aux « modérés » de réussir leur révolution, or tous estiment déjà que l'exécutif du pays est aux mains de ce qui va devenir la contre-révolution. Poser des principes par la Déclaration des droits n'est pas invoquer une vision philosophique, c'est prendre le seul chemin qui reste aux « hommes d'État » qui peuplent l'Assemblée pour stabiliser leur prise de pouvoir en faisant barrage au roi. Le recours à la loi assure dès lors la légitimité des représentants, opposable à la caution apportée par le « peuple ».

La révolution d'Octobre

Dans l'immédiat, le conflit est vif en septembre et octobre 1789 entre les souverainetés, impersonnelle de la nation et personnelle du roi, rivalité qui ne se dénouera qu'en 1792. Or le discrédit de la centralité monarchique s'aggrave. Un emprunt lancé par Necker – qui renoue ainsi avec les pratiques d'avant 1789 – pour couvrir les dépenses, ne recueille que 2,5 millions de livres, sur les 30 attendues. La Cour n'inspire plus confiance. La nation se mobilise en effectuant des dons patriotiques dont l'Assemblée se fait l'écho. L'initiative a une efficacité plus symbolique que réelle, mais elle sera ensuite renouvelée pendant les autres crises de l'été 1792 et de 1794. Les femmes peintres participent parmi les premières à ces contributions volontaires, tandis qu'au même moment naissent des comités charitables, appuyés sur les assemblées d'électeurs, décidément omniprésentes, qui font face à la misère dans la ville et confirment leur place institutionnelle.

L'organisation du pouvoir est âprement discutée par l'Assemblée dont la majorité refuse la création d'une Chambre haute, à l'image de la Chambre des pairs en Angleterre, et limite le droit du roi à refuser le vote des lois, en ne lui accordant qu'un « veto » suspensif sur les lois ordinaires pendant deux législatures – les lois constitutionnelles n'ayant pas à être sanctionnées par le roi. La personnalité symbolique du roi n'a pas disparu, il continue d'incarner un pouvoir exceptionnel, dont on verra encore la trace en 1793, mais il est borné par la cosouveraineté exercée par l'Assemblée nationale et pratiquement tenu en lisière par les comités ainsi que par le développement d'une administration peuplée de partisans du nouveau régime. Duport et ses amis se sont ralliés à cette position de consensus tandis que les partisans du pouvoir royal, dont Mounier devient l'illustration, sont l'objet de campagnes particulièrement dépréciatives. Ils reçoivent le qualificatif de « monarchiens », forme édulcorée du mot « monarchieux », plus infâmant.

Le découpage en droite et en gauche naît à la suite de ces débats, répartissant les députés, selon Dubois-Crancé, entre « francs aristocrates, impartiaux noirs ou aristocrates ministériels, impartiaux blancs ou patriotes ministériels » et le « faux parti populaire » appelé enragés. Les aristocrates ou noirs, à l'extrême droite, les monarchiens, au centre, tiennent l'Assemblée, alors

que les « patriotes » se divisent et que les membres du club breton s'essoufflent, tandis que le Palais-Royal devient le lieu de la contestation contre Mounier et ses amis. Aux manœuvres du groupe actif autour du duc d'Orléans, régulièrement présenté comme la solution de la crise, répondent celles de Mirabeau et de ses proches, toutes visant à répondre au malaise des soldats des anciennes gardes-françaises dont le ralliement à l'émeute avait assuré la victoire du 14 Juillet et qui supportent mal d'être amalgamés aux gardes nationales volontaires, ainsi qu'aux ouvriers des ateliers de charité, sans doute mobilisés au profit d'Orléans ! Dans cette voie étroite, la municipalité entrave tant bien que mal les délégations qui veulent aller jusqu'à Versailles pour influencer le roi et les députés. Le 31 août, la garde nationale s'oppose ainsi au passage d'un groupe de plusieurs centaines d'hommes mené par l'agitateur Saint-Huruge, depuis le Palais-Royal, alors que des rumeurs parlent d'installer le roi à Paris et la reine dans un couvent.

Hors de l'Assemblée, l'agitation politique touche toute la société. Les journaux politiques se multiplient : Brissot lance *Le Patriote français*, Marat *L'Ami du peuple*. Les manifestations se succèdent devant la crainte de la disette et les réticences du roi à accepter la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ouvriers et patrons s'affrontent, ceux-ci refusant à ceux-là d'invoquer la Révolution pour pouvoir s'établir librement. Partisans de La Fayette et du duc d'Orléans se livrent à une guerre de propagande en jouant sur les personnages populaires que sont les dames de la Halle et leur langage « poissard ». Le groupe des poissardes possède bien une indépendance vis-à-vis du pouvoir central que les autres femmes ne peuvent revendiquer, mais les pamphlets et les libelles le mythifient et l'instrumentalisent. Ces surenchères favorisent l'autonomie « populaire » : elles auront des conséquences inattendues pour leurs promoteurs.

Tout s'accélère fin septembre quand le régiment de Flandre arrive à Versailles et que circulent les bruits d'un transfert de l'Assemblée nationale à Soissons ou à Compiègne. Le roi et la Cour espèrent-ils pouvoir récupérer les prérogatives monarchiques en clôturant ce qui n'aurait été alors qu'une crise ? La peur du coup d'État ressurgit, comme en juillet, aggravée par l'effervescence qui n'a fait que s'accroître. Fin septembre à Paris, les craintes de disette s'ajoutent à des réactions populaires contre des curés jugés insensibles au malheur des pauvres gens. Dans ce climat, un incident met le feu aux poudres. Alors que gardes nationales et soldats du régiment de Flandre se côtoient, voire fraternisent, une rumeur assure que lors d'un banquet, auquel la famille royale aurait assisté, les officiers du régiment auraient foulé la cocarde tricolore et arboré la cocarde noire en présence de la reine et du Dauphin. En réaction, une manifestation part pour Versailles, le 5 octobre, réclamant la baisse du prix du pain, mais aussi l'acceptation de la Déclaration des droits par le roi. Elle rassemble les dames de la Halle et des faubourgs, auxquelles se joignent des hommes, vainqueurs de la Bastille ou clubistes du Palais-Royal, parfois habillés avec des vêtements féminins, renouant avec les déguisements portés

habituellement par des hommes pour éviter les coups portés par les forces de l'ordre dans ce genre de protestations. À Versailles, la foule investit l'Assemblée nationale, choquant la grande majorité des députés. Le lendemain matin, ni La Fayette ni la garde nationale ne peuvent empêcher l'occupation du château, la mise à mort de gardes du corps et l'obligation faite au couple royal, mais surtout à la reine, de paraître au balcon de la cour de marbre et de se soumettre aux demandes du peuple. Le roi s'engage à améliorer le ravitaillement en farine de Paris et, après hésitation, accepte la Déclaration des droits de l'homme. Enfin, il se plie à la dernière exigence, lourde de conséquences, de s'installer à Paris, dans le château des Tuileries. Logiquement, l'Assemblée l'imite, trouvant un local à proximité des Tuileries, ce qui place dès lors la vie politique sous le regard des militants parisiens.

Octobre a provoqué une rupture souvent sous-estimée. Par décret, le roi de France, devenu roi des Français le 8 octobre, ne peut plus s'opposer frontalement aux lois et décrets de l'Assemblée, dont la primauté est confirmée. Le pays a désormais conscience d'être entré en révolution. Les structures politiques sont clairement modifiées et l'opinion désormais polarisée en blocs opposés. Pour leurs partisans, le roi et la reine sont comme prisonniers à Paris. Mounier, président de l'Assemblée, qui avait dû accompagner une délégation de femmes auprès du roi, abandonne ses fonctions, passe à l'opposition, en Dauphiné d'abord, puis à l'étranger. La résistance sourde du roi a, encore une fois, disqualifié les « modérés », en l'occurrence les monarchiens. Ceux-ci ont échoué à faire le grand écart entre patriotes et monarchistes. Les partis extrêmes sont au contraire confirmés dans leur jugement sur l'incompatibilité entre le roi et la Révolution. Cependant, les monarchiens et plus largement les partisans d'une monarchie parlementaire demeurent *de facto* au pouvoir et veillent au retour à l'ordre. Les femmes, déjà mobilisées, n'ont pu agir qu'en profitant de la liberté laissée par les rivalités entre les groupes et de l'indécision des hommes placés à la tête des principales institutions. Elles sont cependant poursuivies pour les atrocités commises le 6 octobre, lues pourtant à l'époque sans lien direct avec l'action politique de la veille. Leur violence a été encadrée vaille que vaille par les hommes présents ; elle leur a fait peur, qu'ils soient ou non partisans de la Révolution. Ils y ont vu, logiquement, l'expression d'une révolte dirigée contre les centres du pouvoir, que ce soit ceux de la Commune ou ceux de l'Assemblée. La légende s'empare de l'événement et stigmatise notamment Anne-Josèphe Terwagne, dite Théroigne de Méricourt, femme libre accusée d'avoir conduit la foule vêtue d'habits masculins.

Les limites entre ordre et désordre sont remises en cause, brutalement, le 20 octobre suivant, lorsqu'une émeute à la porte d'une boulangerie, comme il s'en produit continuellement, débouche sur la mort du jeune boulanger François. L'Assemblée et la Cour s'en émeuvent et la reine reçoit la jeune veuve enceinte. Les meneurs supposés de l'émeute sont identifiés, poursuivis et punis ; deux hommes sont pendus, une femme, enceinte, échappe à la punition. Le 21 octobre, l'Assemblée promulgue dans la foulée la loi martiale, qui ouvre

la possibilité aux autorités municipales d'instaurer un ordre militaire, annoncé par le déploiement du drapeau rouge. La limite apportée aux initiatives est contestée par la gauche de l'Assemblée. En même temps, le crime de lèse-nation est décrété et une action en justice est lancée contre les responsables de la crise de juillet 1789, Lambesc et Bésenval en particulier. Ces deux hommes échappent à toute condamnation. Étant étrangers, ils restent justiciables de la législation de leurs pays et nul ne veut revenir sur les mois précédents. La procédure est ouverte au tribunal du Châtelet, qui s'appuie sur le Comité des recherches de Paris. Ce comité peut être compris comme l'aile « gauche » des Fayettistes, employant un langage « révolutionné », alors que le tribunal du Châtelet est animé par l'aile droite de la mouvance. Son président, Agier, précise d'emblée qu'il entend sanctionner les « aristocrates » et les responsables des événements d'octobre. Ceci explique les poursuites contre quelques manifestantes, dont Reine Audu, qui passe un an en prison. Les « hommes d'État » frappent ainsi à droite et à gauche simultanément pour garantir la marche de l'État et leur pouvoir, dont la fragilité est flagrante.

Sur une « dénivellation »

Entre les cahiers de doléances du printemps 1789 et *L'Ami du peuple* de Marat évoquant l'équinoxe d'octobre, y a-t-il eu cette « dénivellation » que F. Furet remarque, estimant qu'un « type de discours et un type de pratiques politiques » viennent d'être inventés, qui conditionnent les deux siècles suivants ? Si l'on veut bien ne pas considérer la suite des événements comme inévitable, la réponse n'est pas évidente. Les ruptures avec l'Ancien Régime sont irrémédiables, mais datent de 1787-1788. Le principe monarchique demeure, malgré son inflexion vers une monarchie parlementaire sanctionnée par la prise de la Bastille et la nuit du 4 août. Les structures sociales ont été mises à mal de façon profonde et les ordres contestés, mais sous l'effet de courants distincts et finalement contradictoires. La paysannerie, qui est en train de brûler les châteaux avant de passer éventuellement à la contre-révolution, partage avec une partie de la population urbaine – les futurs sans-culottes – le souhait de vivre selon des modalités grossièrement égalitaristes, aux relents archaïques, comme l'avait bien vu A. Soboul. En revanche, les députés ont inscrit leur réforme, depuis la nuit du 4 août, dans la volonté de construire la société française autour de la propriété et de l'acquisition de richesses, pour réaliser une utopie sociale fondée sur une vision élitiste et notabiliaire inspirée de l'Angleterre. D'innombrables malentendus vont naître de ces interprétations discordantes.

Comment la France est-elle entrée en révolution ? Incontestablement parce que l'horizon politique a été profondément remanié. La tolérance religieuse a remis en cause la prééminence de la religion catholique. Le royaume n'est plus organisé autour de la personne physique du roi, même si celui-ci demeure *de facto* sacré et « inviolable », comme la Constitution en cours d'élaboration le

qualifiera. Mais le roi de France est devenu celui des Français, partageant la souveraineté avec la nation dans une alliance incertaine mais indissociable. Ce que prouve l'incident qui se produit lors la promulgation de la Déclaration des droits de l'homme. Réalisée le 3 novembre selon les normes de l'Ancien Régime par lettres patentes, elle se conclut par la formule traditionnelle : « Car tel est notre bon plaisir. » L'Assemblée, qui n'avait pas prêté attention au protocole jusque-là, se cabre et, le 4, la formule est changée pour que le roi sanctionne et fasse exécuter tout décret constitutionnel. Depuis juillet 1789, la régénération du royaume, engagée par le roi lui-même, a donc créé une cosouveraineté.

Les questions relatives à l'avenir du pays sont posées publiquement et traitées selon les rapports de force qui s'établissent dans les assemblées, légales et illégales, quadrillant le pays. L'opinion, forgée lentement depuis des décennies, est devenue une réalité au point d'englober toutes les prises de parole émises par les moins qualifiés des habitants du pays : la politique est brutalement identifiée aux avis et réclamations. Les barrières entre les groupes sociaux ont volé en éclats, comme en témoignent, par exemple, les contrôles exercés sur les voyageurs soupçonnés d'émigration, si bien que les Français sont classés selon un mode binaire, en « aristocrates » ou en « patriotes ». Jusque-là la monarchie n'avait pas d'ennemis ; le roi était le père de ses peuples, toute opposition excédant les us et coutumes juridiques relevait de la lèse-majesté. Or, d'un seul coup, les ennemis de l'État peuvent être désignés. Le roi apparaît lui-même comme un ennemi potentiel de la Constitution, soupçonné d'être proche des premiers émigrés de juillet 1789. Mais les masses populaires sont devenues aussi menaçantes, au-delà des risques que représentent traditionnellement les émeutes. La culture politique n'est pas adaptée à cette mutation. Dans l'idéal monarchique – la fameuse notion du « peuple Un » –, comme dans l'utopie de la communauté « naturelle », toute scission ou fraction était vécue comme un défaut, même si la monarchie n'existait qu'en harmonisant des groupes dépendant les uns et des autres (ordres, provinces) reliés par les intermédiaires naturels (nobles et curés). Les divisions partisanes liées à la novation politique provoquent l'angoisse, de même que les mesures qu'il faut prendre qui suscitent des réactions fondées sur la surveillance et le contrôle. Ce qui sera vu ensuite comme annonçant la Terreur est d'abord une réaction spontanée devant une situation imprévue.

Certains contemporains, comme Barruel, et certains historiens, comme A. Cochin, ont ultérieurement cherché l'explication de cette politisation agressive dans les complots. Les réseaux franc-maçons ou « jacobins » auraient jeté leurs filets sur la société française en 1789 en profitant de l'effondrement de la monarchie. Ils n'ont jamais eu ni l'homogénéité ni l'efficacité pour le faire, même si la stratégie nationale des Jacobins a été, dès la mi-1789, capable de faire envoyer des adresses à l'Assemblée par les sociétés affiliées. Les choses sont plus simples : les tensions locales demeurent essentielles et l'unité nationale inexistante. La Révolution reste pour l'instant un mouvement

incertain, mêlant les aspirations les plus contradictoires, depuis le christianisme utopique et millénariste, jusqu'aux aspirations philosophiques les plus sécularisées, en passant par tous les enseignements inspirés par les modèles de l'Antiquité rabâchés par les collèges, les idées tirées des querelles littéraires des décennies passées et par les sentiments à la mode. L'exemple de la Corse illustre ce genre de rencontre. Les partisans de Paoli adhèrent à la Révolution parce qu'elle leur semble reconnaître la liberté qu'ils attendaient au sein de « l'empire » français. Lorsque les patriotes saisissent le prétexte d'une échauffourée en novembre pour demander, et obtenir de l'Assemblée, le rattachement de l'île à la France, leur demande, formulée au nom du peuple, contredit le traité diplomatique de 1768 qui liait toujours la Corse à Gênes, propriétaire en titre. L'expression de la volonté des citoyens prend de court le ministère, le roi et Gênes. L'intégration qui en résulte ne se fait donc pas sans ambiguïtés, les Corses en attendent le respect de leurs coutumes et de leur autonomie, mises à mal par la monarchie – ce que les continentaux, même les plus favorables à la réunion de l'île à la France, refuseront. L'universalisme révolutionnaire, tel qu'il est proclamé, modifie les équilibres internationaux d'une façon considérable et fait considérer la Révolution, rapidement, comme le ferment d'une révolution expansionniste, ce qu'elle n'est ni dans les faits ni dans l'esprit en 1789-1790.

La Révolution a gagné par défaut. En octobre 1789, les « vainqueurs de la Bastille » ne sont toujours pas reconnus comme les héros qu'ils vont être quelques mois plus tard et les hommages aux victimes du 14 Juillet demeurent empreints de la religiosité traditionnelle. Le souci de l'ordre est si bien partagé par les nouvelles élites politiques que les procédures lancées contre les incendiaires des bureaux d'octroi, le 13 juillet 1789, sont réactivées en février 1790, entraînant des arrestations coordonnées en juin 1790. La force des choses est telle qu'il n'est pas possible de revenir en arrière : les personnes poursuivies sont amnistiées la veille de la fête de la Fédération. Pour autant, à la fin de 1789, la Révolution n'est faite qu'au regard de l'histoire. La « dénivellation », telle que F. Furet en parle, n'est pas identique pour tous. Parler des « hommes de 1789 » sans tenir compte de ces étapes et de ces ruptures n'a qu'un sens polémique.

Il est vrai que les jugements des observateurs contemporains étrangers contribuent au mythe de 89. Pour Burke, auteur du livre qui joue un rôle clé dans l'histoire de l'Europe, *Réflexions sur la Révolution française*, l'entreprise révolutionnaire est une, philosophiquement et politiquement. Elle prolonge les Lumières et l'esprit du *Contrat social*, ruinant l'équilibre traditionnel. La charge est à la hauteur des enthousiasmes qui ont touché d'autres Européens présents en France, comme Campe ou Forster, ou demeurés en Allemagne, comme Kant, Hegel ou Hölderlin. L'Assemblée nationale et la prise de la Bastille ont accrédité l'idée, justifiée par les faits, qu'un bouleversement politique radical pouvait avoir lieu dans un vieux pays. Pour tous, la « dénivellation » révolutionnaire est réussie, d'autant que les provinces belges semblent, à leur

tour, avoir accompli leur révolution. Soulevées en juillet 1789, elles chassent les troupes autrichiennes après la bataille de Turnhout, le 27 octobre 1789. Dans l'évêché proche de Liège, le prince-évêque est confronté à une émeute née à l'imitation de la prise de la Bastille et obligé de fuir le 7 octobre 1789. La révolution en France devient ainsi, aux yeux des Européens, un exemple à méditer, voire à imiter.

Tous s'accordent, cependant, pour craindre les retombées d'un mouvement aussi impétueux, si bien qu'un chiasme s'établit, qui ne cessera de s'approfondir, entre un « sens » de l'histoire et les faits de violence, de résistance ou de corruption qui trahissent l'imperfection de la France et de sa révolution. Inutile de chercher à savoir qui a raison ou qui a tort, que ce soit Burke, le contempteur, ou Hegel, qui en déduit une philosophie générale de l'histoire, ou encore Hölderlin, qui ne supporte manifestement pas l'écart entre rêve et réalité, ou enfin Forster, qui s'engage malgré tout au service de la Révolution. Indiscutablement, la compréhension de l'histoire a changé sous l'effet des événements dans la suite des interrogations des Lumières. La Révolution s'inscrit dans une avancée du temps, au-delà de tout ce qui fait obstacle. Les Français ne sont pas « révolutionnaires » au sens où révolution veut dire renversement brutal ; ils le sont, plus subtilement, car ils sont entrés dans un autre cadre de référence. La « dénivellation » n'est pas encore traduite dans les équilibres politiques, mais elle a cependant rendu impensable ce qui peut l'atténuer ou la contredire ; tout ce qui résiste à cette lame de fond entre dans la contre-révolution.

Repères bibliographiques

BIARD M., *Les Lilliputiens de la centralisation*, 2007.

BRUNOT F., *Histoire de la langue française*, 1967.

BURSTIN H., *Une révolution à l'œuvre, le faubourg Saint-Marcel*, 2005.

CASTALDO A., *Les Méthodes de travail de la Constituante*, 1992.

CLARKE J., *Commemorating the Dead in Revolutionary France, Revolution and Remembrance, 1789-1799*, 2007.

Colloque de Dijon, *1791, la première Constitution française*, 1991.

FITZSIMMONS M., *The Night the Old Regime Ended. August 4, 1789, and the French Revolution*, 2003.

GAUCHET M., *La Révolution des droits de l'homme*, 1989.

GUILHAUMOU J., *L'Avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, 1998.

JANES R., « Beheadings », *Representations*, 35, 1998.

JARRIGE F., Au temps des « tueuses de bras ». *Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, 2009.

LEFEBVRE G., *La Grande Peur de 1789*, 1932.

LUCAS C. (dir.), *The Political Culture of the French Revolution*, 1988.

MASSEAU D. (dir.), *Le XVIII^e siècle, Histoire, Mémoire et Rêve*, 2006.

MCPHEE P., *Living the French Revolution, 1789-1799*, 2009.

PERTUÉ M., « Les projets de municipalités cantonales (1789-an III) », *in* J. Bernet *et alii*, 1999.

PIBOUBES J.-Y., *Le Serment politique en France, 1789-1870*, 2003.

SHAPIRO B. M., « Revolutionary Justice in 1789-1790, The Comite des Recherches, The Chatelet and Fayettist Coalition », *FHS*, 173, 1992.

TROPER M., « Sur l'usage des concepts juridiques en histoire », *AESC*, 6, 1992.

WALTON C., *Policing Public Opinion in the French Revolution*, 2009.

8
La quête de l'unité

À la fin de l'année 1789, les hommes au pouvoir prolongent la modernisation engagée par l'administration royale, par les intendants et par les assemblées provinciales. Révolution et « régénération » se confondent tant bien que mal et si elles ont contre elles, pour des raisons opposées, les « noirs » et les patriotes radicaux, elles créent cependant le cadre « moderne » de la France nouvelle, considéré comme une rupture avec l'absolutisme. Aux ambiguïtés liées à la notion de « régénération », partagée entre confiance et impatience à voir naître l'homme nouveau porté par les espérances politiques et religieuses, s'ajoutent de façon plus immédiate et plus contraignante les mesures à inventer pour administrer le pays dans sa nouvelle configuration. Sans doute est-il possible de repérer des tendances que l'on qualifiera de « libérales » ou d'« autoritaires » annonçant l'instauration d'un Comité de salut public, voire d'un État totalitaire, mais là encore il ne faut pas aller trop vite en besogne en interprétant ce qui a été mis en place dans la confusion des luttes, la ferveur des attentes et le besoin de maintenir l'ordre. Au contraire, il convient de suivre, pas à pas, l'édification de l'armature politique et administrative de la France née de 1789. Les évolutions dépendront davantage des résolutions de conflits que des présupposés idéologiques.

Le roi et l'Assemblée

La victoire de l'Assemblée est incontestable. Depuis le 10 octobre, « Louis, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle des Français, roi des Français », roi héréditaire mais subordonné à la Constitution, à laquelle il prête serment, dispose d'une liste civile de 25 millions, ce qui distingue ainsi les finances nationales des caisses royales. Le roi, chef en titre du pouvoir exécutif, garde pourtant une partie du pouvoir législatif et est cosouverain avec le peuple, représenté par l'Assemblée, vis-à-vis de laquelle il est placé de fait dans une position secondaire. Si le choix des six ministres qui l'entourent lui revient, ces derniers sont responsables devant l'Assemblée et ce sont leurs signatures qui valident les décisions prises. Le poids de l'Assemblée est tel qu'en mars 1791 elle refusera que les ministres puissent être choisis en son sein. La mesure est certes tactique, en l'occurrence dirigée à ce moment contre Mirabeau dont la

puissance fait peur, mais sa portée est plus grande puisque cette décision lie le peuple et l'Assemblée, isolant le roi et son entourage. Le roi est savamment dépouillé de toute force : il ne peut pas dissoudre l'Assemblée qui lui soumet les lois et décrets, auxquels il donne son « consentement », ou qu'il repousse en signalant qu'il les « examine », selon les formules du « veto » royal, qui n'est que suspensif – formule consacrée par l'historiographie. Toute opposition entre le roi et l'Assemblée devient insoluble : étant l'un et l'autre représentants de la nation, seul le recours aux élections, l'appel au peuple peut trancher un différend.

Dans l'immédiat, la recherche des compromis est lisible dans les articles 1 et 2 du titre III de ce qui sera la Constitution approuvée en 1791 : la souveraineté appartient à la nation, à l'exclusion de toute partie du peuple ou d'un individu. La nation ne s'exprime que par ses représentants, les députés et le roi. Sur ce point, pratiquement tous les députés se rejoignent : la Révolution a entériné la faillite de la cohésion du royaume autour de la personnalité mystique du roi, incarnation des peuples. Cependant, la division des pouvoirs, telle que la Constitution va la consacrer, demeure formelle plus que fonctionnelle, si bien que les décisions sont prises par des institutions souvent rivales ou par des organismes nés dans l'urgence. Les distinctions données comme constitutives entre exécutif et législatif ne sont pas respectées. L'exemple est donné par l'Assemblée qui, à la fois, contrôle les ministres et met en place des comités de gouvernement qui empiètent sur l'exécutif. Les constituants ont également pleinement conscience de développer un pouvoir administratif, qui quadrille le pays au travers de l'activité des bureaux et des comités, ainsi que des réseaux militants. Ils s'approprient également l'impression des lois, en contrôlant l'imprimerie du Louvre devenue Imprimerie nationale ainsi que l'éditeur officiel de l'Assemblée, Baudouin, placés sous l'autorité des « inspecteurs de la salle ». Il s'agit bien là d'un acte déterminant, puisque les lois sont exécutoires au moment de leur publication. Se méfiant du gouvernement et des « fonctionnaires », indispensables et dangereux car « le gouvernement est la véritable source de moralité et de corruption des hommes », les constituants inventent des cadres pour empêcher les individus d'accaparer des pouvoirs. « C'est de la morale et des institutions publiques que les individus reçoivent leur détermination et la règle habituelle de leur conduite » (A. Duport). Le jugement est encore plus radical envers le roi et ses agents, *a priori* suspectés d'être des partisans du « despotisme ». Plus qu'un état d'équilibre, c'est bien d'un bras de fer entre les deux pôles du gouvernement du pays qu'il s'agit, alors que, rappelons-le encore, ce sont pourtant des députés monarchiens ou patriotes modérés qui dirigent de fait l'Assemblée, ce qui limite les antagonismes. Mais les héritages légués par le fonctionnement de la monarchie absolue pèsent encore. L'unité rêvée entre roi et sujet n'a jamais eue lieu ; les réformateurs de 89 gardent leur méfiance envers les hommes du roi qui sont déconsidérés mais toujours craints.

La pratique du double jeu en découle, qui sera particulièrement vrai dans

la conduite de la diplomatie. Dès le 7 octobre Louis XVI a fait savoir au roi d'Espagne, Charles V, et par son intermédiaire à tous les souverains d'Europe, que « tous les actes, contraires à l'autorité royale, […] lui ont été arrachés par la force depuis le 15 juillet » précédent. Le roi et la reine font dans l'immédiat bonne figure et entreprennent même de trouver des alliés dans l'Assemblée, s'abouchant avec Mirabeau qui s'engage dans cette voie par conviction autant que par intérêt. Tous les débats recouvrent donc la rivalité permanente entre les pouvoirs, dont le meilleur exemple est donné par la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. Connue par l'ampleur de son cadre, le Champ-de-Mars, où défilent des délégations de gardes nationaux venues de tout le pays, incarnant ainsi le volontarisme des patriotes, la fête a été préparée par un ensemble de personnes de toutes conditions. Elle est présidée par le roi, autour duquel officient Talleyrand, évêque célébrant la messe, et La Fayette, commandant en chef des gardes nationales. L'historiographie a cité à bon droit les anecdotes sur le détachement affecté du roi, sur la désinvolture de Talleyrand et de La Fayette dans l'exercice de leurs fonctions, ou enfin sur les tensions profondes qui s'exprimaient lorsque les travaux de terrassement préparatoires rassemblaient femmes du peuple et religieuses, nobles et roturiers, militaires et bourgeois. À Paris, l'unité n'est que de façade. À vrai dire, comme on le verra après, la fête parisienne est un pari lancé par les députés non seulement vis-à-vis du roi, mais aussi vis-à-vis de leurs soutiens populaires.

Les réticences, voire l'essai de manipulation du roi et de son entourage ne sont pas une vue de l'esprit. En acceptant le cours des choses, de façon peu précise par ailleurs, Louis XVI pouvait espérer contrôler le mouvement pour l'infléchir quand les moyens politiques lui seraient rendus. Il n'a cessé de rappeler les principes auxquels il tient : le respect dû à la famille royale, la défense des ordres et la nécessité d'un exécutif fort. Jusqu'au 14 juillet 1790, il a continuellement évité de prêter serment ; s'il le fait ce jour-là, c'est d'une façon si négligente qu'elle choque les spectateurs. Le décalage est donc réel entre le mouvement d'effervescence, d'un côté, et, de l'autre, le roi et son entourage, sensibles aux réserves de la droite contre-révolutionnaire.

La fédération et ses équivoques

Devant les équivoques parisiennes, Michelet avait préféré décrire l'enthousiasme venu des différentes parties de la France. C'était oublier les failles qui courent, partout, sous la surface de l'unité nationale. Le 4 février 1790, le roi avait prononcé un discours devant l'Assemblée pour approuver ses travaux et insister sur l'union entre elle et lui. Le propos n'était pas anodin : le découpage en départements, l'organisation pyramidale des administrations recrutées par élection et la mise à la disposition des biens du clergé au profit de la nation venaient en effet d'être décidés. Après le départ du roi, dans l'enthousiasme qui suivit, les membres de l'Assemblée et le public présent prêtèrent serment de fidélité à la loi, au roi et à la nation. Dans les jours

suivants, une vague de prestation de serments couvre le pays, en commençant par les membres de la Commune de Paris et de nombreux corps de fonctionnaires. À vrai dire, le geste n'est pas « révolutionnaire » en lui-même. Très utilisé pendant des siècles par la monarchie, il était néanmoins tombé hors d'usage. Y recourir à nouveau fait revenir aux origines de l'unité, ce qui affirme l'union de tous ceux qui se reconnaissent dans ce geste, sans signifier pour autant l'exclusion des opposants.

Ce mouvement est repérable depuis que les fédérations ont commencé à s'organiser pendant le printemps 1789 pour faire face au complot aristocratique et à la Grande Peur. Il a redoublé dans l'automne, après octobre, surtout dans les zones d'affrontement ouvert. Des foules de plusieurs milliers de gardes nationaux se rassemblent ainsi dans le Dauphiné, puis en Bretagne, à Pontivy, à Valence dans la vallée du Rhône, à Grenoble en avril, où convergent des gardes de tout le pays. Certaines fédérations visent à rassembler les enthousiasmes, pour consolider la « famille » nationale, mais d'autres, plus nombreuses, entendent confirmer la légitimité incertaine qu'elles se sont attribuée face aux menaces venues des opposants ou des « brigands ». Politiquement « radicales » et socialement « modérées », elles entendent garantir à la fois la victoire de la Révolution et la libre circulation des grains. La nation est ainsi née avant l'État, l'entrée en révolution lui donnant sa forme et son lexique.

Quelques fédérations dans l'Ouest ou dans le Sud-Est veulent, en revanche, défendre leurs valeurs communautaires contre l'État, annonçant la naissance d'un pouvoir concurrent de l'Assemblée. C'est devant ce courant, qui est en train de devenir autonome et dangereux, que l'Assemblée accorde, le 4 juin, la possibilité aux soldats qui le désirent de se joindre aux pactes fédératifs. Enfin, c'est devant le projet, le 5 juin, d'une grande cérémonie fédérative organisée par la Commune de Paris, que les députés prennent l'initiative du rassemblement du 14 juillet 1790. Le serment comporte une formule unique : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. » La fête de la Fédération doit être comprise ainsi : l'obligation pour le roi comme pour les députés d'accompagner le mouvement, sous peine d'en être victimes. Il n'y a pas à s'étonner que ces fédérations saluées en 1789-1790 aient pu être rejetées comme « fédéralisme » en 1793. Elles portent en elles-mêmes une dose d'autonomie qui les rend rivales de l'État central.

C'est sur ce modèle que se déroulent, au même moment et ensuite, des fêtes fédératives dans le pays. La messe, le serment et les discours en sont les temps forts, accomplis devant des délégations de gardes nationaux et des foules. La circulation complexe des fédérés rentrant à leurs domiciles achève d'unir la nation dans de multiples cérémonies – prestations de serment, festivités – qui redoublent les engagements et consacrent la fraternité dans une sacralité ressentie par tous. Que les manifestations paraissent parfois naïves est indéniable ; elles font partie de ces multiples petits et grands gestes qui trouvent

des significations symboliques nouvelles. La citoyenneté s'affirme aussi dans un contrat martial, voire militaire, qui transforme le garde national en défenseur armé de la Révolution et de la nation. En cela, la dimension que le mot nation a acquis depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle s'affirme, identifiant les Français face aux étrangers, ou plutôt face aux ennemis.

La Révolution s'installe cependant dans une ambivalence qui la fragilisera par la suite. La « nation », c'est-à-dire le « peuple » organisé autour du serment, apparaît comme l'union de « militants » se reconnaissant les uns égaux des autres, refusant « l'aristocratie » et « l'anarchie ». La démocratie mise en place est incontestablement « inachevée », parce que mal définie et ambiguë. Cet inachèvement est-il dû, comme il a été écrit, à l'inconsistance de la réflexion des députés, idéalistes pétris de principes et des maximes de Rousseau, voire à une spécificité culturelle française ? La rupture est réelle, mais elle n'a ni la profondeur ni la clarté attendues par tous ceux qui estiment que la Révolution a eu lieu et qu'il faut qu'elle entre dans les faits. La Révolution n'innove pas sur ce point non plus, tous les régimes ont su mêler des populations disparates quand les nécessités s'imposaient en essayant de les amalgamer tant bien que mal dans les réalités quotidiennes de l'exercice du pouvoir. Pourtant c'est bien l'ambiguïté et les arrangements qui durent encore quelques mois. La Révolution est moins à la recherche d'un peuple « introuvable », qu'en quête d'une légitimité venant d'individus liés entre eux par un projet commun ou, dit autrement, dans l'attente d'une « nation » donnant sens au « peuple ».

La nation, ou la recherche de l'équilibre

L'élan fédératif qui parcourt le pays et suscite cette fraternisation sommaire répond à une attente collective profonde que les élites traduisent en utilisant les cadres de pensée de l'époque et en évitant de rompre les multiples liens traditionnels qui avaient fait la France. Or, la culture politique européenne, qui distingue les formes de souveraineté – aristocratie, autocratie et démocratie – des formes de gouvernement – république ou despotisme –, suit Rousseau estimant que « à prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais », la démocratie ne convenant qu'à un « peuple de dieux ». Kant, prolongeant cette position, estimait que la démocratie était contraire par principe à la république et participait du despotisme. En 1790, les députés ont tenté de réaliser un État représentatif articulant la souveraineté du peuple à celle du roi et évitant que l'une ou l'autre puisse exercer un pouvoir sans limites. C'est ce que Duport, homme fort du moment, exprime lorsque les articles de la Constitution relatifs à la régence sont évoqués, en insistant sur l'importance de l'Assemblée. Si « ces deux termes [peuple et nation] doivent être synonymes », comme le dit Sieyès, cela répond à la conviction que l'on ne peut pas partager la souveraineté avec les privilégiés et à la crainte que la nation incarnée par ses représentants puisse être dissociée du peuple souverain.

Par ailleurs, la France demeure toujours un ensemble de « nations » et de « peuples », au sens traditionnel de ces mots, lâchement reliés les uns aux autres. Les frontières intérieures, les disparités fiscales et coutumières, les multiples usages linguistiques créent une mosaïque dont on peut craindre l'éclatement. La sécession du Midi, alimentée par les Catalans ou les Basques autant que par les appétits politiques et économiques des Marseillais ou des Toulonnais, est continuellement crainte. L'existence des langues régionales fait redouter que, de la Bretagne à l'Alsace, les populations rattachées au royaume depuis peu ne le quittent. L'obsession « nationale » correspond à l'espoir de trouver le fondement inébranlable du régime après l'affaiblissement de l'incarnation royale, ainsi qu'à l'inquiétude devant les revendications du « peuple » insurgé. La nation devient le corps symbolique, légitimé par les serments, qui représente la patrie incarnée par les représentants élus dans les nombreuses assemblées.

Les ambiguïtés du projet sont indéniables. Il est extensible à l'infini, accueillant tous ceux qui s'y rallient, éventuellement jusqu'à l'Oural, comme cela sera dit, en même temps qu'il est exclusif, rejetant violemment ceux qui discutent leur adhésion. Il est porteur de dangers à la hauteur des espérances. Faut-il rappeler que ce projet politique résulte d'une navigation à vue entre des écueils inattendus et renouvelés, beaucoup plus que de la recherche d'une utopie ? C'est ce qu'illustre l'exemple de la Belgique. La révolution qui s'y poursuit au début de 1790 est incontestablement « populaire », mais le peuple est catholique, hostile aux philosophes et aux voltairiens. Si bien qu'il commence par chasser les Autrichiens, puis les éléments « démocrates » menés par Vonck, l'un des membres de cette révolution. L'affaiblissement qui en résulte favorise la reprise en main par l'empire d'Autriche et explique que l'intérêt des Français se porte sur d'autres « patriotes ». L'élan collectif n'a pas su bâtir une nation autour de ses promoteurs, vaincus rapidement par le revirement de l'opinion. Les décisions n'ont pas été prises au cours d'un « sage débat philosophique », interprétable par une histoire philosophique, mais dans le bruit, la fureur et les retournements de situation. L'État-nation qui naît ainsi dans ces années est le résultat d'affrontements complexes, mêlant théories générales, stratégies politiciennes et compromis politiques, il n'est ni *tabula rasa* ni héritage historique. On comprend aisément comment cette nation incertaine pourra, lorsque le contexte aura changé, devenir le cadre d'un véritable nationalisme, la transformant en « grande nation » modèle et conquérante.

Principes et compromis

Les débats complexes menés en 1790 à propos de la politique extérieure de la France témoignent de ces ambiguïtés. Trois affaires importantes obligent à définir la nation. En janvier 1790, l'arraisonnement d'un navire marchand anglais par un bâtiment espagnol, dans l'île de Nootka, sur la côte ouest de

l'actuel Canada, entraîne une querelle menaçant de se transformer en guerre entre les deux pays. Le respect du « pacte de famille » unissant les souverains oblige la France à soutenir l'Espagne. Les partisans du roi y voient l'occasion d'affirmer la prééminence du pouvoir exécutif face à l'Assemblée, les « noirs » insistant sur la nécessité de préserver la nature mystérieuse de l'exercice du pouvoir régalien. L'aile gauche réagit aussitôt, prend parti pour l'Angleterre et souhaite imposer le contrôle de la nation sur la conduite de la guerre. Les patriotes « avancés » veulent même changer les règles de la diplomatie en la fondant sur le droit des gens et en visant à la fédération des peuples libres. Devant l'ampleur de la question, la droite ministérielle conduite par Mirabeau et la gauche « de gouvernement » représentée par Duport transigent, les 20 et 22 mai, pour accorder au roi la conduite de la guerre et de la paix sous le contrôle de l'Assemblée législative. Le texte qui suit est assorti d'une déclaration solennelle de paix au monde et de renoncement aux conquêtes. Cet engagement, qui compte manifestement peu pour Mirabeau et ses amis, trouve cependant un écho considérable dans le pays et dans l'Europe auprès de l'opinion « avancée ». L'universalité de la Révolution française est ainsi affirmée, polarisant l'attention et ouvrant des perspectives inédites.

Cette image de la France est renforcée par le contentieux – débattu entre février et mai 1790 – né des conséquences de la nuit du 4 août avec les princes allemands possessionnés en Alsace. Les droits « féodaux » qu'ils exerçaient dans des enclaves demeurées allemandes ont été abolis sans compensation. La droite de l'Assemblée y voit la violation des clauses du traité de Münster de 1648 ; la gauche, au contraire, défend le principe de la souveraineté populaire, fondée sur le droit naturel. Merlin (dit de Douai) propose d'indemniser les princes pour garantir les traités signés, sans remettre en cause le droit des peuples. Au même moment, la question d'Avignon est posée à peu près dans les mêmes termes à la suite de la véritable révolte qui s'est produite dans les terres papales, en imitation de la Révolution française. Les Avignonnais revendiquent la démocratisation de l'administration locale, ce qui débouche sur un affrontement direct, puis sur l'adoption, en mars 1790, des principes de la Constitution française. Après le refus du pape, les 10 et 11 juin 1790, une véritable révolution donne le pouvoir aux « patriotes » de la ville, qui, en outre, mettent à mort quatre nobles locaux. Le 12 juin, après l'intervention des gardes nationaux des villes voisines, relevant de la France, la demande officielle du rattachement d'Avignon à la France est votée et envoyée à l'Assemblée sur-le-champ.

Là encore, le droit positif est récusé au profit des principes associés à la novation révolutionnaire. L'Assemblée est mise en demeure de statuer. L'aile gauche est favorable, mais la majorité des députés rechigne à entériner ce type de décision pour des raisons fort différentes : le vote des Avignonnais n'a pas suivi les formes requises, n'a pas exprimé la majorité des avis et est entaché par la violence. En outre, les réalités sociales motivent les divisions. Si une partie de la population ne souhaite pas perdre les avantages accordés par le pape, les

enjeux économiques sont opposés entre les intérêts commerciaux des négociants d'Avignon et les préoccupations protectionnistes des habitants de Carpentras. En résulte une guerre civile entre Avignon et Carpentras, ainsi qu'entre les clans dans Avignon.

Aucune unanimité ne se dégage à l'Assemblée devant ces deux affaires. Les courants s'affrontent autour en invoquant les droits positif et naturel, pour déboucher sur des compromis pragmatiques. Mais ce sont les positions inspirées par le droit naturel, exprimées notamment par Robespierre, qui fixent les cadres des discussions, au point où l'attention portée au cosmopolitisme politique marque les observateurs. Cependant les traductions politiques demeurent ambiguës. En témoigne le décret d'abolition du droit d'aubaine, c'est-à-dire les taxes prélevées sur les biens des étrangers naturalisés, déposé par le comte Marsanne de Fontjuliane en mai 1790. Noble, certainement modéré, ultérieurement émigré, il a endossé l'idée « révolutionnaire » de constituer la « grande famille » des hommes sans tenir compte des frontières et des nations. Outre cette loi généreuse, il obtient aussi la restitution des biens saisis sur les familles de huguenots qui ont fui la persécution religieuse. Mais le cosmopolitisme que préconise le baron Cloots, qui a adopté le prénom d'Anarchasis, est plus politique. Cloots prend la tête d'une « délégation du genre humain » lors de la fête de la Fédération et prône la disparition des frontières et la fusion des nations pour former une grande nation puissante commercialement. Ce baron très progressiste n'est, en effet, opposé ni à l'existence des colonies ni même à l'esclavage, bien loin des positions, apparemment proches, de Robespierre. L'éventail des positions couvertes par le cosmopolitisme rend vain de chercher à les différencier au nom d'une plus ou moins grande pureté vis-à-vis d'un idéal enraciné dans un droit naturel, lui-même indéfini. Robespierre n'incarne pas le point d'équilibre de l'Assemblée, il en représente certainement le point le plus extrême, y compris dans ses contradictions.

L'essentiel tient bien dans l'enjeu commun à tous ces débats : l'incertitude pesant sur les sens des mots « nation » et « peuple » compte moins que les présupposés théoriques qui règnent au sein des assemblées politiques. Cela entraîne le risque réel de voir peuples et nations, qui ne seront pas en conformité avec les normes retenues par les majorités au pouvoir, en subir le coût. Mais, par ailleurs, ces tensions incitent à prendre des mesures administratives inédites.

Les cadres de l'État

Le découpage de la France en quatre-vingt-trois départements par le décret du 15 janvier 1790 est considéré comme l'un des symboles de la réorganisation révolutionnaire du pays. Inspirée par des raisons administratives, fiscales, politiques, électorales, ainsi que par des réflexions de philosophie politique, cette opération vise à décentraliser l'exercice du pouvoir, à rapprocher les

administrés des administrateurs, ainsi qu'à favoriser l'unité du pays et empêcher les mouvements centrifuges des pays d'états provinciaux, voire, sans doute, à casser les provincialismes. Les débats commencés dès juillet 1789 s'inspirent des travaux lancés sous la monarchie, mais l'orientation prise par les principaux orateurs, Sieyès et Thouret, est radicale. Invoquant la novation introduite par la Révolution, ils entendent appliquer un cadre géométrique sur le territoire métropolitain et proposent quatre-vingt-un départements de trois cent vingt-quatre lieues carrées, chacun comptant neuf « communes » divisées en neuf « cantons ». Ce projet fait les délices de l'historiographie désireuse de ridiculiser les délires géométriques des révolutionnaires. Il est vrai qu'au même moment l'Assemblée décide de l'unification et de la normalisation des poids et mesures. Cette décision mettra du temps à entrer dans les mœurs, mais on en connaît aujourd'hui la réussite.

Ces projets de découpage territorial s'inscrivent dans la réalité existante et dans les traditions. Des députés et de nombreuses pétitions et députations rappellent les identités régionales des provinces et surtout des pays d'états pour contester un quadrillage géométrique. Si bien qu'en règle générale, les bordures des départements, le plus souvent dénommés en fonction de caractères naturels – fleuves, montagnes ou littoraux – se coulent à peu près dans les limites antérieures, qu'elles soient « naturelles » ou « culturelles ». La Bretagne, la Provence, le Dauphiné demeurent ainsi aisément identifiables sur la carte du pays. Il est ainsi nettement exagéré et tout à fait polémique de considérer les départements comme des lieux d'anti-mémoire.

À l'intérieur de chaque département, la partition en neuf un temps évoquée est abandonnée pour constituer des districts, des cantons et des communes, plus adaptés au respect de liens étroits entre administrés et administrateurs. Dans ces circonscriptions, les administrations sont tripartites et comprennent un conseil – éventuellement directoire –, un bureau élu de permanents et un représentant du pouvoir central – procureur – élu. La commune, devenue la plus petite unité, est administrée par un conseil élu par les électeurs résidant sur place. Le canton, qui rassemble plusieurs communes, est doté de pouvoirs administratifs. Il est surtout le lieu où se retrouvent les électeurs, citoyens « actifs ». Ceux-ci composent l'« assemblée primaire » chargée d'élire les « électeurs secondaires » qui, dans les chefs-lieux de district et de département, choisissent les membres des administrations correspondantes, membres des tribunaux, directeurs des postes, ecclésiastiques et bien entendu les députés de l'Assemblée nationale. Ces pyramides créent ainsi à peu près un demi-million de fonctions publiques électives. Le chiffre est considérable, puisque quatre à cinq millions d'hommes adultes sont susceptibles d'être appelés à participer à l'administration du pays. La charge est particulièrement lourde pour les nombreuses communes qui comptent moins de deux cents habitants, parmi lesquels il convient de trouver des lettrés capables de faire face à une tâche administrative vite écrasante.

L'implication des administrateurs et des députés doit être soulignée pour

deux raisons. D'une part, elle évite que le pays subisse une quelconque disparition des attributions essentielles de l'État. Les impôts continuent de rentrer, même mal, les ouvrages publics continuent d'être entretenus et les rentes payées… D'autre part, la transition entre les anciens détenteurs de pouvoirs et de fonctions administratives et les nouveaux se réalise de 1790 à 1791, sous le contrôle de commissaires spécialement délégués par l'Assemblée. Mais ce passage ne se fait pas sans frictions et sans heurts, ce qui accentue la politisation des pyramides administratives qui se recrutent et se définissent de plus en plus contre les précédentes. Le personnel qui s'installe ainsi dans les départements, sous l'œil attentif de l'Assemblée, incarne véritablement le nouveau régime.

La révolution des localités

La division n'est donc pas plaquée du « haut », mais privilégie les intérêts du « bas », ce dont témoignent les querelles locales qui naissent à propos des délimitations fines de territoires ou des attributions administratives. Villes et bourgs délèguent des représentants ou envoient des pétitions, se coalisent éventuellement contre telle ville plus importante dont on craint qu'elle n'accapare trop de pouvoir… Quels qu'aient été les présupposés d'une partie des constituants, les identités locales et régionales ont résisté et ont souvent prévalu dans les décisions prises au terme des rapports de force. Si l'unité française est affermie, puisque l'espace national est régi uniformément et gomme les disparités historiques, les traces des anciennes divisions continuent de structurer les mentalités. Le souvenir des anciens privilèges et la perte de juridictions vont, jusqu'à nos jours, alimenter les nostalgies liées à l'Ancien Régime et nourrir les rancunes face au nouveau régime incarné par les voisins plus heureux. Les tensions politiques prennent leur source dans les zones de conflits provoqués par ce découpage, opposant partisans et adversaires de la Révolution. L'exemple le plus connu est celui des « Marches séparantes » de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou et du Maine. Elles sont en quelque sorte nivelées par la formation des départements, ce qui ruine d'un seul coup toute une économie rurale fondée sur des avantages fiscaux, militaires et juridictionnels, ainsi que sur la fraude entre des provinces ayant des statuts disparates devant l'impôt. Ce sera une des raisons de la chouannerie et de la guerre de Vendée. Dans le sud de la France, les rivalités pour un chef-lieu de département débouchent sur un clivage politique entre Aix, la gagnante, qui s'affirme modérée, et Marseille, la perdante, engagée dans une plus grande radicalité.

Pareille organisation a suscité d'innombrables commentaires. Pourtant le succès réel – et durable – de cette départementalisation est lié à son enracinement local. Commune, canton et département n'ont pas été des circonscriptions plaquées sur le tissu existant, elles en ont épousé les héritages. Elles sont devenues des lieux de pouvoir, équilibrant la centralité parisienne,

traduisant localement les enjeux nationaux et donnant l'autonomie politique aux communautés régionales et locales. L'élection a assuré la désignation d'une élite de « fonctionnaires » par les communautés elles-mêmes. Ces élus siègent dans des assemblées temporaires ou occupent des postes permanents. Dans tous les cas, ils dépendent des choix effectués localement, y compris pour ceux qui représentent institutionnellement le pouvoir central, en l'occurrence l'autorité royale. Dans l'exercice de leurs attributions, ils s'entourent de commis salariés, que nous qualifierions aujourd'hui de fonctionnaires pour les différencier des élus. Si ces administrations dépendent du pouvoir central, dont elles doivent appliquer les décisions, sans posséder de pouvoirs délibératifs, une « décentralisation » du pays est de fait mise en place. Aucun relais n'existe entre l'Assemblée et les autres instances, la publication des lois vaut promulgation, laissant aux autorités départementales, cantonales et communales un pouvoir considérable, qui sera rogné peu à peu avec l'envoi de députés en mission, avant leur généralisation de février 1793. La réussite du projet révolutionnaire s'est jouée avec l'adaptation locale des idées et des principes proposés par l'Assemblée et traduits par les notables locaux, en fonction des équilibres spécifiques. Ces conditions pratiques qui voient la naissance des communes et des institutions départementales montrent comment se tissent les liens entre pouvoirs locaux et pouvoir central, interdisant de ne voir que l'abstraction des principes ou l'utopie des discours qui auraient caractérisé la Révolution et ses propagandistes ignorants des réalités.

Les embarras de Paris

L'exemple de Paris est, sur ce point, particulièrement éclairant. La présence de militants politiques reconnus et populaires se conjugue avec le prestige de politiques de premier plan, que ce soient, pour n'en citer que quelques-uns, le maire, Bailly, député et savant, La Fayette, commandant des gardes nationales, ou le duc d'Orléans, appuyé sur un *brain-trust* efficace. Les institutions municipales sont à la fois complémentaires et rivales de l'Assemblée. La Commune dispose d'une force armée considérable – au moins six mille hommes directement sous ses ordres et vingt-quatre mille gardes nationales « bourgeoises » –, d'une police réorganisée et centralisée, appuyée sur des réseaux de commissaires, d'inspecteurs, de commissaires de sections et de juges de paix. Le Comité des recherches, dépendant de la municipalité, né en octobre 1789, double son homonyme lié à l'Assemblée et dispose de compétences étendues aux arrestations. Brissot en est le membre le plus influent. La municipalité affiche, dès août 1789, sa volonté du retour à l'ordre, sévissant contre les attroupements, notamment ceux qui se produisent autour du Palais-Royal, mais aussi ceux qui sont provoqués par des ouvriers et par des patrons mécontents. Elle pourchasse les colporteurs, diffuseurs des innombrables journaux et libelles, et rétablit les droits d'octroi. Si elle a été incapable de retenir les dames de la Halle d'aller à Versailles en octobre, elle en

a fait juger quelques-unes par le tribunal du Châtelet.

Les élus doivent donc lutter contre la famine, taxer les prix, notamment ceux du pain et de la viande, mettre sur le marché des billets de confiance, tout en répondant à la pression populaire. Les hommes au pouvoir, édiles, députés, se sentent ainsi harcelés et assiégés par ces groupes, qui s'ajoutent aux prêtres réfractaires, aux nobles émigrés, aux contre-révolutionnaires plus ou moins visibles. Le rapprochement n'est pas fortuit car on redoute continuellement la concertation des ouvriers du pays avec les royalistes contre les institutions et les incidents sont courants. Le 24 janvier 1791, les barrières à La Chapelle-Saint-Denis sont ainsi le lieu d'un affrontement entre des « chasseurs de barrières » réprimant des contrebandiers et les gardes nationaux de la Commune. Dans la confusion, plusieurs personnes sont tuées, dont deux « patriotes » soutenus aussitôt par les Jacobins qui accusent les chasseurs d'être liés au club monarchique.

Le 28 février, les autorités parisiennes font face aux « chevaliers du poignard », accusés de vouloir faire fuir le roi, en même temps qu'aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine qui se portent à Vincennes pour détruire le donjon du château que la municipalité restaure. Ces militants dénoncent une deuxième Bastille et voient une manœuvre royaliste dans le chantier municipal ! Heureusement pour La Fayette, le faubourg Saint-Marcel, sur la rive droite, refuse de suivre le mouvement du faubourg Saint-Antoine, considéré comme « brigand » et sans doute lié aux orléanistes collaborant avec les Jacobins et les Cordeliers contre La Fayette ! La reprise en main des forces « populaires », nées dans la suite des événements de 1789, s'accompagne de la réorganisation de la garde nationale où se côtoient non sans mal des troupes professionnelles rémunérées, autour de dix mille hommes, et des volontaires, vingt mille sans doute, les unes plus proches de La Fayette que les autres. L'hostilité des anciennes gardes françaises empêche les vainqueurs de la Bastille de se constituer en corps indépendant, mais les soubresauts de cette lutte interne débouchent en septembre 1791 sur l'envoi des corps soldés vers l'armée de ligne et la gendarmerie, la garde nationale devenant à Paris un corps uniquement citoyen.

La Commune se retrouve, au fur et à mesure, prise dans des contraintes contradictoires qui la mettent dans une position ambiguë vis-à-vis du « peuple » de Paris et des députés. D'une part, les députés de l'Assemblée, ne disposant pas de force armée, dépendent d'elle, attendant qu'elle maintienne l'ordre, souffrant de la surenchère qu'elle instille dans la défense de la Révolution. D'autre part, la Commune se heurte aux districts, devenus sections en 1790, qui entendent garder leur autonomie et se posent en garant de l'orthodoxie du régime, au point de s'octroyer des compétences administratives et de police, jusqu'à assurer la liberté de circulation des marchandises. Si bien que les gardes nationaux, sous le contrôle de La Fayette ainsi que les gardes de l'octroi, se heurtent fréquemment aux sectionnaires, proches des Cordeliers ou simplement désireux de participer à une démocratie directe qui apparaît comme la

conséquence logique de la Révolution. La Commune, gardant le contrôle policier et s'appuyant sur des corps spécialisés, se retrouve ainsi de plus en plus contestée dans ses fonctions et écartelée dans ses orientations politiques au nom même de la Révolution. Ces diverses frictions expliquent que le Comité des recherches de Paris, pris en tenaille, s'éloigne du tribunal du Châtelet qui entame un virage plus répressif au printemps de 1790. Cette distance entre institutions proches et rivales, inscrites dans deux histoires opposées, illustre la rupture qui se produit entre les patriotes au nom de leur rapport au « peuple ». Dans ce jeu qui permet tous les coups, Robespierre, en décembre 1790, peut aisément dénoncer à l'Assemblée l'attribution des fonctions d'officier de maréchaussée à des « privilégiés » et le retour de la police à la répression prévôtale d'Ancien Régime, aggravé par la possibilité de délivrer des mandats d'amener.

La nation régénérée

La dualité entre souveraineté et autorité suprême est l'enjeu de toute la période. Il serait dangereux de la réduire à une simple question de lutte de classes ou de voir dans ces années les prémices d'un État totalitaire. Tous les hommes politiques savent que le pouvoir tient à l'articulation entre discours, jeux institutionnels et actions politiques et politiciennes. Si les patriotes « modérés » entendent contenir des revendications populaires, les patriotes « avancés » ne veulent remettre en cause ni la liberté du commerce ni la propriété. Inutile de les accuser d'idéalisme meurtrier. Une société inédite, composite, voire contradictoire naît dans le creuset des événements, qui font se confronter principes, contraintes, luttes politiques et rivalités. Certaines orientations s'imposent pourtant et rencontrent des attentes. L'administration des individus et des groupes s'autonomise par rapport aux liens organiques, aux habitudes communautaristes et même par rapport à la marche de la Révolution. Police et justice se distinguent, constituant un nouveau cadre de vie dégagé de visées eschatologiques.

Parmi les questions posées immédiatement, la première est celle de l'éducation du peuple. L'Assemblée se lance dès le 14 janvier 1790 dans une politique systématique de traduction des décrets et des lois en langues vernaculaires. L'entreprise concerne le breton, le basque, l'alsacien et le flamand, mais aussi des patois et dialectes, pour lesquels interviennent des patriotes « bilingues », dont un certain nombre de curés. Cet engagement profond est loin du refus transitoire et ponctuel des dialectes jugés contre-révolutionnaires, il représente bien une tendance essentielle de la Révolution. L'union nationale par la langue doit remplacer l'unité précédente incarnée par le corps du roi. Les projets d'« éducation nationale », terme utilisé par La Chalotais avant 1789, se multiplient. En octobre 1789, Daunou, suivi par Talleyrand, Mirabeau et Gossin, en propose un pour développer l'amour de la patrie. Logiquement, plus que les constituants, ce sont les militants du Cercle

social, l'abbé Fauchet, Condorcet, Bonneville, qui se mobilisent le plus contre la superstition et pour la vérité. Leur journal, *La Bouche de fer*, lance l'idée d'un comité d'éducation nationale, tandis que *La Feuille villageoise*, dont le principal rédacteur est Cérutti, imagine des livrets éducatifs destinés au peuple. Dans l'immédiat, ces projets demeurent liés à la bonne volonté des autorités locales.

Le même élan, avec les mêmes limites, se retrouve dans la réforme de la charité, pour réduire la mendicité. L'urgence est d'autant plus ressentie que le clergé a, depuis le 4 août 1789, perdu les moyens de subvenir aux demandes d'aides. En janvier 1790, l'Assemblée crée le Comité de mendicité, alors que deux millions de mendiants sont recensés dans une cinquantaine de départements et que le double est envisagé pour la totalité du pays. Partout se mettent en place des ateliers de charité et des programmes d'aide. Il s'agit là de la poursuite de politiques antérieures, mais la Constitution, reprenant les principes d'un droit à l'instruction publique et à l'assistance, ouvre de fait des perspectives nouvelles. Reste que les systèmes traditionnels défaillent, et que l'argent fait défaut dans les communes dorénavant en charge de la résolution de la mendicité. La France est-elle entrée dans une voie libérale, propre à la révolution « bourgeoise » ? La question est récurrente depuis 1792, puisque ces réformes ne créent en aucune manière un anachronique État providence. La défense de la propriété est un dogme qui ne sera, en définitive, jamais remis en cause hors de milieux radicaux isolés. La refondation de la société s'opère dans une optique moralisatrice, le succès de l'entreprise reposant sur une mutation des individus, abandonnant leurs égoïsmes personnels comme les habitudes collectives, pour adhérer librement au projet révolutionnaire. Tout cela se mène pragmatiquement, sous la conduite d'hommes d'ordre, mais tous les groupes arrivés au pouvoir seront confrontés, bon gré mal gré, aux mêmes difficultés quotidiennes : garantir le lien social, la circulation des subsistances et la vie financière de l'État.

Dans cette perspective, la réforme de la justice est repensée au début de 1790, rompant avec l'absolutisme et ralliant l'opinion. L'Assemblée s'engage d'emblée dans la rédaction du premier code que le pays ait jamais connu, un code pénal qui définit les comportements condamnables dans l'objectif de la création d'une nouvelle société. La peine de mort est maintenue mais les députés suppriment les supplices et tous les délits liés à un sacrilège, et surtout rapprochent la justice des justiciables. L'organisation de la justice systématise le principe électif autant pour respecter le principe du jugement par les pairs que pour interdire au roi, incarnation du pouvoir exécutif, d'intervenir dans la justice nationale. Le principe démocratique a même été appuyé par les « aristocrates » de l'Assemblée, satisfaits sans doute que l'autorité suprême découle du roi, mais surtout contents de voir que l'autorité immédiate lui échappe et convaincus, à tort, qu'ils profiteront du jeu des élections pour contrôler l'institution. Car même l'accusation, faite au nom du roi, est conduite par un magistrat élu. Contre les procédures interminables et coûteuses, la

conciliation et l'arbitrage sont privilégiés et des instances populaires sont créées. Les tribunaux de famille, composés de citoyens ordinaires, règlent les querelles dans les couples ou les fratries. Au niveau supérieur, les juges de paix prolongent cette intention conciliatrice, avant que les recours ne soient traités par des tribunaux spécialisés. Dans les affaires criminelles, les jurés populaires composent des jurys d'accusation et des jurys de jugement, chargés de rendre la justice au nom du peuple. Au sommet de l'édifice, un tribunal de cassation veille au respect de la loi, voire de la Constitution, et peut être saisi par des plaignants victimes de la justice. Enfin une Haute Cour, convoquée par le corps législatif, est envisagée pour juger des affaires mettant en cause la sécurité de l'État. Cette réforme est indiscutablement une des réussites de la Révolution, même si, cependant, les mesures prises entraînent des conséquences mal calculées. Dès 1790, le barreau est supprimé, permettant que chaque citoyen puisse organiser lui-même sa défense devant un tribunal. Dans les faits, les avocats réintègrent leurs fonctions sous l'appellation de défenseurs officieux, tout en devenant alors plus soumis qu'auparavant aux pressions politiques !

En revanche, les mesures prises pour la réorganisation financière du royaume débouchent sur un fiasco et aggravent les déficits. Les principes, qui ont été suivis pendant tout le XIX^e^ siècle, sont pourtant louables et vont durer. Une trésorerie nationale est chargée des recettes et des dépenses, indépendamment du roi et des législateurs. Les contributions directes sont privilégiées, taxant tous les types de revenus, fonciers, mobiliers et commerciaux. L'établissement de ces impôts passe par la répartition de la charge définie nationalement sur chaque département et chaque commune. Il doit tenir compte de la capacité de chaque assujetti. Dans l'immédiat, cela oblige à des estimations complexes et impossibles à réaliser faute de cadastres et d'officiers municipaux compétents, situation aggravée par les nombreuses possibilités de dégrèvement. La suppression de la plupart des impôts indirects enlève du même coup les recettes des villes. Nationalement, 100 millions de livres manquent face aux dépenses, accentuant le déficit hérité de la monarchie, ce que les emprunts, lancés en août et mal couverts, ne peuvent combler.

Électeurs et citoyens

Malgré les incertitudes et les insatisfactions qu'elles ont suscitées, ces nouvelles institutions donnent des compétences et des pouvoirs inédits à des millions de Français, expliquant leur attachement au régime. La définition de la citoyenneté politique demeure en effet délicate. Jusqu'en 1791, le suffrage est réservé aux hommes de plus de vingt-cinq ans, blancs, domiciliés dans la commune depuis un an et payant l'équivalent de trois jours de travail pour être électeurs, ou dix pour être électeurs secondaires. Ceux-ci élisent des députés parmi ceux qui paient 50 livres d'imposition – l'équivalent d'un marc d'argent – ou qui possèdent un bien foncier correspondant à cent cinquante journées de travail. Devant l'opposition de la gauche de l'Assemblée, la limite

du marc d'argent n'est pas respectée de fait. L'historiographie continue de se diviser sur la nature et la réalité des exclusions.

À côté de la barrière de l'âge, qui sera abaissée à vingt et un ans en 1792, celles du sexe, de la couleur et de l'indépendance financière sont impérieuses. Les femmes et filles, qui, comme chefs de famille, avaient pu participer aux réunions préparatoires aux états généraux, sont définitivement exclues de la vie politique, même si, pratiquement, des exceptions notables sont relevées et qu'en 1793 certaines voteront à propos de la distribution des biens communaux. La régression par rapport à l'Ancien Régime est nette. Les esclaves et même les libres de couleur sont rejetés hors de la communauté politique, au moins jusqu'en 1791 pour ces derniers, ainsi que les domestiques, les errants et les « pauvres ». Tous sont compris comme « non-actifs ». Aboutit-on pour autant à un suffrage « censitaire », qui rejetterait un ou deux millions d'hommes incapables d'arriver au paiement de trois journées de travail ? Ou les citoyens « actifs » représentent-ils toute la nation, les exclus étant pratiquement déjà hors de la communauté, faute de stabilité ? Le nombre régulièrement retenu de quatre millions trois cent mille citoyens « actifs » est évidemment une estimation imprécise.

Pour qualifier ce système, hors des polémiques historiographiques souvent idéologiques, les mots « suffrage restreint » semblent mieux adaptés que « suffrage censitaire », au moins pour le degré le plus bas des élections primaires. L'estimation du prix de la journée de travail ayant été laissée à l'initiative municipale, la régulation des exclusions se fait localement, en fonction des rapports de force. Schématiquement, les exclus sont moins nombreux dans les campagnes que dans les villes, où les travailleurs pauvres itinérants ne remplissent que difficilement les conditions requises. Comment appeler ces exclus ? Le terme de citoyens « passifs » est une création postérieure, véritable oxymore figeant un clivage qui n'a pas cessé d'être discuté jusqu'à sa disparition, pour les hommes, après août 1792. Dans la pratique, on peut cependant estimer que la quasi-totalité de la nation participe aux votes : les élections sont des actes collectifs, accomplis par des groupes constitués, délibérant pendant des jours entiers. On est loin des pratiques électorales individualistes qui s'imposeront au début du XX^e^ siècle, avec des électeurs passant derrière un isoloir pour déposer un bulletin. La représentation n'est pas abstraite mais très incarnée, via des individus connus et insérés dans des réseaux familiaux et sociaux. Les électeurs s'organisent entre eux et, après avoir prêté serment, votent pour des individus, sans liste de candidats ni programme.

Ces procédures renvoient à une vision peu « politique » de la chose publique. Le vote ne correspond pas à un droit, mais à une fonction : il doit désigner les meilleurs. Il s'articule avec le poids communautaire, ses habitudes, ses fermetures éventuelles à l'extérieur, ses hiérarchies et ses clivages. Ceci explique que, dans nombre de communes, les décisions, y compris d'adhérer à un club « révolutionnaire », sont prises à la quasi-unanimité des présents, pour

éviter toute scission. À l'inverse, les ruptures familiales ou religieuses, notamment les oppositions entre catholiques et protestants, provoquent dans le sud du pays des scissions permanentes dans les assemblées primaires et secondaires et clivent durablement des municipalités. Penser que les Français sont devenus des citoyens-électeurs individualistes est oublier leur attachement à l'unité nationale calquée sur le modèle familial. La modernité politique est loin d'être achevée et les indécisions qui demeurent interdisent de penser qu'un ordre politique estimé radicalement nouveau a transformé la société. Les événements attestent amplement du poids des traditions, y compris chez ceux qui apparaissent comme les plus « révolutionnaires ».

D'où vient alors l'innovation ? Sans doute des revendications féminines et des milieux populaires des grands villes qui protestent contre le fait de ne pas être « actifs ». Ces voix structurent l'espace politique, d'autant que l'accès à la garde nationale est lié jusqu'en août 1792 à ce statut d'actif et que les antagonismes entre gardes nationales et militants politiques sont notables à Paris fin 1790 et dans le courant de 1791. La nouveauté vient aussi de l'instauration des assemblées primaires, tenues au chef-lieu de canton. De nouvelles habitudes de réunion s'instaurent, notamment à Paris, au point où la permanence de ce type d'assemblée devient l'expression reconnue de la souveraineté populaire. Cette conviction se fonde sur l'importance des désignations à ce niveau, ainsi que sur le fait que sont rassemblés le plus grand nombre d'hommes adultes, y compris des « passifs ».

Face au pouvoir central, mais également face aux pouvoirs intermédiaires que sont les directoires et les assemblées de département, s'affirment irrégulièrement mais fréquemment ces instances imprévues, rassemblements d'« électeurs » assurés de représenter le « peuple ». Ils profitent du vide provoqué par la Révolution pour s'imposer et pour garder, envers et contre tout, le pouvoir de délibération hérité des assemblées paroissiales de la monarchie et réaffirmé au moment de la convocation des députés aux états généraux. À cela s'ajoute la création de sociétés « fraternelles » qui s'investissent dans l'éducation politique. À Paris, le Cercle social qui accueille notamment les membres de la Commune est un de ces lieux de discussion qui possèdent des capacités d'intervention, voire de contestation, importantes. Les administrateurs locaux et départementaux innovent également en nouant entre eux – et hors de Paris, quand ce n'est pas contre Paris – des correspondances administratives et politiques, véritables « pactes de confiance et de fraternité » (A. Bouchard). Ces initiatives qui s'ajoutent aux « fédérations » inspireront les « associations » dans la culture politique d'extrême gauche au XIX^e^ siècle, récusant tout centralisme, monarchique ou républicain. Leurs échecs lors des révolutions de 1830 et de 1848 les discréditeront aux yeux des commentateurs marxistes, tout autant qu'à ceux de leurs adversaires qui les reléguèrent dans les formes « préscientifiques » du socialisme.

Le corps mystique de la nation monarchique a été remplacé par les corps vivants des communautés unies dans le projet révolutionnaire, assemblées

régulièrement dans les communes, les cantons et les départements. Cette réalité contredit toutes les analyses qui ne prennent en compte que le corps législatif et ses débats. Par les initiatives que l'Assemblée laisse de fait aux citoyens, aux électeurs et aux administrateurs, en 1789 et 1790, elle réussit à souder dans un projet commun toutes les attentes disparates de toutes les communautés ; elle reviendra sur cette position, généreuse, quand les oppositions se multiplieront. Le roi, en son trône, rayonnant par ses peuples, a été remplacé par une assemblée reliée à toutes les assemblées qui ont délégué des députés. La Révolution n'a pas tourné sans espoir autour d'un trône vide, elle a donné, même involontairement, même imparfaitement, aux individus se reconnaissant dans le « peuple » des raisons de vivre ensemble. Oublier cette dimension récurrente de la Révolution française et ne vouloir voir que l'instauration d'un peuple-Un autour d'un pouvoir unique et vide par définition, c'est méconnaître la force de ces aspirations et leurs applications, pour inventer une Révolution totalitaire qui n'a existé que dans les imaginaires historiographiques.

Ce qui ne veut pas dire que les conséquences de la Révolution soient anodines : toutes les dimensions de la vie collective et individuelle sont dorénavant jugées selon des critères venus d'une compréhension du monde sécularisée, rationalisée et débattue. Si le politique réévalue les rapports humains au détriment des valeurs religieuses, philanthropiques et communautaires qui avaient cours jusque-là, il postule le débat d'opinions, faisant naître l'incertitude, voire le doute, mais aussi la crainte de la manipulation et donc la peur que les divisions et les factions ne rompent l'unité de la nation tant désirée. La France n'est pas moins bien préparée à cette mutation que les autres nations. Les « philosophes » et les administrateurs ont été prolixes sur ces sujets. Toutefois, à la différence de ce qui s'est passé ailleurs, la « révolution » a été portée par toute la population et a été rendue possible par l'intervention « populaire » interdisant aux élites de contrôler l'invention du politique, comme les révolutionnaires américains avaient réussi à le faire. Ceci entraîne des réactions paradoxales. Ainsi de petits groupes se proclament-ils « apolitiques », rejetant ce que la politique comporte de mesquinerie dans le grandiose, et de malsain dans l'idéal. Leur tentative est vaine et même dangereuse pour ce que cela signifie d'arrogance à vouloir imposer une hauteur de vue à d'autres jugés incapables de ce détachement. L'apolitisme débouche sur la condamnation des individus manquant de vertu. Car, et c'est sans doute un des points douloureux pour les consciences, la victoire de la politisation, avec ses grandeurs et ses faiblesses, interdit tout retour à une société innocente, générant deux nostalgies contradictoires, celle d'un bonheur perdu et celle d'un espoir déçu. Il est d'autant plus nécessaire de suivre l'enchaînement des événements pour comprendre comment tous ces éléments se sont enchevêtrés.

Repères bibliographiques

ABERDAM S., *L'Élargissement du droit de vote en 1792 et 1795…*, 2001.

BACOT G., *Carré de Malberg et l'origine de la distinction entre souveraineté du peuple et souveraineté nationale*, 1985.

BÉLISSA M., *Fraternité universelle et intérêt national 1713-1795*, 1998.

BOURDIN I., *Les Sociétés populaires à Paris pendant la Révolution*, 1937.

DERASSE N., *La Défense dans le procès criminel sous la Révolution et le Premier Empire (1789-1810) : les mutations d'une fonction et d'une procédure*, 1998.

GAUTHIER F., *Triomphe et mort du droit naturel en révolution 1789-1795-1802*, 1992.

GENTY M., « Les débuts de la garde nationale parisienne, 1789-1791 », *in* S. Bianchi et Dupuy Roger (dir.), *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités 1789-1871*, 2006.

GODECHOT J., *Les Constitutions de la France depuis 1789*, 1970.

–, *La Grande Nation*, 1983.

GUEDJ A., *Le Mètre du monde*, 2000.

GUENIFFEY P., *Le Nombre et la Raison*, 1993.

LASCOUMES P., PONCELA P. et LENOËL P., *Au nom de l'ordre. Une histoire politique du code pénal*, 1989.

MARGADANT Ted W., *Urban Rivalries in the French Revolution*, 1992.

MÉTAIRIE G., *Le Monde des juges de paix de Paris, 1790-1838*, 1994.

MICHON G., *Essai sur l'histoire du parti feuillant : Adrien Duport*, 1924.

MILLIOT V. (dir.), *Les Mémoires policiers 1750-1850*, 2006.

MOULINAS R., *Journées révolutionnaires à Avignon*, 1989.

OZOUF M., « Régénération », 1988.

OZOUF-MARIGNIER M.-V., *La Formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, 1989.

RONCAYOLO M., « Le département », *in* P. Nora, *Les Lieux de mémoire*, 1992.

ROSANVALLON P., *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple*, 2000.

SHAPIRO B. M., « Revolutionary Justice in 1789-1790, The Comite des Recherches, The Chatelet and Fayettist Coalition », *FHS*, 1992.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, 2003.

VERPEAUX M., *La Naissance du pouvoir réglementaire 1789-1799*, 1991.

VIALLA S., *Les Volontaires…*, 1913.

VIOLA P., *Deux modèles de fédérations…*, 1995.

9
Nation, État et religion

Le cours de la Révolution est brutalement infléchi par la question religieuse. Même si le cadre de pensée est imprégné des espérances et analyses inspirées par les convictions religieuses, celles-ci ne jouent pas un grand rôle dans la radicalisation politique jusqu'au début de 1789. Le *statu quo* autour du catholicisme comme religion d'État n'est pas remis en cause. Seules des minorités, ultramontaines autour de l'abbé Maury, irréligieuses parmi certains philosophes, imaginent d'autres équilibres. La faillite de la monarchie avait pourtant été causée par les divisions internes au catholicisme, que ce soit les rancunes des jansénistes et des protestants ou les revendications généreuses, voire utopistes, de certains courants de pensée, sans oublier les conséquences de la manœuvre qui a fait élire les membres du bas clergé au détriment des évêques. La question religieuse avait préparé le terrain pour que la Révolution s'enclenche : elle devient un horizon dans lequel s'inscrivent les événements et, surtout, elle est l'occasion de tensions, puis d'affrontements irréductibles.

À côté de ces querelles, bien connues, qui jouent un rôle essentiel dans l'échec de la régénération, il faut insister sur un aspect plus négligé par l'historiographie : la place occupée par la religion dans l'orientation même de la vie politique nationale. Si au XIX^e^ siècle il y eut des traditions historiographiques déclinant la Révolution dans des optiques catholiques conservatrices, libérales, anticléricales ou empreintes de la sociologie de Durkheim, le siècle suivant a été marqué par des écritures séparées. L'histoire religieuse de la Révolution est demeurée un domaine en soi, quand il n'y a pas eu divorce complet avec l'histoire générale de la Révolution. Ainsi, passé le milieu du XIX^e^ siècle, la religion devient, au mieux, un appendice de l'histoire de la Révolution puisque, le plus souvent, celle-ci se résume, dans les grandes synthèses, aux luttes sociales ou aux affrontements idéologiques. Or, notamment avec l'œuvre de Bernard Plongeron, l'historiographie se renouvelle en profondeur à partir des années 1990, relisant toute l'histoire de la période à partir du point de vue religieux, interdisant de camper sur l'affrontement qui a souvent été tenu comme seule relation possible entre la religion et la Révolution. Il n'est plus possible de lire l'histoire de France sous ce seul prisme et, surtout, il est impossible de penser que le conflit Révolution/religion a été le seul mode relationnel à cette époque.

La religion nationale

Au soir du 14 juillet 1789, le populaire abbé Fauchet est devenu le prototype du « curé patriote » unissant les attentes religieuses du catholicisme aux espérances philosophiques de la régénération nationale, ce qui avait été bien vu par les historiens catholiques libéraux du XIXe siècle. Prédicateur de la Cour jusqu'en 1788, date à laquelle il est remercié pour ses audaces réformatrices, il a participé à la prise de la Bastille et rappellera ensuite régulièrement que sa soutane fut trouée par les balles le 14 juillet. Le 4 août, à l'occasion d'une messe solennelle à la mémoire des combattants de la Bastille, il prononce un *Discours sur la liberté française* qui le consacre catholique révolutionnaire ou citoyen chrétien. Il confirme cette position peu après en publiant *De la religion nationale*, confortant l'idée répandue dans une large partie du clergé que l'on ne peut ni être chrétien sans être citoyen ni l'inverse. Comme lui, nombre de clercs, richéristes – partisans du renforcement du pouvoir des curés contre leur hiérarchie –, jansénisants, critiques envers les ordres monastiques comme envers le haut clergé richissime, confondent leur désir de revenir à l'Église primitive avec la Révolution en marche. Ils en concluent que seule l'unité morale et religieuse pourra sauver le royaume de la crise. Favorables à une redistribution des richesses de l'Église, à une liberté de la parole et même à la reconnaissance d'autres cultes au sein du pays, ils prolongent la réflexion lancée depuis les années 1770 sur la régénération de la nation selon des valeurs religieuses. Ceci explique qu'une partie des élites jansénistes se rallie, au moins pendant plusieurs mois, à la Révolution qui semble apporter *de facto* la réponse attendue à leurs critiques de l'absolutisme royal.

Ce courant révolutionnaire et religieux rassemble aussitôt des foules, bien au-delà de ce que peuvent réunir les « militants » plus politiques. Messes commémoratives, processions, bénédictions de drapeaux se multiplient. Même l'abbé Linsolas, qui sera plus tard l'animateur infatigable de la contre-révolution à Lyon, participe à ce mouvement qui voit à l'œuvre la Providence dans les événements parisiens. Il serait injuste d'invoquer la naïveté ou la duplicité de ces clercs, soutenus par des évêques comme Bonal, Champion de Cicé, ou Boisgelin, tous futurs opposants à la Révolution. Ils savent parfaitement se situer sur l'échiquier politique : se démarquant des radicaux et se méfiant de la « canaille » ; ils se distinguent également des « aristocrates » qui refusent d'emblée tout changement. Jusqu'en 1790, ce sont eux qui donnent le ton bien plus que les vainqueurs de la Bastille dont Palloy est pourtant l'habile propagandiste. Insistant sur le martyre des combattants et des victimes, ils donnent à des auditoires nombreux une lecture spirituelle des événements politiques et répondent à une aspiration qui ne se tarira jamais mais qui trouvera d'autres exutoires par la suite. L'oraison funèbre prononcée par Fauchet en l'honneur des citoyens tués le 14 juillet 1789 part des mots de saint Paul : « Vous avez été appelés à la liberté. » Elle correspond parfaitement à la lecture

chrétienne qui est faite par la quasi-totalité des Français des événements qui viennent de se produire.

L'appui du clergé catholique à la Révolution est cependant ambigu. Fauchet insiste sur l'union entre religion et État sans soulever la question des représentants impies dans une assemblée. Bonal accepte l'idée qu'il n'y a pas de République sans religion et que la tolérance religieuse est possible, en sous-entendant que celle-ci ne concerne que les individus et n'institue pas un culte concurrent du catholicisme. L'abbé Grégoire, figure marquante de ce courant autant pour ses positions politiques que pour l'ambition de son projet de « régénération » de la société, est affaibli par ses propres contradictions entre vision universaliste et convictions religieuses. Les plus fervents gallicans ne voient pas d'un bon œil une fusion de la nation et de la religion, alors qu'ils ont toujours lutté pour les maintenir distinctes. Tous se rassemblent cependant sur la lecture providentialiste de la Révolution, qui a balayé les erreurs de l'Ancien Régime et les abus de l'aristocratie. La régénération peut s'accomplir, puisque la liberté, l'amour de la patrie et la moralité religieuse se mêlent dans chaque citoyen. Pour les curés patriotes les plus convaincus, c'est grâce à la religion nationale que la nation peut se régénérer, non pas grâce à l'État ou à la papauté. Ces convictions expliquent les adhésions, puis les réticences de ceux qui voudront rester fidèles à l'Église, ainsi que de ceux qui évolueront vers une vision plus politique de la régénération nationale. Les « patriotes » catholiques suivent largement, même si nombre d'entre eux sont aisément anticléricaux.

Cette situation explique les difficultés au moment de la Déclaration des droits de l'homme. Le préambule placé sous les auspices de l'Être suprême peut trouver grâce auprès des catholiques des Lumières, même auprès des lecteurs de Bérulle, tout en satisfaisant les déistes et les protestants. En revanche, la discussion des articles provoque des tensions, au point sans doute où la division entre « droite » et « gauche » apparaît à ce moment, attestant l'importance de la question religieuse dans la conception de l'État. La proposition, soutenue par Camus et Grégoire, de joindre une déclaration des « devoirs », liée pour Grégoire à la place de Dieu au cœur de la Déclaration des droits, est rejetée par une forte majorité qui ne veut faire aucune concession à la droite de l'Assemblée. L'article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », soulève des affrontements autour de la police des cultes et de la tolérance religieuse. La confusion voulue en plaçant la foi catholique parmi toutes les opinions spirituelles est une prise de position polémique, rabaissant le statut du catholicisme dans le royaume. Il faut un discours brillant, et paradoxal, de Mirabeau pour que l'accord se réalise dans l'Assemblée. L'orateur refuse toute introduction de la notion de tolérance dans la Déclaration des droits, la jugeant indigne d'un pays libre. Il s'agit d'un tour de passe-passe qui évite l'affrontement mais ne crée que des mécontentements. Pour les plus patriotes, la tolérance peut être individuelle, mais ne doit pas remettre en cause la place centrale du catholicisme dans le pays. Les juifs peuvent être au mieux « dans »

la famille, mais pas « de » la famille. Les députés plus à droite soupçonnent l'Assemblée de vouloir assimiler les catholiques au « disciple obstiné de Moïse, [au] sectaire de Mahomet, [et au] voluptueux athée » (B. Plongeron). L'utilité sociale de la religion est un sentiment partagé par la quasi-totalité des constituants, mais la liberté religieuse est circonscrite au for privé des individus par la Déclaration, retirant de fait au catholicisme son statut de religion d'État. La proposition qui en est faite est refusée clairement le 28 août. Dans cette contradiction entre liberté individuelle ou appartenance à un ordre public s'engouffrent les opposants relevant que l'article 6 n'impose aucune appartenance religieuse pour les candidats aux fonctions publiques. L'État français a donc muté sans le dire.

La cristallisation des opinions

Dans l'été, à Paris, des femmes processionnent entre Sainte-Geneviève et Notre Dame, offrant du pain consacré et des bouquets à la Vierge en remerciement pour le 14 Juillet. Toutefois, l'unité entre religion et nation est fissurée. La faille s'accroît avec la suppression des dîmes, le 4 août, puis avec les journées d'octobre qui sont l'occasion de gestes hostiles envers des prélats réticents à la Révolution, comme l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, qui émigre peu après, et plus largement envers les clercs, même patriotes. Tandis que les tribunes retentissent de cris anticléricaux, l'Assemblée décide de mettre les biens de l'Église à la disposition de la nation le 2 novembre 1789, avec l'accord du comité ecclésiastique et celui de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux et garde des Sceaux. La perspective du retour à l'Église primitive et l'idée de la suppression du déficit du budget ont emporté l'adhésion. À vrai dire, il ne s'agit pas d'une rupture inattendue. Les débats de 1788 en avaient déjà évoqué la possibilité. Pour les curés richéristes, affirmer que le clergé fait partie de la nation sous-entend qu'il prend part à ses difficultés et qu'il se fond dans ses institutions. En septembre, une portion de l'argenterie des églises avait déjà été abandonnée à la nation.

Après avoir hésité à garantir un bien-fonds aux curés, les députés votent, non sans une importante minorité de refus, l'aliénation de toutes les propriétés ecclésiastiques. Estimées à 2 milliards de livres, elles sont considérées comme la possibilité d'émettre des assignats gagés sur leur valeur. Ceux-ci permettront d'apurer les dettes de la nation et seront détruits au fur et à mesure que les créanciers de l'État achèteront des terres ecclésiastiques en les utilisant. L'opération doit ainsi donner des liquidités au pays, supprimer le déficit, donc diminuer la dette, et s'attacher des propriétaires. Les premiers assignats émis, pour un montant total de 400 millions de livres, ne doivent comporter que de grosses coupures et porter intérêt. Contrairement à ce qui sera dit plus tard, la mise en place de ce dispositif, lourd et compliqué – il faut expertiser les propriétés, les classer, les vendre en lots, le tout à la charge des municipalités – ne rencontre pas vraiment d'opposition, sauf en Alsace. La suppression de la

dette du clergé et l'augmentation substantielle des revenus des curés jouent indiscutablement, mais beaucoup de Français y trouvent aussi leur compte. Des nobles, non des moindres, et même la reine, par l'intermédiaire de Fersen, achètent des biens.

Reste que la mise en place est lente et que les ventes s'échelonnent sur de nombreuses années, d'autant que la plupart se font par paiements fractionnés, ce qui avantagera les acheteurs profitant de l'inflation et de la chute progressive de la valeur des assignats. Dans cette opération, le rôle joué par Talleyrand, évêque d'Autun et ancien agent général du clergé, n'a rien d'étonnant ni de scandaleux. Grand seigneur, homme des Lumières et libertin avéré, il est aussi partisan convaincu des réformes. Il incarne ce courant composite qui fonde l'État et unifie la nation autour de principes sécularisés communs à d'autres pays. En 1787, les États-Unis d'Amérique ont établi une séparation entre l'Église et l'État ; depuis les années 1750-1770, les rois catholiques espagnol et portugais exercent un contrôle sans faille sur l'Église, chassant les jésuites, nommant les évêques sans même recourir à la confirmation papale ; l'empereur autrichien a lancé lui aussi un programme identique dans ses possessions belges, avec l'insuccès que l'on connaît.

C'est précisément un échec semblable que l'Assemblée va rencontrer, mais à la différence des provinces belges qui se retournent contre l'empereur, les Français contestataires vont se retrouver alliés au roi et entrer dans une opposition qui devient contre-révolutionnaire. La contestation des mesures prises par l'Assemblée, demeurée jusque-là circonscrite à la droite, menée notamment par l'abbé Maury et par Cazalès, s'élargit et change de nature à partir de 1790. Depuis 1766, la monarchie avait entrepris, avec la Commission des réguliers, un réexamen complet des ordres, accompagné après 1780 d'une extension de l'investigation à tous les bénéfices ecclésiastiques. Si cette commission était composée uniquement de membres du clergé, elle s'était attribuée tous les pouvoirs, y compris à l'encontre d'ordres relevant directement de la papauté. En une trentaine d'années, elle avait fait fermer trois cent soixante-six maisons religieuses sur les deux mille neuf cent soixante-six existant en 1766, répondant à la désaffection vis-à-vis de nombreux ordres contemplatifs et aux critiques portées, y compris par le clergé séculier, envers des bénéficiers impopulaires. La Révolution permet que l'anticléricalisme d'une partie de l'opinion, notamment envers des moines dénoncés pour leur goût supposé des richesses et de la luxure, s'exprime librement et renforce la conviction d'une grande partie des députés qu'il convient d'unifier la nation en interdisant tout corps constitué pouvant concurrencer l'État. Par exemple, le député breton Le Chapelier estime, que depuis août 1789, l'ordre du clergé n'existe plus en tant qu'ordre séparé de la nation et que les moines sont particulièrement dangereux pour la division qu'ils peuvent introduire dans cette unité. Si bien que la logique lancée par la monarchie, et soutenue par nombre de clercs, prend un sens plus politique, imposé par le tour des événements. Si le Comité ecclésiastique formé le 12 août 1789, avec notamment des prélats

gallicans réformateurs, rassemble encore des opinions variées, il s'engage de fait dans une voie inédite que sanctionne son renouvellement le 7 février suivant.

De la réforme à la révolution

Le 28 octobre 1789, au nom des Droits de l'homme, l'engagement dans les vœux monastiques est suspendu. Le 31, le duc de La Rochefoucauld souhaite que tous les ordres soient « incessamment supprimés » ; le 8 novembre, au nom du Comité, Martineau demande que le recrutement des novices soit interdit. Enfin, le 17 décembre 1789, le rapporteur du Comité, Treilhard, propose de supprimer les vœux solennels, de faciliter le départ des religieux qui le souhaitent de leurs maisons, de regrouper ceux qui entendent demeurer dans leur état et de confisquer les biens des maisons supprimées. Alors que le pays se mobilise autour de cette question et que l'Assemblée entame des procédures pour protéger les bibliothèques et les forêts, les 12 et 13 février, les députés décident de supprimer les ordres monastiques à vœux solennels. Cependant, conformément à la conception utilitariste et sécularisée répandue parmi les élites « éclairées », les ordres à vocation d'enseignement et de soins ne sont pas alors concernés. La mesure a été proposée à la suite du renouvellement du Comité, le 7 février 1790, qui a doublé le nombre de ses membres et fait entrer des députés laïcs hostiles à la droite. Le climat est tendu, une partie des clercs et des moines applaudissent à cette suppression, tandis qu'une opposition se dessine nettement. Le 13 février, l'évêque de Nancy, La Fare, pose la question à l'Assemblée de la reconnaissance de la « religion catholique, apostolique et romaine » comme religion d'État. L'Assemblée passe à l'ordre du jour et refuse d'examiner sur le fond la demande de La Fare. En revanche, les députés défendent le maintien du jeudi et du vendredi saints comme fêtes nationales.

Tactiques politiciennes et convictions personnelles se mêlent et rencontrent les réactions collectives qui sont, localement, souvent virulentes. Alors que 40 % des moines et plus de 70 % des religieuses choisissent de demeurer dans les ordres, chiffres approximatifs puisque des disparités considérables se trouvent selon les ordres et les lieux, les municipalités nouvellement élues se trouvent seules face à l'obligation d'appliquer la loi, l'État n'ayant plus d'autres représentants. Pour effectuer les inventaires des biens dans les couvents, elles doivent s'appuyer sur les gardes nationaux locaux, provoquant souvent des confrontations avec les moines et surtout avec les religieuses, majoritairement décidées à se maintenir. Une campagne d'opinion partisane s'empare de l'affaire et en fait une démonstration d'adhésion ou de refus de la Révolution. L'agitation est d'autant plus aisée que les réactions naissent parfois devant la disparition d'institutions religieuses anciennes et que les pensions sont attribuées aux religieux et religieuses avec plusieurs mois de retard.

Ce faisceau de réformes converge involontairement en avril 1790 autour de la nature des services civils et de la place du clergé. Alors que la majorité de l'Assemblée se préoccupe des effets de la vente des biens nationaux qui se met en place, une partie du clergé, assimilée aux autres fonctionnaires, se voit soumise au bon vouloir de l'État. Le débat ainsi rouvert sur l'administration des biens de l'Église et les moyens d'assurer l'indépendance des curés prend une tournure imprévue, le 12 avril, sous l'effet d'une motion déposée à la tribune par Dom Gerle, demandant que la religion catholique, apostolique et romaine soit « pour toujours la religion de la nation ». Ce chartreux, récemment incorporé dans le Comité ecclésiastique parce que manifestement patriote convaincu – au point même où il a été donné présent au serment du Jeu de paume, malgré son absence – prend l'Assemblée à contre-pied et favorise les réactions de la droite. Tandis que l'agitation gagne Paris, la gauche neutralise le débat. Elle invoque Jésus-Christ mais vote une motion assurant que l'Assemblée n'a pas à intervenir dans les consciences et les opinions personnelles. Reste que la menace d'une Saint-Barthélemy des patriotes a été évoquée dans les discours, attestant l'inquiétude des députés. Le 19 avril, trois cent sept d'entre eux, dont trente-trois évêques, signent, en faveur du maintien du catholicisme comme religion d'État, une protestation rédigée par l'évêque d'Uzès, qui, comme d'autres évêques, en fait parvenir des copies dans son diocèse. Au même moment, l'acteur Talma se heurte au curé de Saint-Sulpice qui refuse de le marier religieusement. Plus que la profession de comédien que le curé souhaite lui faire abandonner le temps nécessaire à la cérémonie, ce qui est en jeu est son rôle dans la pièce *Charles IX ou la Saint-Barthélemy*, rebaptisée *Charles IX ou l'école des rois*. L'ouvrage longtemps censuré de Marie-Joseph Chénier rappelait les responsabilités de la royauté et de l'Église dans les massacres des protestants, son succès polémique marque un tournant.

La rupture est profonde, mais les lignes de clivage ne sont pas encore aussi claires que toute une historiographie le dit. Si une partie du clergé entre dans l'opposition, l'adhésion des curés patriotes ne se dément pas, puisque trois cents prêtres concélèbrent la fête de la Fédération le 14 juillet 1790, sous la présidence de Talleyrand. Hors de quelques minorités anticléricales, l'omniprésence de la religion, et d'abord du catholicisme, est une évidence pour tous. Le 30 mai 1790, à Lyon, la fête de la Nouvelle Alliance est structurée autour des cérémonies religieuses, même si patriotes et noirs cherchent à se nuire mutuellement. Les patriotes d'Avignon, hostiles au pape, ouvrent par une messe la fédération qu'ils lancent en février 1791 et suspendent les combats contre Carpentras le jour de Pâques. La droite est divisée entre les plus extrémistes, dont l'abbé Maury, orateur populiste, combatif, n'hésitant pas à invoquer polémiquement les Droits de l'homme contre les décisions de l'Assemblée, et la majorité des clercs, demeurés attachés à l'entreprise révolutionnaire tout en en craignant les dérives. À gauche, des députés, eux-mêmes clercs et futurs membres du clergé constitutionnel, ne signent pas la pétition du 19 avril, estimant à juste titre que la loi permet la liberté religieuse,

tout en pensant que seul le catholicisme doit bénéficier d'un culte public. La Révolution est, pour eux, l'occasion d'une régénération sociale par l'unité entre la nation et la religion catholique, restaurée dans son intégrité antique. Pour les plus mystiques, le changement a été tellement violent, qu'il ne peut être que l'œuvre de Dieu ! Cette conception eschatologique, providentialiste, paradoxale, est aussi partagée par des contre-révolutionnaires, comme Picot de La Clorivière qui estime entrer « dans le monde de la grande épreuve » comme le fera plus tard Joseph de Maistre. Les clivages entre « droite » et « gauche » ne sont pas alors assimilables à l'approbation ou la désapprobation de la révolution de 1789. Les lectures proprement religieuses du monde déterminent l'intervention politique.

Ruptures

L'exemple est apporté par l'abbé Fauchet qui fonde avec Nicolas Bonneville le Cercle social et la Société des amis de la vérité qui, hors des clubs traditionnels et même des assemblées liées aux sections, cherchent à établir un lieu de débat ouvert aux différentes sensibilités « patriotes » ne se reconnaissant pas dans des approches purement politiques. Tout à la fois loge maçonnique, salon littéraire et foyer de propagande, le Cercle propose, parfois devant des foules de cinq mille à six mille personnes rassemblées dans les jardins du Palais-Royal, des discussions où politique, morale et religion se conjuguent pour résoudre les problèmes qui se posent à la nation. Patriotes catholiques, réformateurs des Lumières mal à l'aise dans les clubs plus traditionnels, mais aussi « citoyens passifs » exclus des organisations exigeant des cotisations élevées, ces hommes croient en la possibilité du progrès individuel et collectif, débouchant sur des assemblées fédératives. Les animateurs, misant sur la force des convictions personnelles pour changer le monde, mettent à la disposition de leurs correspondants une bouche de fer, inspirée de la république de Venise, pour collecter les avis ou les dénonciations. Ils publient *La Bouche de fer*, dont le rédacteur unique est Bonneville, publiciste reconnu, anticlérical et profondément religieux. À côté de la voie purement politique, ce mouvement composite défend une démarche spiritualiste ; souvent qualifié de girondin, il anticipe les utopies de Fourier qui veut régénérer la société à partir des émotions et des affections. Ces positions sont logiquement refusées par les catholiques assurés que l'ordre divin est inconcevable et qu'il convient de s'y soumettre, qui doutent que le bonheur puisse se réaliser sur terre et redoutent les tentations prométhéennes. Mais l'historiographie, contre-révolutionnaire ou laïque, sera elle aussi toujours mal à l'aise devant ces étranges personnages cherchant à traduire politiquement des convictions religieuses et ne leur accordera guère de place, préférant les laisser disparaître dans les failles qu'ils sont accusés d'avoir creusées. Les polarisations extrêmes sont toujours plus aisées à comprendre que les compromis et les inventions.

L'unité nationale et l'admission des non-catholiques aux emplois publics

posent frontalement la question des protestants et des juifs. Si les premiers, dans la suite de la loi de 1787, obtiennent satisfaction, tout en soulevant les objections déjà citées à propos de la religion nationale, les seconds se heurtent à des réticences complexes. Les juifs du sud de la France peuvent être intégrés sans trop de peine, mais à titre individuel, sans reconnaissance de spécificités communautaires. Logiquement, les conflits politiques structurent les opinions : les Avignonnais sont favorables à la mesure, les habitants de Carpentras y sont opposés. Quant aux juifs de l'Est, ils sont jugés trop « différents » des Français par la quasi-totalité des députés, sauf exception, comme Robespierre, et leur entrée à titre individuel dans la nation soulève des émotions antisémites en Alsace, relayées par un député comme Reubell. Des pogroms ont lieu à l'annonce même des débats à l'Assemblée, qui ne statue que pour les juifs du Sud-Ouest, devenus Français sans « privilèges ni exemptions ».

Les conflits entre protestants et catholiques entraînent davantage de conséquences. Alors que le Comité ecclésiastique remet ses propositions à l'Assemblée qui les discute, les rivalités, alimentées par les correspondances nombreuses depuis Paris, sont portées au paroxysme. Les protestants ont régulièrement pris parti pour la Révolution. Souvent citadins, ils se heurtent aux populations rurales catholiques, qui voient d'un mauvais œil leur prise de pouvoir, notamment dans les villes manufacturières du Sud-Ouest et du Sud-Est. Dans ces occasions, le petit peuple et les élites catholiques se sont affrontés aux ouvriers et aux bourgeois protestants. Concurrences familiales, religieuses, politiques, économiques se mêlent pour entraîner des tensions grandissantes et déboucher sur des affrontements armés, confus mais violents à Montauban, le 10 mai, et surtout à Nîmes, du 13 au 15 juin 1790. Cinq morts sont relevés à Montauban, l'émotion affecte toute la région et des délégations de gardes nationaux accourent, notamment de Bordeaux, pour rétablir l'ordre. À Nîmes, où les troupes catholiques sont animées par Froment, un jeune homme rallié au comte d'Artois, une vraie guerre civile dure plusieurs jours et coûte la vie à plus de trois cents personnes. Le bilan humain est l'un des plus considérables de la période, il s'inscrit dans toute une série de « bagarres » qui affectent tout le sud du pays, marqué par la présence de communautés protestantes fortes et organisées au sein d'une population rurale catholique.

Dans l'Assemblée, préoccupée essentiellement par l'examen des projets du Comité ecclésiastique, la rupture est dorénavant évidente. Les porte-parole Martineau et Treilhard insistent sur leur attachement à la religion, sur leur intention de restaurer la pureté de l'Église primitive, ou encore sur la défense des prérogatives royales dans les nominations et sur l'indépendance des évêques vis-à-vis de Rome. Les innovations sont considérables. Les débats sont vifs et émaillés de formules chocs. Ainsi, le 1er juin, le député Camus, avocat janséniste, rappelle que l'Assemblée a le pouvoir d'intervenir dans l'Église, avant d'ajouter qu'elle ne le fera pas. La phrase : « Nous sommes une Convention nationale : nous avons assurément le pouvoir de changer la religion, mais nous ne le ferons pas » est régulièrement évoquée pour condamner

l'ingérence des constituants. La citation altère les propos de Camus. Ce bon connaisseur des pratiques de la monarchie rappelait que les interventions volontaristes du roi et des commissions ecclésiastiques avaient été fréquentes et donc que l'Assemblée pouvait se situer dans une voie déjà largement empruntée pour régler les relations entre les deux forces légitimant la société française, la souveraineté et la religion. L'allusion était certes une menace voilée, en réponse à Boisgelin souhaitant convoquer un concile, seul habilité à ses yeux pour ce genre de questions. Au final, la logique gallicane, les visées utilitaristes et les intentions vengeresses de nombre de députés se rejoignent pour affirmer l'existence d'un État reposant sur la souveraineté du peuple, incarnant la nation face à des individus détachés de toute appartenance à des corps distincts. Dans cette logique, les ordres, donc le clergé, n'ont plus lieu d'être. Cette radicalisation n'est pas partagée par la majorité des députés, y compris ceux de gauche. Elle est dénoncée par la droite la plus dure, mais tous ceux qui demeurent attachés au gallicanisme croient qu'un accommodement avec le pouvoir tel qu'il se met en place demeure possible, le roi restant toujours un recours.

Constitution civile du clergé et politique

Dans cette situation incertaine, où les principes de la régénération l'emportent sur ceux de la rupture, la Constitution civile du clergé est proposée et votée le 12 juillet 1790. Tous les liens entre catholicisme et État sont réorganisés, les clercs, compris parmi les fonctionnaires de l'État, sont rémunérés, soumis à l'élection et obligés de prêter serment à la Constitution. La carte des diocèses et des paroisses est alignée peu ou prou sur celle des départements. Près de soixante diocèses sont supprimés, ce qui mécontente les évêques dont les salaires sont en général très affaiblis par rapport à leurs revenus antérieurs, tandis que les chanoines disparaissent purement et simplement. Cette décision n'est pas sans rappeler les débats ouverts dans les années 1780 contre la prééminence du haut clergé. Dans cette perspective d'une restauration de l'Église primitive, des prélats, comme Boisgelin, convainquent Louis XVI d'approuver, le 22 juillet, la Constitution civile du clergé. Beaucoup de clercs qui prêtent serment sont assurés de trouver un terrain d'entente avec le pape. L'édification de la nation se réalise encore avec la religion, malgré les tentations des extrémistes des deux bords pour dissocier leurs sorts, ou pour les confondre.

Les querelles religieuses ne sont pas, en effet, réservées aux théologiens ou aux politiques. Elles se répercutent et s'exaspèrent dans d'innombrables affrontements locaux. L'ensemble de la population s'est toujours mobilisé pour ces questions, que ce soit dans les campagnes marquées par un catholicisme fervent ou parcourues par des cultes protestants secrets, ou dans les villes organisées par des réseaux de femmes jansénistes ou favorables aux jésuites. La religion surimpose aux novations politiques une grille de lecture englobante :

elle crée des oppositions entre les diverses fidélités et communautés. Cette mobilisation est facilitée par la diffusion de pamphlets et de chansons en occitan sous l'impulsion des contre-révolutionnaires. Il suffit que, en août 1790, des gardes nationales se retrouvent près de Jalès pour se fédérer autour de principes ambigus, mêlant opposants et sympathisants de la Révolution, pour que ce rassemblement, dans lequel se trouvent des groupes actifs de catholiques, fasse craindre que l'ensemble soit résolument contre-révolutionnaire. Ce n'est pas encore le cas, mais les révolutionnaires les plus déterminés le dénoncent dans les journaux. Rapportant des propos tenus contre les protestants, ils alimentent les peurs réciproques.

Les conditions de rupture ne manquent pas. Alors que le pape, qui a déjà fait connaître son opposition à la Révolution, reste silencieux, pendant que la curie continue l'examen de la Constitution civile du clergé, les opposants les plus radicaux, menés par l'abbé Maury, se rapprochent du roi. Un petit groupe véritablement contre-révolutionnaire, qui compte notamment les abbés Salamon et Cressac, est en relation avec Rome et profite de l'indécision des modérés pour faire la politique du pire. Dans ce contexte, la demande exprimée par une partie de la population d'Avignon de faire partie de la France révolutionnaire met le feu aux poudres. Dans cette enclave appartenant à la papauté, l'opinion est divisée par la Révolution, les Avignonnais s'y ralliant contre leurs compatriotes, notamment de Carpentras. Leurs voisins « français » s'en mêlent, apportant éventuellement une aide militaire, comme Arles le fait auprès des prorévolutionnaires. À l'Assemblée, la droite voit cette affaire comme la ruine volontaire du catholicisme et de la papauté. En majorité, les membres du clergé sont hostiles au rattachement d'Avignon à la France. En revanche, les « patriotes », comme Robespierre, y voient l'occasion de proclamer l'universalité de la Révolution et de modifier l'identité nationale. L'Assemblée tranche le 14 juin 1791 en votant l'intégration d'Avignon et du Comtat Venaissin dans la France.

La tension se généralise alors que le serment des ecclésiastiques devient obligatoire. Le 30 octobre, Boisgelin publie une *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, signée par trente-trois prélats membres de l'Assemblée, aux exceptions remarquées de Talleyrand et de Gobel. Sans être un refus définitif de la Constitution civile, ce texte cherche des négociations, notamment sur les formes du serment et sur la déliaison entre dimensions spirituelle et administrative, mais il affirme la primauté de la tradition catholique romaine. Dans l'Assemblée, seul un tiers des clercs prête serment, dont quatre évêques, les autres s'abstiennent ou refusent. Les curés « patriotes », Camus et Fauchet en tête, proposent une lecture qui conteste l'autorité du pape et insiste sur la liberté accordée par le baptême. Leurs adversaires, conduits par l'abbé Maury, proclament l'indivisibilité du corps mystique de l'Église, mise à mal par la Révolution. Un tiers parti, illustré par Mgr de Bonal, évêque de Clermont, tente de dissocier « les choses spirituelles » des obligations profanes. Les plus révolutionnaires tiennent des propos

radicaux, teintés d'anticléricalisme. Le 27 octobre 1790, Pétion affirme que « la théologie est à la religion ce que la chicane est à la justice ».

Ces positions radicales renforcent de fait le camp des opposants à la Constitution civile qui prédisent des affrontements et des martyres ! Les 26 et 27 novembre, l'Assemblée rappelle l'obligation du serment pour tous les fonctionnaires, enjoints de s'y soumettre dans les semaines suivantes. Le fait que le pape ait auparavant accepté les réformes de Joseph II en Belgique en 1787 est invoqué pour suspecter les partisans de l'Église romaine d'être des contre-révolutionnaires, comme le mot commence à circuler. Le roi, indécis, met un mois avant de sanctionner ce décret, avivant les tensions. Les contraintes se renforcent : en janvier, toute réserve formulée lors de la prestation du serment est interdite. Les non-jureurs peuvent être poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public. Pour les « patriotes », le serment, toujours chargé de promouvoir l'unité du pays, montre son efficacité en poussant les adversaires de la Révolution à se démasquer. La dénonciation d'un complot contre-révolutionnaire à Lyon, mené par l'ancien maire Imbert-Colomès appuyé par les chanoines et l'archevêque, arrive à propos pour justifier les craintes des « patriotes », victorieux dans l'immédiat puisque le prêtre réformateur Lamourette accède au siège épiscopal de la ville.

Ce n'est qu'en mars et en avril que le pape fait connaître sa condamnation de la Constitution civile par deux brefs successifs, *Quod aliquantum* et *Caritas*. La recherche d'un compromis a été réelle, les prélats gallicans, comme l'ambassadeur français, le cardinal de Bernis, ont essayé de limiter les effets de la Constitution civile. La cour de Rome a examiné de façon approfondie les novations révolutionnaires, sans vouloir se prononcer seulement sur le cas français, elle le lie à la contestation janséniste exprimée en Italie, autour d'un synode réuni à Pistoia. La critique majeure porte sur la dérive janséniste et même luthérienne ainsi que sur la revendication d'une liberté « effrénée », que Rome voit s'exprimer dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme. En avril, la condamnation théologique se double par la sommation faite aux « faux évêques » jureurs de se soumettre. Ils ont quarante jours pour se rétracter, sans être menacés cependant d'excommunication. De leur côté, ces derniers ne rompent pas non plus les ponts avec Rome, insistant sur le respect qu'ils portent aux lois françaises et sur l'espoir qu'ils placent dans les conciles nationaux à venir. Les dimensions de la querelle sont multiples. Les débats sont relancés autour des divergences entre droit naturel moderne et droit naturel chrétien ; ils s'ajoutent aux rivalités institutionnelles puisque le pape conteste notamment l'autonomie de l'Église de France.

Face au choix

La situation possède encore une complexité éloignée du manichéisme auquel l'opinion, et l'historiographie, vont pourtant la réduire rapidement. Si la personne du roi a été préservée dans les déclarations papales, celles-ci sont en

désaccord total avec Louis XVI – ce qui explique qu'en 1814 la cour de Rome refusera de sanctifier le roi guillotiné. Louis XVI et ses ministres ne rendent d'ailleurs pas immédiatement publique la position du pape. Ils essaient de trouver *in extremis* des arrangements, si bien que *Quod aliquantum* n'est publié que le 4 mai seulement. À Rome comme à Paris, le front du refus ne sera jamais unifié. À Rome, les courants gallican et ultramontain continueront de s'affronter même au sein de l'émigration, le pape et nombre de souverains n'accordant que peu de confiance aux clercs émigrés, toujours suspects de propager les germes de la Révolution. Même les émigrés les plus contre-révolutionnaires ne reçoivent pas un soutien sans limites, comme l'expérimentera l'abbé Maury, certes devenu cardinal, mais tenu éloigné de Rome.

La condamnation papale précipite pourtant l'évolution. À Paris, dans l'Assemblée, les évêques non jureurs estiment qu'accepter l'ingérence du pape ou prêter serment sont également néfastes à la liberté de l'Église de France. Aux yeux de leurs adversaires, les alliances parlent d'elles-mêmes : les tantes du roi, qui ont réussi à quitter la France en février 1791, ont été accueillies chaleureusement à Rome et le roi est accusé, à juste titre, de refuser sourdement la Constitution civile du clergé. L'attitude de Louis XVI est délibérément ambiguë et traduit ses réticences vis-à-vis de la nouvelle organisation de l'Église. Le 17 avril 1791, pendant la semaine pascale, il ne communie pas lors de la messe célébrée par le cardinal Montmorency, pourtant un non-jureur, qui va lui-même émigrer peu après. Le lendemain, le 18, alors que le roi part pour Saint-Cloud avec toute sa famille pour faire ses Pâques, une foule l'empêche de quitter les Tuileries et l'injurie. Des cris sont même proférés pour qu'il soit remplacé sur le trône par le duc d'Orléans qui rentre au même moment d'Angleterre. S'exprime aussi la crainte, légitime et justifiée puisque le roi teste littéralement ses adversaires, de le voir quitter le sol national et prendre la tête des armées émigrées. Alors que les jureurs se contentent le plus souvent de mettre en doute l'authenticité des brefs, l'anticléricalisme se déchaîne dans les groupes révolutionnaires radicaux. Le soir du 4 mai, une manifestation se déroule au Palais-Royal, brûlant l'effigie du pape.

Dans ce contexte, le choix que les prêtres doivent faire à propos du serment imposé par la Constitution civile devient un référendum sur la Révolution. Les décisions ne se prennent pas individuellement, mais au sein des réseaux cléricaux et en fonction des rapports de force locaux, si bien que la distribution des jureurs et des non-jureurs sur le sol national correspond aux engagements politiques. Globalement, un peu plus de la moitié des prêtres prêtent serment, soit entre 52 et 55 %. Les calculs demeurent difficiles à établir précisément, du fait des réserves émises immédiatement, ou des rétractations opérées par la suite, qui sont sans doute de l'ordre de 6 % dans l'été 1791. Régionalement, les jureurs se localisent dans les grandes villes et dans le centre du pays et le Nord, tandis qu'ils sont minoritaires, voire presque absents dans l'Ouest, le Béarn, les bordures sud du Massif central, la vallée du Rhône et l'Alsace.

La coexistence entre les deux Églises qui se constituent de fait est rapidement impossible, malgré les efforts des législateurs et la loi du 7 mai 1791 prônant la tolérance pour l'organisation des messes. En théorie, les deux cultes peuvent se succéder dans le même édifice, selon une organisation stricte de l'emploi du temps et le remplacement des curés non jureurs par des assermentés. À ces mesures, déjà d'application difficile, la loi ajoute l'exclusion définitive des non-jureurs de toute fonction administrative, sous peine de poursuites judiciaires. Faute de précisions, laissées à la bonne volonté des administrateurs locaux, eux-mêmes dépendants de leurs administrés, la tolérance n'est pas respectée. En outre, l'Assemblée ne cesse de durcir sa position contre les réfractaires au serment. Celui-ci est étendu les 13 et 14 septembre à tous les fonctionnaires, puis unifié le 29 novembre, fondant la Constitution civile du clergé dans le droit commun français. Les prêtres non jureurs doivent être éloignés de leur résidence, voire emprisonnés s'ils troublent l'ordre public.

Le temps politique paraît suspendu. L'Assemblée accorde, en avril 1791, des honneurs nationaux inédits en inhumant Mirabeau dans l'église Sainte-Geneviève reconvertie en monument mémoriel révolutionnaire : le Panthéon est inauguré. Les cendres de Voltaire le rejoignent en juillet de la même année. Ces deux décisions, suivies de manifestations grandioses, illustrent cependant l'hésitation dans laquelle le pays se trouve plongé. Le Panthéon est indiscutablement une entreprise profondément révolutionnaire, honorant les hommes ordinaires, désacralisant les fondements mémoriels nationaux et créant une religiosité civile. La dévotion proprement religieuse dont Mirabeau est l'objet pendant plusieurs semaines dans d'innombrables lieux atteste que la majorité des Français continue de croire dans l'unité de la religion catholique et de la Révolution. Le 11 juillet, la panthéonisation de Voltaire se situe, quant à elle, sur l'autre versant de la politique révolutionnaire. En transférant les cendres d'un auteur particulièrement critique envers la religion catholique, l'Assemblée répond au bref *Quod aliquantum* et permet aussi aux mécontents de manifester après l'épisode de Varennes, et avant que ne se produise le heurt du 17 sur le Champ-de-Mars. Hors de Paris, où les acteurs sont à la recherche d'alliances tactiques, le schisme est déjà consommé et la guerre civile commencée.

« Fanatisme et guerre civile »

Ce sont ces deux reproches que les Parisiens adressent au pape, le 4 mai. À vrai dire, bien malin qui peut désigner les responsables des affrontements liés à la Constitution civile du clergé. La question religieuse mobilise depuis des décennies, et nombre de sensibilités régionales et locales ne reposent que sur des identités liées aux souvenirs des guerres de Religion ou des persécutions contre les jansénistes, voire contre les jésuites. Toutes les formes d'expression sont requises, notamment les plus irrespectueuses, quand des mannequins

représentant le pape sont brûlés publiquement et quand des religieuses sont fessées par des femmes « patriotes » à Paris ou à Nantes, par exemple, pendant ce printemps 1791. Cet enracinement populaire explique que la cohabitation prévue par la loi est tout simplement impossible, d'autant que son application entraîne aussi l'ouverture d'élections d'évêques et de curés pour réorganiser l'Église en tenant compte des défections des non-jureurs. Les électeurs s'assemblent pendant plusieurs journées, pendant lesquelles les débats mettent au jour les tensions latentes et cristallisent les positions : celles qui s'expriment ne manquent évidemment pas d'invoquer les grands principes. C'est ainsi souvent au nom de la liberté introduite en 1789 que les opposants à la Constitution civile du clergé réclament le maintien des curés en place ou le libre choix par les paroissiens de leurs pasteurs. C'est au nom de l'amour de la patrie que des maires de districts des Mauges, entrés deux ans plus tard dans la contre-révolution, demandent respectueusement aux autorités départementales de surseoir à l'élection de curés assermentés pour remplacer les non-jureurs. C'est pour protester de leur loyauté vis-à-vis de la nation que ces derniers écrivent et font part de leur déchirement devant ce serment qui les délie du pape.

Il ne convient pas d'être dupe des bons sentiments affichés : au même moment, dans les mêmes lieux, des gardes nationales « contre-révolutionnaires » se mettent en place pour protéger, sous la conduite de nobles se disant patriotes, les traditions religieuses et sociales. Tout l'Ouest est déjà parcouru de mouvements séditieux, voire insurrectionnels. Pour l'anecdote, le « premier mort » de la guerre de Vendée est un certain Barillon, tué en criant : « Rends-moi mon Dieu » dans l'échauffourée qui a lieu à Saint-Christophe-du-Ligneron, non loin de Machecoul, le 1er mai 1791. On échoue à dresser le tableau complet des nombreuses émeutes locales, parfois très violentes, dues au refus de la Constitution civile du clergé et qui précèdent l'insurrection survenue deux ans plus tard. En Bretagne, la situation est catastrophique. Les ruraux mécontents s'unissent aux clercs non jureurs et aux nobles contre-révolutionnaires. Parmi tous les affrontements qui se produisent, le 13 février 1791 un millier de paysans attaquent la ville de Vannes pour soutenir l'évêque du diocèse, hostile à la Constitution civile du clergé. Les attaquants sont repoussés, quelques meneurs punis et l'ordre, apparent, rétabli par des proclamations en français et en breton, assurant que les serments ont été prêtés et qu'aucune violence n'a lieu contre les réticents. Même dans le pays de Caux, où globalement les tensions provoquées par la crise religieuse demeurent circonscrites à quelques communes marquées par des divisions internes, les conflits débouchent sur des violences physiques, encore limitées cependant.

Ces importantes manifestations armées ne sont que la partie émergée d'un mouvement de contestation généralisé. Dans les paroisses qui ont perdu leur prêtre non jureur, l'assermenté ne réussit pas, en pratique, à se maintenir, malgré les escouades de gardes nationaux ou de soldats de ligne. Bienheureux quand il n'est qu'injurié ou qu'il doit chercher les clés du presbytère, devenues introuvables, ou encore mettre la main sur les vêtements sacrés, cachés, parfois

cousus entre eux. Il est plus souvent en butte à des agressions, mêlé à des bagarres, éventuellement mortelles, pendant les baptêmes ou les inhumations. Les mariages sont, quant à eux, retardés ou bénis clandestinement. Les opposants à la Constitution civile du clergé désertent les églises mais se regroupent autour de chapelles privées, de fontaines ou de grottes miraculeuses, voire soutiennent des prophétesses, comme dans les Cévennes. Pour partie d'entre eux, ils sont aidés et encadrés par des religieux issus des couvents des frères de la Sagesse, les mulotins de Vendée, ou par des religieuses distribuant des « lettres du ciel » et des sacré-cœurs. La nuit permet des processions de plus en plus agressives, alors que les affrontements se multiplient avec les gardes nationaux qui les pourchassent, brisent les statues miraculeuses, poursuivent les religieuses et les meneurs. Des rapports alarmistes sont envoyés auprès des autorités départementales et nationales, suscitant notamment une enquête diligentée, en octobre 1791, par deux envoyés de l'Assemblée, Gallois et Gensonné, qui décrivent une région au bord de la guerre. Quand deux ans plus tard tout l'Ouest s'embrase, personne ne pourra être surpris que les exigences militaires ont été la goutte d'eau de trop.

C'est une évolution proche que connaît la vallée du Rhône et le sud-est du Massif central, déjà marqués par les violences entre patriotes protestants et contre-révolutionnaires catholiques au printemps 1790. Les tensions entre les deux communautés n'ont pas cessé, et les 13 et 14 février 1791 des « échauffourées » ont lieu à Uzès, provoquant un déplacement de populations catholiques. Alors que des gardes nationales catholiques désarment préventivement les gardes protestantes des bourgs et villages environnants, les nouvelles venues d'Uzès accroissent les angoisses. Environ dix mille hommes se retrouvent à nouveau près de Jalès les 18 et 19 février, autour de mots d'ordre confessionnels, pour manifester leur volonté de maintenir leurs libertés. Ils se dispersent avant que des affrontements ouverts n'éclatent. Ce « camp de Jalès » provoque cependant une grande émotion qui remonte jusqu'à Paris.

La peur réciproque des populations catholiques et protestantes est d'autant plus vive que les pouvoirs locaux et départementaux sont les seuls aptes à exercer le maintien de l'ordre et qu'ils s'appuient, naturellement, sur des individus de confiance, c'est-à-dire sur leurs partisans. Faute d'une instance de régulation étatique déliée des rapports de force locaux, chaque parti s'entoure de troupes estimées sûres, au détriment des adversaires politiques. La conquête du pouvoir est essentielle : elle se réalise par les élections en faisant jouer les relations entre les réseaux militants, les sociétés politiques et les journaux, sans oublier les familles aristocratiques, et en mobilisant les innombrables délégués qui sillonnent le pays, notamment vers Paris, détentrice de la légitimité. La minorité de contre-révolutionnaires qui se rend, à partir de la vallée du Rhône ou de l'Auvergne et de Lyon, auprès du comte d'Artois n'est pas négligeable, mais ne joue pas encore un grand rôle. Des équilibres s'établissent dans chaque communauté et entre communes voisines autour de personnalités influentes qui font basculer le tout vers la guerre civile ou vers le compromis tacite. Une

marqueterie politico-religieuse fragmente tout le Sud, sur fond d'instabilité et de risque permanent de surenchère.

Le peuple des campagnes, attaché à des valeurs religieuses et communautaires, a-t-il montré, comme d'autres fractions populaires, une « longue patience » avant d'entrer dans une violence politique irréfragable, lorsque l'occasion lui en est donnée en 1793 ? Hors de présupposés idéologiques, il est avéré que deux « peuples » divisés par la question religieuse et sociale ont saisi, dès qu'ils le purent, les moyens les plus violents pour corriger ce qu'ils ne supportaient pas. Une telle vision explique les choses compliquées par des raccourcis simplificateurs et ne rend pas compte de la progressive fabrication de l'opinion au gré des événements et des circonstances. Aucune fatalité n'a présidé aux affrontements qui ont eu lieu dans les zones où les contrôles politiques et les légitimités ont été affaiblis sous l'effet de campagnes politiques et de surenchères. Les poudrières ont été créées par les tensions religieuses, mais elles n'ont pas éclaté partout. Les cas les plus extrêmes, en Vendée ou dans la vallée du Rhône, ont résulté de surimpositions politiciennes. En revanche, le bas Limousin, où une partie des communautés rurales est, comme ailleurs, attachée à ses prêtres, est traversé d'émeutes rurales tout en demeurant hors des grands conflits religieux. Les paroisses résistaient déjà en 1787 contre le pouvoir royal lorsqu'il changeait un curé ; elles refuseront, en 1793-1794, la sécularisation des lieux de culte, sans que cela ne débouche sur une insurrection généralisée. Les autorités locales ont évité d'ajouter les embardées religieuses aux insurrections sociales, en filtrant l'intrusion des mots d'ordre nationaux et en limitant l'arrivée de militants parisiens.

Les conjonctures locales déterminent le cours des événements, sans qu'il soit toujours facile de les interpréter. Entre les compromis noués dans certaines communautés, comme le Causse de Villeneuve, et les équilibres rompus par des évolutions dans les rapports de force, comme dans le pays de Bray, les mêmes antagonismes sont présents, mais sont traités politiquement de façons différentes. En Corse, Paoli est amené à prendre position contre les réfractaires pour préserver l'ordre, en outrepassant manifestement ses convictions, avant qu'il ne soit lui-même inscrit dans la contre-révolution. L'Alsace ou la Haute-Garonne sont manifestement en majorité réfractaires à la Constitution civile, mais réussissent à ne pas attirer trop l'attention sur elles, au moins jusqu'en 1793 pour la première et jusqu'en 1799 pour la seconde. À Saint-Domingue, en août 1791, l'insurrection des esclaves noirs contre les Blancs naît sans doute pour une part importante à l'issue d'une cérémonie vaudou ouvrant la voie à une révolte hésitant entre Révolution et contre-révolution.

La politique nationale et les manœuvres des uns et des autres ont moins compté que les effets des mobilisations religieuses, qui ont joué partout, en lien avec les bouleversements que les mutations politiques avaient induits. La Déclaration des droits de l'homme, l'élection des administrateurs communaux, enfin les fédérations ont ancré l'idée que chacun peut exprimer librement ses

convictions. C'était au nom de la liberté donnée à la nation que le roi, le 18 avril 1791, avait excipé de sa propre liberté pour essayer d'aller à Saint-Cloud. Mais l'idée même de Révolution va changer définitivement. Lorsque le roi s'enfuit de Paris, le 20 juin 1791, il ne se place pas du côté des opposants à la Constitution civile du clergé, qu'il aurait pu unifier derrière lui. En récusant l'Assemblée et les catholiques gallicans, qui entendent incarner la nation, il adopte une position de fait archaïque. Henri IV, en se ralliant au catholicisme, avait lui aussi mis au premier plan le lien religieux du catholicisme avec la monarchie, au détriment du cadre politique. Mais Henri IV s'était appuyé ouvertement sur la majorité des Français ; en 1791, le divorce entre religion et nation est déjà consommé.

Repères bibliographiques

AYOUN R., *Les Juifs de France : de l'émancipation à l'intégration (1787-1812)*, 2000.

BLUMENKRANZ B. et SOBOUL A. (dir.), *Les Juifs et la Révolution française*, 1989.

CHOPELIN P., *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805*, 2010.

CLARKE J., *Commemorating the Dead in Revolutionary France, Revolution and Remembrance, 1789-1799*, 2007.

COUSIN B. *et alii, La Pique et la Croix*, 1989.

DUPORT A.-M. (dir.), *Religion, Révolution, contre-révolution dans le Midi*, 1990.

FAUCHOIS Y., *Religion et France révolutionnaire*, 1989.

GASPAR D. B. et GEGGUS D. P., *A Turbulent Time, the French Revolution and the Greater Carribean*, 1997.

GOUJARD P., « La rumeur de Thiouville », *Cahiers des Études normandes*, n° 1, 1984.

LAPIED M., *Le Comtat et la Révolution française*, 1996.

LATREILLE A., *L'Église catholique et la Révolution française*, 1950.

LECLERCQ H. dom, *Vers la fédération, janvier-juillet 1790*, 1929.

MARTIN J.-C. (dir.), *Religion et Révolution*, 1994.

MATHIEZ A., *La Révolution et l'Église*, 1910.

MEYER J.-C., *La Vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution, 1789-1801*, 1982.

MONNIER R., *L'Espace public démocratique. Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*, 1994.

MURPHY G., *Les Religieuses dans la Révolution française*, 2005.

NIGEL A., *Religion and Revolution in France, 1780-1804*, 2000.

PELLETIER G., *Rome et la Révolution française. La théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française, 1789-1799*, 2004.

PLONGERON B., *Conscience religieuse en Révolution*, 1969.

—, (dir.), *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire*, 1988.

—, (dir.), *Histoire du christianisme. Les temps modernes*, 1995.

SAINT-VICTOR J. de, *La Première contre-révolution (1789-1791) : La coterie des aristocrates noirs*, 2010.

SOTTOCASA V., *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution*, 2004.

TACKETT T., *L'Église, la Révolution et la France*, 1986.

10
La politisation des contradictions

La monarchie régénérée installée après 1789 est étrange. Alors que l'unité ne cesse d'être proclamée et, malgré tout, mise en œuvre, principes, habitudes, convictions, traditions introduisent des divisions radicales. Le régime lui-même est bicéphale, puisque le roi et l'Assemblée se répartissent, ou plutôt se disputent, le gouvernement, mais il est aussi dual dans sa nature, puisque le roi et le peuple sont cosouverains et qu'en leurs noms respectifs des courants et des groupes s'affrontent pour assurer la suprématie de l'un sur l'autre. La question religieuse a accentué les clivages, poussant vers une division simpliste en deux blocs. Enfin, des émeutes et des révoltes font éclater le pays en factions, groupes rivaux convergeant plus ou moins vers la création de deux camps figés autour des mots « Révolution » et « contre-révolution », posant la question de la réalité de la politisation. Car rien n'est tranché. Si 1789 a ouvert une nouvelle période, les liens avec la monarchie ne sont pas abolis. L'administration du nouveau régime n'est pas stabilisée avant 1791, inventant ses règles, investissant ses locaux et composant son personnel. Dans ce temps de transition, les pyramides anciennes de pouvoir et de notoriété s'effondrent et sont remplacées par les réseaux adhérant aux nouvelles orientations, provoquant d'innombrables mutations et ruptures au sein des sociétés et communautés.

Politique et communautés

1789 lie de façon déconcertante une orientation politique inédite et des pratiques contraignantes. La France régénérée mobilise *de facto* autour de cinq cent mille personnes, élues à un titre ou un autre. La multiplication des fonctions électives affecte particulièrement les petites communes, d'autant que quarante à quatre-vingt-dix lois arrivent sans doute chaque mois, qu'il faut comprendre et appliquer. Plus que par les élections, c'est par là que la Révolution opère le « sacre du citoyen ». Toutefois, la logique communautaire ne s'articule pas toujours avec les équilibres politiques, car, à l'instar de beaucoup de révolutions à leur début, les hiérarchies locales ne sont pas remises en cause, si bien que les hommes désignés en 1789 sont des notables, déjà distingués dans leurs communautés depuis les années précédentes, voire depuis des décennies. De l'Oise aux Mauges ou au Comtat, toute la vie quotidienne des

partisans ou des adversaires de la Révolution garde le même tissu, que la politique colore et transforme, sans le supprimer. Les « tempéraments » régionaux conjuguent la transition à leur façon. Au risque de la caricature, le sud-est du pays prolonge ses habitudes de déchirement autour de coteries, l'Ouest bouge autour de communautés soudées par des relations verticales, tandis que, dans la France du Nord, les élites bourgeoises ajoutent à leur pouvoir économique la direction politique. L'essentiel est que tout devient politique : les rivalités de clans et de famille, les rapports de force entre communes et districts, les relations entre ville et plat pays conditionnent l'acceptation ou le refus des mutations. Ainsi les déterminations locales sont-elles fondamentales puisqu'elles sont réinterprétées par la nouvelle donne qu'elles structurent profondément en retour. La capacité des communautés à régler d'une façon interne leurs antagonismes, sans recourir aux médiations départementales ou nationales et sans alerter les autorités de tutelle sur les petits aménagements avec les lois, est déterminante. L'exemple de l'égalité successorale est éclairant. Nombre de communes pyrénéennes s'arrangent, dans un premier temps, pour ne pas appliquer la loi, sans s'y opposer. Leur adhésion de fait à la Révolution leur permet de maintenir des pratiques collectives devenues illégales au sens strict, tant que les interventions nationales sont inexistantes. Cela durera bien au-delà de la période révolutionnaire.

Parmi ce qui peut apparaître comme un retour des « corps », qui pourraient faire écran entre citoyens et représentants, les positions de type fédéraliste sont craintes au premier chef. La peur n'est pas vaine puisque le 18 mai 1790, à Brignoles, se tient une réunion de députés provençaux affirmant l'acceptation de leur province au 4 août 1789 ! Cette réunion se situe dans la continuité ambiguë des fédérations, alliant convictions révolutionnaires, attachements régionaux et indépendance sourcilleuse. La croyance enracinée dans une souveraineté du peuple irréductible à tout système politique représentatif est née de la transformation des états généraux en Assemblée constituante. Elle a durablement affecté les assemblées d'électeurs du printemps 1789, d'autant plus convaincues de leur légitimité qu'elles se considèrent comme fractions du souverain. Leurs militants ont pris le pouvoir dans les communes, organisé des milices – devenues gardes nationales – contre les « brigands » et les « aristocrates », et se sont constitués en réseaux idéologiques, étant sûrs de pouvoir se poser en juges des décisions prises à Paris et ailleurs ! Dans certains cas, ces pratiques durent depuis mars ou avril 1789 et ont été renforcées par la Grande Peur. Dans de très nombreux lieux, les assemblées d'électeurs n'ont jamais disparu et sont continuées par d'autres rassemblements qui gèrent le quotidien, voire contrôlent la vie locale, au nom du peuple, en symbiose ou en rivalité avec les institutions représentatives légales s'appuyant sur les milices bourgeoises-gardes nationales. L'exemple le plus connu est certainement l'assemblée du district des Cordeliers, sur la rive gauche de la Seine à Paris. Elle se confond avec le premier club des Cordeliers rassemblant des « patriotes » désireux de contrôler les élus, qu'ils soient les

députés de l'Assemblée constituante ou ceux de la municipalité parisienne.

Entre ces multiples pouvoirs qui se sentent légitimes mais qui viennent d'acquérir une légalité toute neuve, voire qui se situent toujours aux frontières de la légalité, les frictions sont courantes. À Paris, les soixante districts nés des élections de 1789 entrent *de facto* en conflit avec le maire, Bailly, et la Commune. Le 21 mai 1790, quarante-huit sections remplacent ces districts, mais leur longue mise en place et la difficulté de trouver des citoyens actifs aptes à occuper les différentes fonctions électives ne provoquent pas de modifications dans les équilibres. La section des Cordeliers, résidence de nombreux bourgeois, comme Danton, peut ainsi s'opposer à toute intrusion de la municipalité ou de la garde nationale sur son territoire ! Ces pratiques de démocratie directe répondent aussi à l'opposition entre les militants des sections et les élus du département de Paris, sensiblement plus riches et plus modérés. Ce climat fait éclore de nombreuses sociétés fraternelles au printemps 1791, au centre desquelles se trouvent le club des Cordeliers, qui se pose en fédérateur, ainsi que le Cercle social, dont on a déjà vu les liens avec le christianisme. Cependant, les ponts ne sont pas coupés entre tous ces groupes. Il n'en est pas de même lorsque les oppositions sont plus radicales et que chacun entend revendiquer au nom de la liberté née de la Révolution le maintien de ses opinions. Ainsi, dans la vallée du Rhône, les gardes nationales issues des milieux catholiques prennent des positions contre-révolutionnaires en soutenant les réfractaires, comme à Jalès en février 1791. Contre elles, les gardes nationales « patriotes » voisines s'engagent, sans se préoccuper d'une légalité quelconque, dans une répression vigoureuse, capturant le chef de ce deuxième camp de Jalès, Malbosc, retrouvé mort sur le bord du Rhône. La contre-révolution menace en effet derrière toutes ces manifestations.

Révoltes et insubordinations

L'hésitation demeure davantage pour qualifier les révoltes, émeutes et séditions rurales qui se produisent à partir de la fin de 1789, que ce soit à l'époque ou parmi les historiens. Les contemporains se sont partagés sur la question, même si les opposants au cours des événements y trouvaient la confirmation de leurs convictions. Les plus patriotes ont pris le parti des émeutiers. La majorité des administrateurs a choisi le retour à l'ordre. L'historiographie a privilégié les explications idéologiques. Taine a décrit une succession de jacqueries emboîtées, quand Georges Lefebvre y a vu la voie empruntée par la révolution des paysans, jusqu'en 1793, date à laquelle ils obtiennent la suppression sans rachat des droits pesant sur les terres et la possibilité d'acquérir des terres ou des portions de biens communaux. La multiplicité des analyses locales et la synthèse d'Anatoli Ado ont relancé le débat, sans le trancher. Devant l'ampleur et la diversité des événements qui vont de l'incendie de châteaux à des affrontements sanglants, en passant par des processions menaçantes ou des pillages d'étangs, il est impossible de suivre

l'expansion des vagues successives d'émotions, encore moins de distinguer entre leurs motifs précis. Sont-elles liées à une lutte antiféodale, à une volonté de taxation, ou expriment-elles des positions sociales et politiques ?

La population rurale est structurée autour de deux grands axes différents, voire contradictoires. D'un côté, dans de nombreuses régions, la part des petits propriétaires – voire micropropriétaires possédant une vigne, un champ – est importante ; s'ils se révoltent, ils le font au nom d'une égalité mythique et dans le refus des prélèvements imposés par la féodalité ancienne, résiduelle, mais honnie avec persévérance. De l'autre, presque partout, sauf dans les zones de grandes cultures, la cohésion de la société repose sur les liens complexes entre métayers et domestiques, entre propriétaires et locataires, si bien que les rapports verticaux, de fidélités personnelles sur fond de complémentarité, sont plus déterminants que les rapports horizontaux, de dominants à dominés. Quand le rejet de la noblesse prime, les habitudes de contestation peuvent jouer, amalgamant tous les propriétaires dans l'opprobre, sans situer pour autant les manifestations dans l'horizon dichotomique révolution *versus* contre-révolution. Quand la religion devient la pierre angulaire sur laquelle butent les antagonismes, la paysannerie se trouve moins en conflit avec les nobles qu'avec les bourgeois urbains, ceux-ci cumulant propriété foncière, pouvoir politique local et contrôle religieux. Le refus majoritaire de la Constitution civile du clergé unifie le tout et donne en revanche un surcroît de sens. À cela s'ajoutent les oppositions régionales traditionnelles entre nobles et pouvoir central, dorénavant transmutées en clivages politiques.

La complexité de ces enchevêtrements apparaît lorsqu'on compare les soulèvements survenus en Bretagne entre 1789 et 1791, avec ceux qui se déroulent dans le Massif central. Apparemment tout est proche, sinon identique : des ruraux armés assiègent les châteaux et les manoirs pour protester contre les empiètements et les revendications des seigneurs et des propriétaires. En face d'eux, l'autorité est représentée par les gardes nationales urbaines protégeant les propriétés, roturières ou nobiliaires. En Bretagne, ces affrontements font le lit d'une alliance imprévue entre ruraux, curés et même élites rurales, nobiliaires le plus souvent, déchues de leur pouvoir local, contre l'État représenté par les volontaires, les envoyés des districts et des départements. En outre, dans cette région, le domaine congéable – cette location spécifique à l'Ouest qui impose une contrainte financière au locataire des terres – place les paysans dans une position médiane entre métayers et propriétaires ; or son maintien par l'Assemblée en août 1789 a provoqué une explosion de colère. Les constituants ont estimé, en remontant abusivement à l'époque romaine, que cette pratique échappait à la féodalité et donc qu'il ne fallait pas la remettre en cause, au nom de la défense de la propriété. Les paysans déçus peuvent rejoindre aisément d'autres opposants, cléricaux et nobiliaires.

Dans le Massif central, au contraire, ce genre d'amalgame ne s'opère pas. Si bien que la liaison entre les contestations religieuses et sociales ne se fait pas dans les zones de populations homogènes, qu'elles soient catholiques ou

protestantes, et ne se réalise, sous l'effet des concurrences religieuses, que dans les régions clivées entre protestants et catholiques. Ainsi, quand elles le peuvent, les élites locales, roturières et nobiliaires, ne cherchent pas à profiter de l'incertitude politique ouverte par les ruraux, mais plutôt à se protéger des retombées de la violence qui se déchaîne. Les traditions semblent, en outre, dicter la forme des manifestations. Le calendrier des protestations part de l'automne et de l'hiver, qui est l'époque des règlements des taxes, des mutations des domestiques et du temps libre. Les modalités reprennent celles des jacqueries anciennes, les mobilisations sont collectives, autant imposées que spontanées, réalisées au son du tocsin, les récalcitrants étant menacés de représailles. Les émeutiers utilisent des armes peu efficaces et des instruments aratoires, destinés plus à menacer qu'à opérer de véritables actes guerriers. Les mots d'ordre affirment l'indépendance de la communauté rurale face aux « messieurs » de tout ordre, du propriétaire au coq de village. Ils se revendiquent autant du tiers état que du roi, dont l'image circule dans ces groupes insurgés chaussé de sabots et habillé en paysan pour dénoncer les nobles ! Les révoltes sont d'autant plus efficaces quand elles sont, ici et là, soutenues par les officiers municipaux, paysans eux-mêmes, engagés dans le combat antiféodal. Les députés de la Constituante sont conscients de leurs difficultés à contrôler cette situation. Ils tentent d'encadrer les communes par des institutions plus englobantes, avant que devant la fuite du roi, en 1791, les effets de la mobilisation des communes légitiment le maintien du *statu quo* institutionnel.

Les émeutiers puisent ainsi à pleines mains dans le fonds traditionnel, d'aucuns diront archaïque, des inversions carnavalesques, donnant des allures de fêtes villageoises à ces séditions susceptibles de dégénérer en violence le cas échéant. Les émeutiers plantent des arbres, les « mais », auxquels sont accrochés des outils, voire des cages emprisonnant des chats, ainsi que des pancartes menaçant de pendaison ceux qui paient les dîmes, comme ceux qui les exigent. Symboles forts de la communauté rurale, les « mais » deviennent des enjeux car les gardes nationaux envoyés par les villes s'emploient à les couper, malgré les paysans. Ceux-ci détruisent aussi les girouettes, les pigeonniers, les bancs d'église, parfois les pierres tombales, ainsi que les documents notariés attestant des droits sur les terres, autant par souci social que par espoir d'un âge d'or sans seigneur ni impôt. Des bruits assurent ici que tuer un noble est récompensé par six cents livres, ailleurs que la loi martiale exige de supprimer un noble ou un curé sur trois. Évidemment, les châteaux sont des cibles privilégiées, mais les maisons bourgeoises ne sont pas toujours épargnées. Ces lieux nourrissent des rumeurs dénonçant leur mystère et leur domination. La recherche de cachots, hypothétiques et fantasmatiques, entraîne des dévastations, notamment celle des bouteilles dans les caves, quand ce n'est pas le plomb des toitures qui est enlevé.

L'occasion révolutionnaire

Ces multiples insurrections sont causées autant par l'antiféodalisme des ruraux que par des revendications économiques. Fantasmes, sentiments de vengeance, ressentiments les plus profonds et aspirations les plus élémentaires se conjuguent. Si la notion de « politique du peuple » peut avoir un sens, c'est bien pour qualifier ce mouvement irrationnel et collectif dont l'anthropologie historique rend infiniment mieux compte que l'histoire politique. S'agit-il d'une continuation de « l'économie morale du peuple », expression popularisée par E. P. Thompson, pour rendre compte d'une culture politique autonome du peuple, qui sous-tendrait ces manifestations ? La continuité est réelle avec ce qui s'était passé dans le printemps et l'été 1789, et qui avait reçu la qualification de Grande Peur, mais les significations changent parce que l'ampleur des émotions populaires se répercute dans toute la nation. La Révolution réveille les « réserves insurrectionnelles » (Y.-M. Bercé), qui sommeillaient depuis des décennies, sinon des siècles, dans des communautés ayant de fortes consciences collectives et les transforme en révoltes. En retour, ces « révoltes historiques » (D. Ligou) provoquent un traumatisme imprévu, puisque les nobles et les puissants doivent admettre que plus rien ne sera comme avant. Les seigneurs et les autorités locales et nationales se trouvent démunis devant l'explosion de multiples émotions. L'exemple est donné par les nobles qui se réfugient à Montauban, fuyant les campagnes émeutières.

Quelques cas particuliers illustrent cette mutation qui demeure malgré tout inaboutie. En janvier 1790, non loin de Tulle, en bas Limousin, des émeutes étalées sur plusieurs jours débouchent sur des affrontements directs faisant suite à des incendies de maisons et de châteaux. On reconnaît officiellement une douzaine de morts dans les rangs des révoltés, parmi lesquels cinquante-cinq sont emprisonnés. Après un jugement, deux sont pendus un mois plus tard, à l'issue d'un procès. La rigueur de la répression fait problème. Une partie des élites approuve et distingue les révoltés dangereux des paysans bons et honnêtes qui les environnent ; une autre, comme à Brive, où les édiles s'inspirent de la Déclaration des droits de l'homme pour développer un argumentaire politique, insiste sur la légitimité de la révolte causée par les injustices et par les mauvaises récoltes. Des émissaires et une pétition portant sur les « plaintes des pauvres peisans [*sic*] du bas Limousin » sont envoyés auprès des députés de l'Assemblée constituante, qui se divisent sur le sujet. L'abbé Maury, le vicomte de Mirabeau dénoncent la guerre civile et réclament le retour à l'ordre. La gauche, soutenue par l'abbé Morellet, publiciste connu, réussit à imposer la suspension des poursuites et la reconnaissance du droit des paysans. Sur place, les villes proches de Brive, par conviction ou par peur de représailles, appuient la recherche d'accommodements. La révolte paysanne, proche pourtant de toutes celles qui ont émaillé les décennies précédentes, a reçu ici une portée politique avec des résonances nationales. Des carrières s'affirment même à l'occasion. Ainsi l'avocat Vergniaud, futur Conventionnel, se distingue particulièrement quand l'affaire est jugée à Bordeaux en novembre suivant.

Dans les mois qui suivent, jusqu'à la nouvelle flambée insurrectionnelle

dans l'hiver 1790-1791, le climat régional a été totalement changé, affaiblissant la position des propriétaires, inquiétant les nobles suspectés de conspiration et de contre-révolution. Des Charentes au Quercy, une guerre aux châteaux en détruit plusieurs dizaines, alors que les autorités locales ou nationales, qui dépêchent deux commissaires, n'arrivent pas à restaurer le calme. La guerre se prolonge contre les étangs, vidangés de force, dans l'été 1791, elle se diffuse vers l'Auvergne et vers le Bordelais, ou dans l'Aude, dans le Val de Dagne. Des troupes de ligne sont employées avec prudence pour contrôler la situation, rétablie tant bien que mal par des édiles, soucieuses de ne pas se couper du mouvement rural. Peut-on parler d'une voie paysanne de la Révolution, ou faut-il plutôt comprendre ce mouvement comme la transmutation des attentes rurales dans le nouveau cadre politique ? Si l'on estime que les espoirs les plus courants des paysans étaient placés dans l'acquisition de terres et la diminution de leurs charges, alors les mots d'ordre politique se sont ajoutés aux revendications anciennes sans qu'une véritable mutation politique ne naisse. Dans d'autres régions, où les ruraux dépendent de gros fermiers ou de salariés urbains, la politisation paraît plus nette, chez les fermiers ou chez les manouvriers. Les premiers profitent de l'ouverture politique pour accaparer des biens et le pouvoir local. Les seconds luttent pour leurs gages, le partage des communaux et la taxation des prix. Le processus est en effet lent, inégal et sans unité, demeurant dans la dépendance des contextes régionaux.

L'unité nationale serait à chercher en revanche dans les nombreuses plaintes émises par des communautés rurales contre le maintien des redevances portant sur les terres, que les propriétaires entendent toucher en application du décret des 15-28 mars 1790. La tentative de l'Assemblée pour réglementer les relations entre locataires et propriétaires, paysans et seigneurs, débouche sur une reprise des contestations des droits seigneuriaux et une déception de la part des paysans. Les droits seigneuriaux demeurent le plus souvent exigibles jusqu'en 1792, les ruraux se résignant mal à les racheter. Les rachats semblent mieux acceptés lorsqu'ils concernent les droits ayant appartenus à l'Église, passés depuis à l'État. Vingt-quatre millions de livres auraient ainsi été versées à l'État par les paysans avant 1792. La somme est importante, mais rapportée à la valeur estimée, entre 200 et 600 millions, elle reste très limitée. Face à la contre-attaque des seigneurs pour obtenir le paiement des rentes, y compris par décision de justice, les paysans opposent mauvaise volonté, procédures dilatoires, voire refus brutal lorsqu'ils sont soutenus par les nouvelles municipalités. La faillite de l'autorité s'accroît des indécisions du cadre législatif et de la possibilité de commettre impunément des actes jusque-là illégaux. Les forêts et le gibier, interdits aux communautés paysannes, sont les premières victimes de l'incapacité de nombreuses communes à faire respecter un ordre rejeté par des traditions paysannes malgré les décrets pour interdire les dévastations forestières.

Pour autant, ces mécontentements ne suscitent pas un mouvement rural ou paysan autonome. Pire même, les luttes ultérieures consacreront l'éclatement du

monde rural. Les journaliers agricoles des grandes plaines inaugurent, de leur côté, d'autres formes de contestations inspirées de l'inversion carnavalesque, les « baccanales ». Échappant à tout contrôle politique, parfois soutenus par des militants locaux extrémistes, dont certains curés « rouges », ils réclament de meilleures rémunérations de la part des grands fermiers qui les emploient, faisant glisser ceux-ci peu à peu vers des positions politiquement révolutionnaires mais socialement conservatrices. Dans ces années 1790-1791, les remises en cause du monde social et économique ne sont donc pas encore liées à des programmes précis et à des groupes organisés ; toutes les options sont ouvertes, sauf là où la question religieuse a déjà délimité les camps.

89 a-t-il créé la noblesse ?

Si dans l'effervescence née après les journées de juillet et août 1789 les ruraux purent penser que le 4 août 1789 avait aboli les droits féodaux, une partie de la nation a conclu que la noblesse a perdu sa place et sa fonction. Du pamphlet de Sieyès voulant renvoyer les nobles dans leurs forêts de Franconie aux lois antinobles de 1794, des étapes successives scandent cette disparition : la fin du droit d'aînesse, du 4 mars 1790, ou l'organisation du rachat des droits féodaux, du 3 mai, puis l'abolition de la noblesse, le 19 juin 1790.

Ce jour-là, sous l'impulsion de Cloots et de Lameth, au cours d'une séance qui semble renouveler les renonciations du 4 août 1789, l'Assemblée constituante décide brutalement la suppression de la noblesse héréditaire et de tous titres, distinctions, armes et livrées, exigeant que les citoyens portent « leur vrai nom de famille ». La mesure prend place parmi des décisions disparates. L'Assemblée a accordé aux « vainqueurs de la Bastille » des armes d'honneur, un brevet, la possibilité d'orner leurs uniformes d'une couronne murale, enfin l'entrée dans les gardes nationales. Elle a autorisé une délégation d'« étrangers », conduite par Cloots, à assister à la fête de la Fédération du 14 juillet suivant. Elle a décidé aussi que les figures enchaînées, figurant des peuples vaincus au pied de la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires, seront détruites pour laver l'honneur des nations ainsi stigmatisées. Ce n'est qu'après cela qu'un député du Rouergue, Lambel, propose que ce jour soit le tombeau de la vanité et que les « qualités » nobiliaires soient supprimées. Charles de Lameth, puis La Fayette et Goupil de Préfeln entraînent l'accord de l'Assemblée, malgré des avis divergents, notamment ceux de l'abbé Maury.

L'épisode est célèbre, mais mal connu. A-t-il été préparé, ou l'intervention de Cloots a-t-elle entraîné l'Assemblée plus loin qu'elle ne l'avait imaginé ? A-t-on assisté à un double mouvement élevant les citoyens méritants et abaissant les personnes dont la naissance est le seul mérite ? Si le refus de toute distinction, même honorifique, traverse la Révolution bien avant 1794, peut-être dans la suite de la Révolution américaine, ce qui vient de se passer est plus complexe. L'extrême droite réagit vivement contre la décision prise, mais le 25 juin une levée de boucliers se manifeste, de la part des districts parisiens et

d'anciens gardes-françaises, contre les avantages octroyés aux vainqueurs de la Bastille. Ceux-ci sont obligés de renoncer à leurs prétentions et se fondent dans la garde nationale. Pour d'autres révolutionnaires, comme Marat, la suppression de la noblesse demeure secondaire par rapport à la différence entre riches et pauvres. Reste à comprendre pourquoi une bonne part des officiers nobles servant dans les troupes de ligne demeurent immuablement au service, au moins jusqu'au départ du roi arrêté à Varennes, puis lors des premières défaites de la guerre, alors que les châteaux brûlent et que les insubordinations se multiplient au sein des troupes.

Lorsque des députés nobles Lameth et Le Peletier de Saint-Fargeau appuient le décret, ressentent-ils la noblesse comme une contrainte, ainsi que la voit l'Arlésien Antonelle ? Considèrent-ils plutôt cette mesure comme le moyen de régénérer la société autour du mérite personnel ? Comme le souligne La Fayette, ils témoignent de l'unité qui existe, de fait, entre nobles et bourgeois dévoués à l'État, que ce soit dans l'armée, l'administration ou l'économie. C'est ce courant composite qui semble rassembler la majorité des officiers nobles présents encore en 1790 dans l'armée. Le plus souvent issus d'une noblesse pauvre ou peu fortunée, ils sont attachés à l'état militaire conçu comme un mode de vie fondé sur l'honneur et le service ; ils partagent la lutte menée par l'Assemblée contre la prodigalité et la vanité, en faveur du talent et de la vertu. Leur idéal de régénération sociale, leur critique des fausses valeurs incarnées par les courtisans et par les anoblis, leur dédain de l'argent s'accordent avec l'orientation générale de la Révolution. Si la précipitation de la mesure du 19 juin 1790 les inquiète, ils ne veulent y voir qu'un excès sans conséquence. Ils sont rassurés par l'existence d'un Comité militaire auprès de l'Assemblée, peuplé d'officiers venus de l'Ancien Régime, où se distingue Wimpffen, futur meneur « fédéraliste » en 1793, qui gère *de facto* l'organisation des troupes et l'avancement des gradés. Ils demeurent attachés à la distinction « naturelle » qu'ils possèdent. Serviteurs de l'État, désintéressés vis-à-vis de l'argent, ils s'affirment sans peur de la mort, éloignés d'une éthique « bourgeoise ».

La présence de cadres hérités de l'Ancien Régime est massive dans les cercles dirigeants, à quelque niveau que ce soit, que l'on pense au rôle du marquis de Sillery, mari de Mme de Genlis et proche du duc d'Orléans, comme à celui de Genêt, ambassadeur aux États-Unis en 1793, véritable produit de la Cour, sans parler des généraux Biron-Lauzun ou Custine. Plus que « tuer la noblesse », comme le voudra plus tard la formule, 1789 semble favoriser son épuration et soutenir la noblesse militaire, qui règle ses comptes avec toutes les autres strates nobiliaires contre lesquelles elle était en concurrence défavorable auparavant. Ces nobles, partisans de la Révolution de 1789 considérée comme une régénération sociale, peuvent encore s'appuyer à cette époque sur une opinion qui leur est acquise, ou au moins qui les comprend. La rupture viendra après 1792. La théorie d'une fusion des élites, qu'une école historique des années 1970-1980 voulait voir à l'œuvre, est sans fondement. Les équilibres sociaux et politiques du XIX^e^ siècle français seront fondés pour une large part

sur cette vision renouvelée de la noblesse, élément constitutif du champ politique. La noblesse, indécise sur sa composition, a favorisé 1789. Non moins paradoxalement, 1789 fait renaître une noblesse inédite, mais durable.

L'affirmation d'un refus

La raison de cette « invention » tient à la résistance d'une partie des nobles ainsi qu'à l'acharnement contre eux d'un courant de l'opinion. L'ethos nobiliaire n'est évidemment pas d'un seul bloc. Le ferment le plus solide repose sur la conscience que ces hommes possèdent de leur honneur, individuel et collectif, les contraignant à des obligations qu'ils acceptent, voire revendiquent ou contournent selon leurs itinéraires, mais qu'ils ne peuvent pas ignorer. Tous peuvent se reconnaître dans la phrase arrogante du comte de Chanclos, assurant en juin 1789 : « Aucune puissance humaine ne peut m'empêcher d'être le fils de mon père, qui est né gentilhomme de nom et d'armes. » Les radicaux, comme le vicomte de Mirabeau, frère du révolutionnaire, concluent qu'il faut rompre avec la Révolution, méconnaissant la société d'ordres. Plusieurs centaines de nobles dénoncent, avant d'émigrer, cet attentat aux Constitutions de la monarchie, remettant en cause ses équilibres et ses alliances enracinées dans le passé. Ces critiques font mouche, comme celles qui insistent sur le risque d'accroissement de la violence « des peuples » à qui tout est cédé. Elles jugent qu'une partie de l'Assemblée, dont certains nobles comme La Fayette, veut changer radicalement la société française. Une fraction de l'opinion, des nobles et des clercs certes, comme l'abbé Maury, mais aussi des roturiers, urbains ou ruraux, déclarent leur attachement à une société « verticale » fondée sur les fidélités entre groupes sociaux inégalitaires, donnés comme complémentaires. Si bien que la noblesse, en tant que telle, prend une valeur symbolique nouvelle en devenant le rempart contre la société du lucre et de l'inégalité par l'argent. Loin d'être une relique ou une survivance, elle devient, dans le feu des événements et en réponse aux oppositions qu'elle rencontre, une identité partagée par des individus affirmant un principe. Dans les Mauges, le curé Marchais dénonce, dès septembre 1789, les croyances portées par la Révolution : l'égalité entre les hommes, leur liberté de choix, la mise en commun des propriétés, bref tout ce qui est contraire à la loi de Dieu.

Inversement, le rejet de la noblesse est remarqué dans les émotions rurales comme dans les manifestations hostiles à l'ordre militaire. Une vague d'insubordination traverse tout le pays, de Toulon à Lille, ou en Martinique, de Brest à Nancy, elle concerne toutes les armes et tous les régiments, y compris les Suisses. L'insurrection de Nancy, en août 1790, en est le meilleur exemple. Elle oppose entre eux des Suisses, dont une partie, « gangrenée par la peste militaire », comme le disent les autres, réclame une amélioration de la solde. Envoyé par La Fayette, le général Bouillé entreprend de réduire le conflit mais ne peut pas empêcher que des combats aient lieu dans la confusion, impliquant plusieurs centaines d'hommes, Suisses et gardes nationales mêlés. Autour de

cent dix militaires des deux camps sont tués, dont cinquante-cinq parmi les troupes envoyées contre les mutins. Parmi ces derniers, vingt-deux sont pendus, un roué vif et quarante et un envoyés au bagne. L'insubordination des Suisses a manifestement été exagérée par les Jacobins puis par des historiens comme Michelet, qui la présentent comme le succès de la propagande révolutionnaire. Le mécontentement était réel mais portait sur des réclamations anciennes auxquelles les circonstances nouvelles donnèrent un autre sens.

L'écho de cet épisode est considérable, pourtant il est estompé, provisoirement, par la mort héroïque du jeune lieutenant Desilles, tentant de s'interposer entre insurgés et forces de l'ordre, qui meurt criblé d'éclats de mitraille. Son intervention est immédiatement célébrée dans tout le pays. Il est présenté comme une victime des divisions néfastes à la nation ; il a adopté une de ces positions médiatrices que d'autres jeunes officiers avaient prônées auparavant en vain, et illustre l'incompréhension qui s'instaure. Refusant de tirer sur les foules du Dauphiné, de la Bretagne ou du Béarn, ces jeunes officiers se sont affranchis de la stricte obéissance pour inventer des relations nouvelles au nom de la « nation ». La rupture des solidarités militaires est désormais consommée, les sorts des soldats et des nobles divergent, rupture aggravée par la constitution de troupes de volontaires qui se veulent citoyens-soldats, incarnation de la régénération nationale. À Bastia, des soldats laissent la foule massacrer un colonel, tandis qu'à Toulon des officiers sont tués sans que les autorités municipales ne bougent. Les « aristocrates » sont décrits comme des monstres ou des chiens enragés ; on les soupçonne de vouloir maintenir la diversité des monnaies et d'entretenir la désunion de la France. En même temps que le mot contre-révolution se fixe dans le langage, l'ethos nobiliaire s'affirme dans les complots contre-révolutionnaires.

Le réseau que monte le noble breton La Rouërie comme les rassemblements qui se produisent en Vendée autour des Lézardière sont bien attestés, même s'ils demeurent encore marginaux. Mais une accumulation d'affaires met en valeur les discordances entre nobles et Révolution. En février 1790, le marquis de Favras meurt pendu, dans une dignité et un silence exemplaires de sa qualité nobiliaire, alors qu'il est accusé d'avoir comploté au profit du roi, sans doute en suivant les consignes du comte de Provence. Un an plus tard, en janvier 1791, le Comité des recherches de Paris relâche le comte de Bussy poursuivi pour avoir enrôlé des hommes en vue d'enlever le roi et le conduire à Metz. Bussy s'était fait remarquer, en 1789, pour sa résistance face aux paysans incendiaires dans le Mâconnais, avant de prendre des positions plus radicales. Les membres du Comité se sont abstenus de pousser trop loin leurs investigations.

En février 1791, le pays est divisé par la sortie de France des tantes du roi, permise par les députés malgré les résistances des Parisiennes et des villageois de Bourgogne. Disposant d'un passeport, les tantes sont pourtant retenues par la population et contraintes d'attendre un mois dans la petite commune bourguignonne d'Arnay-le-Duc, avant que l'Assemblée ne les autorise à

reprendre leur voyage hors de France. La campagne menée à Paris par Gorsas ironise sur le fait que même les chemises des tantes appartiennent à la nation de fait ; le réflexe populaire ne souffre pas la « trahison » des nobles pendant les crises et se traduit par des manifestations violentes. Cette « affaire d'État » un peu ridicule se double en outre de la découverte et de la dénonciation d'une conspiration, dite « des poignards », hésitant elle aussi entre l'anecdote et la manipulation, rassemblant entre deux cents et quatre cents gentilshommes aux Tuileries, alors qu'une émeute populaire se déchaîne à Vincennes au même moment. Les deux événements sont-ils orchestrés pour montrer la faiblesse de la Commune et de la garde nationale ? La liaison entre noblesse et classe populaire n'est pas une vue de l'esprit : elle inquiète les révolutionnaires au pouvoir qui s'opposent au Club monarchique soupçonné de distribuer du pain pour obtenir le soutien des Parisiens pauvres. En représailles, l'hôtel de Clermont-Tonnerre, appartenant au principal animateur du club, est mis à sac.

Ces faits, aussi anecdotiques qu'ils paraissent, sont d'autant plus pris au sérieux par les Français que les menaces s'accumulent aux frontières contre le régime. Même si les émigrés, sans doute quelques dizaines de milliers, comptent peu, on craint la réaction des souverains étrangers. Dans la suite des pratiques ordinaires de l'époque, les grandes puissances viennent de s'entendre pour intervenir en Belgique après l'avoir fait dans les Provinces-Unies. En décembre 1790, l'empereur d'Autriche réprime ainsi la révolution avec le soutien de l'Angleterre et de la Prusse et l'accord de la France donné par le roi. La manœuvre réussit parce qu'elle profite des divisions internes survenues entre les éléments conservateurs – autour de Van der Noot – et progressistes – autour de Vonck. Elle s'appuie aussi sur une partie de la population qui regrette l'Empire. L'exemple fait évidemment réagir les patriotes français qui peuvent voir autour d'eux l'activité des opposants.

L'ordre de la noblesse cristallise donc toujours les haines et les ressentiments d'une partie de la population, exclue de la promotion nobiliaire ou soumise à des droits jugés exorbitants. Il continue d'incarner pour certains, comme Sieyès, un obstacle à l'unité nationale, qui doit être fondée sur la vertu et non pas sur l'honneur nobiliaire. Au-delà d'un statut, c'est tout un *habitus* qui est détesté, expliquant qu'en décembre 1790 Robespierre veuille remplacer les privilégiés employés comme officiers de la maréchaussée par des membres de la « classe moyenne […] ordinairement la plus précieuse dans toutes les sociétés » (A. Duport). La noblesse est devenue un fantasme national, en dépit des tentatives de tous ceux qui avaient cru en la régénération collective et, surtout, malgré les désunions qui clivaient le deuxième ordre. Pour prendre l'exemple du pays de Caux, « pas plus qu'ailleurs, les ordres privilégiés ne forment un bloc uni face à la menace révolutionnaire » (G. Lemarchand), mais 1789 a brassé les cartes d'une telle façon que les possibilités d'évolution des années 1770-1780 ont fait long feu. L'incompréhension des nobles, convaincus de leur supériorité héréditaire, a rencontré les ressentiments des roturiers. En résulte d'un côté la réaffirmation des principes nobiliaires, de l'autre le refus de

toute particularité pour réussir l'unité nationale. Toutes les tentatives de fusion des élites et autres essais de méritocratie achoppent sur ces deux convictions. Il faudra attendre la création de la noblesse napoléonienne pour qu'une autre forme de synthèse sociale soit imaginée et se mette en place.

L'effervescence coloniale

Dans les colonies, depuis les années 1780, l'exemple américain et l'affirmation de courants intellectuels abolitionnistes ont introduit les ferments de la contestation contre la traite des Noirs et les privilèges liés à la couleur, mais aussi contre « l'exclusif », principe qui préserve le commerce des colonies avec la métropole. L'opinion est travaillée, après 1787, par la création des assemblées coloniales, réservées aux colons, inspirées des assemblées provinciales ainsi que des assemblées coloniales de l'Empire anglais. Lors des élections aux états généraux, les colons composent des délégations à Paris. Quelques-uns de leurs membres obtiennent de siéger parmi les députés pour représenter les différentes îles et empêcher la remise en cause du système colonial. À Paris, le club de Massiac regroupe tous ceux qui ont des intérêts dans le commerce triangulaire et l'esclavage et qui s'opposent à la Société des amis des Noirs comme à toute demande des libres de couleur. Le 4 août, l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme protégeant la propriété pose brutalement la question de la propriété des hommes, donc de l'esclavage. Sur ce point, les abolitionnistes sont prudents, préconisant un abandon progressif. Rien ne doit changer et dans l'immédiat l'esclavage n'est pas discuté.

Des précautions ont été prises par les colons pour éviter que les informations ne circulent de façon incontrôlée : le déplacement des esclaves entre les Antilles et la métropole est réglementé ; des partisans de la Société des amis des Noirs sont préventivement emprisonnés. Le port de la cocarde tricolore est interdit aux esclaves et aux libres de couleur. Pourtant des journaux et des pamphlets propagent des mots d'ordre abolitionnistes, si bien que tous les habitants sont informés des débats en cours qui relaient les rumeurs et les informations circulant dans l'espace caraïbe depuis les dernières décennies. Les esclaves de la Martinique se soulèvent dès août 1789, croyant que le roi a aboli l'esclavage. La nouvelle de l'insurrection arrive en France en novembre, alors que les bruits de l'interdiction de la traite inquiètent déjà les négociants. Le fait capital est que les métis et libres de couleur sont entrés en politique. Leur importance économique est considérable et quelques-uns jouent déjà des rôles de premier plan à Paris, comme Vincent Ogé ou Julien Raimond ; ce dernier, riche propriétaire, est en contact avec le ministère des Colonies pour accorder des droits aux métis. Regroupés autour de l'avocat Joly, soutenus par la Société des amis des Noirs, ils revendiquent l'égalité de droits devant l'Assemblée. La commission coloniale présidée par Barnave réussit à contrer cette tentative et à faire adopter les lois des 8 et 28 mars 1790 qui accordent un régime spécial aux colonies. Les assemblées locales peuvent, sous le contrôle des planteurs,

adapter les lois nationales. Toute dénonciation de l'esclavage est interdite et la Déclaration des droits de l'homme considérée comme un danger potentiel. La désignation des membres de ces assemblées est confiée à des « propriétaires » de plus de vingt-cinq ans. Les libres de couleur sont potentiellement citoyens, mais de fait écartés de la vie politique partout dans les Antilles, en Guyane ainsi que dans les colonies de l'océan Indien. À partir du printemps 1790, les choses évoluent avec brutalité. La loi n'arrange pourtant pas les colons, car le *statu quo* fige les relations commerciales. Leurs intérêts les opposent aux négociants de métropole, attachés au contrôle des ministères et à l'Assemblée qui tient aux ressources coloniales. Parfois les planteurs se trouvent aussi en difficulté avec les « petits Blancs » favorables à une « démocratisation » locale qui leur serait profitable.

À Saint-Domingue plus qu'ailleurs, les comités qui avaient élu leurs représentants aux états généraux se considèrent comme détenteurs d'une souveraineté durable et se constituent en trois assemblées provinciales dans l'île. L'assemblée du Nord s'attribue les pleins pouvoirs et rouvre le Conseil supérieur du Cap que la monarchie avait fermé ! L'assemblée consultative provisoire, née des élections en février 1790, suite aux décisions prises à Paris, se proclame permanente et générale ; elle s'installe à Saint-Marc, où elle est dirigée par les colons les plus réactionnaires. Contre elle, au Cap, dans le Nord, siègent les planteurs les plus liés à l'administration métropolitaine. L'opposition entre ces groupes est telle que les colons du Cap, plus légalistes, s'assurent de l'appui de vétérans noirs pour attaquer l'assemblée de Saint-Marc, poussant des colons dissidents à fuir la colonie pour se réfugier en France. Cependant, les « petits Blancs » étant tout à la fois patriotes et autonomistes, les planteurs basculent dans le soutien de la royauté et du gouverneur. L'arrivée clandestine d'Ogé, en octobre 1790, consacre l'impasse autour de la reconnaissance des droits des libres de couleur. Avec quelques centaines de partisans, il demande l'accès aux droits des citoyens pour tous les libres, assimilés au tiers état. Défait, capturé et livré aux autorités par la colonie espagnole où il s'était réfugié, il est roué et décapité, en février 1791, avec l'un de ses lieutenants, tandis que vingt-trois de ses hommes sont pendus et treize envoyés aux galères. La rupture entre métis, libres de couleurs et Blancs semble consommée et s'ajoute à la crainte d'un soulèvement des esclaves. En Guadeloupe, les « petits Blancs » s'affirment « patriotes » et s'opposent aux libres de couleur, souvent artisans ou marchands, soutenus par le gouverneur de l'île. En avril 1790, une conspiration des libres de couleur est réprimée avec brutalité, avant qu'une véritable bataille ne se livre, le 25 septembre 1790, entre les deux groupes, « patriotes » contre planteurs, ceux-ci ayant été rejoints par les libres de couleur. Les patriotes sont battus, quatre cent soixante-dix d'entre eux ayant été tués et soixante-dix prisonniers !

Chassés-croisés et imbroglio

À Paris, avec moins de violences physiques, l'éclatement est tout aussi radical et complexe. La Société des amis des Noirs se divise entre ceux qui veulent une mutation politique dans les îles et ceux qui ont des vues purement philanthropiques, dont Barnave et Lameth, ralliés au club de Massiac. Les amis des Noirs sont accusés d'encourager la rébellion des esclaves. La création de la Société de 1789, fondée par Mirabeau, brouille encore plus les cartes. Alors que ses membres peuvent cumuler leur affiliation avec la Société des amis de la Constitution, vite dénommée club des Jacobins, elle accueille aussi une partie des amis des Noirs, mais aussi Moreau de Saint-Méry, Bailly ou Le Chapelier, partisans du *statu quo* colonial, et de fait défenseurs de l'esclavage. On comprend que Bailly puisse faire interdire les représentations de la pièce d'Olympe de Gouges, *De l'esclavage des Nègres*, au demeurant irénique dans sa présentation des rapports humains ; on peut se douter aussi que Mirabeau a soutenu tacitement la loi du 8 mars 1790 qui favorisait les colons. L'arrivée en France des colons partis précipitamment de Saint-Domingue lors des affrontements avec les troupes envoyées par l'assemblée provinciale complique encore les alliances, puisqu'ils ont des comptes à régler avec Barnave qui entend les mettre sous le contrôle de l'État. La trajectoire de Julien Raimond n'a pas non plus la linéarité qu'on cherche à lui donner : sa défense des métis passe par la recherche d'appuis auprès du club Massiac, au nom des intérêts communs, avant de se radicaliser, sans pour autant intégrer dans sa position l'abolition de l'esclavage.

Cette question embarrasse tous les camps politiques, si bien qu'aucun ne veut clairement s'en saisir. Les députés de droite refusent de changer quoi que ce soit à l'organisation sociale, mais les plus radicaux d'entre eux appuient l'autonomie des assemblées coloniales contre la monarchie. Les amis des Noirs adoptent des positions visant à une suppression progressive, qui sont régulièrement mal comprises, avant d'être déformées par l'historiographie. Au nom d'une nécessaire transition des statuts pour éviter un débordement de violence, ils sont en fait plus sensibles aux droits des libres de couleur qu'à ceux des métis ou des affranchis. Quant aux Jacobins et au Cercle social, ils sont manifestement peu investis dans la question coloniale jusqu'en 1791. Aussi, lorsque du 12 au 15 mai 1791 les débats de l'Assemblée portent sur les colonies, se mêlent les questions de l'autonomie des assemblées coloniales, de l'extension de la citoyenneté aux libres de couleur ou aux affranchis et, insidieusement, de l'esclavage. Après trois jours d'affrontements, l'Assemblée décrète ne pas statuer à la place des assemblées coloniales à propos des « personnes non libres ». Seuls les libres de couleur nés de parents libres sont reconnus comme citoyens, ce qui revient par ce biais à constitutionnaliser l'esclavage et à ne rien accorder aux affranchis et aux métis ! Le pire est que la mesure, qui ne concerne que quelques centaines d'individus, est mal accueillie par les planteurs de Saint-Domingue qui ne veulent rien céder. L'abolition de l'esclavage est renvoyée à des générations ultérieures. Le 24 septembre suivant, les assemblées coloniales, obtenant la totalité du contrôle sur l'état des

personnes, suppriment ce qui avait été accordé.

Devant la complexité des luttes, les députés ont baissé les bras, aidés par l'efficacité de ce qui est un véritable « lobby » colonial. La peur de l'effondrement de l'économie métropolitaine et de la rupture des fortunes – y compris parmi les libres de couleur propriétaires d'esclaves – a joué, comme la permanence d'une vision négative des esclaves, très forte chez l'abbé Maury, par exemple. Cette peur conditionne beaucoup de réactions, y compris chez les Jacobins, réticents à l'idée de donner la citoyenneté aux affranchis parce que cela reviendrait à estimer que les actes individuels puissent donner la liberté à un être humain, principe qui serait contraire à la nature de l'État français. Brissot, de son côté, en assimilant les libres de couleur au tiers état, interdit la prise en compte des esclaves dans les luttes politiques. Quant à l'abbé Grégoire, il temporise, à la fois par tactique et pour éviter la violence qu'il juge inévitable si les ruptures sont trop rapides. La gauche a perdu la bataille juridique, même si on peut estimer que les Jacobins ont accepté d'utiliser la qualification « non libres », qui évite de poser clairement la question de l'esclavage, par tactique plus que par hypocrisie. Relevons que le 28 septembre 1789 les Juifs de France accédaient de leur côté à la citoyenneté. Il est difficile de penser que les principes comptent plus que les rapports de force. Dans cette conjonction contradictoire, l'Assemblée a adopté une position de compromis.

Faut-il voir cet épisode comme une violation de la Déclaration des droits de l'homme, ou comme une étape dans un processus ? Le silence de l'historiographie ancienne sur ce sujet est regrettable, mais doit-on dénoncer pour autant « le faux universalisme » de la Révolution, dans la suite d'Aimé Césaire dont la position a pourtant évolué, puisqu'il finissait par conclure que les hommes de la Révolution « avaient les pieds sur terre » et n'avaient pas pu résoudre « une situation très compliquée ». Si bien qu'il estimait nécessaire de « démystifier la Révolution française [mais] pas du tout [de] la blâmer ».

Guerres civiles

L'incapacité à faire face est manifeste sur le terrain. À la Guadeloupe, entre mai et juillet 1791, planteurs et libres de couleur se déchirent entre partisans de la Révolution, patriotes favorables aux mesures de l'Assemblée et du gouverneur, tenants de l'aristocratie locale appuyant l'assemblée coloniale. Dans ces occasions, très confuses, on assiste à des scènes inédites : un Blanc est, par exemple, frappé ouvertement par un libre de couleur qui n'est pas poursuivi ! Un mouvement « fédéraliste » prend ensuite le pouvoir, contrôlé par les planteurs et intégrant des libres de couleur. Ce sont les commissaires envoyés par le roi qui cassent les arrêtés de cette fédération de « bons citoyens », avant que les libres de couleur ne se tournent vers les patriotes. La quasi guerre civile qui vient de se dérouler prend fin brutalement avec l'annonce du soulèvement des esclaves de Saint-Domingue. Un front uni s'établit bon gré mal gré pour en « imposer » aux esclaves.

Précisément, ceux-ci ont bien compris les enjeux et s'opposent pour une large partie d'entre eux à une Assemblée incapable de répondre à leurs attentes. Il n'est pas étonnant que ce soit parfois au nom du roi qu'ils se révoltent, dans la nuit du 22 au 23 août 1791 à Saint-Domingue. Une rumeur assure en outre que le roi a promis trois jours de liberté par semaine aux esclaves, ce que les colons ne voudraient évidemment pas accorder. La même rumeur assure que Louis XVI autorise de faire donner le fouet aux maîtres. Les circonstances précises de l'insurrection demeurent encore imprécises sur de nombreux points. Si la part du vaudou est difficile à apprécier, l'appui des curés catholiques est attesté, suscitant des réactions chez les planteurs. Parmi ces prêtres, considérés au moins comme des traîtres par les colons, le plus déprécié est le père Philémon, dont la tête, après sa capture et son exécution, est placée par les colons à côté de celle du chef noir Boukman. L'objectif du mouvement est moins politique que tactique, avant qu'il ne se radicalise dans un affrontement avec des adversaires qui n'envisagent aucune concession possible. La révolte a été préparée, mais elle va se découvrir et se penser au fur et à mesure des événements, d'autant que les rivalités entre chefs et les concurrences entre libres de couleur et esclaves jouent, au point que des meneurs sont mis à mort par des rivaux, affaiblissant les insurgés. L'invocation des droits de l'homme se combine avec l'ostentation de signes royalistes, puisque les chefs insurgés portent des croix de Saint-Louis et des drapeaux proclamant « vive Louis XVI », ainsi que des amulettes censées protéger de la mort. Sans ironie, rappelons que les vendéens de 1793 ne seront guère différents, même dans le rappel aux droits énoncés en août 1789 ! La communauté blanche se divise dans les îles où les violences creusent un fossé insurmontable, mais aussi en métropole où les abolitionnistes rejettent la responsabilité des conflits sur les colons. Ces derniers se rallient ouvertement à la contre-révolution, notamment via le marquis de La Rochejaquelein, père du futur généralissime vendéen de 1793. Dans la Guadeloupe voisine, l'unité entre Blancs, déjà très écornée, laisse place à une guerre civile dans laquelle royalistes et patriotes emploient des esclaves armés !

La nouvelle question sociale ?

Ce climat de tensions inédites et complexes est aggravé par la dépréciation des assignats alors que la reprise s'amorce, permettant, paradoxalement, l'accroissement des demandes d'emploi et des salaires. Cette situation permet qu'à côté des mouvements directement politiques les compagnonnages se réactivent, tandis que des clubs, sociétés mutuelles et fraternelles, prolifèrent, voulant intervenir dans les décisions. L'illustration en est donnée par le club typographique et philosophique de Paris qui rassemble mille deux cents ouvriers à son apogée. Ces rassemblements veulent, en profitant de l'occasion donnée par les mutations politiques, obtenir des augmentations de salaire, contingenter l'accès à leurs métiers en excluant des rivaux étrangers et

s'opposer aux maîtres. Ce que ces derniers, à Paris notamment, comprennent bien. Ne sont-ils pas qualifiés de « despotes » par leurs ouvriers, dénommés « brigands » en retour ? Les maîtres maréchaux sont particulièrement en pointe dans ce conflit. Ils accusent le maire de Paris, Bailly, de « faiblesse » devant les revendications des compagnons, très fortes en avril et en mai 1791. Reste qu'aucune unité n'existe parmi les ouvriers des grandes villes, si tant est que le mot puisse s'appliquer aux cohortes de manœuvres, portefaix, compagnons et garçons, toujours plus nombreux que les ouvriers employés dans les manufactures.

Aussi, l'émeute des « perrayeurs » d'Angers ou celles des ouvriers de Nantes, en 1790 et en septembre 1791, sont-elles faiblement reliées aux enjeux politiques nationaux. Au mieux, les revendications populaires portent sur la répression des conjurations d'affameurs ou l'instauration d'un autre régime social. Si bien que les autorités ont tendance à considérer ces mouvements comme des cabales orchestrées en sous-main par des contre-révolutionnaires.

L'urgence est cependant de faire face aux ateliers de charité qui rassemblent encore plus de vingt mille ouvriers au début de 1791, donnant l'occasion de débats violents et confus. Les ouvriers demandent des mesures réglementaires au moment où l'Assemblée s'engage dans la voie garantissant la liberté d'entreprendre inaugurée par Turgot quinze plus tôt. Le vote de la loi d'Allarde, le 2 mars 1791, qui abolit les corporations et les maîtrises, permet à n'importe qui de devenir entrepreneur en s'acquittant d'une patente. L'Assemblée vote ensuite l'interdiction des pétitions collectives le 22 mai et l'interdiction des coalitions et des grèves le 14 juin, loi passée sous le nom de son promoteur, Le Chapelier, après que Paris eut dès le 4 mai interdit tout rassemblement aux ouvriers. Si la loi Le Chapelier interdit aux entrepreneurs les plus hardis de se lancer dans des alliances pour faire baisser les salaires ouvriers, ce n'est pas cette dimension qui est la plus retenue, ni la plus déterminante politiquement. L'insurrection ouvrière, qui allait en se développant, est arrêtée sans que les revendications collectives ne disparaissent pour autant. Des convictions se mêlent : la suprématie de l'individualisme et le refus des corps intermédiaires rejoignent celle qui voit dans la liberté de production et de circulation des marchandises l'assurance de la baisse des prix. Le conflit entre les physiocrates et les partisans d'un libéralisme économique, d'un côté, les « taxateurs », de l'autre, récurrent depuis plus de vingt ans, a été réanimé en 1788-1789 et gagné par ces derniers. Deux ans plus tard, avec le rétablissement progressif du ravitaillement, la tentation réglementaire portée par le « menu peuple » est perçue comme une menace pesant sur les institutions elles-mêmes. Beaucoup craignent que les groupes d'émeutiers, dans la suite de 1789, ne réclament aussi l'élargissement des droits de vote et l'entrée des citoyens passifs dans les gardes nationales. Les revendications économiques se transforment donc pour passer dans les interstices entre les institutions et surtout investir le politique. Ainsi, les corporations ouvrières mutent en sociétés populaires ou en unions de métiers, quand ce n'est pas en confréries,

permettant, par exemple, aux ouvriers charpentiers ou aux ouvriers en rubans de manifester entre septembre et octobre 1791.

Rejoignant les Jacobins les plus « avancés », comme Robespierre, un courant que l'on peut qualifier de « démocrate » s'impose dans le paysage national ; il rassemble le club des Cordeliers, le Cercle social et le Comité central des sociétés patriotiques, les sociétés fraternelles. Cette conjonction colore politiquement les positions classiques des habitants des quartiers populaires des villes, si bien que lorsque, en 1792, les hommes au pouvoir auront été balayés et remplacés par cette gauche qui défend une autre conception de la souveraineté, une deuxième révolution commencera, appuyée par ceux qui deviennent alors les sans-culottes. La complexité de ce mouvement tient à sa naissance, mêlant la défense des communautés de quartier, la politisation au sein des sections et le besoin de trouver des intermédiaires vis-à-vis des autorités municipales. Des patrons, acquis aux idéaux de 1789 et qui ne peuvent plus se regrouper dans des corporations, se retrouvent avec des ouvriers, interdits de coalition et réclamant des garanties, pour faire face aux difficultés de vivre ensemble dans des quartiers désertés par les hiérarchies anciennes, émigrées ou discréditées par l'évolution politique. Tous sont désireux d'un retour à des régulations indispensables, car les limites du libéralisme sont vite apparues, notamment dans la construction. Contre les malfaçons et les fraudes, les administrations recourent à des experts capables de restaurer la qualité des bâtiments. Le mouvement sans-culotte trouve ici son origine, recouvrant une sensibilité et un enracinement urbain plus qu'un statut social ou qu'une appartenance économique. Dans l'immédiat, le mot n'apparaît pas encore pour le qualifier, il est encore dépendant des militants du Cercle social et des Cordeliers qui diffusent une culture « républicaine » inspirée des principes hérités de la culture classique.

La politisation introduite par les événements n'a donc pas encore divisé la France en blocs, même si le mot contre-révolution est en train de s'imposer dans le langage commun. Ce mot, en usage dès 1790, est en effet préféré à « antirévolution », pour désigner, d'une façon imprécise, les réticents et les opposants à l'évolution politique. Hésitant entre enregistrement du désaccord et stigmatisation, il englobe les contre-révolutionnaires les plus déterminés, à commencer par Artois, et ceux qui sont estimés ne pas être révolutionnaires et sont rejetés pour une raison ou pour une autre, comme Mounier. L'hésitation est d'autant plus intéressante à noter que le mot « Révolution » ne possède pas encore un sens fixé et que les partisans du nouveau régime se reconnaissent comme « patriotes », mais pas comme « révolutionnaires » et encore moins comme « républicains ». Sans doute la polarisation Révolution/contre-révolution transforme-t-elle les antagonismes liés aux richesses, aux distinctions, à la couleur de la peau, à la religion… et crée-t-elle des blocs soudés par des événements et des mythes. Relevons, cependant, que cette dichotomie, pratique pour brosser des tableaux généraux de l'histoire de France

ou de l'humanité, n'a jamais pu rendre compte des attentes, des luttes et des souvenirs qui ont toujours échappé à ce découpage binaire.

Dans l'historiographie, la réintroduction du terme « antirévolution », vers 1985, n'a rien changé. Prétendant distinguer des mouvements de résistance, devenus éventuellement contre-révolutionnaires sous l'effet des événements et surtout en raison d'une conscience politique affirmée, une telle vision postule l'existence de distinctions et d'appartenances, de blocs idéologiques unifiés, quand les positions des uns et des autres sont relatives : il n'existe pas un axe allant de la « Révolution » à la « contre-révolution » mais des cristallisations de positions autour d'une situation, d'un individu ou d'un principe, rassemblées vaille que vaille dans les polémiques et les jeux d'alliance. Sous chacun de ces termes, Révolution et contre-révolution, sont restées vivantes des réalités diverses selon les lieux et les groupes, les moments et les circonstances, expliquant d'abord que les divisions internes à chaque « camp » ont été régulièrement plus déterminantes que les antagonismes théoriquement essentiels entre les deux grandes forces, annonçant ensuite l'éclatement ultérieur des logiques partisanes et l'éparpillement des traditions nées de la période, justifiant cet exposé attentif aux éclats et aux accidents plus qu'aux grandes fresques mythifiantes.

Repères bibliographiques

BERCÉ Y.-M., *Croquants et Nu-Pieds*, 1974.

BERNET J., *Le Journal d'un maître d'école d'Île-de-France*, 2000.

BLAUFARD R., *The French Army 1750-1820. Careers, Talent, Merit*, 2002.

BOUTIER J., *Campagnes en émoi. Révoltes et Révolution en bas Limousin, 1789-1800*, 1987.

COCK J. de, *Les Cordeliers dans la Révolution française*, 2001.

COUDART L., *La Gazette de Paris, un journal de Paris pendant la Révolution française, 1789-1792*, 1995.

DELPONT H., *La Victoire des croquants*, 2002.

DUPORT A.-M., *Terreur et Révolution*, 1987.

DUPUY R., *De la Révolution à la Chouannerie*, 1988.

—, (dir.), *Pouvoir local et Révolution, 1780-1850*, 1995.

—, *La Politique du peuple*, 2002.

DURAND Y. (dir.), « Fidélités, solidarités et clientèles », *Enquêtes et Documents*, t. XI, 1985.

HALPERN J.-C., « L'esclavage sur la scène révolutionnaire », in *La Révolution aux colonies*, 1993.

JONES P., *The Peasantry in the French Revolution*, 1988.

JOUVENEL F. de, « Les camps de Jalès (1790-1792) », 2004.

KAPLAN S. L., *La Fin des corporations*, 2001.

LAPIED M., *Le Comtat et la Révolution française*, 1996.

LE GOFF T. J. A., *Vannes and its Region. A Study of Town and Country in Eighteenth Century France*, 1981.

LEBRUN F., *Parole de Dieu et Révolution. Les sermons d'un curé angevin avant et pendant la guerre de Vendée*, 1988.

LEMARCHAND G., *La Fin du féodalisme dans le pays de Caux*, 1989.

MARTIN J.-C., *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, 2006.

MCPHEE P., *Living the French Revolution, 1789-1799*, 2009.

MORTIER R., *Anarcharsis Cloots ou l'Utopie foudroyée*, 1995.

POPKIN J. D., *Facing Racial Revolution*, 2007.

REINHARD M., *La Chute de la royauté*, 1969.

SERNA P., *Antonelle, aristocrate révolutionnaire, 1747-1817*, 1997.

SOTTOCASA V., *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution*, 2004.

SUTHERLAND D. M. G., *The Chouans : the Social Origins of Popular Counter-Revolution in Upper-Brittany, 1770-1796*, 1982.

TORNARE A.-J., *Vaudois et confédérés au service de la France, 1789-1798*, 1998.

11
La victoire illusoire

Parmi les journées qui firent la France, le 21 juin 1791 compte autant que le 14 juillet ou les 5 et 6 octobre 1789. Ce jour-là, le roi et sa famille sont arrêtés à Varennes, petite ville de l'Argonne, alors qu'ils cherchaient à rejoindre les troupes du général Bouillé stationnées à Montmédy et à Metz. D'un seul coup, un équilibre fragile s'écroule, révélant les faiblesses des alliances et entraînant tous les acteurs dans des voies imprévues.

Pourtant jusque-là l'Assemblée s'est imposée dans la conduite des affaires du royaume, en dépit de l'extrême droite et des monarchiens. Elle lutte contre les nobles contre-révolutionnaires, les prêtres réfractaires et leurs ouailles encore considérées comme des égarés, et affronte dans la confusion métis et esclaves. Aidée par la masse des biens nationaux qui garantit vaille que vaille l'assignat et surtout assure des rentrées d'argent évitant le recours à l'impôt, l'Assemblée s'est rallié tant bien que mal une grande partie de la paysannerie et réussit dans le domaine des finances, pierre d'achoppement de la monarchie, en réorganisant notamment les finances nationales. Au terme de discussions serrées, restreintes au milieu politique parisien, un échafaudage institutionnel se crée en 1791, si efficace qu'il va traverser toute la Révolution. La Trésorerie nationale remplace le Contrôle général de la monarchie, devenant sans le dire un ministère dirigé par six commissaires placés sous la surveillance de trois députés. L'institution échappe de fait à l'autorité royale et prend ses distances avec l'Assemblée. Elle peut ainsi collecter les impôts et assumer les dépenses de l'État grâce à des bureaux reconnus pour leur compétence et leur efficacité. Deux de ses principaux promoteurs, Condorcet et Lavoisier, perdront la vie en 1794, mais la plupart des commis garderont leurs fonctions, attestant de la viabilité de l'institution qui assure la vie matérielle du pays. Malgré le naufrage des assignats qui suivra quelques années plus tard et la ruine des rentiers, la confiance en l'État et en ses dirigeants durera, garantissant les échanges et donc la Révolution.

Faut-il chercher les raisons de l'effondrement prochain du régime dans l'incapacité des députés au pouvoir à faire face aux émotions générées par les événements ? La difficulté à comprendre l'enchaînement des faits ne doit pas être sous-estimée. Étudiant le Salon de 1791, l'historienne Annie Jourdan avoue son incapacité à repérer des œuvres et des artistes inspirés par la « révolution »

en cours. Elle ajoute « les contemporains ne me rendent pas la tâche facile » en ne distinguant pas les ouvrages imputés à une volonté politique des autres, portés par l'habitude. L'aveu est sympathique, mais confondant. Pourquoi vouloir que les Français de 1791 se sentent pris dans la Révolution, comme les historiens estiment qu'ils ont dû l'être ? L'indécision manifestée dans les réalisations artistiques correspond simplement au fait, attesté ailleurs, que pour la majorité de la population les camps ne sont pas tranchés, que l'attente des changements et des réformes masque les ruptures entre les orientations idéologiques et que c'est précisément cette situation, confuse aux yeux des historiens polémistes et partisans, qui se trouve rompue en 1791.

Le centre perdu

Après 1790, les députés provinciaux arrêtent de partager les logements qu'ils louaient à Paris avec des compatriotes pour s'installer en fonction de leurs affinités politiques. Le changement d'habitudes n'est pas anecdotique. Bien entendu, ces hommes ne composent pas des partis, inexistants pendant la période, mais créent ainsi des nébuleuses politiques avec leurs identités, leurs meneurs, leurs mots d'ordre et même leur placement à l'Assemblée. Bien que nombre d'entre eux refusent de se laisser catégoriser et changent régulièrement de place dans la salle, les « patriotes » avancés, membres du club des amis de la Constitution, appelé dorénavant club des Jacobins, se retrouvent à la gauche du président. Dans un centre fluctuant, Mirabeau, « parti à lui seul », côtoie les patriotes constitutionnels, La Fayette, Duport, les frères Lameth et Barnave. À la droite du président, une minorité de députés s'affirment monarchistes convaincus, comme l'abbé Maury, qui stigmatise le « crime » d'octobre alors qu'il avait toléré la « révolution » de juillet. Ces hommes sont proches des impartiaux et monarchiens, illustrés par Cazalès et Malouet, orateurs infatigables critiquant les incohérences et les ambiguïtés des lois.

Au-delà des clivages, considérables, tous se retrouvent pour organiser l'État, circonscrire l'espace politique et empêcher des dérives jugées inopportunes. Il s'agit bien de supprimer la spontanéité populaire, héritage de 1789, et d'achever la destruction des « corps », les ordres qui avaient causé la chute de la monarchie. Tous partagent une vision libérale de la société et de l'économie, gardant en mémoire les obstacles dressés par les privilèges et exemptions de toutes sortes qui avaient rendu les réformes royales impossibles. Par principe autant que par nécessité, ils s'engagent dans une politique d'élimination des concurrences possibles. Les tribunes ne se privent pas d'intervenir bruyamment contre les « aristocrates », allant même jusqu'aux voies de fait lorsque leurs hérauts semblent en mauvaise passe. Quand en novembre 1790 le duc de Castries, devenu défenseur de la monarchie après avoir adhéré à la Révolution, blesse en duel Charles de Lameth, une foule assaille son hôtel particulier qu'elle saccage, poussant le duc à émigrer. La Commune soutient ensuite *de facto* cet acte commis par « dix mille

souverains » comme le proclame un pamphlet hostile à l'aristocrate.

Ce tableau des sensibilités politiques doit être précisé et nuancé, car tous les groupes sont parcourus de tensions, y compris le noyau dur des contre-révolutionnaires. Les princes partis en émigration, Artois et Condé notamment, incarnent le refus de toute compromission avec la monarchie régénérée et se posent en censeurs vigilants de la Cour. Condé défend en particulier des positions idéologiques très fermes, ancrées dans une conception très réactionnaire et très cohérente de l'histoire et des rapports sociaux. Son départ en émigration a été à son image. Ayant prévu que le roi « allait boire le calice jusqu'à la lie », il quitte la France au lendemain de la prise de la Bastille, prenant de multiples précautions et n'emportant que son épée. Il est vrai qu'il fait jouer la solidarité nobiliaire hors de France et que de fidèles intendants gèrent ses biens, ce qui lui permettra d'être ensuite un des pourvoyeurs de fonds de la contre-révolution. Parmi les émigrés, beaucoup sont réticents devant les prétentions d'Artois, peu soutenu par les souverains européens. À la Cour, il ne dispose que de l'appui de Madame Élisabeth, la sœur de Louis XVI, celui-ci et Marie-Antoinette se défiant de ses ambitions. Provence joue son propre jeu, sans désavouer ouvertement la position de son frère. Cette division entre les partisans de la royauté est destinée à durer. Ceux qui regrettent la France d'avant 1787, Artois en premier, ne pardonneront jamais à ceux qui ont accepté 1789, dont Provence, d'avoir compromis l'authenticité du royaume. À Paris, les partisans du premier groupe se retrouvent après 1790 dans le couvent des Grands-Augustins, avant d'aller au cloître Saint-Honoré tenir leur principal club, la Société des amis de la Constitution monarchique, qui sera interdit en mars 1791. Ces « noirs » divisés en tendances complexes ne seront jamais aussi bien organisés que leurs adversaires, mais ils disposent d'une presse « contre-révolutionnaire », active, brillante, animée par des plumes comme celles de Rivarol ou de Royou. Si, là encore, cette presse est disparate, souvent virulente, parfois démagogue, elle possède un lectorat important pour ses principales publications comme *L'Ami du roi* et les *Actes des apôtres*. Cette tendance « populiste » interdit de résumer la position de ces « aristocrates » au seul désir de restaurer un équilibre entre le roi et sa noblesse traditionnelle : elle explique la complexité, ainsi que la faiblesse, de la contre-révolution.

La frontière est ténue entre ces conservateurs et les défenseurs de la monarchie parlementaire, même si ces derniers sont considérés comme faisant partie des responsables de la dérive politique que condamnent les premiers. Depuis les journées d'octobre 1789, certains monarchiens ont rejoint la contre-révolution militante, comme Mounier, parti en émigration, tandis que les autres, plus proches des « aristocrates », continuent de participer aux institutions et sont bien représentés à l'Assemblée. Appuyés sur des organisations cohérentes, notamment le club des Impartiaux, et sur des réseaux puissants, dont celui des colons et celui des évêques, ils sont représentés par des personnalités fortes, Lally-Tollendal, Champion de Cicé, Clermont-Tonnerre ou Malouet. Groupés autour de Virieu, ils réussissent à contrôler efficacement les débats de

l'Assemblée et à installer leurs membres à la présidence. Leur apogée semble être atteint en janvier-février 1790, lorsqu'ils peuvent revendiquer l'accord donné par le roi aux mesures prises. Ce temps de grâce est bientôt balayé par la radicalisation des affrontements.

La division des « patriotes » est tout aussi réelle. Passé octobre 1789, leur unité a éclaté et le club breton est en perte de vitesse. La création en novembre de la Société des amis de la Constitution – le club des Jacobins – avait voulu répondre à ce déclin. Elle met en œuvre un réseau de correspondance de loin le plus efficace parmi tous ceux qui existent. Ceci explique son influence nationale, alors que son programme demeure flou, attaché d'abord à la défense de la « régénération ». Alors que les événements obligent à faire des choix véritablement politiques, une aile modérée se détache, jusqu'à la scission, autour de Duport, des frères Lameth et de Barnave, qui refusent les violences et souhaitent diriger le pays. Sur ce point, les rivalités personnelles, notamment entre La Fayette et Mirabeau, provoquent des conflits. Ces hommes veulent, par idéologie, voire par besoin d'argent pour Mirabeau, obtenir des positions de force ; en s'opposant les uns aux autres, ils contribuent à la division, mais aussi à la radicalisation des « patriotes », dont beaucoup refusent ces jeux de pouvoir.

Dans ce contexte, se constitue ainsi la puissante Société de 1789, autour de Condorcet, Sieyès, Mirabeau, La Fayette et Le Chapelier. Partisans de la Constitution, au point d'être appelés « constitutionnels », ces personnages puissants sont plus ou moins liés aux Jacobins, quelques-uns gardant la double appartenance. Se détachent particulièrement La Fayette, appuyé par son réseau, ainsi que du duc d'Orléans poussé par un véritable *brain-trust*. Le débat sur la paix et la guerre, l'inflexion de la répression du tribunal du Châtelet en mai 1790 contribuent à éloigner les hommes de 89 des Jacobins qui perdent leur influence au sein de l'Assemblée. Au final, Duport, les Lameth, Barnave contrôlent la vie politique, via les Jacobins, tout en tenant compte au centre de la Société de 1789, comme des personnalités marquantes. À gauche enfin, Robespierre s'impose par ses critiques des modalités de vote et par sa pugnacité.

Hors de l'Assemblée, le Cercle social joue un grand rôle. Il continue d'animer les débats et de rassembler les individus convaincus de la nécessité d'une politique marquée par les questions sociales. S'y retrouvent pêle-mêle des catholiques très rénovateurs, comme Fauchet, ou proches des « illuminés », comme Saint-Martin, des penseurs radicaux, comme Condorcet, des militants et des journalistes, comme Bonneville ou Danton, dans une entreprise de réflexion et d'interventions publiques. C'est dans ce cadre qu'une militante « féministe », Etta Palm d'Aelders, demande que l'on accorde des droits civiques aux femmes. Ce milieu très composite agite incontestablement les idées, puisque, en mai 1791, le journaliste Robert lance le Comité central des sociétés patriotiques qui va jouer un rôle central dans la mobilisation de l'opinion après Varennes. Sa femme, Louise de Keralio, première journaliste féministe, est l'auteur controversé d'un des rares pamphlets républicains de ces années, *Le*

Républicanisme adapté à la France. Le Cercle social est sans doute lié aux fayettistes, via le journal le *Jean Bart*. La nébuleuse qu'il forme voit pourtant s'autonomiser en son sein le club des Cordeliers. Ceux-ci sont plutôt un groupement « d'action et de combat » qui, à partir de la section parisienne de la rive gauche, devient un mouvement critique envers la Constitution et l'Assemblée. Une authentique réflexion républicaine démocratique se développe, portée en outre par une effervescence de sociétés fraternelles, voire de sociétés charitables. Ces associations naissent pour contourner les interdictions faites aux citoyens « passifs » de créer des clubs ; elles prolongent ainsi les mobilisations populaires nées de la prise de la Bastille. Les Vainqueurs de la Bastille donnent notamment naissance au club des Ennemis du despotisme, qui demande, par exemple, la baisse des coûts d'inscription dans les clubs. Cette position revendicatrice s'accommode cependant de l'effort déployé auprès des habitants du faubourg Saint-Antoine pour les convaincre de ne pas incendier les barrières d'octroi dont la suppression est prévue pour le 1er mai. Pour ces militants, la démocratie doit être respectable. Il convient en effet de ne pas suivre les provocateurs et de garantir la crédibilité des assemblées populaires.

La vie politique se joue ainsi entre grands personnages, députés, militants de toutes espèces, ce qui implique que des échanges fort complexes s'établissent entre les doctrines, les programmes, les propagandes et aussi les manipulations. Les journaux populaires se rangent en effet entre les partisans de La Fayette, défenseurs d'un pouvoir fort, et ceux du duc d'Orléans, critiques envers les autorités et volontiers populistes, portés par des groupes de publicistes et de propagandistes, impliqués souvent dans des bagarres et des règlements de comptes. Dans ce milieu si composite on comprend que Marat, isolé dans son activité de journaliste prophétique mais plus ou moins soutenu par les Cordeliers, puisse tenir une place considérable. Son journal, *L'Ami du peuple*, diffuse à plusieurs milliers d'exemplaires, tout comme la Société des amis de la vérité, qui s'appuie sur le journal des *Révolutions de Paris* dirigé par Prudhomme, sans oublier les *Tableaux de la Révolution française* illustrant les textes de Fauchet et de Chamfort. Les « patriotes » de 89 ont donc gagné leur pari, mais ils se déchirent pour des raisons personnelles et idéologiques. L'une des crises les plus fortes se produit en janvier 1791, lorsque, pour contrer les ambitions de Mirabeau, les députés décident d'interdire que l'un d'entre eux puisse devenir ministre. La peur de voir apparaître un homme fort les conduit à fragiliser définitivement les ministères, dépourvus de prestige et de pouvoir décisionnaire, contribuant ainsi à dramatiser les débats dans l'Assemblée qui accapare de fait les pouvoirs législatif et exécutif.

Échec au roi

Si le couple royal n'occupe plus le premier plan de la scène politique depuis l'été 1790, il n'est pas pour autant inactif. Engagé dans une concurrence

complexe vis-à-vis des émigrés, il est à la tête d'un réseau contre-révolutionnaire disposant d'ambassadeurs auprès des souverains étrangers, en particulier le baron de Breteuil, véritable ministre des Affaires étrangères de Louis XVI. Le roi est soutenu par la plupart des cours européennes, même si son beau-frère, l'empereur d'Autriche, l'appuie médiocrement. Ce dernier, avec le roi de Prusse et le tsar, sont concernés essentiellement par le partage de la Pologne et n'envisagent pas d'intervenir dans les affaires françaises sans d'éventuelles récompenses. Ce n'est pas le cas pour le roi de Suède, Gustave III, qui, avec Fersen, organise depuis Aix-la-Chapelle un maillage d'espions contre-révolutionnaires préparant la fuite de Louis XVI et Marie-Antoinette. À vrai dire, si l'action du roi de Suède compte peu, en revanche le départ de Louis XVI hante les esprits. Redouté parce qu'il signifierait l'entrée du pays dans la guerre civile, il est régulièrement annoncé et dénoncé, les rumeurs folles se mêlant à de vrais préparatifs.

La stratégie royale est calculée. À côté de cette diplomatie secrète active, qui sera ensuite reprochée à Marie-Antoinette, le couple royal débauche Mirabeau, toujours en quête de revenus et de pouvoirs. En retour, celui-ci mène une politique d'accommodement, manipule l'Assemblée et cherche à renforcer l'autorité du roi et de l'exécutif. Sa mort brutale, le 2 avril 1791, crée un vide politique considérable, qui ravive les tensions et les rivalités et supprime les transactions entre les Tuileries et l'Assemblée. Les préparatifs de la fuite sont continués : le roi prend l'habitude de sortir des Tuileries pour aller à la chasse, tandis que la reine et le Dauphin rencontrent les Parisiens dans les jardins. Ces sorties banales n'arrivent pas à convaincre de leur bonne foi, comme l'illustre la manifestation qui avait empêché la famille royale d'aller à Saint-Cloud pour célébrer les Pâques, le 18 avril. L'agitation sociale est alors très grande, obligeant le maire, Bailly, à faire face aux sociétés politiques qui surveillent le roi, ainsi qu'aux grèves, notamment celles des charpentiers, très organisés.

Après plusieurs tentatives, la fuite de la famille royale a lieu sous la direction de Fersen, dans la nuit du 20 au 21 juin. La famille royale et ses proches partent dans une énorme berline qui suit un trajet jalonné par des troupes placées sous le commandement du général Bouillé. Alors que les risques semblent disparus, conformément à l'intuition du roi considérant que seuls les militants parisiens sont véritablement hostiles à la monarchie, l'entreprise échoue non loin de son but sous la conjonction de facteurs imprévus. La berline est lente et très voyante, le retard s'accumule, rendant les soldats qui devaient veiller sur la sécurité du roi suspects aux yeux des habitants des villes et villages. Le maillage militaire se disloque et, à Sainte-Menehould, un maître de poste, Jean-Baptiste Drouet, reconnaît le roi. Il obtient de la municipalité un mandat pour l'arrêter. Ce qui est fait lors de l'étape de Varennes, où il pousse le procureur-syndic Sauce à contrôler les passeports des voyageurs, puis à confondre Louis XVI, enfin à le forcer d'attendre la venue des émissaires de l'Assemblée lancés à sa poursuite.

Les soldats n'osent pas affronter la foule qui s'est massée dans la petite

ville, et le roi ne réagit pas plus, alors qu'en partant de Paris il avait assuré qu'il serait bientôt un autre homme, « le cul sur une selle ». Faiblesse, indécision, souci de protéger sa famille : toutes les hypothèses courent pour expliquer son inaction. Le voyage de retour est scandé par des épisodes contrastés. Des manifestations favorables au roi ont lieu plus ou moins discrètement, provoquant parfois des réactions violentes. L'exemple le plus marquant est la mise à mort d'un seigneur venu ostensiblement prêter hommage au souverain, le comte de Dampierre, qui, il est vrai, était détesté de ses paysans. L'arrivée dans Paris s'effectue sous le contrôle de l'Assemblée qui a suspendu Louis XVI. Elle interdit les manifestations, impose le silence et assure que le roi a été victime d'un enlèvement. La « déclaration du roi à tous les Français à sa sortie de Paris », laissée derrière lui le 20 juin, dit pourtant explicitement le contraire, incriminant le cours de la Révolution et le rôle des clubs. L'opinion en est même informée, puisque le journal de Brissot, *Le Patriote français*, en fait un résumé et donne des extraits dans les jours qui suivent. Les conséquences de cet événement sont considérables.

Deux cent quatre-vingt-dix députés royalistes prennent le parti du roi, protestant contre sa suspension et considérant qu'il n'a enfreint aucune loi. Leur protestation, qui s'inscrit dans la logique de la politique du pire, achève de couper les aristocrates des modérés et affaiblit la droite. L'émigration des officiers nobles reprend avec vigueur, par conviction autant que par peur de représailles. Le général Bouillé, qui avait été proche de La Fayette, est évidemment l'un des premiers à partir, tout en revendiquant la responsabilité de la fuite du roi. La suspicion qui pesait sur les officiers nobles avait déjà conduit l'Assemblée à voter un décret les 13-15 juin 1791, exigeant d'eux une prestation de serment, sous peine d'être déclarés « infâmes, indignes de porter les armes et d'être comptés au nombre des citoyens français ». La mesure, vexatoire parce que plaçant les officiers sous la surveillance de leurs hommes, voulait pousser les amis du roi à la démission. Le décret avait suscité une levée de boucliers de la part de la droite, qui avait cependant conseillé de prêter serment. Le décret n'ayant pas été sanctionné par le roi, avant sa fuite, est corrigé le 22 juin. Les militaires doivent jurer de défendre la patrie contre les ennemis et d'obéir à l'Assemblée nationale. Toute mention relative à l'honneur est abandonnée, adoucissant le précédent projet. Mais cette deuxième formulation, qui oblige toujours à une prise de position publique, provoque la crise attendue et accélère la division dans l'armée.

L'opposition à la Révolution vient de changer de signification. Le roi, en voulant quitter le royaume, a montré que la légitimité n'est plus en France mais peut se trouver dans les rangs des troupes commandées par Artois, Condé et Mirabeau-Tonneau. La contre-révolution n'est plus une opinion, elle devient un délit, voire un crime, d'autant que le comte de Provence a, de son côté, réussi à gagner la Belgique, le 20 juin, montrant que les royalistes veulent reconquérir le pouvoir. L'unité de la contre-révolution ne se réalise pas pour autant. Breteuil, agissant au nom du roi, s'oppose toujours à Calonne, conseiller des princes,

Artois, Conti, Condé. Ceux-ci doivent aussi rétablir Provence dans ses droits, sa naissance lui donnant une préséance sur Artois, malgré les deux dernières années passées en France à soutenir de fait la monarchie parlementaire. Tout ceci ne modifie pas l'attitude de l'empereur Léopold qui ameute les princes d'Empire sur le sort du couple royal sans se fonder sur les émigrés.

La France sans le roi ?

À Paris, l'Assemblée, aidée par la Commune et la garde nationale, a littéralement pris le pouvoir qu'elle exerce pendant plus de trois semaines dans une sorte d'interrègne qui mêle volontairement et ouvertement les pouvoirs de l'exécutif et du législatif. En assurant que le roi a été enlevé, les députés exercent le contrôle politique du pays sans aucun contre-pouvoir. Des commissaires sont envoyés dans tout le royaume et des levées de volontaires organisées. Pourtant les limites constitutionnelles sont respectées, l'Assemblée refuse d'empiéter sur l'exécutif en composant un comité exécutif avec les ministres. Cette volonté d'enraciner les principes révolutionnaires dans un cadre légaliste est mal comprise, car elle bute sur des réactions violentes et incontrôlables. La crainte et la peur entraînées par la fuite du roi ont fait renforcer le contrôle aux frontières, lever des milices, contrôler plus étroitement les contre-révolutionnaires avérés et même ceux qui paraissent « suspects ».

Un peu partout, les Jacobins locaux surveillent le courrier, censurent la distribution des journaux royalistes, violent le principe du secret de la correspondance. Comme en 1789, les réflexes de la Grande Peur jouent à nouveau dans l'Ouest où les seigneurs en font les frais. Dans les villes, notamment à Paris, les signes de la royauté sont détruits par des foules rassemblées spontanément, tandis que libelles, pamphlets et caricatures dénoncent, souvent de façon obscène et scatologique, le roi et sa famille. Bailly réussit à étouffer le mouvement, qui reprend, sous une autre forme, au moment de l'entrée du souverain à Paris, avec des manifestations populaires imposantes. Lettres et pétitions circulent entre les clubs et sont adressées en masse à l'Assemblée. À Valence, par exemple, les délégués de vingt-deux sociétés jacobines se réunissent pour demander qu'un procès soit intenté au roi. L'opinion met en cause la nature même du régime et bascule majoritairement contre Louis XVI. Cependant, lorsqu'une partie des Cordeliers prend la tête du mouvement « républicain », l'initiative divise le club et fait scandale, les autres sociétés populaires ne la suivant pas.

Les Jacobins sont divisés à propos de la république. Majoritairement ancrés dans une culture politique inspirée de Rousseau, ils s'accordent à penser que la république ne peut pas convenir aux grands États, estimés incapables d'être gouvernés par une démocratie directe. En outre, dans une tradition beaucoup plus ancienne, « république » renvoie à la *res publica*, désignant indifféremment tous les régimes politiques dans lesquels le pouvoir s'exerce par le peuple, qu'ils soient « démocratiques » ou « tyranniques », à la différence des

autres qui relèvent de la monarchie. Ainsi le mot « république » comporte-t-il une ambiguïté qui n'échappe pas aux principaux protagonistes et qui le rend quasiment tabou à l'Assemblée. Cependant, comme pour de nombreux autres termes, le sens du mot ne cesse de se modifier, ne serait-ce qu'en réaction à la brutalité politique des hommes au pouvoir, traquant les militants cordeliers et employant la garde nationale soldée contre les mouvements sectionnaires. Le système politique installé depuis juillet 1789 montre ses limites, prêtant le flan à la critique « républicaine » lancée par des publicistes appartenant au Cercle social, comme Bonneville, Lavicomterie, Mandar et Paine. Celle-ci développe l'idée d'une république inspirée des modèles antique ou utopique, telle que James Harrington l'avait imaginée en 1656 dans son roman *Oceania.* Sous l'impulsion de Condorcet et de Paine, connaisseurs de Priestley et de Price notamment, dans la ligne ouverte par la République américaine, « république » devient le synonyme d'un régime de citoyens vertueux, éduqués et solidaires. Il s'épure donc en conséquence, même s'il demeure soutenu par une nébuleuse hétéroclite de militants cosmopolites et démocrates, à laquelle Robespierre ne se rallie pas véritablement, tandis que Sieyès en conteste l'intérêt.

La vulgarisation de l'idée républicaine, identifiée à la défense de la nation par des citoyens égaux quel que soit leur statut, crée un vocabulaire qui trouve un écho dans des groupes urbains attachés à leurs cadres de vie ainsi qu'à leurs relations de proximité, mais qui ne se retrouvent pas dans les programmes véritablement politiques élaborés par les Jacobins. Vivant au sein de leur quartier dans une sorte de démocratie directe confortée par le sentiment de représenter le « souverain », encadrés par des militants qui se posent en critiques des élus, même quand ceux-ci siègent à la Commune de Paris, ces hommes et femmes expérimentent des pratiques qui sont dans les franges de la vie politique exprimée dans les assemblées. Ils se reconnaissent davantage dans les positions des divers porte-parole qui s'affirment comme intermédiaires en invoquant des principes « démocratiques » ou « républicains ». Ainsi une logique politique inédite se différencie et s'oppose d'abord aux logiques de la monarchie « absolue » instaurées par Louis XIV, ensuite à celles de la monarchie « administrative » de Louis XVI, enfin à toutes les logiques sociale, sécularisée, individualiste et utilitariste mises en place depuis les années 1750 en Europe par les physiocrates, les économistes et tous ceux qui veulent créer un État fondé sur la liberté individuelle.

Le lien entre Cercle social, club des Cordeliers, sociétés fraternelles et mouvement populaire des faubourgs se noue étroitement dans ces circonstances : les uns politisent des ressentiments, sans pour autant accepter la violence latente des masses ; les autres trouvent un espace politique ouvert, dans lequel ils peuvent imposer des revendications taxatrices et communautaristes. L'essor de ces sociétés se réalise malgré le découpage récent de l'espace parisien en sections et s'appuie sur la vitalité du journalisme politique qui atteint certainement son apogée à ce moment. Aucune unité n'existe entre des hommes aussi différents que Condorcet, Marat, Lanthenas ou

Bonneville, sauf leur recherche d'une démocratie aussi directe que possible. La fédération des sociétés fraternelles, lancée par le journaliste Robert, tente de renforcer ce courant composite qui inquiète les Jacobins, qu'ils soient ou non au pouvoir. Le divorce entre ces deux forces se produit précisément en juillet 1791, lorsque les intellectuels du Cercle social se rallient aux Girondins ou s'éloignent de la scène politique, tandis que les sociétés fraternelles se révèlent inaptes à tenir un discours politique mobilisateur et se cantonnent à des revendications sociales. Les militants populaires prendront le contrôle le club des Cordeliers, critique des députés et des clubs « bourgeois ».

Les sensibilités s'expriment de façon de plus en plus précise et agressive. D'un côté, les volontaires qui s'engagent dans les armées le font au nom de la défense de la patrie dont on pressent qu'elle est menacée autant de l'intérieur que de l'extérieur ; de l'autre, nombre d'individus s'estiment trahis par le roi et lui reprochent d'avoir rompu le pacte qui les unissait tous ensemble. Si la tradition « pactiste » d'une monarchie chrétienne, populiste et organiciste ne subsiste plus guère que dans la péninsule Ibérique et dans les possessions d'outre-mer en Amérique latine, elle demeurait en France, en toile de fond, sous le vernis des mutations imposées par l'État monarchique et le début de la Révolution économique et industrielle. Varennes et plus largement le choc révolutionnaire donnent donc l'occasion de voir comment la nation est perçue sous deux formes antagonistes mais liées l'une à l'autre. La monarchie constitutionnelle continue sans doute d'être respectée formellement, mais la royauté traditionnelle est certainement morte définitivement à ce moment-là, expliquant que le discrédit du couple royal soit complet : le roi est représenté comme un gros cochon goinfre et la reine comme une Messaline étrangère et traîtresse. On comprend que toute une partie de l'opinion ne s'étonnera plus ensuite de leur sort. Pourtant, beaucoup demeurent attachés au principe monarchique, qu'ils soient contre-révolutionnaires ou simplement attachés à une unité nationale au travers d'un homme, incarnation d'un pouvoir extraordinaire et dispensateur de protection et de justice. Necker et Mirabeau avaient été pressentis pour ce rôle. D'autres tenteront de le remplir avant l'essai impérial et la restauration royale. La peur du trône vide, qui hante la France depuis des années, et notamment depuis 1789, s'accroît brutalement, entraînant angoisses et violences. Ce mois de juillet 1791 est exceptionnel, accordant à l'opinion la liberté politique la plus large qui soit – la presse contre-révolutionnaire est aussi particulièrement active et populaire – avant que les restrictions ne la réduisent suite aux événements dramatiques qui vont se dérouler. S'expérimentent toujours les difficultés à définir « le peuple », difficultés restées sans solution plus de deux siècles après.

Première terreur ?

Cette crainte et la révolte qu'elle suscite donnent le sens des manifestations populaires « républicaines » lancées par le Cercle social et les

Cordeliers à la mi-juillet, lorsque l'Assemblée se saisit enfin de l'épisode de Varennes pour statuer officiellement et tenter de refonder les institutions. Pour les Jacobins constitutionnels au pouvoir, l'enjeu est clair : terminer la Révolution et empêcher toute nouvelle radicalisation. Dans cette perspective, Barnave joue un rôle ambigu de médiateur auprès de la reine, sans que l'on puisse estimer la duplicité de la reine et la naïveté de Barnave qui n'obtient pas plus le soutien du couple royal que Mirabeau auparavant. Trois mois plus tard, le 14 septembre suivant, date à laquelle le roi prête serment à la Constitution, les puissants, Duport, Lameth et Barnave, auront réussi à clôturer officiellement l'épisode de Varennes – exonérant le roi de toute responsabilité en accusant son entourage – et à opérer leur prise de pouvoir. Mais pour arriver à ce résultat, ils ont dû vaincre une véritable offensive révolutionnaire.

Les débats à l'Assemblée s'ouvrent du 13 au 16 juillet 1791. La crise politique a remis en cause l'orientation même de la Révolution. Le choix se pose entre risque de banqueroute d'État et recherche d'une égalité sociale. Pour éviter la première, il convient de rassurer les possédants en isolant les contre-révolutionnaires avérés, mais aussi en honorant les dettes contractées envers tous ceux qui ont perdu des places et des biens du fait de la Révolution. Pour établir la seconde, les démocrates poussent au contraire à arrêter d'indemniser les anciens privilégiés et autres détenteurs d'offices ou de droits. Seule une minorité parmi les Jacobins – dont les Jacobins orléanistes, comme Choderlos de Laclos – réclame l'envoi du roi devant un tribunal et son remplacement par un régent ou un conseil exécutif élu, tandis qu'un courant des Cordeliers, voulant instaurer une république, exige sa déchéance. Le « moment républicain » qui se manifeste n'est donc pas dû aux députés, mais à la pression de la rue parisienne, le prétexte étant apporté par la question récurrente de la garde nationale. Garde soldée ou garde « bourgeoise », celle-ci entretient de mauvais rapports avec les citoyens passifs, qui ne peuvent pas en faire partie, autant qu'avec les militants, qui lui reprochent de n'être qu'une troupe dévouée à son chef, La Fayette. Les choix à opérer pour réaliser la Révolution se traduisent ainsi par l'opposition rugueuse entre les « patriotes » en uniforme et les « démocrates » des clubs.

Toutes les questions essentielles sont donc posées en même temps : le sens de la Révolution, le sort de Louis XVI et l'avenir des mesures sociales. Les acteurs n'en ont pas clairement conscience, mais les affrontements qui redoublent quotidiennement créent une situation explosive. Alors que la monnaie manque, que les billets de confiance se multiplient, favorisant la hausse des prix, la question sociale est formulée par les ouvriers des ateliers de charité. Ils peuvent se poser en héros et en victimes d'une Révolution en train de les abandonner à leur destin et se proposent d'organiser une manifestation à l'occasion de l'anniversaire du 14 Juillet. Les autorités veulent les canaliser, sans pouvoir interdire les mouvements populaires, comme celui qui s'empare provisoirement de canons de la garde nationale. La question politique est plus confuse encore, puisque tous les partis sont divisés face aux décisions à prendre

à propos de Louis XVI. Alors que des foules font pression pour poursuivre le roi, des pétitions circulent parmi les Jacobins, dont Danton, ainsi que parmi les Cordeliers menés par Bonneville et Robert. Le 15, sous l'impulsion de Bonneville, une grande manifestation partie des Cordeliers traverse Paris, portant des bannières frappées des mots : « La liberté ou la mort. » La formule, percutante, n'est pas une préfiguration de la Terreur ; elle relève des discours sur la liberté et la mort qui ont fleuri depuis la Révolution américaine et précisément depuis que l'homme politique américain Patrick Henry, futur gouverneur de la Virginie, l'a popularisée en 1775.

L'Assemblée, en plein débat sur le sort du roi, s'oppose à toute démonstration, ce qui met les Jacobins de gauche, minoritaires, en porte-à-faux vis-à-vis des Cordeliers, à la fois concurrents et alliés. Le 17 juillet, par souci de légalité et pour éviter de suivre une démonstration populaire, ces Jacobins renoncent à la pétition et laissent les pétitionnaires seuls face au maire de Paris, Bailly, et au chef de la garde nationale, La Fayette. Dans la prévision d'un coup de force, les personnalités les plus en vue, Danton, Marat, Robert, reçoivent le conseil de se cacher hors de Paris pour éviter une répression inévitable dont il convient pourtant de limiter les effets dévastateurs.

Dans la matinée du 17 juillet, alors que les manifestants commencent à se rassembler sur le Champ-de-Mars, deux voyeurs désirant profiter du défilé des femmes venant signer la pétition sur l'estrade sous laquelle ils sont cachés, sont découverts et aussitôt lynchés. La peur constante de la conspiration s'est encore traduite par la violence immédiate. L'exaltation augmente sur la place où les mots d'ordre sont de plus en plus déterminés, mais aussi à l'Assemblée et à la mairie, cette dernière envoyant des troupes contre ceux qui apparaissent comme des émeutiers. Dans un climat rappelant ceux qui avaient précédé la Grande Peur et la prise de la Bastille, négociations, bruits alarmistes, confusion des pouvoirs et manque de sang-froid se cumulent. Tout cela débouche sur un face-à-face tendu entre des gardes nationales, éprouvées par l'hostilité déployée à leur égard depuis des semaines, et une foule disparate, sans vrai leader, épuisée par une journée entière passée entre exaltation et exaspération. Une fusillade éclate, qui provoque la panique. Au moins une douzaine de personnes sont tuées, peut-être une cinquantaine, comme le bruit circule ensuite.

Dans un paradoxe apparent, ce sont les gardes nationaux « bourgeois » qui ont tiré, alors que les gardes soldés, c'est-à-dire les anciens gardes-françaises de la royauté, sont restés disciplinés. Manque de professionnalisation, sentiment d'illégitimité, crainte de débordements se sont conjugués au besoin d'en découdre après une tension accumulée depuis des semaines, qu'aucune transaction politique ne semblait pouvoir apaiser. La peur a joué son rôle ordinaire sur des groupes armés non professionnels. En 1848, ce seront aussi, de la même façon, les jeunes gens juste engagés dans la garde nationale qui tireront sur leurs anciens camarades montés sur les barricades de juin. Politiquement parlant, la violence latente a été tranchée par la violence d'État. La loi martiale est maintenue jusqu'au 25, tandis que le Comité des recherches

de l'Assemblée poursuit les principaux meneurs démocrates. Après les répercussions de Varennes, cette fusillade achève de bouleverser tout l'échiquier politique.

Gauche et droite se redistribuent face à l'articulation de la violence populaire et de la violence d'État, même si la confusion prévaut. Il serait abusif d'opposer « peuple » et garde nationale, puisque presque un tiers des signataires de la pétition avortée du 17 juillet étaient des gardes nationaux. Les clivages ont suivi des sociabilités et des sensibilités plus que des orientations politiques strictes. Le milieu des « démocrates républicains » des sociétés fraternelles, des Cordeliers, du Cercle social est brutalement décapité et leurs journaux, comme *La Bouche de fer*, disparaissent. Mais beaucoup de Jacobins, désarçonnés, quittent aussi leur club purement et simplement pour se distinguer de ces « républicains » dangereux. À Paris, une grosse minorité d'entre eux se retrouve dans le couvent voisin des Feuillants. Ils en prennent le nom et reçoivent l'appui d'une cinquantaine de clubs de province. Le noyau jacobin subsistant est cependant rejoint par la majorité des provinciaux et se range, de son côté, à la gauche de l'Assemblée. Les Feuillants, soutiens du pouvoir, se trouvent ainsi dans une position difficile. Ils contrôlent de fait les principales institutions et sont responsables de l'identification de l'unité nationale au salut de la patrie. Mais ils sont en rupture avec toutes les autres forces politiques, de l'extrême droite à la gauche démocratique. Par ailleurs, il ne faut pas oublier l'hostilité du roi à leur égard ni les antagonismes qu'ils suscitent à propos des réformes religieuses et sociales. Ils ne peuvent s'appuyer que sur les frères dorénavant ennemis que sont les Jacobins maintenus, devenus *de facto* les seuls porteurs des espoirs populaires à l'Assemblée.

L'unité postulée entre peuple, nation et Révolution vient d'éclater. La fusillade du Champ-de-Mars a rompu l'enchantement. Affirmant que la Révolution était faite, ses responsables ont isolé les « sans-culottes » : le mot commence à se propager pour identifier péjorativement la « populace » coupable des violences des mois précédents. Cependant, entre juillet et décembre 1791, sous l'influence du journaliste Gorsas, lié aux Cordeliers, la signification du sobriquet est renversée et le mot devient l'emblème revendiqué de tous ceux qui s'opposent à l'aristocratie, à la contre-révolution, ainsi qu'à la bourgeoisie révolutionnaire incarnée par les Feuillants. Du fait de ses origines polémiques, l'appellation « gauloise et satirique » (M. Reinhard) ne correspond à aucune situation économique précise, mais elle donne au « quatrième état » un symbole, ainsi que des soutiens politiques : les Cordeliers passés aux Jacobins, partisans du pouvoir des classes moyennes. L'accélération de la logique de stigmatisation et d'identification se retournera bientôt contre ces derniers, comme on le verra rapidement. Dans l'immédiat, ces Jacobins, parmi lesquels les tendances « girondines » commencent à se faire jour, défendent les violences vues comme des réactions légitimées par le refus de l'orientation politique prise par l'État.

Varennes et le Champ-de-Mars auraient-ils été, en outre, les premières

marches d'une terreur, annonciatrice de ce qui serait la « Terreur de 93 » ? La question, récemment posée, voudrait faire d'une pierre deux coups. Il s'agirait d'abord de prouver que la violence révolutionnaire s'est imposée peu à peu, au fur et à mesure des affrontements, ensuite qu'elle n'a pas été le fait unique des Jacobins, mais aussi des Feuillants, considérés comme modérés par toute l'historiographie. Soulignons encore une fois que répondre à ce problème, c'est se couler dans l'invention thermidorienne et réactionnaire de la « Terreur » après août 1794. Rappelons que, jusqu'en 1793-1794, aucun comité de gouvernement ne voulait établir un tel régime, ce qui fut dit explicitement. Redisons aussi que les pratiques de défense communautaire, de punitions juridiques expéditives et de violences politiques étaient communes à la monarchie avant 1789. Celle-ci avait de surcroît l'habitude de laisser exploser les émeutes populaires, faute de moyens, avant de punir exemplairement quelques meneurs pour amorcer le retour au calme. Les exécutions publiques et les expéditions militaires ou de police étaient les choses du monde les mieux partagées. Les intendants, gouverneurs et municipalités y avaient recours dès qu'ils s'estimaient assez forts pour les entreprendre. Les Feuillants n'ont innové que dans la mesure où ils se sont inscrits dans un univers politique différent.

Finir la Révolution ?

Reste à comprendre leur orientation. La panthéonisation de Voltaire, retardée par la fuite du roi, est organisée le 11 juillet ; elle affirme un idéal révolutionnaire mâtiné de sentiments anticléricaux qui permet de rallier la gauche aux hommes en place et de critiquer Louis XVI. La fusillade du Champ-de-Mars fait pourtant basculer l'Assemblée vers la droite, une nouvelle fois, quelques jours plus tard. Significativement, l'Assemblée rappelle la nécessité du respect du secret des correspondances contre les exigences jacobines. Le jeu des opinions est suffisamment ouvert pour que *La Gazette de France* puisse lancer une campagne nationale auprès des nobles pour que des volontaires se désignent en otages et garantissent ainsi la liberté du roi, lui-même comparé au Christ. Le journal défend le « pacte de famille » qui doit unir le roi et ses sujets, en réponse aux pétitions démocrates qui circulent au même moment autour de la fête du 14 Juillet. Le 24 août, une première liste d'otages, se proclamant « frères de l'ordre de la famille », est solennellement remise au président de l'Assemblée. Au total, quatre mille noms sont rassemblés.

L'unité des contre-révolutionnaires n'existe toujours pas. Quoique puissants dans l'opinion, ils se déchirent, s'accusent mutuellement d'avoir contribué à l'affaiblissement du pouvoir royal et hésitent sur la stratégie à mener, entre émigration militaire et agitation politique. Une partie d'entre eux continue la politique du pire, critiquant les mesures des Feuillants avec des arguments populistes proches de ceux employés par la gauche. Cette confusion est accrue par la déclaration officielle faite le 27 août à Pillnitz, en Saxe, par le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Ils se disent prêts à garantir « les bases

d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français », au besoin en donnant des « ordres convenables » à leurs troupes. La proclamation est rhétorique : le roi et l'empereur, toujours préoccupés par la Pologne, maintiennent leurs distances avec les émigrés et veulent éviter de s'engager dans un conflit avec la France. Mais, en France, elle fait l'effet d'une bombe. Les révolutionnaires s'en inquiètent, craignant encore plus les contre-révolutionnaires comploteurs et accusent le roi, mais aussi l'Assemblée, de double jeu. La radicalisation est ainsi relancée par ces peurs réciproques.

L'adoption de la Constitution par l'Assemblée le 3 septembre, puis par le roi les 13 et 14 septembre 1791, tente en récusant les positions des « noirs » de rompre cet enchaînement, tout en brouillant davantage les cartes. La discussion sur la nature du régime a été marquée par des rebondissements et des ambiguïtés jusqu'au dernier moment, clôturant le processus entamé en 1788. Ainsi les principes fondamentaux sont-ils réaffirmés, tout en étant infléchis par le souci de l'ordre social. Même la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est amendée, réinitialisant en quelque sorte la Révolution ! Le fameux article limitant la liberté à celle d'autrui comprend désormais la nécessité de respecter, en outre, « la sûreté publique ». La Constitution civile du clergé, quant à elle, n'a pas été incluse dans la Constitution, laissant le champ ouvert à une possible réconciliation des deux Églises, envisagée dans les débats le 14 septembre 1791. La Révolution n'est pas achevée.

Dans le droit fil de 1789, cependant, la nation reste la seule source de la souveraineté, déléguant ses pouvoirs à l'Assemblée, au roi et à des juges élus par le peuple. Le roi est pris dans « la race régnante » selon la primogéniture des mâles, « à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendances ». (On notera que la fameuse loi salique, régulièrement invoquée, trouve enfin et *in extremis* la formulation écrite qu'elle n'avait jamais eue auparavant.) Mais il est dorénavant le « roi des Français », « premier fonctionnaire public », comme les débats initiaux l'avaient envisagé. Il nomme des ministres qui ne dépendent que de lui, n'exerce aucun pouvoir sur l'Assemblée et partage avec celle-ci l'essentiel de ses attributions, y compris la nomination d'une partie des officiers ou la conduite de la diplomatie. S'il est à la fois irresponsable et « personne inviolable et sacrée », en tant que représentant de la nation assujetti à la loi, s'il possède une liste civile en propre ainsi qu'une garde personnelle, afin de résister aux pressions populaires, il n'en demeure pas moins un « nain » face à l'Assemblée.

Celle-ci possède en effet un éventail important de pouvoirs : l'initiative des lois, ainsi que le dernier mot sur elles une fois le veto suspensif du roi épuisé, le contrôle réel des recettes et des dépenses, donc la surveillance des ministères, ainsi que la faculté de régler les litiges judiciaires non résolus par le tribunal de cassation. Tous les pouvoirs administratifs et judiciaires relèvent *de facto* directement ou indirectement de sa compétence. Quant aux administrateurs élus, ils ne peuvent revendiquer « aucun caractère de

représentation » et doivent appliquer les lois votées par l'Assemblée au nom du roi. La séparation des pouvoirs est donc ainsi à la fois stricte et fictive, faisant de l'Assemblée le seul corps représentant la nation. Sa supériorité sur la personne du roi vient aussi de sa composition même, car les députés sont élus selon un système qui combine un nombre fixe de représentants par les départements – trois pour chacun, sauf Paris qui ne délègue qu'un député –, avec des nombres calculés selon la part de population et de contribution directe de chaque département.

La désignation repose donc sur des critères territoriaux, démographiques et économiques assurant, en théorie, une légitimité irréprochable à l'Assemblée. Elle n'est pas, au sens strict, une assemblée censitaire, même si pour être élu il faut être un homme, contribuable, de plus de vingt-cinq ans. Il faut, en outre, avoir passé deux barrages, qui furent âprement discutés. Le premier, pour être électeur dans l'assemblée primaire, donc citoyen actif, demeure relativement aisé à franchir, sauf pour les populations ouvrières urbaines : il faut payer autour de trois journées de salaire. Le second, pour être éligible, exige de verser une contribution directe, variant entre cent cinquante et quatre cents journées selon les communes. Cette condition a été introduite en août 1791, en remplacement du système prévu auparavant qui exigeait des éligibles qu'ils soient propriétaires fonciers et qu'ils paient une contribution plus élevée, correspondant à un marc d'argent. Le courant démocrate, illustré par Robespierre en l'occurrence, a fait rejeter cette mesure, ce qui a permis aux « capacités », hommes de loi notamment, de voter avec les plus riches. Le régime n'est pas une ploutocratie, comme l'Angleterre parlementaire à la même époque, mais il n'en cherche pas moins à éviter que les non-propriétaires puissent intervenir dans la politique. La nature de la Constitution amène à se demander si elle participe de la Révolution de 1789-1791, comme les députés l'affirment, ou si elle n'a pas enfin arrêté les principes de la régénération lancée depuis les années 1780, en payant le moindre tribut possible à la Révolution qui l'a rendue possible ?

La stabilisation impossible

C'est ce que les ambiguïtés survenues le 14 septembre incitent à penser. Le roi, venu prêter serment devant l'Assemblée ce jour-là, est reçu sans que les règles du protocole soient clairement arrêtées. Dès le début de sa courte intervention, les députés s'assoient et se couvrent dans un geste qui rappelle le 5 mai 1789. Après une hésitation, le roi achève de parler et s'assoit à son tour dans un fauteuil identique à celui du président de l'Assemblée, lequel doit se lever pour répondre. Il faudra une quinzaine de jours pour que des règles précises soient fixées, accordant au roi un fauteuil orné de fleurs de lys, placé au centre de l'Assemblée, et au président un fauteuil ordinaire, à sa droite. Ces petits accrocs protocolaires, que l'on peut comprendre comme mesquins ou ridicules, sont liés aux maladresses des uns et des autres, mais aussi aux

contradictions de leurs stratégies. Les Feuillants s'attachent d'autant plus aux prérogatives nées de la Révolution qu'ils s'emploient à la contrôler. Le roi fait bonne figure tout en menant un double jeu. Il ne cesse de garder ses distances à l'égard des émigrés comme de ses frères, et même envers la reine ou sa propre sœur, plus radicales que lui dans le rejet des institutions ; dans le même temps, il prend conseil en permanence auprès de Duport, Barnave et des Lameth. Tous achèvent le tour de passe-passe qui a transformé la fuite du roi en « départ » involontaire en amnistiant ceux qui ont été l'objet de poursuites pendant les dernières années.

Le sens de l'opération est donné par les propos du député noble Briois de Beaumetz. Au nom des Comités de constitution et de révision de l'Assemblée, ce dernier, cité sous le nom de Beaumetz dans *Le Moniteur*, justifie l'amnistie proposée avec ces attendus : « L'Assemblée nationale, considérant que l'objet de la Révolution française a été de donner une Constitution à l'Empire, et qu'ainsi la Révolution doit prendre fin au moment où la Constitution est achevée et acceptée par le roi ; considérant qu'autant il serait désormais coupable de résister aux autorités constituées et aux lois, autant il est digne de la nation française d'oublier les marques d'opposition dirigées contre la volonté nationale, laquelle n'était pas encore généralement reconnue ni solennellement proclamée ; qu'enfin le temps est venu d'éteindre les dissensions dans un sentiment commun de patriotisme, de fraternité et d'affection pour le monarque qui a donné l'exemple de cet oubli généreux. » Dit autrement, il faut enterrer les dissensions parce que la Révolution est finie. Plutôt que de discuter encore cette formule, qui n'avait pas cessé d'être invoquée dès qu'un accord se dessinait entre les protagonistes, depuis juin-juillet 1789, il convient de l'éclairer.

La réception du roi par l'Assemblée le 14 septembre a été clôturée par le président Thouret, lequel déclare : « Qu'elle doit être grande à nos yeux, Sire, chère à nos cœurs, et qu'elle sera sublime dans notre histoire, l'époque de cette régénération, qui donne à la France des citoyens, aux Français une patrie, à vous, comme roi, un nouveau titre de grandeur et de gloire, et à vous encore, comme homme, une nouvelle source de jouissances et de nouvelles sensations de bonheur ! » La formule fait réagir Robespierre. Il répond qu'il n'y souscrira pas tant qu'il verra autant d'ennemis subsister contre le régime ; elle fait aussi réagir le comte d'Artois qui, dans une très longue lettre, publiée depuis son exil par *Le Moniteur*, s'appuie sur la déclaration de Pillnitz pour demander des comptes à son frère et l'avertir qu'il agira pour le bien du royaume, au besoin contre lui. Le désir des Feuillants d'institutionnaliser l'État, ou de donner enfin des Constitutions à la France, ce qui avait été l'objectif de nombreux députés de 1789, a donc été atteint. La régénération est réussie. Mais ce succès est dû à la violence de la Révolution, dont les mêmes hommes ne savent plus quoi faire, sauf la faire oublier pour fermer ce qui n'aurait été alors qu'une parenthèse. Ce faisant, par faiblesse tactique et théorique, ils laissent à leurs rivaux de gauche et de droite la possibilité de se positionner mieux qu'ils ne font à propos de la violence qui ne cesse de rôder. Les pages du *Moniteur* sont, par exemple,

remplies des nouvelles de l'insurrection de Saint-Domingue.

L'incapacité des hommes au pouvoir à affronter la gravité des tensions est patente à l'occasion de deux débats qui marquent la fin de l'Assemblée constituante. En quelques semaines, la loi d'amnistie est profondément transformée et replacée dans une perspective véritablement révolutionnaire. La loi, adoptée le 14 septembre, concernait tous les hommes de guerre impliqués pour des faits délictueux depuis le 1er juin 1789 ; elle est élargie à tous les condamnés pour fait de révolte depuis le 1er mai 1788, avant d'être étendue par l'Assemblée législative, le 31 décembre 1791, aux soldats mutins du régiment de Châteauvieux. Même si l'amnistie remonte jusqu'en mai 1788, moment des premiers affrontements contre Lamoignon, ce n'est plus la régénération qui est concernée, mais bien des actes révolutionnaires. Dans le même temps, le Code pénal crée une peine infamante, la dégradation civique, que Duport lui-même fait décréter le 23 septembre. Tous ceux qui ont pris position écrite contre la Constitution et qui ne se seront pas rétractés ne pourront ni garder ni obtenir d'emploi civil ou militaire. La conciliation envisagée envers les prêtres réfractaires, notamment le 14 septembre, a fait long feu et l'Assemblée avalise donc la rupture révolutionnaire. L'amnistie est-elle l'effacement des tensions et « des émotions de la démesure » (S. Wahnich) ? Peut-être, mais c'est aussi à la fois une reconnaissance des débuts de la Révolution reportée un an avant la prise de la Bastille, soulignant l'identité profonde entre Révolution et régénération, ainsi que la volonté de tourner la page et, enfin, la recherche proprement révolutionnaire de règles institutionnelles inédites. Les précautions des Feuillants pour garder le contrôle du pays les amènent à ces positions incertaines.

C'est dans cette optique qu'il convient de lire l'affrontement qui oppose Le Chapelier et Robespierre dans les tout derniers jours de la Constituante à propos de la liberté de la presse et des interventions des clubs et sociétés populaires. Le rapport sur les sociétés populaires pose brutalement le problème : « Lorsque la Révolution est terminée, lorsque la Constitution est faite, alors il faut que tout rentre dans l'ordre le plus parfait, que plus rien n'entrave l'action des pouvoirs constitués, que la délibération et la puissance ne soient plus que là où la Constitution les a placées. » Il s'agit bien de statuer sur les possibilités d'interventions populaires dans les affaires publiques, déjà restreintes en 1789 et 1790. Le Chapelier propose et obtient des sanctions à l'encontre des pétitionnaires et des journalistes, Robespierre plaidant en faveur de la liberté des idées et des interventions politiques. Indépendamment des jugements personnels que les historiens peuvent porter sur la question, dans le système institutionnel aussi déconcentré qui est en œuvre, le maillage existant entre des sociétés politiques pose problème. Par leurs réseaux, elles ont un pouvoir supérieur à celui que le gouvernement et l'Assemblée possèdent. Dans les départements, la rivalité entre associations de militants et élus de la nation ou « fonctionnaires » élus dans les administrations tourne à l'avantage des premiers. Le Chapelier soulève ainsi une difficulté qui demeure irrésolue avant

l'écrasement des sans-culottes et des royalistes en 1795 : la possibilité donnée aux militants de se poser en arbitres, voire en juges, des autorités légalement élues ou nommées. En 1791, Le Chapelier, mal soutenu par son groupe, hésitant entre compromis avec le roi, régénération à bas coût et révolution, permet que la gauche obtienne l'assouplissement des décrets, ce qui préserve l'autonomie des militants. Deux ans plus tard, dans l'hiver 1793-1794, Robespierre se retrouvera dans le rôle de Le Chapelier, entre-temps guillotiné, face aux sans-culottes et aux hébertistes.

L'acceptation de la Constitution est donc une victoire à la Pyrrhus ; elle ne doit pas être minimisée parce qu'elle sanctionne le mouvement de fond qui approuve la Révolution. Elle doit aussi être vue comme l'expression du rêve entrevu en 1788 par les « patriotes ». Elle clôt une période, fonde un État, mais annonce des crises qu'elle n'a pas su résoudre. L'État qui naît ainsi de la Révolution se trouve dans un état de fragilité qui le rend immédiatement peu crédible. Le souvenir qui en est resté a contribué tout à la fois à rendre la Révolution toujours attirante et la stabilisation étatique toujours suspecte. Les constituants de 1791, avec leur grandeur et leurs faiblesses, face à la tâche colossale qui est l'institutionnalisation d'une révolution, n'ont fait ni plus ni moins mal que beaucoup d'autres, à commencer par les Américains des années 1780 ; mais ils ont été englués dans des contradictions et fragilisés par des rapports de force qu'ils n'ont pas été à même de dépasser. Si bien que cette violence qu'ils ont été incapables d'affronter va les balayer rapidement et faire basculer le pays dans une aventure proprement révolutionnaire.

Repères bibliographiques

ANDRESS D., *Massacre at the Champ de Mars. Popular Dissent and Political Culture in the French Revolution*, 2000.

BERTAUD J.-P., *Les Amis du roi*, 1984.

BOURDIN I., *Les Sociétés populaires à Paris pendant la Révolution*, 1937.

CLARKE J., *Commemorating the Dead in Revolutionary France, Revolution and Remembrance*, 2007.

COCK J. de, *Les Cordeliers dans la Révolution française*, 2001.

Colloque de Dijon, *1791, La Première Constitution française*, 1991.

COUDART L., *La Gazette de Paris, un journal de Paris pendant la Révolution française*, 1995.

DUPRAT A., *Le Roi décapité, essai sur les imaginaires politiques*, 1992.

GIRAULT DE COURSAC P. et P., *Sur la route de Varennes*, 2007.

GRIFFITHS R. H., *Le Centre perdu. Malouet et les monarchiens dans la Révolution française*, 1988.

GUILHAUMOU J., *L'Avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, 1998.

GUILHAUMOU J. et MONNIER R., « Les cordeliers et la république de 1793 », *in* M. Vovelle, 1994.

JOURDAN A., *Les Monuments de la Révolution 1770-1804*, 1997.

LENOTRE G., *Le Drame de Varennes, juin 1791*, 1951.

MONNIER R., « "Démocratie représentative" ou "république démocratique" », 2001.

OZOUF M., *Varennes : la mort de la royauté, 21 juin 1791*, 2005.

POIRIER J.-P., *De la situation du Trésor public au 1er juin 1791*, 1997.

POPKIN J. D., *Right Wing Press in France, 1792-1800*, 1980.

PRICE M., *The Road from Versailles : Louis XVI, Marie-Antoinette, and the Fall of the French Monarchy*, 2004.

REINHARD M., *La Chute de la royauté*, 1969.

TACKETT T., *Par la volonté du peuple*, 1997.

—, *Le Roi s'enfuit : Varennes et l'origine de la Terreur*, 2004.

VIOLA P., *Il Truono vuoto*, 1989.

WAHNICH S., *La Longue Patience du peuple*, 2008.

12
La nation éclatée

Le nouveau paysage politique

L'épisode de Varennes n'est ni un pas vers la Terreur ni la fin de la monarchie. En revanche, il aggrave la crise de confiance à propos de l'équilibre fragile établi entre le roi et l'Assemblée depuis 1789. Le roi s'est parjuré et a déçu ses partisans. Conséquence manifeste : son image est absente parmi les projets de monuments publics parisiens et remplacée par celle de la Liberté. La position des députés n'est guère plus confortable. Souvent moqués, surveillés et critiqués par les contre-révolutionnaires comme par les patriotes avancés, ils ont rétabli, tant bien que mal, la fiction de la cosouveraineté qu'ils avaient pourtant suspendue eux-mêmes ! Ils se sont ensuite séparés en assurant que la Constitution du royaume était fixée et qu'il revenait à la nouvelle représentation de la nation de l'appliquer. Lorsque les députés de l'Assemblée législative prêtent serment, le 4 octobre 1791, de « maintenir la Constitution » et d'« être en tout fidèles à la nation, à la loi et au roi », ils ne convainquent pas l'opinion, prompte à dénoncer l'hypocrisie de pareils engagements. D'autant que les serments ont été imposés, avec le succès que l'on a vu, aux membres du clergé et aux officiers de l'armée. Lorsque s'ouvre l'Assemblée législative, pouvoir constitué et non constituant, qui s'interdit de recourir à des mesures extraordinaires, le pays entre dans une nouvelle phase d'effervescence.

À partir de l'été 1791, la politique se fait toujours dans les assemblées et les salons, mais aussi et de plus en plus dans les cafés, les rues ou dans les foires, ceci compensant la baisse de la participation aux élections. Différents modes d'expression traduisent, en effet, dans le langage politique moderne, des intérêts communautaires et réinterprètent les clivages antérieurs. En outre, la politique se vit à des niveaux intermédiaires. Les assemblées primaires, dans lesquelles les élections viennent de se tenir, considèrent qu'elles expriment de façon privilégiée l'opinion du « souverain », le peuple. Concrètement, elles ont dû, par exemple, régler les questions de préséance qui se posent entre des citoyens certes égaux sur le papier, mais inégaux de fait, par leurs richesses, leurs réseaux et leurs familles, sans compter leur maîtrise de la langue et leur genre. En conséquence, ces assemblées entendent, contre la loi, conserver leur capacité d'intervention. Les clubs prétendent eux aussi exprimer leur

appartenance au souverain. À Paris, ils interviennent maintenant directement dans la vie politique ; dans les plus petites communes, affiliés à des réseaux nationaux, ils représentent une forme inédite d'action politique, d'autant que les femmes participent à des sociétés fraternelles ou des clubs qui couvrent tout le pays. Elles demeurent en général dans la dépendance des hommes, mais ici ou là elles organisent des fêtes et des processions et réclament parfois d'être armées. Dans ce nouveau maillage, la Société des amis de la Constitution, dite autrement le club des Jacobins, alliée au plus grand nombre de clubs du pays depuis la scission des Feuillants, occupe dorénavant un rôle de pilotage et de noyautage. Ses rivaux, monarchistes ou plus populaires, n'ont pas une semblable efficacité. La preuve en est donnée par l'élection de Pétion à la mairie de Paris, en remplacement de Bailly, contre La Fayette. Le faible nombre de suffrages exprimés – un peu plus de 10 % – montre cependant les réserves d'une grande partie de la population devant les événements.

La création d'un « gouvernement démocratique » par des minorités agissantes est bien en marche. Mais il n'y a pas plus de manipulateurs faisant main basse sur l'État en 1791 qu'il n'y avait de « révolutionnaires » en 1789. Les députés ont été élus parce que, très majoritairement, ils ont déjà une expérience administrative dans leur département d'origine et qu'ils sont d'abord des notables, ayant des « capacités » et parfaitement intégrés dans leur milieu. Les réseaux de militants baignent dans des situations régionales disparates, affrontant les usages locaux de la vie publique et les sociabilités anciennes, négociant entre règlements de comptes et attentes de justice expéditive. Inutile d'invoquer une « politique du peuple », ou un mouvement revendicatif unifié, sauf à insister sur des pratiques rudimentaires. La « machine » jacobine n'est que le ralliement de clubs sans unité doctrinale, ce sont les jeux politiques et les liens amicaux qui prédominent. Lorsque des choix doctrinaux seront obligatoires, les Jacobins se fractionneront entre « brissotins », « buzotins », ou proches de Robespierre.

Cependant, plus encore qu'en 1789, des individus se posent en porte-parole et en meneurs, *outsiders* qui joueront des rôles importants, au moins jusqu'en 1795. Les conséquences de la Grande Peur et des insurrections rurales avaient été rapidement contrôlées par les élites politiques, or ce n'est plus le cas à la fin de 1791 et au début de 1792. Ces occasions sont aussi valables pour les représentants de la contre-révolution populaire, qu'ils soient émissaires des princes en émigration ou agitateurs locaux. Cet amalgame peut choquer, mais les attentes populaires ne peuvent se réduire à celles d'un groupe particulier et la politique ne se décline pas seulement entre les pôles de la raison et du nombre, ni autour d'orientations idéologiques précises ; elle recourt à un nuancier très complexe, répondant aux situations locales différentes. Français de toutes tendances et de toutes classes cherchent à intervenir directement dans la vie politique, tous d'accord pour estimer qu'elle est entre de mauvaises mains. Même les tendances artistiques rendent compte de cette sensibilité démocratique exaltant les grands hommes sortis de la nation et soucieux de

l'humanité.

Explosions

La société française, marquée par de très grandes différences régionales, peu encadrée administrativement, éclate en effet littéralement en cette fin d'année 1791, comme une bûche dans laquelle un coin aurait été enfoncé, soulignant l'originalité française par rapport aux autres « révolutions » de la même époque. Les Irlandais, partisans d'une autonomie accrue, ont été abandonnés par les principaux meneurs politiques, avant que leur antagonisme envers l'Angleterre ne débouche plus tard, après 1798, sur une répression violente. Les petits fermiers et les soldats américains déçus des résultats de la guerre d'Indépendance après 1783 ont été réprimés par les troupes fédérales lorsqu'ils ont protesté contre le sort qui leur était fait. Dans ces deux cas, l'État central bénéficie du soutien de la majeure partie des élites contre les mécontents. En France, l'absence d'unité entre les différents groupes qui représentent l'État – leurs surenchères mêmes – permet au contraire aux interventions les plus diverses de s'exprimer en se couvrant, logiquement, des mots d'ordre révolutionnaires ou contre-révolutionnaires.

L'exemple le plus radical est donné par l'insurrection des esclaves qui naît à Saint-Domingue dans la nuit du 21 août 1791, au lieu dit Bois-Caïman, autour d'un esclave, Boukman. Le mouvement, demeuré inaperçu, a été pourtant bien préparé. Il devait se déclencher le 25, au moment de la réunion de l'Assemblée coloniale au Cap. Il visait à en éliminer les membres. Les Blancs sont d'autant plus désemparés qu'ils ne se préoccupaient jusque-là que de leurs querelles et de la réponse à donner aux revendications des métis et des libres de couleur. D'un seul coup, la part invisible de la colonie, ce « monde de la nuit » (M. Kundera), passe au premier plan. Des bandes de plusieurs milliers d'esclaves mettent le feu aux plantations, emprisonnent, tuent, violent les familles des planteurs et de leurs gérants.

La révolte présente une dimension religieuse indéniable, s'enracinant dans le vaudou et dans le catholicisme, expliquant la présence de prêtres auprès des chefs de bande. Ce syncrétisme autour de l'utopie sociale chrétienne est partagé avec d'autres révoltes d'Amérique latine, conjuguant vision eschatologique et cultes indigènes ou importés. L'orientation politique est tout aussi complexe. L'attachement au roi, protecteur contre les maîtres, s'accommode depuis 1789 de l'espoir d'une abolition de l'esclavage. Les divisions existant entre Blancs, métis et libres de couleur dans les années précédentes ont favorisé la confusion. Les grands Blancs ont parfois armé les esclaves pour s'opposer aux mots d'ordre égalitaires des autres catégories de la population. Cette révolte ne peut pourtant pas être classée dans la contre-révolution, même si certains chefs arborent des croix de Saint-Louis, se disent « au service du roi » ou s'appuient, au moins jusqu'en 1793, sur une alliance avec les Espagnols de Santo-Domingo.

À la fin de 1791, quelques zones sont encore contrôlées par les Blancs, eux-mêmes divisés vis-à-vis de l'évolution politique en métropole. Le reste de l'île est réparti entre armées insurgées, parfois rivales les unes des autres, qui se structurent autour de quelques figures comme Jean-François et Biassou. Quand la France reçoit les récits d'horreurs – enfants empalés, femmes violées, hommes sciés ou cloués sur des portes – une grande partie de l'opinion est révulsée. Certains, comme Marat, justifient les tueries, d'autres, comme Brissot, estiment qu'il faut accorder l'égalité des droits aux libres de couleur pour rétablir l'ordre sans pour autant abolir l'esclavage. C'est ce qui sera adopté le 4 avril 1792 par l'Assemblée législative. Dans l'île voisine de la Guadeloupe, les camps se répartissent autrement, planteurs plutôt contre-révolutionnaires et Blancs « patriotes » s'opposent, mais les premiers ont le plus souvent l'appui des libres de couleur, déçus par les décrets de Paris. L'île demeure globalement sous le contrôle d'une administration favorable au roi, malgré la présence de municipalités patriotes appuyées par les soldats. Cette explosion de violence est destinée à durer plus de dix ans.

Luttes de classes

En France, alors que le cours des assignats est en baisse continuelle et que des petites coupures font leur apparition pour que les marchés urbains puissent continuer à être fréquentés, l'agitation sociale – identique à celle qui prévaudra au XIX^e^ siècle – ne concerne que quelques villes manufacturières, comme Nantes, où le 5 septembre 1791 une émeute ouvrière se déroule sans vraie dimension politique. Toutes les villes, à commencer par Paris, sont agitées en permanence par la crainte de manquer de grains, de sucre. Les marchands vendent sous la surveillance des habitants qui les suspectent d'accaparement et qui, au cours d'opérations violentes, saisissent des denrées, vendues aussitôt au prix reconnu comme juste. Les gardes nationales et les autorités locales tentent de concilier le maintien de l'ordre et le respect des revendications populaires. L'Assemblée et les autorités politiques en place dans les départements et les grandes villes mettent un certain temps à réagir, prolongeant des habitudes de maintien de l'ordre héritées de la monarchie.

L'opposition continue des ruraux aux mesures de l'Assemblée n'est pas mieux comprise, mais elle joue un rôle plus déterminant. L'antagonisme s'est accentué après l'été 1791, avec la réaffirmation par l'Assemblée des droits des propriétaires sur les biens fonciers et, le 6 octobre, avec l'adoption du code forestier. Dans le Quercy et le Massif central, dans la suite des années précédentes, des bandes paysannes brûlent les châteaux, érigent des gibets et affrontent les gardes nationaux envoyés pour les réprimer. L'unanimité communale marque ces mouvements, parfois conduits par le maire et le curé, voire par les gardes nationaux locaux, rassemblant, de gré ou de force, tous les habitants. Ces agitations ne diffèrent pas de celles que la France a connu de tout temps, notamment pendant la « guerre des farines » en 1785, mais la novation

vient de la conviction des émeutiers de défendre des droits légitimes, garantis par les états généraux, ce qui les autorise à refuser des impôts indirects, voire de pratiquer la contrebande. L'inquiétude devant la hausse des prix et la crainte du retour des seigneurs, aidés par les émigrés, complètent le tableau. De la fin de 1791 jusqu'en février-mars 1792, une nouvelle guerre aux châteaux se déroule, avec par exemple, le 11 mars, à Aurillac, la mise à mort de Collinet, procureur de Naucelles, dont la tête est mise au bout d'une pique. Ces insurrections durent jusqu'en avril, en Aveyron et en Corrèze et *grosso modo* de la Saône-et-Loire à la Catalogne, en passant par l'Allier et le Poitou.

1789 ne se répète pourtant pas. La « menue population » a été bouleversée par Varennes. Elle ne se contente plus d'intervenir pour des raisons communautaires, elle s'en prend aux suspects, contre-révolutionnaires, fanatiques et aristocrates – mots employés à ce moment –, mais aussi aux accapareurs, ce qui crée progressivement deux camps. Dans le pays de Caux, c'est avec des fusils et même un canon que six mille manifestants réclament la réglementation des grains. Dans les régions de grande culture du centre de la France, les manouvriers réclament des augmentations de salaires et organisent des « baccanales », véritables grèves qui doivent être cassées par la force armée. De l'été 1791 jusqu'au printemps de 1792, des bandes de « taxateurs », parfois plusieurs dizaines de milliers de personnes, parcourent les campagnes du Bassin parisien. Autour d'Évreux, ces groupes suscitent une grande peur, provoquant l'envoi de gardes nationaux et même de soldats de ligne qui ne trouvent sur place que des mécontents mal organisés. Mais ce sont des affrontements violents qui ont lieu à Dunkerque à propos d'un convoi de grains, la garde nationale prenant cette fois le parti des émeutiers. Les émeutes de subsistance sont dorénavant politisées, dirigées plus nettement contre les propriétaires, au point où, devant les menaces, certains démissionnent des fonctions électives qu'ils occupaient.

Ces agitations empruntent à toutes les époques et à tous les modèles. Elles reprennent les formes « primitives » des révoltes, comme il est convenu de le dire depuis Hobsbawm, rappelant les manifestants américains, ces « régulateurs » de 1786-1787 hésitant entre ultra et contre-révolution ; elles permettent aussi que les fantasmes les plus archaïques se libèrent. L'exemple est, dans l'Ain, la mise à mort du seigneur de Poleymieux, le 26 juin 1791. Son corps est démembré, brûlé et, pour partie, ingéré par des émeutiers. Ancien négrier et gouverneur colonial, acheteur récent du château, contre-révolutionnaire, c'est un propriétaire exigeant, au point de faire détruire le cimetière paroissial dont il possède le terrain et d'utiliser la terre comme engrais dans ses champs. Profitant manifestement du flottement des pouvoirs, les paysans se révoltent et, devant son intransigeance, le tuent et dévastent le château. Un peu plus tard, deux morceaux du corps, une main et peut-être le cœur, sont montrés et mâchés, voire mangés, par de jeunes hommes. Lorsqu'elle l'apprend, l'Assemblée est sidérée par ce cannibalisme. Elle ne le poursuit pourtant pas, l'inscrivant trois mois plus tard dans l'amnistie

promulguée. Le pouvoir révolutionnaire ne peut pas réprimer un mouvement paysan qui s'est attaqué à un opposant notoire et unanimement détesté. Il ne peut pas non plus l'avaliser, pour ce qu'il révèle de violences incontrôlables. Varennes et le massacre du Champ-de-Mars accaparant l'attention, peu de réactions s'expriment, sauf celle de Marat, qui, au nom d'une radicalité politique décidée, justifie l'acte. Le silence politique recouvre l'affaire. L'acte en soi, rejeté dans un espace indicible, est inscrit dans une longue histoire anthropologique peu discutée par les historiens. L'exemple rappelle que l'archaïsme le plus radical est toujours présent au cœur des sociétés, profitant de failles pour se manifester.

Les divisions entre patriotes s'accroissent jusqu'à la rupture quand, en janvier 1792, circulent à nouveau des menaces d'insurrection. L'épicerie de D'André, député modéré bien connu, est pillée et des affrontements ponctuels ont lieu autour des entrepôts des grossistes, en février et en mars, opposant le petit peuple soutenu par les gardes nationales aux élites politiques. Les amis de Brissot sont, au sein des Jacobins, en train de prendre le pouvoir et appuient de fait la plupart des agitations, notamment celles qui ont lieu contre les « accaparements » des aliments à Paris. Le vocable « sans-culottes » se popularise pour désigner les représentants d'une révolution populaire, modifiant les rapports de force et la teneur même de la politique. La critique contre les Feuillants trouve de nouveaux accents.

Ainsi, dans *Le Patriote français* du 25 novembre 1791, Lanthenas écrit-il : « L'aristocratie bourgeoise est peut-être un des plus grands inconvénients qu'aient fait naître les décrets qui ne sont pas entièrement d'accord avec les bases de notre Constitution et ce vice peut un jour la renverser. Le bourgeois veut se mettre à la place du noble et laisser l'artisan à la sienne. Cependant l'artisan est le vrai défenseur, l'ami sincère de la Révolution… Malheur à ceux que le peuple a chargés de ses intérêts, s'il est obligé de reprendre lui-même la défense de sa liberté. » En réponse, le lendemain, *L'Argus patriote* l'accuse de défendre la « loi agraire », soit l'abolition des propriétés, qui sert d'épouvantail pendant toute la période. Le journal prône le rassemblement des vrais patriotes contre les faux. Au moment où les périls extérieurs et intérieurs prennent des tournures inquiétantes, alors que des commerçants rechignent à accepter des assignats et que les autorités constituées doivent assurer l'ordre révolutionnaire, les différentes sensibilités du courant « patriote » commencent à s'affronter. La « Montagne » est en train de se structurer autour de Robespierre qui veut faire place aux revendications populaires et peser sur les décisions gouvernementales.

Les questions sociales priment-elles dans le nord de la France ? Dans tout le Bassin parisien, les émeutes populaires attaquent autant les droits féodaux que la nouvelle législation sur les terres. Entre Aisne et Oise, elles mobilisent parfois une quarantaine de paroisses à la fois. Elles sont appuyées ici et là par des « curés rouges », dont l'exemple le plus célèbre est le curé Jean-François Carion. Un moment à la tête de la municipalité d'Issy-l'Évêque, en Saône-et-

Loire, il s'est engagé dans une politique ouvertement égalitariste, ce qui lui vaut des poursuites et un emprisonnement au Châtelet pendant neuf mois jusqu'en mars 1791. Les représentations communautaires, les solidarités locales ou familiales, les attentes politiques et eschatologiques, qui apparaissent comme l'expression d'une « économie morale de la foule », entrent ainsi en conflit avec les logiques de l'État. L'événement emblématique est, le 3 mars 1792, le massacre du maire d'Étampes, Simoneau, par une foule qui lui reproche de maintenir la légalité révolutionnaire et de refuser de taxer les prix des grains. Les gardes nationaux présents sur place ne l'ont pas défendu, comme cela s'est passé lors de certaines émeutes, notamment dans l'Yonne. Le pays se divise : Simoneau, « fonctionnaire public », est-il victime de son devoir ou traître à la révolution ? L'abbé Grégoire le compare au Christ ; Robespierre prend le parti des insurgés et des deux individus reconnus comme responsables du meurtre et condamnés à mort. La majorité de l'Assemblée voit Simoneau comme un martyr de la loi et décide la création d'un monument à sa mémoire ainsi qu'une cérémonie au Panthéon. Il ne s'agit pas seulement d'une divergence de positions politiques, mais plus largement de lecture du monde et de rapport aux émotions. Entre-temps, la guerre a aggravé les clivages idéologiques.

Guerres intestines

Dans le sud et le sud-est du pays, les rivalités religieuses, les luttes claniques, les querelles communautaires se mêlent aux oppositions politiques pour créer un climat particulièrement violent. Coupes illégales des bois, incendies de châteaux et règlements de comptes se succèdent sur fond de contestation des multiples délégués et représentants du pouvoir. La présence de catholiques ouvertement contre-révolutionnaires, même dans les gardes nationales locales, est indéniable. Des activistes sont à l'œuvre dans toute la région, comme le curé Allier, et la crainte d'un nouveau « camp de Jalès » agite encore les esprits en octobre 1791. À Villeneuve-de-Berg, en février 1792, une partie de la population s'en prend au maire et aux opposants contre-révolutionnaires, menaçant de pendre ceux qui ne vont pas à la messe du curé constitutionnel. Les oppositions entre protestants et catholiques provoquent également des affrontements très violents dans le Rouergue.

Les dimensions emboîtées de ces divers affrontements rendent les autorités nationales impuissantes. Le paroxysme est atteint à Avignon et dans le Comtat. Les divisions entre habitants à propos du rattachement à la France sont telles qu'en janvier 1791 Cavaillon est littéralement envahie par une armée « patriote » partie d'Avignon. Cette violence terrifie et mobilise les localités hostiles aux patriotes, à commencer par Carpentras, directement menacée, où arrivent des gardes nationaux des environs pour résister à une attaque des patriotes ! Deux mouvements militarisés se font face : la fédération du Vaucluse, qui, le 7 février, légitime l'adhésion à la France et, face à elle, l'Union de Sainte-Cécile, qui rassemble en mars les opposants, dont une partie

des habitants d'Aix. Le retour à l'ordre n'est possible ni par la force ni par la médiation, les deux camps ne voulant qu'en découdre : le meurtre d'un patriote suffit à déclencher une nouvelle expédition au départ d'Avignon.

Le détachement armé prend Sarrians et assiège Carpentras en avril. Cette « armée du Vaucluse », ainsi qu'elle se nomme, passe sous le commandement d'un certain Jourdan dont le surnom, Coupe-Tête, évoque le rôle qu'il dit avoir eu à Paris le 14 juillet 1789. La troupe, qui ne réussit pas à vaincre les Carpentrassiens, se livre à des exactions et ses membres reçoivent le sobriquet, usuel mais mérité, de « brigands ». Dans cette situation déjà très improbable d'une ville assiégée par ses voisines, le camp patriote se disloque. L'armée de Jourdan exige que la solde soit prélevée sur les riches d'Avignon. La municipalité s'y oppose, tandis que le reste des patriotes se range dans un entre-deux. Les médiateurs, envoyés par l'Assemblée constituante, réussissent à obtenir un armistice, qui, paradoxalement, favorise ceux qui s'opposent à la réunion d'Avignon à la France et permet de désarmer les « brigands » de l'armée du Vaucluse. Quelques-uns d'entre eux sont fusillés en rentrant dans leurs villages, si bien que les « patriotes » les plus résolus passent pour les seuls patriotes authentiques. La rupture est donc consommée et toute position intermédiaire entre Révolution et contre-révolution devient délicate.

Pendant plusieurs mois, des débats opposent des municipalités ouvertement hostiles à la Révolution et les patriotes qui avaient lancé le rattachement à la France, mais qui passent maintenant pour des modérés, voire des traîtres. Les conflits sont interprétés depuis Paris favorablement aux « brigands » qui, malgré leurs pratiques violentes, sont appuyés par les députés de gauche et notamment par les futurs Girondins. Ces « brigands » prennent le pouvoir municipal à Avignon en août 1791, chassent la municipalité en place et entament une politique antireligieuse. Ils sont confortés dans leurs positions le 14 septembre, lorsque l'Assemblée ratifie le rattachement d'Avignon à la France. Mais le 16 octobre 1791, après que des femmes réunies dans une église eurent assuré avoir vu une statue de la Vierge pleurer, un des « brigands », Lescuyer, accusé de déprédations, est lynché. En représailles, soixante personnes, dont des femmes, sont massacrées et leurs corps jetés dans la tour de la Glacière du palais des papes. Plus que de véritables contre-révolutionnaires, les victimes appartiennent à des familles de notables modérées écartées du pouvoir. Deux mois plus tard, les « brigands » sont arrêtés et jetés en prison. L'Assemblée législative, saisie, lit le massacre comme un accident inévitable, « naturel » en Révolution, et les amis de Jourdan sont amnistiés en mars 1792, avant d'être réinstallés à la tête de la municipalité. Ultérieurement, ils seront poursuivis, jugés et certains exécutés comme terroristes !

Avignon n'est qu'un exemple parmi d'autres dans une région où les affrontements entre communautés, voire entre clans, se règlent dans l'espace du politique. Les compétitions communautaires investissent les élections, les institutions, les clubs ou les groupes de volontaires. À Toulon, par exemple, le 23 août 1791, des rixes ont lieu entre clubs adverses, qui correspondent aux

différents quartiers de la ville. À Arles, le maire, Antonelle, s'appuie dès le début 1791 sur le club jacobin des « monaidiers » contre les « chiffonistes », chacun ancré dans un quartier. Il ne profite pas, en l'occurrence, du climat de guerre civile, puisque jusqu'à la fin de 1791 les chiffonistes sont soutenus par les catholiques de Nîmes et de fait par l'Assemblée constituante. L'imbroglio qui en résulte est propice à des règlements de comptes meurtriers, les Jacobins ayant même créé un « comité des Sabres » contre les « aristocrates ». L'équilibre bascule peu à peu après janvier 1792 et en mars une armée de Marseillais impose l'ordre jacobin dans la ville. Un scénario voisin se déroule à Aubagne où les différentes confréries de pénitents servent de cadres de recrutement aux partisans et aux opposants de la Révolution. Là aussi, au printemps 1792, les Marseillais finissent par réprimer les « royalistes » et par obtenir l'approbation de l'Assemblée législative.

Dans ce puzzle politique, le pôle central est occupé par Marseille où les patriotes, soutenus par Mirabeau, s'emparent du pouvoir, violant la légalité. Ils contrôlent les forts ceinturant la ville, y établissent des garnisons, de là obtiennent des succès électoraux. Ainsi établis, ils investissent Aix, en février 1792, raflant l'administration départementale et contrôlant la vallée du Rhône. Ce coup de force est également avalisé par l'Assemblée qui n'a ni les moyens ni l'envie de contrer des patriotes aussi déterminés. De Marseille, promue « bouclier de la Révolution », partent ensuite des « missionnaires patriotes », en mars 1792, pour épurer les municipalités voisines, en s'appuyant sur les dénonciations des Jacobins locaux. Aristocrates, prêtres réfractaires sont ainsi persécutés pendant ces expéditions punitives menées par de petits groupes de patriotes. Ils interviennent brutalement en Provence et dans les Basses-Alpes, générant des situations imprévues qu'ils ne contrôlent pas longtemps et devenant les jouets de conflits locaux dont ils ignorent tout. Les activistes sont d'autant plus certains de leur bon droit qu'ils refusent la politique comme espace de débat, position qu'expriment les militants patriotes d'Aix, comme les Marseillais, en se désignant comme les « antipolitiques ». Peur eschatologique, rancunes sociales et luttes idéologiques ajoutées aux meurtres commis au début de 1792 créent un climat d'exaspération. Il suffit d'un navire enflammé dans le port pour provoquer, les 16 et 17 avril 1792, une vive émotion à Marseille, tandis que des femmes descendent dans les rues, prédisant des miracles et se lamentant de la perte de la religion.

L'opposition frontale et très apparente, Révolution/contre-révolution, compte moins que les subdivisions liées à des réseaux sociaux, à des courants d'amitiés ou à des stratégies personnelles. Alors que l'État central ne délègue que des médiateurs et se contente de prescriptions, toutes les institutions locales et départementales sont instrumentalisées par des rapports de force peu lisibles, annonçant les malentendus des années suivantes. Les limites sociales et topographiques de l'espace vécu conditionnent, logiquement, les apparentements politiques, exprimés parfois par des signes de reconnaissance spécifiques – comme les violons contre les tambourins. Les clivages de classes

ou de religions se surimposent pour créer des marqueteries de positions, donnant naissance à des paysages politiques particulièrement réactifs aux événements.

Il ne s'agit évidemment pas d'invoquer, comme les contemporains l'ont fait, une sensibilité « méridionale » pour expliquer la « chaleur » des luttes politiques. L'explication tient plus aux habitudes de la vie citadine, héritées des « cités » médiévales, avec leurs traditions de gestion collective, comme de connivence et de jalousie entre villes voisines ou entre quartiers. La sociabilité a suscité des groupes, identifiés par des confréries analogues aux « contrades » siennoises ou d'autres villes italiennes et annonciatrices des « chambrées » du XIX^e^ siècle qui ont converti les signes politiques nouveaux dans leur idiome local. Les jeux d'alliances et de conflits ancrés dans des décennies, voire des siècles d'interrelations, ont créé des liens de dépendance entre petit peuple et élites, d'autant plus étroits que ces dernières sont des intermédiaires linguistiques obligés. Tout ceci donne à la vie locale une identité particulière, en décalage avec la temporalité et l'organisation nationales.

L'exemple de la Corse est particulièrement emblématique. Rendue illustre par la longue opposition au roi, que Paoli, exilé en Angleterre, mène jusqu'en 1790, l'île, célèbre pour sa « Constitution », est intégrée dans « l'Empire » français. Ses élites entendent bien, cependant, protéger « ses libertés » au nom du « pacte » noué entre l'île et le souverain, qu'il soit le roi ou l'Assemblée. Les divisions entre les patriotes deviennent patentes après 1791, quand la question religieuse provoque des émeutes et prend de biais les rivalités de familles et l'identité corse. Une véritable guerre civile s'instaure, chasse de l'île les partisans de la Révolution à la française – dont les Bonaparte – et pousse les partisans de Paoli dans une voie assimilée à la contre-révolution à partir de 1793. Le jeu politique se mène selon des modalités proches dans les Corbières. La liberté nouvelle donne la possibilité de récuser de vieux usages, mais maintient, par la loi de juin 1791, les droits de propriété au mépris des demandes rurales relatives aux biens communaux. Les paysans, attachés à la catalinité et déjà hostiles à la Constitution civile du clergé, s'éloignent de la Révolution qui augmente les taxes et le contrôle administratif !

Un dernier exemple peut être apporté, beaucoup plus au nord, par la petite ville de Bourg-Saint-Andéol, où les monarchistes constitutionnels puis les Feuillants sont marginalisés et perdent le contrôle de la vie municipale. Ils ne peuvent plus faire face ni aux inquiétudes politiques ni aux préoccupations économiques locales sans rendre des comptes à des militants en liaison avec des réseaux nationaux. Nombre d'habitants estiment que leur droit, voire leur devoir justifient qu'ils se saisissent eux-mêmes de la défense de la Révolution et exercent leurs prérogatives. Cette conscience politique se conjugue avec leur intérêt puisqu'ils entendent couper les arbres pour se chauffer et pour en extraire le tan. Les municipaux doivent, d'une part, émettre des billets de confiance pour garantir les salaires, contrôler les approvisionnements en grains, recenser les armes et la poudre, sans oublier de surveiller les ennemis

potentiels, à commencer par les prêtres et les séminaristes. D'autre part, ils maintiennent leur conception de l'ordre et réussissent à réprimer les émeutes menées pendant deux semaines en avril 1792 contre les modérés, les riches et les châteaux. Quelques mois plus tard, les sans-culottes obtiendront leur remplacement. Globalement, les patriotes triomphent de leurs adversaires au printemps 1792, mais ces victoires ont été régulièrement accompagnées de meurtres et de viols commis le plus souvent par des bandes composées pour l'occasion et couvertes par la lutte contre les contre-révolutionnaires.

« Zones de front »

Sans vouloir établir trop fermement des catégorisations géographiques, d'autres régions semblent relever d'un autre schéma, celui des luttes frontales entre partisans et adversaires de la Révolution. Sont concernés le sud du Massif central et les contreforts de la vallée du Rhône où, pendant tout l'hiver 1791-1792, les gardes nationales et les catholiques s'affrontent entre Mende, Millau et Saint-Affrique, prenant littéralement des villes de force, au fil d'une série ininterrompue de renversements d'équilibres militaires. L'image de « fronts » (V. Sottocasa) décrit mieux ce qui se passe dans le Grand Ouest. Si le clergé y est très majoritairement hostile à la Constitution civile du clergé et si la noblesse ancienne est ancrée dans le refus des mutations survenues depuis 1788, les préventions des nobles vis-à-vis des roturiers sont telles qu'il faut attendre au moins 1794, voire 1797, pour que la noblesse accepte de diriger la révolte contre-révolutionnaire. Le monde rural est certes le plus souvent hostile à la Révolution, mais réagit sans aucune uniformité. Les paysans du Finistère sud, de la plaine rennaise et de certaines zones de la Mayenne demeurent « bleus » comme les viticulteurs de l'Anjou et du Saumurois, alors que leurs quasi-homologues du Pays nantais se rangent du côté « blanc ». En Ille-et-Vilaine, les relations entre métayers et propriétaires conditionnent les choix politiques, ce qui n'est pas le cas ailleurs. En Sarthe, les tisserands se retrouvent « bleus », alors qu'ils se rangent parmi les « blancs » dans la « Vendée ».

Ces spécificités de l'Ouest sont bien connues. André Siegfried, au début du XX^e^ siècle, avait avoué son échec à les expliquer, en invoquant le mystère des personnalités ethniques, « le caractère même de la race » soumise aux influences supposées du calcaire ou du granit sur les opinions politiques. Retrouve-t-on ici aussi le mécanisme qui veut que les choix s'opèrent en fonction des relations de voisinage ? Les habitants de l'ouest de la Sarthe étaient mécontents de l'emprise des biens du clergé avant 1789. Par la suite, ils défendent la religion et entrent dans la contre-révolution en 1791-1792 parce qu'ils sont attachés à l'identité religieuse et qu'ils sont, en outre, déçus de ne pas bénéficier des ventes des biens nationaux ! Comme dans le Sud-Est, les fractures intercommunautaires conduisent des groupes proches, mais rivaux, à adopter des positions antagonistes. Les cas peuvent être multipliés, c'est le cas de Machecoul et de son plat pays, de communes des Mauges, ou encore

d'Évreux *versus* Bernay. Cependant les lignes de fracture de l'Ouest sont tellement radicales qu'elles conduisent à des affrontements binaires dès le début de 1791, sans la complexité des alliances constatées dans le Sud-Est. Est-ce lié à la différence marquée entre cultures urbaine et rurale qui identifie la zone, à la différence, d'une part, du paysage polarisé autour des cités du Sud et, de l'autre, des structures marquées par les échanges et les transactions du nord du pays ? Les dissensions religieuses, jansénisme contre religion populaire, ou mondanités contre traditions, calquées le plus souvent sur l'opposition campagne/ville, auraient-elles marqué les consciences ?

En tout cas le clivage religieux est perçu de bonne heure, lorsqu'en octobre 1791 deux envoyés de la Législative, Gallois et Gensonné, rendent public le rapport rédigé à la suite de leur voyage au sud de la Loire. Deux France se font face, divisées sur la Constitution civile du clergé. Les administrateurs partisans de la Révolution, fonctionnaires des districts et des départements, « modérés » dans l'ensemble des révolutionnaires, tombent fréquemment dans un anticléricalisme radical, accusant les prêtres de susciter ce qui apparaît comme une possible indépendance populaire. En 1791 et 1792, ils sont en pointe dans la répression religieuse, débordant les consignes ministérielles, même venues du Jacobin Roland ! Les incidents relatifs à l'application de la Constitution civile du clergé sont innombrables, identifiant la Révolution, localisée essentiellement dans les villes et les bourgs, portée par les catholiques des Lumières ou les jansénistes, contre la contre-révolution des villages et des campagnes, incarnée par des catholiques adeptes de processions et de dévotions collectives, recevant l'appui des curés insermentés et peu à peu celui des nobles ruraux.

Cette frontalité fera qu'en 1793 les patriotes de l'Ouest se montreront réticents vis-à-vis des Jacobins parisiens, comme les Girondins du Sud-Est, mais ne s'engageront pas pour autant dans une rébellion ouverte, sachant qu'ils ont en face d'eux une contre-révolution. Dans cette zone encore moins qu'ailleurs, il ne semble pas utile de distinguer une antirévolution populaire censée avoir préparé le terrain à une contre-révolution militante et idéologique. Le choc est frontal d'emblée, sans doute parce que les structures identitaires sont axées autour des convictions et pratiques religieuses, à la différence d'autres régions, où les identités sociales, économiques et claniques interfèrent avec les appartenances religieuses.

La politique de l'exclusion

Contrairement aux points de vue adoptés par les politistes, posant que tout est joué depuis le pamphlet de Sieyès de 1788 et les premières mesures constitutionnelles, la définition de la nation, donc des exclusions de ceux qui n'y ont pas de place, n'a pas été expérimentée avant 1791. Varennes joue là aussi son rôle, creusant les désaccords. Une vague considérable d'émigration des officiers nobles a lieu, malgré l'amnistie liée à la prestation de serment du

roi, le 14 septembre. Si une partie d'entre eux est vraiment contre-révolutionnaire, beaucoup ont accepté jusque-là les réformes et ont été partisans de la « régénération », cependant leurs échelles de valeurs placent leur fidélité au roi avant toute autre considération et ils estiment qu'elle est incompatible avec le statut de premier « fonctionnaire public » octroyé à Louis XVI.

Leurs départs fournissent la preuve que la contre-révolution tenait l'armée et n'attendait qu'une occasion pour renverser les institutions, si bien qu'ils accentuent des discordances inattendues. Alors que rien ne s'oppose à la libre circulation des Français, l'émigration apparaît comme une atteinte à l'intégrité nationale et une faute vis-à-vis de la citoyenneté. L'émigration n'est plus une attitude individuelle blâmable, mais un véritable scandale tandis que la noblesse, en tant que telle, devient un motif de suspicion. Accoutumés à voyager, à vivre en profitant des relations de cousinage et de confraternité, sans tenir compte des frontières, ces officiers en émigration perpétuent les habitudes collectives de la noblesse, perçues dorénavant comme des trahisons et des menaces. Les communautés rurales se sentent souvent abandonnées par leurs seigneurs qui se dérobent à leurs devoirs, et manifestent désappointement et craintes. Alors que la noblesse en tant qu'ordre est déjà légalement abolie, c'est donc le rapport fantasmatique que la société entretient avec elle qui est en jeu. L'exclusion des nobles hors de la nation, qui avait été réclamée par Sieyès, par les tenants du droit naturel désireux d'exclure les « ennemis du genre humain », voire par Rousseau écartant les rois et les philosophes de la « collection des peuples », devient une solution envisageable.

S'engage alors un débat complexe à l'Assemblée, destiné à durer. Deux conceptions de la nation naissent et s'affrontent. Les révolutionnaires les plus respectueux de la complexité institutionnelle, libéraux et « constitutionnels », ne souhaitent sanctionner que le délit de désertion. Ils insistent sur le besoin de ne compter parmi les Français que ceux qui veulent l'être et acceptent l'idée d'une nation définie par l'adhésion, sans que ni le territoire ni la population ne soient déterminés par le passé ou par la nature. Pour respecter les principes de 1789, Condorcet propose que les émigrés puissent prêter un serment civique, ce qui leur permettrait de vivre à l'étranger pendant deux ans. Ceux qui prendraient les armes contre la France, après avoir prêté serment, seraient considérés comme des traîtres, donc soumis aux lois existantes. Ceux qui refuseraient le serment seraient les ennemis de la nation. Si cette proposition évite de créer un statut particulier pour les émigrés, qui peuvent demeurer citoyens et donc conserver leurs propriétés, elle exige, par contrecoup, que tout citoyen prête un serment civique. L'Assemblée rejette le projet, invoquant l'impuissance de l'État à faire respecter les serments, et même à les faire prêter.

Les plus radicaux parlent déjà d'un crime d'émigration, invoquant le « salut public » pour limiter les libertés et punir « lâches » et « traîtres ». Ils identifient l'unité nationale à un projet commun, en s'appuyant sur des sentiments communautaristes plus traditionnels, et accusent les modérés de mettre la patrie en danger. Ils font aussi jouer les sentiments de revanche

sociale, puisque le nombre des ex-privilégiés est important parmi les émigrés. Fin octobre 1791, les positions les plus radicales sont tenues par les Jacobins, futurs Girondins, Vergniaud et Brissot, ce que l'historiographie néglige trop souvent. Vergniaud réclame la mort civile pour les « déserteurs », qu'il faut faire rétrograder de la citoyenneté active à la citoyenneté passive, ainsi que l'établissement d'une triple imposition portant sur tous les émigrés non rentrés dans les six semaines après la promulgation de la loi. En résulte concrètement la limitation des libertés publiques, à commencer par le retour de la censure contre les brochures contre-révolutionnaires.

Pour satisfaire le besoin de justice, le compromis retenu vise à punir les « grands coupables », les frères du roi, ainsi qu'à un moindre titre les « fonctionnaires publics », en commençant par les prêtres et les officiers en émigration. Ils sont considérés comme des « fugitifs » plus que comme des émigrants, pour éviter à la loi de porter atteinte à la liberté de circuler. S'ils ne sont pas rentrés au 1er janvier 1792, ils seront considérés comme coupables du crime de conjuration. En revanche, les « simples citoyens », dits aussi les « faibles », qui ont quitté le pays pourront bénéficier d'indulgence. Les principes sont sauvegardés, ainsi que la volonté de sanctionner durement les partisans d'un retour à l'Ancien Régime, sans avoir à apprécier la bonne foi des personnes incriminées. Il convient de relever que ces dernières perdent au passage la citoyenneté active : paradoxalement, cette clause reconnaît par contrecoup le statut de « citoyen passif », qui devient ainsi l'état des nobles relégués mais qui n'était pas défini positivement jusque-là.

Chaque camp trouve autant de motifs de satisfaction que de mécontentement ! Le roi ne sanctionne pas le décret du 8 novembre qui met en forme ces débats mais accepte ce qui concerne son frère, le comte de Provence, considéré comme héritier putatif. Le refus du roi et sa contre-attaque confirment le lien entre roi et émigrés, mais mettent l'Assemblée à nouveau dans une situation impossible.

Ce décret confirmait celui des 13-15 juin 1791, inappliqué lui aussi, qui liait l'indignité nationale au refus de prestation de serment et unissait citoyenneté active et nationalité. Toutes ces mesures amorcent-elles une régression politique autour du communautarisme le plus étroit, la peur de la contestation se traduisant par l'exclusion des « méchants » ? Le traitement réservé à Condé mérite que l'on pose la question. Par le décret des 13-15 juin, repris le 31 octobre 1791, ce prince est déclaré rebelle et déchu de tous ses droits. Chaque citoyen peut lui « courir sus » et le mettre à mort s'il revenait en France. Ainsi, une procédure profondément archaïque, l'exécution du proscrit, est-elle investie d'une signification absolument inédite : l'identité française dépend donc de l'appartenance à la communauté politique. Le décret du 29 novembre imposant la prestation du serment civique à tous les ecclésiastiques, sans distinction, confirme la tendance. Il n'est pas, non plus, sanctionné par le roi. Le serment lié à la Constitution civile du clergé demeure valide, mais est dépassé par cette exigence purement politique. Dans le droit fil

de la législation à propos des émigrés, les réfractaires sont considérés comme suspects et ne peuvent obtenir de pension, contrairement à ce qui avait été promis. En outre, malgré le veto mis par le roi, certaines autorités départementales en prennent prétexte pour étendre le serment aux réguliers !

Les réactions du Directoire du district d'Orgelet, dans le Jura, éclairent sur l'état d'esprit commun à beaucoup de Français, même partisans « modérés » de la Révolution. Dans sa déclaration de septembre 1791, il invoque le « salut public » : « Si jamais la patrie en danger exige un sacrifice, non en retranchant de son sein aucun de ses enfants, mais en les séquestrant et en les mettant en lieu de sûreté, c'est dans ce temps malheureux où l'administration croyant en la vertu de ceux qui par état devraient la prêcher, voit les ministres de la religion égarés (les yeux au Ciel et l'enfer dans le cœur) s'unir et se coaliser pour renverser les lois… » Aussi, en janvier 1792, il prend des mesures contre les prêtres réfractaires qui prêtent la main aux « ennemis de la Constitution » stationnés de l'autre côté de la frontière. Dans cette région, les résistances religieuses demeurent pourtant limitées, mais elles font écho aux menaces représentées par les émigrés, le roi et par la contre-révolution en général.

Guerre nationale ou guerre civile ?

Lorsque le 20 avril 1792 la guerre est déclarée à François II, roi « de Bohême et de Hongrie »[1], la décision s'inscrit plus dans les luttes internes que dans les relations entre États et nations. Le besoin d'en découdre avec les ennemis, parmi lesquels ceux de l'intérieur prennent de plus en plus de place, n'a pas cessé et intervient directement dans la conduite même du pays. Alors que l'Assemblée entendait limiter les engagements dans l'armée, les gardes nationaux ont obtenu, en juin 1791, qu'une partie d'entre eux entrent dans l'armée de ligne comme volontaires pour le temps d'une campagne aux frontières. En 1792, un fort noyau de soldats, trouvant leur compte dans ces occasions, est ainsi constitué par de jeunes gens, mobilisés politiquement au point d'imposer le maintien de l'élection des gradés par leurs hommes, ce qui créera des troubles dans toute l'armée. Un sentiment national diffus, déjà repéré pendant la guerre de Sept Ans, est à l'œuvre, identifiant la nation à la Révolution et créant cette nation révolutionnaire, à la fois enthousiaste et exclusive. Car les opposants à la Révolution demeurent évidemment dans l'abstention. Leur refus de toute levée d'hommes quelques mois plus tard sera compris comme le rejet de la nation en tant que telle, donc comme une trahison. L'amalgame qui naît est destiné à durer. On sait ensuite ce qui adviendra de l'image de ce « peuple étrange » de contre-révolutionnaires hostiles à la mère patrie, popularisée, entre autres auteurs, par Michelet.

Il est vrai que les contre-révolutionnaires se préparent ouvertement à la guerre. Les armées des émigrés se créent sur les frontières, autour du comte d'Artois, du prince de Condé, véritable organisateur, et du vicomte de Mirabeau, dit Mirabeau-Tonneau, qui provoque par ses proclamations et ses

incursions en France. Grades et fonctions sont distribués à partir de juin 1791 pour ce qui apparaît comme une croisade contre les patriotes ou les nobles traîtres. Si l'état d'esprit de ces hommes empreint de tonalités médiévales et féodales, ajouté à l'arrogance et au disparate de ces troupes, en diminue de fait la force, en France les journaux royalistes ne cachent pourtant pas qu'ils attendent d'eux le rétablissement de la monarchie ! À la Cour, la sœur du roi soutient les émigrés, tandis que la reine et le roi, certes en rivalité avec Artois et Provence, mais de connivence avec l'empereur d'Autriche, s'engagent dans la politique du pire pour récupérer la totalité des prérogatives royales. La reine, qui semble accepter les conseils de Barnave, mène en sous-main une autre politique avec Fersen, prévoyant même un remboursement des frais de guerre aux souverains étrangers. De son côté, si le propre frère de la reine, Léopold d'Autriche, répugne à entrer en guerre, il entretient dans l'opinion française la peur du complot autrichien.

Cette situation éclaire les calculs tortueux menés en France par les hommes au pouvoir. Tous font face à l'hostilité de la Cour et des Jacobins, dont l'alliance tactique a permis au Jacobin Pétion de devenir maire de Paris, barrant la route à La Fayette, dont se rapproche Barnave. Le général contesté et l'ancien député, dorénavant en lutte ouverte contre les Jacobins, souhaitent renforcer l'autorité du pouvoir exécutif, donc du roi, notamment en contrôlant l'armée. L'autre homme fort, Duport, est en outre favorable à la création d'une deuxième chambre pour établir une monarchie à l'anglaise. Ce groupe réussit à faire nommer Narbonne à la tête du ministère de la Guerre créé en décembre 1791. Le général était plus connu jusque-là comme l'amant de Mme de Staël, voire comme fils naturel de Louis XV. L'ambition de ces meneurs est de garantir le retour à l'ordre, ce qu'exprime le journal *L'Ami des Patriotes* fin décembre 1791 : « La Révolution est terminée […] la guerre détruira les espérances des exagérés […] les ministres pourront tuer l'anarchie. » L'analyse repose sur la conviction, comme l'exprime Narbonne dans un rapport, qu'« il est une classe très importante de la société qu'il importe de rallier au roi, c'est celle des bourgeois propriétaires. La forme du gouvernement leur est assez indifférente, ce qu'ils veulent, c'est la conservation de ce qu'ils possèdent ». La fragilité des alliances sociales est au cœur de ce qui se joue.

Le décalage entre les sensibilités populaires et les pratiques des milieux dirigeants demeure sidérant. Les Feuillants, La Fayette, Talleyrand se lancent à la fois dans une reconquête de l'opinion et dans des tractations complexes et contradictoires avec les différentes cours européennes. Ils recherchent des compromis, espèrent détacher la Prusse de l'Autriche ou éviter la guerre. En janvier 1792, alors que la guerre s'annonce, le fils du général Custine est envoyé en mission secrète pour demander au duc de Brunswick de prendre la tête des armées françaises. La démarche n'est pas illogique, le maréchal de Saxe avait servi Louis XV et le baron Luckner, d'origine bavaroise, demeure en 1791 général et maréchal de France. L'ironie tient au fait que Brunswick, devenu général de l'armée autrichienne, sera moins d'un an plus tard le vaincu

de la bataille de Valmy où s'exprimera le sentiment national et patriotique. Pas plus que la Cour ces hommes n'ont d'affinités avec les opinions qui prévalent dans les clubs et les armées. L'état de l'armée est déplorable, comme Dumouriez le déclare dans un rapport alarmiste qui attire l'attention sur les responsabilités des ministres, et Narbonne est en opposition avec le Comité de la guerre qui vient d'être créé et qui provoque des émeutes parmi les troupes par sa volonté de réformes. Dans le même temps, la désunion entre peuple et bourgeoisie est de plus en plus visible, et l'Assemblée se divise sur la mort de Simoneau ou sur le massacre de la Glacière.

Les Jacobins, menés par Brissot, sont les bénéficiaires de cette exaltation. Pour ce courant, l'exportation de la Révolution hors des frontières est inhérente au projet révolutionnaire lui-même. La lutte contre les rois, indispensable pour établir des relations libres entre républiques commerçantes, a été formalisée par Brissot et Clavière après la Révolution genevoise de 1782. Elle rejoint paradoxalement la déclaration de paix au monde de mai 1790, dont l'avers n'est rien d'autre que l'attente de la réunion de tous les « patriotes » autour de la Révolution française, en rompant les frontières des États. Les conflits et les peurs survenues depuis, faisant écho à l'enthousiasme des volontaires, entraînent les proclamations martiales, voire sanguinaires, que les représentants de la gauche endossent après l'effacement du courant cordelier.

Le renouvellement des sociétés populaires qui se produit à ce moment est important. Ces nouvelles sociétés doublent littéralement les grands clubs et représentent des courants d'opinion. Celle du Luxembourg appuie Brissot et Roland, celle des Hommes libres est plus radicale. Nombreuses sont celles qui deviennent des assemblées de quartier, mais elles interviennent à propos de la guerre, se ralliant aux propositions de Brissot. Celui-ci fait miroiter l'armement des citoyens passifs, notamment avec des piques. L'arme devient le symbole de la Révolution : les femmes demandent également à en être armées ; « Pique » est même le prénom attribuée à la fille d'un tambour-major le 27 mai. Alors que la diffusion des armes devient un sujet de préoccupation pour les autorités, Brissot reçoit en retour le soutien de l'influent club central de l'Évêché et de nombreuses sociétés fraternelles, soucieuses de l'égalité ainsi réalisée entre les citoyens. Seule une minorité, illustrée par Marat et Robespierre notamment, conteste cette orientation, craignant de voir les soldats séduits par un nouveau César ou obéissant au roi. Cependant, la majorité des Français, même partisane de la Révolution, est manifestement récalcitrante à l'entrée en guerre.

La pression à l'Assemblée est telle que le 8 mars Narbonne est démis. Est-ce par calcul, faiblesse ou résignation ? Le roi fait alors appel aux Jacobins pour composer un ministère où se distinguent Roland, Clavière et Dumouriez, chargé des Affaires étrangères. Quel a été le rôle exact de Brissot ? Il considère l'entrée en guerre nécessaire pour garantir l'honneur de la nation française et la débarrasser de la menace des émigrés sur le Rhin. Il est en revanche réticent aux projets déjà connus de Dumouriez et de Gensonné de conquérir la Belgique et d'exporter la Révolution. L'alliance entre ces hommes se réalise

conjoncturellement pour faire pièce à leurs adversaires, de droite comme de gauche. Les Girondins, en tant que tels, n'ont pas été les boutefeux que l'historiographie retient, et Brissot, en particulier, n'a pas été un belliciste inconséquent. Le poids personnel de Dumouriez, puis celui de son ami Lebrun, ministre des Affaires étrangères à sa suite, ont été déterminants pour engager la France dans l'aventure militaire.

Le prétexte pour déclencher la guerre est un décret, voté le 27 novembre, sanctionné le 14 décembre, qui ordonne aux princes allemands, dont l'Électeur de Trèves, de dissoudre les rassemblements d'émigrés sur leurs terres. Le procédé ne pouvait que les heurter et entraîner des hostilités dans lesquelles l'Autriche et la Prusse seraient impliquées. Léopold donne l'ordre à l'Électeur de se soumettre, annulant la manœuvre. Un mois plus tard, l'empereur récidive en faisant savoir qu'il n'envisage pas le retour des Français à l'Ancien Régime ! Il ne s'agit pas d'une approbation politique, mais il craint l'extension de la Prusse à l'est de l'Europe et le risque d'une mobilisation populaire en France. Son ministre Kaunitz manifeste son hostilité aux Jacobins, tout autant que sa volonté de maintenir la paix. La mort de l'empereur Léopold et l'arrivée de son fils, François, plus intransigeant, font basculer ces équilibres. La guerre est votée le 20 avril malgré l'opposition de Basire, Merlin de Thionville et deux autres députés lamethistes, Hua et Becquey – rappelons que Marat et Robespierre, opposants à la guerre, ne sont pas élus à l'Assemblée législative.

La mobilisation qui en résulte échappe aux autorités. À droite, les rassemblements de catholiques, autour de prophétesses ou d'arbres et de fontaines miraculeuses, se font menaçants en Vendée ou dans les Cévennes. En février 1792, Mende est contrôlée par la contre-révolution animée par le comte de Saillans lié au comte d'Artois. À gauche, en avril, les Jacobins de Marseille, toujours à la pointe de la Révolution, décrètent que leur protection est mal assurée par le ministère et entreprennent de récupérer les armes possédées par les troupes de ligne sur place, en même temps qu'ils organisent des expéditions contre les modérés de Corse et contre les contre-révolutionnaires régionaux. Plus encore que les volontaires de Bretagne et de Vendée, ceux de cette région sont convaincus de leur supériorité sur tous les révolutionnaires de France, éventuellement sensibles à une sécession du Midi si nécessaire. Attachés à l'idée que les décisions doivent être prises par les peuples assemblés, ils sont hostiles aux sans-culottes parisiens et à Marat, ce qui poussera par la suite certains au « fédéralisme » qualifié de « jacobin ». Ils obtiennent une reconnaissance nationale lorsqu'ils propagent le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, devenu de ce fait *La Marseillaise*. Écrit dans la nuit du 25 au 26 avril pour contrer le *Ça ira* des sans-culottes, il est chanté le 29 avril à Strasbourg, puis le 17 juin à Montpellier ; adopté le 22 au rassemblement des fédérés du Midi, il arrive enfin à Paris, le 30 juillet, avec les volontaires marseillais à la pointe du combat politique pour la nation et contre le roi. En septembre suivant, il remplacera le *Te Deum* à l'occasion de la victoire de Valmy. En attendant, il incarne une unité militante de la nation, menacée par des divisions internes et

par la force des ennemis.

Au printemps 1792, malgré l'opposition binaire Révolution/contre-révolution qui commence à être évoquée pour comprendre la réalité, aucune unité n'est perceptible nulle part. Parmi les princes et leur entourage, le roi, sa famille et les souverains étrangers, chacun cherche son intérêt. Le clergé réfractaire et la cour de Rome sont divisés en clans hostiles. Les opposants à l'évolution révolutionnaire, les monarchistes, les Feuillants sont simplement exclus des institutions et des instances contre-révolutionnaires. Les Jacobins ont entamé des dérives internes qui iront jusqu'à l'échafaud, tandis que les sans-culottes et les militants des diverses régions affirment leur autonomie, au risque de l'affrontement. Sans doute tous les linéaments de ce qui va naître dans les épreuves à venir, le discours national d'un côté, les clivages idéologiques de la guerre civile de l'autre, sont-ils déjà présents, actifs et repérables. Il leur manque cependant à tous d'être passés par un creuset unique, assurant leur transmutation selon des normes uniques. Pour l'instant, en ces mois d'avril et mai 1792, la France et ses colonies flottent dans un moment d'anomie. Comme dans toute la période, ce sont les événements qui vont commander plus que les logiques internes, qu'elles soient culturelles ou sociales et régionales. La guerre va constituer l'accélérateur de l'histoire et ses répercussions, imprévues, vont faire entrer le pays dans une deuxième révolution, en définitive la « vraie » révolution, façonnée par des révolutionnaires.

Repères bibliographiques

ABERDAM S., « Délibérations en assemblées de citoyens et portions de souveraineté en 1793 », *in* M. Pertué, 2002.

ADO A., *Paysans en révolution. Terre, pouvoir et jacqueries, 1789-1794*, 1996.

BURSTIN H., *Une révolution à l'œuvre, le faubourg Saint-Marcel*, 2005.

CROOK M., *Toulon in War and Revolution*, 1991.

DUBOIS L., *Les Vengeurs du Nouveau Monde*, 2005.

DUPORT A.-M. (dir.), *Religion, Révolution, contre-révolution dans le Midi, 1789-1799*, 1990.

GAUTHIER F., *La Voie paysanne dans la Révolution française, l'exemple picard*, 1977.

HESSE C., *Publishing and Cultural Politics in Revolutionary Paris*, 1991.

HIPPLER T., « Service militaire et intégration nationale pendant la Révolution française », 2002.

—, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, 2006.

HUNT L. A., *Politics, Culture and Class in the French Revolution*, 1984.

KAISER T. E., « La fin du renversement des alliances », 2008.

LEBRUN F. et DUPUY R. (dir.), *Les Résistances à la Révolution*, 1987.

MARTIN J.-C., *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution et l'Empire*,

2008.

MCPHEE P., *Living the French Revolution, 1789-1799*, 2009.

MICHON G., *Essai sur l'histoire du parti feuillant, Adrien Duport*, 1924.

MOULINAS R., *Journées révolutionnaires à Avignon*, 1989.

NICOLAS J., *Mouvements populaires et conscience sociale*, 1985.

PIBOUBES J.-Y., *Le Serment politique en France, 1789-1870*, 2003.

POMPONI F., « Pascal Paoli ou l'image du traître dans le discours jacobin (1790-1793) », 2008.

POPKIN J. D., *Facing Racial Revolution*, 2007.

RANCE K., *Mémoires de nobles émigrés dans les pays germaniques pendant la Révolution française*, 2001.

RÉGENT F., *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, 2004.

ROESSLER S. E., *Out of the Shadows, Women and Politics in the French Revolution, 1789-1795*, 1996-1998.

SOTTOCASA V., *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution*, 2004.

VIALLA S., *Les Volontaires des Bouches-du-Rhône (1791-1792)*, 1913.

WHATEMORE R. et LIVESEY J., « Étienne Clavière, Jacques Pierre Brissot et les fondations intellectuelles de la politique des Girondins », 2000.

1- La dénomination tient au fait que, François II, roi de Bohême et Hongrie, qui succède à son père décédé, Léopold II, n'est pas encore élu comme empereur d'Autriche par les électeurs du Saint Empire.

Troisième partie
LA DEUXIÈME RÉVOLUTION

Révolution sociale, utopie communautaire ou État guerrier

13
Le peuple et les révolutionnaires

Chassés-croisés

La révolution de 1789 a fait naître les révolutionnaires ; ce sont eux qui déclenchent la deuxième révolution en 1792. La guerre et les conflits politiques, religieux et sociaux ont contribué à la formation de groupes organisés, désireux de créer de nouvelles règles collectives. La révolution qui va se produire ne résulte pas pour autant d'un mouvement unitaire, elle naît, au contraire, des concurrences, individuelles et collectives, ainsi que des divergences portant sur les méthodes et sur les objectifs.

Les divisions intérieures s'aggravent en conséquence. Le 15 avril, les Suisses de Châteauvieux sortent du bagne où ils avaient été envoyés en 1790 en portant le bonnet rouge qui rappelle la libération des esclaves romains : leur réhabilitation est l'occasion d'une grande fête populaire qui marque la puissance conjointe des sans-culottes et des Montagnards, puisque le mot commence à désigner les Jacobins qui se retrouvent autour des propositions de Robespierre. Ces deux groupes ne sont pas unis pour autant. Les premiers réclament des piques et du pain, les seconds insistent sur la censure envers le gouvernement ; leurs divergences comptent cependant moins que leur opposition au roi et à la reine, ainsi qu'à La Fayette, et que leur impatience vis-à-vis du ministère. Tous ou presque, puisque les Jacobins demeurent réservés, arborent le bonnet rouge qui devient à la mode dans les sociétés populaires. La division de l'opinion est devenue nette. L'Assemblée permettra-t-elle que de « nouveaux tyrans », investis par la Révolution, soumettent le peuple souverain à des restrictions semblables à celles qu'il supportait sous l'Ancien Régime ? En réponse à la fête marquant la libération des Suisses, la majorité de l'Assemblée participe, devant une foule tout aussi importante, à une autre cérémonie, organisée le 3 juin 1792, pendant laquelle l'écharpe de Simoneau est accrochée au Panthéon. Cette « fête de la loi » est un véritable rappel à l'ordre, qui trouve des échos dans de nombreuses manifestations en France. Qui possède la légitimité : le représentant de la légalité révolutionnaire, défenseur de la liberté du commerce et de la propriété, ou les groupes réclamant la taxation des prix au nom du peuple ?

La question va être tranchée par l'évolution des rapports de force. La

guerre, intérieure et extérieure, oblige à mobiliser les énergies de toute la population et, du même coup, les désaccords deviennent des trahisons. La répression s'impose d'elle-même. Les premières nouvelles des frontières sont catastrophiques. La qualité des troupes adverses est pourtant inégale. Les émigrés sont placés sous commandement autrichien et peu intégrés dans l'offensive, au point où le bouillant Mirabeau franchit le Rhin malgré les ordres contraires ! L'entrée en France est accompagnée, en outre, des dévastations ordinaires aux hommes de guerre, ce qui rallie peu les populations aux idéaux proclamés. S'y ajoute la répression brutale envers toute personne porteuse d'une arme. La sévérité de la justice prussienne n'a rien à envier à la justice révolutionnaire. Il est vrai que les « patriotes » en campagne ne se comportent pas mieux, d'autant que l'armée révolutionnaire est taraudée par la crainte des officiers traîtres, dénoncés violemment par Marat.

À Lille, le 28 avril 1792, le général d'origine irlandaise et ancien combattant de la guerre d'Indépendance américaine Théobald de Dillon est dépecé par ses soldats, qui mettent à mort également le colonel du génie Berthois, quatre prisonniers autrichiens et un prêtre réfractaire. Le massacre conclut une retraite désordonnée devant l'ennemi, sanctionnant brutalement l'impéritie de Dillon. Or, si les responsabilités de Dillon sont reconnues, ses meurtriers sont recherchés et condamnés à mort et, enfin, l'Assemblée, conduite par Carnot, lui accorde les honneurs du Panthéon et une pension à sa maîtresse – leur dernier fils a été également massacré dans cet épisode. L'événement fait scandale pour deux raisons. D'une part, l'Assemblée pensionne une concubine, lui reconnaissant *de facto* le même statut que celui accordé à la veuve de Berthois. D'autre part, elle poursuit des soldats insurgés, rompant avec le courant qui amnistie précisément les Suisses de Châteauvieux ; Carnot entend faire respecter la chaîne de commandement face à l'ennemi. Les Girondins font marche arrière et, avec toute l'Assemblée, s'opposent aux Cordeliers venus dénoncer les chefs militaires. Alors que Robespierre prend la défense des meurtriers, accusant les Girondins de trahir le peuple, la discipline militaire est donc réaffirmée, renforçant les pouvoirs des généraux. Pour autant, les trois commandants des armées, Rochambeau, Luckner et La Fayette, demeurent malgré tout très hostiles au ministère Roland, soulignant les fractures entre les Jacobins et une partie de l'armée attachée à des chefs prestigieux.

La deuxième révolution s'enclenche, non seulement parce que de nouveaux personnels prennent le pouvoir, mais surtout parce que de nouveaux liens collectifs sont proposés. Les Girondins mènent l'opposition au roi et aux prêtres insermentés. Sur la proposition de Roland, l'Assemblée décrète le 27 mai 1792 que tout insermenté pourra être déporté en Guyane ou emprisonné si vingt citoyens actifs le demandent. La mesure entend légaliser les pratiques d'une quarantaine de départements ; elle est cependant refusée par le roi, heurtant directement le ministère qu'il vient de nommer. En retour, le 29 mai, l'Assemblée oblige le roi à licencier la garde qu'il s'était constituée. Il se soumet tout en maintenant les traitements de ces hommes, illustrant sa duplicité.

Ces querelles au plus haut niveau de l'État permettent que des initiatives militantes s'expriment en confondant salut de la Révolution et salut de la nation ! Les clubs, sociétés fraternelles, districts profitent du fait que les dirigeants jacobins sont affaiblis par la stratégie royale et par leurs propres divisions pour intervenir sur ce terrain militaro-politique qui légitime toutes les mesures radicales. Un certain nombre de villes, dont Marseille, réclament le pouvoir de déclarer la patrie en danger leur permettant de lutter directement contre les ennemis. À Paris, doublant le ministère girondin, la Commune et les sans-culottes du faubourg Saint-Antoine, hommes, femmes et enfants, présentent une pétition à l'Assemblée le 30 mai, en violant tous les principes puisque leur manifestation se déroule en masse et sous les armes ! Les canonniers, fers de lance de la sans-culotterie parisienne, récidivent le 2 juin, obligeant les ministres jacobins à donner des gages à la mobilisation populaire. En réponse, ceux-ci convoquent à Paris des « fédérés » détachés par les gardes nationales de tout le pays pour garantir l'autonomie de l'Assemblée et marquer l'unité du pays. La Cour, La Fayette et les Feuillants s'opposent à la politique du ministère, ainsi que les gardes nationaux de Paris qui voient là une marque de défiance à leur égard. Les Montagnards sont eux aussi réticents, craignant de voir les fédérés érigés en garde prétorienne. Le départ des fédérés depuis leurs provinces est pourtant entré dans la légende révolutionnaire avec les Marseillais jouant un rôle de premier plan le 10 août suivant en participant à la chute de la monarchie.

L'exemple des Bretons du Finistère, proches des Girondins, partant malgré les réticences des administrateurs de leur département et les mises en garde du ministère de l'Intérieur, illustre comment des patriotes, émus de la situation aux frontières, heurtés par la duplicité royale, se radicalisent simplement par leur décision d'aller à Paris et par la rencontre de militants sans-culottes. Ceux-ci sont vraiment les seuls à les accueillir fraternellement, si bien que la radicalité des propos initiaux – la liberté et la mort sont revendiquées par les Bretons dès avril – se traduit naturellement par des positions fermes. L'hostilité des royalistes parisiens, les campagnes d'opinion contre eux, la nécessité de décider s'ils partiront aux frontières ou s'ils resteront autour de Paris modifient les conceptions des fédérés. Partis respectueux de la Constitution et même de la monarchie, ils deviennent un élément important dans l'affrontement des « révolutionnaires » contre les « royalistes », peut-être en raison de leur appartenance sociale, surtout parce qu'ils sont eux-mêmes des enjeux entre les groupes en lutte, puisque passé le printemps 1792 les classements politiques deviennent de plus en plus nets.

Cette évolution s'accélère par l'intransigeance qu'une partie de l'Assemblée manifeste contre la religion. À l'occasion de la Fête-Dieu, des incidents ont lieu parce que certains députés et des gardes nationaux refusent leur participation, heurtant une opinion attachée aux coutumes. Le conflit entre Robespierre et Brissot se manifeste à cette occasion : le premier n'a rien contre la fête, adoptant une position tolérante vis-à-vis des croyants ordinaires qui ne

se démentira pas, alors que Brissot se range du côté des Lumières sceptiques. Tout est balayé par le roi qui, le 13 juin, remplace le ministère par des proches de Duport et de La Fayette, réunifiant du même coup le camp jacobin en passe de se déchirer. Son unité est, involontairement, renforcée par les initiatives de La Fayette, cherchant un compromis avec les Autrichiens et qui se pose imprudemment en sauveur du pays dans une lettre dénonciatrice adressée à l'Assemblée et lue le 18.

Le 20 juin, la résistance du roi

La fermentation qui couvait depuis plusieurs jours dans les sections parisiennes autour du renvoi du ministère Roland prend une ampleur nouvelle. Le 19, le bataillon de Saint-André-des-Arts plante un arbre de la Liberté devant l'Assemblée, au son du tambour. La manifestation mêle tout à la fois menace et approbation. Elle est suivie d'une nouvelle mobilisation le lendemain. Les cadres des sections ou des gardes nationales sont débordés. Le 20 juin, toutes les autorités, à commencer par le maire Pétion, sont amenées à laisser faire, sauf à apparaître comme partisans de La Fayette, voire du roi. La manifestation, politique et symbolique, rassemblant hommes, femmes et enfants, parfois armés, force la porte de l'Assemblée. Huit mille personnes sans doute défilent au son de la musique, arborant des drapeaux et des armes, dont une pique ornée d'un cœur de veau. Les députés s'associent aux proclamations d'unité entre le peuple et ses représentants, avant de laisser repartir les manifestants qui envahissent le palais des Tuileries, alors que des émissaires s'emploient à trouver un compromis honorable avec le roi. Louis XVI et sa famille sont pris à partie directement par les sans-culottes qui conspuent la reine. Ils demandent que le roi rappelle le ministère Roland et revienne sur les veto. Louis XVI n'accepte que de se couvrir d'un bonnet phrygien et de boire à la santé de la nation. Récidivant ainsi la prise de la Bastille, sans l'effusion de sang, le « peuple souverain » montre sa puissance, mais en voit aussi les limites.

L'autonomie des sections a été indéniable dans cette journée du 20 juin façonnée par trois ans de discussions et d'affrontements. Toutes les personnalités reconnues ont été à la traîne d'un mouvement qu'elles ont dû encadrer, bon gré mal gré. Les revendications se calment difficilement dans les jours qui suivent, puisque près de la moitié des sections approuve la journée et que quelques-unes réclament même de pouvoir siéger en permanence et d'armer les citoyens pour faire face « aux dangers de la patrie ». Le mouvement ne peut pas être réduit à des manipulations. C'est précisément l'erreur commise par les Feuillants et La Fayette qui pensent qu'il suffit de menacer, voire de faire venir des troupes, pour rétablir l'ordre. Adresses et pétitions, comme celle des « vingt mille », les vingt mille gardes nationaux de Paris qui s'insurgent contre les sans-culottes et les fédérés, confirment le divorce.

Paradoxalement, le roi trouve une bonne réponse en essayant de capter les sympathies populaires. Il habille le Dauphin en garde national et préside à

cheval une revue de gardes nationaux. Mais la proclamation qu'il fait ainsi que la tentative du ministre de l'Intérieur, Tercier de Montciel, de sanctionner les responsables du 20 juin et de réunir les directoires des départements contre les fédérés contredisent cette ouverture. Le décalage avec les autorités du pays est réel. Les conseils départementaux, « modérés », désapprouvent le plus souvent le coup de force, tandis que les municipalités et surtout les clubs l'approuvent davantage. L'exemple est donné par le département de la Seine qui tente de suspendre le maire et le procureur de Paris, Pétion et Roederer, pour leur inaction. Ceux-ci, pour garder la main, limitent l'autonomie des sections, susceptibles de se retourner contre eux. Ils interdisent dorénavant toute pétition armée et insistent sur le respect de la Constitution. Mesure symbolique dont la seule conséquence est de cristalliser les luttes à venir sur ces deux points.

La fracture la plus grave est cependant provoquée par La Fayette qui entend rétablir un pouvoir fort à la tête du pays « régénéré ». Pour cela, il agit dans tous les domaines. Avec les Autrichiens, il entreprend des négociations secrètes pour trouver un armistice et n'engage pas d'offensives militaires. Contre les Jacobins et le « règne des clubs », mais aussi contre Dumouriez avec qui il est en compétition, il fait entrer les Lameth dans son armée et noue des alliances avec les Feuillants. Pour entretenir son image de symbole de 1789, il essaie de mobiliser les gardes nationales autour de lui. Contre lui, la reine s'allie avec Pétion, pour l'empêcher de s'approprier le contrôle de la force armée, tandis que l'Assemblée est divisée en blocs presque égaux à son propos. Une partie de l'opinion se montre très inquiète de ses ambitions personnelles ainsi que des risques militaires qu'il fait courir à l'armée, laissée sans chef face à l'ennemi. La manœuvre fait long feu et La Fayette doit repartir le 30 sans avoir réussi autre chose qu'affaiblir définitivement les Feuillants et discréditer les hommes de 1789. Il est politiquement mort, alors que l'union des Jacobins, « Girondins » et « Montagnards », se refait contre lui.

Il n'est pas besoin de chercher une quelconque « accélération » de la Révolution qui aurait broyé les individus les uns après les autres. Aucune fatalité n'est responsable de cette évolution. Plusieurs causes ont joué. En premier lieu, les élites sont incapables de faire face aux revendications et aux contestations nées au fil des événements. Quittant la vie politique, Barnave s'en rend compte, comme en témoignent ses analyses et, parmi elles, la condamnation du renversement du ministère Roland. À l'inverse, Duport alarme le pays, prédisant le pillage prussien et l'anarchie jacobine. La politisation commencée en 1788-1789 n'a cessé de modifier les réactions collectives. En témoigne la participation des femmes aux manifestations politiques armées, indépendamment des questions de subsistance, ainsi que la place occupée par les citoyens « passifs » dans les gardes nationales, malgré La Fayette en particulier. On comprend aisément comment des Parisiens « ordinaires » entrent dans la vie politique, et comment les élites, en guerre entre elles, perdent leur pouvoir.

La patrie en danger et la guerre civile

L'Assemblée montre elle-même son impuissance lorsque, le 7 juillet, l'évêque de Lyon, Lamourette, ému des divisions dans l'Assemblée, les uns voulant les deux chambres, les autres la République, exhorte les députés à la réunion contre l'ennemi. Tous tombent dans les bras les uns des autres, sous la bénédiction du roi qui se joint très rapidement à l'effusion. Cet ultime sursaut de l'esprit de juin 1789, passé à la postérité comme le « baiser Lamourette », masque mal les luttes ouvertes. Le même jour, Pétion est suspendu de ses fonctions de maire de Paris par les administrateurs du département de la Seine. La mesure est rapportée le 13, mais discrédite l'unité proclamée le 7, d'autant que La Fayette et Luckner viennent d'échanger leurs commandements pour que La Fayette se rapproche de Paris en prenant la tête de l'Armée du Nord et que tous les deux proposent au roi de quitter la capitale pour se mettre sous leur protection à Compiègne. Louis XVI refuse ce projet qui inciterait à penser qu'il cherche à rejoindre les Autrichiens. De leur côté, les Jacobins, réconciliés entre eux, organisent dans une très discrète Société de la réunion la possibilité de s'emparer de l'État. La suspension du roi est envisagée, en même temps que la levée de gardes nationales, la mise en vente de biens nationaux par petits lots et le renforcement de la surveillance des citoyens. Le tournant est pris quand Brissot déclare : « Soyez peuple ! ne distinguez plus les propriétaires des non-propriétaires, ne méprisez plus les piques », intégrant d'un seul coup les « passifs » dans la communauté politique.

La pression est telle que l'Assemblée autorise les fédérés à participer à la fête du 14 Juillet, malgré l'opposition du roi qui craint un coup de force. Le séjour de ces hommes à Paris doit cependant être écourté. La guerre commande et la demande de salut public qui rôde dans le pays fait que, le 11 juillet, l'Assemblée proclame « la patrie en danger » et appelle à l'union nationale sous son égide. Elle a déjà décrété que tous les conseils de départements, de districts et de communes siégeraient sans désemparer. Les Jacobins, menés par Brissot et Vergniaud, s'approprient cette nouvelle conception de la « patrie ». L'urgence est réelle : le directoire du département de l'Hérault a déjà, par exemple, rejeté de son propre chef le pouvoir exécutif jugé trop modéré, puis Marseille, le 23 juillet, réclame la déchéance du roi. Comme les députés des états généraux avaient avalisé l'insurrection populaire en juillet 1789, en 1792 les Jacobins prennent à leur compte la revendication d'une nation révolutionnée, s'appuyant sur les sans-culottes et les clubs, dont le club des Cordeliers qui renaît avec des jeunes gens activistes comme Vincent ou Momoro.

La rupture avec le côté droit de l'Assemblée, les fayettistes et *a fortiori* la Cour et les contre-révolutionnaires est définitive. Les journaux contre-révolutionnaires sont particulièrement haineux vis-à-vis des « invêtus salariés » – « vile race » – évidemment estimés incapables d'opinions politiques. Ainsi, *Le Postillon de la guerre* du 16 juillet 1792 assure-t-il que « la guerre civile éclatera bientôt et comme un volcan formidable elle dévorera les propriétés […]

on commencera par vendre les forêts domaniales, on vendra ensuite les biens des émigrés, on finira par mettre en vente les propriétés de tous ceux que la haine ou l'ambition aura désignés pour des aristocrates, il y aura autant d'aristocrates que de propriétaires et l'aristocratie se mesurera par arpents de terre ». Les Girondins peuvent donc essayer de se saisir de cette force populaire disponible et exigeante, alors que les dangers sont considérables et requièrent l'emploi de la force.

Un peu partout, la guerre civile se confond avec la guerre aux frontières, mais le Midi est particulièrement embrasé. Depuis février 1792, les contre-révolutionnaires préparent une insurrection coordonnée avec les princes et les Anglais. Le comte de Saillans lance l'opération le 4 juillet 1792 et prend le contrôle de la plaine de Jalès le 8. Ce troisième « camp » de Jalès est authentiquement contre-révolutionnaire et lié à l'émigration. Il échoue du fait de la précipitation de Saillans et faute de mobilisation efficace. Contre la faible troupe de mille cinq cents hommes qu'il a rassemblés, dix mille patriotes accourent et tout le pays est alarmé. Dès les 11 et 12 juillet, la répression est rapide et violente, le village de Bannes est brûlé et les principaux acteurs, comme Saillans, ainsi que des curés suspects, massacrés. L'abbé de Tourtoulon est ainsi égorgé et supplicié à Saint-Hippolyte-du-Fort le 28 juillet 1792. Les patriotes les plus déterminés se retrouvent en position de force. Plus à l'ouest, la « Bande noire » de Sainte-Affrique, qui recrute parmi de jeunes protestants « terroristes », persécute les catholiques et se qualifie elle-même de « pouvoir exécutif » contre les « patriotes modérés » qui détiennent les pouvoirs officiels. À Marseille, dont la délégation pour le camp des fédérés est partie à Paris, les tensions sont très fortes, accentuées par le maintien sur place de troupes destinées à lutter contre d'éventuels ennemis. Entre le 20 et le 28 juillet, alors que les sections siègent en permanence et que circulent des rumeurs faisant état de listes de comploteurs, des suspects royalistes et prêtres réfractaires sont pendus et parfois démembrés dans les rues de la ville, au son du *Ça ira*. Les mêmes scènes de violences urbaines affectent toute la Provence et le Languedoc. Une vingtaine de morts est dénombrée à Toulon.

Les différentes forces se cherchent pendant les jours qui suivent. Le roi sanctionne la déclaration de la patrie en danger et reçoit le soutien de contre-révolutionnaires mobilisés pour le défendre. Alors que les adresses et les pétitions en ce sens affluent tous les jours à l'Assemblée, les Jacobins hésitent à s'engager dans la destitution du roi, tout en réclamant de former un nouveau ministère ; les Girondins, se prononçant contre une éventuelle république, se coupent des sections. Mais celles-ci se divisent entre elles, les plus radicales, menées par la section de Mauconseil, souhaitant déposer le roi et être autonomes de l'Assemblée, ce qui leur est refusé par les députés, alors que les fédérés arrivent peu à peu à Paris, bravant les ordres du roi. Mi-juillet, ils sont autour de deux mille et entrent dans la préparation d'une insurrection dirigée par un comité où s'agrègent des députés et le maire Pétion. La présence des Marseillais accélère les préparatifs. L'hostilité est telle que la proximité entre

leur banquet sur les Champs-Élysées et celui organisé par des gardes nationaux royalistes suffit à entraîner une bagarre, laissant derrière elle une quinzaine de blessés et un mort.

Le 10 août, la victoire de la Commune insurrectionnelle

Dans cette ambiance, le 3 août, les Français prennent connaissance d'une déclaration signée le 25 juillet par le duc de Brunswick et reçue le 28 par le roi. Celui-ci avait souhaité que les souverains étrangers « parlent fortement » ; la réponse est ce manifeste, écrit par un émigré, Limon, qui choque par sa violence et sa maladresse. Il assure que si la liberté du roi n'est pas restaurée et les institutions respectées, Paris sera livré à la subversion et les révolutionnaires punis selon les lois de la guerre. Cette déclaration rassemble contre elle toutes les sensibilités patriotes, des Feuillants aux Jacobins, soit la « nation » contre la Cour, les nobles intransigeants, les prêtres réfractaires et contre le Comité autrichien, toujours dénoncé et dont ce texte prouve l'existence ! Le roi lui-même désavoue Brunswick et proteste, devant l'Assemblée, de sa fidélité à la nation et à la Constitution. En vain. Le 3 août, les sections parisiennes se retrouvent ensemble, sauf une, pour demander la déchéance du souverain. L'Assemblée qui entend garder son autorité, temporise, mais casse le lendemain l'arrêté de la section Mauconseil qui ne reconnaissait plus le roi, tout en laissant les sections, la Commune et les fédérés mettre en place un plan insurrectionnel, puisque les membres de la Commune accueillent en leur sein des délégués des sections pour préparer un camp sous Paris en prévision de l'arrivée des ennemis. La Commune insurrectionnelle, qui double la Commune existante, naît alors pour s'opposer au risque de contre-révolution.

Le risque est réel. Outre l'avance des Prussiens, la dénonciation d'un projet de fuite du roi vers Rouen accentue l'émotion et entraîne le rassemblement de sans-culottes et de fédérés autour des Tuileries. À cette occasion, les revendications d'une révolution proprement sociale s'expriment pour la première fois devant les députés, par la bouche d'un pétitionnaire, Varlet, qui réclame le respect des droits « sacrés » du travailleur. Les députés refusent mais, qu'ils le veuillent ou non, la deuxième révolution est déjà accomplie. Les sections ont précédé le changement de la Constitution : celle du Théâtre-Français, présidée alors par Danton, annule les distinctions entre les citoyens actifs ou passifs et mobilise toute la population contre l'ennemi. Des institutions parallèles se créent autour de la Commune, tandis que des sections réclament que les statues des rois soient enlevées des places publiques et que l'Assemblée soit remplacée par « une convention nationale ». Dans ce climat où rumeurs et craintes font bouillonner les consciences, un simple propos de table qui parlait d'une intervention de La Fayette à la tête de son armée provoque un débat suivi d'un vote à l'Assemblée. Le général est disculpé de toute accusation, mais ce qui apparaît comme un excès d'indulgence aux yeux des sans-culottes provoque des manifestations de rue contre lui et ses proches. La

rupture est consommée.

Une partie de l'opinion rejette donc l'ordre établi et revendique l'illégalité au nom d'une légitimité supérieure, achevant de transformer en mot d'ordre politique ce qui se limitait jusque-là à des revendications communautaires. Le pouvoir de l'État est contesté dans son principe même. Une partie des Jacobins et les Cordeliers, tels qu'ils viennent de se reconstituer en porte-parole des sans-culottes, soutiennent ces positions, tandis que pour les Girondins le problème est de saisir le pouvoir de l'Assemblée contre les adversaires de droite et contre l'exécutif. L'affrontement est inévitable et préparé. Le roi est entouré de plus de quatre mille hommes, Suisses, gardes nationaux plus ou moins sûrs et contre-révolutionnaires venus tout spécialement. D'autres ont été envoyés vers la Normandie pour protéger une hypothétique fuite du roi. À Paris, le commandant de la garde nationale, Mandat, a pris des dispositions pour résister. Des renforts disposés dans d'autres endroits de la capitale doublent sans doute l'effectif des hommes attachés au souverain. En face, sept mille fédérés, des bataillons de gardes nationaux et les volontaires qui arrivent progressivement, sans doute près de vingt mille au pire de la bataille, surclassent en nombre les défenseurs du roi, même si la qualité de ces troupes et de leur armement est douteuse.

Dans la soirée du 9 août, sur l'initiative de la section des Quinze-Vingts, trente sections délèguent des commissaires à la Commune pour former une Commune insurrectionnelle, dotée des pleins pouvoirs, au nom « du salut public ». Les membres de la Commune « constitutionnelle » sont ainsi doublés par les meneurs distingués dans les années précédentes, Robert, Hébert, ou Rossignol. Le tocsin est sonné par les sections les unes après les autres, rameutant les insurgés, mais aussi les partisans du roi, autour des points de ralliement. L'Assemblée se retrouve en séance après une interruption, mais les députés demeurent hors de l'affrontement. Pétion et Roederer circulent entre les camps pendant une partie de la nuit, avant que le premier soit consigné sans opposition à la mairie, et que le second serve d'intermédiaire. La Commune insurrectionnelle a pris le pouvoir, elle va le garder six mois.

Cette situation tendue bascule dans l'insurrection par une série de coups de force. Mandat, convoqué à l'Hôtel de Ville, se retrouve devant la Commune qui le met en difficulté, le destitue et le remplace par Santerre. Au sortir de la salle, alors qu'il doit être conduit à la prison de l'Abbaye, il est lynché, décapité et dépecé. Une fausse patrouille de gardes nationaux est arrêtée et ses membres immédiatement exécutés. La jonction des forces insurgées se réalise au petit matin devant les Tuileries où l'indécision règne depuis la mort de Mandat. Si la majorité des Suisses est décidée à se battre, une proportion importante des gardes nationaux conspue le roi ; des fraternisations ont même lieu. Roederer convainc alors le roi et la reine de trouver refuge auprès de l'Assemblée qui se déclare légalement constituée pour cela, alors que rien n'est décidé. Les députés, Roederer et Louis XVI temporisent-ils en attendant cyniquement que le rapport des forces soit modifié, alors que l'entrée des troupes étrangères en France semble irrésistible ? Dans quelques jours ou quelques semaines,

l'émeute qui commence en cette journée du 10 août risque bien de n'avoir aucune conséquence. Il suffit de faire le gros dos.

Le roi et sa famille sont placés à l'Assemblée dans la loge du logographe située derrière le fauteuil du président. Mais au château des Tuileries, tout bascule avec l'arrivée de sans-culottes disposant d'armes prises chez les armuriers. Ont-ils été accueillis par un feu de file tiré par les Suisses, ou plus probablement les Parisiens ont-ils tiré les premiers, une partie des Suisses hésitant à fraterniser ? Ce qui est assuré est que les Suisses reprennent le contrôle des cours du château, au point qu'une rumeur les dit victorieux. Les fédérés interviennent à leur tour, mettant en œuvre l'artillerie. Le roi envoie alors un billet à ses partisans ordonnant le dépôt des armes, mais l'heure n'est plus au *statu quo*. Le château est investi, pillé, et les partisans du roi ainsi que les domestiques sont mis à mort, dépecés, brûlés, et les survivants pourchassés dans tout Paris. Les récits sur la journée ont insisté sur la férocité et donné des détails saisissants sur les mutilations, voire les actes de cannibalisme, passés à la légende. Le déchaînement d'une violence brutale, dépourvue de toute intention politique ou de justice, est attesté. Entre trois cent vingt-quatre et trois cent quatre-vingt-dix morts – chiffre sans doute sous-évalué – sont dénombrés parmi les vainqueurs, qui ne revendiquèrent aucun titre à la différence des vainqueurs du 14 Juillet. Dans le camp adverse, vraisemblablement plus d'un millier de personnes sont tuées, dont peut-être quatre cent soixante-quinze Suisses. Il convient de noter que trois cent cinquante Suisses désertent et passent dans l'armée insurgée. Certains bilans font état de cinq mille à six mille morts, tous camps confondus.

S'agit-il du passage d'un paroxysme de la violence vers une violence contrôlée, annonçant la Terreur ? Rien n'est moins sûr. Le 10 août, décrit avec une certaine retenue dans les mémoires et les récits, mais présenté avec beaucoup de crudité par les graveurs et peintres contre-révolutionnaires, qui font connaître à toute l'Europe la brutalité de la Révolution française, consacre la fin d'une politique conduite par les monarchiens et les constitutionnels. Hommes de 1789, ils sont dépassés et combattus par les émigrés et par les contre-révolutionnaires d'un côté, par les Jacobins radicaux et par les sans-culottes de l'autre. La politique du pire menée par les amis du contre-révolutionnaire d'Antraigues et par les sans-culottes, contre leurs ennemis communs, s'est manifestement agrémentée de collusions au moment du 10 août, comme plus tard. Les hommes « de gouvernement » n'ont pas su résister et canaliser les revendications et les attentes des plus radicaux. La présence notable des sans-culottes intégrés dans les opérations armées a généralisé le langage et les pratiques terroristes usuelles. Mais ce sont bien des élus et des élites politiques qui ont encadré la violence. Les élus n'avaient jusque-là que peu cédé aux exigences de vengeance, comme en témoignent deux exemples. Le 31 juillet 1792, l'Assemblée avait rejeté la demande du député Lasource réclamant la peine de mort pour les commis et les ministres. À la même date, les élus de Villers-Cotterêts dénonçaient les violences populaires.

Le 10 août est un renversement fondamental. La même violence est exercée frontalement dans l'Ouest, autour d'une petite insurrection entre Bretagne et Maine conduite par les futurs « chouans », surtout à côté de Bressuire où un soulèvement paysan est réprimé férocement, le 24, par les troupes venues de toute la région. Les paysans sont tués et leurs oreilles découpées pour terroriser les populations. Cependant, pas plus que juillet 1791 le 10 août n'est un « prélude » à la Terreur : la journée est d'abord l'un des épisodes de la guerre menée contre les ennemis de la Révolution ; elle témoigne aussi de la violence ordinaire que les élites politiques ne peuvent ni encadrer ni réglementer. Malgré les déclarations de sans-culottes, ces massacres ne peuvent être considérés comme le résultat malheureux mais inévitable d'une vengeance juste, ou comme la seule réponse à la trahison. L'écriture de l'histoire, par essence critique de toute hagiographie, ne peut ni prendre pour argent comptant les déclarations justificatrices ni réinventer une téléologie abolissant les repères moraux pour accepter des atrocités. Le 10 août a commencé comme un affrontement indécis, mais calculé, entre des forces rivales, il débouche sur une rupture complète avec ce qui existait et laisse la violence libre de s'exprimer.

La Révolution à tâtons

Dès le lendemain, les frontières entre légalité et illégalité sont brouillées. La victoire de l'insurrection légitime les réclamations inabouties. Tous les droits seigneuriaux portant sur les terres sont abolis. Les distinctions entre les citoyens disparaissent pour l'organisation des futures élections. Les sanctions prises à l'encontre des prêtres réfractaires sont immédiatement applicables. Assimilés à des contre-révolutionnaires, ils peuvent être internés ou exilés – ce qui sera le cas de trente mille d'entre eux. Dès les 14 et 15 août, des décrets imposent que tous les citoyens recevant un traitement ou une pension de l'État – dont les membres du clergé – prêtent le serment de Liberté-Égalité. Les citoyens doivent jurer de défendre la Liberté et l'Égalité ou mourir à leur poste, et les certificats de civisme sont délivrés par la Commune insurrectionnelle. Celle-ci est venue officiellement investir l'Assemblée de la confiance du peuple, tout en se mettant sous son autorité et en lui demandant de procéder aux mesures extraordinaires nécessitées par les circonstances. « Hors de [la loi], point de salut ! » Entre les deux institutions, la lutte est engagée. Dans l'immédiat, l'Assemblée entérine en reconnaissant l'existence de la Commune, où siègent nombre de personnages importants, comme Robespierre, Pétion ou Danton, ou qui vont l'être, comme Tallien et Chaumette.

Plus clairement qu'en 1789, la France se trouve alors dans une situation révolutionnaire. Depuis la province, les administrateurs réagissent avec lenteur et prudence, avalisant cependant la journée qui lie ainsi le salut de la nation à celui de la Révolution. Ils sont aussi confortés dans leur certitude de représenter la souveraineté populaire au moment où l'Assemblée en place n'est plus légitime et où les forces victorieuses ne sont pas identifiables. Peuple, patrie,

république se fixent alors dans le langage de ces hommes qui utilisent ces notions pour orienter leurs actions. Leur culture ancrée dans l'histoire antique explique ce « moment républicain » des élites qui nouent la liberté à la fraternité, craignent la division – éventuellement incarnée par les sans-culottes – et redoutent par-dessus tout la décadence du régime, à l'imitation de celle qui avait frappé la république romaine.

Le pouvoir a été pris par des groupes militants – en violation ouverte de la Constitution existante – continuant des pratiques exercées par les sociétés populaires, voire par certaines administrations, depuis les dernières semaines de juillet 1792. La crise de confiance envers les administrateurs devant les événements militaires et la volonté d'imposer un nouveau projet politique ont conduit des militants à se poser en concurrents des assemblées existantes, à siéger en permanence et à censurer des lois. Le 10 août apparaît ainsi comme l'aboutissement logique de la remise en cause profonde de la vie politique française. S'agit-il pour autant de la saisie par les « masses populaires » du « pouvoir constituant » ? Cette prise de pouvoir semble en effet se réaliser mieux en 1792 qu'en 1789, quand l'établissement de la Constitution avait été ambigu. En 1792, seuls les « révolutionnaires » s'expriment pour créer un nouveau régime. Cependant, les « masses » sont d'abord divisées entre groupes plus ou moins impliqués dans le jeu politique, les sans-culottes des sections demeurant d'abord attachés à leur propre autonomie au point de refuser des mots d'ordre venus d'instances plus élevées. Seuls des noyaux d'individus engagés dans des itinéraires proprement politiques sont à même d'intervenir dans la conduite de l'État en concurrence avec les élites jacobines qui peuplent les assemblées et les institutions officielles et qui accaparent de fait les postes de la députation. Malgré leur puissance, les « masses » sont donc toujours maintenues en sujétion, ce qu'illustre le délai pris par les Conventionnels ensuite pour donner une nouvelle Constitution à la France. L'insurrection n'a pas été prévalente, bien au contraire, car si le droit à l'insurrection est inscrit plus tard dans la Constitution, ce sera pour en éviter le retour. La révolution de 1792 a été le fruit des circonstances et demeure une aventure que surveillent et encadrent avec habileté et efficacité les Jacobins, membres confirmés des institutions reconnues comme révolutionnaires depuis 1789.

Dans l'immédiat, la puissance de la Commune insurrectionnelle reste considérable. Elle met en place un Comité de surveillance, remplace les commissaires de police et les juges de paix, au risque de se trouver en concurrence avec les sections jalouses de leurs prérogatives. Institution hésitant entre démocratie directe et démocratie représentative, elle incarne les dérives possibles vers le « fédéralisme » repérable depuis 1789 chez tous les activistes. Contrôlée pour partie par les Montagnards, elle est aussi une machine de guerre contre les Girondins. L'Assemblée, réduite à sa gauche, crée un comité exécutif provisoire, avec des ministres girondins, coiffant tous les organismes de pouvoir incarnant la nation, comme elle l'avait fait après Varennes. D'innombrables difficultés de relations naissent entre ces institutions, puisque l'Assemblée

continue d'envoyer des émissaires dans le pays, provoquant des rivalités avec les fonctionnaires dépendant des ministères. Reste enfin l'indépendance de Danton, devenu ministre de la Justice. Là encore, la complexité s'impose. Il est l'homme fort du moment, mais il a protégé des Suisses de la mort et, sans doute en souvenir de la protection qu'il avait reçue en juillet 1791, il sauve la vie de Duport qui a été arrêté mais qui, sur son ordre, n'est pas ramené à Paris.

La légitimité de l'Assemblée est cependant confirmée, involontairement, par l'échec du coup d'État de La Fayette. Celui-ci imagine de convoquer un congrès des départements pour rétablir la légalité, puis, une fois investi par le peuple français, de marcher sur Paris à la tête des armées. Cherchant l'appui des Feuillants et des autres généraux, il obtient le soutien de Sedan et du maire de Strasbourg, Dietrich, et entre dans l'illégalité en faisant arrêter les commissaires que l'Assemblée délègue auprès de lui. Il ne réussit pas plus avant. Le 19 août, avec une partie de son entourage, il passe à l'ennemi, qui, le considérant comme révolutionnaire, l'emprisonne dans une citadelle. Reste le roi. Sous la pression de la Commune, celui-ci est enfermé au Temple, austère et sinistre, alors que l'Assemblée souhaitait le Luxembourg. Il bénéficie encore d'un traitement particulier, disposant d'une bibliothèque et d'une table garnie. Les conditions seront plus dures par la suite. L'avenir du régime est laissé en suspens, dans l'attente d'une nouvelle Constitution, à charge de la prochaine assemblée, la Convention. Ces précautions sont fort éloignées de la vague antimonarchiste, sans doute aidée par la Commune, qui déferle dans le pays, entraînant des procédures sommaires à l'encontre des royalistes et notamment des journalistes. La presse contre-révolutionnaire disparaît mais une partie de l'opinion hésite à prendre parti devant l'illégitimité affirmée de cette journée.

L'hésitation se traduit en tractations. Dès le 11 août, la Commune demande un tribunal d'exception pour juger les « crimes » du 10 août. Invoquant le « devoir sacré » de l'insurrection et la menace de libérer « la vengeance du peuple », elle contraint l'Assemblée à créer, le 17, un tribunal spécial chargé de juger les royalistes. Robespierre est élu à la présidence. Mais, estimant que la « justice du peuple doit porter un caractère digne de lui […] imposante autant que prompte et terrible », il en démissionne immédiatement, arguant de sa responsabilité à la Commune et ne voulant pas être juge et partie, puisque les suspects ont été autant les ennemis de la patrie que les siens propres. Le roi n'est pas concerné par ce tribunal, qui acquitte d'ailleurs quinze des trente-deux personnes poursuivies, les autres étant guillotinées. Le commandant des Suisses, d'Affry, malade ce jour-là, est acquitté et renvoyé chez lui. Le décalage entre le paroxysme de violence et la modération relative d'une justice extraordinaire est considérable. Les prisons détenant toujours des personnes suspectes aux yeux des membres de la Commune et des sections, ceux-ci établissent des listes de proscriptions qui seront, *de facto*, utilisées en septembre lors des massacres. La dénonciation, fréquente dès 1789-1790, prend ainsi une tournure plus dramatique quand Sylvain Maréchal publie une *Liste civile et les têtes à prix des personnes soldées par cette liste… ainsi que ceux qui ont*

échappé à la violence du peuple… chaque nom d'émigré étant assorti de la prime correspondante. La presse se déchaîne pour réclamer des têtes et des châtiments, faisant de Marat un modéré. Un ton s'est imposé, qui rejoint les propos souvent tenus dans les quartiers ou les villages entre voisins et ennemis. On promet de marcher dans le sang, de faire des « haricots » du foie de l'adversaire, révolutionnaires et contre-révolutionnaires ordinaires communiant dans les mêmes injonctions. L'état d'esprit gagne par exemple le Jura, où les administrateurs opèrent un « glissement vers l'illégalité ». Ils acquiescent à l'avance à tous les actes nécessaires au salut de la patrie et sont soutenus par des volontaires prêts au sacrifice. La violence a touché tous les discours.

Septembre, foules et porte-parole

Dans Paris clos par la police qui a fermé les barrières, la Commune organise des visites domiciliaires, saisit les armes et envoie les suspects, nobles ou réfractaires, en prison, sur fond de guérilla entre Commune et Assemblée. Le 10 août a en effet remis les Girondins au pouvoir. Roland, redevenu ministre de l'Intérieur, a obtenu la création d'un Bureau de l'esprit public doté d'un budget de 100 000 livres. Il subventionne des journalistes comme Bonnemain et envoie des émissaires dans tout le pays. Ceux-ci doivent défendre la libre circulation des grains et dénoncer les « brigands » parmi lesquels figurent la Commune de Paris, Robespierre et Marat au même titre que les contre-révolutionnaires. Or, sur place, ces hommes sont confrontés à des auditeurs qui attendent la condamnation rapide des royalistes et la radicalisation de la Révolution. Car, dans le même temps, la Convention envoie des commissaires aux armées pour assurer à la fois son pouvoir et pour organiser les opérations militaires. Le décalage est flagrant entre les calculs politiques et les craintes de voir la France envahie par les troupes ennemies. La menace militaire va primer sur toute autre considération. L'Assemblée, contrôlée par les Girondins, décide de supprimer la Commune, tout en déclarant qu'elle a bien mérité de la patrie. Elle est coupable d'avoir révoqué la commission des subsistances de Paris et d'avoir arrêté un journaliste girondin. La Commune réagit en réinstallant Pétion à sa présidence, en réintégrant les membres de la commission des subsistances et en s'élargissant à des personnalités comme Marat.

Le bras de fer qui est engagé va être perdu à nouveau par les hommes d'État qui sont confrontés à l'urgence militaire et à la nécessité de la rigueur. Le 2 septembre, Paris apprend la prise de Verdun par les ennemis, à quoi la Commune répond par une mobilisation générale au son du tocsin : elle retrouve sa légitimité, l'Assemblée législative abandonnant sa décision de la dissoudre. Au Conseil exécutif, Danton, homme fort du moment, prône « de l'audace ! toujours de l'audace ! ». Dans l'après-midi, des prêtres réfractaires sont tués dans la rue, lors d'un transfert, puis dans l'enceinte du couvent des Carmes, où plus d'une centaine ont été enfermés. Se mettent en place, autour de citoyens connus, commissaires, porte-parole respectés, des tribunaux improvisés qui font

comparaître brièvement les prisonniers, avant de les acquitter dans une émotion partagée, ou de les envoyer devant des groupes armés, qui les mettent aussitôt à mort. Dans les quatre journées qui suivent, des tueries se produisent dans les principales prisons de Paris, commises par deux cents personnes tout au plus, en suivant un rituel judiciaire dans la plupart des cas. L'un de ces tribunaux est tenu par Maillard, héros de la Bastille, porte-parole lors des journées d'octobre. Les membres de l'Assemblée qui viennent pour empêcher ou limiter les massacres sont obligés de rebrousser chemin. Ceux de la Commune ou des sections sont mieux tolérés, adoptant des positions ambiguës et parfois justificatrices. Pour des raisons complexes, un certain nombre de prisonniers échappent à la mort, comme les abbés Sicard et Saurin, sauvés par des proches, ou le journaliste Journiac de Saint-Méard, dont la renonciation à ses idées a la chance d'être crue. Plus de mille trois cents personnes meurent pendant ces journées, dont des familiers de la famille royale comme la princesse de Lamballe. Les prêtres réfractaires et les royalistes ont été les deux catégories les plus touchées, mais des droits communs ont péri aussi, ainsi qu'une trentaine de femmes emprisonnées à la Salpêtrière et des jeunes gens placés « en correction » à Bicêtre.

La connaissance exacte des faits demeure difficile. Une partie des archives a disparu pendant l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871, les témoignages sont évidemment empreints de partis pris et d'émotions, les relations historiographiques dépendent le plus souvent de positions idéologiques. Le nombre des victimes a été parfois estimé entre dix mille et quinze mille personnes. Les atrocités suscitent des fantasmes et des légendes. La profanation et la mutilation de la princesse de Lamballe en sont un bon exemple. Sauf la mise en place de la tête au bout d'une pique, les détails atroces et scabreux, jusqu'au dépôt de la main droite de la princesse devant Robespierre, échappent à toute vérification historique. L'essentiel est peut-être, précisément, que l'imaginaire s'en empare, attestant que la terreur saisit les consciences. Les femmes sont, logiquement dans ces circonstances, des proies particulièrement prisées. Le supplice de la « belle bouquetière », punie pour avoir châtré son amant, garde national, les viols à la Salpêtrière et le dévouement de Mlle de Sombreuil buvant un verre de sang pour sauver la vie de son père sont des « événements » qui entrent dans le légendaire national.

Dans ces journées de 1792, l'horreur est un sentiment généralisé que partagent tueurs, administrateurs, spectateurs, simples contemporains échangeant des lettres ou rédigeant leurs mémoires. La nécessité de telles pratiques est acceptée par la plupart des partisans de la Révolution, considérant que cette réaction est inévitable dans un pareil moment. Cependant, après les deux premières journées, la poursuite des tueries, accompagnée par la circulation dans la ville de charrettes emplies de cadavres mutilés et le plus souvent dénudés, rappelle à la réalité. Les massacreurs et les « juges » qui les encadrent cessent d'être soutenus par les membres de la Commune qui prennent leurs distances, tandis que les premières critiques émanant des Girondins

Brissot et Condorcet sont rendues publiques. Les Girondins ont à l'évidence laissé faire les premières journées et interviennent lorsqu'ils redoutent la généralisation des tueries. Le 7 septembre, les massacres sont arrêtés. La violence n'aura été le fait que d'une poignée d'individus, si bien que la majorité des Parisiens, plus de sept cent mille personnes faut-il le rappeler, a pu vivre à côté des massacres, les supporter un jour ou deux, pour les réprouver après, enfin légitimer les révolutionnaires capables de « rétablir l'ordre ». Comment comprendre autrement que des listes de victimes soient publiées rapidement, objectivant l'événement ? Face à cela, la plupart des acteurs de la classe politique cherchent à jeter un voile sur ces agissements qui ne sont avalisés qu'en novembre lorsque Robespierre les justifie dans la formule célèbre : « Vouliez-vous la révolution sans la révolution ? » Rien n'est réglé pourtant : des tueurs seront encore poursuivis en l'an III, lorsque l'équilibre politique aura été renversé à nouveau.

Massacre et histoire

L'interprétation demeure étroitement liée à des positions idéologiques et philosophiques. Il semble nécessaire de ne pas entrer dans des arguments invoquant le sacré ou la justice pour examiner la nature des actes commis, vus et discutés. L'existence d'actes de barbarie, corps déshumanisés, déchiquetés et violés, est irréfutable. Ces pratiques se retrouvent dans d'autres massacres commis au même moment en province, parfois accompagnés de musique, tandis que les morceaux humains sont traînés dans les rues par des enfants ou exhibés par des tueurs. Toutes les tueries collectives, dont celles commises pendant les guerres de Religion, ont été marquées par de tels agissements. Le souvenir de la Saint-Barthélemy hante les Français des années 1790 et le désir de vengeance traverse le pays. Des scènes analogues se verront dans l'Espagne des années 1808-1809, lors des résistances à l'invasion napoléonienne. Elles ont été retrouvées et relevées dans les massacres de masse commis au XX^{e} siècle, dans l'Europe soumise aux exactions nazies ou soviétiques, en ex-Yougoslavie ou au Rwanda. La tripartition exécuteurs-victimes-témoins, théorisée à ces occasions, rend compte de ce qui s'est produit à Paris en septembre 1792. Il s'agit bien de massacres de masse, mais leur originalité tient à ce qu'ils copient un cadre « légal » et revendiquent des mots d'ordre politique.

Leur spécificité apparaît d'autant plus en comparaison avec les autres massacres qui se produisent ailleurs en même temps. Faut-il en compter soixante-cinq avec P. Caron, ou deux cent quarante-quatre avec F. Bluche ? La question reste ouverte. La localisation de ces massacres, dans le Bassin parisien d'une part, dans la vallée du Rhône d'autre part, renvoie aux mécanismes déjà repérés. Dans le Bassin parisien ou en Normandie, les vengeances collectives s'exercent sur des individus incarnant des groupes détestés, les tueurs profitant d'une faiblesse – ou d'une démission calculée – des autorités. En Bretagne, à Lorient, un négociant accusé depuis plus d'un an d'être contre-révolutionnaire

est assassiné. Le meurtre, compris comme le fait de contre-révolutionnaires par la société locale des amis de la Constitution, devient aux yeux de l'Assemblée la revanche prise par la « canaille » sur l'« aristocratie d'argent » ; elle amnistie les auteurs. Dans le Sud-Est, les rivalités locales s'emparent de la politique, jusqu'à travestir les identités politiques. L'exemple est donné le 11 septembre, quand des « patriotes » d'Arles sont proprement fusillés – onze en meurent – par d'autres patriotes, modérés, qui accusent opportunément les premiers d'être des contre-révolutionnaires. La confusion est telle que le Marseillais Isoard est dépassé par ses contradicteurs. Ceux-ci renversent si bien sa dialectique que lui-même, pourtant proche des sans-culottes, fuit pour éviter d'être mis à mal comme royaliste. À Toulon, à Nice, des volontaires tuent et dépècent des prêtres ou des paysans. Tout cela participe de la catégorie « classique » d'actes meurtriers que l'on peut qualifier d'« effervescence meurtrière » ou de violence « agonale ». Il s'agit de formes ritualisées d'affrontements, inscrits dans une sociabilité traditionnelle, auxquels participeront aussi les massacres commis par les contre-révolutionnaires un peu plus tard. Ils résultent d'un amalgame de rumeurs, peurs, vengeances, massacres « ancillaires » commis contre les nobles ou les clercs et de luttes politiques faisant appel à la « justice populaire ». Le contexte politique est davantage une occasion saisie par une partie de la population pour se débarrasser d'une autre ou de boucs émissaires, qu'une des raisons déterminantes de la haine. Les mises à mort se produisent dans des explosions émotionnelles, les « coupables » étant démembrés, ce qui choque les classes moyennes, déjà dégoûtées des supplices de l'Ancien Régime.

À Paris, la mise en place d'une procédure à prétention juridique transforme un rituel punitif en exécution publique. L'historiographie « classique », illustrée par P. Caron, minimise ce mélange, insistant sur la conjoncture qui justifie les excès, somme toute limités. Tout aussi « classiquement », S. Wahnich estime qu'il s'agit de la résolution par le « peuple » de l'insuffisance de la justice des « politiques ». Les historiens « critiques », au contraire, comme F. Bluche, y voient l'échec de la Révolution qui a créé un cadre « totalitaire » permettant les pires débordements. Posons en premier lieu que la haine et la justice étant simplement incompatibles, le mélange affects/droit n'a aucune pertinence et n'est qu'un artifice instrumentalisé dans les rivalités politiques.

Les Girondins qui, en mars 1792, avaient justifié au nom des droits naturels le massacre de la Glacière se retrouvent pris à leur propre piège. Ils font alors marche arrière. En « dénaturalisant » les massacres de Septembre, ils essaient de se situer sur le terrain du politique pour contester la légitimité des porte-parole dont l'intervention menace leur représentation politique. En 1793-1794, les Montagnards, confrontés aux mêmes difficultés, s'en tireront par la destruction de leurs rivaux. En attendant, avec les sans-culottes, alliés temporaires, ils peuvent, une fois un recul pris avec l'horreur immédiate, récupérer le profit politique des massacres sans les massacreurs. Comme pendant le 10 août, les hommes d'ordre, membres des sections sans-culottes ou

modérés comme Alexandre, ont fait le gros dos pour laisser passer l'orage et se ranger du côté du plus fort, avant de relancer la machine contre les ennemis contre-révolutionnaires. Cependant, l'horreur du massacre est telle que même un homme aussi engagé que Théophile Mandar publie un ouvrage, en janvier 1793, pour prendre ses distances avec ses amis politiques et regretter de n'avoir pas pu empêcher de tels débordements.

La mort des prêtres aux Carmes oblige aussi à poser des questions plus directement politiques. En août, les perquisitions du Comité de surveillance avaient jeté beaucoup de suspects dans les prisons. Or, dans les premiers jours de septembre, une partie d'entre eux est sortie sur intervention des membres de la Commune, dont Marat, qui appelle pourtant au meurtre. Manifestement des prisonniers sont élargis non pas sur leurs opinions, mais en fonction de leurs relations avec des membres du Comité de surveillance. L'internonce Salamon, réfractaire obstiné, échappe ainsi à la mort sur intervention de Sergent, proche de Marat. Le témoignage de l'abbé Saurin, acquitté grâce à des compatriotes, insiste sur la dimension purement politique du massacre des prêtres. La question du serment prêté ou refusé compterait moins que la volonté d'éliminer des concurrents constitutionnels ou monarchiens. Les massacres s'inscriraient alors dans la poursuite de la lutte menée conjointement par les royalistes de D'Antraigues et les proches de Pétion pour contrer tout compromis. L'hypothèse n'est pas une conjecture. Les agents royalistes, correspondants de D'Antraigues, Le Maître et Des Pommelles, ont été logiquement perquisitionnés et conduits à la mairie dans la nuit du 29 au 30 août. Ils en ressortent libres, sur intervention de Pétion, changent de domicile et ne sont pas compris dans les massacres. L'historiographie préférera insister, toutes tendances confondues, sur l'opposition supposée établie entre Révolution et religion, si bien que les massacres de Septembre scelleront, paradoxalement, l'unité entre la royauté, la religion et la noblesse qui n'avait eu aucune réalité jusque-là.

Il faut insister enfin sur l'absence de réactions, les 2 et 3 septembre, de la part des membres de l'Assemblée, du Conseil exécutif, de la Commune et des sections, ainsi que sur leurs lenteurs à intervenir les jours suivants, alors que les massacres ne se poursuivent que dans la prison de la Force et que les opposants ont été anéantis. La poursuite des tueries n'est plus acceptable. Les massacreurs, révolutionnaires « ordinaires », pour paraphraser la formule de C. Browning appliquée aux gendarmes allemands du 101e bataillon, ne sont plus nécessaires et peuvent être renvoyés à leur anonymat. Ce sera plus tard le lot des « Marats », citoyens quelconques, responsables des noyades à Nantes en 1793.

Il n'est pas nécessaire d'invoquer « une banalité du mal » qui aurait été libérée par la Révolution, comme elle le fut par le nazisme, attestant de la dangerosité de l'une comme de l'autre. Les massacres n'ont été qu'une « violence pragmatiquement tolérée » (H. Burstin) pour la laisser s'écouler et pouvoir l'exploiter politiquement. Dit autrement, il faut admettre pour de bon

que la Révolution n'a jamais été un bloc, mais bien la résultante de chocs administrés par des groupes, certes animés par des courants globaux, mais s'affrontant entre eux. Ainsi, d'un côté, des commissaires parisiens envoyés du pouvoir exécutif provisoire dans les départements s'emploient à propager les nouveaux principes en dénonçant les administrateurs en place devant les assemblées générales, estimant qu'ils n'ont plus la confiance du peuple. Soutenus par les sociétés populaires du Jura, par exemple, qui se sont posées depuis juillet en censeur des administrations, ils peuvent suspendre des fonctionnaires, attestant ainsi que la Constitution est remise en cause en profondeur et que le pouvoir constituant est bien à l'œuvre dans les mains des autorités sans-culottes. Face à ces entreprises, les députés de l'Assemblée législative et les administrateurs des départements récusent la « convulsion désorganisatrice » et maintiennent l'organisation en place, tandis que des envoyés de l'Assemblée s'occupent de contrôler l'armée et les réquisitions. Exemple ponctuel de la même préoccupation, le 12 septembre, les magistrats de Compiègne imposent le respect des lois à des soldats prêts à exercer des violences. Surtout, le 19 septembre, les députés dénoncent, dans une adresse aux Français, les « hommes perfides et agitateurs » qui provoquent des vengeances « populaires » contre les représentants du peuple. Ceux-ci « appartiennent au peuple tout entier » et doivent pouvoir exprimer librement leur opinion. L'opposition entre démocratie représentative et démocratie directe est clairement posée.

Valmy et la victoire de l'Assemblée

Dans la lutte engagée entre Commune et Assemblée pour représenter le « peuple », la guerre qui a avantagé le premier des deux protagonistes va finalement donner le succès au second. Le 2 septembre, alors que les Prussiens assiègent la ville, le colonel Beaurepaire, commandant de la garnison de Verdun, est retrouvé, dans son bureau, le crâne défoncé par un coup de pistolet. Le lendemain, les Prussiens reçoivent la reddition de la ville, accueillis par une délégation de jeunes filles portant des fleurs envoyées par des femmes de l'aristocratie. Une légende noire naît, considérant la ville de Verdun comme traître à la nation et trente-trois personnes, dont les « vierges de Verdun », seront jugées et exécutées en mai 1794. La légende dorée fait en revanche de Beaurepaire un héros, négligeant de savoir s'il s'est, ou non, suicidé. Connue manifestement dès le 4, sa mort n'est annoncée que le 6 septembre, l'Assemblée assurant que Beaurepaire s'est donné la mort en plein conseil de guerre. Le 8, son nom est donné à la rue de la Sorbonne sur décision de la Commune ; le 12, l'Assemblée le fait entrer au Panthéon sur la proposition du député Delaunay, angevin comme Beaurepaire, hostile à la Commune et dénonciateur des massacres.

L'opération sert par contrecoup à assurer la loyauté des Girondins angevins mal à l'aise devant la montée des oppositions contre-

révolutionnnaires, ainsi qu'à restaurer la gloire des volontaires du Maine-et-Loire ternie par la capitulation de Verdun. L'Assemblée, défendant ainsi des volontaires provinciaux, réhabilite le « peuple » en armes luttant contre les ennemis aux frontières. Finalement, dans les mois qui suivent, la dépouille de Beaurepaire n'entre pas au Panthéon, mais son souvenir est fêté en 1793, confondu avec les martyrs de la Liberté jusqu'en janvier 1794. À cette date, alors que son nom est donné à une section, les sans-culottes le renient, adoptent le nom de Châlier, authentique martyr sans-culotte, athée de surcroît, qui est invoqué contre les déclarations de Robespierre condamnant l'athéisme !

Ce qui pourrait passer pour une anecdote témoigne de la réalité des luttes politiques et symboliques qui se déroulent autour de la place du peuple armé. L'Assemblée a marqué des points, elle gagne la bataille contre la Commune avec la victoire inattendue de Dumouriez à Valmy. Depuis la fuite de La Fayette, Dumouriez est devenu l'homme fort de l'armée. Engagé dans une offensive inefficace contre la Belgique, il est amené à se replier vers Verdun et l'Argonne, par où les Prussiens menacent Paris. Sans tenir compte des ordres du ministère de la Guerre, il fait converger, depuis Metz, l'armée de Kellermann. Après une suite de manœuvres rapides, les troupes françaises, qui rassemblent cinquante-sept mille hommes, se retrouvent face à l'armée prussienne, qui en aligne vingt mille commandés par le duc de Brunswick. La guerre se mène encore selon les règles consacrées, les généraux cherchant à occuper des positions stratégiques plutôt qu'à se livrer à des chocs frontaux. Les manœuvres jouant leur rôle de dissuasion, les combats n'ont lieu qu'en dernier recours, sans impliquer la totalité des forces en présence. Les réserves et les corps en observation n'interviennent que lorsque les chances d'une opération sont garanties, pour éviter des pertes et conserver une puissance pour la suite.

À Valmy, les adversaires sont à fronts renversés. Brunswick, déjà sur la route de Paris, a dû faire marche arrière. Les Français n'ayant pas tenu dans les rares batailles qui ont eu lieu, la menace française est faible, mais l'importance du combat n'échappe à personne. Il s'agit là de l'ultime verrou que les Prussiens doivent faire sauter avant de rétablir la monarchie française. Depuis Paris, l'effort de guerre est inouï. L'organisation demeure chaotique mais le ministre de la Guerre Servan, militaire réformateur, conseillé par Choderlos de Laclos et Lacuée, autres officiers réformateurs expérimentés, a incorporé la garde nationale dans l'armée, organisé un camp à Châlons et envoyé des munitions et des hommes à Dumouriez. La concurrence est forte avec la Commune qui a dépêché également des hommes chargés de réquisitionner chevaux et nourriture. Les autorités des départements et des districts disposent elles aussi de commissaires pour recruter des hommes et surveiller les approvisionnements, constituant autant d'unités quasi autonomes. Même quand elles sont peuplées de notables proches des Feuillants, toutes ces institutions se radicalisent, notamment lorsqu'elles doivent faire face au refus de telle ou telle commune !

Le 20 septembre, les troupes de Kellermann stationnées sur une colline

près de Valmy soutiennent une canonnade pendant huit heures puis une offensive des Prussiens, sans se replier ni se débander. Les échanges de coups de feu font trois cents morts chez les Français, cent quatre-vingt-quatre chez les Prussiens ; ceux-ci, étonnés de la résistance inhabituelle de leurs ennemis, ne se lancent pas dans une attaque, estimée incertaine par Brunswick. Dans la nuit du 20 au 21, les mouvements des armées laissent la colline aux Prussiens qui n'en tirent aucun profit, alors que les troupes françaises ont été renforcées. Pendant plus d'une semaine, les soldats restent ainsi sur leurs positions, tandis que des négociations se mènent entre les chefs dans le droit fil des habitudes militaires de l'époque, ne tenant pas compte des émigrés. Ceux-ci campent à proximité et attendent pour quelques-uns la bataille décisive ! La politisation de la guerre n'est pas encore avérée. Le 30 septembre, Brunswick, jugeant qu'il lui est impossible d'attaquer, ordonne le repli et repasse la frontière. La Révolution est sauvée.

La médiocrité de l'affaire et le flou qui entoure les tractations ont suscité beaucoup de commentaires, critiques le plus souvent, contre une bataille qui n'aurait pas eu de réalité. Est-ce son appartenance à la franc-maçonnerie, partagée avec Dumouriez, la remise d'un diamant volé le 16 septembre précédent dans le Garde-Meuble royal à Paris, ou encore son caractère qui a joué dans la décision de Brunswick ? Faut-il invoquer des calculs politiques plus complexes ? L'état de l'armée prussienne, affaiblie notamment par la dysenterie – mais les Français n'étaient pas épargnés – a été déterminant, moins cependant que la détermination des Français. Valmy révèle ainsi que la propagande royaliste a eu tort de dire qu'une minorité terrorise la France attendant d'être sauvée par les souverains étrangers. L'engagement en faveur de la Révolution est confirmé, début octobre, par l'échec des Autrichiens devant Lille ; ils doivent lever le siège après avoir bombardé la ville sans ébranler la résistance des habitants.

Les nouvelles de Valmy, connues à Paris le 23, commencent à circuler à partir du 24, alors même que Brunswick et Dumouriez sont toujours en vis-à-vis. Entre le 29 septembre et le 1er octobre, Valmy devient une victoire célébrée par la Convention, la nouvelle assemblée. Le mythe se met en place, il convient cependant d'en apprécier l'efficacité et la signification politique pour éviter de le réduire à une simple opération de propagande politicienne récupérée ensuite par les républicains du XIXe siècle. Les troupes qui ont résisté étaient formées pour partie de volontaires enrôlés depuis quelques années. Les volontaires les plus récents sont restés spectateurs. Pourtant ce sont ces « savetiers » parisiens, comme les Prussiens les nommaient, qui sont promus vainqueurs pour affirmer le rôle de l'Assemblée et du ministère contre la Commune.

En outre, parmi toutes les coïncidences qui jalonnent l'histoire de la Révolution, celle qui se produit le 21 septembre est particulièrement riche d'interprétations. L'Assemblée législative a siégé jusqu'à son ultime terme, votant même le jour de sa dissolution la loi instaurant le divorce dans le pays. La Convention qui lui succède aussitôt est composée des députés élus pendant

le mois précédent par des assemblées électorales réduites aux partisans de la Révolution nouvelle manière. Faute de temps, l'élargissement du droit de vote s'est réalisé selon les habitudes locales, sans appliquer forcément les principes énoncés, contrairement à tout ce qui sera rapporté ensuite, pour faire de ces élections la première expression du suffrage universel masculin. Les électeurs de 1791 ont été rejoints, inégalement selon les lieux, par des « non-électeurs ». Cependant entre sept cent mille et un million cent mille personnes ont participé au vote, chiffre en baisse par rapport aux années précédentes sans que l'on puisse parler cependant d'effondrement.

Nouvelle Assemblée constituante, la Convention représente le peuple souverain débarrassé de cet autre souverain qu'était le roi. L'Assemblée se débarrasse du roi de droit, le 22, faisant de la république la forme de l'État – trois cent quarante-neuf députés sont présents sur sept cent quatre-vingt-deux élus – par acclamation tandis qu'un décret ordonne que les actes soient dorénavant datés de l'an premier de la République. La concurrence politique est toujours là : en août 1792, les sections insurrectionnelles voulaient inaugurer l'an I de l'égalité. Dans cet esprit, les limites du pouvoir des représentants du peuple sont précisées. Les députés ne peuvent pas se doter d'un président qui rappellerait la monarchie et ils doivent accorder au peuple la possibilité d'intervenir dans les affaires de l'État ; mais ils doivent exiger, notamment des juges, des capacités juridiques pour éviter de mettre en place des « hommes funestes ».

L'abolition de la royauté, le 21, et la proclamation de la République, le 22, ont donc été déterminées par les attentes « naturelles » de leurs alliés sans-culottes, convaincus avant même que l'Assemblée ne légifère que ces décisions étaient déjà prises. Le sort de la Convention n'est pas réglé. L'Assemblée va-t-elle être la dépositaire transitoire de la souveraineté populaire, disparaissant lorsqu'elle aura établi son œuvre constitutionnelle, ou restera-t-elle la seule source de la décision politique ? Fille du 10 août, comment pourra-t-elle « purger » les administrations, alors qu'elle n'est pas favorable à la démocratie directe et que les élus n'appartiennent pas au monde des sans-culottes ? Révolutionnaires et « peuple » sont ainsi entraînés dans un nouveau cycle de tensions et de coups de force. Est-ce pour autant un régime ambigu ? Oui, dans une perspective apolitique qui estimerait qu'il n'est pas possible de gouverner impunément, comme le dira Saint-Just plus tard. Non, pour nombre de révolutionnaires qui sont convaincus que le succès de la Révolution passe par l'administration de la Révolution elle-même, oxymore promis à une longue destinée. Les enjeux de 1793 sont posés.

Repères bibliographiques

ABEL A.-M., « Lettres à un ami : témoignage de l'abbé Joseph Saurin rescapé du couvent des Carmes », 1992.

BAECQUE A. de, *La Gloire et l'Effroi. Sept morts sous la Terreur*, 1997.

BIARD M., *Missionnaires de la République*, 2002.

BLUCHE F., *Septembre 1792. Logiques d'un massacre*, 1986.

BODINIER G., « L'attaque des Tuileries. Le 10 août vu du côté des émeutiers », 1993.

BOURDIN I., *Les Sociétés populaires à Paris pendant la Révolution*, 1937.

CARON P., *Les Massacres de septembre*, 1935.

CHAUMIÉ J., *Le Réseau d'Antraigues*, 1968.

CHOPELIN-BLANC C., « Le "baiser Lamourette" (7 juillet 1792) », 2009.

CLARKE J., *Commemorating the Dead in Revolutionary France, Revolution and Remembrance, 1789-1799*, 2007.

CLAY S., « Les réactions du Midi : conflits, continuités et violences », 2006.

COCK J. de, *Les Cordeliers dans la Révolution française*, 2001.

COMBES L., *Épisodes et curiosités révolutionnaires*, 1872.

CONEIN B., *Langage politique et mode d'affrontement. Le jacobinisme et les massacres de septembre*, 1978.

COUDART L., *La Gazette de Paris, un journal de Paris pendant la Révolution française*, 1995.

DOYON A., *Un agent royaliste pendant la Révolution, Pierre Jacques Le Maître (1790-1795)*, 1969.

GARDIE A., *La Commune de Paris, 10 août 1792-9 Thermidor an II*, 1940.

JOUVENEL F. de, « Les camps de Jalès (1790-1792) », 2004.

LIBERMANN H., *La Défense nationale à la fin de 1792*, 1927.

MICHON G., *Essai sur l'histoire du parti feuillant, Adrien Duport*, 1924.

PLONGERON B., *Conscience religieuse en Révolution*, 1969.

REINHARD M., *La Chute de la royauté*, 1969.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, t. III, 2003.

TORNARE A.-J., *Vaudois et confédérés au service de la France, 1789-1798*, 1998.

WALTON C., *Policing Public Opinion in the French Revolution*, 2009.

14
L'État éclaté

Septembre 1792-juillet 1793

En quelques mois, le cours de la Révolution bascule encore. Alors que les Girondins ont apparemment consolidé leur pouvoir après Valmy, ils sont précipités dans l'abîme de la contre-révolution par leur mauvaise gestion de la mobilisation du pays et du procès du roi ainsi que par le succès inattendu d'une rébellion contre-révolutionnaire au sud de la Loire. L'épisode est bien connu, il est cependant interprété comme le moment où la Révolution dévore ses enfants avant de plonger dans la Terreur. Le propos de ce chapitre est de souligner qu'au contraire rien n'était inéluctable et que ce sont des erreurs politiques, de mauvaises réponses aux attentes collectives et des échecs tactiques qui ont été les raisons de cette évolution rapide. Plus que jamais il est nécessaire de rétablir, dans le détail, la mise en place de cette descente aux enfers qui n'est due à aucune fatalité, mais aux conflits de pouvoirs entre institutions aux légitimités concurrentes.

Diriger le pays, contrôler la Révolution

Le 10 août, les élections à la Convention et la menace ennemie ont mis à mal l'autonomie des autorités, renforçant à la fois le poids de Paris et les prétentions des administrateurs provinciaux qui ont fait les élections et soutiennent l'effort militaire. L'entrée des armées en Belgique, où Dumouriez est victorieux le 6 novembre, et la prise de Mayence sur le Rhin, de la Savoie et de Nice font changer la nature de la guerre, qui devient une guerre de masse avec des objectifs de conquête, entraînant de nouveaux rapports avec les peuples conquis et modifiant l'état d'esprit des soldats. Les « commissaires des subsistances » – trois cent quatre-vingt-dix en avril 1793 –, qui remplacent les commissaires des guerres de la monarchie, exercent notamment leur pouvoir de réquisition au détriment des civils, Français ou peuples conquis.

Contrairement à ce qui est répété à satiété, ce n'est pas la Révolution qui centralise le pays et l'engage dans une accélération politique, ce sont, au contraire, les agrégations d'engagements individuels qui polarisent les opinions. En faisant coïncider révolution politique, réaction communautaire et nation

armée, la rupture de septembre 1792 oriente la politisation du pays. Les fédérés de Marseille illustrent parfaitement ce qui se produit dans le creuset parisien. Partis en étant hostiles aux sans-culottes, ils se retrouvent à leurs côtés contre le roi aux Tuileries et prennent leurs distances avec Barbaroux, figure essentielle jusque-là dans la ville. Dans le conflit brutal entre Révolution et contre-révolution, l'unité révolutionnaire se déploie de l'Hérault à la Seine-et-Marne en passant même par le Calvados, qui sera pourtant « fédéraliste » quelques mois plus tard. Les mobilisations se traduisent notamment par des dons en argent ou par des « hautes payes » accordées aux volontaires – payées par des impôts exceptionnels sur les plus riches – et par les engagements de jeunes gens partant en masse, privant ainsi les ateliers et les fermes de leurs bras ! L'enthousiasme rend les réticences très visibles, si bien qu'aux yeux des sans-culottes et des militants assurés de leur bon droit même les mesures administratives liées à la gestion nécessaire des troupes deviennent suspectes. La récolte de 1792 étant mauvaise, les émeutes de subsistance reprennent, entraînant parfois la mort d'administrateurs, comme dans l'Aude. Dans ce climat de mobilisation générale, les plus radicaux se rangent du côté des hommes portant des piques, déclarés sans-culottes, contre ceux qui portent des casques et ont des sabres, estimés girondins.

Devant ces pressions, les autorités prennent les « mesures de sûreté » liées à tout état de guerre, aggravées par l'existence d'ennemis de l'intérieur ; les décrets contre les émigrés reprennent la législation de Louis XIV contre les protestants. Censure, surveillance des prêtres réfractaires et des émigrés, emprisonnement des contre-révolutionnaires s'ajoutent aux réquisitions, aux impositions et au ravitaillement des villes et des armées. Ce tableau, bien connu, doit être complété par l'émergence de nouveaux groupes qui profitent de la situation, comme les rouliers, fabricants de drap, d'armes ou de souliers, négociants, et avec eux les indispensables ouvriers sélectionnés pour entrer dans les ateliers et les fabriques qui échappent aux combats. Les fournisseurs aux armées sont les grands bénéficiaires de ces opérations, suscitant des critiques lorsque les soldats manquent d'habits, d'armes ou de tentes. L'importance des sommes en jeu, les compétences particulières exigées par le commerce international des produits et des crédits, la complexité des réseaux à mettre en branle pour approvisionner quotidiennement les armées obligent l'Assemblée à confier ces tâches à des spécialistes venus directement des bureaux de l'Ancien Régime ou continuant, comme Clavière, à s'enrichir et à influencer les centres de décision.

L'exemple de ces groupes émergents peut être donné, depuis Montpellier, par les familles Lajard et Cambon qui contrôlent à la fois l'activité économique locale et la politique nationale. Lajard est un ministre éphémère en 1792, Cambon fils est la cheville ouvrière de l'administration financière du pays. Le gendre de Lajard est un certain Chaptal, ami d'un autre Montpelliérain, Cambacérès, l'un et l'autre promis à des avenirs brillants. Chaptal est lié à un banquier proche de Robespierre, Aigoin. Tout ce petit monde agit efficacement

pour que Lajard soit blanchi des accusations de malversation lancées contre lui fin 1792. Si ce genre de situation n'a rien d'exceptionnel en soi, la radicalisation apportée par les rivalités politiques accentue les tensions qui en découlent. Face aux Montagnards et aux sans-culottes liés au club des Cordeliers né depuis 1792, les Girondins, qui détiennent pourtant le pouvoir, en font les frais au terme d'un affrontement spectaculaire.

L'itinéraire de Pache au ministère de la Guerre l'illustre. Il succède à Servan, qui démissionne, le 25 septembre, non sans avoir créé une armée des Pyrénées où se retrouvent ses amis politiques, les Girondins. Ceux-ci placent Pache au ministère de la Guerre pour créer un contrepoids au Comité de la guerre constitué par la Convention. Mais Pache possède des réseaux mal connus et fort étendus, comprenant des membres de la Commune, comme Hébert et Vincent, qui entrent alors dans le ministère, jusqu'aux négociants suisses impliqués dans des opérations douteuses et dénoncées par des généraux comme Dumouriez. Pache a-t-il eu aussi des liens avec Jarjayes, contre-révolutionnaire essayant de faire évader la reine ? Quoi qu'il en soit, dès novembre les fournisseurs appointés par Vincent sont accusés de spéculation, ce qui provoque un scandale national. Dumouriez dénonce la mauvaise qualité des approvisionnements de ses troupes, qui fait échouer son offensive ; Cambon évalue notamment que les dépenses de l'armée ont été de 198, 148 et 122 millions pour les trois derniers mois.

Alors que les rumeurs courent que des Marseillais viennent chasser les Girondins du pouvoir, ceux-ci suscitent la naissance du Comité de défense générale en décembre 1792, installé au début de janvier 1793. Dans l'immédiat, ils remplacent Pache, dorénavant proche de la Montagne, par Beurnonville, qui se révélera soumis à Pache et à Vincent, tandis que les amis de Clavière, dont son associé Bidermann, banquier genevois, et Max Berr, Juif de Strasbourg, entrent dans le comité. La confusion s'installe parce que les groupes rivaux élaborent des stratégies compliquées et tentent des compromis jamais stabilisés. Gironde et Montagne veulent garantir le contrôle de la Convention sur les ministres en se méfiant des initiatives sans-culottes qui entrent dans les administrations militaires, tandis que la Commune craint encore que les fédérés, initialement proches des Girondins, n'abandonnent leurs positions radicales.

La victoire obtenue par Dumouriez à Jemmapes, le 6 novembre 1792, première vraie victoire des armées de la République, aurait dû conforter l'hégémonie des Girondins, mais dans ce climat de conflits généralisés, le général mène de son côté une politique personnelle. Avec Luckner, il tente de dissocier les Prussiens des Autrichiens, ce qu'il avait déjà fait au lendemain de Valmy, tandis qu'il a passé des marchés directement avec des fournisseurs aux armées, court-circuitant le ministère Pache. Il s'attache aussi à être populaire dans les provinces belges qu'il libère autant qu'il les conquiert. Ces choix s'opposent directement au programme des Girondins qui veulent constituer une « ceinture de républiques » autour de la France et qui proclament, le 19 novembre, que le pays donnera assistance à tous les peuples qui veulent

recouvrer leur liberté. Ils sont aussi contestés par la Convention, lorsque Cambon fait voter, le 15 décembre, les principes d'une administration révolutionnaire fondée sur l'application des lois françaises, les réquisitions des biens des opposants et l'introduction des taxes révolutionnaires à tous les pays conquis. La guerre doit nourrir la guerre et profiter à la France, protégée par les territoires acquis jusqu'à ses « frontières naturelles ». Un tournant est pris, mettant Dumouriez en porte-à-faux.

Le procès du roi, échec à la Montagne

La division Girondins/Montagnards se cristallise à ce moment précis, même si hors de l'Assemblée elle n'est guère lisible et qu'au sein même de la Convention les délimitations demeurent floues. Les mots renvoient ainsi plus à des tendances qu'à des partis qui n'ont jamais eu d'existence. Les tentatives pour voir les uns comme les représentants de la bourgeoisie négociante, libérale, les autres comme les membres de la petite bourgeoisie, avec des tendances étatiques, relèvent plus des querelles historiographiques que de la réalité et de la complexité historiques. Ni les uns ni les autres ne veulent de la dictature ou de la démocratie directe ; ils se rejoignent sur la liberté du commerce et le respect de la propriété.

Leur opposition se déclare à propos de la liaison entre l'économie et le politique. Les Girondins tiennent à l'autonomie des deux domaines, les Montagnards estiment que la politique exige d'intervenir dans l'économie. Les premiers, libéraux à l'intérieur des frontières, protectionnistes en dehors, rétablissent le 8 décembre la liberté des grains et tiennent le cap malgré l'émeute des « taxateurs » répandue à nouveau dans la Sarthe. Préoccupés d'efficacité, ils ne souhaitent pas fixer la valeur de la monnaie hors du poids de l'argent dans chaque pièce. Les seconds souhaitent réduire la circulation monétaire et contrôler la vente des biens nationaux. Leur position est mal comprise car ils récusent autant le libéralisme physiocratique qu'une réglementation étatique de l'économie. Ajoutons que, comme les meneurs sans-culottes installés au ministère de la Guerre, ils possèdent leurs propres réseaux de banquiers et de fournisseurs, ce qui les place loin des préoccupations immédiates des classes populaires et des autorités locales.

La partie qui se joue est d'autant plus compliquée que les Girondins se font un ennemi de Danton. Remplacé au ministère de la Justice par Garat, il est poursuivi pour des dépenses illégales et injustifiées en octobre 1792, mais défendu par la Commune et par les Jacobins. En outre les Girondins accusent aussi Marat et Robespierre de vouloir établir une dictature ; ils s'attirent des réponses violentes, le premier se posant en héros malheureux de la Révolution, le second en défenseur du patriotisme et des massacres de Septembre. En octobre, les Girondins imposent difficilement leur candidat, Chambon, à la mairie de Paris, après avoir affronté le mouvement sans-culotte qui a mobilisé près de la moitié des sections parisiennes et qui voulait organiser des élections

publiques à voix haute. Cependant ils réussissent ainsi à supprimer la Commune insurrectionnelle, vidée peu à peu de ses militants, ce qui donne à la Convention un pouvoir qu'elle n'avait pas encore eu.

Les rivalités n'ont pas disparu pour autant et profitent des moindres maladresses. Le 20 novembre, les Girondins sont directement mis en cause par la découverte de *l'armoire de fer* dans un mur du château des Tuileries. Alors qu'ils avaient créé une commission de vingt-quatre membres pour contrôler les accusations portées par la Commune contre le roi, les correspondances saisies dans l'armoire démontrent les manœuvres de corruption, comme les actes de trahison effectués par Louis XVI et la Cour, mais aussi la compromission de révolutionnaires, comme Mirabeau, dont les cendres sont rapidement sorties du Panthéon. Le ministre Roland effectue le dépôt des pièces trouvées devant la Convention, mais ayant procédé sans témoins à l'ouverture et au tri des dossiers, il est accusé de détournement de pièces qui auraient pu porter préjudice à ses amis, voire à Danton. L'autorité des Girondins s'érode ainsi au sein de la Convention qu'ils contrôlent de plus en plus difficilement.

Le procès du roi, devenu inévitable, s'ouvre le 11 décembre 1792 devant la Convention instituée en tribunal. La procédure est totalement inhabituelle, l'exemple du jugement et de l'exécution du roi d'Angleterre Charles I^{er} n'ayant rien eu à voir avec cette procédure inscrite scrupuleusement dans le respect de règles juridiques. La différence est accentuée par l'acceptation de Louis XVI à comparaître et à reconnaître la légitimité des juges devant lesquels ses avocats plaident son inviolabilité juridique, puis son innocence. Le roi refuse seulement d'être désigné sous le patronyme de Capet. C'est donc dans le cadre de la Constitution de 1791 que le procès se mène, rendant impossible de condamner le souverain sans procès. Il s'agit là d'un enjeu considérable, car Robespierre et Saint-Just, insistant sur les principes mêmes de la Révolution, considèrent que le roi s'est placé, par sa fonction et ses trahisons, hors de la loi commune de l'humanité, ce qui entraîne la mise à mort sans procès. Malgré l'effet produit sur l'opinion par les formules définitives de ces deux orateurs et l'écho que l'historiographie continue de leur donner, ils ne sont pas suivis par la majorité des députés qui respectent les règles légales. Reste que l'âpreté de ces discours – « on ne règne pas impunément » – colore tous les débats, les inscrivant dans un horizon politique radical que les Girondins ne peuvent pas ignorer.

La procédure annule d'abord l'inviolabilité qui était accordée au roi depuis 1791. Il n'est pas poursuivi au titre d'une quelconque vengeance et ses droits en tant que citoyen sont explicitement préservés. Les preuves de trahison sont difficilement contestables. Les Girondins hésitant sur la légitimité même de la Convention et proposant de faire appel « au peuple » pour statuer sur le sort du roi, les Montagnards soulignent les risques d'une telle mobilisation des assemblées primaires, alors que la concurrence entre les institutions est vive, et estiment qu'il s'agit là d'une manœuvre dilatoire. En effet, le « charme royaliste » n'est pas rompu dans le pays : la Convention n'a été élue que par une minorité d'électeurs, tandis que le « peuple » révolutionnaire n'a de

légitimité que depuis le coup de force du 10 août. Alors que la culpabilité du roi est votée à la quasi-unanimité, l'appel au peuple est rejeté par une large majorité, véritable camouflet infligé aux Girondins et qui leur coûtera cher. Le choix de la peine divise à nouveau l'assemblée.

À l'issue du vote commencé le 16 janvier, trois cent quatre-vingt-sept députés se prononcent pour la mort et trois cent trente-quatre pour le bannissement ou la mort avec sursis. Après recomptage et déplacements de voix, les chiffres s'établissent à trois cent soixante-six contre trois cent cinquante-cinq. Les députés ayant au préalable décidé de s'en tenir à la majorité simple, la condamnation est sans appel ; la majorité qualifiée des deux tiers aurait eu pour effet d'emprisonner ou de bannir le roi. L'historiographie est toujours encombrée de la légende d'un partage des votes tranché par une voix – attribuée par tradition au duc d'Orléans rebaptisé Philippe-Égalité – qui ne relève que d'un artifice de calcul ; d'autant plus que le vote, le 18 janvier, par trois cent quatre-vingts voix contre trois cent dix écarte le sursis avec une majorité renforcée. Faut-il invoquer la peur pour expliquer que des députés se soient ralliés à la mort ou se soient absentés ? Malgré la pression du public massé à l'entrée de la salle de la Convention, la moitié d'entre eux a exprimé son refus de la peine capitale. Cela va les stigmatiser, puisque les partisans de l'appel au peuple vont être qualifiés d'« appelants » avant d'être rangés dans la contre-révolution en mars suivant.

La mort du roi, échec à la Gironde

Le 21 janvier, Louis XVI est exécuté devant une foule nombreuse sur la place de la Révolution, face au palais des Tuileries, l'échafaud étant protégé par une troupe importante. Les réactions craintes par les révolutionnaires demeurent faibles. Des partisans de la monarchie se manifestent certes dans quelques villes, comme à Rouen, où ils sont réprimés – le baron de Batz aurait imaginé enlever le roi. En représailles, un des Conventionnels, Le Peletier de Saint-Fargeau, est assassiné par un garde du corps du roi. Joie ou fascination, des spectateurs ont dansé au pied de l'échafaud et certains d'entre eux ont récupéré du sang royal sur des linges. Les précautions prises aussitôt pour faire disparaître les restes du roi et interdire tout pèlerinage – inutilement – traduisent l'inquiétude des autorités devant l'efficacité de leur acte. À l'évidence, la désacralisation du corps du roi n'est pas aussi assurée qu'on le prétend. Le principe de la royauté n'est pas non plus irrémédiablement aboli. Le 21 janvier, Marie-Antoinette s'agenouille devant son fils, devenu roi, reconnu par les contre-révolutionnaires à l'intérieur du pays ou hors des frontières. Le comte de Provence se proclame régent du royaume. Il deviendra Louis XVIII à la mort du Dauphin, sans obtenir toutefois le soutien des autres monarques. La monarchie, telle qu'elle était devenue, est morte, ce qui n'est pas le cas de la royauté. Il est même possible de penser que la dignité de roi sort renforcée du « martyre » de Louis XVI, sa mort faisant oublier ses erreurs politiques et la lente dégradation

de l'image royale depuis les années 1770.

Même si hors de France l'exécution est perçue comme la confirmation de la barbarie française, justifiant la reprise de la guerre, le procès ne bouleverse pas de façon inédite l'Europe habituée depuis des siècles au renversement des souverains. Le procès n'est pas lui non plus une marche vers la Terreur, pas plus que « l'assassinat public d'un homme faible et bon », comme Camus a pu l'écrire en 1966. Il a été un acte politique et juridique appliqué à un homme d'État par d'autres hommes d'État. On peut cependant retenir la critique proprement juridique que Kant formule contre cette exécution. Il estime qu'elle divise le « souverain » contre lui-même et fait dépendre l'obéissance civile de l'opinion des citoyens, ouvrant la voie à la violence des factions. Si la France fait un pas marqué vers la démocratie, cela joue peu en faveur de la stabilité des institutions.

Le bilan politique est difficile à établir hors des lectures ajoutées ensuite par les controverses politiques et historiographiques. Le formalisme imposé par les Girondins a prévalu sur le châtiment exemplaire et immédiat réclamé par Saint-Just. Ils ont imposé une lecture légaliste de l'événement, mais ils ont échoué à rendre leur opinion hégémonique. Tactiquement et institutionnellement, les Girondins n'ont finalement pas réussi à s'imposer. Leur appel au peuple s'est retourné contre eux, si bien que « l'autorité magique » accordée au roi se reporte sur d'autres entités, le peuple ou la nation, transformant la « servitude politique » sans l'abolir. Robespierre et Saint-Just d'un côté, les spectateurs trempant des mouchoirs dans le sang du roi de l'autre ont lié l'exécution à la fondation d'une société nouvelle. Pour beaucoup, l'exécution est vue comme la séparation de la République et de la monarchie et, comme l'écrit le Conventionnel Lequinio, comme le moyen de « rendre à la terre toutes ces momies ». Le fantôme du double corps du roi va même réapparaître en juin-juillet 1794 dans les querelles partisanes, avant de hanter toute l'historiographie nationale dans les siècles suivants. La fête organisée le 24 janvier autour du cadavre de Le Peletier, assassiné pour avoir voté la mort du roi, accentue le poids pris par les Montagnards. David organise une mise en scène autour des vêtements ensanglantés, accentuant l'émotion des spectateurs et interdisant toute modération. Les Girondins sont bien les vaincus du 21 janvier.

Pourtant, dans l'immédiat ils gardent tant bien que mal le contrôle du pays, même si, le 21 janvier précisément, le Bureau de l'esprit public dirigé par Roland est abrogé par la Convention. Roland n'a pas su contrôler ses agents ; ceux-ci n'ont pas su concilier l'amélioration de l'esprit public avec l'attente d'un meilleur sort et la destruction des contre-révolutionnaires. En février, les Girondins perdent en outre le contrôle de la mairie de Paris et de l'assemblée du département, au profit des Montagnards. C'est, cependant, encore sous leur contrôle que, le 16 février, l'Assemblée lance une consultation à propos de la Constitution à donner au pays. Il est vrai que les réalités sont complexes. Garat, qui arrive au ministère de l'Intérieur, prolonge de fait la politique de Roland en

créant une police secrète déléguant des « observateurs » pour apprécier l'esprit public. Quant au nouveau maire, Pache, ancien ministre girondin dorénavant soutenu par les Cordeliers et les Montagnards, il garde sa personnalité énigmatique, rendant difficile d'apprécier son rôle dans la chute de la Gironde quelques mois plus tard.

Si l'on peut dire, légitimement à maints égards, que le trône est vide après janvier 1793 et que la condamnation du roi a polarisé un moment les débats, il est cependant exagéré d'en faire le point aveugle de la Révolution et de la démocratie. Depuis 1791, au moins, le trône avait perdu de son efficacité ; il ne représentait pas un véritable enjeu entre les partis qui s'affrontaient pour contrôler les multiples institutions de l'État plus qu'au nom d'un souverain unique. Le vide indéniable qui règne est liée à l'indécision continue des règles du politique, soumises aux rapports de force, aux effets de la propagande et aux exigences de la guerre.

Les malentendus de l'expansion

La mort du roi a coïncidé avec la mutation de la guerre. La France se lance dans une expansion qui ne peut que contrarier ses voisins. L'annexion de la Belgique, ratifiée ville par ville, est suivie par celle de la Savoie, légitimée par les revendications portées par un club censé exprimer les vœux de la nation savoyarde. Le procédé servira pour annexer Nice, puis Mayence, sur les bords du Rhin, enfin l'évêché de Bâle, qui devient le département du Mont-Terrible, où des minorités acclament les succès des armées révolutionnaires. L'Angleterre ou les États allemands, restés neutres, prennent peur. Dès le 1er février, la Convention, sur la proposition de Brissot, déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, puis à l'Espagne, au Portugal et aux États italiens. Alors qu'aucune unité n'existait préalablement entre les souverains européens, 1793 change la donne. Les rancunes vivaces entre le roi anglais George III et la tsarine Catherine II, depuis la guerre contre les *insurgents* américains, disparaissent – la Russie ne figure pas parmi les belligérants mais soutient les contre-révolutionnaires. Il n'y aura pas pour autant de « croisade », comme le souhaitait Burke, pourtant la France se retrouve seule contre toute l'Europe – hormis les cantons suisses et les États scandinaves.

Le déséquilibre des forces est considérable, aggravé par la peur, voire par la répulsion, que la France inspire. Dans tous les pays, des « patriotes » organisent des mouvements d'opinion, voire des soulèvements réprimés parfois avec la plus extrême violence par des gouvernements inquiets de la présence de traîtres potentiels. Les « Jacobins », comme ils sont appelés, sont traqués. En face d'eux naissent des courants d'opinion hostiles à la Révolution pour des raisons idéologiques et religieuses. En Angleterre, le gouvernement institue l'*Alien Office* chargé de surveiller et d'infiltrer les groupes révolutionnaires. À Rome, un diplomate français, Bassville, est tué, le 13 janvier 1793, lors d'une émeute catholique et antisémite devant l'ambassade de France, ce qui le

transforme en martyr républicain.

Dans l'Allemagne rhénane, l'occupation engendre plus de résignation et de mécontentement que d'adhésion. La proclamation du 19 novembre 1792, qui a fait si peur aux souverains étrangers, a suscité des espoirs chez les radicaux européens, vite déçus devant des troupes françaises soucieuses d'occuper un territoire. La république de Mayence, appuyée par une minorité de « patriotes », évolue rapidement sous l'effet des menaces ainsi que des logiques inhérentes à l'armée d'occupation vers un régime contraignant, contraire à l'idéal proclamé de la libération des peuples. Dans le département du Mont-Terrible, l'administration oublie que le rattachement avait été accepté par les habitants à qui le respect de leurs pratiques religieuses était promis. En France même, les « patriotes » des Provinces-Unies peuvent se constituer en légion « batave » et se préparer à envahir la Hollande, ils demeurent soumis aux exigences nationales françaises qu'ils rejetteront dans les années suivantes. Le cosmopolitisme affiché n'a pas supprimé les réactions xénophobes.

Tout ceci explique que les progrès français marquent le pas, d'autant que les succès précédents n'ont pas été exploités comme ils auraient dû l'être. Les émigrés de Coblence n'ont pas été dispersés par les troupes de Custine quand elles sont entrées dans le Palatinat, illustrant le manque de coordination, perceptible dans l'ensemble de l'armée, qui existe entre les généraux ainsi que les discordances politiques à propos des objectifs de la guerre.

Guerre et raison d'État

Les difficultés sont liées aussi à la présence des volontaires dans l'armée. La plupart ne se sont engagés que pour une campagne ; leurs départs font peu à peu fondre les effectifs. Devant l'urgence, la Convention décide, le 24 février 1793, sous l'impulsion de Dubois-Crancé, de pratiquer « l'amalgame » en fusionnant volontaires et troupes de ligne dans des « demi-brigades ». La mesure donne aux troupes le statut et la solde des volontaires, supprimant une des causes de friction. À vrai dire, même si le mot « amalgame » a prévalu, il s'est agi d'un « embrigadement » pour éviter précisément que les soldats, venant de la ligne, des gardes nationales, ou des levées échelonnées depuis 1791, soient confondus dans des unités nouvelles, sans histoire ni tradition. Le potentiel proprement révolutionnaire des corps de volontaires est dissous dans l'intégration à l'armée devenue incarnation de la nation et de l'État unis indissociablement. Les désignations des officiers mêlent ainsi l'élection et la cooptation qui laissent de fait les grades les plus élevés sous le contrôle du gouvernement. Les divergences idéologiques des différents corps et le peu de respect de la discipline demeurent toujours des faiblesses.

En même temps, la levée de trois cent mille hommes est décidée. Chaque département, chaque district doit désigner ou élire un quota d'hommes, entre dix-huit et quarante ans, célibataires ou veufs, les équiper et les envoyer aux frontières dans l'urgence. Il ne s'agit ni de la conscription de 1798 ni de la

mobilisation générale du pays d'août 1793. En l'absence de volontaires, la Convention délègue à des assemblées communales le soin de désigner par élection les soldats, ouvrant la voie à tous les conflits possibles ! Cette levée prolonge la constitution des milices de la monarchie tout en se combinant avec les nouveaux enjeux politiques. Déjà avant 1789 une telle mesure entraînait des résistances, qui deviennent *ipso facto* des manifestations contre-révolutionnaires en 1793. À la fin de l'été, autour de cent mille hommes seulement sont enrégimentés. La demande est relativement bien acceptée au nord du pays – même si des émeutes locales éclatent –, moins bien dans le Sud, mais mal dans l'Ouest, à Orléans, à Tournai, en Côte-d'Or, dans le Puy-de-Dôme et en Alsace… Entre les 7 et 11 mars, des révoltes éclatent dans de nombreux endroits, au point où Nantes est littéralement encerclée pendant plusieurs jours par des bandes armées venues du nord et du sud de la Loire.

C'est à ce moment que Paris apprend que les armées de Dumouriez ont été tournées par l'ennemi en Belgique et que les troupes autrichiennes et prussiennes s'apprêtent à entrer à nouveau en France. Face à ces dangers, Robespierre et Barère réagissent avec une vigueur que n'ont pas les Girondins, accusés d'avoir facilité l'échec militaire. La rigueur est d'autant plus nécessaire qu'à Paris des émeutes populaires se succèdent fin février et début mars. Les femmes, suivies par les hommes, pillent les marchands de savon et de sucre, des sections prennent des positions hostiles à la Convention et même à la Commune, contre laquelle naissent des comités de surveillance, regroupés en Comité central de salut public. La manœuvre est appuyée par Jacques Roux, autour de qui va se rassembler la frange radicale des sans-culottes, appelée les « enragés », redonnant ainsi une nouvelle signification à ce mot employé dès 1789. Roux porte des revendications immédiates qui mettent en cause la politique imprégnée de morale des Montagnards. La réplique de la Montagne est brutale. Robespierre lit tous ces événements comme des menaces contre-révolutionnaires et refuse de leur accorder la moindre légitimité. L'urgence politique conduit à se détourner de ces questions secondaires ou à les instrumentaliser.

Dans ces jours où les désastres sont imputés aux trahisons, une insurrection est prévue dans la nuit du 8 au 9 mars, par un Comité central créé au club des Jacobins pour purger la Convention des Girondins. Seules trois ou quatre sections répondent à l'appel, se regroupant devant la Convention en une manifestation aisément contenue. Celle-ci saisit l'occasion pour créer un tribunal extraordinaire, répondant à une demande qui circule depuis plusieurs jours déjà. Malgré l'opposition des Girondins, le principe du tribunal « pour juger les conspirateurs » est accepté, décision saluée par Chaumette au nom de la Commune. En même temps, les députés décrètent l'envoi de quatre-vingt-deux députés en mission, pris essentiellement parmi les Montagnards, pour faire appliquer les lois dans les départements. Dans la soirée et la nuit, des émeutes, désavouées par la Commune, saccagent les presses des journaux girondins ; elles sont prolongées le 10 par une autre tentative insurrectionnelle appuyée par

quelques sections et par les enragés, ainsi que par Fournier et Varlet.

Faute d'appui des Montagnards et devant l'arrivée de volontaires de Brest, les émeutiers se dispersent. Les Girondins modifient le projet du Tribunal révolutionnaire dorénavant destiné à punir « toute entreprise contre-révolutionnaire », formule large, certes, mais moins imprécise toutefois que celle qui visait les traîtres. En outre, le Tribunal, dépendant de la Convention, doté de jurés, juge les dossiers transmis par une commission chargée au préalable de l'examen de toutes les pièces. Le 15 mars, les six membres de la commission sont élus parmi les Girondins. Leur inactivité, délibérée à l'évidence, retarde le fonctionnement du Tribunal révolutionnaire pendant plusieurs mois.

Les Girondins ont contrôlé, *in extremis*, une machine lancée contre eux. Ils ont empêché qu'elle soit un instrument de vengeance ou qu'elle échappe au pouvoir de l'État. Reste qu'ils ont dû en prendre la direction.

Pourtant des organismes de répression vont exister hors de ce tribunal : il suffit que Danton propose, au fil d'un discours, le 27 mars suivant, que toute personne souhaitant la contre-révolution soit mise hors la loi pour que la copie envoyée par un secrétaire de l'Assemblée passe pour un décret et soit aussitôt appliquée ici et là ! Une autre pièce du dispositif révélera plus tard ses potentialités : le 21 mars 1793, la Convention crée les Comités de surveillance, dont les membres sont élus par les citoyens, ni nobles ni réfractaires, accordant une autonomie et une reconnaissance aux initiatives politiques locales prises hors des clubs. Ce poids du localisme est accentué, paradoxalement, par les représentants en mission qui, à la mi-1793, sont très mêlés aux conflits des départements où ils sont envoyés, parce qu'ils en sont souvent les élus. La division État central/province modérée et décentraliste ne joue pas du tout. D'un seul coup, les élections locales deviennent des enjeux considérables, sapant de fait le contrôle des élites de l'Assemblée, en l'occurrence girondine – ce qui peut paraître surprenant vis-à-vis des idées reçues sur le centralisme parisien –, et annonçant des dérives « fédéralistes » ou « terroristes ».

« Vous avez créé des Vendées… »

Les Girondins ont devant eux des ennemis politiques déterminés, mais pas encore coalisés. La politique continue de louvoyer, comme en témoignent les votes de deux lois d'exception les 18 et 19 mars. La première décrète la peine de mort pour tous les partisans de la « loi agraire », c'est-à-dire l'extrême gauche, dont les demandes de partage des propriétés risquent d'entraver le ravitaillement des villes et des troupes. Elle circonscrit du même coup la communauté révolutionnaire en excluant ainsi les ultra-révolutionnaires. La seconde, le lendemain, ordonne que toute personne prise les armes à la main ou portant une cocarde blanche soit jugée et exécutée sous vingt-quatre heures. Ce deuxième décret, longtemps peu relevé par l'historiographie, devient un élément charnière. Il ne s'agit pas de le comprendre comme le simple parallèle

du décret précédent, car le décret du 19 mars visant la contre-révolution est pris devant les menaces très concrètes représentées par les soulèvements bretons. La volonté de ne pas prendre de « demi-mesures » et la dénonciation larvée des contre-révolutionnaires cachés dans l'Assemblée en sont les justifications.

Dans ce débat, la Gironde est accusée de modérantisme, avant d'être explicitement rendue responsable par faiblesse de la « guerre de Vendée et des départements circumvoisins » dans les jours qui suivent. La Convention apprend coup sur coup que Dumouriez a été battu à Neerwinden le 16 mars et à Louvain le 21, et qu'une armée envoyée depuis La Rochelle a été défaite, le 19 mars, par des « brigands » dans le département de la Vendée. Le général commandant les soldats battus a servi sous les ordres de Dumouriez. Son échec semble incompréhensible : partout ailleurs, en Alsace, dans le Finistère ou en Loire-Inférieure, les révoltés sont écrasés. Le complot est évident pour les représentants en mission, des députés montagnards, qui ont assisté au combat. Le soupçon est confirmé quand, quelques jours plus tard, Dumouriez trahit. Alors qu'il est en Belgique, il entame des négociations avec les Autrichiens et envisage de disperser la Convention. Sa tentative de coup d'État tournant court, il passe à la contre-révolution le 5 avril en livrant à l'ennemi le ministre de la Guerre, Beurnonville, et des envoyés de Paris présents sur le front.

Il n'est pas nécessaire de reprendre ici les analyses faites à propos de la guerre de Vendée pour souligner à quel point la conjonction de ces événements leur a donné du sens. Ce qui n'était que la victoire inattendue d'une bande armée sur une troupe de ligne mal commandée qui, en se débandant, provoque une panique régionale, livre une région à un agrégat disparate d'insurgés devenus ainsi involontairement les ennemis publics « numéro un » de la République. La « Vendée » ne devient une réalité régionale que sous l'effet des discours enflammés des Conventionnels.

En l'espace de quelques semaines, toute la France est mobilisée. Des troupes sont détachées de tout le pays contre la Vendée. Le rassemblement de corps dissemblables à la fois en formation et en idéologie, divisés par des rivalités, affaiblis par la médiocrité et le goût fréquent du pillage et du viol, provoque une succession de défaites, dont les causes demeurent niées. L'exception est apportée par quelques troupes mieux commandées, dont les volontaires bordelais, politiquement proches des Girondins et respectueux de la discipline. Les logiques de la guerre et de la politique transforment donc une coïncidence en destin et la Vendée est comprise comme l'abcès contre-révolutionnaire de la France. Il ne s'agit pas d'une invention radicale : des rapports, en 1792, avaient déjà dénoncé les processions clandestines et les activités contre-révolutionnaires des réfractaires. Le « peuple » qui se soulève est donc estimé contre-révolutionnaire ; il est malgré tout encore considéré comme « égaré ». Il sera bientôt qualifié de « fanatique ».

L'habitude de considérer les « vendéens » ou les Bretons comme des contre-révolutionnaires fait oublier que ces révoltés ont soulevé une difficulté théorique importante. Rappeler, comme le fait le Conventionnel Romme, que le

droit à l'insurrection est sacré oblige à distinguer entre résistance légitime et révolte inacceptable. Si devant l'insurrection « la loi se tait », les Girondins estiment que ce droit n'a de sens que dans une « société libre » excluant les adversaires de la Révolution de l'exercice de ce droit ; les Montagnards, plus pragmatiques, condamnent toute usurpation du pouvoir par une faction. Mais tous les députés se rejoignent sur la nécessité de contrôler les interventions populaires, ces positions annonçant la suspension de la Constitution qui aura lieu en décembre 1793. Les sans-culottes, de leur côté, sont trop préoccupés par leurs rivalités internes pour revendiquer alors une quelconque autonomie.

Ces débats sont bouleversés par les nouvelles catastrophiques de la région. Des milliers de républicains fuient vers les villes et la France apprend avec horreur qu'au sud de Nantes, à Machecoul, des « patriotes » ont été massacrés. Des journaux avancent imprudemment le nombre de huit cents victimes, citant des scènes d'abomination, exagération que l'historiographie « républicaine » répétera longtemps. La Convention décide, le 25 mars, de débattre de la Vendée tous les jours à midi et invoque la menace pour créer une commission de salut public – devenue par décret, le 6 avril, le Comité de salut public – en remplacement du Comité de défense générale contrôlé par les Girondins. Danton et Barère sont les hommes forts du nouveau Comité, les Girondins n'en font pas partie. Ceux-ci sont d'autant plus en mauvaise situation que les administrations départementales de l'Ouest, proches d'eux, sont incapables de faire face aux insurrections. Certains administrateurs acceptent même de diriger la ville de Fontenay-le-Comte, passée provisoirement sous la coupe des vendéens. Dans ce climat, qui rappelle septembre 1792, des prêtres réfractaires sont tués et démembrés à La Rochelle. Alors que les paysans bretons, alsaciens ou du Massif central sont fortement réprimés, la Vendée apparaît d'autant plus comme une énigme que ses soldats, essentiellement des ruraux mal équipés, repoussent les armées envoyées contre eux et conquièrent des villes républicaines, comme Saumur, Angers et Fontenay-le-Comte.

Une région entière est gouvernée par le « Conseil supérieur » de Châtillon, au nom de Louis XVII, et l'armée est rassemblée, tant bien que mal, sous l'autorité du généralissime Cathelineau. Les insurgés mettent en place une administration, rouvrant les églises et utilisant une monnaie propre, ils assurent le ravitaillement des troupes permanentes, emprisonnent les « Bleus » et envoient des émissaires auprès des princes. Si leur force militaire est réelle, elle est pourtant limitée par le peu de goût des soldats d'occasion à s'éloigner de leurs habitations. Les prises des villes ne durent que quelques jours et la révolte ne s'étend pas, si bien que des communautés royalistes, à Loudun ou près de Poitiers, en avril et en mai, attendent en vain de pouvoir se soulever, puis font vite oublier leurs velléités devant le maintien en place de l'autorité révolutionnaire.

La Vendée révèle ainsi que les partisans de la royauté, ou au moins d'une France monarchique et catholique, sont nombreux dans tout le pays. Ils se manifesteront plus tard en Bretagne et dans le Sud-Ouest. Or, dans le même

temps, le recul des armées aux frontières est général et si l'effondrement est évité par les Français, ils le doivent aux rivalités entre Anglais, Prussiens et Autrichiens qui souhaitent tirer profit de la conquête de la France. À la conférence d'Anvers, le 6 avril 1793, devant les ministres des gouvernements européens, lord Auckland déclare au nom de l'Angleterre qu'« il faut réduire la France à un véritable néant politique ». L'Autrichien Mercy-Argenteau souhaite « écraser la France par la terreur, en exterminant une grande portion de la partie active et la presque totalité de la partie dirigeante de la nation ». Le ministre autrichien Thugut envisage un partage des dépouilles : à l'Angleterre Dunkerque et les colonies, à l'Autriche la Flandre et l'Artois, à la Prusse l'Alsace et la Lorraine. Une variante aurait consisté à donner l'Alsace et la Lorraine au duc de Bavière, en échange de son duché rattaché à l'Autriche. De la même façon, aux Antilles, Anglais et Espagnols guignent Saint-Domingue, oubliant les succès des troupes révolutionnaires, aidées par les libres de couleur, éventuellement par des esclaves, dans le sud de Saint-Domingue, comme en Martinique et en Guadeloupe.

Les Girondins en difficulté

L'évolution de la guerre condamne cependant les Girondins. Ils sont, plus que les Montagnards, dépassés par les événements. Le ministre de la Guerre, Beurnonville, capturé le 2 avril par Dumouriez qu'il devait arrêter, a été remplacé par Bouchotte qui s'entoure de sans-culottes, dont Ronsin, qui part en Vendée, où il devient général en trois jours, ou l'inamovible Vincent, ou encore Santerre et Rossignol, ce dernier rapidement nommé général en chef des armées de l'Ouest. Ces militants sans-culottes disposent de l'appui de la Commune et des sections qui envoient des volontaires, dotés de soldes importantes. Douze mille hommes partent ainsi de Paris contre la Vendée le 1er mai. Tout ceci accroît la concurrence avec les soldats de ligne et leurs officiers, soutenus par le Conventionnel Carnot, ou avec les volontaires girondins et dantonistes. Les sans-culottes ont l'avantage du nombre et de la propagande, leurs journaux sont envoyés aux troupes et leurs mots d'ordre sont simples. Ils réclament une armée révolutionnaire, des impositions et des réquisitions, le tout appuyé sur une centralisation du pouvoir. Ils n'auront pas la première – les Montagnards s'y opposant –, mais obtiennent en revanche le cours forcé de l'assignat et le début des taxations, puis l'imposition d'un emprunt sur les riches le 20 mai.

Plus que d'une guerre « totale », il s'agit à l'évidence de la politisation de la guerre. C'est ce qu'illustre l'engagement de quelques dizaines de femmes dans les troupes, la revendication des citoyennes républicaines révolutionnaires de participer à l'effort de guerre et surtout la demande répétée de la mobilisation complète du pays. Personne ne doit pouvoir se dissocier de la Révolution. Le 21 mars, les étrangers des pays belligérants sont considérés comme suspects s'ils ne se sont pas déclarés, ainsi que les « ci-devant » nobles et tous les prêtres. Le 28 mars, chaque commune doit dresser une liste des

émigrés, bannis à perpétuité, leurs biens étant acquis à la République.

Est dit émigré celui qui a quitté la France depuis le 1er juillet 1789 et ne peut justifier son retour avant le 9 mai 1792. Tout émigré rentré doit, sans distinction de sexe, être confronté à des témoins, jugé, condamné à mort et exécuté sous vingt-quatre heures. Les garçons de moins de quatorze ans, les filles de moins de vingt et un, doivent être déportés. La discussion menée depuis plusieurs mois aboutit donc à considérer les émigrés comme des traîtres et leur groupe comme hostile au pacte constitutif de la nation. L'émigré devient le « mauvais Français » tandis que les nobles doivent être désarmés. Le 10 avril enfin, les personnes « inciviques » doivent être dénoncées et 100 livres sont offertes aux délateurs de prêtres réfractaires. Ces mesures clôturent les indécisions des législations précédentes et déterminent les exclusions, définissant ce qu'est le « peuple ».

Cependant les choses ne sont pas si simples. En témoigne la pétition des habitants de Saint-Fargeau, dans l'Yonne, qui proteste contre le désarmement de la fille du martyr Le Peletier, devenue la première pupille de la nation. La Convention décrète alors le 4 mai de rendre les armes possédées par cette enfant, certes noble, mais appartenant au « peuple » – armes portées au demeurant par ses domestiques. L'arbitraire régit *de facto* l'application des mesures contre les nobles, poursuivis ou protégés en fonction de leurs rapports avec les communautés dans lesquelles ils résident. À cet égard, si le recours à la dénonciation légalisée a été beaucoup remarqué, il prolonge les pratiques judiciaires de la monarchie, lorsque les curés, saisis par les autorités, promulguaient des « monitoires » appelant la population à désigner les coupables d'un délit ou d'un crime, sous peine de sanctions. La question déborde donc tout cadre juridique : le « peuple », dont les sans-culottes et les sections sont l'incarnation et le fer de lance, est institué juge des traîtres et vengeur du « peuple égaré ». Cette situation est largement le résultat de l'agitation menée par le Comité de l'Évêché qui apparaît au grand jour le 1er avril mais qui rassemble depuis mars les meneurs sans-culottes et cordeliers contre les Girondins et qui exerce une pression continue sur l'ensemble des députés.

L'actualité est d'autant plus défavorable aux Girondins que parvient à Paris la nouvelle du passage de Dumouriez à l'ennemi le 5 avril. Ce jour-là, les Jacobins invitent les sociétés affiliées à exiger de la Convention la destitution des « appelants », ces députés qui voulaient faire appel au peuple au moment du procès de Louis XVI et qui sont, eux aussi, considérés désormais comme traîtres à la nation. Ces hommes, dont beaucoup de Girondins, avaient déjà été exclus des commissions délivrées aux représentants du peuple. La contre-attaque des Girondins ouvre une nouvelle crise. Le 12 avril, Guadet dénonce la circulaire des Jacobins et demande l'arrestation de Marat, président du club. Après des débats violents, la demande est acceptée le 13 par la Convention. Le 15, trente-cinq sections parisiennes manifestent et demandent que vingt-deux députés soient destitués. La Convention fait bloc et refuse. Les Girondins

paraissent alors les maîtres du pays, mais le 24 le Tribunal révolutionnaire acquitte Marat, ce qui les récuse. Ce revirement donne l'occasion d'une manifestation importante des sans-culottes dans Paris.

Ce même jour, trois cents projets de Constitution sont présentés à la Convention. Sur une grosse centaine connue, la quasi-totalité pose en principe la représentation politique et la division des pouvoirs, rejetant ainsi les désirs des sans-culottes. Le conflit entre Girondins et Montagnards se porte sur ce terrain particulièrement complexe où leurs positions semblent parfois contradictoires. Les premiers souhaitent une Constitution empêchant toute « dérive » ; les seconds, au contraire, affirment qu'ils se satisfont aisément de l'état indécis du pays sans Constitution. Décidément, le centralisme n'est pas intrinsèquement montagnard, puisque les Girondins le revendiquent quand il les arrange ! Les Montagnards refusent aussi de faire élire les ministres au suffrage masculin direct et d'accorder la censure aux assemblées primaires, se méfiant des sections. Pour cela, ils s'appuient sur les Jacobins qu'ils maîtrisent et qui ne se disent pas porteur d'une quelconque souveraineté populaire face à la représentation nationale. Cette disposition ne les met pas en difficulté politique, alors que les sans-culottes risquent toujours d'être accusés de vouloir prendre le pouvoir au nom d'une fraction de la nation, crime politique capital puisque portant atteinte à l'unité nationale.

Dans ces luttes à la fois brutales et subtiles, les Girondins, qui peuvent penser qu'ils disposent d'un capital politique dans les sections des villes de province, entendent de leur côté priver les sections de Paris de la possibilité d'intervenir directement au nom du peuple ! La question du pouvoir communal est également à nouveau posée dans cette perspective. Alors que les officiers municipaux ont vu leurs attributions élargies depuis août 1792, les Girondins hésitent à réduire leur autonomie, mais cherchent à limiter la puissance des municipalités urbaines en continuant à s'appuyer sur les communes rurales qui assurent l'essentiel de l'effort de guerre.

La chute de la Gironde

Lorsque le 30 avril, Pétion, dans une *Lettre aux partisans*, brandit le spectre de la loi agraire et, à la suite d'une manifestation de dix mille sans-culottes, appelle les modérés à reprendre le contrôle des assemblées générales de section, l'initiative enclenche un coup de force. En face, la Commune prépare une insurrection en s'inspirant du 10 août 1792. La rumeur s'en répand, si bien que des villes, notamment Bordeaux et Marseille, annoncent leur volonté de ne pas céder « aux anarchistes », attestant la rupture entre les autorités départementales et les minorités parisiennes activistes. Les Montagnards et Pache font savoir que de leur côté ils s'opposent aussi à une « Saint-Barthélemy » des Girondins. Le 18 mai, le Girondin Guadet lance une attaque frontale. Il demande que la Convention casse la Commune et la remplace par des délégués des sections, que les suppléants des Conventionnels se réunissent à

Bourges pour prévenir toute opération contre la représentation nationale et que les mesures soient portées par des courriers extraordinaires dans tout le pays. Bourges n'est pas particulièrement girondine, mais sa localisation au centre du pays lui confère une aura protectrice de la nation.

Il ne s'agit pas d'établir une nouvelle Assemblée, mais de protéger la République contre les « désorganisateurs » qui privilégient les assemblées primaires au détriment de la représentation nationale. Devant une mesure qui remet en cause l'existence même de la Convention, Barère et Cambon obtiennent la création d'une commission extraordinaire des Douze, destinée à frapper « les exaltés et les aristocrates », objectif suffisamment large pour pouvoir contenter les Girondins, qui attendent de se venger, et pour éviter de heurter de front les Montagnards, obligés de ménager les sans-culottes alors que ceux-ci défilent dans les rues depuis le 1er mai pour réclamer des mesures sociales. L'affrontement est donc évité provisoirement.

Le vote qui suit, le 20, donne logiquement les postes de la commission aux Girondins, qui, dans la semaine suivante, essaient de contrôler les sections et la nomination du commandant des gardes nationales. Ils interdisent que la Commune de Paris puisse communiquer avec les autres municipalités de France, ce qui double la représentation nationale. Ils font incarcérer des meneurs, Varlet, Hébert, qui ont évoqué le 19 mai l'idée de « septembriser » les Girondins, ainsi que des sectionnaires opposés à l'inquisition des Conventionnels, comme Dobsen, Montagnard et président d'une section. Encore une fois, les courants politiques se livrent à une recherche d'alliances et de légitimité pour obtenir la mainmise sur les institutions et envoyer les vaincus à l'échafaud. Sortis vainqueurs de heurts survenus le 24, les Girondins peuvent être considérés, le 25, comme les gagnants de ce bras de fer mortel. Ils heurtent cependant une partie des Conventionnels en laissant voir leur intention de réduire l'importance politique de Paris. Le revirement est limité, le 27 mai, puisque la majorité des députés se prononce de justesse pour le maintien de la commission ; mais, dès le 28, le Comité de l'Évêché prépare un coup d'État contre les Girondins.

Dans les jours qui suivent, ce comité est élargi à des membres du département, se renforçant donc de l'autorité de ces élus théoriquement acquis aux Girondins contre la Commune. Le 31 mai, l'armée parisienne, sous le commandement d'Hanriot, cerne la Convention et obtient l'appui du département de la Seine et des Montagnards, faisant cette fois basculer la majorité de la Convention qui supprime la commission et libère les prisonniers. Le 2 juin, le comité insurrectionnel, insatisfait de ce demi-succès, contraint à nouveau l'Assemblée à arrêter trente et un de ses membres, considérés comme girondins. Tout compromis a été écarté par Hanriot, plus proche d'Hébert et des Cordeliers que des « enragés », mais qui a pu incarner l'union des frères ennemis. Le Comité de salut public et la Montagne ont été manifestement pris de court, mais la manœuvre ne surprend personne tant elle s'insère dans la suite des affrontements qui durent depuis des mois.

L'événement demeure cependant difficile à interpréter. Les sections parisiennes restent divisées entre elles. Les plus modérées ont été mises devant le fait accompli par un noyau particulièrement déterminé, autour des « enragés », qui, en usant de la violence, a rallié des sections du centre. La suite est tout autant confuse. Les prisonniers girondins sont laissés sous une médiocre surveillance. Les deux ministres, Clavière et Lebrun, continuent même d'exercer leurs fonctions sous la surveillance de gendarmes… Quelques-uns s'évadent, trois échappent à toute poursuite. Les autres ne sont jugés qu'en octobre par le Tribunal révolutionnaire, sous la pression renouvelée des hébertistes. Le drame se nouera seulement à ce moment-là, puisqu'ils se suicident ou sont massacrés, donnant une consistance politique à un groupe dont on continue à disputer l'existence. Car 73 autres députés qui protestent contre la journée du 2 juin sont emprisonnés mais jamais jugés, protégés *de facto* par Robespierre, avant de retrouver leurs sièges de députés après le 9 Thermidor. Mais le 2 juin 1793, l'équilibre de la Convention est passé de l'alliance Plaine-Gironde à l'alliance Plaine-Montagne.

L'invention des Girondins

Ces terminologies, usuelles et inévitables, posent problème, puisque même pour les contemporains elles désignent des ensembles flous. Qui sont les Girondins ? Si l'on compile les savants calculs qui se critiquent entre eux, il y aurait eu 66 « vrais » Girondins, voire 60 – ou 58 ! – et 137 ou 142 au total, ou 178, à la Convention. Relevons que ceux qui ne sont pas les « vrais » demeurent innommés. En face y avait-il 302 « Montagnards » – sens large – ou 215 « vrais », voire 267 ? L'historiographie s'accorde cependant sur le fait que les 200-250 députés « de la Plaine » soutiennent les Girondins au début de 1793, avant de passer du côté des Montagnards, déjà plus importants en nombre que leurs adversaires, quels que soient les calculs ? L'élection d'un président montagnard la veille de l'insurrection du 31 mai indique clairement ce déplacement de la majorité vers la Montagne. Ces querelles byzantines soulignent à quel point les positions politiques des députés ont été complexes et ont évolué au gré d'alliances et d'occasions, sans qu'aucun « parti » n'existe. Les « Girondins » ne sont donc qu'un mot usuel rassemblant tant bien que mal des hommes proches de Buzot, de Brissot, de Roland, tous unis dans un vocable rendu définitif par Lamartine dans son *Histoire des Girondins* parue en 1847.

Sans récuser la désignation, nécessaire pour l'écriture de l'histoire, rappelons qu'au printemps 1793 ceux que les sans-culottes font arrêter ne formaient pas plus un bloc qu'ils n'en formaient en 1792. Tous ces Girondins ont incarné une orientation de la Convention jusqu'en mars-avril 1793, Convention hésitante sur le sort du roi et hostile à Marat et aux sans-culottes. Ils étaient soucieux des formes de la légalité, confiants en la représentation politique, attachés à son pouvoir centralisé, convaincus de la défense des droits naturels protecteurs des personnes et réticents envers l'expression d'une volonté

générale, qu'elle soit portée par une communauté ou par un corps constitué. Cette orientation les opposerait aux Montagnards et à la culture des sans-culottes assurant que des représentants, les « législateurs », peuvent incarner en eux-mêmes la volonté nationale, confondant en leurs personnes assemblées la légitimité nationale.

Deux pôles se dessinent : d'un côté celui du « politique », où des hommes s'agrègent et élaborent dans le débat des décisions prises au gré de majorités fluctuantes, de l'autre celui de « l'antipolitique » ou de « l'illibéralisme », porté par ceux qui pensent que leurs actes pris en commun correspondent à l'intérêt supérieur du pays et de la Révolution. On comprend que les premiers, les Girondins, aient pu accuser régulièrement les autres, les Montagnards, de vouloir instaurer la « dictature » et de s'attirer en retour l'accusation d'être « fédéralistes » en acceptant que des assemblées puissent être souveraines malgré la « volonté générale ». Dans ce débat compliqué, dont les données fluctuent au fil du temps, parfois réduit à quelques semaines, on aurait tort de vouloir identifier précisément un groupe à une position. Même si les Girondins se rangent davantage du côté du politique, tous les députés ont été tentés par l'« illibéralisme » qui apparaît comme un espace d'unanimité, inscrit dans un univers moral vertueux. La difficulté à nommer mérite un commentaire. Les désignations sont fluctuantes, dépendantes d'un moment particulier, jamais précises ni définitives, toujours susceptibles d'être retournées. Ce qui explique que les agrégations retenues dans les récits historiographiques adhèrent inégalement aux multiples réalités locales comme aux mutations successives des acteurs. En outre, ces étiquettes, Montagnards, Girondins, sans-culottes… sont employées souvent pour stigmatiser des adversaires en saisissant une occasion, obligeant à suivre le plus précisément possible les rebondissements des affrontements sur les différentes scènes nationales et locales.

La souveraineté en miettes

Les sans-culottes rendent ce jeu plus compliqué. Porteurs d'une volonté fusionnelle de vivre la politique, clairement « illibérale », ils exigent que les Montagnards prennent des mesures collectives pour empêcher l'« égoïsme ». Mais, attachés à la souveraineté populaire jusqu'aux pires extrémités, ils entendent protéger leurs communautés, à commencer par leurs sections. En cela, ils inventent un « fédéralisme » qui les fait rejoindre les réserves girondines face au pouvoir central ! Il n'y a là aucun paradoxe. L'histoire des sections parisiennes démontre à quel point l'identité sectionnaire est vive, au point que certaines d'entre elles ont rejeté des décisions prises par la Commune elle-même.

La question de savoir comment le « peuple » peut être représenté entretient toujours les concurrences institutionnelles les plus actives. Le bureau central de correspondance que la Commune de Paris avait ouvert en juillet 1792 avait dû fermer à la fin de l'année. L'idée avait été relancée en janvier 1793

pour permettre aux sans-culottes parisiens de communiquer avec les quarante-quatre mille quatre cents municipalités, « pour maintenir et développer l'esprit public ». Ce fut, on l'a vu, l'un des sujets de discorde avec la commission des Douze, hostile à toute autre expression autonome du « souverain ». Mais Barère s'était lui aussi manifesté contre la création potentielle de « quarante mille républiques », illustrant le refus de la quasi-totalité des Conventionnels de voir se développer à côté d'eux un autre représentant organisé du « peuple ». Cette tension sera réglée seulement en décembre 1793 par l'instauration du gouvernement révolutionnaire et en mars 1794 par l'exécution des meneurs de la sans-culotterie.

Ces jeux de pouvoir couvrent toute la France en s'adaptant aux conditions locales, se combinant avec les évolutions contradictoires des hiérarchies institutionnelles. Au risque d'une simplification abusive, il faut dresser un bref tableau des enchevêtrements administratifs et politiques. La Convention, clivée comme nous l'avons vu, noue des relations complexes avec ses comités, également divisés, et surtout avec les ministères, dont celui de la Guerre sous la coupe des proches d'Hébert, que l'on peut qualifier d'hébertistes pour les distinguer de la masse des sans-culottes. À Paris, les administrateurs du département de la Seine gardent une autonomie à côté de la Commune, dont les membres sont élus par les sections, ce qui n'empêche pas les heurts entre ces institutions. Les sections, en particulier, se posent en incarnation privilégiée du « peuple souverain », élisant les divers administrateurs et les Comités de surveillance, qui tiennent par ailleurs eux aussi à leur propre autorité ! Les assemblées des sections sont en outre agitées continuellement de combats internes, sans-culottes, « enragés », « modérés » composant entre eux des alliances incertaines, renversées parfois d'un jour à l'autre au gré des déplacements de voix, quand ce n'est pas sous l'effet de l'intrusion de groupes venus d'une autre section pour modifier une majorité. Le « peuple » est aussi incarné par les véritables toiles d'araignées que tissent, nationalement, les militants des clubs jacobins, cordeliers et d'autres sociétés, qui animent la vie politique.

Hors de Paris, dans les grandes villes qui supportent mal la prééminence de la capitale, les conflits se mènent le plus souvent entre sections et clubs, l'enjeu étant le contrôle des municipalités par les uns ou les autres. Enfin, dans une trentaine de départements, dont la Seine, les conseils généraux ont permis la naissance de Comités de salut public départementaux qui, dans l'été 1793, assument des fonctions répressives, en dehors des autres institutions existantes ! Des milliers d'individus font agir ainsi des réseaux multiples, tous dotés de légitimité à un titre ou un autre, et tous concurrents les uns des autres.

Tous cherchent l'appui soit de leurs *alter ego* nationaux, via les correspondances entre villes ou entre clubs, soit des députés proches d'eux à la Convention, les plus recherchés étant les représentants en mission, authentiques représentants du « souverain » et membres du pouvoir central. Ce cumul de puissance les place au-dessus de tous les autres agents et commissaires qui

n'ont pas pour autant disparu et qui, le cas échéant, manifestent leur autonomie. L'intervention des représentants dans les querelles locales, le plus souvent en prenant parti contre les administrateurs en place, aggrave d'ailleurs les tensions et la méfiance envers Paris. Les contradictions sont fréquentes entre envoyés des ministères, représentants en mission, délégués des grandes villes… surtout quand les uns sont hébertistes et les autres de la Plaine ! Les contentieux ne peuvent être tranchés que par l'appel à une juridiction supérieure, rôle que la Convention essaie de garder tant bien que mal, ou plus souvent par le regroupement ponctuel d'institutions différentes qui pèsent ensemble contre des adversaires moins puissants. Le résultat en sera ce qui est passé dans l'historiographie comme le « fédéralisme ».

Les vieux habits du fédéralisme

Si, dès le 9 mai, Bordeaux et Nantes ont envoyé une adresse contre les « anarchistes », la crise la plus grave et la plus compliquée affecte Marseille. Les Marseillais, Jacobins et sans-culottes confondus, avaient demandé, le 17 mars, le jugement des « appelants » contre Barbaroux, autrefois homme fort de la gauche rejeté dans la Gironde modérée. La demande avait été assortie de leur volonté de constituer un pouvoir exécutif révolutionnaire, une « Montagne de la République », doublant véritablement la Convention, dans le droit fil de positions prises depuis 1789 assurant leur ville du primat révolutionnaire. Les Conventionnels avaient logiquement réagi en condamnant l'initiative, attentatoire à la centralité législative. Les sections de la ville, passées alors sous le contrôle des « modérés », profitent de la situation pour refuser le programme de salut public installé par les Jacobins, alors à la tête de la municipalité, et vont même jusqu'à les traduire devant le tribunal populaire. Dans la foulée, les sections remplacent la municipalité, chassent les représentants en mission – qui ont le double tort d'être jacobins et de représenter Paris –, avant de créer un Comité général des sections qui poursuit Jacobins et sans-culottes. Deux « pendeurs » jacobins, ainsi que sont appelés les responsables des pendaisons de l'automne précédent, sont exécutés le 16 mai, tandis que les meneurs jacobins, dont Isoard, se réfugient à Paris. À la Convention, Marseillais girondins et jacobins s'accusent mutuellement d'illégitimité. Le 13 juin, la question est provisoirement tranchée, puisque au terme de cette évolution chaotique Marseille se déclare en insurrection, figeant la discussion et faisant entrer la ville dans une situation sans autre issue que sa soumission sans rémission.

Le schéma opposant d'un côté des sections modérées et, de l'autre, un club jacobin dirigeant une municipalité avec un programme sans-culotte se retrouve également à Lyon. L'insurrection lyonnaise, suivie par l'exécution de Châlier et de ses amis le 17 juillet, inaugure un des épisodes les plus compliqués – et les plus célèbres – de l'histoire de la Révolution : la révolte « fédéraliste ». La spécificité tient au curieux contretemps qui se produit par rapport à Paris. Les sans-culottes qui détiennent le pouvoir municipal en sont

chassés le 29 mai par les militants des sections, sous l'œil étonné des représentants en mission et devant l'immobilisme des autorités départementales, que l'on pourrait qualifier de girondines.

Un bref retour en arrière est nécessaire pour comprendre cette journée révolutionnaire lyonnaise qui paraît inverser le cours des événements parisiens. Depuis 1792, les massacres de Septembre ont inspiré une politique de rigueur contre les « scélérats » et autres « contre-révolutionnaires » dans les clubs jacobins. La municipalité restait cependant détenue par les Girondins, mais le soulèvement de la Vendée et la désertion de Dumouriez l'ayant discréditée, les Jacobins sont élus à la mairie. Leur principal meneur, Châlier, a promis une guillotine, un tribunal et une armée révolutionnaire. Ils s'engagent dans une politique sociale – créant une boulangerie municipale, levant des impôts sur les riches – mais aussi dans la répression contre les suspects, à commencer par ceux qui n'ont pas voté la mort du roi. L'armée révolutionnaire locale cristallise les tensions. Les sections modérées se prévalent alors d'un décret de la Convention qui interdit la mise en place d'un tribunal révolutionnaire à Lyon, ainsi que du soutien du département ; elles entrent alors en conflit ouvert avec la municipalité.

L'affrontement armé a lieu le 29 mai, au cours d'une insurrection confuse lancée par les sections modérées. Les Jacobins sont emprisonnés, sans que les représentants en mission présents n'interviennent. Paris apprend la nouvelle le 2 juin, jour où les sans-culottes triomphent de la Convention, tandis que la province récuse les « anarchistes ». Là encore la rivalité Lyon/Paris joue à l'évidence ; l'autonomie lyonnaise ne pouvait pas se couler dans le moule parisien ; là aussi le choc ne peut que se clore par l'anéantissement d'un des adversaires.

Le coup d'État du 31 mai-2 juin à Paris, concomitant des luttes lyonnaises, provoque un rejet dans beaucoup de départements. Entre le 5 et le 19 juin, une proclamation signée par soixante-quinze députés proches des Girondins et des administrateurs départementaux appelle à marcher contre Paris. Ce mouvement se structure au nom de la légitimité du « souverain » pour s'opposer à un groupe parisien s'emparant du pouvoir central. Il prend la suite des fédérations et des « fédéralismes » qui ont structuré, étape après étape, l'avancée révolutionnaire : il est unitaire et n'a aucune volonté sécessionniste. Seuls quelques individus, comme Buzot ou Barbaroux, ont rêvé d'une république du Midi – éventuellement pour faire face à l'entrée des ennemis dans le nord de la France –, ou d'un État inspiré par les courants « antifédéralistes » américains.

Les départements hostiles à Paris refusent en fait les fractions et les divisions, en l'occurrence introduites par les sans-culottes et Marat, insistant sur la République une et indivisible à l'instar des Montagnards. Les projets constitutionnels que les Girondins viennent d'élaborer visent à renforcer l'unité du pays ainsi que son exécutif, en le faisant élire par scrutin direct, lui donnant ainsi indépendance et force vis-à-vis du législatif et annonçant les comités de gouvernement de la fin de 1793. Rien ne justifie la légende de Girondins

« fédéralistes » et décentralisateurs, mais celle-ci a peu de chance d'être écornée. Rappelons qu'au printemps 1793 ces hommes étaient plutôt enclins à limiter les pouvoirs des administrateurs locaux, que les Montagnards défendaient.

Les prises de position effectuées entre avril et mai 1793 par quelques départements contre l'hégémonie montagnarde et surtout contre les initiatives des sans-culottes s'inscrivent ainsi dans le prolongement des rassemblements des « fédérés » de 1792 et changent la signification des mots fédérés, fédérations et fédéralisme. Ils ne peuvent cependant pas leur donner un nouvel élan.

L'impasse fédéraliste

Les positions prises par les autorités de Toulon et de l'Eure en mai, puis par celles du Jura en juin, ainsi que leurs relations avec Paris ensuite illustrent ces limites. Ces hommes, opposés aux Jacobins locaux, décident d'intervenir contre Paris au nom de la fraternité républicaine ennemie du « despotisme » autant que de « l'anarchie », comme le disent les Lyonnais dans leur proclamation du 2 juin. Ils s'inscrivent encore dans les mobilisations « fédéralistes » nées dans les années 1789-1790 et qui peuvent être considérées comme des « révoltes républicaines » répondant aux menaces qui pèsent sur leur légitimité originelle. Reste qu'en s'engageant dans une « contre-violence » contre la violence imposée par les « hommes de sang », ils se heurtent aussi à la prééminence acquise par les assemblées, et notamment par la Convention depuis 1792. Le principe constitutionnel imposé par la Convention entière depuis des mois prévaut sur toute autre considération.

La réclamation d'une réunion des suppléants des députés à Bourges fait long feu, ne serait-ce que parce que Bourges refuse ce cadeau empoisonné, mais aussi parce que la scission comporte des risques. L'ennemi n'est plus unique comme en 1789, mais double, puisque à côté des « anarchistes » les « contre-révolutionnaires » sont à craindre. À Lyon, les Jacobins modérés, une fois maîtres de la ville, sont rejoints par de véritables contre-révolutionnaires trop heureux de s'investir dans une résistance ouverte à Paris ; ce sera aussi rapidement le cas à Toulon. Dans toute cette zone, les luttes demeurent toujours marquées par les rivalités internes. Ainsi, les relations tendues entre Lyon et Saint-Étienne ou avec le département du Jura entravent et conduisent à l'échec tout mouvement conjoint. En Provence, le « fédéralisme » girondin se combine avec un « fédéralisme » sectionnaire au nom de l'autonomie des sans-culottes face à l'exécutif, entraînant les oppositions entre Jacobins, modérés et sans-culottes en fonction de leurs places respectives dans les institutions !

Le fédéralisme, expression locale mâtinée d'aspirations régénératrices, qui avait participé à la révolution de 1789, n'a plus sa place dans la France de 1793 où l'unité nationale ne tolère plus de réserves dans la guerre qu'elle livre pour sa survie. Cette réalité est particulièrement ressentie dans l'Ouest, que ce soit à

Nantes, Rennes ou Brest, où les autorités municipales et départementales, majoritairement girondines, s'opposent au résultat des journées des 31 mai et 2 juin, sans se lancer dans une opposition militaire déterminée. Les Nantais en sont un bon exemple. Alors que les Girondins viennent de résister à l'attaque des vendéens, le 29 mai, sans l'aide des représentants en mission, et peuvent donc se poser en partisans de la légalité républicaine, ils demeurent prudents et ne s'engagent pas dans une opération conjointe contre Paris avec Bordeaux ou Caen. Le souci de la légalité qui marque indiscutablement la sensibilité girondine les conduit à ne pas mettre la Convention en péril sans réelle chance de vaincre.

Le recrutement social des Girondins joue en effet en leur défaveur. Alors que la Révolution a fait une place de plus en plus grande aux petites gens et que les assemblées de section ont remplacé les clubs militants des premières années, les Girondins se recrutent logiquement dans les milieux aisés ou au moins parmi les « bons citoyens », capables de s'équiper à leurs frais, éventuellement de posséder un cheval, et qui sont hostiles aux mesures coercitives. La défense de l'individualisme économique et fiscal est un des principes qui les ont mobilisés contre les prétentions à la surveillance de tous et à l'impôt progressif, alors que la Montagne est identifiée à la défense de la nation, la jugeant supérieure aux intérêts des particuliers. Or, depuis 1792, l'équilibre des forces a basculé au profit des classes populaires urbaines, concernées dans la plupart des cas par les positions des sans-culottes, si bien que ces hommes apparaissent comme des privilégiés, se heurtant à des mouvements inspirés par la Montagne et les sans-culottes. Même dans les villes du Sud où les liens de voisinage rivalisent avec les appartenances sociales, les Jacobins soumis à la répression girondine se recrutent d'abord dans les groupes populaires.

Les limites de la mobilisation apparaissent aussitôt, isolant les meneurs girondins, les rangeant parmi les opposants à la Révolution, même s'il demeure impossible de fixer clairement les limites entre les camps et de penser que le refus du coup d'État de mai-juin 1793 correspond à une guerre civile tranchée.

L'exemple de la Normandie est particulièrement éclairant. Les opposants au coup d'État des 31 mai-2 juin se recrutent parmi les modérés prêts à basculer dans la contre-révolution : ainsi Puisaye, candidat malheureux à la députation en 1792, participe à l'armée « fédéraliste » sous la direction de Wimpffen et essaiera à la fin de 1793 de fédérer les « chouans » de Bretagne. Mais Puisaye sera général des chouans avant d'être rejeté par ses alliées tandis que Wimpffen échouera à rassembler autour de lui des forces contre les Montagnards et devra vivre clandestinement jusqu'à sa réintégration dans l'armée après Brumaire. Ces hommes étaient attachés à des libertés qu'ils avaient espéré trouver dans une monarchie constitutionnelle ou une république conservatrice ; l'occasion les a conduits à des situations sans avenir.

Des logiques proches font jouer les rivalités locales entre des villes proches, si bien que les choix entre Montagne et Gironde traduisent des antagonismes anciens – en Normandie Évreux contre Bernay, par exemple –,

sans rompre les ponts. L'exemple est fourni par les contacts pris entre les sections modérées « La Fraternité » et « Molière et Lafontaine » de Paris avec les fédéralistes normands : ce n'est pas le « monstre » parisien qui est craint en tant que tel, mais les « anarchistes » et leur violence. Surtout, l'unité interne des villes normandes, notamment à Caen, paraît primer sur toute autre considération, si bien que les notabilités peuvent s'appuyer sur des forces populaires, les « carabots », puis se soumettre discrètement aux émissaires envoyés par la Convention, notamment le Normand Robert Lindet, et faire que tout rentre dans l'ordre au moindre prix, en évitant une répression sanglante. Peut-on suivre Henri Wallon qui estimait que, finalement, six départements seulement étaient entrés véritablement en opposition avec la Révolution menée par Paris tandis que trente-deux autres soutenaient clairement la Convention ?

La légitimité par la Constitution

De la fin mai à la mi-juin, les mobilisations sont très inégales autour de noyaux « girondins » du Nord-Ouest (Caen), de l'Ouest (Bordeaux plus que Rennes ou Nantes), de l'Est et du Sud-Est (de Lyon à Toulon). Depuis Marseille, Lyon et Bordeaux, des émissaires sont envoyés pour organiser une résistance commune. À Bordeaux, la commission populaire de salut public siège en permanence et recueille le soutien de 28 % des communes du département, ce qui illustre autant son audience que sa faiblesse. Les commissaires sont très diversement accueillis et finalement peu suivis. Depuis Paris, les Montagnards ont en effet joué l'atout maître qu'ils avaient à leur disposition : le vote de la Constitution. Le projet constitutionnel girondin qui avait été porté par Condorcet avait non seulement mécontenté la Montagne, mais il n'avait pas fait l'unanimité parmi les Girondins, si bien que seuls les premiers articles avaient été discutés le 29 mai 1793. Après le coup de force, par un renversement de tactique, la Convention désormais dirigée par une alliance entre représentants de la Plaine et Montagnards fait rédiger un projet constitutionnel en quelques jours, entre le 10 et le 24 juin, et fait savoir qu'il sera présenté aux électeurs de tout le pays à la mi-juin.

Reprenant les grandes lignes de la Constitution de Condorcet, ce projet propose la mise en place d'une assemblée élue au suffrage universel pour un an, déléguant vingt-quatre de ses membres dans un exécutif choisi parmi une liste établie par les assemblées primaires. Les lois sont à la fois imposées à toutes les administrations – ce qui interdit tout résistance « fédéraliste » en invoquant une légitimité révolutionnaire en concurrence avec l'État central – et soumises à référendum si un nombre d'électeurs le demande, illustrant le principe proclamé que « l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

En évitant la censure du peuple imaginée par Condorcet, la Constitution montagnarde semble ouvrir un espace de contestation plus grand, tout en laissant le pouvoir dans les mains de l'Assemblée, car seules les lois peuvent

être soumises à la censure du peuple, les décrets, d'application immédiate et de portée limitée, y échappent. Le projet montagnard adopte lui aussi le refus du pouvoir exécutif en tant que tel, mais maintient les agents comptables du Trésor national qui, autour de Cambon, gardent une autonomie réelle et discrète. Significativement, les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont l'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété ; relevons que la fraternité ne figure pas dans la liste (le terme « fraternité » apparaît officiellement pour la première fois dans la Constitution de 1848). L'ordre de 1789 a été certes modifié, mais la divergence avec la Constitution girondine est faible. Le but affiché de la Constitution est de garantir « le bonheur commun », en évitant la « guerre civile ».

La Constitution apparaît ainsi comme le résultat heureux du coup d'État des 31 mai-2 juin. L'argument est d'autant moins récusable que ce texte est soumis à l'approbation du pays entier, sans réserves concernant les zones troublées, comme la Convention l'annonce les 26 et 27 juin. En même temps que des mesures plus pragmatiques sont prises contre les départements en insurrection, cette annonce fait bouger la ligne de démarcation entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, rejetant dans l'opprobre ceux qui refusent le cadre légal. Les Girondins qui restent dans l'opposition n'ont plus guère de choix qu'entre tenter de faire oublier leur pas de côté « fédéraliste » ou entrer clairement en résistance au risque d'être rejoints – et confondus – avec les contre-révolutionnaires authentiques.

La crainte est d'autant plus justifiée que la gauche révolutionnaire parisienne se radicalise encore, obligeant les Montagnards à s'appuyer davantage sur les Cordeliers et les hébertistes. Les revendications sociales sont aussi portées par les Citoyennes républicaines révolutionnaires qui rejoignent les « enragés » autour d'un programme radical, réclamant une égalité économique. Alors que des troubles agitent les rues devant la hausse des prix, notamment ceux du savon, Jacques Roux présente ces réclamations, connues sous le nom de « Manifeste des enragés », devant la Commune d'abord puis surtout devant la Convention, le 25 juin. Or, les Cordeliers, dorénavant au cœur du système, dénoncent Jacques Roux et se rangent du côté des Montagnards qui peuvent garder ainsi le contrôle du pays et diriger l'économie. Les Citoyennes révolutionnaires jouent aussi un rôle de médiation, apaisant les manifestations pour éviter qu'elles n'affaiblissent les votes des sections. Dans l'immédiat, la Convention demeure l'institution légitime, arbitrant les conflits entre les sans-culotteries et les tendances girondines, en même temps qu'elle orchestre la lutte contre la Vendée et les ennemis. Plus que jamais, le trône est vide, le pouvoir ne pouvant être détenu que par ceux qui couplent une légitimité indéniable avec l'habileté du partage des décisions et plus que jamais le sort du pays dépend étroitement du sort des armes à l'intérieur autant qu'à l'extérieur.

Repères bibliographiques

ALZAS N., *La liberté ou la mort : l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution*, 2006.

BALOSSIER J., *La Commission extraordinaire des Douze (18 mai 1793-31 mai 1793)*, 1986.

BART J. (dir.), *La Constitution du 24 juin 1793 : l'utopie dans le droit public français*, 1997.

BECQUET H. et FREDERKING B. (dir.), *La Dignité de roi*, 2009.

BERTAUD J.-P., *La Révolution armée*, 1979.

BIARD M., *Missionnaires de la République*, 2002.

BLANNING T. C. W., *The French Revolutionary Wars, 1787-1802*, 1996.

BOURSIER A.-M., « L'émeute parisienne du 10 mars 1793 », 1972.

BRUGUIÈRE M., *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution*, 1986.

COUSIN B. (dir.), *Les Fédéralismes, réalités et représentations, 1789-1794*, 1995.

CRÉPIN A., *Révolution et armée nouvelle en Seine-et-Marne (1791-1797)*, 2008.

DUFRAISSE R., « De la Révolution à la patrie. La rive gauche du Rhin à l'époque française (1792-1814) », 1973.

DUNN S., *The Death of Louis XVI. Regicide and the French Political Imagination*, 1994.

FORREST A., « The Logistics of Revolutionary War in France », 2010.

GIRAULT DE COURSAC P. et P., *Enquête sur le procès du roi Louis XVI*, 1982.

GODECHOT J., *La Grande Nation*, 1983.

GUIOMAR J.-Y., *L'Invention de la guerre totale*, 2004.

HANSON P., *The Jacobin Republic under Fire : the Federalist Revolt in the French Revolution*, 2003.

JORDAN D. P., *The King's Trial : the French Revolution vs. Louis XVI*, 1979.

LIBERMANN H., *La Défense nationale à la fin de 1792*, 1927.

LOMBARD P., *Le Procès du roi*, 1993.

MARI E. de, *La Mise hors la loi sous la Révolution française, 19 mars 1793-9 thermidor an II*, 1991.

MARTIN J.-C., *La Vendée et la Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, 2007.

—, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution et l'Empire*, 2008.

MATHAN A. de, *Girondins jusqu'au tombeau*, 2004.

MATHIEZ A., « Notes sur les frères Simon, banquiers et négociants », 1923.

SOBOUL A. (dir.), *Actes du colloque Girondins et Montagnards*, 1980.

—, *Le Procès du roi*, 1973.

SYDEHAM M. J., *The Girondins*, 1961.

WALTON C., *Policing Public Opinion in the French Revolution*, 2009.

WALZER M. (dir.), *Régicide et Révolution*, 1989.

15
Gouverner la guerre

Juillet 1793-décembre 1793

La guerre a-t-elle « accéléré » la Révolution ? La réponse est affirmative sans hésitation pour la « guerre civile », comme on a pu le voir précédemment. À partir de 1793, c'est la guerre de la nation contre ses ennemis qui joue le premier rôle, pour les contraintes qu'elle entraîne et qui s'imposent au gouvernement révolutionnaire. La nécessité de répondre à des attentes collectives, pour réussir la mobilisation d'un pays, se combine avec l'obligation de faire la part du feu, pour utiliser les énergies indispensables et maintenir un cap, au prix de contradictions apparentes. Au-delà des idéologies, l'exercice concret du pouvoir passe par l'endiguement des aspirations « populaires », par l'emploi des compétences, même les plus dévoyées, avant de les museler quand elles deviennent inutiles, voire dangereuses, enfin par la fixation d'objectifs prioritaires, comme la sécurité collective et la distribution des subsistances. Indépendamment des positions individuelles et des rivalités politiques, une conjonction d'administrateurs et de politiques se crée nécessairement en réponse aux urgences et aux règlements de comptes. Elle prélude à une autre organisation, tout aussi efficace et plus durable, qui sera réalisée autour de Napoléon pendant les premières années de l'Empire, organisation veillant aux moindres détails autant qu'à l'ensemble de la structure impériale.

Cependant, au lieu d'entrer dans une période dictatoriale au profit d'un homme, la France est soumise alors à la poursuite d'un idéal politique qui se contredit lui-même en imposant des modes de vie et en supprimant des libertés : le pays est ainsi déchiré entre la recherche de l'hyperpolitique, qui modèle les âmes et guide les sacrifices, et la tentation de l'antipolitique, qui refuse les contradictions pour garantir une société fusionnelle. La démocratie directe est requise pour résister à la contre-révolution, et les militants sont investis du contrôle des personnes et des biens, mettant en œuvre des mesures inquisitoriales héritées des pratiques communautaristes. Tout écart entre discours et actes est perçu comme une menace et tout « homme d'État » vu comme un possible privilégié. La France plonge alors dans le degré zéro de l'imaginaire et dans la brutalité de la pulsion. Il n'est pas anodin que, dans ce contexte où la chose et le mot doivent coïncider, la pornographie disparaisse

chez les imprimeurs. Le « monde du verbe, de la rhétorique » est remplacé par le corps à corps et le cri. Il ne s'agit pas là d'une fatalité, mais d'une conséquence logique, quoique accidentelle, dans l'enchaînement des événements. Il ne s'agit pas non plus de l'essence de la Révolution, seulement de la réalisation d'un des possibles, présent depuis 1789, qui devient hégémonique pendant quelques mois, porté par les groupes des sans-culottes et des volontaires, permis par le vide de l'État et la remise en cause de la politique envisagée comme gestion des conflits.

Cette tentation se traduit aussi par le désir, compréhensible quoique inquiétant pour ce qu'il révèle d'ambition et de mépris de l'existant, de vouloir « régénérer le langage ». Le grammairien Domergue est investi un temps par le Comité d'instruction publique de la tâche, qu'il mène vigoureusement, traquant les mots et les livres contre-révolutionnaires, allant jusqu'à vouloir même les exiler hors de France. La même intention vengeresse conduit un Genevois, Jean Rondoni, à dresser aussi la liste des mots changés par la Révolution. L'invention du calendrier révolutionnaire, voulant tout à la fois se fonder sur la périodicité des équinoxes, les mystères égyptiens, la régénération révolutionnaire, et rejeter l'Ancien Régime chrétien, participe de ce même mouvement d'invention d'une communauté rêvée et utopique. Appuyé par la Convention, il devient un élément militant du républicanisme. Reste à ne pas considérer ces tentatives comme la seule réalité historique, mais de les comprendre à leurs places, contrôlées et endiguées par les hommes d'État qui cherchent des solutions politiques à la guerre mortelle qui menace l'avenir même du régime.

L'unité ou la mort

L'unité ou la mort n'est ni un slogan analogue au fameux « la fraternité ou la mort » à l'existence douteuse ni une formule justificatrice. Ces mots renvoient, prosaïquement, à la réalité vécue quotidiennement par les Français partisans de la Révolution, luttant pour leur survie. Ils interdisent de réduire la compréhension du processus révolutionnaire à des principes idéologiques ou à des concepts de philosophie politique.

Décrire la situation en juin 1793 passe ordinairement par l'énumération des périls. Les armées reculent sur toutes les frontières, les forteresses du Nord tombent, tout comme Mayence sur le Rhin. Dunkerque est assiégée, les Espagnols avancent vers Bayonne et Perpignan, tandis que les Piémontais franchissent les Alpes. Dans les Antilles, Saint-Domingue est la proie des groupes armés, alors que les Anglais et les Espagnols tentent d'y prendre pied. À l'intérieur, une soixantaine de départements entrent en résistance contre les sans-culottes parisiens, tandis que les vendéens assiègent Nantes, après avoir pris Saumur et Angers. La France semble ainsi un fruit mûr pour ses ennemis. Si ce tableau effrayant est vrai, il ne correspond pourtant pas exactement à la réalité. Les armées étrangères avancent lentement, sans vraie détermination,

sous-estimant constamment la capacité des Français à leur résister. Leurs opérations sont mal coordonnées : l'échec du siège de Dunkerque donne la possibilité aux Français de composer une armée puissante et de contre-attaquer. Les divisions parmi les alliés, sur les moyens comme sur les buts de la guerre, leur interdisent toute progression, si bien que les opérations semblent en quelque sorte suspendues dans l'été 1793, tandis que des négociations compliquées sont menées dans le secret des chancelleries. Personne ne peut obtenir une victoire décisive, ce qui profite aux Français, avant que leurs propres déchirements, en septembre 1793, permettent aux Anglais et aux Espagnols de prendre pied sur le sol de la République.

La situation est identique en Vendée. La force des vendéens tient d'abord aux faiblesses de leurs adversaires. L'échec devant Nantes est significatif. La ville était sans vraie défense et ses habitants affaiblis par les querelles entre Girondins et Montagnards. Les vendéens avaient une supériorité numérique indiscutable. Mais, faute d'unité, Charette abandonnant ses positions à l'Ouest avant que ses alliés attaquent à l'Est, Nantes demeure républicaine, interdisant aux Anglais de disposer d'un port. La blessure du généralissime Cathelineau, qui meurt le 13 juillet suivant, aggrave l'échec. La Vendée contrôle un espace important et demeure longtemps dangereuse, mais elle a perdu la possibilité de modifier le sort du pays. Elle n'a en outre aucun contact avec les émigrés et les coalisés avant 1794. Contre elle, soixante-dix mille à cent mille hommes sont requis en permanence, dépendant de commandements opposés les uns aux autres. Montagnards en Bretagne et à Nantes, hébertistes à Tours et Saumur, sous la coupe de Ronsin, dantonistes à Niort se livrent entre eux une guerre inexpiable qui se termine par les exécutions de Quétineau, de Biron, et les mises à l'écart de Canclaux ou d'Aubert Dubayet à la fin de 1793.

La désorganisation est encore plus flagrante pour caractériser les manœuvres des fédéralistes et de leurs adversaires. Une fois passées les émotions du début juin, l'absence d'objectifs clairs, les rivalités entre insurgés et l'arrivée parmi eux de contre-révolutionnaires avérés profitant de l'occasion pour lutter contre la Révolution interdisent la création d'un mouvement coordonné et efficace. Malgré les efforts de la commission centrale de Bordeaux, le Grand Ouest se divise. Les Normands règlent des comptes avec Paris plus qu'ils ne proposent un programme politique. Bretons et Ligériens évitent de se retrouver seuls face aux vendéens et aux royalistes qui circulent dans les campagnes. Après quelques semaines d'hésitation, Nantes reconnaît l'autorité de la Montagne. Dans la vallée du Rhône et le Sud-Est, la multiplicité des intérêts en jeu interdit toute unité. La société populaire de Valence, animée par Claude Payan, et le Directoire du département de la Drôme, dirigé par son frère Joseph, jouent un grand rôle dans le maintien du pouvoir jacobin. Ces hommes dénonçaient depuis plusieurs mois les menaces girondines, les 24 et 26 juin ils invitent les sociétés populaires de toute la région à un congrès pour affirmer leur soutien à la Convention et s'opposer au fédéralisme des sections. Ils empêchent le lien entre Lyon et Marseille et accueillent le général Carteaux

avec ses six mille hommes qui partent de Valence pour reprendre les villes fédéralistes. Sous leur pression, l'Ardèche et l'Isère se rangent de leur côté et la sécession du Gard demeure limitée.

À Paris, les Conventionnels adoptent une position de compromis, sans doute pour garder une unité à l'Assemblée et échapper à une victoire complète des sans-culottes. Le mois de juin se passe en tractations ponctuées de mesures pour éviter que les modérés et les indécis ne soient amenés à se rallier au fédéralisme, si bien que la suspension des salaires des fonctionnaires et du pouvoir des administrations ne se réalise que sélectivement. L'organisation du vote prévu pour l'acceptation de la Constitution par la nation participe de cette politique de conciliation. La Constitution de 1793 est écrite par Hérault de Séchelles et Saint-Just, avec l'aide de Barère, en recourant à un langage fortement religieux, et est présentée comme les Tables de la Loi déposées dans l'Arche sacrée. Elle est éditée à près d'un million d'exemplaires et est traduite en flamand, en breton, en alsacien, ou lue dans les langues locales du Sud-Ouest. Les réunions qu'elle motive déconsidèrent les tentatives fédéralistes et marginalisent les extrémistes. Tous les électeurs y sont conviés, y compris dans les zones fédéralistes, obligeant ceux qui refusent d'y participer à montrer leur opposition à la République. Cette politique paie. Près de deux millions de personnes participent au référendum, chiffre honorable dans ces circonstances ; moins surprenant : 99 % des votants approuvent la Constitution. Les pratiques de 1792 ont été prolongées, les domestiques continuent d'être exclus, tandis que, ici et là, des femmes prennent part au vote – le fait n'est pas nouveau et elles participeront plus encore pour partager les communaux un an plus tard. Si seulement 30 à 35 % des électeurs ont voté, ils montrent leur conviction de faire partie du peuple souverain dans la suite des fédérations de 1789.

En outre, entre 10 à 20 % d'entre eux – soit grossièrement deux cent mille à quatre cent mille individus – proposent des vœux : ils délibèrent donc, au-delà de la simple approbation que la Convention attendait. Sans doute les vœux exprimés sont-ils très disparates, voire antinomiques, et l'incertitude qui pèse sur leur représentativité interdit-elle de tirer des conclusions tranchées. Ceux qui ont été étudiés se partagent sur la nécessité d'instaurer ou non un maximum des prix, sur le maintien ou le remplacement rapide de la Convention par de nouveaux députés… ils témoignent que l'électeur se sent possesseur d'un statut et que le « peuple », si mal défini soit-il, remplace le roi. Les fêtes locales illustrent par ailleurs l'inventivité des administrateurs locaux assurés de leur légitimité et tenant à en montrer l'efficacité. Ce vote a donc revêtu beaucoup de significations. Il a été couplé, ici et là, à d'autres élections d'administrateurs locaux ; il a aussi été compris par une partie des électeurs comme la possibilité d'élire de nouveaux députés, donc de remplacer la Convention existante ! Partout, il a été débattu dans les assemblées primaires, même si les opposants ne pouvaient guère s'exprimer. Reste que le texte constitutionnel rassure, faisant perdre aux Girondins leur avantage initial et faisant craindre qu'ils ne basculent dans la contre-révolution.

Le mouvement de contestation s'effondre. Les fédéralistes de la Normandie ou du littoral méditerranéen ont voté, ce qui n'a été le cas ni à Marseille ni à Toulon. À Lyon, le vote a eu lieu et la Constitution a été acceptée au moment où Châlier est exécuté. Les Bretons composent avec Paris et, sauf à Brest, où les Jacobins locaux pousseront les représentants en mission à réprimer les « fédéralistes », la répression demeure très limitée. L'armée bordelaise compte péniblement quelques centaines d'hommes, qui se dispersent sans combattre. L'armée normande, plus organisée, s'avance jusqu'à Pacy-sur-Eure où elle se disloque le 13 juillet devant les troupes venues de Paris. Ses généraux disparaissent : Wimpffen se cache avant de revenir dans l'armée après le 18 Brumaire et Puisaye s'engage parmi les chouans ! Fin juillet, le Jura et Bordeaux sont aussi rentrés dans le rang. Restent alors trois villes, Toulon, Marseille et Lyon, qui basculent dans la dissidence armée. Encore faut-il souligner que leurs adversaires ne les assiègent que lentement, à la fois par manque de moyens mais aussi pour permettre d'éventuelles transactions. Au-delà des discours parfois virulents, le réalisme commande la recherche de possibles compromis.

Sans-culottes, enragés et Montagnards

De leur côté, les sections parisiennes sont très divisées, quelques-unes ont même pris contact avec les fédéralistes normands. Par ailleurs, elles ne réussissent pas à finaliser la création de l'armée révolutionnaire voulue par quelques-unes d'entre elles. Décidée le 4 juin, cette création est annulée par le Conseil général de la Commune le 19, constatant que vingt-sept sections (sur quarante-huit) s'y opposent. S'agit-il là de l'expression des « vœux secrets de la bourgeoisie montante » (A. Soboul) ? En tout cas les « modérés » sont nombreux et puissants, puisque le 1er juillet, Hanriot, le candidat sans-culotte au commandement de la garde nationale parisienne, l'emporte avec 9 087 suffrages contre 6 095 attribués au « modéré » Raffet. La division des opinions est nette puisque certaines sections avaient annoncé d'emblée qu'elles n'obéiraient pas à Raffet si celui-ci était élu. Par ailleurs, la hausse des prix provoque des troubles exploités politiquement par les enragés. Roux et Varlet réclament la taxation générale et une loi contre les accapareurs ; c'est Hébert lui-même qui refuse au nom de la Commune, assurant que le ravitaillement est assuré, que la Convention s'en occupe et qu'il ne faut pas porter atteinte à la propriété !

Dans un jeu savant et compliqué, la Commune, le Comité de salut public du département de Paris et la Convention réussissent à contenir les mécontentements provoqués par le renchérissement du coût du savon et à discréditer Roux – qualifié de « prêtre hypocrite » par sa propre section, critiqué par Marat – tout en évitant de prendre des sanctions contre les sections modérées. Il s'agit bien d'une politique délibérée, qui rencontre l'attention portée par les rédacteurs de la Constitution acceptée au même moment. Ce texte

est passé à la postérité notamment parce qu'il reconnaît le droit à l'insurrection, alors que la loi martiale est supprimée. L'exégèse de cette mesure phare illustre la complexité de l'entreprise. Le flou qui entoure ce nouveau droit, qui ne possède qu'un pouvoir évocateur, en limite l'exécution. Par ailleurs, les lois réglementant les attroupements sont maintenues, ne changeant pas véritablement le paysage répressif. Cet encadrement des expressions politiques a été réalisé aussi par les conditions du référendum à propos de la Constitution, puisque les assemblées primaires n'ont pas pu organiser les votes à leur guise. Le jeu est subtil entre représentation nationale et administration locale, illustrant l'importance des transactions continues entre ces deux niveaux de pouvoir.

L'assassinat de Marat reclasse d'un seul coup tout le paysage politique. Le 13 juillet, Charlotte Corday, venue tout exprès de Caen, tue Marat d'un seul coup de couteau. L'acte est isolé, commis par une jeune femme dotée d'un goût du sacrifice manifestement hérité d'une famille marquée par des traditions nobiliaires et religieuses, vivant dans un milieu partagé entre royalisme modéré et sensibilité girondine. Il est dicté par la volonté d'une personne prenant conscience des échecs des mouvements collectifs contre des prétentions hégémoniques parisiennes et il s'applique avec une grande justesse à l'encontre de la personnalité révolutionnaire la plus emblématique à cette époque. « Homme de sang », connu pour avoir dit qu'il fallait que « deux cent soixante-dix mille têtes tombassent », Marat incarne une position de « tribun de la guerre civile » justifiant la violence mise en œuvre par la Révolution. Charlotte Corday, aussitôt protégée par le député Drouet, est emprisonnée, jugée en bénéficiant d'un défenseur – contrairement à ce qui est régulièrement dit – et logiquement condamnée à mort. Elle est exécutée le 17 juillet, vêtue de la chemise rouge des parricides, après que deux peintres ont eu fait son portrait. L'opinion se divise sur son acte. Les sans-culottes insistent sur son geste qui viole la nature et traduit son côté « hommasse » ; les modérés la décrivent comme une vierge blonde sacrifiée. Quelques sections parisiennes expriment leur hostilité à Marat après la nouvelle de sa mort, ce que font aussi les fédéralistes de Bretagne.

Enfin, Marat devient lui aussi l'enjeu d'une compétition. Son corps est l'objet d'un véritable culte le transformant en icône sacrée. Malgré sa putréfaction, une suite de cérémonies grandioses, mêlant sublime et abjection, est organisée par des militants sans-culottes et surtout par les Citoyennes républicaines révolutionnaires. Meneurs sans-culottes et Montagnards s'investissent davantage dans la succession politique. Hébert en sort vainqueur, même si Robespierre améliore sa stature politique, confirmée par son entrée au Comité de salut public le 27 juillet, que Danton a quitté quinze jours plus tôt. Charlotte Corday a échoué : la surenchère révolutionnaire et les conflits dans le contrôle de l'appareil d'État sont relancés. Alors que, pendant son procès, elle argumente avec les membres du tribunal, l'émotion qu'elle a déclenchée submerge tous les raisonnements. Au final, son crime justifie la répression contre les nobles, dont elle fait partie, contre les Girondins, dont elle est proche,

contre les femmes, de Marie-Antoinette aux femmes révolutionnaires, dont elle illustre les transgressions, et il consacre le coup d'État des 29 mai-2 juin soudant sans-culottes et Conventionnels, malgré leurs divisions, contre les ennemis.

Démocratie directe et représentants

Ce sont ainsi des centaines de milliers de soldats, de militants, de membres des clubs (six cents à huit cents couvrent toute la France), d'administrateurs qui font vivre la Révolution et qui incarnent la souveraineté, certes dans la confusion. L'idée qui voudrait que la Révolution ait été désincarnée est démentie vigoureusement par la fête du 10 août 1793 qui rassemble des « envoyés » à Paris pour consacrer l'acceptation de la Constitution.

Sept mille envoyés arrivent donc à Paris, obligeant à modifier le projet de la fête conçue par David. Celui-ci avait en effet prévu qu'une délégation de ces envoyés défilerait aux côtés des Conventionnels pour aller s'abreuver ensemble aux seins de la statue-fontaine de la Nature. La vision machiste de la fête est respectée à la lettre, s'inscrivant dans le processus continu qui ravale les femmes à un état érotisé qui les dépolitise. Les femmes révolutionnaires sont par exemple cantonnées dans une position subalterne, se tenant assises sur des canons. En revanche, l'objectif politique doit être revu. Les sept mille obtiennent de défiler en corps, rompant l'ordonnance et écrasant par leur nombre les députés. La fronde latente des envoyés n'est pourtant pas anodine. La crainte d'une violence populaire, analogue à celle de septembre 1792, est réelle, d'autant que la rivalité couve entre la Convention et les envoyés. Quelques-uns d'entre eux sont ouvertement girondins, comme les Nantais, attendant que la Convention se dissolve après le 10 août pour provoquer de nouvelles élections. D'autres promeuvent les réclamations des sans-culottes, réagissant aux défaites militaires et à la mort de Marat. Ils relancent le débat sur la taxation des prix, acceptée le 4 mai, confirmée le 27 juin, mais oubliée depuis. Les polémiques contre les « voleurs publics » sont orchestrées par Leclerc ou par Pauline Léon au nom des Citoyennes révolutionnaires et visent aussi la Convention. Un porte-parole des « envoyés », Claude Royer, venu de Châlons-sur-Saône, demande de mettre la Terreur à l'ordre du jour.

À ces réclamations, la Convention donne des gages. Elle adopte une loi punissant le « crime d'accaparement », qui évite le maximum général – la fixation autoritaire des prix demandée par les sans-culottes –, ce qui ouvre la voie aux contrôles et aux dénonciations. Le 9 août, elle crée les greniers d'abondance, sans abroger la loi du 4 mai, provoquant des conflits locaux liés à la taxation des prix des subsistances, surtout dans les zones où les besoins de l'armée sont importants. Elle présente un projet de Code civil qui confirme les avantages donnés aux ruraux, et notamment aux métayers, en consacrant la fin de la féodalité et le partage des communaux.

L'épisode permet de comprendre pourquoi la Convention va, quelques mois plus tard, suspendre la Constitution qui représentait une menace sur sa propre existence et aussi pourquoi, en 1795, les sans-culottes réclameront, au contraire, son application ! Faut-il estimer que cette Constitution n'est qu'un faux-semblant ? Si l'on s'en tient aux revendications qui continueront pendant deux ans pour l'appliquer, sûrement pas. Elle a rencontré des attentes, leur a donné un langage politique et créé une culture. Si l'on s'intéresse aux réalités des luttes, hors d'une histoire purement institutionnelle, les hébertistes et Claude Royer n'ont pas vraiment souhaité que des élections se tiennent pour remplacer la Convention. Celle-ci est maintenue comme point d'équilibre alors que le pouvoir est littéralement suspendu à l'issue des combats. Non pas seulement du fait des risques liés à la guerre ou à la guerre civile, dont on reparlera à nouveau, mais surtout parce que chaque détenteur d'une parcelle de pouvoir s'estime en droit de parler au nom du peuple souverain et qu'il est conforté dans sa position par les victoires qu'il remporte sur les ennemis. Or les risques de dévoiement de ce type de position n'échappent à personne. Les surenchères et les manipulations ne manquent pas, si bien que les débats politiques ne s'inscrivent pas dans un cadre théorique où les vertus de la démocratie directe ou de la démocratie représentative seraient discutées par des constitutionnalistes érudits. Ils sont menés par des partisans, se saisissant de toutes les occasions pour faire gagner leur camp.

Ainsi, un délégué d'une des sections de Paris déclare-t-il devant l'assemblée de la Commune, le 1er août 1793 : « Nous ne venons pas vous inviter à délibérer en aucune manière sur la volonté du peuple, nous apportons les ordres de nos commettants, il ne vous reste qu'à obéir. » Plus cyniquement, un ami de Roland, défenseur du libéralisme économique, n'hésite pas à parler au nom du peuple pour mettre la Commune et la Convention en difficulté, alors que la crise frumentaire est vive ! Il est appuyé par les enragés, adversaires idéologiques mais alliés objectifs, si bien que Roux, Leclerc et d'autres en profitent pour lancer un appel à l'insurrection, proposant l'envoi à la guillotine de catégories de population. Les banquiers, les députés enrichis ou les signataires des protestations contre le 20 juin 1792 doivent être englobés dans la « grande purification » à faire le 11 août. Hébert en profite pour réclamer des mesures exceptionnelles contre les « nouveaux brissotins », à savoir les amis de Danton !

Échec aux enragés

Devant cette alliance d'opposants, qui se targuent de leur légitimité, Robespierre, au nom du Comité de salut public, contre-attaque. Roux ne serait qu'un prêtre démagogue et Leclerc un ci-devant « patriote d'un jour ». Le 8 août, il fait citer la veuve de Marat pour qu'elle dénonce ceux qui usurpent le nom de l'Ami du peuple, tandis que les Jacobins répandent le bruit que la disette est le fruit d'un complot de « malveillants ». Roux essaie de soulever les

sections. Il est mis en minorité et emprisonné dès le 22 août par sa propre section. Paris ne s'insurge pas. Le Comité de salut public a réussi à ravitailler la ville, ramenant de son côté Hébert et isolant les enragés pour de bon. Huit mois plus tard, celui qui avait lancé l'affaire, le rolandiste Cauchois est jugé et condamné à mort. Entre-temps le Comité de salut public a pris l'intégralité du pouvoir.

Il est alors possible de comprendre autrement ce qui s'est joué entre le 1er et le 10 août 1793. La fête s'est terminée par une destruction symbolique : l'embrasement d'un bûcher composé des « dépouilles » de la monarchie et des « hochets » de la noblesse – tapis aux fleurs de lys, objets d'arts – annonçant la vague de destruction des emblèmes rappelant l'Ancien Régime, statues des rois de Notre-Dame ou plaques de cheminée. L'occasion a été manifestement saisie pour brûler un tableau de Nanine Vallain, certes consacré à un prince, mais ceci permettant d'endiguer l'insupportable concurrence des femmes, même républicaines, dans l'art. Le même jour, le musée du Louvre ouvre ses portes, protégeant les œuvres d'art que la Révolution conserve pour ne pas être assimilée aux Vandales. Sacrifice expiatoire et constitution d'un patrimoine désacralisé se combinent, le premier fait écho ponctuellement à la charge émotionnelle, le second jette les bases d'un programme durable.

Cette gestion apparemment contradictoire a été exprimée, le 1er août, par Barère dans un grand discours consacré à la défense nationale. Focalisant tous les risques majeurs sur l'insurrection de l'Ouest, il propose de mettre Marie-Antoinette en accusation et de détruire les mausolées de Saint-Denis « pour célébrer le 10 août ». La dualité se prolonge dans les faits. La municipalité de Saint-Denis se plie à cet ordre, mais l'iconoclasme pratiqué est sélectif, puisque Dom Poirier préconise d'envoyer au musée des Petits-Augustins certaines pièces dans l'intérêt même de la nation. La profanation des tombeaux n'aura lieu qu'entre le 12 et le 25 octobre suivant, lors de l'exécution de la reine et de la déchristianisation des hébertistes. Barère s'en prend également à la Vendée, réclamant la destruction de ses « brigands » pour porter un coup fatal à Pitt. Mais la proposition du député Garnier de Saintes de faire assassiner ce dernier est repoussée par la Convention, hostile à des actes terroristes. Le succès de cette politique est évident lorsque, le 25 août, les envoyés acceptent de repartir dans leurs cantons, où ils sont censés jouer les premiers rôles auprès des représentants en mission. La Convention reste donc seule à représenter le peuple souverain, légitimée contre les menées fédéralistes girondines ou sans-culottes. Cet épisode, mal connu, permet pourtant de saisir comment le pouvoir des Montagnards et de la Convention s'est imposé en négociant avec une demande « démocratique » exprimée par les assemblées primaires et avec des porte-parole. Nous sommes loin des images convenues assurant que les jeux étaient faits dès juin 1793 et que les multiples institutions préparaient un quelconque « gouvernement révolutionnaire ». Tout a reposé, au contraire, sur les compromis entre forces antagonistes : la Convention, élément parmi d'autres, a composé avec le « peuple » colégislateur.

La démocratie directe a montré ses limites. Elle permet toutes les manipulations et tous les renversements d'alliance. Roux et Leclerc en font l'amère expérience quand la Convention réussit à retourner l'opinion contre eux, avec l'appui des amis d'Hébert. Le mouvement sans-culotte, si tant est qu'il ait jamais existé, cesse d'avoir une unité et une efficacité, éclatant entre habitants des sections et militants de base, multiples agents et cadres intermédiaires, meneurs de courants et élus ou commis des grandes administrations communales ou nationales. Il y a quelque ironie à constater que le divorce entre ces différents groupes, décrit par des historiens ayant rédigé des œuvres érudites de grande valeur, a été minimisé lorsque ceux-ci (A. Soboul, H. Burstin) voulurent trouver du sens au vocable commode de « sans-culottes ». Si l'on cherche des caractéristiques spécifiques, les « sans-culottes » sont aussi « introuvables » que le « peuple » de la Révolution. Une orientation idéologique et sociale a recouvert des disparités considérables, le mot ne renvoyant ni à une abstraction ni à une catégorie sociale claire. La notion de « sans-culotte » s'apparente à celle de « Girondins » : plus que des réalités sociales, elles désignent des aspirations politiques, voire identifient des idéals types. Elles désignent des nébuleuses dont les efficacités ne se concrétisent qu'au moment de tensions.

Il ne faudrait pas conclure ces lignes par une condamnation des Conventionnels, suspectés de mauvaise foi. Ils sont prisonniers d'un dilemme entre le respect des demandes exprimées par un « corps social » qui se constitue par ses revendications et l'obligation de résister aux excès et dérives d'individus et de groupes parlant au nom du « peuple ». Cette vérité d'évidence, refusée longtemps par l'historiographie « progressiste », trouve une place nouvelle dans les approches historiographiques d'un XXIe siècle confronté aux diverses formes du populisme. Cette lecture doit s'articuler avec celle qui met en valeur les idéals types politiques que les différents courants illustrent : une société d'individus éducables et améliorables, selon Condorcet, une nation de citoyens vertueux, selon Saint-Just, une communauté des égaux, pour les sans-culottes, pour rappeler que l'explication historique se mène dans cet entre-deux inconfortable mais indispensable.

Armée du peuple, discipline et efficacité

Le 23 août, deux jours avant le départ des sept mille envoyés, l'Assemblée décrète la « levée en masse », modifiant les règles du recrutement militaire et satisfaisant une demande des délégués provinciaux. Au sens strict, cette décision s'inscrit dans la suite des mobilisations effectuées depuis 1791 et amorce la conscription du Directoire. Mais dans le contexte politique de 1793, la mesure trouve un autre sens plus politique. Pour les sans-culottes, il s'agit surtout de provoquer un déploiement des forces vives du « peuple » révolutionnaire par nature. Pour les Montagnards, il convient d'encadrer l'enthousiasme et de le discipliner. Le « peuple » est à édifier, notamment par

l'action de la vertu. L'écart entre ces deux conceptions est considérable. Les sans-culottes estiment détenir la clé de la réussite militaire et sociale en faisant la guerre contre les ennemis, parmi lesquels se trouvent les riches. Les Montagnards récusent ce programme et n'entendent pas laisser ces troupes sans encadrement. L'enjeu est bien la définition de la nation, les sans-culottes estimant qu'elle peut se créer d'elle-même, dans la communion des égaux ; les Conventionnels demeurant convaincus que sa création doit être encadrée par l'État qui, en l'occurrence, doit garder le contrôle de l'armée hiérarchisée et disciplinée. Dans les faits, les appels au martyre au nom de la nation seront communs à tous les groupes, même si les Montagnards réussissent à les canaliser progressivement et à limiter les dérives. Dans les camps, des liens fraternels se nouent entre les soldats et leurs officiers, facilitant la cohésion des troupes, même si parfois cette unité repose sur l'acceptation du pillage et des exactions des soldats. Enfin, pour une partie non négligeable de la population, la soumission aux exigences militaires est mal acceptée. Ainsi, la levée en masse ne produit pas l'effet escompté par ses promoteurs sans-culottes. La raison d'État, avec ce qu'elle implique de négociations et d'ajustements, demeure prédominante sous l'égide des Conventionnels. En l'occurrence ceux-ci, et Barère à leur tête, adoptent apparemment le langage de leurs rivaux, profitent de l'élan suscité et détournent l'application à leur profit en maintenant leur maîtrise.

Seuls les célibataires et veufs sans enfants de dix-huit à vingt-cinq ans sont réquisitionnés, en revanche la nation est mobilisée, notamment dans la fabrication extraordinaire d'armes. Les résultats sont disparates. L'armée est bouleversée, comptant autour de cinq cent mille hommes, elle en reçoit trois cent mille de plus dans les mois suivants, au terme de campagnes de recrutement hétéroclites. Comme les recrues sont conduites sur des distances considérables vers leurs corps et amalgamées souvent dans des conditions difficiles avec les troupes plus aguerries, la levée en masse est à certains égards un leurre. Ajoutée à de multiples levées, effectuées à des dates proches, elle n'a été qu'une parmi d'autres. Elle ne donne pas à l'armée des moyens supplémentaires pour combattre, les victoires qui adviendront seront dues à d'autres facteurs, à commencer par la surveillance exercée sur les généraux. Ces gigantesques brassages d'individus désorganisent le pays, entraînent des hausses de prix, aggravent les tensions entre riches et pauvres et ne donnent pas, loin s'en faut, de résultats immédiats. Reste cependant que la grande masse de soldats, inédite pour l'époque, change la donne sur le terrain. Peu formés initialement, ils bousculent les habitudes et déstabilisent leurs adversaires – outre leur propre encadrement souvent –, imposant au reste du pays une charge considérable pour assurer leur ravitaillement, leur équipement et leur armement. Enfin, venant de toutes les régions, même éloignées des frontières traditionnellement menacées, et issus des groupes sociaux pauvres urbains mais aussi ruraux pour une part, ces nouveaux soldats participent *de facto* à la nationalisation de la Révolution, comme à l'imposition de mesures

exceptionnelles et à l'accroissement de la productivité.

La Convention et les Comités mobilisent en effet au nom de l'efficacité. Il s'agit bien d'une innovation, puisque ce n'est pas l'élan politique qui compte, mais la qualification. Les ouvriers spécialisés sont ainsi retirés des troupes pour être intégrés dans toutes les fabriques d'armes et de munitions créées dans l'urgence sur tout le territoire, aggravant le sort des ruraux qui supportent directement l'impôt du sang. Toute la population est requise pour collecter le salpêtre des caves et le donner à des collecteurs désignés, avant de le transformer en poudre avec du soufre et du charbon de bois. À Paris, six mille ouvriers fabriquent des fusils, fondent des balles, coulent des canons dans d'innombrables ateliers (dont deux cent cinquante forges) établis notamment le long de la Seine. Leur production quotidienne aurait atteint mille cent fusils. Ces ouvriers sont parfois considérés comme des « muscadins » parce qu'ils échappent à la guerre et qu'ils bénéficient de paies très élevées, mais la Convention les soutient et leur impose peu à peu une discipline. La production met du temps pour devenir suffisante mais le pari est réussi malgré des charges accablantes. Toute une administration autonome organise des réquisitions, des convois de matières premières ou des livraisons d'armement, employant des myriades de voituriers et de bateliers. Les subsistances destinées aux troupes et aux ouvriers deviennent des priorités et leurs salaires échappent au maximum des prix et des salaires qui est en train d'être élaboré.

L'effort industriel est général et novateur. À côté des grandes poudrières qui se créent, notamment à Paris, le château de Meudon, dans la périphérie, est voué à des expériences secrètes autour des aérostats et des recherches d'explosifs. Le télégraphe Chappe est installé, au grand effroi des populations inquiètes des mouvements incompréhensibles des appareils. Les grandes fonderies, comme celle d'Indret, non loin de Nantes, sont soigneusement préservées des risques de guerre et des surenchères politiques. Elles sont laissées à des entrepreneurs privés, considérés comme plus aptes que des régisseurs, pour produire des armes de qualité en grand nombre. C'est aussi le 24 août 1793 que la Convention ouvre le « Grand Livre de la dette publique », pour rassurer les créanciers de l'État tout en les liant durablement. Toutes les dettes sont confondues et consolidées, l'État s'engage à verser une rente mais est déchargé du remboursement du capital.

Employer les violents

Les effets sont considérables. Dans l'immédiat, le pouvoir des hébertistes est renforcé. Les revendications sans-culottes se combinent avec l'organisation montagnarde pour modifier les tactiques militaires. La pique est plus que jamais vue comme l'arme révolutionnaire par excellence ; son usage renouvelle les méthodes de combat et contribue à renforcer les exercices militaires, même si les résultats ne sont pas probants. Ce dogme provisoire n'est pas contesté tant que les fournitures militaires sont indisponibles. La baïonnette devient de fait

l'arme la plus utilisée. La radicalisation des mots d'ordre modifie également la conduite de la répression à l'intérieur. Cette levée donne aussi aux représentants en mission un rôle local important au moment où ils passent sous le contrôle accru de la Convention. Interprétant parfois les lois de façon erronée, ils sont les moteurs de la mobilisation, points d'équilibre entre toutes les institutions départementales ou communales, sociétés populaires, comités de surveillance qui se concurrencent entre eux. Si bien qu'ils organisent à leur gré les réquisitions face aux pressions des sociétés populaires comme face aux résistances paysannes de plus en plus vives. Plus qu'une politisation de la guerre, leurs actions concrètes font sens : ils imposent une unité, vaille que vaille, au nom de la nation. Ils incarnent l'irruption du politique.

Dans son discours du 1er août, Barère a désigné la Vendée comme l'ennemi essentiel, faisant décréter la destruction des « brigands », sous réserve de protéger les femmes, les enfants et les vieillards. La précaution est importante, elle ne considère pas les « vendéens » comme un groupe à détruire, puisque les catégories ordinaires – le sexe et l'âge notamment – continuent d'être opératoires et qu'aucune définition, même géographique, d'un groupe n'est apportée. Que les pratiques des troupes soient incontrôlables sur le terrain, Barère le sait aussi, qui cite le sac du Palatinat de 1688 en connaissance de cause. Mais il ne crée pas un ennemi « substantiel » (C. Schmitt), opposé en tant que tel à la Révolution, et donc soumis à la destruction, puisqu'il faudra examiner les caractéristiques de chaque personne pour la ranger ou non parmi les « brigands ». Il couvre à l'avance les débordements répressifs causés par l'urgence, la conviction politique ou simplement la haine. Dans tous les cas, il prépare l'avenir en rendant possibles l'arrêt de la répression, la réconciliation avec les « non-brigands » et aussi l'accusation de ceux qui auront outrepassé des ordres flous. « L'ennemi » demeure ainsi une catégorie parfaitement historicisée, dépendante de l'état des luttes. Une levée spéciale d'hommes est décidée contre les vendéens douze jours plus tard.

Ce discours laisse donc le champ libre aux représentants en mission et aux armées pour agir dans l'urgence. Il s'agit là d'une politique cynique, qui s'illustre, par exemple, par la création, dans l'Ouest, d'une compagnie des hussards américains rassemblant des « citoyens de couleur » sous la pression sans-culotte. La Convention s'opposant à l'envoi de cette compagnie dans les colonies, elle est déployée sur le front vendéen, où elle commet des exactions couvertes par le représentant en mission pendant plusieurs mois. De la même façon, nombre de troupes plus ou moins régulières vont se livrer aux pratiques ordinaires des soldats en campagne, aggravées ici et là par le radicalisme – et le laxisme – de représentants en mission ou d'officiers. Destructions de biens, viols, violences diverses accompagnent le passage de ces soldats, assurés de l'impunité et de leur bon droit. Tuer les « brigands » est légitime et même nécessaire. Sous l'effet des discours sur la nation régénérée, les sensibilités s'émoussent et les mises à mort se banalisent, voire deviennent les marches vers la gloire. Faut-il rappeler que la guerre se mène alors en exerçant les pires

brutalités sur les populations envahies ou vaincues ? L'attention portée aux exactions des révolutionnaires est pour une part liée au contraste entre ces faits et les idéologies et les mots d'ordre proclamés.

Reste que les recrues étant travaillées par la propagande sans-culotte, régulièrement hostile au commandement et souvent au Comité de salut public, certains généraux en font les frais. Les sans-culottes réclamant l'épuration de l'armée, au profit de généraux nommés par Bouchotte, la Convention et le Comité de salut public lâchent littéralement Houchard. Ce général sorti du rang, commandant l'armée du Nord après que les officiers nobles ont été démis, remporte une victoire difficile à Hondschoote, le 8 septembre 1793, mais ne poursuit pas les Anglais défaits pour laisser ses soldats se reposer. Transformé en traître, il est destitué, jugé et exécuté le 25 novembre. Le général Custine, détesté pour son arrogance, son indépendance et son souci de la discipline, est également envoyé devant le Tribunal révolutionnaire à la suite de défaites et exécuté le 28. En Vendée, le général Biron perd la véritable guerre qu'il menait contre Ronsin et Bouchotte ; il est destitué de son commandement en juillet et, lui aussi, exécuté le 31 décembre 1793.

Ces multiples actions, qui terrifient l'armée et la nation et profitent aux sans-culottes, renforcent en définitive le Comité de salut public qui centralise toutes les opérations et va tirer le bénéfice de cette radicalisation une fois les sans-culottes éliminés. Un certain nombre de généraux, comme Canclaux, appuyé par Carnot, n'ont jamais cédé sur la nécessité du maintien de la discipline. La preuve en est donnée par la décision prise par les représentants en mission réunis à Angers le 8 septembre à propos du discours de Barère du 1er août. La destruction des « repaires » des « brigands » doit être décidée par les généraux seuls ; tout officier, sous-officier ou soldat qui contreviendrait serait responsable des dégâts et considéré comme « rebelle à la loi ». L'emploi des violents est une pratique délicate répondant à la nécessité de gagner la guerre par tous les moyens. Cette politique est assumée par les Douze du Comité de salut public.

Terreurs ou « Terreur » ?

Que la conduite de la guerre soit prioritaire sur toute autre considération est illustrée par les solutions politiques adoptées en septembre. Les sans-culottes sont, à ce moment-là, la force indispensable et le danger pour la Convention. Celle-ci va encadrer et réglementer autant qu'elle le pourra la répression réclamée par les militants sans-culottes par une partie des députés eux-mêmes et des représentants en mission. Même si ses lois ne sont pas respectées exactement, elles donnent des arguments de résistance autant aux administrateurs éventuellement contestés par les sociétés populaires qu'aux prévenus. Camille Desmoulins, ironisant, allait jusqu'à dire que même les sociétés fraternelles édictaient des lois et qu'il suffisait d'une publication dans un journal pour qu'une « loi » soit considérée comme valide ; la Convention

empêche les lois de vengeance, les proscriptions catégorielles ou les dénonciations malveillantes. Il faut vaincre pourtant, au cœur d'une complexité inouïe, qu'il convient, ici, de suivre cas par cas.

À Saint-Domingue, le conflit triangulaire entre esclaves ralliés aux Espagnols, colons soutenus par les Anglais et libres de couleur républicains se complique avec l'arrivée du nouveau gouverneur Galbaud, planteur, vétéran de Valmy et proche de Dumouriez. Il s'empare provisoirement du Cap-Français, avant que ses adversaires, Sonthonax et Polverel, les commissaires envoyés par Paris, sauvés *in extremis* de la capture, ne reconquièrent la ville dévastée et ne lancent contre lui une contre-offensive victorieuse ! Ils peuvent ainsi contrôler une partie de la colonie, tandis que Galbaud, les colons royalistes et douze mille esclaves émigrent vers les États-Unis ou les Caraïbes. Sonthonax et Polverel décident alors d'accorder la liberté aux esclaves combattant pour la République, puis, de leur seule initiative, abolissent l'esclavage les 29 et 31 août 1793. Ils organisent des élections de députés à la Convention qui accueille en février 1794 les trois députés, le Noir Belley, le sang-mêlé Mills et le Blanc Dufay.

Une évolution similaire affecte la Corse mais, dans ce cas, en défaveur de la République. Les conflits ouverts au printemps 1793 entre paolistes et Jacobins ont comme conséquence de rendre Paoli responsable de l'échec de l'expédition militaire lancée contre la Sardaigne, alors que l'hostilité des troupes – venues pour partie de Marseille – envers les Corses a joué un rôle essentiel. Dénoncé comme traître à la patrie, décrété d'accusation, Paoli demeure pourtant l'homme fort de l'île et ses partisans chassent ses adversaires, dont la famille Bonaparte. En juillet 1793, l'île est de fait séparée de la France, négociant le soutien de la marine anglaise, ce qui débouchera en juin 1794 sur la constitution d'un royaume anglo-corse.

À Marseille, la municipalité provisoire a lancé une offensive vers Avignon, prise le 8 juillet et perdue le 26. L'épisode donnera naissance, en 1794, à la légende du jeune Viala, enfant républicain tué en résistant aux « fédéralistes ». La contre-offensive menée par le général Carteaux profite des divisions internes aux Marseillais, puisque des royalistes poussent l'insurrection vers le rapprochement avec la flotte anglaise, tandis que des sections populaires se soulèvent contre la municipalité « modérée » et royaliste. Le 25 août, Marseille est reprise et la répression est spectaculaire. Un programme de destruction est annoncé et un tribunal criminel extraordinaire mis en place aussitôt, envoyant cent soixante-deux personnes à l'échafaud. En réaction, les insurgés de Toulon, qui ont été rejoints par des royalistes et contre lesquels se dirigent les troupes républicaines, font appel à la flotte anglo-espagnole. Le 28 août, treize mille marins et soldats débarquent dans le port. Le 1er octobre, Louis XVII est proclamé roi et la ville identifiée par le drapeau blanc. Le siège commence le 8 septembre et va durer plus de deux mois. Plus au nord, Lyon a cédé dès le 7 octobre, après un siège resté longtemps incomplet, autorisant les Lyonnais à profiter des brèches, mais qui a vu là aussi l'affrontement caractérisé

entre les forces révolutionnaires d'un côté et les contre-révolutionnaires avérés de l'autre, les royalistes ayant pris une part remarquée à la défense de la ville.

À Paris, les premiers jours de septembre voient se développer les réclamations contre la vie chère, contre les généraux nobles et les fédéralistes de Lyon et de Toulon – la prise de Toulon par les Anglais est connue le 2 septembre. Le 3, la Convention décrète le premier impôt sur la fortune que la France ait connue, un emprunt forcé sur les riches. Alors que sans-culottes et modérés s'affrontent pour le contrôle des sections, un rassemblement spontané est récupéré le 4 par Chaumette qui promet la création d'une armée révolutionnaire capable d'assurer le ravitaillement de la ville. Le 5, une foule se présente à la Convention pour obtenir satisfaction. Les débats sont confus. Danton galvanise l'assemblée, élimine les tensions, mais refuse de revenir dans le Comité de salut public. Billaud-Varenne, qui a pris le parti des manifestants, y rentre au contraire, avec Collot d'Herbois. Barère, qui a parlé au nom du Comité, alors que Robespierre a quitté la présidence de la Convention pour avoir l'appui des Jacobins, sait, une nouvelle fois, déporter la demande. Une armée révolutionnaire rassemblera six mille hommes et mille deux cents canonniers, les comités révolutionnaires pourront poursuivre les suspects et les Girondins emprisonnés seront jugés.

Au sens propre, la terreur n'est pas mise à l'ordre du jour de la Convention, qui refuse également que les suspects puissent être mis à mort sans jugement. La loi est requise contre les « brigands », qu'il faut combattre sans les imiter. Parallèlement, les assemblées de section sont limitées à deux par semaine, leurs participants peuvent percevoir une indemnité de quarante sous, ce qui les met dans la dépendance de l'État. Le même jour, Roux est jeté en prison – il s'y suicidera. Varlet et Leclerc, qui dénoncent aussitôt les limitations apportées à la démocratie directe, connaissent aussi la prison quelque temps, tandis qu'une offensive se déclenche contre les Citoyennes républicaines révolutionnaires et qu'enfin, pour faire bon poids bonne mesure, les têtes de Marie-Antoinette et de Brissot sont jetées en pâture.

La demande radicale des sans-culottes a été ainsi, à nouveau, utilisée et émoussée. Ce que comprend et accepte Hébert. Étant débarrassé des enragés, il soutient les décrets de la Convention qu'il exagère à dessein, insistant sur l'élimination des nobles et des prêtres des postes qu'ils occupent. Les assemblées de section réagissent aussi aux contrôles imposés, les militants s'organisent en sociétés populaires, nouvelle dénomination qui permet de contourner le contrôle des Jacobins. En retour, ceux-ci imposent que ces sociétés s'épurent et s'affilient à leur club pour éviter tout risque de « fédéralisme » et d'« aristocratisme ». Ces luttes sourdes, mais profondes, annoncent la rupture qui surviendra en janvier-mars 1794.

Encadrer la violence

Dans les jours qui suivent, la Convention continue son exercice

équilibriste de radicalisation contrôlée ; le 7, les biens des banquiers étrangers sont mis sous séquestre, répondant à une demande du département de Paris et aux attentes des sans-culottes ; le 11, le maximum des fourrages et des grains, ce contrôle des prix si désiré, est décrété, annonçant le maximum général, décidé le 29 septembre. Le principal effet en sera la rupture entre paysannerie et monde urbain, mais les craintes des sans-culottes peuvent peser dorénavant sur les paysans contre lesquels les armées révolutionnaires vont agir. La responsabilité de la Convention dans le ravitaillement quotidien diminue d'autant et les demandes réitérées de démembrement des grandes fermes sont ignorées par les députés qui refusent d'entrer dans une politique de redistribution des biens. Le 13 septembre, une loi est votée pour attribuer les terres des émigrés aux pauvres. Mais pour protéger malgré tout les campagnes dont dépend l'approvisionnement militaire, la loi sera édulcorée et peu appliquée, d'autant que les généraux peuvent, après le 15 septembre, vivre sur leurs conquêtes, soit piller les zones conquises sans avoir à se soucier de les rattacher à la France révolutionnée.

Le 17, la Convention légifère sur les suspects. Le 12 août, l'arrestation des personnes suspectes avait été demandée ; la question est posée à nouveau, notamment par Collot d'Herbois, le 4 septembre, puis par des sections voulant emprisonner les « mauvais citoyens », les « accapareurs », les fonctionnaires suspendus… Après trois rédactions, le texte de Merlin de Douai est accepté le 17. Sa cohérence est réelle mais ses limites sont tout aussi cohérentes. Dénommée par toute l'historiographie « loi des suspects » et régulièrement considérée comme une ignominie terroriste, elle instaure de fait des garde-fous contre les proclamations tenues par les sections et encadre les poursuites. Ainsi, les prêtres insermentés ou les fonctionnaires réintégrés ne sont plus concernés par la loi. Seule concession aux sans-culottes, qui en usent aussitôt : l'absence de certificat de civisme désigne le suspect. Le pouvoir des comités révolutionnaires trouve ici sa confirmation, mais ce motif demeurera très minoritaire dans l'ensemble des procédures lancées contre les suspects. Là encore, les jugements ne sont pas laissés à l'appréciation subjective de chacun et l'ennemi n'est pas « substantialisé ». Seuls les nobles « qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution » sont suspects, clause qui ouvre la voie à de nombreux recours. La loi n'est pas liée au « machiavélisme » de Merlin et des Conventionnels, mais « aux luttes au sein de l'appareil d'État révolutionnaire » et Merlin de Douai a été manifestement obligé de se dédouaner de ses positions modérées en endossant ce texte. Dans l'immédiat, les sans-culottes gardent, là encore, leur capacité à arrêter les suspects, mais n'arrivent plus à organiser les contrôles qu'ils voulaient mettre en place, tandis que les relations personnelles continuent de jouer le plus grand rôle dans la répression.

Le grand emprunt, quant à lui, avait déjà été débattu à l'Assemblée, décidé le 20 mai, après avoir été lancé à Montpellier dès mars 1793 ; il se combine, en outre, avec le grand emprunt volontaire mis en place le 24 août 1793. Son

inspirateur, Cambon, est l'homme fort des finances de l'État et dispose du soutien des réseaux financiers montpelliérains. Il s'agit tout à la fois de récupérer de l'argent pour la guerre, de contenter les demandes sociales, mais aussi de réduire la circulation monétaire, donc l'inflation, et de s'attacher enfin le concours des plus riches qui échappent à l'emprunt forcé s'ils ont souscrit à l'emprunt volontaire – aux conditions fort avantageuses. Au final, le paiement s'étala jusqu'en l'an VII et rapporta autour de 288 millions – un mois de guerre coûtant 250 millions –, soit le quart de l'estimation. Les riches payèrent mais furent gagnants et les communes rurales échappèrent à la contribution, les élus municipaux assurant qu'aucun riche n'y vivait ; les villes « fédéralistes » payèrent, quant à elles, le prix de leur révolte. Enfin, en quelques jours, les banquiers, inquiétés, retrouvent leur liberté de manœuvre, grâce notamment à Cambon qui a l'aval de la Convention. Entre-temps, la manœuvre a servi aussi à éviter que les spéculations à la baisse sur la monnaie française ne ruinent le budget, si bien que l'on peut se demander si les sans-culottes n'ont pas été manipulés par des contre-révolutionnaires bien informés ! Le Comité des finances en ressort renforcé et peut continuer à traiter avec les banquiers et même à exporter du numéraire.

L'État éclaté

Dans l'ensemble du pays, les assemblées de section et toutes les institutions sont épurées, la terreur étant mise *de facto* à l'ordre du jour dans de nombreuses villes, car répondant à une attente partagée par des militants sans-culottes ; le mot d'ordre lancé depuis le 1er août circule. Porté par une partie des révolutionnaires, il permet de terroriser des ennemis, malgré ou peut-être à cause de son imprécision. À quoi renvoie « ordre du jour », puisque la terreur n'a pas été inscrite à celui, très formel, de la Convention ? Quatre conclusions doivent être tirées de cette situation. En premier lieu, aucun système politique de gouvernement fondé sur la terreur n'a été institué, la Convention ayant collectivement mis en avant la notion de justice. Si bien que, deuxième point, un grand nombre de représentants ont exercé une « terreur douce ». Il ne s'agit pas d'un simple oxymore, mais bien d'une politique alliant des déclarations redoutables à des exigences, limitées pratiquement, inspirées par l'état d'un pays en guerre. Ceci expliquerait que ces agents aient été peu inquiétés après Thermidor et que l'effort militaire ait pu être accepté par des populations consentantes, passives, ou habiles à ne pas donner prise aux interventions du pouvoir central ! Ensuite, troisièmement, l'automne et l'hiver 1793-1794 sont incontestablement l'apogée de l'indépendance des communautés rurales dans des campagnes épargnées par les conflits internes. Des régions refusent ainsi fédéralisme et sans-culottisme, illustrant le fait que la politisation n'a pas été le seul mode de vie des Français dans la guerre et que le républicanisme s'est enraciné indépendamment des mots d'ordre partisans. Enfin, et dernière conclusion, des représentants et des groupes constitués autour d'eux ont,

cependant, profité de l'occasion pour exercer des violences et des exactions. Leur nombre est resté néanmoins marginal, mais l'attention des contemporains et des générations suivantes s'est logiquement focalisée sur eux. Concrètement, seules les régions de « guerre civile », là où ces hommes ont pu agir sans contrepoids, ont été soumises à des déchaînements incontrôlés de répression pendant les phases les plus aiguës des combats.

Il n'y a donc pas à dénoncer, pendant cette période, une orientation unique inventant un système, que ce soit l'exclusion de catégories d'individus, un quelconque prétotalitarisme, voire un génocide. Tout au contraire, c'est la faiblesse des pouvoirs centraux, provoquée par des concurrences importantes et par les incertitudes sur la définition même de l'État, qui a permis ces réponses disparates aux urgences. Si la terreur a été exercée par des individus et des groupes se réclamant de la légitimité de l'État, ou prétendant conquérir la légitimité de l'État par ces moyens, il n'y eut pas une violence d'État édictée par les plus hautes autorités. En témoignent les cas nombreux où des suspects et des accusés, même nobles, sont sauvés par les garanties données par leurs voisins et amis venus les défendre devant un tribunal. Même pendant la « pleine Terreur », pour reprendre une expression véritablement dénuée de sens, les liens communautaires, lorsqu'ils sont maintenus, priment sur l'idéologie et démentent toute systématicité d'une répression politique. Les exemples sont fréquents, que ce soit dans l'Essonne, autour de Nantes ou de Lyon. Pragmatisme, cynisme, nécessité et détermination ont compté davantage, dans un mouvement plus régressif qu'innovateur, que les idéologies et les mots d'ordre avancés comme des étendards mobilisateurs. À cela s'est ajouté l'héroïsme devant la mort, qu'elle soit revendiquée, acceptée ou infligée. Le tout compose un moment particulier pour lequel les comparaisons s'imposent plus avec la France de 1914 qu'avec l'URSS de Staline ou l'Allemagne d'Hitler.

Preuve en est donnée par les luttes byzantines que se livrent hébertistes et Montagnards à partir de septembre 1793. Le conflit naît à l'occasion du congrès de Valence organisé à partir du 7 septembre par des sociétés populaires à l'initiative du sans-culotte marseillais Isoard, qui, après avoir fui Marseille, est devenu délégué d'Hébert. Robespierre s'oppose directement aux mille deux cents délégués qui souhaitent l'application de la Constitution, notamment de tous les articles qui peuvent limiter le pouvoir des députés. Il entend au contraire maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et empêcher toutes les liaisons entre les comités centraux de sociétés populaires qui établiraient une légitimité concurrente de celle de la Convention reliée de son côté aux institutions départementales et locales. Le congrès suivant, qui se tient à Marseille du 3 octobre au 21 novembre, à l'initiative d'Isoard, tourne court. Les revendications hébertistes veulent explicitement doubler l'exécutif en mettant le ministre de l'Intérieur sous la coupe des sociétés populaires. Ces prétentions sont contrées non seulement par les Conventionnels, mais aussi par les sociétés populaires de la ville ainsi que par le représentant en mission

Fréron.

Ce dernier revendique habilement la « terreur à l'ordre du jour » pour rallier à lui les militants contre Toulon mais aussi contre le « fédéralisme » sans-culotte ! Les hébertistes, menacés de passer pour des fractionnaires ou des intrigants, sont obligés de revendiquer un mot d'ordre plus neutre – « du pain et du fer » – avant de l'abandonner. Quelques mois plus tard, Fréron met la ville en état de siège et persécute les meneurs sans-culottes, à commencer par Isoard qui peut être suspect de menées contre-révolutionnaires ! Avec moins d'enjeux, le même schéma se reproduit en octobre et décembre 1793 dans le Nord, où des clubs organisent des fédérations pour mettre en place une démocratie directe et des armées révolutionnaires. L'hostilité habile des représentants en mission et le peu de soutiens à ces initiatives les rendent caduques. Mais leurs existences attestent que si la légitimité de la Convention est établie, son pouvoir effectif ne l'est pas encore.

Ce qu'illustrent les transactions d'octobre. Le 10 octobre, alors que la Commune renforce son contrôle politique, que des bruits de corruption circulent sur le compte de députés et de sans-culottes, la Convention déclare le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, repoussant l'application de la Constitution *sine die*, et douze jours plus tard une commission des subsistances est créée sous l'autorité exclusive du Comité de salut public. Saint-Just déclarant le même jour précisément (19 vendémiaire an II), « les lois sont révolutionnaires, ceux qui les exécutent ne le sont pas », légitime le coup de force de la Convention et du Comité de salut public. La possibilité de censure accordée aux citoyens par la Constitution est annulée, la démocratie semi-directe refusée, l'Assemblée s'engage dans un régime clairement représentatif en mêlant les attributions de l'exécutif à celles du législatif.

Alors que la tension populaire est forte et que les sections et les administrations sont saisies d'une volonté d'épuration qui s'alimente aussi aux rivalités personnelles, le 2 octobre quarante-huit députés girondins et Marie-Antoinette sont envoyés devant le Tribunal révolutionnaire – rappelons que Robespierre réussit à maintenir soixante-quinze autres Girondins sous simple arrestation. Sont-ce des compensations accordées aux sans-culottes ? Le 16 octobre, la reine est exécutée à la suite d'un procès où les preuves de sa trahison ne comptent pas plus que les accusations portées par Hébert d'inceste avec son fils. L'énormité de la charge atteste de la misogynie et de la brutalité qui anime nombre de sans-culottes, qui réduisent au silence les Citoyennes républicaines le 20, et guillotinent Olympe de Gouges le 3 novembre, Manon Roland le 8, et la Du Barry le 8 décembre. C'est manifestement un règlement de comptes de même nature qui envoie les Girondins à l'échafaud, le 31 octobre, après une intervention d'Hébert pour que le procès soit abrégé, et que le duc d'Orléans, Bailly et Barnave les suivent.

Derniers feux

L'automne 1793 voit la « terreur » se confondre avec l'état d'exception. Aux frontières, l'avancée des ennemis marque le pas, mais ce sont les représentants en mission qui se signalent par leur détermination implacable. Ils sont sur le front et envoient les généraux battus ou incapables à la guillotine. Le Comité de salut public s'affirme ici avec Carnot et Saint-Just. Après décembre, l'offensive française reprend sur toutes les frontières, libérant le territoire des invasions espagnole et piémontaise.

À l'intérieur, en Vendée, les rivalités politiques sont déterminantes. Les hébertistes, qui contrôlent l'armée de Saumur, vont d'abord abandonner à leur sort les autres armées, de Brest et de La Rochelle, engagées dans une opération d'encerclement commencée en juillet et qui doit s'achever en septembre. En résulte une série de défaites surprenantes, cachées autant que possible à l'opinion nationale, mais qui a comme conséquence de donner le pouvoir militaire aux sans-culottes Rossignol et Ronsin, grâce à Vincent, homme fort du ministère de la Guerre. Rossignol mis à la tête de l'armée de l'Ouest, ses rivaux montagnards et dantonistes éliminés, l'offensive reprend en octobre et débouche logiquement sur l'écrasement des vendéens à la bataille de Cholet. Cependant, les troupes républicaines, incapables de parachever leur victoire, laissent les vaincus partir vers le nord, dans la « virée de Galerne », du nom du vent de nord-ouest. La colonne, forte de plusieurs dizaines de milliers de personnes, traverse Maine et Normandie pour prendre Granville et ouvrir un port à la marine anglaise au prix de combats d'une grande brutalité. Le siège de Granville échoue et les vendéens, aidés de Bretons, repartent vers la Loire suivant un itinéraire dépendant des batailles. Au Mans, plusieurs milliers de personnes perdent la vie pendant les combats au sein même de la ville, puis du fait de la répression qui suit. Une partie des vendéens traverse la Loire et s'engage dans une guerre d'escarmouches ; la majorité des rescapés, poursuivie par l'armée, est écrasée à Savenay où des prisonniers sont fusillés. La Vendée tient toujours Noirmoutier et une partie du Bocage, ainsi que le Bressuirais et les Mauges.

Le commandement sans-culotte a montré son incompétence. Rossignol, puis L'Échelle ont été incapables d'assurer la victoire, due aux talents de Kléber et de Marceau, proches du représentant en mission Carrier. Les rivalités entre généraux ont marqué la conduite des combats, le dantoniste Westermann attaque parfois à contretemps pour essayer de s'approprier un succès et déclare notamment qu'il a « foulé sous les pas de ses chevaux » les femmes et les enfants tués à Savenay. La formule, destinée à justifier de sa détermination révolutionnaire, ne lui épargne pas la guillotine et lui vaut une réputation détestable dans l'historiographie ignorante des nécessités de la surenchère. Pour les mêmes raisons, un général, noble, dantoniste et maladroit, Desmarres d'Estimauville, présente un petit accrochage où il a été défait en insistant sur la mort héroïque d'un jeune tambour, Bara, qui l'avait suivi à l'armée. Il ne sauve pas non plus sa tête pour autant, tandis que Bara, héros aux qualités incertaines, est utilisé par Barère et Robespierre dans la reprise du pouvoir politique en

janvier 1794.

En décembre, l'arrivée du général Turreau est censée mettre l'armée sous un chef montagnard accepté par les sans-culottes, tandis que la répression envers les prisonniers capturés par milliers bat son plein au sein des tribunaux extraordinaires des villes, des commissions militaires, voire de commissions *ad hoc* créées par des représentants en mission. Des milliers de personnes, prêtres réfractaires, combattants, mais aussi femmes, enfants sont exécutés. Les Nantais se signalent particulièrement en organisant des noyades dans la Loire avec la bénédiction de Carrier. Malgré tout, la répression respecte plutôt des règles de justice, tient compte des administrateurs locaux, entend même les témoins qui intercèdent en faveur de condamnés. La « terreur » dans l'Ouest n'a pas été uniquement un rouleau compresseur aveugle. Là encore, les déchaînements de violence ont eu lieu quand les liens communautaires étaient rompus, que les voisinages ne jouaient plus leur rôle protecteur, laissant des individus libres de commettre des actes extrêmes.

Violence politique, privée ou sacrificielle ?

Dans le pays, un peu partout, les armées dites « révolutionnaires » se sont multipliées depuis le printemps 1793 – notamment dans la Vienne et dans la Creuse pour faire face à la menace vendéenne –, malgré les réticences des Conventionnels ou d'Hanriot, à Paris, mettant face à face garde nationale et armées révolutionnaires. Souvent mal commandées, impliquées dans les rivalités politiques et personnelles, elles sont parfois des « armées privées ». Elles demeurent des « armées de civils » réquisitionnant et réprimant, coûtant cher et d'un rapport médiocre, d'autant qu'elles accroissent l'hostilité des ruraux, surtout quand ceux-ci sont attachés à la religion. Dans le pire des cas, les hommes deviennent des « aides-fusilleurs [*sic*], bourreaux subalternes, tortionnaires auxiliaires » (R. Cobb). La « terreur » ainsi expérimentée n'est pas qu'une méthode de répression ou une manière de gouverner, mais « une façon de vivre » pour des « hommes de sang ». Ces armées sont les meilleurs vecteurs de la déchristianisation portée par une partie de la sans-culotterie et des Conventionnels. Tous utilisent un langage mystique recourant au sacrifice et à la rédemption, que ce soit pour détruire les objets sacrilèges, glorifier les « actes héroïques » des révolutionnaires tués ou blessés dans les combats, ou lancer le culte des « martyrs de la Liberté », Le Peletier, Marat et Châlier – celui-ci étant, comme Marat, l'objet d'un véritable rituel de la part de « fidèles ».

À côté de cette concurrence avec la religiosité catholique, un messianisme révolutionnaire existe, dont rendent compte les intentions symboliques et philosophiques de Fouché par exemple – même si elles ont dû échapper à peu près totalement aux participants des fêtes qu'il organise. Lequinio, dans l'Ouest, s'investit également dans un prosélytisme anticlérical, paradoxalement au nom de la tolérance, s'appuyant sur des sans-culottes aux convictions plus simples. Les destructions de statues, d'ornements sacerdotaux, les processions

carnavalesques et les profanations d'églises, ainsi que les descentes de cloches ou les spectaculaires et ambiguës « fêtes de la déesse Raison » marquent les esprits en même temps que la « chasse de l'or » remplit les caisses, mais n'affectent que des zones précises. Au-delà de régions du Bassin parisien très anticléricales, la déchristianisation est liée à des agents précis, comme Fouché dans la Nièvre, ou Dumont dans la Somme et l'Oise. Les destructions, si impressionnantes qu'elles soient, demeurent limitées, épargnant entre autres Notre-Dame à Paris ou la cathédrale de Chartres. Autour de cinq mille prêtres se marient, mais ce chiffre ne représente qu'un quart des abdicataires – loin des cent trente mille prêtres de 1789 –, tandis que les religieuses demeurent attachées au célibat à 99 %. Les prénoms révolutionnaires ne sont attribués que pendant les quelques mois de l'automne-hiver 1793-1794, sans qu'il soit possible de savoir ce qu'ils traduisent des intentions exactes des parents : volonté blasphématoire, soumission à la pression locale, manifestation politique contre les Conventionnels ?

Les résistances à la déchristianisation sont considérables, elles sont « plébéiennes », évidentes dans les campagnes comme dans les villes, notamment à Paris où Noël 1793 est fêté. La déchristianisation, portée par une minorité hétéroclite et souvent violente, est contre-productive, suscitant des oppositions virulentes et créant une Église clandestine destinée à une longue postérité. Elles s'expriment, sous d'autres formes, chez les Conventionnels, qui, comme Grégoire, tiennent à la religion catholique, ou qui, comme Robespierre, récusent l'athéisme. La mise en place du calendrier révolutionnaire, le 5 octobre 1793, avait préservé l'ambiguïté de la démarche, laissant la possibilité d'un Être suprême et s'inscrivant dans un horizon surchargé de symboles culturels et religieux. Le découpage en décades pour remplacer les semaines et supprimer les dimanches achoppe sous le double refus de ceux qui ne veulent pas perdre un repos tous les sept jours et de ceux qui gardent le dimanche pour le jour du Seigneur. Quatre sensibilités découpent dorénavant la France. La plus importante est attachée au catholicisme, résistant souterrainement, incarnée par exemple par Clorivière à Paris[1] ; une autre lie la défense du trône et la religion ; une troisième, illustrée par Grégoire entend, contre vents et marées, concilier christianisme et révolution ; une quatrième, minoritaire, fractionnée, est hostile au christianisme.

Le mélange détonant entre religion et politique effectue alors un curieux retour. Même s'il y a parfois confusion entre l'iconoclasme des sans-culottes et des autorités, il n'y a jamais eu de vandalisme d'État. Face aux manifestations déchristianisatrices à Paris en octobre et novembre, les réactions de Grégoire, prônant la liberté des cultes et refusant d'abjurer, malgré les menaces à son encontre, et celles de Robespierre, dénonçant les ambitions politiques suspectes des sans-culottes, sont violentes et s'appuient sur une résistance exprimée au sein même des sections. La déclaration de Robespierre assurant que l'athéisme est contre-révolutionnaire constitue une véritable menace, qui pousse

Chaumette et Hébert à affirmer publiquement que le Christ est le fondateur des sociétés populaires. Le Comité de salut public fait reculer Chaumette et Hébert qui se dissocient des minorités agissantes, puis obtient, le 6 décembre 1793, que la liberté des cultes soit à nouveau inscrite dans la loi. La politique n'a pas perdu ses droits. Chaumette cherchait à renforcer la Commune au détriment du Comité de sûreté générale en s'appuyant sur les comités révolutionnaires. Le 4 décembre, quand la Convention décrète le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, affirmant sa suprématie et sa légitimité, les Cordeliers comprennent la leçon et excluent Chaumette. La révolution populaire a vécu.

Repères bibliographiques

ABERDAM S., *L'Élargissement du droit de vote en 1792 et 1795*, 2001.

BACZKO B., « Le calendrier révolutionnaire », 1984.

BERTIÈRE S., *Marie-Antoinette l'insoumise*, 2002.

BONNET J.-C. (dir.), *La Mort de Marat*, 1986.

CHICKERING R. et FÖRSTER S. (dir.), *War in an Age of Revolution*, 2010.

COBB R., *Les Armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793-Floréal an II*, 1961.

DAVID M., *Fraternité et Révolution française 1789-1799*, 1987.

FRANCESCO A. de, *Il governo senza testa, movimento democratico e federalismo nell Francia rivoluzionaria, 1789-1795*, 1992.

GODECHOT J., *Les Commissaires aux armées sous le Directoire*, 1941.

GODINEAU D., *Citoyennes tricoteuses*, 1988.

GROSS J.-P., *Égalitarisme jacobin et droits de l'homme 1793-1794, la grande famille de la Terreur*, 2000.

GUILHAUMOU J., *La Mort de Marat*, 1989.

GUIOMAR J.-Y., *L'Invention de la guerre totale*, 2004.

HIPPLER T., *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, 2006.

HORN J., « Mille fusils par jour », *in* M. Biard, 2008.

LEROUX T., « Régulation des nuisances et industrialisation à Paris durant la Révolution française », 2008.

MARTIN J.-C., *La Vendée et la France*, 1987.

—, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, 2006.

MATHIEZ A., « L'agitation sectionnaire à Paris en août 1793 », 1922.

MAZEAU G., *Le Bain de l'histoire*, 2009.

PLONGERON B., *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire*, 1988.

RICHARD C., *Le Comité de salut public et les fabrications de guerre sous la Terreur*, 1921.

SIMONIN A., *Le Déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, 2008.

SOBOUL A., *Les Sans-Culottes parisiens en l'an II*, 1958.
SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, t. III, 2003.
VIOLA P., *Il Truono vuoto*, 1989.

1- L'ancien jésuite ne doit pas être confondu avec un cousin, exact homonyme, chef chouan et proche de Cadoudal (connu sous le nom de Limoléan), émigré aux États-Unis où il participe à la fondation d'un ordre religieux.

16
La nation révolutionnée

Décembre 1793-avril 1794

La centralité révolutionnaire

La réforme gouvernementale décrétée le 14 frimaire an II (4 décembre 1793) ouvre une nouvelle période. Elle confirme l'existence du « gouvernement révolutionnaire », en renforçant l'autorité de la Convention et des deux principaux comités, Comité de sûreté générale et Comité de salut public, tandis que la commission exécutive rassemblant les ministères décline jusqu'à sa disparition le 1er avril 1794. Les comités, même divisés entre eux, s'imposent comme seuls détenteurs de la légitimité et de la légalité ; ils assujettissent les ministères – à commencer par celui de la Guerre, contrôlé par les hébertistes – sans être des organes de gouvernement et sans tâches administratives. Ils élaborent la « haute pensée », à côté des ministères qui restent en exercice malgré les attaques des dantonistes qui entendent les supprimer. Le processus enclenché le 10 octobre 1793, qui suspendait la Constitution « jusqu'à la paix », est ainsi clôturé.

La novation est certes discutable puisque depuis le 10 août 1792 la France était *de facto* sous un gouvernement révolutionnaire, sa propre légalité ne reposant que sur « la volonté nationale », en l'occurrence sur le coup de force initial. Le 14 frimaire est donc l'institutionnalisation du « gouvernement révolutionnaire », après l'échec des tentatives girondines et hébertistes. Robespierre propose une justification politique après coup, les 23 décembre 1793 et 5 février 1794. « L'ordre constitutionnel » est impossible à faire respecter à cause des ennemis intérieurs et extérieurs ; reste donc « l'ordre révolutionnaire » qui doit « la protection nationale » aux « bons citoyens » et « la mort » aux « ennemis du peuple ». Mais dès décembre Billaud-Varenne avait théorisé ce gouvernement présenté comme « force coactive », « principe de l'existence, du mouvement et de l'exécution ».

L'expression « force coactive », régulièrement employée mais obscure, s'inscrit dans une tradition juridique et religieuse. Elle signifie « qui a le droit ou le pouvoir de contraindre », s'appliquant à l'autorité qui exerce une contrainte en recourant à une autre autorité qui exécute. L'exemple classique est

le fonctionnement de l'Église. Incapable d'infliger des peines mais disposant d'une autorité « directive », elle édicte des lois ayant « force coactive » que le Prince applique en son nom. Par similitude, la Convention fait donc appliquer ses lois par les districts et les municipalités sans intermédiaires – qui seraient en l'occurrence les départements ou des assemblées quelconques – ni délai, comme sans discussion. Par sa centralité, le « gouvernement révolutionnaire » (Billaud-Varenne) termine donc « les crises de la Révolution ». Afin que nul n'en ignore, le Comité de salut public adresse dès le 4 décembre aux représentants en mission, aux administrateurs et aux généraux en chef des circulaires qui reprennent les articles du « décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire », expliquant ainsi les nouvelles règles à respecter.

Sommes-nous en présence d'une « dictature » telle que C. Schmitt a pu la théoriser ? La suspension de la Constitution donne au législateur, se passant de l'approbation du peuple, un pouvoir exorbitant. Il s'agit cependant de la suite des mesures prises depuis septembre 1793 en liaison directe avec les luttes politiques ayant lieu tant avec les différents courants de la Convention qu'avec les divers groupes de sans-culottes. Là encore, aucune unité, qu'elle soit politique ou idéologique, n'est repérable chez les Conventionnels qui s'engagent dans cette voie tactiquement. La suspension de la Constitution est une réponse factuelle aux difficultés provoquées par les divisions internes ainsi que par les périls militaires sur les frontières et à l'intérieur du pays. Elle s'accompagne en outre de recherches de compromis, que ce soit avec des meneurs de la sans-culotterie ou avec des administrateurs de sensibilité girondine. Ce souci de l'équilibre se traduit par exemple par « l'oubli » des Girondins restés en prison. Cette entrée *de facto* du pays dans un état de siège n'est pas la mainmise de douze personnes, les membres du Comité de salut public, sur le pays, annonçant la dictature hitlérienne ou stalinienne. Elle repose sur un consensus obtenu avec les autres comités, dont celui de sûreté générale toujours en rivalité avec le précédent, avec les Conventionnels et avec les administrateurs d'un certain rang, excluant les militants investis dans des institutions parallèles. À l'extérieur, elle vise la défense du pays en menant la guerre contre les puissances déterminées à l'écraser, en pratiquant des négociations avec les pays neutres par lesquels transitent les matières premières ou les céréales indispensables à la guerre.

Concrètement, la Convention est seule à voter des décrets édités par la commission de l'envoi des lois dans le *Bulletin des lois de la République*. Celui-ci est adressé chaque jour aux autorités chargées d'appliquer les lois sous vingt-quatre heures après leur réception. On notera l'interchangeabilité des termes « décrets » et « lois », mais ce qui importe est qu'aucune institution, aucun fonctionnaire ni aucun militant ne peut édicter des « lois ». Significativement, seuls la Convention et les comités peuvent employer des papiers à en-tête au nom du peuple français. La centralité est affirmée par la mise en place de l'Imprimerie nationale, dirigée par l'imprimeur-libraire Baudouin, lui-même membre de la commission. Dans les faits, des imprimeries

fonctionnent aussi dans des départements éloignés de Paris. Des retards, voire des erreurs, éventuellement des malversations existeront pendant six mois avant que l'organisation ne soit vraiment efficace. Soulignons que les décrets doivent être traduits « en différents idiomes encore usités en France » et dans les langues étrangères. La Convention réserve au Comité exécutif la surveillance des lois administratives, pour lesquelles il est en relation avec les administrations départementales, tandis que celle des lois « révolutionnaires » est confiée au Comité de salut public et au Comité de sûreté générale. La diplomatie, la guerre et les représentants en mission dépendent du premier, la police du second qui contrôle les comités révolutionnaires, dont il nomme les membres, ainsi que les assemblées de section.

Ces deux comités doivent recevoir des comptes des districts, des municipalités et des comités révolutionnaires chaque décade. Des « agents nationaux » sont nommés auprès des districts et des municipalités, remplaçant les procureurs élus. Seuls les districts sont habilités à appliquer les lois révolutionnaires. Tous les organismes parallèles regroupant des comités révolutionnaires ou des sociétés populaires perdent leur autonomie, les clubs étant étroitement surveillés, même s'ils continuent leur activité militante, tandis que les représentants en mission sont dorénavant étroitement assujettis au Comité de salut public et à la Convention, perdant ainsi toute autonomie. Les tribunaux et « armées révolutionnaires » départementaux ou liés à un représentant sont supprimés ainsi que toutes les formes de contre-pouvoir émanant des sections. Comme le résume Billaud, « c'est [de la Convention] que doivent partir les mouvements nationaux ». En conséquence, les élections sont suspendues et les épurations sont menées depuis la Convention, que nul, en revanche, ne peut « épurer ».

Cette réorganisation s'accompagne aussi par la tentative, souvent mal connue, de trier et de hiérarchiser les lois existantes. Leur complexité a fait la fortune des imprimeurs et des collectionneurs des lois, Rondonneau, Baudouin ou Portiez de l'Oise, qui tiennent des cabinets de lecture destinés notamment aux fonctionnaires. La « bibliothèque historique de la Révolution » composée par Rondonneau, par ailleurs « chef du dépôt national des lois », est la plus riche, comptant six cents portefeuilles et deux mille volumes. Billaud-Varenne le charge de composer un code des lois révolutionnaires, tâche dans laquelle il est rejoint par Cambacérès, Couthon et Merlin de Douai. L'entreprise fait long feu mais marque le souci d'éviter la prolifération des lois, de trier entre celles qui ont été adoptées et celles qui n'ont été que simplement lues et d'éliminer celles qui ouvrent à des violences incontrôlables. Les critères distinguant les lois « révolutionnaires » des autres vont demeurer problématiques. La production incontrôlée des « lois » est arrêtée, alors que la rédaction des codes reprend au début de 1794. L'aboutissement est encore loin, mais une partie des innovations est destinée à durer dans la législation française. L'initiative bute aussi sur les sensibilités qui existent dans les comités. Sans vouloir placer Billaud-Varenne, que Desmoulins qualifiait de « patriote rectiligne », à

« l'extrême gauche », sa vision politique est moralisatrice, différente de la position plus spiritualiste de Robespierre, de l'utopie autoritaire de Saint-Just, comme du nationalisme de Carnot ou du pragmatisme politique de Barère et de Merlin. Si tous s'unissent pour imposer un « gouvernement révolutionnaire » fondé sur la « vertu », la justice et la loi, ils se déchireront quand, leurs opposants annihilés, les incompatibilités fondamentales pourront s'affronter.

De la gestion en politique

Ce gouvernement n'est ni la suite de la Terreur, ni la dérive du « grand comité », encore moins la dictature des « douze qui gouvernent ». Si la Constitution de 1793 est suspendue, la Déclaration des droits de l'homme demeure l'horizon d'une politique visant à stabiliser la Révolution, incarnée par la Convention, légitimée par les élections de septembre 1792, par le vote d'août 1793, et dorénavant par les échanges continus avec les représentants en mission et les administrations locales. Cette configuration va résister aux crises ultérieures, si bien que face à la Convention, source de la légitimation, les hébertistes et Robespierre lui-même seront balayés. Peuple et nation s'unissent par l'effet du « gouvernement révolutionnaire », unique détenteur du pouvoir légitime et donc de la violence autorisée. La France commence à sortir du « manque d'État » en refusant l'effervescence affective qui tenait lieu de justification politique, autant que toute mainmise « despotique » sur l'appareil d'État. Ceci correspond à la volonté des Conventionnels d'inscrire leur action dans la justice, en refusant avec obstination la terreur comme principe de gouvernement. Le langage terrorisant disparaît des ordres envoyés aux représentants en mission, façon de prendre des distances tactiques avec les hébertistes. Pourtant les pires exactions sont à venir, car la guerre ainsi que les rivalités et les guerres intestines entre « factions » politiques vont être l'occasion de massacres et d'exécutions massives.

L'innovation du « gouvernement révolutionnaire » n'est pas éloignée, dans sa forme, de ce qu'en 1791, dans son dernier rapport, Le Chapelier voulait créer, disant : « Il n'y a de pouvoirs que ceux constitués par la volonté du peuple, exprimée par ses représentants ; il n'y a d'autorité que celle déléguée ; il ne peut y avoir d'action que celle de ses mandataires chargés de fonctions publiques. » L'orientation idéologique différait, puisqu'il ajoutait : « C'est pour conserver ce principe dans toute sa pureté que, d'un bout de l'empire à l'autre, la Constitution a fait disparaître toutes les corporations, et qu'elle n'a plus reconnu qu'un corps social et des individus. » La « société des individus », selon Le Chapelier, est loin de la société des citoyens vertueux que souhaitent les Conventionnels de 1793, mais les uns et les autres doivent encadrer et réguler l'expression des opinions. Que les hommes de 1793 reprennent des pratiques qu'ils avaient refusées en 1791 ne représente ni une régression ni une impuissance, puisqu'ils ont introduit des valeurs que ceux de 1791 rejetaient. Comme leurs prédécesseurs, ils butent sur les effets de la radicalisation continue

des antagonismes et sur le refus du débat politique. Frimaire tente de sortir des indécisions qui pesaient sur le politique, pour fixer les limites de l'action légitime. Il ne s'agit pas pour autant de conclure à une « trahison » des Conventionnels et de les voir comme les suppôts d'une révolution « bourgeoise ». Il serait temps d'abandonner les jugements hérités des conflits de 1793 revus par les anathèmes des années qui suivirent la Révolution bolchevique de 1917. Plus que leurs rivaux, les Conventionnels sont confrontés aux contraintes qui demeurent quels que soient les régimes et les idéologies. Pour que la « politique » existe, la symbolisation et la modulation des opinions et des passions sont indispensables.

La situation politique concrète justifie aussi cette orientation, qui est, comme à l'ordinaire, le résultat d'un rapport de force. Il n'est pas possible de croire Saint-Just, lorsqu'il déclare que l'ennemi dangereux du peuple c'est son « gouvernement », sans penser que ce sont les ministres hébertistes qui sont visés, pas plus qu'il n'est possible de suivre Barère qui, pour légitimer la suspension des élections, dit qu'invoquer « le droit du peuple » serait, dans ces circonstances, « rendre un hommage faux à sa souveraineté ». Les hébertistes ont perdu. En octobre-décembre 1793, la Montagne et la Plaine accaparent les instances légitimantes et contrôlent toutes les pyramides institutionnelles. On est loin des systèmes recomposés *a posteriori* par des historiens mettant de l'ordre dans ce qui n'a dépendu que des luttes internes. Ce n'est pas le chaos pour autant, car, au cœur des conflits, des principes s'élaborent et se fixent, légitimant des pratiques et posant des limites. En Frimaire, la « radicalisation cumulative des discours » (P. Gueniffey), commencée dans les années 1787-1788 et accélérée après 1792, faute d'intelligence politique des élites, commence à être enrayée. Thermidor, avec le rejet de l'effervescence populaire, dénoncée comme Terreur, s'enclenche bien à ce moment.

Les pierres de discorde

Le tournant de Frimaire est redoublé par la brutalité des affrontements qu'il déclenche. Le 5 décembre (15 frimaire) Camille Desmoulins publie le premier numéro du *Vieux Cordelier* qui, portant la voix des « indulgents », attaque les révolutionnaires « avancés ». Ceux-ci sont dénoncés comme agents de Pitt, responsables de la poursuite de la guerre de Vendée et des injustices contre des « patriotes ». Le succès éditorial est immédiat, couronnant une manœuvre complexe. Le titre même du journal est significatif. Invoquer les « vieux » Cordeliers contre les « nouveaux » oppose les « patriotes de 1789 » à ceux de 1792, voire de 1793 et renvoie avec précision à la rupture introduite après 1791, au-delà de l'intention polémique indéniable. Ceux de 1789 possèdent un bagage politique et culturel ancien, savent lire et écrire, et détiennent les postes salariés des institutions révolutionnaires ; ceux de 1792 et de 1793 se sont éduqués dans l'insurrection et sont marginalisés par le cours des choses. Faut-il pour autant invoquer l'opposition « bourgeois » contre « bras

nus », révolution « prolétarienne » contre révolution « bourgeoise » ? Les risques de manipuler « des hommes peu instruits très faciles à égarer » par de « faux » patriotes avaient été déjà dénoncés à l'époque et ne peuvent pas être ignorés après les expériences fâcheuses du XXe siècle.

La lecture « politicienne » du *Vieux Cordelier*, si nécessaire qu'elle soit pour expliquer ce virage des amis de Danton vers une « indulgence » difficile à comprendre, ne doit cependant pas faire oublier la rigueur des positions de son rédacteur, Camille Desmoulins, considéré pourtant par l'historiographie comme un piètre politique, une girouette inconsistante, voire un renégat de la Révolution. En réclamant le maintien du principe de liberté envers et contre tout, quelles que puissent être les circonstances, il dénonce les mesures prises par les gouvernements au nom de ce qu'on appellerait aujourd'hui « pragmatisme » ou « *realpolitik* » quand ils abandonnent les règles de la justice et de la légalité pour garder le pouvoir par des compromissions. La leçon mérite d'être entendue, même si lui-même ne s'y sera pas suffisamment tenu lorsqu'il entretenait des relations avec des affairistes indélicats.

Les clivages sociaux entre les groupes « patriotes » jouent indiscutablement, mais la sans-culotterie et les Cordeliers ont recruté dans tous les milieux ; leurs meneurs possèdent des entreprises, comme Santerre ou Palloy, ou bien des situations fortes, comme Ronsin, Chaumette ou Hébert. Le mouvement sans-culotte éclate ainsi entre ceux qui appartiennent aux comités révolutionnaires, nommés et rémunérés, ceux qui se retrouvent dans les assemblées générales au pouvoir encadré, et ceux qui, enfin, tentent une offensive via les « sociétés sectionnaires ». Ces derniers tournent la loi en réinventant des sociétés fraternelles pour garder leur indépendance. À Paris, les exclus du débat, les plus jeunes et les femmes se retrouvent dans ce mouvement qui a contre lui tous les autres militants, dont Hébert, et bien entendu les deux comités. Ceux-ci demeurent prudents devant les manifestations de femmes – dix mille à Lyon, puis à Paris – qui réclament, en décembre 1793, la libération de leurs maris emprisonnés.

Lyon et la Vendée vont représenter alors les principales pierres de discorde. Alors que le siège de Toulon ne s'achève que le 19 décembre, ouvrant la voie à une répression importante, celui de Lyon provoque des divisions. La ville a été envahie par les troupes révolutionnaires le 8 octobre et soumise, à partir du 12, à une répression violente mais mesurée. Renommée « Ville-Affranchie » la ville est promise à la destruction, ce qui ne se réalise pas. Les églises sont certes dépouillées des symboles et ornements liturgiques et reconverties en entrepôts ou en salles de réunion, mais sont conservées. Couthon se répand en propos incendiaires, sans que les monuments et les immeubles ne soient détruits systématiquement, loin s'en faut. Il instaure un tribunal militaire, doublé par une commission de justice populaire qui respecte les formes, même si un peu plus de deux cents personnes sont condamnées et exécutées. La procédure mécontente les partisans de Châlier, désireux d'une vengeance impitoyable, avant qu'une commission militaire et une commission

temporaire de surveillance républicaine ne soient créées par les nouveaux représentants en mission, dont Collot d'Herbois et Fouché sont les plus importants.

Ces derniers s'entourent de sans-culottes venus de Paris ou du Massif central, qui radicalisent les procédures tout en menant grande vie. Appliquant la « terreur sans la vertu », selon l'expression de l'historien P. Bourdin, ils décident de mille neuf cent quarante exécutions jusqu'en avril 1794, recourant parfois à des mitraillades qui impressionnent les témoins. La répression demeure confuse. Les démolitions sont vite arrêtées, faute d'argent et d'organisation, mais quand les dix mille femmes de la ville envoient une pétition à la Convention pour enrayer les poursuites, la répression s'accélère : près de trois cents hommes sont mitraillés et sabrés les 14 et 15 frimaire. Devant l'ampleur du massacre, une députation de Lyonnais part pour Paris afin de protester, tandis que Ronsin, général de l'armée révolutionnaire sur place, réclame la mort de quatre mille autres personnes. Les représentants sont pris entre deux feux. Hostile comme Robespierre à la déchristianisation lancée par Fouché, Collot, revenu précipitamment à Paris, justifie la répression en invoquant les ordres de la Convention, tandis que Fouché se désengage, laissant les membres de la commission seuls responsables des opérations.

À Paris, les Conventionnels et les membres des comités louvoient. Ils doivent tenir compte du succès du *Vieux Cordelier* sans se rallier pour autant aux « indulgents », résister aux sections populaires et aux prétentions hébertistes sans abandonner la politique de réquisition. Contraints par leurs contradictions, ils sont ces terroristes réticents, ces « *reluctant terrorists* », pour reprendre une expression célèbre appliquée à Barère dans l'historiographie américaine. Celui-ci est l'exemple même des ces hommes du « juste milieu », entraînés malgré eux – ce que *reluctant* souligne – dans une violence jugée indispensable pour obtenir les vivres, l'argent et l'obéissance requis par la survie du régime. Incapables de savoir exactement ce qui se passe véritablement sur le terrain, dépendants d'informations partisanes, ils mènent une politique au jour le jour et essaient de se maintenir au-dessus des partis en s'abstenant de prendre des décisions trop marquées. Ceci explique leurs curieux jeux de bascule, d'autant plus difficiles à comprendre qu'ils ne reposent pas seulement sur des oppositions personnelles ou idéologiques, mais qu'ils arbitrent d'autres conflits d'intérêts fort complexes.

Tous ces hommes – sauf manifestement Robespierre – sont mêlés à des opérations financières complexes, voire à des conspirations aux ramifications indéchiffrables. Si Hébert est particulièrement visé pour son enrichissement spectaculaire, dantonistes et hébertistes sont en rivalité, que ce soit à propos de la guerre de Vendée, à propos des compagnies financières chargées du ravitaillement des troupes, ou encore à propos de la liquidation de la Compagnie des Indes, véritable serpent de mer qui n'a jamais trouvé son historien, comme enfin autour de la compagnie d'assurance des incendies lancée par le baron de Batz. Celui-ci, contre-révolutionnaire encore plus

mystérieux que célèbre, est au cœur de réseaux financiers et mondains parisiens où se croisent une partie de l'élite révolutionnaire, de « gauche » comme du « centre ». Ces chassés-croisés composent l'arrière-plan toujours mal connu des conflits politiques. Or ce milieu avait été marqué par l'arrestation de quatre députés, dont Chabot, le 19 novembre 1793. Si la date passe souvent inaperçue, c'est pourtant ce jour-là qu'est révélée la « conspiration » qui met en cause la probité de nombre de Conventionnels et bouscule toutes les alliances. La Convention avait entrepris depuis août 1793 une épuration des marchés, en supprimant les compagnies financières et en chassant du Comité de sûreté générale des députés compromis, dont Chabot.

La pression des indulgents est telle que Vincent, Ronsin et Maillard, devenus représentants de la faction « contre-révolutionnaire », sont arrêtés le 17 décembre (27 frimaire an II). Le même jour, les *Annales du civisme et de la vertu* font connaître la mort héroïque d'un jeune tambour en Vendée, Bara, que Robespierre propose pour le Panthéon le 30 décembre. Avec l'aide de Barère, Bara devient un martyr révolutionnaire destiné à remplacer les « martyrs de la Révolution » soutenus par les hébertistes. Les indulgents ont donc marqué des points, mais leur succès est de courte durée. Robespierre rétablit la balance le 8 janvier 1794 (19 nivôse an II) en accusant les « ultras » et les « citras » – soit les plus et les moins – révolutionnaires de participer ensemble à la contre-révolution. Cinq jours plus tard, à la suite de la contre-attaque des Cordeliers, notamment auprès du Comité de sûreté générale, Fabre d'Églantine, accusé de corruption dans l'affaire dite de la Compagnie des Indes, est envoyé en prison, tandis que Vincent et Ronsin sont libérés le 2 février et Maillard le 27. Les luttes s'annoncent violentes : Danton et Hébert s'affirment comme les hérauts de deux camps irréconciliables cherchant à s'envoyer mutuellement à la mort.

La Vendée victime expiatoire

Ces règlements de comptes expliquent à nouveau la répression qui s'abat sur l'Ouest. La réalité de la guerre contredit les proclamations martiales et la désignation, le 8 novembre 1793, de la Vendée comme département « Vengé », dans lequel les patriotes devaient se partager les biens séquestrés des « rebelles ». La menace d'un débarquement anglais est exclu, mais les chefs survivants mènent une « petite guerre » annonciatrice de la guérilla, efficace et redoutable, alors que les « chouans » s'agitent au nord de la Loire. À Nantes, Carrier a chargé différents groupes de la répression. Elle culmine en décembre 1793, utilisant noyades, fusillades et décapitations, tandis que des milliers de personnes meurent en prison. À Angers, un tribunal militaire condamne à mort deux mille femmes, qui subissent en outre des violences sexuelles. Dans les campagnes, le général Turreau lance, après avoir attendu en vain un ordre clair du Comité de salut public, des colonnes « incendiaires », vite qualifiées d'« infernales » puisque la moitié d'entre elles se livrent à des massacres, des tueries et des viols à l'encontre des populations rencontrées,

« patriotes » ou « brigandes ». Des républicains protestent contre ces mesures. Les uns estiment qu'elles raniment la guerre dans le sud du département de la Vendée pourtant pacifié ; d'autres, à Angers et à Nantes, dénoncent la barbarie des exécutions ; à Poitiers, enfin, le représentant en mission s'oppose simplement aux incursions des troupes de Turreau dans sa juridiction. Les réclamations des sans-culottes nantais contre Carrier rejoignent les observations faites sur le terrain par l'envoyé spécial de Robespierre, le jeune Jullien : Carrier, décrit comme un « proconsul », est rappelé à Paris début février. Deux mois plus tard, deux de ses proches sont guillotinés comme contre-révolutionnaires par les autorités nantaises.

Le Comité de salut public n'intervient pas à propos des colonnes de Turreau, alors que ses généraux se déchirent entre ceux qui contrôlent plus ou moins la violence de leurs troupes, et ceux qui laissent leurs soldats brûler, tuer et violer, parfois jusqu'à provoquer des déroutes dans leur camp. Dans certaines régions, des villages perdent alors entre un tiers et la moitié de leur population. La majeure partie des cent soixante-dix mille personnes tuées pendant la « guerre de Vendée » l'est à ce moment-là. Il faudra plus d'un mois pour que le Comité de salut public prenne enfin la mesure des dévastations et de leurs effets particulièrement pernicieux, comme l'illustre le sort du rapport envoyé à Robespierre par le représentant Lequinio. Celui-ci, qui s'était signalé par la répression féroce qu'il avait conduite à La Rochelle, se sépare alors des sans-culottes dont il s'était entouré et recense les abominations. Son rapport sera publié en l'an III à charge contre Robespierre. Dans l'immédiat, au printemps 1794, les campagnes vendéennes sont redevenues des fiefs contrôlés par Charette, Stofflet ou Sapinaud, laissant les principales villes et les grandes routes aux administrations républicaines. Au nord de la Loire, la situation évolue dans le même sens. Sous la direction de Puisaye, promu général, les « chouans » profitent des désunions entre révolutionnaires et de leur politique désastreuse. Cependant, si atroce qu'elle sera, la conduite de la guerre ne sera pas comme celle qui a prévalu au sud de la Loire. Reste à comprendre ce qui a valu cette spécificité.

La Vendée possède les caractéristiques communes à toutes les zones réprimées, à commencer par le mépris envers les populations rurales ne parlant pas le français, qui concerne aussi les Bretons, les Alsaciens, les Basques et les Corses. Elle a subi la désinvolture ordinaire devant la destruction de groupes insoumis, dès lors qu'une victoire militaire est en jeu ; il est vrai que la tolérance envers les formes de violence était fort éloignée de nos habitudes. Le silence a recouvert ici comme ailleurs les méthodes des agents de l'État, tant que ceux-ci ne sont pas en conflit avec les comités. Les particularités de la guerre de Vendée tiennent à son ampleur et à sa complexité. La menace a été formidable, la contre-révolution aurait pu vaincre à Nantes, changeant d'un coup l'histoire du pays ! La peur, qui est au cœur des décisions politiques des révolutionnaires depuis 1789, joue toujours en défaveur de la Vendée, dont on a craint des surgeons partout. (Cette peur, si fantasmatique qu'elle soit, va durer

deux siècles !)

Dans tous ces événements, la virulence des luttes politiques a été proprement incompréhensible. Hébertistes et sans-culottes de toutes obédiences, dantonistes et Girondins reconvertis, Montagnards, généraux issus de la ligne ou des volontaires, sans oublier les susceptibilités des autorités locales sont intervenus dans des affrontements complexes, parfois pour soustraire leurs administrés aux exécutions ou pour dénoncer les exactions de la soldatesque. La quasi-totalité de l'armée a, de fait, carte blanche, profitant du désordre dans les chaînes de commandement, voire de l'incapacité évidente de généraux comme Huché ou Cordellier. Les comités ont laissé faire, attendant que des alliances se précisent – les sans-culottes nantais contre Carrier par exemple –, ou qu'un camp supprime les membres d'un autre pour se débarrasser à la fois des « brigands » et des « hommes de sang ». C'est le cas dans le sud de la Vendée, où des officiers sans-culottes sont fusillés par des tribunaux révolutionnaires ! La Vendée représente un paroxysme dans une situation malheureusement ordinaire, reproduite encore lorsque le même Turreau est chargé par Bonaparte et Talleyrand de « terroriser » le Valais après 1801. Rappelons encore que cette violence de la soldatesque, dévastation, viols, pillages, voire enlèvements des femmes et des filles, est pratiquée à la même époque par les troupes russes en Pologne, turques dans l'Europe du Sud, et partiellement par les troupes anglaises en Irlande un peu plus tard. Turreau et le gouvernement révolutionnaire n'en sont pas excusés pour autant.

Laisser faire pour vaincre

L'attitude des représentants en mission, « pourvoyeurs principaux de la guillotine et des pelotons d'exécution » (M. Biard), explique également la violence. Leur priorité étant la défense coûte que coûte du territoire et le ravitaillement des villes et des armées, ils réquisitionnent, imposent les plus riches, punissent les « traîtres » et les opposants, à commencer par les prêtres réfractaires et les nobles, en s'appuyant jusqu'en février-mars 1794 sur les sans-culottes locaux. Pratiquant un égalitarisme simpliste et les réquisitions usuelles des pays en guerre, ils réussissent à faire face aux besoins en vivres, en hommes et en armes, prolongeant la « taxe de la violence » usuelle aux armées en campagne. Si une majorité de représentants, comme Bernard de Saintes à Montbéliard, tiennent des propos très violents, s'entourent de notables surveillés par un Comité de surveillance et organisent une « terreur douce », à l'autre extrémité, certains, comme Javogues à Saint-Étienne, se conduisent en potentats, au point d'ignorer les ordres du Comité de salut public.

Une forte minorité, comme Barras à Marseille ou Tallien à Bordeaux, organise « la terreur » à discrétion, manipulant des groupes militants qui assouvissent des vengeances tout en protégeant des affidés, voire des opposants, dans une perspective à long terme. Tallien, qui avec ses collègues a mis « la terreur à l'ordre du jour » le 18 octobre 1793, se distingue particulièrement en

évitant de poursuivre des familles de notables et de royalistes. C'est ainsi qu'il se brouille avec Robespierre qui voulait envoyer à la guillotine la belle et riche Thérésa Cabarrus devenue sa maîtresse. Dans ce groupe, Carrier n'est pas atypique, ni pour ses dérives répressives ni pour ses réussites économiques. Il n'est pas très différent de Le Bon à Arras, ou de Saint-Just, aux méthodes très brutales. Ce dernier a imposé ses ordres aux généraux au point de diviser le commandement, de provoquer des défaites, d'envoyer Hoche en prison, de faire exécuter des soldats et des officiers, il punit les Alsaciens parlant allemand ainsi que les Juifs et règle de façon expéditive le sort d'Euloge Schneider, accusateur public du tribunal de Strasbourg et terroriste cosmopolite.

Ces hommes garantissent certes la France de l'invasion et de la contre-révolution, mais à un prix particulièrement élevé. Le métier est éminemment à risques devant l'énormité des difficultés. Détenteurs de tous les pouvoirs, mais dépendant étroitement des équilibres précaires au sein de l'Assemblée et des comités parisiens, les représentants sont implantés dans des communautés qu'ils doivent diriger, épurer et unir en s'appuyant sur des individus qui leur sont désignés par les groupes en place ! Le choix des personnalités est essentiel lorsque le but recherché est de garantir la cohésion locale. La désignation d'individus avides ou ambitieux provoque au contraire des désastres, d'autant que ces adjoints s'estiment au-dessus des lois et justifiés dans tous leurs actes.

Hors de la Vendée, les mêmes mécanismes affectent donc Toulon, où huit cents personnes sont exécutées et un millier en fuite, Marseille, devenue en janvier 1794 « Commune-sans-nom » en punition de ses multiples « fédéralismes » et de sa rivalité avec Paris, le Pays basque, où, en mars, quelques milliers d'habitants suspectés de trahison sont déportés vers Bordeaux. La disparité des histoires locales est considérable, les mécanismes de la répression presque toujours identiques. Les interprétations données par chaque représentant des lois et des conflits se conjuguent avec les transactions réalisées selon les lieux et les moments. Il est frappant de voir, par exemple, comment les régions normandes évitent une répression brutale, leurs habitants faisant le plus souvent bloc entre eux pour empêcher toute intrusion de Parisiens – le même processus est repérable dans l'Aisne. Les représentants réussissent le plus souvent à faire oublier leurs propres responsabilités. Tallien quitte Bordeaux en laissant derrière lui Benoît Lacombe, Jacobin initialement modéré, comme bouc émissaire. Fouché fait de même à Lyon. Javogues, rentrant tardivement à Paris, réussit à ne pas être confondu avec les hébertistes et les « ultras » de Lyon et évite la guillotine en 1794.

Les « procès politiques »

Pour comprendre cette période, il est donc inutile d'invoquer l'image de Saturne dévorant ses enfants. Il s'agit de bien autre chose : l'installation à la tête de l'État d'un groupe à peu près cohérent qui élimine ses rivaux. La réduction de la complexité historique à un « système de la Terreur » oblige à recourir à

des formules et des métaphores qui n'expliquent rien. Aucune fatalité ici ni aucune originalité ne président à des engrenages expérimentés, par exemple, de Cromwell à Staline. Il n'y a pas plus d'« énigme » ou d'« indicible » en 1794 qu'il n'y en avait pour le commencement de la Révolution. Les enchaînements ordinaires des guerres civiles jouent en se camouflant sous des discours qu'il convient de ne pas prendre pour argent comptant.

Dans ces moments, la sortie de crise passe par la disqualification polémique. Dans cette guerre véritable, l'invention du martyr Bara par Barère et Robespierre accable les déchristianisateurs suspectés de contre-révolution. En mettant cet enfant mort dans des conditions mal connues sur le devant de la scène politique, les deux Conventionnels jettent la suspicion sur les martyrs défendus à Paris par les hébertistes, la trilogie Le Peletier-Marat-Châlier. Ils laissent entendre qu'ils peuvent avoir été corrompus et que l'histoire à venir révélera des trahisons, ce dont serait préservé Bara, puis Viala, du fait même de leur jeunesse. Mais c'est ensemble que « patriotes avancés » et « nouveaux modérés » sont accusés par les mêmes d'être manipulés souterrainement par Pitt, d'être des « agents de l'étranger ». Si la xénophobie de Robespierre et des Conventionnels n'est guère discutable, elle sert, comme le note A. Soboul, à « détourner des querelles » qui divisent et désorientent les Jacobins et les Cordeliers.

La volonté de vengeance qui anime Vincent et Ronsin, leurs attaques systématiques contre le gouvernement révolutionnaire, alors que les dantonistes sont mis à mal par l'incarcération de Fabre, empêchent tout accord. D'autant que les « patriotes du 31 mai » des sociétés sectionnaires réclament l'épuration des sociétés populaires, réclamation qui vise par contrecoup la Convention. Ils veulent également qu'un fonctionnaire puisse être rangé parmi les suspects s'il est incapable, notamment, de dénoncer « un traître ». Des critères subjectifs sont ainsi réclamés pour établir la frontière entre Révolution et contre-révolution, remettant en cause les définitions plus objectives établies par les lois jusque-là. C'est précisément cette demande que refusent ensemble les comités révolutionnaires, mis en cause par leurs rivaux, et le Comité de sûreté générale, qui entend garder le contrôle de la police intérieure. Cette question sera à nouveau à l'ordre du jour à propos des lois de Prairial. Les tensions sont telles que l'organisation d'une « journée » révolutionnaire contre la Convention est envisagée, notamment dans l'armée révolutionnaire. Comme au moment du 10 août 1792 ou du 31 mai 1793, voire du 10 août 1793, les camps se forment et les arguments s'affûtent pour légitimer un éventuel coup de force.

L'avantage est pris par Robespierre. Il qualifie ces sociétés de « prétendues populaires » et, le 5 février 1794 (17 pluviôse an II), conjugue Vertu et Terreur pour insister sur la nécessité de subordonner celle-ci à celle-là. Il critique, à égalité, les modérés et les terroristes, mais en « réservant » la terreur aux hommes indignes il exclut de gouverner indistinctement par la Terreur. Il se range du côté de la justice, protectrice de l'homme vertueux et axe de la politique. En se situant dans une dimension spirituelle marquée par

l'évocation du « sublime peuple », le discours qui mêle politique et esthétique demeure obscur et permet, encore aujourd'hui, des exégèses contradictoires. Sans volonté de dévaloriser sa portée philosophique, il faut relever son efficacité comme machine de guerre contre l'offensive épuratrice des Cordeliers. Nul ne s'y trompe. La leçon est claire : il faut se rassembler autour de la Convention légitime et dispensatrice de la justice. Alors que la disette est réelle, ce qui pourrait justifier une émeute, Hébert ainsi que la majorité des sections parisiennes se cantonnent dans un loyalisme prudent et limitent leurs interventions à la défense de la nation. Vincent, Momoro et Ronsin sont marginalisés, d'autant plus que la brutalité des Cordeliers indispose nombre de Parisiens. Au même moment, la Convention rappelle Carrier, proche des hébertistes, à Paris, désavouant son attitude violente envers les sans-culottes nantais.

La liquidation des factions

L'offensive du Comité de salut public se prolonge, entre les 26 février et 3 mars 1794 (8 et 13 ventôse an II), par deux rapports de Saint-Just qui dénonce, lui aussi, symétriquement les indulgents et les hébertistes au nom du gouvernement révolutionnaire. Récusant l'indulgence au nom de la défense nécessaire, il stigmatise la terreur, « arme à deux tranchants », inutile au nom de la justice, inflexible et durable. La conclusion abrupte du rapport du 26 février ne comprend que deux articles. Le premier donne la possibilité au Comité de sûreté générale de libérer les patriotes détenus, à charge de rendre compte de leur conduite depuis le 1er mai 1789. Le second statue sur la reconnaissance de la propriété des patriotes et le séquestre des biens des ennemis de la Révolution. Le rapport du 3 mars annonce que ces biens devront être distribués par les communes aux « patriotes indigents ».

Les formules « les malheureux sont les puissances de la terre » et « le bonheur est une idée neuve en Europe » ont popularisé ces rapports dans le monde entier, sans que l'on s'accorde pourtant sur les conclusions qu'il faut en tirer. A. Mathiez soulignait leur inapplication, sauf localement, par des administrations continuant d'agir comme si la centralité législative n'avait pas d'existence ; il en tirait cependant la preuve qu'une politique sociale déterminée des Jacobins existait, rejoignant d'autres mesures redistributives tout aussi spectaculaires qu'inefficaces concernant la Vendée et l'Alsace. R. Schnerb, étudiant l'application limitée des lois dans le Puy-de-Dôme, concluait de son côté qu'en la confiant aux autorités locales les « gouvernants » avaient fait preuve de « négligence consciente » ou d'« hostilité sournoise ».

Au contraire, G. Lefebvre et M. Eude y voyaient une manœuvre efficace pour attirer les patriotes indigents et assécher d'un seul coup les soutiens des hébertistes, tout en rassurant les patriotes propriétaires contre toute expropriation – assurance renouvelée quelques mois plus tard par le même Saint-Just. L'absence de mise en place des six commissions qui devaient juger

les « ennemis de la Révolution » – deux seulement voient le jour en juin – ainsi que l'imprécision des termes de la loi plaident en ce sens, que renforce la suppression de la commission des subsistances réalisée au même moment. Cet organisme, dirigé par un jeune homme, Goujon, qui se rangera plus tard aux côtés de Babeuf, venait à peine de finir les tableaux des prix du maximum général, suspendu de fait et remplacé par un contrôle adouci. Le souvenir du 5 septembre 1793, qui a vu la Convention esquiver la Terreur et emprisonner Roux, pèse lourd. A. Soboul, précautionneux à l'extrême sur le sujet, n'en conclut pas moins que Saint-Just a aggravé la crise dans la sans-culotterie, entraînant ses meneurs à prendre le risque de l'insurrection. Alors qu'en août 1792 ou en mai 1793 les insurgés pouvaient se targuer d'une légitimité au moins égale à leurs adversaires, les hébertistes ont été conduits à se mettre eux-mêmes en faute en attaquant la légitimité gouvernementale. Ils inaugurent un scénario inédit qui va se répéter toute l'année 1794.

Commencée le 2 mars, en intimant l'ordre à la Convention de juger les Girondins toujours emprisonnés et d'y adjoindre les indulgents, leur insurrection, toute symbolique faute de soutien populaire, se poursuit le 4 lorsqu'ils voilent symboliquement la Déclaration des droits de l'homme des Cordeliers en attendant que le peuple ait recouvré ses droits. Or, Vincent, Hébert et Momoro, soutenus un moment par Carrier, ne rencontrent pas l'écho escompté dans les sections. Une réconciliation avec les Conventionnels, tentée par Collot le 6, échoue, d'autant plus qu'elle est suivie par un redoublement de déclarations agressives de Vincent et de Ronsin le 12 (22 ventôse). Les sections parisiennes fidèles à la Convention scellent le sort des hébertistes. Le 13 mars (23 ventôse) Saint-Just, au nom du Comité de sûreté générale, présente un nouveau rapport accablant « les factions de l'étranger ». Identifiés aux suppôts de Pitt, les hébertistes sont arrêtés dans la nuit suivante, sans que les sans-culottes ne bougent. Déférés devant le Tribunal révolutionnaire en compagnie de véritables patriotes et d'« étrangers », Cloots, Pereira, Kock, Proly, éloignés des hébertistes mais accusés de diverses corruptions, les meneurs le sont de contre-révolution ou de despotisme et exécutés le 24 mars (4 germinal). L'hégémonie de Vincent sur le ministère de la Guerre s'écroule et l'armée révolutionnaire dont Ronsin était le général est dissoute. Hébert, au début hésitant, est tombé pour avoir suivi une ligne politique trop compliquée, avoir éliminé les enragés et avoir été un concurrent politique dangereux pour les comités.

Le recours au procès politique est une fois de plus opéré par la Révolution. Son emploi dure pendant toute l'année 1794, s'appliquant à Carrier en décembre après qu'il a été protégé en mars. L'invocation de « l'étranger » permet de disqualifier toute une ligne politique sans débat sur le fond : les hébertistes étaient donc simplement de « faux » patriotes, comme les comités viennent de le dévoiler. Ceux-ci n'ont donc pas éliminé des opposants éventuellement porteurs de légitimité : ils ont démasqué des traîtres et des corrompus. Pareille tactique induit une logique qu'il n'est pas loisible d'arrêter

impunément. Elle s'applique nécessairement aux indulgents, pour éviter aux comités de donner prise à une faction.

Dès le 30 mars, les principaux meneurs, Danton, Desmoulins et Philippeaux sont arrêtés sans que les comités n'adressent un « rapport » préalable à la Convention. Ils sont amalgamés avec les corrompus de la liquidation de la Compagnie des Indes, avec d'autres « agents de l'étranger », également avec le général Westermann, connu pour son hostilité envers Ronsin, et même Hérault de Séchelles, membre du Comité de salut public mais tout à la fois noble, libertin et inclassable politiquement. Ils sont jugés précipitamment, au point où le procès est écourté sur ordre et que la parole est retirée aux accusés de peur qu'ils ne retournent l'assistance. Ils sont exécutés le 5 avril. Le 13, une autre « fournée » est envoyée à la guillotine sans autre motif que la vengeance et la recherche de l'exemple, dont les veuves de Desmoulins et d'Hébert, Chaumette, et l'ancien évêque de Paris, Gobel. Au total, une quarantaine de personnalités de la Révolution sont mises à mort en moins d'un mois, laissant la Convention et les comités sans rivaux. Ces hommes paient tous leurs implications complexes, encore mal connues, dans les réseaux financiers et diplomatiques qui ont été à la base de leurs pouvoirs passés mais qui reposaient souvent sur les trames clandestines d'agents secrets, dénonciateurs quasi professionnels, aventuriers changeant de protecteurs, comme l'énigmatique commis Pio ou l'espion Comte.

L'opinion en sort désemparée, d'autant que les comités révolutionnaires passent sous la direction de proches du Comité de sûreté générale et du Comité de salut public, que les sociétés sectionnaires se dissolvent bon gré mal gré et que les manifestations populaires sont réprimées. Est-ce pour réaffirmer l'enracinement révolutionnaire que s'ouvre le procès intenté contre les habitants de Verdun ayant accueilli les ennemis en septembre 1792 ? Trente-cinq personnes, dont dix-sept femmes et jeunes filles, sont ainsi condamnées à mort le 26 avril – les deux plus jeunes ne seront qu'« exposées » sur l'échafaud – pour avoir proposé des dragées aux Autrichiens. Les femmes sont en outre accusées d'être allées au-devant de l'ennemi vainqueur « en robes détroussées ». Comme en d'autres occasions, notamment lors de la libération de 1944, lorsque celle-ci s'est accompagnée des sinistres « bals des tondus », les femmes poursuivies pour trahison réelle, ou supposée, sont aussi accusées d'avoir couché avec l'ennemi.

Simplement de la politique

Dans les mois qui suivent, des mesures inattendues, le plus souvent inappliquées, voire inapplicables, sont prises ; elles auront pourtant des effets importants, favorables pour quelques-unes au regard de l'histoire de l'humanité, désastreuses pour d'autres. Règlements de comptes, luttes politiciennes et grande politique sont décidément indissociables pendant la Révolution, comme pendant toutes les autres périodes : les hommes ne sachant pas l'histoire qu'ils

font. Il n'est pas besoin de juger, mais de comprendre, sans chercher des idéaux ni vouloir débusquer des perversités.

L'abolition de l'esclavage est le premier exemple de ces mesures. Adoptée, selon la tradition, dans l'enthousiasme le 4 février 1794 (16 pluviôse an II), la décision est en fait née laborieusement entre le 3 et le 5 février. Elle est votée à la Convention au nom des principes, sans cependant préciser les modalités d'application, à l'issue d'un débat complexe qui a opposé le parti abolitionniste, mené par Danton, à un parti composite, sensible aux arguments des colons, en lien avec Amar, membre du Comité de sûreté générale. Les rivalités personnelles ont eu leur part, notamment autour de Chaumette et des députés venus de Saint-Domingue qui ont même été emprisonnés quelques jours avant d'être accueillis à la Convention ! Pour l'historien Y. Benot, la Convention a entraîné les comités de gouvernement, au moins réticents, à prendre cette décision.

L'opinion, ignorante de ces querelles d'arrière-cuisine, en sort bouleversée, comme l'expriment les fêtes qui suivent cette abolition. Celle-ci se traduit, pratiquement, dans l'armée, par l'octroi de grades élevés à des soldats noirs ; il est vrai que cette ouverture est limitée par un racisme latent qui marginalise les officiers de couleur. L'abolition contribue également à rallier les Noirs à la Révolution et à les retourner contre les Anglais, au moment où la contre-révolution négocie avec Pitt le débarquement de la flotte anglaise à Saint-Domingue. Mais cette dimension tactique est conjuguée autrement en France, puisque l'abolition entre à l'évidence dans la campagne anglophobe utile au Comité de salut public pour garantir la pérennité du gouvernement révolutionnaire. En témoigne de façon sibylline la formule de Danton qui assure que « c'est maintenant que l'Anglais est mort ». La formule énigmatique lie la cause antiesclavagiste à la dénonciation des Anglais faite au même moment par Barère et Robespierre, l'une et l'autre se confortant puisque l'abolition a détaché les esclaves de l'alliance anglaise, mais aussi parce que l'insistance sur les responsabilités anglaises permet par contrecoup d'infléchir la conduite de la guerre, en répudiant toute conquête. Cette position rappelle ainsi les antagonismes contre les Girondins, accusés de volontés expansionnistes, annonce le tournant diplomatique pour chercher des arrangements avec les belligérants, hors les Anglais, et trouver une paix honorable.

La xénophobie et particulièrement l'anglophobie prennent en effet une place considérable en 1794. Utilisées comme on l'a vu dans les procès du printemps, elles font partie d'une culture ancienne, s'appuyant sur les préjugés qui classaient les peuples du monde – les Espagnols sont fanatiques, les Anglais sont libres… La Révolution a redonné une nouvelle actualité à ces préjugés. Les Suisses – hormis les soldats de Louis XVI –, les Anglais – sans leur roi et leur gouvernement –, les Américains – malgré leur prétendue inexpérience politique – ont été longtemps considérés comme des modèles républicains. Après l'entrée en guerre et les désillusions devant les réticences des peuples « libérés » à adopter les lois des vainqueurs, les jugements à leur encontre deviennent

négatifs et s'étendent aux populations frontalières appartenant à la France. La xénophobie, voire l'antisémitisme sont renforcés par les craintes de trahison. Celles-ci ne sont pas toutes infondées, même s'il ne convient pas de grossir la réalité de la menace. Les Catalans se rangent parfois aux côtés des Espagnols ; les réseaux des espions anglais sont particulièrement actifs et il s'en est fallu de peu que Granville ne tombe, comme Toulon ou la Corse, sous la coupe du pouvoir anglais. À cela s'ajoute la perspective idéologique qui, à partir de l'été 1793, fait de « l'étranger » une catégorie politique, désignant celui qui n'adhère pas à la Révolution. En août 1793, la Convention débat sur l'expulsion des ressortissants des nations en guerre et sur l'attribution d'un « ruban tricolore » à « ceux qui sont jugés dignes de rester ». Si l'idée du ruban n'est pas retenue, l'assimilation potentielle de l'étranger à l'ennemi demeure. Le cosmopolitisme prôné par les Girondins ou par Cloots est devenu anachronique. Il devient même une charge qui conduit à l'échafaud. Une législation spécifique détermine dorénavant les conditions de la naturalisation des étrangers et leur intégration dans la « famille » française, par le mariage et l'adoption.

Le débat mené en janvier 1794 à la Convention vis-à-vis des Anglais change pourtant de signification. Les vices de la Constitution anglaise, le danger représenté par l'empire maritime, leur défense des colons français ainsi que la complicité entre le peuple anglais et son gouvernement sont condamnés par les députés, devant lesquels, le 30 janvier 1794, Robespierre déclare qu'en tant que représentant du peuple il « hai[t] le peuple anglais ». L'instrumentalisation de la xénophobie, devenue « l'un des éléments du contexte mental » (M. Belissa) des membres du gouvernement en 1793-1794, est évidente. Robespierre refuse à la fois le cosmopolitisme et la guerre de conquête, tandis que des poursuites sont lancées contre les patriotes étrangers présents en France, le plus souvent proches des Conventionnels. Contre les indulgents, il refuse une paix de compromis pour maintenir la France en guerre. Contre les Cordeliers, il a utilisé le « complot de l'étranger » pour démasquer les faux patriotes. Les jeux politiques, au-delà des conséquences considérables qu'ils ont pu avoir véritablement dans le déroulement même de l'histoire de l'humanité – l'abolition de l'esclavage et la justification de la guerre par la xénophobie –, auront été déterminés aussi par ces effets de rebondissement de boules de billard allant d'une bande à l'autre. La concentration des pouvoirs dans des mains de moins en moins nombreuses rend ces opérations de plus en plus visibles et permet de résoudre quelques contradictions politiques apparentes.

Faux enjeux et vraies décisions

La lutte contre les « ennemis » prend en effet toute son ampleur avec le décret des 15, 16 et 17 avril 1794 (26, 27 et 28 germinal an II) qui ordonne à tous les nobles et étrangers de quitter les villes, les ports et les zones frontières dans les dix jours, sous peine d'être déclarés hors-la-loi. Ce texte prolonge

certes la politique antinobiliaire entamée par l'abolition de l'ordre de la noblesse effectuée en 1790 et aggravée en septembre 1793. En janvier 1794, le club des Jacobins avait exclu les nobles et les étrangers, ce qui avait touché notamment Antonelle et Félix Le Peletier, pourtant frère du « martyr » tué le 20 janvier 1793.

Or, l'application qui en est faite contredit les principes – si tant est qu'il y en ait eu. Relevons que lorsque Robespierre dénonce la « tache originelle » avec une rigueur sans appel, sa propre appartenance à une famille de petite noblesse ne semble pas avoir été rappelée. Relevons surtout que les poursuites contre ces « ennemis de la République » passent sous le contrôle exclusif du Comité de salut public, en même temps que, le 16 avril, est créé un bureau de police générale sous l'impulsion de Saint-Just. Chargé de l'inspection des administrations, ce bureau dessaisit le Comité de sûreté générale d'une grande partie de ses compétences. La coïncidence n'a pas pu être fortuite, il convient de le souligner. La loi et sa rédaction prévoyant d'en limiter l'efficacité faisait-elle partie d'une manœuvre de Couthon visant à limiter l'influence de Saint-Just à la Convention ?

La loi, en elle-même, ne concerne que les lieux jugés stratégiques et non l'ensemble du territoire, créant d'innombrables dérogations. Les militaires nobles, notamment, sont « mis en réquisition » et demeurent à leur poste : les législateurs eux-mêmes donnent un moyen de tourner élégamment la loi pour de nombreux cas, puisque, dans l'été 1793, plus de la moitié des officiers supérieurs et un peu plus du quart des capitaines sont d'origine noble. *De facto*, la plupart des nobles échappent à la loi, tout comme les étrangers qui « vivent de leurs mains », sont détaillants, ou vivent en France depuis plus de vingt ans. Le flou de ces catégorisations permet à plus de six cents personnes de se mettre sous la protection du Comité de salut public. Les arguments sont étudiés d'un point de vue juridique, prenant en compte l'âge des requérants et leurs renonciations précédentes – estimant par exemple que le titre d'écuyer ne suffit pas pour appartenir à la noblesse.

Au final, plus de 80 % des requérants sont absous, ce qui incite à penser que si Paine, Antonelle ou Le Peletier subirent les foudres de la loi, ce ne fut pas tant pour leur appartenance étrangère ou nobiliaire que pour leurs opinions girondines ou proches de l'hébertisme. Les mots d'ordre ont été instrumentalisés pour couvrir des vengeances, mais le recours à la violence langagière est manifestement destiné à satisfaire le public des sans-culottes, privé pourtant des condamnations attendues, puisque les nombreuses exemptions ont vidé la loi de son sens. On comprend alors que leur « fièvre » retombe dans le « vide de leurs assemblées générales » (A. Soboul).

La législation contre les « riches », les « nobles », les « étrangers » et même contre les « prêtres » possède également, à l'évidence, deux versants. Elle désigne des boucs émissaires, contre lesquels des militants et des adhérents sont lâchés, permettant d'encadrer des énergies qui pourraient sans cela se retourner contre le gouvernement. Elle organise aussi des exemptions pour

distinguer et protéger des populations estimées indispensables à la vie même du pays, si bien que riches et nobles, notamment, ont intérêt à se montrer discrets, efficaces et soumis. Trois interprétations sont possibles. Est-ce une législation d'un pays en guerre organisant « moralement » l'union sacrée ? Est-ce une politique « machiavélienne » mise en œuvre par un groupe arrivé au pouvoir et décidé à y rester, au prix de contorsions idéologiques et de manipulations ? Est-ce le prix à payer pour que des changements globaux passent par la médiation de la loi en endiguant les émotions populaires ?

Ces trois pistes peuvent être conjointes, au nom de l'urgence à transformer les passions communautaristes en sentiment national. Les effets pervers sont pourtant importants. Les détenteurs du pouvoir demeurent seuls aptes à démêler les écheveaux de la procédure et se coupent du reste de la population. La masse, exclue de fait de la grande politique, est désappointée devant des mesures jugées plus apparentes que réelles. Une élite de professionnels s'installe à la tête des institutions. Les personnes susceptibles de poursuites et leurs familles ne peuvent qu'être confortées dans le rejet d'un régime qui les menace en permanence. Ultime effet pervers, chaque historien pourra, ultérieurement, trouver les citations adaptées à ses convictions, puisqu'on peut soit insister sur des programmes idéologiques ou moraux, soit mettre l'accent sur leur effectivité législative ou sur leur souplesse dans l'application.

Ce mélange de convictions et d'instrumentalisation se retrouve encore dans la politique vis-à-vis des langues régionales et des « patois ». En 1793, Barère accusait la contre-révolution de parler le bas-breton, avant de déposer le 27 janvier 1794 un rapport sur les idiomes étrangers et l'enseignement de la langue française qui accable les non-francophones. L'usage exclusif du français devient un objectif politique, illustré le 9 février 1794 par le lancement du *Journal de la langue française* d'Urbain Domergue, comme par la proscription de l'allemand en Alsace, le 14 avril, et le projet de peupler la région par des citoyens français. L'offensive culmine en mai et juin, lorsque Grégoire, voulant « uniformer » la langue, la Convention met « l'idiome de la liberté à l'ordre du jour ». La sincérité de Grégoire, convaincu que l'universalité est la clé de l'unité sociale, n'est pas feinte. Comment comprendre ces déclarations qui s'articulent mal avec toute la politique de traduction des lois instaurée depuis 1790 ? D'autant que ces mesures n'ont ensuite aucune application, si bien que les usages des patois et des langues se maintiennent, dans le Midi ou en Alsace, avec l'accord des autorités locales. Ce qui se décide en 1794 ne prolonge pas une volonté éradicatrice antérieure, qui n'a jamais existé, pas plus qu'elle n'annonce les décisions des années suivantes. Si bien qu'en juin 1794, lorsque tout danger semble avoir été écarté, la langue du Midi redevient celle des troubadours et exprime les sentiments d'un « peuple qui pense vivement », formules qui mettent fin à toute entreprise éradicatrice. Toutes ces déclarations, si souvent citées comme révélatrices de la *tabula rasa* révolutionnaire, ont plus sûrement été des positions opportunistes répondant au besoin de trouver des équilibres politiques nécessaires dans l'urgence.

Le sort réservé au plan global de rénovation de l'école, proposé par le conventionnel Bouquier, confirme cette interprétation. Ce plan prévoit un enseignement gratuit et obligatoire de trois ans pour tous les enfants – avec des avantages pour les garçons sur les filles en termes de contenu des matières et de considérations accrues pour les instituteurs sur les institutrices. Coûtant cher, appliqué là où des éducateurs militants s'engagent, le système est abandonné rapidement. Il s'est pourtant inscrit dans le moment « sans-culotte » en donnant la priorité à l'éducation politique par les militants sur l'instruction par les maîtres. Un an plus tard, les perspectives sont durablement renversées et toute velléité de « démocratisation » de l'enseignement est abandonnée. Un destin proche a été réservé aux grands concours lancés en l'an II pour rénover les arts et notamment l'architecture. Les esquisses qui furent produites servent depuis à dénoncer l'abstraction révolutionnaire, mais les projets ne virent jamais le jour.

Dans ces mois, la poursuite de la répression des sans-culottes, la libéralisation progressive de l'économie, la protection ouvertement accordée par le Comité de salut public à des banquiers comme Perregaux s'accompagnent de la réorganisation du gouvernement. Le 1er avril, 12 germinal, les ministères sont remplacés par douze commissions exécutives, sur le modèle de la commission des poudres, c'est-à-dire subordonnées aux grands comités et placées sous le contrôle exclusif de la Convention et du Comité de salut public. C'était ce que voulait Danton, mais il vient d'être arrêté et sera exécuté quatre jours plus tard. La Convention – en l'occurrence Cambon – se réserve par ailleurs le contrôle du Comité des finances. Les commissions sont subdivisées en sections ou en agences spécialisées, employant des agents recrutés sur leurs compétences plus qu'en fonction de leurs opinions, si bien que, sauf les chefs des commissions, ils ne seront pas poursuivis après Thermidor. C'est Herman, un proche de Robespierre, qui est placé à la tête de la commission des administrations civiles, police et tribunaux. Il dirige plus de cinq cents personnes responsables de l'enregistrement des lois, de leur impression et de leur traduction dans différentes langues, dont le corse, ainsi que de la correspondance avec les administrations, de la liste des émigrés, sans oublier l'administration des prisons, l'envoi des détenus au Tribunal révolutionnaire et le contrôle du travail des ouvriers de l'imprimerie des lois ! Le provisoire dans lequel s'inscrit le gouvernement révolutionnaire est largement contrebalancé par l'institutionnalisation de son pouvoir réel.

Le rapport présenté par Saint-Just le 15 avril 1794 (26 germinal an II) « Sur la police générale […] et les crimes des factions » consacre cette victoire du Comité de salut public qui a réussi, au moins depuis la tribune de la Convention, à mobiliser sous sa seule gouverne la totalité des énergies du pays désormais encadrées par des institutions. Reste cependant à comprendre l'affirmation célèbre qui marque ce rapport : « Tout commence donc sous le ciel. » Esthétiquement réussie, surtout dans la bouche d'un jeune homme dont la beauté frappe les contemporains, la formule est philosophiquement

contestable par le volontarisme aveugle dont elle témoigne. Saint-Just ne propose guère autre chose qu'une cité archaïque, frugale et close sur elle-même. La formule est enfin, et ce sera le pire, politiquement dangereuse. Les auditeurs de la Convention, à commencer par Amar qui en était le président ce jour-là, ont pu y voir la contestation des attributions de l'Assemblée et craindre la menace d'une dérive accentuée vers un pouvoir encore plus centralisé, encore plus concentré dans quelques mains. La marche de la Révolution est relancée d'elle-même.

Repères bibliographiques

AULARD A., *Actes du Comité de salut public*, 1895.

BÉNOT Y., *La Révolution française et la fin des colonies*, 1989.

—, *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, 2005.

BIARD M., *Missionnaires de la République*, 2002.

BOUDON J., *Les Jacobins. Une traduction des principes de Jean-Jacques Rousseau*, 2006.

BRUNEL F., *1794, Thermidor*, 1989.

—, Édition de Billaud-Varenne, *Principes régénérateurs du système social*, 1992.

CHOPELIN P., *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805*, 2010.

EDELSTEIN D., *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature and the French Revolution*, 2009.

EUDE M., « La loi de prairial », 1983.

GODECHOT J., *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, 1985.

GUENIFFEY P., *La Terreur*, 2000.

GUÉRIN D., *La Lutte de classes sous la Première République, bourgeois et bras nus*, 1946.

HERMON-BELOT R., *L'Abbé Grégoire : la politique et la vérité*, 2000.

HUSSENET J. (dir.), *« Détruisez la Vendée ! »*, 2007.

LEFEBVRE G., « Sur la loi du 22 prairial an II », 1951.

LESTAPIS A. de, *La « Conspiration de Batz » (1793-1794)*, 1969.

MARTIN J.-C., *La Vendée et la Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, 2007.

—, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, 2006.

MARTIN V., *La Diplomatie en Révolution : agents, pratiques et renseignements diplomatiques. L'exemple des diplomates français en Italie (1789-1795)*, 2011.

MAUTOUCHET P., *Le Gouvernement révolutionnaire (10 août 1792-4 brumaire an IV)*, 1912.

SOBOUL A., *Les Sans-Culottes parisiens de l'an II*, 1958.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, t. IV, 2003.
VERPEAUX M., *La Naissance du pouvoir réglementaire, 1789-1799*, 1991.
WAHNICH S., *L'Impossible citoyen*, 1997.

17
Thermidor ou le désarroi

Thermidor est un concept autant qu'un événement. Dès le début de la révolution bolchevique, Lénine cherchait ainsi à prévoir qui organiserait « Thermidor ». Curieusement, les historiens de l'école « critique », qui mirent en garde contre les mirages créés par les acteurs de la Révolution à ses débuts et dénoncèrent le récit né en 1789, adoptèrent sans objection celui qui fut tenu en juillet 1794 autour de la chute et de la mort de Robespierre. S'ils analysèrent les rumeurs qui déclenchèrent et suivirent cet événement, ils ne remirent pas en cause la machine fantasmatique qui produisit autant de fumée en 1794 qu'elle l'avait fait cinq ans plus tôt. Ainsi, étonnamment, la Révolution commençait à une date flottante pour se clore dans sa phase la plus radicale, la Terreur, précisément le 27 juillet 1794, parce que si on ne pouvait pas croire les contemporains en 1789, on pouvait leur faire confiance cinq ans plus tard.

Sur ce point au moins, l'interprétation de juillet 1794, la convergence se réalisait avec les historiens, favorables à la Grande Révolution, de l'école « classique », ceux pour qui la rupture de 1789, portée par les cahiers de doléances et scandée par la Bastille et par la nuit du 4 août, avait inscrit dans le marbre l'entrée dans une époque nouvelle. Les choses étaient claires : Thermidor est un terminus, après quoi s'ouvraient, au mieux, des voies laborieuses pour bâtir la cité républicaine, au pire, la descente démagogique achevée par l'Empire. Dans cette perspective, les deux écoles se retrouvent aussi, plus discrètement, pour se concentrer sur l'action et le destin de Robespierre dans les mois qui courent d'avril à juillet 1794, comme si rien d'autre n'avait eu lieu.

Il convient de se méfier d'explications trop globales. L'emballement de la Révolution culminant dans la mise à mort du Grand Révolutionnaire n'explique pas plus que l'invocation de « circonstances » qui justifieraient des mesures jugées, malgré tout, nécessaires. Il convient aussi de contester des analyses plus récentes qui, insistant sur la dimension « culturelle » des actes collectifs, conduisent à penser qu'une fatalité a entraîné la société sur une pente inévitable. Rien de tout cela ne permet de comprendre la rupture provoquée par la personnalité de Robespierre, qui ne peut être appréhendée hors du maillage complexe des faits, des discours et des rumeurs. Si l'on peut reconnaître des mécanismes généraux à l'œuvre pendant ces mois, ressortissant notamment de

la psychanalyse, il nous a semblé préférable d'insister sur les actes posés par des acteurs, à la fois jamais dépossédés de leurs décisions et toujours démunis face à leurs choix. Ces quelques mois apparaissent alors comme le temps exceptionnel d'un paroxysme qui a poussé jusqu'aux plus extrêmes limites l'exercice de la liberté humaine.

L'unité dans l'action

Après avril 1794, la centralisation du gouvernement autour du Comité de salut public et du Comité de sûreté générale, dorénavant durable, provoque une mutation profonde. Les concurrences institutionnelles, qui ont disparu à Paris, s'estompent progressivement en province. La spécialisation des représentants en mission s'accompagne du rappel de près de la moitié d'entre eux, dont de fortes personnalités comme Barras, Fréron, Tallien, Fouché… En Vendée, un général, Huché, proche des hébertistes, est même emprisonné, tandis que l'un de ses officiers est poursuivi et fusillé à l'issue d'un bras de fer avec les comités révolutionnaires locaux qui reçoivent l'appui d'une partie de l'armée comme de Jullien, l'envoyé de Robespierre. L'éloignement de Turreau et des représentants en mission qui le soutenaient circonscrit la guerre et empêche les dévastations, au point où, à la mi-juin, l'amnistie est proposée aux rebelles, considérés comme des « égarés ».

Les contre-révolutionnaires ne sont pas inoffensifs pour autant mais, opérant dans des zones limitées, ils ne sont plus désormais l'obsession politique qu'ils étaient auparavant. Ce rééquilibrage permet de dégager des troupes pour les frontières, politique sanctionnée par des victoires. Le 26 juin 1794, la bataille de Fleurus donne ainsi l'avantage aux Français qui ont spectaculairement employé un ballon d'observation pour la première fois dans l'histoire militaire. La victoire française tient certes à la qualité des troupes, mais elle a reposé aussi sur le retrait partiel des Prussiens et des Autrichiens envoyés en Pologne, alors que Kościuszko tient tête aux Russes et ouvre une éphémère ère de liberté. La retraite des ennemis commence, elle se clôturera par la conquête de territoires voisins et par des traités de paix favorables à la France. Dans l'immédiat, le pays profite de la mise à disposition des biens de la Belgique, ce qui allège la charge financière, tandis que les avancées militaires se réalisent aussi en Catalogne et dans le Piémont. Seule note défavorable, le pied mis par les Anglais dans les îles de la Martinique, de Saint-Domingue et de la Corse.

L'unité du pays repose en effet sur l'effort de guerre. Autour de sept cent mille hommes se trouvent dans les armées de la Révolution, majoritairement jeunes, de plus en plus encadrés, qu'il faut armer, vêtir, nourrir, rémunérer et soigner ! L'image du soldat de l'an II mal nourri, mal armé et mal chaussé n'est pas une invention de la propagande, mais souvent une réalité. Le tournant amorcé par l'amalgame est confirmé par le renforcement du contrôle politique, notamment par la presse militaire, et par la priorité donnée aux talents sur les

opinions pour désigner les officiers. La discipline des troupes s'acquiert par les nouvelles pratiques d'entraînement mises au point qui combinent cohésion et rapidité. Le ravitaillement mobilise des millions d'individus, à commencer par les ruraux requis dans chaque commune pour faciliter les convoyages de grains, de fourrage ou d'armes. La guerre, notamment sur le front nord, change de visage et se marque aussi par la violence accrue des engagements, comme par l'importance des pertes, hommes tués au combat ou morts des suites de blessures.

Une autre organisation de l'armée est ainsi enclenchée, fondée sur une spécialisation, qui a exclu les femmes des troupes combattantes, mais aussi sur l'emploi sans ménagement des hommes, jeunes, nombreux et coûtant moins que les soldats de ligne d'avant 1789. Cette mutation, qui s'achève en 1796-1798, modifie le rapport du pays à l'armée. Nul besoin d'invoquer une quelconque « théorie des circonstances » pour légitimer la radicalité des mesures politiques : le sort de la Révolution demeure toujours soumis à la fortune militaire et les succès ne sont pas définitifs. La formule de Robespierre : « La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis », mérite d'être prise au pied de la lettre tant elle donne le sens des actions quotidiennes. En outre, elle rend compte du soutien, volontaire ou contraint, que la plupart des Français accordent à l'État tel qu'il est dorénavant établi.

Paradoxalement, l'union entre nation et armée se réalise mieux que lors de la levée en masse fin 1793. Les coûts sont très lourds et les tensions, notamment pour assurer les fournitures indispensables et les faire parvenir aux troupes, sont considérables, mais l'effort collectif identifie la nation à la Révolution en guerre. Les raisons en sont multiples. Globalement, la guerre continue d'être financée par des émissions d'assignats considérables qui, malgré leur dépréciation, permettent à de nombreux exploitants agricoles, propriétaires, fermiers ou métayers, de continuer à acheter des biens nationaux, mis en vente par lots accessibles à la classe moyenne. La garantie explicite du droit de propriété assurée par la Convention, ainsi que son opposition marquée à toute « loi agraire » et même à toute limitation de la taille des fermes soudent autour d'elle de nombreux paysans. Les revendications sur le fermage continuent mais elles ne disposent plus de porte-parole pouvant intervenir sur les débats à l'Assemblée. Les commandes de l'armée profitent à de multiples catégories, depuis les métayers, qui peuvent vendre leur bétail sur pied hors des prix fixés, jusqu'aux milliers de personnes participant aux rouages administratifs, en passant par les ouvriers employés dans les ateliers d'armement, bien payés et écartés des réquisitions. Assurés d'être irremplaçables, volontiers contestataires, ils doivent cependant se soumettre aux horaires et aux salaires décidés par les entrepreneurs soutenus par les autorités. Le pouvoir attrayant de l'armée est considérable, rencontrant les sentiments nationalistes et les espoirs de faire carrière. À une époque où les risques mortels qui sévissent parmi une jeunesse nombreuse sont tellement courants qu'ils ne choquent personne, l'engagement militaire, guère plus dangereux que la vie quotidienne, est considéré comme une

réelle chance de promotion.

À cela s'ajoutent également les libertés individuelles et les égalités sociales accordées par les lois. L'instauration du divorce et du partage des héritages à égalité entre femmes et hommes, les politiques d'assistance – par exemple les aides aux filles mères –, d'éducation et de taxation des prix ont instauré de nouveaux modes de vie dont les effets ne seront pas oubliés de sitôt. À côté des fournisseurs aux armées, c'est bien toute la société acceptant la Révolution qui est irriguée par la guerre.

Explosions répressives

Ces efforts sont d'autant mieux acceptés qu'ils sont relayés par la hiérarchie institutionnelle. Celle-ci laisse dorénavant une autonomie réelle aux communautés locales débarrassées des incursions brutales des militants urbains. En outre, le maximum des prix et des salaires n'est pas respecté strictement. Adossé à un système d'assistance et de contrôle des prix, du pain notamment, il permet de nourrir les armées et les villes, mais laisse subsister une économie parallèle, en particulier autour du marché de la viande. Comment comprendre alors les mouvements sociaux, dont la complexité n'a cessé de s'accroître ? Des mécontentements populaires ont été parfois liés à des effets de mode, quand des produits devenus communs, comme le pain blanc, se raréfiaient, alors que les produits de base, comme le pain bis, demeuraient disponibles. Cette évolution complexe, dans laquelle des groupes entiers profitent des circuits commerciaux, est résumée par la révision du maximum commencée dans l'hiver 1793 et achevée en mars. Les nomenclatures ont été modifiées en intégrant d'innombrables produits, mais les prix ont été calculés du point de vue des producteurs, et non plus des consommateurs, entraînant l'abandon de la vision moralisatrice de l'économie qui prévalait en septembre 1793.

Le libéralisme s'impose, corrigé, donc, par les exigences de la guerre et par le souci de la cohésion sociale, ce qui interdit de dépouiller les « bons patriotes », y compris les rentiers. En résulte un dirigisme comparable à celui de 1914 : il respecte la propriété, s'appuie sur le consentement des administrateurs locaux et bénéficie de l'aval de la majorité des Français. Parler de « Terreur » pour qualifier cette période précise se comprend surtout en fonction des habitudes historiographiques, puisque moins encore que pendant l'hiver 1793-1794 les mots d'ordre politiques ne sont plus radicaux et que la centralisation de la justice révolutionnaire a fait chuter le nombre des exécutions. Reste que l'écart se creuse entre les élites révolutionnaires, capables de comprendre le sens des mesures prises, et la population « ordinaire ». La confiance s'effrite envers le gouvernement révolutionnaire, malgré les appels à l'unité nationale.

L'éloignement de la Corse et sa transformation en royaume anglo-corse illustre ce type d'évolution. Paoli, suspect de connivences avec l'Angleterre, est confronté à une élite de jeunes gens francophiles et partisans de la République,

Saliceti, Aréna, les Bonaparte, si bien qu'il se retrouve appuyé par des groupes désireux de maintenir en l'état les libertés corses en même temps que les hiérarchies sociales. Alors que Paoli, lui-même, n'a pas fait montre d'un attachement au royalisme, il est accusé de contre-révolution dans le printemps de 1794. Avec le procureur général syndic Pozzo di Borgo, il met en échec les « révolutionnaires » obligés de quitter l'île, puis accepte la protection de la flotte anglaise, avant de se résoudre à la création d'un royaume anglo-corse dont les institutions sont inspirées de ses premières expérimentations en 1769. Cette continuité est évidemment comprise, vue du continent, comme une trahison nationale et politique.

Des zones de combats idéologiques et de répressions politiques persistent donc toujours. Quelques tribunaux extraordinaires subsistent à Arras, Orange, Brest et Bordeaux. À Arras, dans le Pas-de-Calais, Le Bon, dont l'administration énergique aide aux victoires militaires, s'implique personnellement dans les procédures et se rend responsable d'un accroissement des condamnations à mort. A-t-il été soutenu par le Comité de salut public, malgré Robespierre, dont il était l'un des proches ? Dans le Sud, à Orange, Maignet se fait remarquer initialement par un souci d'apaisement, puisqu'il a remplacé Fréron et qu'il a notamment redonné son nom à Marseille. Mais il est convaincu d'avoir devant lui des contre-révolutionnaires nombreux et d'autant plus dangereux qu'il doit lutter aussi contre les ultra-révolutionnaires qu'il a commencé par réprimer en envoyant Jourdan, dit Coupe-Tête, à l'échafaud. Avec Claude Payan, proche de Robespierre, il obtient la mise en place de la commission militaire d'Orange, le 8 mai ; celle-ci condamne à mort trois cent trente-deux personnes, dont trente-deux religieuses, en quarante-sept jours. Surtout, Maignet décide la destruction du bourg de Bédoin, où un arbre de la Liberté a été coupé, et il envoie à la mort soixante-trois hommes à la mi-mai 1794. Enfin, à Bordeaux, Jullien, qui remplace Tallien et Ysabeau, laisse le président de la commission révolutionnaire Jean-Baptiste Lacombe traquer les Girondins en cavale et leurs partisans réels ou supposés. Cent quatre-vingt-dix-huit individus sont guillotinés en un peu plus d'un mois. Les responsables de ces répressions régulièrement citées ont manifestement agi par conviction. Proches du Comité de salut public et de Robespierre ou de Saint-Just, ils ont des trajectoires éloignées des hommes auxquels ils ont succédé, mêlés aux conflits internes à la Convention et disposant de réseaux politiques importants et complexes.

À Brest, Jean Bon Saint-André, membre du Comité de salut public, en même temps qu'il relance la marine française en quelques mois, accomplissant dans ce domaine l'équivalent du travail de Carnot, obtient le maintien d'un tribunal extraordinaire en mars 1794. Autonome dans son fonctionnement, ce tribunal condamne soixante-dix personnes à mort, pour l'essentiel des fédéralistes et des émigrés. La volonté de faire un exemple politique est sanctionnée par la « victoire tactique » remportée au large d'Ouessant au début juin 1794 dans une bataille pourtant perdue contre les Anglais. Le combat

héroïque de la flotte française permet à un convoi de rentrer dans Brest et, surtout, crée une page de gloire. Celle-ci est en outre largement réinventée. Le naufrage du bâtiment *Le Vengeur* est magnifié ; le bateau aurait coulé avec son équipage aux cris de « Vive la liberté ! » et « Vive la république ! ». Le retour inopiné du capitaine, capturé et relâché, ternira provisoirement la légende, mais l'équipage – et le capitaine – ont vaillamment résisté avant que les blessés, restés à bord, ne soient engloutis.

Ces répressions, aussi dramatiques qu'elles soient, demeurent cependant sans commune mesure avec les exécutions de l'hiver précédent. À l'instar de Saint-Just lors de ses missions dans l'Est, ces hommes pratiquent une politique rigoureuse, moralisatrice contre des ennemis de la Révolution identifiés par des actes précis : lutte armée, trahison, participation à la contre-révolution. Ces accusations sont étendues plus insidieusement aux activités de partisans avérés d'Hébert ou de Vincent, contre lesquels des poursuites sont lancées, notamment par le Comité de sûreté générale, pour achever la reprise en main de l'État opérée depuis mars. L'unité de la nation et de la Révolution achève de se nouer autour des représentants de l'État, creusant encore plus le fossé avec les mouvements populaires.

Nouveaux équilibres

Au printemps 1794, les Conventionnels ont les mains libres. Ils ont conquis la liberté, ils doivent dorénavant la conserver. Leur réussite a dépendu d'alliances tactiques autant que de compromis entre sensibilités ; elle les entraîne dorénavant dans des rivalités personnelles, puisque les courants hostiles sont vaincus ou marginalisés et qu'il faut installer la Révolution dans une continuité et une permanence. Les membres des comités ont mis en place une politique cohérente privilégiant la réussite de l'État, mais qui les a placés au sommet de pyramides d'assemblées et de délégués dévoués, les faisant renouer avec les logiques monarchiques du pouvoir. Dans ce qui devrait être compris comme un régime fort caché sous l'apparence d'un régime démocratique, les difficultés naissent mécaniquement des chocs entre les principaux acteurs du gouvernement. Carnot et Saint-Just se retrouvent en rivalité ouverte à propos de la conduite de la guerre, lorsqu'ils s'opposent directement ou par hommes de confiance interposés, pour décider de la forme des combats, du choix des généraux et des objectifs. Saint-Just a eu beau placer le bureau de police sous la tutelle collective du Comité de salut public, il n'en est pas moins considéré comme son instigateur par les membres du Comité de sûreté générale. Les oppositions entre personnalités prennent ainsi le pas sur les débats d'idées au moment où il convient de trouver un nouvel élan à la Révolution. L'effervescence continue du choc des partis a cédé la place à un encadrement efficace et accepté, qui a pour conséquence de « geler » la Révolution, comme Saint-Just le regrette.

Reste à relancer l'enthousiasme par l'exaltation du sacrifice militaire, par

la solidarité et la fraternité, troisième élément problématique de la trilogie républicaine, qu'il ne convient pourtant pas de surinterpréter. L'échec des courants catholiques révolutionnaires autour de Fauchet et du Cercle social ainsi que la mise en veilleuse des sociétés fraternelles ont été irrémédiables, tout comme la disparition des fraternisations, exigeantes, voire virulentes, des sans-culottes. L'élan patriotique qui traverse le pays se traduit par l'engagement de milliers d'administrateurs bénévoles dans les comités de bienfaisance, ainsi que par une nouvelle vague de dons effectués par des particuliers. Dans cet espace hors du politique, où les femmes peuvent intervenir, l'action des individus et des associations philanthropiques se poursuit ainsi depuis 1790. Des sociétés, comme la Société philanthropique et patriotique de bienfaisance et de bonnes mœurs, fondée initialement par Palm d'Aelders, ou la Charité maternelle reçoivent le soutien de la Convention, même si l'aide financière de l'État ne cesse de décliner et si le contrôle politique est renforcé sur leurs actions. Il s'agit d'éviter des débordements, mais aussi de donner du sens à une Révolution qui se réduirait, sans cela, à un simple changement de pouvoir à la tête de l'État. La dimension philanthropique qui a inspiré les débuts de la Révolution retrouve ainsi une actualité dans cet espace contrôlé par un gouvernement qui a limité, *de facto*, les affrontements entre factions et l'exercice de la vie politique dans ce qu'elle possède de diviseur.

En 1794, la bienfaisance nationale est devenue « une priorité nationale » insérée dans un programme politique, achevant un processus lancé depuis 1764 et surtout depuis 1790-1793. De février et mars 1794, depuis les décrets de Ventôse, jusqu'au discours de Robespierre du 18 floréal an II (7 mai 1794) instaurant la « fête du Malheur », l'État affirme la solidarité avec les pauvres, sans pour autant exclure les riches – précaution importante à rappeler pour comprendre la spécificité de la période. La question sociale en tant que telle entre ainsi dans la politique de l'État et dans l'histoire de la France. Louis Blanc, historien et homme d'action, en tirera plus tard toutes les conclusions théoriques et pratiques en l'inscrivant notamment au cœur de la Révolution de 1848 et, surtout, en ne la confondant pas avec la lutte des classes, dont ni lui ni le gouvernement révolutionnaire de 1794 ne voulaient.

Ces limites expliquent la loi du 12 mai 1794 (23 floréal an II) décrétant que la bienfaisance nationale est « une priorité politique nationale ». S'ajoutant aux décrets de Ventôse pour recenser les pauvres et leur faire accorder des subsides par les administrations locales, cette loi programmatique fait référence à l'ensemble du projet social, traite des secours publics à domicile, mais aussi de l'éducation, de la famille et de la propriété. Deux autres rapports, l'un sur le mode de distribution des secours territoriaux, l'autre sur l'extinction de la mendicité dans les villes, devaient suivre ; ils ne virent jamais le jour. Dans les régions où les élites sont ralliées sans réserve à la Révolution, ces mesures leur donnent l'occasion d'exercer la philanthropie, voire de revendiquer hautement les pertes qu'elles subissent au nom du bien commun, tout en conservant leur pouvoir, puisque aucune autre concurrence véritable n'est à craindre et que la

participation financière « volontaire » est un moyen de limiter les menaces sur leurs biens.

Ainsi, au sein du Comité de salut public, Billaud-Varenne, Robespierre et Barère se concurrencent-ils sur ce terrain. Au travers de trois interventions différentes prononcées entre le 1er et le 23 floréal (20 avril-12 mai), ils s'accordent pour aider les plus pauvres, unir les Français dans une révolution morale et proposer un programme d'éducation collectif au travers de fêtes mobilisatrices, dont la fête du Malheur. À Billaud-Varenne qui déclare le 1er floréal : « Nous avons promis d'honorer le malheur, il serait bien plus beau de le faire disparaître », fait écho Barère proposant, le 22 floréal, que ce soit « la première fête nationale », suivant en cela Robespierre qui l'a incluse dans sa propre nomenclature de fêtes. Sur ce terrain partagé, puisque Fouché avait organisé le 29 septembre 1793 une fête en honneur du malheur et de la vieillesse, Robespierre prend des initiatives qui changent le cours des choses. Peu importe ici ce qui détermine son action et si elle est plus ou moins marquée par des prédispositions au sacrifice. Comme pratiquement tous ses collègues des comités, et notamment Saint-Just qui affirmait le 26 février 1794 (8 ventôse an II) que « les malheureux sont les puissances de la terre », il entend refonder la nation et garantir le fonctionnement de l'État.

Cette orientation collective correspond aussi au besoin de trouver une solution pour constituer le « peuple » après les épreuves. Saint-Just, Robespierre et Billaud-Varenne sont conscients de la nécessité de fonder la nation sur des corps représentés par des députés mandataires pour garantir l'unité entre peuple et nation. Il s'agit là, indéniablement, d'une « fiction » dont on peut souligner, au choix, les dimensions mythique, tactique ou utopique ; mais toute politique ne repose-t-elle pas sur une fiction collective ? En l'occurrence, celle-ci correspond à une certaine opinion montagnarde.

L'aventure robespierriste

Pourtant, elle crée la rupture qui couvait depuis décembre 1793 et que l'arrêt de la déchristianisation avait sanctionnée. Au lendemain de l'exécution des dantonistes, le 6 avril, Couthon avait annoncé un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel, avant que, le 14 avril, la Convention ne décide que Rousseau soit porté au Panthéon et que Payan proclame à la Commune que « la Raison n'est autre que l'Être suprême ». Le 7 mai (18 floréal), Robespierre fait décréter, outre une liste de fêtes décadaires, que « le peuple français reconnai[sse] l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ». Les convictions spirituelles ou religieuses de Robespierre ne sont guère à mettre en doute, même si elles demeurent indéterminées ; ici, elles sont conjuguées avec des préoccupations politiques, voire politiciennes. Pour entraîner l'adhésion de l'Assemblée, Robespierre n'a pas hésité à invoquer les « martyres » de Bara et de Viala, mythe dont il est l'inventeur avec Barère. Ce mélange, qui complique les interprétations, permet de comprendre les réactions de la majorité des

Conventionnels qui y voit à l'œuvre une machine de guerre tournée contre des ennemis, dont elle risque elle-même de faire partie. Jusque-là, l'anticléricalisme a rassemblé les députés, même si de nombreux représentants en mission « modérés » ont suivi des lignes politiques inspirées des Évangiles ou marquées par le catholicisme. La proclamation déiste de Robespierre marque un tournant. Elle confirme le refus de l'athéisme militant et la condamnation de ses promoteurs, comme Fouché, déjà en délicatesse avec Robespierre. Elle explique l'hostilité visible de Carnot, alors qu'il préside la Convention, contre des propositions déistes de Jullien.

La division s'accentue quand, dans le droit fil du 18 floréal, Robespierre, président en exercice de la Convention, dirige aussi la fête de l'Être suprême, le 8 juin (20 prairial), jour de la Pentecôte. Au cours de la cérémonie grandiose organisée par David, Robespierre met le feu aux figurations de l'Athéisme et de l'Égoïsme devant la statue de la Sagesse qui est, de façon imprévue, enfumée et noircie. L'incident et la posture de Robespierre, vêtu d'un bleu qui rappelle le symbolisme chrétien, suscitent des désapprobations et des critiques parmi les députés. Ces incidents ne sont pas des anecdotes. Les Conventionnels sont hostiles, pour partie, à ce retour du religieux, et beaucoup sont inquiets devant ce qu'ils voient être les prémices d'une scission au sein des comités, voire d'une prise de pouvoir individuel. À cette occasion, Robespierre a-t-il été un « fin politique ou un vrai dévot » ? Fut-il « stratège, ou pontife » ? (M. Ozouf) À ces deux questions, il est tentant de répondre ni l'un ni l'autre. Voulut-il rassembler la nation divisée depuis la question du serment et la déchristianisation ? Sans mettre en doute ses convictions, relevons qu'il reprend des idées « rabâchées », dont il se fait « l'écho ».

Le 8 juin, la fête de l'Être suprême discrédite la déchristianisation et illustre la recherche en sacralité dans laquelle la Révolution est engagée depuis ses origines. Pourtant, les résultats sont médiocres. L'incertitude est grande sur le sens de la fête, indépendamment de ce que les historiens peuvent en voir comme la figuration d'une société à venir, celle « de l'union et de la transparence, de l'humanité réalisée et de la liberté » (F. Brunel). La fête est célébrée partout en France mais parfois confondue avec les cultes de la déesse Raison. Elle est aussi souvent interprétée comme un signe d'apaisement politique, éventuellement comprise comme la reconnaissance du catholicisme – un village de l'Oise s'en inspire, le 24 juin suivant, pour la fête de saint Pierre –, ce qui suscite le désarroi, voire l'hostilité, des sans-culottes locaux. Si la liberté du culte est réaffirmée, la mainmise de l'État sur la religion se renforce : les catholiques sont toujours suspectés d'être contre-révolutionnaires, et les partisans de l'Être suprême n'ont pas le droit d'organiser des cultes librement. Nombre de sans-culottes sont déconcertés par la disparition des fêtes autour des martyrs reconnus. Si le culte de l'Être suprême a logiquement fait l'objet d'interprétations multiples et contradictoires ou complémentaires, en revanche la lecture politique est unanime : à partir de ce moment Robespierre occupe une place nettement excentrée au sein de l'appareil d'État.

Vers une révolution morale ?

Cette position est accentuée lorsqu'il appuie le projet de loi déposé par Couthon le 10 juin (22 prairial) et qui est passé à la postérité sous le nom de loi de Grande Terreur. De la discussion menée ailleurs, il convient de retenir que la loi prolonge l'effort de centralisation et de clarification des procédures judiciaires destinées à lutter contre les « ennemis du peuple ». Reprenant le principe de commissions dédiées au tri des accusés pour ne faire comparaître que des individus clairement identifiés par des actes contre-révolutionnaires, dans le fil des décrets de Ventôse, la loi renforce le contrôle des deux grands comités sur le Tribunal révolutionnaire. En simplifiant à l'extrême les procédures, elle donne l'impression d'une accélération dangereuse des modalités de jugement, d'autant qu'elle laisse un doute sur les définitions précises de ce que peuvent être des « ennemis du peuple » en prenant en compte les intentions morales et en laissant les juges statuer selon leur conscience.

La loi du 22 prairial est donc à comprendre dans cet entre-deux qui institue à la fois « moins de Terreur et plus de Terreur », selon l'historien Baczko, sans s'inscrire clairement d'un côté ou de l'autre, ce qui va susciter des inquiétudes, y compris chez Saint-Just. Si elle accélère la punition des ennemis reconnus comme tels, validant l'entreprise régénératrice de la Révolution, elle corrige la brutalité de la loi du 19 mars 1793 qui envoyait à la mort sous vingt-quatre heures tout porteur de cocarde blanche ou d'arme, sans autre formalité que l'enregistrement de son identité. L'institution des commissions de tri qui n'envoient au Tribunal révolutionnaire que ceux qui n'ont pas de circonstances atténuantes implique aussi que tous les suspects ne sont pas *ipso facto* destinés à la mort, comme ils pouvaient l'être depuis le 19 mars.

Si la procédure de comparution est réduite au tribunal lui-même, l'existence d'une instruction, si brève soit-elle, devant ces commissions, donne encore la possibilité reconnue à des défenseurs officieux d'intervenir pour orienter la destinée de l'accusé. Il ne s'agit pas d'innovations sans précédent. Nombre de tribunaux n'ont pas appliqué strictement la loi du 19 mars 1793, à la différence des commissions militaires et de tribunaux *ad hoc*. Beaucoup de juges ont maintenu un respect des procédures, n'acceptant de juger extraordinairement que parce qu'ils estimaient avoir en face d'eux des opposants avérés à la République, impliqués dans des faits de guerre. La conséquence fut que dans un certain nombre de villes il n'y eut que peu d'accusés envoyés au Tribunal révolutionnaire de Paris après avril 1794. La loi du 22 prairial s'inscrit donc dans des logiques antérieures qui contrôlent les procédures extraordinaires et réduisent les interventions populaires dans le politique. Elle copie, sur l'essentiel, la commission d'Orange dont la création avait été adoptée par la plupart des membres du Comité de salut public. En aucun cas cette loi ne peut passer pour être née de la seule volonté de Couthon et de Robespierre, pourtant elle isole Robespierre et Couthon au sein du Comité de salut public et face au Comité de sûreté générale.

Elle possède en effet deux défauts majeurs. D'une part, elle institutionnalise un processus qui avait été mis en place coup par coup. Elle rend donc visible une orientation prise dans le feu de l'action et oblige les Conventionnels à rendre compte de leurs actes – voire de leurs reniements. D'autre part, elle fait craindre le retour des épurations au profit d'un groupe déterminé à prendre le pouvoir, dans le droit fil de celles qui viennent d'être réalisées à l'encontre des hébertistes et des dantonistes. Elle inquiète aussi les sans-culottes qui sont victimes de poursuites judiciaires entamées par la Commune tenue par des amis de Robespierre, au moment où la hausse des prix les pousse à des manifestations et à des grèves – y compris dans l'imprimerie du Comité de salut public. Les prisons recueillent ainsi des militants populaires désabusés qui sont mêlés aux opposants avérés. La répression est devenue illisible : on comprend déjà que la chute de Robespierre sera l'occasion de se débarrasser de celui qui a engagé la Révolution dans cette voie.

Tout joue contre Robespierre : sa personnalité, sa trajectoire solitaire, ses emprunts idéologiques à ses collègues, à commencer par Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, sans oublier sa popularité indéniable et la force de ses réseaux personnels. Ne l'accuse-t-on pas de disposer d'une armée prétorienne, composée des élèves rassemblés dans l'École de Mars, créée sous l'égide de Bara et de Viala, et dont la fête est programmée le 10 thermidor ? Ne lui reproche-t-on pas aussi d'influencer beaucoup les femmes ? Là encore, le reproche n'est pas anecdotique. Après la répression qui s'est abattue sur les Citoyennes républicaines révolutionnaires et l'éviction des femmes de la vie politique, il ne leur est resté qu'une place morale dans l'espace public. Femmes allaitantes, femmes secourables, filles porteuses d'avenir, elles ont été réquisitionnées dans les fêtes soigneusement calibrées de 1794, faisant oublier leurs interventions déchristianisatrices. Alors que la majorité, si ce n'est la quasi-totalité des Conventionnels se défie des femmes, leur présence ajoute à la peur de voir Robespierre s'emparer du contrôle de l'opinion.

L'encerclement

Sur le modèle de la dénonciation des fédéralistes qui avait touché les Girondins, ou de la « faction des étrangers » qui avait balayé les hébertistes et les dantonistes, une campagne se développe contre la tyrannie et se focalise sur Robespierre. Mais les logiques de la stigmatisation apparaissent plus clairement. La première rassemble les opposants. Contre Robespierre se dressent d'abord les « terroristes » que celui-ci a contribué à rappeler à Paris : Fouché, Carrier, Barras et Tallien, qui craignent logiquement pour leur vie. Tallien est particulièrement concerné. Il a été remplacé de fait par le jeune Jullien, envoyé spécial du Comité ; il a été critiqué pour sa mission à Bordeaux et sa maîtresse, Thérésa Cabarrus, est emprisonnée le 22 mai, puis envoyée à Paris, vouée à la guillotine.

À ce premier groupe s'adjoignent les membres du Comité de sûreté

générale et d'une partie du Comité de salut public, dont Carnot. Ils récusent l'orientation religieuse de Robespierre, dénoncent son influence et redoutent l'extension de son pouvoir. Certains, venus de la gauche, comme Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Vadier ou Amar, ont aussi des comptes à régler depuis l'élimination des hébertistes et la liquidation de la Compagnie des Indes. La critique est d'autant plus facile que la Commune est détenue par des proches de Robespierre : Claude Payan, l'agent national – appelé précédemment procureur-syndic –, qui a remplacé Chaumette, Hanriot, commandant de la garde nationale, et Fleuriot-Lescot, maire de Paris. Dès avril 1794, des affiches ont été apposées nuitamment pour dénoncer la volonté tyrannique de Robespierre. Des questions restent sans réponse. Barère participe-t-il de la manœuvre ? Quelles sont les relations entretenues par ces hommes avec le cabinet anglais et quelles sont leurs implications éventuelles dans des affaires de corruption ? Là encore, il ne s'agit pas d'anecdotes, mais les éléments manquent pour en évaluer le poids. Faute de mieux, il convient de les mentionner.

Une autre logique tient à la conjugaison d'événements disparates suscitant des rumeurs. Le discours de Robespierre du 7 mai (18 floréal) a inspiré l'envoi de nombreuses adresses de félicitations, tournant pour beaucoup d'entre elles à une célébration de l'homme en tant que tel. S'il n'y a rien de neuf depuis le culte entretenu autour de Mirabeau et avant celui qui se tiendra autour de Bonaparte, ces déclarations inquiètent les membres des comités qui, en retour, émettent des signaux hostiles. C'est manifestement un avertissement qui est envoyé à Robespierre lorsque, le 10 mai, Madame Élisabeth, sœur du roi, est décapitée. Il l'avait en effet protégée jusque-là ; une rumeur l'accusait même de vouloir l'épouser pour accéder au trône. Deux mois plus tard, la même accusation sera répétée, mais cette fois en désignant Marie-Thérèse, la fille de Louis XVI, emprisonnée au Temple.

Les 22 et 23 mai, deux attentats sont dénoncés, l'un contre Collot d'Herbois, commis par Admirat, l'autre contre Robespierre, par Cécile Renault ; or Admirat assure qu'il souhaitait initialement tuer Robespierre. La réalité tangible de ces tentatives demeure fragile. Cécile Renault est une énigme. Est-ce un personnage particulièrement falot ou a-t-elle été délibérément empêchée de s'exprimer ? En tout cas, l'écho qui résulte de ces tentatives est considérable et accrédite la thèse d'un Robespierre « roi de la Révolution ». En témoigne la campagne orchestrée autour d'un humble révolutionnaire, Geffroy, blessé lors de l'arrestation d'Admirat. Geffroy est transformé en martyr temporaire, proposé pour être honoré le 10 juin, lors de la fête de l'Être suprême, tandis que l'Assemblée débat de la constitution de gardes personnelles à accorder aux deux victimes des attentats. Robespierre, qui reçoit à cette occasion de véritables « témoignages d'idolâtrie », réagit fortement. Il dénonce la manœuvre d'un intrigant, Rousselin, et refuse toute distinction personnelle, dans la ligne de ce qu'il avait déjà dit au moment de la mort de Marat.

Le lendemain, 26 mai (7 prairial), on apprend à Paris que des soldats

français victorieux ont épargné des ennemis anglais. La nouvelle est sans importance apparente mais elle déclenche un débat à l'Assemblée et une agitation dans la ville. La générosité des soldats est jugée comme résultant des préjugés qui ne doivent plus avoir cours. Si bien que Barère, citant les journaux européens qui parlent des « soldats de Robespierre », propose un décret adopté sur-le-champ, dans les acclamations, ordonnant de ne plus faire prisonnier aucun soldat anglais ou hanovrien. Le décret s'inscrit dans les déclarations précédentes de Robespierre contre les Anglais, mais son adoption vise moins à suivre sa position qu'à insister sur son rôle prééminent dans la Révolution. Alors que ce décret entend précisément lutter contre les tyrans et leurs suppôts, dans un « jeu de miroir » qui n'a pas pu ne pas être calculé, Robespierre est fait héraut de la Révolution, donc tyran potentiel. Ce décret n'aura pas eu d'application, renforçant cette lecture qui insiste sur la manipulation.

Le piège

Si un dispositif est installé, rien n'est encore déclenché au moment où les commissions populaires liées aux décrets de Ventôse, chargées de trier les suspects, se mettent en place sans susciter d'opposition des membres du Comité de sûreté générale. Ce seraient la fête de l'Être suprême et le discours de Couthon, présentant la loi du 22 prairial, qui auraient cristallisé les oppositions à Robespierre. Le 11 juin (23 prairial), des adversaires personnels de Vadier sont décapités. Le Tribunal révolutionnaire les fait exécuter sans passer par une quelconque commission, puisque la loi adoptée la veille n'est applicable que le 25. Le même jour, Robespierre s'affronte violemment à Fouché à propos de la déchristianisation et, le 12 juin, il est accusé de vouloir envoyer des députés devant le Tribunal révolutionnaire. Il s'en défend, tout en laissant penser que certains d'entre eux, dont Tallien et Bourdon, sont des scélérats. Le même jour, enfin, il s'oppose, avec Barère, à Cambon qui propose la réduction de fait des rentes sur l'État. Tous ces hommes joueront un rôle clé dans l'affrontement de Thermidor.

Le 15 juin, alors que Robespierre préside la Convention, Vadier annonce l'arrestation de Catherine Théot, dont le nom est déformé en Théos. Cette vieille prophétesse, qui se dit la « mère de Dieu », est fort connue dans le faubourg Saint-Marcel, où elle réunit autour d'elle plusieurs centaines d'adeptes, dont certains de qualité, comme Dom Gerle, lui-même protégé par Robespierre. Elle marie la prophétie chrétienne avec l'eschatologie révolutionnaire et appartient à cette efflorescence quasi mystique que la Révolution a suscitée à côté des manifestations des religions « séculières » que l'on met en relation avec les fêtes liées à l'État révolutionnaire. À Paris ou en province, des groupes interprètent les événements selon des grilles de lecture prophétique, échappant *de facto* à des classements politiques ; comme le « philosophe inconnu », Saint-Martin, ils sont convaincus que la Révolution est plus un châtiment qu'une persécution et qu'elle bâtit plus qu'elle ne démolit.

L'arrestation de Catherine Théot participe aussi du regain d'intérêt de l'État envers les croyances religieuses, qui continuent à lui échapper et organisent souterrainement des réseaux, même dans les grandes villes. L'incarcération remonte au 17 mai, mais son évocation arrive à point nommé pour jeter le discrédit sur Robespierre dont le nom n'est pas cité explicitement par Vadier. Mais qui ne sait pas qu'il est visé ? Une lettre apocryphe incluse dans le dossier fait de Robespierre un prophète, envoyé de Dieu, aux yeux de Catherine Théot. Dans l'immédiat, Robespierre est condamné au silence.

Le 17 juin, après que le rapport a été présenté à la Convention le 14 par Élie Lacoste, membre du Comité de sûreté générale et hostile à Robespierre, cinquante-quatre personnes sont guillotinées, revêtues de la chemise rouge des parricides. Cette « charrette » comprend Admirat, Cécile Renault et une partie importante de sa famille, mais aussi les Saint-Amaranthe, mère et fille, connues pour leur maison de plaisir, ainsi que des proches du baron de Batz accusés notamment d'avoir coopéré avec Chabot et Hébert pour des projets d'évasion de la reine. À Paris, des rumeurs assurent que Robespierre aurait fréquenté le salon des Saint-Amaranthe, tandis que l'exécution de parricides le désigne comme le « père » de la nation. Il est inutile de chercher dans cet épisode l'existence de la névrose de Robespierre vis-à-vis du sexe et de l'argent. Plus qu'agent actif, Robespierre a été l'objet d'une manœuvre, si bien qu'il faut accepter l'emphase d'H. Guillemin estimant qu'« une pluie de sang lui tombe sur la tête ».

Cette exécution spectaculaire amorce l'accroissement brutal des comparutions devant le Tribunal révolutionnaire, sans que les commissions populaires prévues par la loi du 22 prairial fonctionnent. Les chiffres sont connus, ne seraient-ce que parce qu'ils servent à accuser la Révolution d'avoir emballé la Terreur et à en rendre Robespierre responsable. Si mille deux cent cinquante et une personnes ont été exécutées du 1er mars 1793 au 10 juin 1794, elles sont mille trois cent soixante-seize ensuite, jusqu'au 26 juillet – relevons cependant que près de 20 % des personnes qui comparaissent sont acquittées. La proportion est en baisse par rapport aux mois précédents. Elle demeure pourtant significative alors que les procès sont organisés dans une intention d'épuration évidente. La majeure partie des accusations relève des « conspirations » qui auraient été fomentées dans les différentes prisons parisiennes. L'accélération est nette, entre le 19 messidor et le 8 thermidor (7-26 juillet), deux cent quarante-trois prisonniers, choisis dans différentes prisons, sont envoyés à la mort, ayant été manifestement désignés sur des rapports venus de « moutons » – les espions présents dans les lieux d'incarcération et en liaison avec les opposants de Robespierre. Avec ce sabotage délibéré de la loi effectué par Fouquier-Tinville et le Comité de sûreté générale, la responsabilité de la « nausée de l'échafaud » est reportée sur la loi de Prairial, donc sur Robespierre, sans que celui-ci puisse se défendre aisément.

Comme dans le jeu de go, l'incapacité de Robespierre à agir boucle logiquement le piège qui lui a été tendu. Sa « dictature » est évoquée dans une

publication des émigrés. Placé au cœur de rumeurs, qu'il ne peut que confirmer s'il essaie de s'en défendre, il tente de se dégager de toute responsabilité particulière, notamment le 21 juin quand il réfute les allégations de la presse anglaise rapportées complaisamment à la Convention, qui font de lui le roi de la Révolution et l'auteur du décret du 7 prairial. Il intervient à nouveau, le 26 juin, pour obtenir du Comité de salut public la suspension des poursuites dans l'affaire Théot, puis devant les Jacobins, pour réfuter des amalgames effectués entre Être suprême et affaire Théot dans une fête sectionnaire : tout ceci le place en porte-à-faux vis-à-vis de ses collègues et du Comité de sûreté générale. D'autant qu'il menace directement les « ennemis intérieurs ». L'opinion lui échappe. À la mi-juin, un registre a été ouvert dans la section de la Montagne – d'opinion modérée malgré son appellation – pour recueillir les signatures de ceux qui veulent la mise en vigueur de la Constitution de 1793, donc la fin du gouvernement révolutionnaire. Il est rapidement couvert par deux mille noms, les sans-culottes se ralliant à la démarche, avant que la Convention ne condamne l'initiative et n'ordonne que le registre soit brûlé. En juillet 1794, « le gouvernement révolutionnaire était comme suspendu dans le vide », conclut A. Soboul.

La stratégie du bouc émissaire

En mars 1794, Vincent et Ronsin avaient été entraînés à voiler la Déclaration des droits de l'homme. Ils s'étaient ainsi placés dans une illégalité que leurs adversaires attendaient pour pouvoir les supprimer. En décembre 1794, l'intransigeance de Carrier et son isolement politique le conduiront à revendiquer haut et fort son obéissance aux ordres de la Convention pour expliquer les massacres de Nantes, ce qui lui vaudra une condamnation quasi unanime de la part de ses collègues qui le feront exécuter. En juillet 1794, Robespierre est, lui aussi, poussé dans la position de hors-jeu que ses adversaires ont patiemment préparée, pour que la Convention l'élimine à son tour et qu'il porte du même coup la responsabilité du désarroi creusé à un moment où la Révolution entre dans une nouvelle phase.

Les victoires militaires se confirment. Du 16 juin à la mi-juillet, les troupes françaises ont vaincu les Autrichiens, repris la Belgique, définitivement cette fois, repoussé les Prussiens sur le Rhin, les Piémontais dans les Alpes et les Espagnols dans le Roussillon. L'expansion recommence en Europe et avec elle la possibilité d'agrandir le territoire national jusqu'aux « frontières naturelles ». Cette perspective hante une partie des Conventionnels, dont Carnot. Elle apparaît aussi comme le moyen de faire payer le déficit national par les pays conquis, ce qui est une des préoccupations constantes d'une autre partie des députés, dont le tout-puissant Cambon. Cette ligne politique, appliquée à la Belgique puis aux Pays-Bas avec un cynisme sans bornes, est aux antipodes des positions de Robespierre et de Saint-Just qui ne se sont sans doute pas assez souciés des inquiétudes des créanciers de l'État et qui n'assignent que

la frugalité et le partage comme objectifs aux institutions révolutionnaires à venir.

Les victoires avivent d'autant plus les conflits internes au Comité de salut public que celle de Fleurus peut être portée au crédit de Saint-Just, fragilisant Carnot du même coup. Ce dernier peut en revanche s'appuyer sur le Comité de sûreté générale pour rester au pouvoir – et peut-être en vie, car depuis la loi du 22 prairial il se sent directement menacé. Il est difficile de ne pas lui donner raison sur ce point, puisque le 27 juillet, devant les Jacobins, Robespierre minimise le sens des victoires aux frontières et accuse « les ennemis intérieurs » qui déversent des calomnies sur son compte. Carnot en tire la conclusion, rendue publique, que Robespierre souhaite la défaite de la France. Une autre occasion de heurt naît de l'éloignement de Paris des canonniers de la garde nationale favorables à Hanriot. Réalisée par un agent de Carnot, Pille, l'affaire est dénoncée par son propre adjoint Sijas, qui donne à Robespierre l'occasion de s'emparer de l'affaire.

Dans ces jeux qui demeurent indécis, parce que les positions de Barère ou même de Saint-Just ne sont pas clairement fixées, Robespierre commet sans doute les faux pas qui le rendent définitivement vulnérable. Alors qu'il a fait suspendre les poursuites contre Catherine Théot, un affrontement particulièrement violent a lieu au Comité de salut public le 29 juin. Il est traité de « dictateur », de nouveau Gessler, quand il demande la révocation de Fouquier-Tinville. Seul Saint-Just se range de son côté. À compter de ce jour, il ne paraît plus à la Convention mais intervient régulièrement aux club des Jacobins, qu'il utilise comme tribune concurrente pour récupérer son pouvoir.

Pendant trois semaines, jusqu'au 22 juillet, il se défend de la « dictature » dont on l'accuse et promet « une guerre à mort contre les tyrans et les traîtres ». Il sous-entend qu'elle s'appliquera à ses collègues, tout en reconnaissant qu'il prêche dans une assemblée dorénavant dépourvue de pouvoir et de surcroît présidée par des opposants à sa personne depuis le 10 mai sans interruption. Le 14 juillet, il réussit même à faire exclure Fouché des Jacobins en revenant sur la répression à Lyon. Il échoue cependant à le faire mettre en jugement et Fouché a beau jeu de rappeler que son rapport sur Lyon a été accepté par la Convention. Comme déjà en mars et en avril, la subtilité de la manœuvre politique a contribué à détacher les comités de gouvernement de toutes les autres institutions qui sont dépassées par les enjeux et peu enclines à s'engager dans des luttes où elles n'ont rien à gagner, mais tout à perdre. Au niveau des sections parisiennes, l'incompréhension est totale. La Commune n'ayant plus les moyens de mobiliser les sans-culottes, désormais réticents à son pouvoir, aucune campagne n'a été organisée pour les préparer à une marche contre la Convention comme cela avait eu lieu en juin 1793. La légalité révolutionnaire est bien aux mains des Conventionnels et d'eux seuls. La stratégie que Robespierre, notamment, avait mise en place depuis l'automne 1793 s'est retournée contre lui.

L'affrontement

Dans ces journées, alors qu'il ne paraît plus à la Convention, le retrait de Robespierre du devant de la scène est toujours une énigme. Est-ce une manœuvre ou l'effet de ces fatigues dont il est coutumier ? Son silence ne l'empêche pas de continuer à signer les ordres du Comité de salut public qui envoient des condamnés au Tribunal révolutionnaire et à l'échafaud. Il n'a donc pas rompu avec ses collègues et il soutient la politique menée. Ceci n'enlève rien aux luttes intestines aggravées par la campagne des « soupers » fraternels qui a lieu fin juin-début juillet dans les rues de Paris, à l'initiative des sections. Initialement, ces rassemblements encore mal connus avaient été approuvés par Hanriot. Ils prennent la suite des banquets organisés depuis le printemps 1794 et qui servaient souvent d'exemples à la « fraternité » révolutionnaire. Entre-temps, ils ont manifestement changé de signification. En juillet, ils participent du détachement que les sans-culottes et les Parisiens expriment vis-à-vis du gouvernement révolutionnaire. Des individus de toutes les couches sociales s'y retrouvent, exprimant leur envie de fraternisation autant que leur lassitude devant les exigences de la Révolution. Pour Robespierre, ainsi que pour Barère, il s'agit d'une machination « hébertiste » et « modérantiste ». Robespierre estime même que les indulgents sont devenus « anthropophages ». Payan, au nom de la Commune, fait interdire ces banquets, ce qui, en retour, confirme l'image d'opposant à toute forme de démocratie sectionnaire qu'il possède déjà.

Or, si les hébertistes sont traqués par la Commune et par certains comités révolutionnaires parisiens – dont les membres sont nommés par le Comité de salut public – depuis plusieurs mois, ces militants sont protégés par le Comité de sûreté générale. Les scissions s'accroissent dans les sections, ce qui ajoute au malaise lié à la politique sociale et au refus de l'Être suprême. Les sans-culottes sont heurtés notamment par l'emprisonnement d'un membre d'un comité révolutionnaire de section, Legray, qui a tenu des propos hostiles au Comité de salut public et au Tribunal révolutionnaire, puis par la politique économique de la Convention, qui réduit brutalement les salaires. Les cris « Foutu maximum » retentissent dans les rues, marquant l'opposition grandissante des prolétaires au Comité de salut public et évidemment à Robespierre qui en demeure la figure marquante.

Au sein des deux comités, un compromis est tenté *in extremis* – a-t-on envie de dire en anticipant sur la suite – les 22 et 23 juillet, lors d'une réunion rassemblant tous les membres qui acceptent, enfin, la création des quatre commissions populaires liées aux décrets de Ventôse et de quatre autres commissions ambulantes devant trier les suspects avant leur envoi devant le Tribunal révolutionnaire. La mesure est favorable à Saint-Just et à Robespierre : elle permet de mettre en œuvre la loi du 22 prairial en en respectant l'esprit. Est-ce là une manœuvre, pour renforcer l'image de Robespierre comme révolutionnaire sanguinaire puisque les exécutions continuent à un rythme soutenu – incluant André Chénier dans une charrette du 25 juillet – tandis qu'en

contrepartie Saint-Just approuve le départ des canonniers de Paris ? Robespierre n'accorde aucune confiance à ses collègues, qu'il critique à mots couverts, sans doute à raison. Des rumeurs circulent d'ailleurs, annonçant la « grande arrestation de Robespierre » et de ses amis à la Commune. Tout ceci rappelle les épisodes qui avaient préludé aux journées des 31 mai-2 juin 1793, ou à l'arrestation des hébertistes.

La tension est très forte et l'affrontement inévitable. Il se déclenche le 26 juillet, quand, pendant deux heures, Robespierre, de retour à la Convention, critique toutes les orientations prises par le Comité de salut public. Il justifie sa conduite en insistant sur son acceptation de la mort et attaque indistinctement des « hommes pervers », des « fripons », dont Cambon, nommément cité. Alors qu'il est sommé de nommer les « ennemis du peuple » qu'il dénonce, il ne répond pas, laissant Cambon contre-attaquer vigoureusement pour défendre sa réforme des rentes. L'envoi de son discours à l'impression est, dans un premier temps, décidé avec l'approbation de Barère. Puis il est soumis à la décision des comités, ce qui signifie la censure de l'Assemblée, revirement que Barère approuve encore. À ce moment, seul Couthon a soutenu Robespierre. Paradoxalement, ce dernier est invité par les Jacobins, qui expulsent Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, soulignant la rupture entre la Commune et les partisans de la sans-culotterie. Le lendemain, 27 juillet (9 thermidor), Tallien et Billaud-Varenne empêchent Saint-Just de prendre la parole parce qu'il s'est rallié à Robespierre. Alors qu'il avait préparé son discours au siège du Comité de salut public, ils lui reprochent de ne pas l'avoir préalablement soumis au Comité. Robespierre et Couthon ne peuvent rien contre l'agitation qui saisit les députés. Sous les cris de « à bas le tyran », Robespierre, Couthon, Lebas, Saint-Just et Augustin Robespierre, le frère cadet, sont mis en accusation et arrêtés. Hanriot, qui vient à leur secours au Comité de sûreté générale, est arrêté et enfermé avec eux.

Si Robespierre est muet, il n'est cependant pas sans allié ; la Commune, siégeant en assemblée générale, fait sonner le tocsin et donne la consigne aux directeurs de prison de refuser d'incarcérer les accusés. Libérés, ceux-ci se réfugient à l'Hôtel de Ville, d'où ils appellent les sections à se lever contre la Convention, qu'ils tiennent un moment sous la menace, parvenant à faire relâcher Hanriot resté en prison. L'insurrection n'est pourtant ni déclenchée par la Commune ni par Robespierre avant 23 heures, ce qui laisse à la Convention le temps de rétablir sa position et de contacter les sections. L'exemple de celles du faubourg Saint-Marcel suffit à comprendre la confusion qui règne. Les Parisiens doivent choisir entre la Commune et la Convention pour se ranger dans les groupes armés qui s'organisent dans la nuit. Ils sont sollicités par les observateurs envoyés par chaque parti, prenant des distances avec les comités révolutionnaires locaux qui cherchent de leur côté à ne pas contrevenir aux ordres des comités de gouvernement. Les hésitations s'accroissent au gré de l'amplification des rumeurs : Robespierre serait le nouveau Cromwell, il voudrait épouser la fille de Louis XVI, monter sur le trône et serait devenu

royaliste. Avant de basculer en faveur de la Convention, des délégations armées se sont soumises en fin d'après-midi aux ordres d'Hanriot, donc de la Commune, et ont prêté serment devant Augustin Robespierre qui accuse de son côté les Conventionnels d'être royalistes et de vouloir faire sortir le « jeune Capet » du Temple.

Passé minuit, la Commune, mise hors la loi par la Convention, perd ses soutiens. Les citoyens sont dorénavant effrayés de transgresser la légalité garantie par la Convention. À 2 heures du matin, le 10 thermidor (28 juillet), les hommes de la Convention investissent l'Hôtel de Ville et se saisissent des insurgés. Robespierre reçoit un coup de pistolet dans la mâchoire – on ne saura vraisemblablement jamais s'il a tenté de se tuer ou si le gendarme Méda est l'auteur du coup de feu –, Le Bas se suicide, Augustin Robespierre et Couthon tentent de l'imiter. Dans la mesure où tous ces hommes ont été mis hors la loi, la procédure abrégée permet qu'à 6 heures du soir Robespierre et vingt et un partisans, dont Hanriot et Claude Payan, soient guillotinés place de la Révolution. Dans les jours qui suivent, quatre-vingt-sept « robespierristes » sont également jugés et exécutés, dont Prosper Sijas qui avait dénoncé le départ des canonniers de Paris.

La mort de Robespierre n'arrête pas son histoire. On serait tenté de dire qu'elle la commence. À l'instar de ce qui avait eu lieu contre le roi et la reine avant 1792, pamphlets et dénonciations fleurissent et se diffusent dans le pays pour l'éclairer sur la personnalité de celui qui voulait devenir roi et aurait projeter de vouloir fêter ensemble le 10 août et le 9 thermidor. Un sceau à fleur de lys est opportunément « trouvé » à la Commune pour authentifier les déclarations de Barère, de Collot et de Billaud. Les comités s'emploient à propager ces bruits qui sont d'autant plus facilement crus, qu'ils permettent à tous ceux qui les reprennent de se désolidariser des « monstres » et de se poser en victimes des « conspirateurs ». Un certain nombre d'individus sauvent leur tête en faisant oublier qu'ils se sont mobilisés, un moment, en faveur de la Commune. D'autres, plus nombreux, se joignent à la curée, dont les membres des clubs jacobins de province, dépassés par ces révélations fracassantes qui s'ajoutent à toutes les révélations des mois précédents. D'anciens proches de Robespierre se rallient aussi à l'opinion victorieuse, comme le jeune Jullien qui avait déjà pris ses distances depuis plusieurs semaines avec son mentor ; il sauvera sa tête après, il est vrai, un séjour en prison. La légende noire s'installe. En mai 1797, l'évêque constitutionnel Le Coz accusera Robespierre d'avoir voulu faire disparaître les prêtres assermentés pour les remplacer par les prêtres réfractaires et se poser ainsi en « restaurateur de la religion en France ».

S'agit-il de la suite de la Terreur et de l'imaginaire particulier qu'elle aurait fait naître ? Depuis les années 1780, les paniques et les complots n'ont pas cessé de travailler les esprits. Depuis 1793, les révélations des trahisons successives des Girondins, des hébertistes, des dantonistes ont achevé d'ébranler les certitudes. L'éloignement des révolutionnaires ordinaires vis-à-vis des dirigeants de la Révolution a atteint ici son point culminant après ces

nuits d'indécision et d'incompréhension. Barère assure, le 11 thermidor, que le système de la Terreur est aboli et voue le tyran aux gémonies de la République : il donne le sens de tous ces événements surprenants et permet à tous de s'y rattacher. Outre le fait que la moindre réserve passerait pour une désapprobation de la politique des maîtres du pays et porterait des risques évidents et immédiats, qui, en effet, peut comprendre ce qui vient de se jouer ? Cette situation demeure cependant sans comparaison par rapport aux « journées » et aux épurations précédentes. L'invention de la Terreur, ajoutée aux éliminations successives, achève de discréditer le discours politique qui ne peut plus être expression d'un idéal alors qu'il est devenu signe d'appartenance à un groupe. L'opprobre qui va s'abattre sur les « girouettes » du Directoire naît à cet instant où la versatilité des engagements est dévoilée devant une opinion désorientée. De cette expérience, Jean-François La Harpe ou Germaine de Staël et Benjamin Constant dénonceront dans les années à venir l'abus du langage par les révolutionnaires, dénonciation qui deviendra durablement un stéréotype et un lieu commun pour qualifier la période.

Paradoxalement, la figure de Robespierre, accablée dans l'immédiat comme dans les mois qui suivront, en sortira plus tard auréolée d'une façon exceptionnelle et sera transformée en icône. Sa personnalité et sa trajectoire ont impressionné le pays, mais disons pourtant que d'autres avaient joué des rôles comparables. La postérité qu'acquiert Robespierre n'est pas due, nous semble-t-il, au fait que « la Révolution parle à travers lui son discours le plus tragique et le plus pur » (F. Furet). Sans aucun doute, il bat indiscutablement Mirabeau sur ce terrain. Il avait eu en Marat un rival plus coriace, voué à la Révolution au point de refuser tout compromis gouvernemental. Ce qui fait de Robespierre l'incarnation de la Révolution, c'est l'action de ses amis d'hier devenus ses ennemis pour l'éternité, qui lui imputent, et à lui seul, la violence politique appelée « la Terreur » et font, sans le comprendre, basculer la Révolution dans une direction imprévue, brutale et sans issue. Bizarrement, son itinéraire mythologique rejoint dans sa fabrication comme dans sa renommée celui de la Vendée, dont il devient le bourreau dans les mémoires.

Repères bibliographiques

BACZKO B., *Comment sortir de la Terreur ? Thermidor et la Révolution*, 1989.

BERTAUD J.-P., *La Révolution armée*, 1979.

BIARD M. (dir.), *Les Politiques de la Terreur, 1793-1794*, 2008.

BRUNEL F., « Institutions civiles et Terreur », article mis en ligne le 21 mai 2006 sur http://revolution-francaise.net/2006/05/21/43.

BURSTIN H., *Une révolution à l'œuvre, le faubourg Saint-Marcel*, 2005.

CLARKE J., *Commemorating the Dead in Revolutionary France, Revolution and Remembrance, 1789-1799*, 2007.

Colloque Bercy, 1991, *État, finances et économie pendant la Révolution*

française, 1991.

DARNTON R., *Le Diable dans un bénitier. L'art de la calomnie en France, 1650-1800*, 2010.

DUPRAT C., *Le Temps des philanthropes*, 1993.

EUDE M., « Le Comité de sûreté générale en 1793-1794 », 1985.

GUILLEMIN H., *Robespierre, politique et mystique*, 1987.

HAMEL E., *Histoire de Robespierre*, 1867.

JESSENNE J.-P. *et alii*, *Robespierre, de la nation artésienne à la République et aux nations*, 1994.

MARI E. de, *La Mise hors la loi sous la Révolution française, 19 mars 1793-9 thermidor an II*, 1991.

MARTIN J.-C., *Révolution et contre-révolution en France de 1789 à 1995. Les rouages de l'histoire*, 1996.

—, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution et l'Empire*, 2008.

OZOUF M., *La Fête révolutionnaire, 1789-1799*, 1976.

—, *L'École de la France*, 1984.

SOBOUL A., *Les Sans-Culottes parisiens de l'an II*, 1958.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, t. IV, 2003.

THOMPSON J. M., *Robespierre*, 1935.

Quatrième partie
LA RÉVOLUTION CONFISQUÉE

Révolutions de palais et coups d'État

18
Entre Révolution et réaction

Le 9 thermidor de l'an II ouvre une période traditionnellement considérée comme confuse et de médiocre intérêt. À côté des inventions de 1789 et des fulgurances de l'an II, la Convention thermidorienne (juillet 1794-octobre 1795) et le Directoire (octobre 1795-novembre 1799) font pâle figure. Ces régimes semblent scandés par des renversements d'alliances et des coups d'État, jusqu'au dernier, en brumaire an VIII (novembre 1799), qui clôt la liste, mettant fin à des luttes partisanes et personnelles. Alors que les protagonistes semblent perdus dans des querelles mesquines, les idéaux se dissolvent au moment même où les tensions sociales ne cessent de s'accroître et où l'expansion militaire croît inexorablement. Si l'on ajoute que les dénonciations et les calomnies accréditent durablement la noirceur des années précédentes assimilées globalement à la Terreur, cette deuxième moitié de la décennie révolutionnaire devient ce reniement de la Révolution que toute l'histoire ultérieure retiendra.

Il n'est pas plus dans notre intention de réhabiliter ou de juger ces cinq années que nous ne l'avons fait pour les précédentes. Nous continuons à insister, là comme avant, sur les mécanismes qui furent mis en place et contraignirent les acteurs. Le bilan humain demeure difficile, sinon impossible à faire. Dès 1795, les querelles à ce propos ont été importantes et improductives. Depuis, peu a été fait. Les estimations des condamnations judiciaires sont arrêtées depuis 1935 à une quarantaine de milliers, ne prenant pas en compte les massacres, tueries, exécutions et morts au combat. Rien que la guerre de Vendée a entraîné au moins cent soixante-dix mille morts et disparus. Il serait nécessaire de confronter les sources disponibles pour donner à la mémoire nationale une évaluation raisonnée et éviter autant les accusations polémiques que les explications justificatrices. À tous égards, il est inacceptable de minimiser le nombre des morts et de considérer qu'ils ne furent que des « rebelles et [des] traîtres » pour accepter leur sort.

Il faut reconnaître cependant que, plus qu'auparavant, la force des choses acheva de broyer les initiatives, puisqu'il fallait d'abord solder les comptes, stabiliser les institutions et garantir la sécurité, en bref, renouer *a minima* le lien social, dans un pays où au moins cinq cent mille hommes étaient sous les armes. Si l'on se rappelle que la France gagne alors la guerre menée contre tous

ses voisins depuis plus de deux ans, les hésitations de la période ouverte en 1794 ne sont manifestement pas éloignées de celles que connut le pays, plus tard, après 1944, lorsque les alliances contre le nazisme se brisèrent, que les vengeances se libérèrent et qu'il fallut déterminer des politiques pour relancer une économie ravagée. Mettre l'accent sur les calculs et les incertitudes n'excuse pas les reniements des acteurs. La période fut aussi celles des « girouettes » et sans aucun doute y eut-il beaucoup d'individus troquant leurs opinions antérieures pour d'autres leur garantissant la fortune ou simplement la vie, souci qu'il demeure difficile de condamner lorsqu'on n'en éprouve pas le poids. Mais la plupart des Français du moment furent d'abord désappointés devant l'effondrement de tout ce en quoi ils avaient pu croire auparavant et durent reconsidérer ce qu'ils avaient vécu. Les Français du XXIe siècle, désorientés devant les champs de ruines laissés par les idées des années 1960-1980, devraient pouvoir comprendre le vide qu'un pareil chamboulement peut entraîner quand il se réalise en quelques mois. L'objectif des pages qui suivent est de retracer les étapes de ces événements en respectant leur ordre d'apparition. C'est pourquoi cette partie s'ouvre sur cette année dite de la Convention thermidorienne qui commença par une authentique « révolution », bien oubliée, pour s'achever dans la « réaction », mot qui semble résumer l'année tout entière.

La révolution de Thermidor

Si l'on décrit régulièrement Paris traversé de cortèges et de manifestations favorables ou opposées à Robespierre entre les 26 et 28 juillet 1794, toute la vie politique n'a pas été suspendue pour autant à ces événements. De leur côté, les ouvriers de l'Imprimerie nationale, protégés par leur statut mais mécontents de leurs salaires, parcourent les rues en criant contre le « f… maximum », en rendant responsable l'ensemble des Conventionnels, sans prendre part aux luttes qui se déroulent au même moment. Comme en mars ou en avril 1794, à propos des hébertistes ou des indulgents, ce qui se passe en thermidor n'est *stricto sensu* que l'élimination d'une faction à la Convention qui stupéfie le pays une fois de plus. Une fois de plus les déclarations les plus enflammées sont envoyées aussitôt par les représentants de l'autorité et les militants pour faire acte d'allégeance aux nouveaux détenteurs du pouvoir.

Parmi d'innombrables exemples régulièrement cités pour attester des reniements, voire de la servilité des révolutionnaires, le député Ricord, ami d'Augustin Robespierre, en mission à Grasse, s'empresse de dénoncer les « monstres » qui viennent d'être exécutés lorsque la nouvelle de leur mort lui parvient. Les principaux organismes politiques locaux lui emboîtent le pas ; seule la société populaire attend encore quelques mois pour se couler dans le conformisme unanime et prendre, tardivement, sa part dans le rejet du robespierrisme. Sans doute nombre de Parisiens impliqués dans le coup d'État du 9 thermidor et entendus par les vainqueurs recourent aux mensonges ou aux

excuses pour justifier leur attitude éventuellement favorable à Robespierre, essayant d'éviter au moins la prison ou au pire la guillotine. Mais à l'évidence, ce que leurs témoignages, même fallacieux, montrent est l'incohérence de ces journées et la perte de repères politiques. Plus qu'à tout autre moment, les foules révolutionnaires sont dépassées par la marche souterraine des conflits qui les confine dorénavant à un « suivisme » destiné à durer. Le succès de la manipulation est indéniable.

Des milliers d'adresses sont ainsi envoyées à l'Assemblée, moins pour la féliciter que pour l'assurer de la fidélité des signataires qui participent à la curée. En retour, ceux-ci espèrent à l'évidence échapper à toute poursuite. Ce ne sera pas toujours le cas, nombre de représentants en mission sont en effet immédiatement rappelés à Paris et quelques-uns sont emprisonnés, comme le jeune Jullien ; l'École de Mars est rapidement dissoute, bien que les élèves soient venus aussitôt faire allégeance. Il ne s'agit pas d'un simple soubresaut : les acteurs ont bien conscience de vivre une nouvelle révolution, Thermidor ayant répondu aux journées des 31 mai-2 juin 1793. Si le peuple avait fait sa révolution en 1793, un an plus tard c'est la Convention qui vient de faire la sienne. Le discours officiel insiste sur la communion dans la liberté qui préside à ces deux révolutions liées avec une certaine audace pour justifier la fin des « tyrans ».

Toutes les sensibilités s'expriment dans la joie provoquée par cette « heureuse révolution » : les sans-culottes opprimés par Robespierre, parfois jetés en prison, comme Babeuf, et qui sont représentés à la Convention par Collot d'Herbois et Billaud-Varenne ; les membres de la Plaine, Barère en tête, dénonçant la Terreur en faisant oublier leur contribution ; également les ex-Girondins demeurés dans des oppositions discrètes, ou emprisonnés depuis plusieurs mois. Couronnant le tout, les opportunistes, Tallien, Fouché en première ligne, donnent le « la » à la campagne antirobespierriste et antiterroriste qui envahit le pays. Les luttes politiques qui en découlent sont triangulaires, opposant Jacobins, Conventionnels et sans-culottes, les mots désignant plus des orientations et des nébuleuses que des groupes précis. Les vainqueurs de Thermidor ne souhaitaient pas changer la nature du gouvernement, ils voulaient seulement éliminer l'une des factions qui les menaçait en reproduisant un de ces épisodes coutumiers à la Révolution depuis 1793. Les événements ont pris une autre tournure, à l'évidence non calculée, parce que l'opinion a échappé à tout contrôle et a pris au sérieux les dénonciations des Barère et Tallien. La mutation s'est accélérée parce que Barère, gardien de la parole révolutionnaire, perd cette fois la partie en se révélant incapable de produire le récit interprétant le cours des choses en sa faveur, alors que Tallien, jusque-là moins inspiré, devient le fabricant du *story-telling* dominant.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les revirements des militants. Chahutés par des événements imprévisibles depuis cinq ans, mais désireux de mettre en place une société nouvelle, nombre de révolutionnaires

tentent une nouvelle fois de garder un cap au travers de cette nouvelle tempête. C'est particulièrement remarquable pour quelques représentants en mission présents dans le Sud-Ouest qui confirment leur refus antérieur de toute « terreur », tout en combattant une quelconque réaction et qui, finalement, s'accrochent au gouvernement révolutionnaire considéré comme le garant de la stabilité. Ainsi le représentant en mission Mallarmé lance-t-il, à Toulouse, le 11 septembre 1794 une proclamation intitulée « République populaire ou la mort » pour lutter contre les anciens fédéralistes, sans permettre que naisse une campagne contre les sans-culottes qualifiés ailleurs de « terroristes ». Là où des représentants en mission ont pu éviter les conflits et ne cherchent pas à faire oublier leurs propres responsabilités dans la violence politique, les retombées de la chute de Robespierre ne dégénèrent pas. Dans l'Ouest insurgé, divisé par la guerre civile, les camps demeurent tranchés, obligeant au maintien des alliances. Ailleurs, les règlements de comptes priment.

Barère échoue dans sa volonté de limiter les conséquences du coup de Thermidor à « une commotion partielle » pour conserver l'intégrité du gouvernement, comme cela s'était déjà produit après l'exécution d'Hérault de Séchelles en avril 1794. Dès le 11 thermidor, les comités sont critiqués et la Convention décide de les renouveler par quart tous les mois. D'emblée les hommes réputés robespierristes, comme David, sont remplacés. Un mois plus tard, Barère, membre du Comité de salut public dès sa création, en est exclu, provoquant le départ de Collot d'Herbois et Billaud-Varenne qui démissionnent pour ne pas participer à l'évolution en cours ; contrepartie logique, le club des Jacobins rejette hors de son sein Tallien, Fréron et Lecointre. Thermidor devient, de fait, la Révolution accomplie par les Conventionnels contre les membres des comités annonçant le retour du pouvoir d'Assemblée inauguré dès 1789. Une semaine plus tard, les prisons sont ouvertes ; deux semaines après, le 7 fructidor, les comités révolutionnaires sont supprimés tandis que les pouvoirs des comités de gouvernement sont rognés et redistribués entre seize comités. Si le Comité de sûreté générale garde la police, les attributions du Comité de salut public sont limitées à la guerre et à la diplomatie, tandis que le Comité de législation s'occupe dorénavant de l'administration et des tribunaux, faisant éclater toute centralisation gouvernementale. Thermidor n'est pas seulement le remplacement d'une faction par une autre : si l'un des puissants du moment, Cambon, qui avait mené l'attaque, garde provisoirement son indépendance à la tête du Comité des finances, les conspirateurs du 9 thermidor ont perdu le contrôle de la machine qu'ils ont lancée.

Les Conventionnels maintiennent une orientation nettement républicaine, mais les règlements de comptes brouillent les positions, comme en témoigne la décision surprenante de faire entrer Marat au Panthéon, le 12 septembre 1794. Les députés s'opposent ainsi à leur manière à Robespierre en défendant la liberté de la presse, car c'est le journaliste qui est honoré en la personne de Marat. Ils relient autrement Thermidor aux 31 mai-2 juin 1793, critiquant du même coup le gouvernement révolutionnaire assimilé à la Terreur. Au sein des

institutions, les conflits deviennent alors triangulaires, les « honnêtes gens » au pouvoir luttant contre les « néohébertistes » renaissants et les Jacobins sur la défensive. En octobre 1794 encore, Cambacérès, modéré s'il en est, continue de défendre le gouvernement révolutionnaire parce qu'il a « sauvé la République », annonçant la position que la III^e^ République adoptera presque un siècle plus tard, mais qu'il abandonnera lui-même dans les mois à venir. La production d'un récit unificateur et explicatif des années qui viennent de s'écouler, que la mort de Robespierre et la victoire aux frontières semblent clôturer, s'impose à tous. Inutile de soupçonner les acteurs et les contemporains d'avoir des desseins encore plus sombres et pervers que ceux qui les animent déjà pour admettre que ce moment particulier a libéré des paroles proliférantes, voire délirantes, et engendré des réactions instinctives, alors que les digues contrôlant les mœurs et les opinions ont été submergées.

Le gouffre de la Terreur

Rien n'échappe en effet à la remise en cause. L'explosion de la poudrière de Grenelle, située au cœur de Paris, le 14 fructidor (31 août 1794), tuant plusieurs centaines de personnes, fait craindre un complot jacobin et accélère les réactions contre la militarisation imposée depuis près de deux ans à tout le pays. Pour s'opposer à l'omnipotence des comités et à leur politique du secret, les Conventionnels demandent que les recherches militaires menées au château de Meudon sur l'artillerie et l'aérostation soient rendues publiques, ce que Guyton-Morveau et Prieur réussissent à bloquer. En revanche, les avantages accordés aux ouvriers employés dans les ateliers militaires sont définitivement rognés, annonçant la mutation de la politique sociale qui se prolonge par l'organisation des ventes des biens nationaux au profit des plus gros acquéreurs et se conclut, le 24 décembre 1794, par la suppression du maximum, à vrai dire peu respecté depuis plusieurs mois. L'abandon de la politique précédente passe aussi, le 18 septembre, par la séparation de l'Église et de l'État. L'Église constitutionnelle n'est plus salariée, ce qui délie les destins du christianisme et de la Révolution, sans que la Convention ne s'engage pour autant dans une voie claire. La liberté des cultes ne sera établie que le 30 mai 1795, et les prêtres émigrés demeurent toujours susceptibles d'être poursuivis.

La fragilité de cet équilibre est rapidement démontrée. L'ouverture des prisons, à partir de septembre, a libéré pêle-mêle des contre-révolutionnaires, « modérés » pour la plupart, des Girondins protégés de la guillotine, ainsi que des opposants venus des courants sans-culottes ou indulgents. La diversité de leurs opinions demeure, mais tous dénoncent leur emprisonnement, rappellent leur peur de l'échafaud et s'en prennent à la Terreur et à Robespierre. La littérature de souvenirs, authentiques ou arrangés, devient à la mode, cherchant à toucher les sensibilités par des récits pathétiques, tandis que des publicistes se lancent dans le genre, par désir de revanche ou besoin de se refaire une virginité. L'exemple le plus représentatif est Méhée de La Touche, impliqué

dans les massacres de septembre 1792, qui publie un pamphlet virulent, *La Queue de Robespierre, ou les Dangers de la liberté de la presse*, reprenant un testament apocryphe de Robespierre censé léguer « sa queue » aux Jacobins. Mariant la critique politique et l'esprit libertin, ce courant, dans lequel se distingue aussi le royaliste Ange Pitou, accuse les Montagnards et les membres des deux grands comités d'avoir du sang sur les mains. Ceci fait écho aux débats qui agitent la Convention autour des responsabilités de Barère, de Vadier, de Collot, de Billaud-Varenne, toujours libres de leurs mouvement, ou de Fouquier-Tinville déjà mis en accusation et qui s'est lui-même constitué prisonnier. La vie politique est dorénavant organisée autour des journalistes qui s'illustrent par la réunion des journalistes de droite, dont Lacretelle jeune, les frères Bertin, Tallien ou Fréron, qui deviennent de véritables chefs de parti. Multipliant les publications contre les Jacobins, ils agissent sur l'opinion, aidés de surcroît par des troupes de jeunes gens, les « muscadins », qui commencent à attaquer les Jacobins dans les rues.

Cette situation, si instable qu'elle soit, correspond indéniablement à la volonté d'une partie des Conventionnels d'instaurer une nouvelle orientation politique. En témoigne la « commission philanthropique » instituée par le député Boursault à Rennes pour réexaminer les dossiers des prisonniers et libérer les victimes de l'arbitraire, tout en évitant de mettre le sens de la Révolution en question. Là aussi le mouvement échappe à ses promoteurs. Le meilleur exemple est donné par la dénonciation du vandalisme par Grégoire, qui prononce trois discours successifs, les 31 août 1794 (14 fructidor an II), 29 octobre 1794 (8 brumaire an III) et 14 décembre 1794 (24 frimaire an III), suivis d'un rapport sur les monuments publics, le 10 janvier 1795 (21 nivôse an III), au travers desquels il popularise l'accusation de vandalisme portée contre les sans-culottes et contre Robespierre.

Les sans-culottes sont accusés d'avoir détruit des biens, tué des savants, dévasté la langue elle-même par ignorance, grossièreté et barbarie. Grégoire dresse un catalogue pointilliste des dévastations, rapidement augmenté par d'innombrables contributeurs trop heureux d'apporter, eux aussi, leur pierre contre la Révolution. Naît alors la phrase attribuée au président du Tribunal révolutionnaire, Dumas, assurant : « nous n'avons plus besoin de chimistes » pour justifier la mort de Lavoisier. La formule, qui n'a jamais été prononcée, est promue à une longue destinée et à de savantes gloses sur le caractère brutal de la Révolution. Lavoisier devient ainsi un martyr, image qui nie la complexité des luttes de l'été 1794 et l'incertitude générale qui pesait sur le sort des savants, quels que soient à l'époque leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Dans ce jeu émotionnel, le débat mené depuis 1791 par une partie des révolutionnaires eux-mêmes pour protéger les objets de valeur, indépendamment de toute signification politique, a perdu son sens. Grégoire y avait déjà joué un rôle, facilitant la création des musées en octobre 1793 contre les entreprises des sans-culottes. Ce qui est dit à la fin de 1794 et au début de 1795 n'est inédit en aucune manière. Le « vandalisme » n'avait jamais rallié

tous les suffrages, loin de là, et les sans-culottes avaient perdu la partie *de facto* dès le début de 1794. La nouveauté, un an plus tard, vient des tensions nouvelles qui transforment ces positions connues en condamnation radicale de la période qui s'est écoulée jusqu'en juillet 1794. L'opinion s'en est emparée, avant qu'une partie de l'historiographie décidément oublieuse de la complexité de la situation réelle de 1790 à 1794 ne le fasse elle aussi pour noircir encore plus l'image de la Terreur. Qu'il y ait eu des discussions sur les destructions et la conservation des éléments du passé sous la monarchie, avant 1789, n'est plus retenu par personne ! En janvier 1795, la Révolution est devenue vandale et cannibale.

Les habitudes intolérantes et les pratiques violentes héritées de la vie publique menée avant 1789 ont empêché la révolution de 1789 de respecter les règles de la démocratie et de permettre l'expression d'opinions divergentes. Les mois incertains de 1794-1795 illustrent à nouveau cette incapacité à instaurer un dialogue politique démocratique. Contrairement à ce qui est régulièrement assuré, il ne s'agit pas seulement d'une impossibilité théorique dépendante de positions intellectuelles imposées par des meneurs. Plus prosaïquement, les émotions sont tellement puissantes qu'elles font repartir les balanciers des violences sans pouvoir en contrôler l'amplitude. Toute la société est ainsi traversée par des sentiments de haine et de vengeance ancrés dans les décennies antérieures et ranimés par les événements récents qui, ajoutés aux calculs tactiques des uns et des autres, rendent impossibles les conciliations ou simplement les coexistences tant que l'État n'impose pas, par sa force, l'oubli ou le rappel.

Les députés hésitent entre « clore le gouffre de la Terreur », promulguer l'oubli, reconnaître la responsabilité d'un groupe de députés, voire de toute la Convention. Quelques-uns, comme Fréron, accusent tout le pays, coupable de ne pas avoir lutté contre le « tyran », accablant les Français comme les Anglais, incapables de se débarrasser de Pitt, d'être des peuples qui trahissent les règles du droit. Ces débats ne débouchent sur rien d'autre que le refus tactique de tout procès immédiat, en attendant que le rapport des forces trouve un nouvel équilibre. La chute de Robespierre et son interprétation en « système de terreur » relèvent des jeux politiques ordinaires, tels qu'ils ont été mis en œuvre en juin 1793, en mars et avril 1794, contre les Girondins, les hébertistes et les indulgents. Le processus est toujours le même, la différence tient dans la création de ce nouveau paradigme qui explique tout ce qui s'est écoulé jusque-là comme un système de terreur.

Du désordre des mœurs

Le climat du moment ne permet aucun recul face aux souvenirs et aux interprétations. L'abbé Morellet, partisan et propagandiste de la philosophie des Lumières en même temps que traducteur des romans noirs anglais, avait été privé de son état et d'une partie de ses biens par la Révolution. « Cherchant à

soulager les sentiments d'horreur et d'indignation » qui l'oppressent, il écrit dans l'été 1794, avant Thermidor, un pamphlet, *Le Préjugé vaincu.* Il y propose « aux patriotes, qui font une boucherie de leurs semblables, de manger la chair de leurs victimes » et de nourrir la nation de cette façon. L'ouvrage demeure inédit, mais Sade, dans *La Philosophie dans le boudoir*, publie de son côté en 1795 une diatribe intitulée « Français, encore un effort si vous voulez être républicains » qui adopte le même point de vue en l'appliquant à d'autres tabous, à commencer par l'inceste. Au-delà de l'ironie ou de la provocation, la question posée explicitement par Morellet est de comprendre comment la digue qui protégeait de tels excès a été rompue. La civilisation aurait dû empêcher de pareils actes, ils ont été rendus possibles par le rassemblement des foules. Il en conclut, reprenant ce qu'il disait déjà auparavant, qu'il ne faut pas confier la politique à tous les individus, mais aux seules personnes capables de gouverner, à recruter parmi les propriétaires.

La liberté de la presse permet l'explosion littérale des publications dénonciatrices. Parmi les mémoires qui commencent à envahir les librairies, ceux de Mme Roland, édités pieusement par Bosc et Louvet, connaissent un succès considérable et participent à l'accusation contre les Jacobins. Ceux-ci sont surtout pris à partie à propos de leurs mœurs par une littérature renouant avec celle qui avait porté atteinte à la réputation des aristocrates et du couple royal avant 1789. Parmi ce renouveau des publications libertines et érotiques, Restif de La Bretonne, avec *L'Année mémorable des femmes nationales*, Sade, avec *Aline et Valcour*, et Nerciat, avec *Les Aphrodites*, illustrent la complaisance qui accompagne les récits des violences récentes, filon que de nombreux polygraphes moins talentueux exploitent jusqu'à la nausée. Les descriptions des débauches et des orgies des représentants en mission sont la trame ordinaire sur laquelle s'ajoutent les condamnations plus politiques des Jacobins déchus. Les représentants en mission deviennent les hommes sanguinaires, lubriques, cupides, dépravés et fous, que la mémoire nationale va retenir, en même temps que les Jacobins sont des monstres et des buveurs de sang, bref des individus à exclure de la société. Ces accusations copient celles déjà utilisées auparavant contre les contre-révolutionnaires considérés comme des monstres étrangers à l'humanité. Robespierre lui-même n'échappe pas à ce genre de calomnies, très éloignées pourtant de ce que l'on sait, même à l'époque, de l'austérité de sa vie.

Dans le même temps, la littérature libertine et érotique fait sa réapparition dans les échoppes et chez les revendeurs. Il ne s'agit pourtant ni du retour à la situation antérieure ni d'une réaction contre une austérité imposée. Cette production est dorénavant pleinement intégrée dans le marché économique, annonçant la professionnalisation du XIX^e^ siècle ; surtout, les textes publiés ne cessent de faire écho aux viols commis pendant la Terreur dans les armées ou dans les prisons, à la présence de prostituées dans les troupes, à la licence qui accompagnait certains groupes de révolutionnaires, inaugurant un genre promis à une longue postérité. Il s'agit moins d'une libération des mœurs, comme il est

souvent dit, que de la libération de la parole pour rendre compte, en exagérant, voire en inventant, des péripéties invraisemblables, des violences et des débordements restés tus jusque-là. L'année 1794 n'a pas été vertueuse avant Thermidor pour devenir débauchée après ; seule la façon de parler a muté du tout au tout.

De ce renversement de perspectives, les opposants à la Révolution en tirent des conclusions plus immédiates. La liberté d'agir est saisie par les jeunes gens communément appelés « muscadins » dès 1793, qui lancent avec leurs compagnes, les « merveilleuses », à la fois une nouvelle mode vestimentaire et surtout une nouvelle expression politique. Le refus des contraintes imposées par les Jacobins et les sans-culottes se manifeste par le port de vêtements luxueux pour les hommes, de tuniques en mousseline et de châles transparents pour les femmes. Tous arborent des coiffures provocatrices, gros favoris pour les hommes, cheveux coupés court pour évoquer la guillotine ou perruques blondes pour les femmes qui affectent de sortir quasi nues dans les rues sous la protection de leurs chevaliers servants, porteurs de solides bâtons. Le scandale est augmenté par les personnalités qui incarnent ce courant aux intentions politiques affirmées.

Mme Tallien est l'une de ces figures de proue, connue pour ses frasques sentimentales autant que pour ses positions antiterroristes. Surnommée Notre-Dame de Thermidor ou de Bon Secours, elle entraîne avec elle la veuve Beauharnais, qui devient en 1796 l'épouse du général Bonaparte, changeant son prénom de Rose en Joséphine, Mme Hamelin, célèbre autant pour ses talents de danseuse que pour ses exhibitions publiques, et d'autres beautés richissimes attirant des artistes, inventant un nouveau style d'ameublement et intriguant dans les cercles politiques dirigeants, parmi lesquels se détache Talleyrand revenu en France. La dénonciation de la Terreur passe autant par l'exposition de la richesse que par l'émotion suscitée par les cols cascadant des chemises des hommes ou les croisillons « à la victime » des robes des femmes, évoquant les uns et les autres la guillotine.

C'est aussi contre la Terreur que se multiplient les jardins de plaisir et les salles de bal où la valse devient la danse à la mode, rompant avec les normes collectives pour imposer la danse en couple. La frénésie de la valse s'est-elle accompagnée de « bals des victimes » comme le veut la légende qui naît alors et demeure ensuite constante ? Les preuves manquent. Mais le choc que ces bals provoquent dans l'opinion est d'autant plus fort que la misère des gens ordinaires est accrue par l'abandon du contrôle des prix, le licenciement d'ouvriers des ateliers d'État et enfin les effets d'un hiver particulièrement éprouvant. Ainsi les ouvriers de l'atelier Marat viennent-ils protester contre les administrateurs qui ont « mis la terreur à l'ordre du jour contre les ateliers ». Alors que les suicides de désespérés se multiplient, affectant surtout des femmes seules, éventuellement chargées de familles, que la prostitution est réapparue dans les rues, l'écart social et politique introduit par la « jeunesse dorée » modifie la vie politique.

Les muscadins et les merveilleuses les plus en vue ne représentent qu'une minorité de ce groupe de jeunes urbains. Fort au total de quelques milliers de personnes, présents surtout dans les grandes villes, ils passent rapidement de ces manifestations spectaculaires mais limitées à des opérations autrement plus violentes et décisives. Dès la fin de 1794 les bandes de muscadins s'opposent aux manifestations rappelant la Révolution, imposent le chant *Le Réveil du peuple* contre *La Marseillaise*. Ils s'affrontent aux sans-culottes reconnaissables par leurs pantalons et leurs cheveux plats pour les hommes, ou par les jupes rayées des femmes. Les premiers sont battus, voire jetés dans la Seine ou le Rhône, puisque Paris et Lyon sont les villes les plus concernées ; les secondes sont fessées publiquement, rappelant les pratiques de 1791, souvent molestées, voire violées. Alors que Jacobins et sans-culottes demeurent encore divisés par leurs haines mutuelles héritées du printemps et de l'été 1794, la « réaction » prend forme, favorisée par la prise du pouvoir dans les sections par les partisans de la Convention. Quelques députés prennent la tête de cette passion antiterroriste et lancent des journaux, Tallien, avec *L'Ami du peuple*, et surtout Fréron, qui est l'animateur de ces bandes, avec *L'Orateur du peuple.*

La mort de Carrier : le tournant de Brumaire ?

Le basculement se produit lorsque le Tribunal révolutionnaire, sans Fouquier-Tinville, entreprend, le 8 septembre 1794, le procès des notables nantais que Carrier lui avait envoyés dès son arrivée à Nantes et qui attendaient leur jugement. Sur les cent trente-deux emprisonnés, quatre-vingt-quatorze ont survécu, se transformant aussitôt d'accusés en accusateurs. Aidés par une plaidoirie de Tronson-Ducoudray, qui avait été l'avocat de Marie-Antoinette, ils sont acquittés huit jours plus tard sous les acclamations des spectateurs. Leur odyssée suscite une floraison extraordinaire de textes, pamphlets et brochures qui prennent la suite de la publication de Méhée et relancent la campagne antijacobine transformant la guerre de l'Ouest en scandale national.

Dès le 28 septembre, Turreau est arrêté, et le 8 octobre suivant (17 vendémiaire an III), c'est au tour des membres du comité révolutionnaire nantais. Leur procès est ouvert huit jours plus tard. Plus de deux cents témoins comparaissent, certains étant décrétés d'arrestation pendant l'audience comme complices, portant le nombre des accusés à trente-trois. Une masse de faits réels ou inventés est déversée devant un tribunal qui, mal dirigé, est incapable de classer les accusations. Les atrocités commises dans l'hiver 1793-1794 sont décrites avec profusion par les journalistes et les pamphlétaires hostiles aux Jacobins, insistant sur les noyades et les « mariages républicains » promus spécialité nantaise. Le nombre des noyades demeure toujours imprécis, le bilan des victimes variant entre mille huit cents et quatre mille personnes ; la réalité du supplice, consistant à attacher ensemble deux personnes nues avant de les précipiter dans la Loire, est sans doute vraie ponctuellement, sans qu'il soit possible pour autant d'en faire une généralité. Les récits les plus apocalyptiques

et les moins vérifiables se succèdent, donnant naissance à des pamphlets illustrés de femmes dénudées, de vieillards noyés et de prêtres massacrés, insistant sur la pollution de l'eau, pourtant élément purificateur.

La responsabilité de ces abominations est rejetée par les accusés sur Carrier, les dénonciations rejoignant celles qui avaient déjà été portées contre lui par Fréron en septembre. Un pamphlet illustre ce moment, passé inaperçu à l'époque, mais destiné à une longue carrière, *Du système de dépopulation ou la Vie et les crimes de Carrier*. Le texte est commis par François-Noël (Gracchus) Babeuf, sans-culotte jeté en prison par Robespierre et libéré par Thermidor. Il accuse le Comité de salut public d'avoir entrepris de « dépopuler » la France, pratiquant un « populicide » en Vendée mais aussi à l'encontre des révolutionnaires eux-mêmes. En accablant les Jacobins qui ont failli lui faire perdre la vie, Babeuf se venge de Robespierre, tout en étant peut-être manipulé par Fouché qui lui fournit une aide financière pour l'impression. Son texte a moins retenu l'attention des contemporains que des historiens ultérieurement, mais il participe de ce courant dénonciateur vigoureux qui réussit à faire de Carrier un affidé de Robespierre, contredisant l'antagonisme mortel qui les a opposés. Nantes et la Vendée deviennent ainsi, en 1794 et pour les siècles qui suivent, des endroits témoignant de la volonté criminelle de Robespierre. Babeuf a été dépassé par la dynamique dans laquelle il s'est inscrit. S'il accuse un groupe de terroristes d'avoir détourné la Révolution de ses vraies perspectives, c'est pour défendre la République. En 1794, son propos se retourne contre lui. Quelques mois plus tard, Babeuf refusera cette réaction à laquelle il a prêté sa plume et reviendra sur l'opprobre jeté sur Robespierre.

Dans l'immédiat, le procès des membres du comité nantais tourne en défaveur de Carrier. Le président du tribunal refuse que la Convention soit compromise par les actes commis et que ceux-ci puissent être justifiés par les massacres de septembre 1792. Après deux jours de débats, l'Assemblée crée, le 30 octobre, une commission d'enquête de vingt et un membres choisis par tirage au sort qui, le 11 novembre, met Carrier en état d'arrestation. Le soir même le club des Jacobins de Paris est envahi par la jeunesse dorée, qui commet là sa première action politique d'envergure. Après deux autres jours de discussions à l'assemblée, Carrier est envoyé devant le Tribunal révolutionnaire par quatre cent quatre-vingt-dix-huit voix contre deux, le 23 novembre. Que la quasi-unanimité des députés accepte ainsi le jugement d'un de leurs collègues – ce qui avait été craint et refusé depuis avril 1794 – marque bien un tournant, même s'il faut noter que deux cent soixante députés sont absents au moment du vote. Le procès de Carrier commence le 27 novembre et se conclut, logiquement, le 16 décembre 1794 (26 frimaire an III) par la condamnation à mort et l'exécution de l'accusé et de deux Nantais, Grandmaison et Goullin, les autres étant acquittés. Seuls les témoins à charge ont comparu, les militaires comme Marceau ou Kléber, dont on sait les liens avec Carrier, n'ont pas été convoqués. La recherche de la justice a été moins au cœur du procès que celle d'un bouc émissaire.

Le calcul manifeste d'une partie des Conventionnels fait long feu. Le procès de Carrier est-il devenu celui de la Révolution ou n'est-il que celui des Jacobins, confondus avec les Montagnards partisans du centralisme gouvernemental ? L'hostilité contre les clubs jacobins qui va prendre des proportions dramatiques dans certaines régions n'est pas généralisée avant mars 1795. La mort de Carrier demeure isolée, tandis que Turreau, Le Bon ou Fouquier-Tinville, pour ne citer que des exemples célèbres, restent emprisonnés sans que leurs procès ne s'ouvrent aussitôt. Comme précédemment, les actes les plus éclatants ont voisiné avec les tractations et les compromis réalisés selon un rapport de force jamais définitif. C'est ce qu'illustre, le 9 décembre 1794 (19 frimaire an III), la réintégration des soixante-treize députés girondins incarcérés à la maison des Écossais, qui sont reçus par l'Assemblée où leurs collègues qui avaient décidé de leur détention proclament qu'ils ne veulent pas « regarder en arrière ».

Une partie des Conventionnels a décidé d'inscrire l'oubli à l'ordre du jour de la Convention. Ils butent cependant sur les réclamations de proscrits comme Lanjuinais réclamant justice et sur les habitants de Bédoin voulant faire juger Maignet coupable de leur exil et de la mort d'une partie d'entre eux. La Convention louvoie mais accable les Montagnards. Sieyès théorise le cours des années précédentes, qualifiant la période qui a couru jusqu'au 31 mai 1793 d'époque pendant laquelle la Convention était opprimée par le peuple trompé, et la période suivante, jusqu'au 9 thermidor, comme le moment pendant lequel la Convention asservie opprimait le peuple. Ce « travail de l'oubli », pour reprendre la formule de M. Ozouf, n'est pas un recul de la Révolution, mais un rebond. La réintégration des Girondins proscrits a renversé les alliances et fracturé le camp des thermidoriens. Les membres des comités de l'an II sont même accusés d'avoir voulu couronner Louis XVII !

Les avancées incertaines

Le procès de Carrier a donc aggravé les tensions et accéléré l'évolution. L'hiver 1794-1795 est marqué par une accumulation de conflits qu'il faut cependant se garder d'identifier au succès attendu de la « réaction », voire de la contre-révolution. Si l'on veut bien admettre que la Révolution ne se résume pas à l'exercice du pouvoir par les sans-culottes et par l'aile la plus radicale des comités de gouvernement, les révolutionnaires « modérés », mais républicains convaincus, gardent le contrôle du pays en cherchant de nouveaux équilibres. L'exemple le plus éclatant est donné par les négociations qui débouchent le 17 février 1795 sur la paix conclue avec les vendéens de Charette, à la Jaunaie, près de Nantes. Même si un an plus tard le même Charette est fusillé à Nantes après la reprise de la guerre, l'événement a du sens et éclaire précisément ce moment incertain de 1794-1795.

L'accord obtenu dépend pour une part de l'incapacité mutuelle des adversaires à s'engager dans de nouvelles opérations décisives. L'armée

républicaine, qui a pris l'habitude depuis plusieurs mois d'encercler la zone insurgée sans chercher à la réduire, n'a ni la volonté ni les moyens en hommes et en ravitaillement pour attaquer. En outre, les massacres commis au printemps, qui ont provoqué un renforcement de la détermination des vendéens, ont affecté le moral des troupes, à la tête desquelles le nouveau général en chef, Dumas, dont le fils deviendra le romancier célèbre, adopte une stratégie défensive. En face, les contre-révolutionnaires sont divisés entre eux, ne reçoivent d'aide ni de la part des Anglais ni des princes, et font cohabiter leurs petits royaumes, tandis qu'au nord de la Loire la chouannerie peine plus encore à s'organiser et à durer. La liaison entre les insurgés se réalise par ailleurs de façon spectaculaire, ceux-ci profitant du froid rigoureux qui s'abat sur la France pour traverser la Loire gelée.

Les mutations politiques expliquent également ce changement. Les représentants en mission envoyés dans l'Ouest après Thermidor ne sont plus aussi radicaux que leurs prédécesseurs ; la moitié d'entre eux n'a pas voté la mort du roi en janvier 1793 et aucun n'envisage de s'investir dans une répression violente. La promesse d'une amnistie est lancée envers les « habitants égarés des campagnes » qui cessent ainsi d'être considérés comme des « brigands » à exterminer ; si les prêtres réfractaires doivent toujours être fusillés, il est recommandé par Carnot de ne pas en rencontrer. À la Convention, Boissy d'Anglas utilise le cas de la Vendée pour appeler à la modération et à la liberté des cultes, en accusant les comités d'avoir enferré la France dans la guerre civile jusqu'en juillet 1794. Charette, s'adressant aux révolutionnaires nantais, ne dit pas autre chose lorsqu'il accuse les extrémistes des deux bords de la responsabilité de la guerre. Il va même jusqu'à proposer aux membres de la société populaire nantaise d'être dorénavant « amis de cœur et d'affection » pour que « tous les bons citoyens » puissent ainsi s'opposer aux « fripons et [aux] scélérats ». On peut douter de la sincérité du général vendéen, même s'il va ensuite parader avec son état-major dans les rues de Nantes aux côtés des représentants en mission ; en revanche, son argumentaire correspond parfaitement à la volonté des Conventionnels de réaliser l'unité des « honnêtes gens » contre les « anarchistes ».

Après des tractations rocambolesques, les républicains, qui ont abandonné leurs prétentions préalables sur le dépôt des armes ou des insignes par les insurgés, accueillent la délégation vendéenne pour proclamer l'amnistie, le 9 janvier 1795. Ils acceptent les demandes de Charette réclamant la liberté du culte, l'exemption militaire ainsi que le maintien de son contrôle sur le territoire rangé sous ses ordres. La seule contrepartie est une formule peu reprise dans l'historiographie : « Nous ne sommes ici, tous, que des républicains », proférée par Charette devant le représentant en mission Ruelle qui a dirigé la négociation. Sur cette base très inégale, le traité de paix entre la France républicaine et la Vendée de Charette est conclu le 17 février 1795, signé des seuls républicains, les vendéens se contentant de l'approuver. Les soldats vendéens demeurent sous les ordres de leurs chefs et doivent porter un uniforme

vert au titre de leur emploi dans la garde territoriale, le remboursement des assignats émis pendant les combats est accepté, le désarmement est limité aux canons, l'exercice du culte est libre, permettant aux prêtres réfractaires d'occuper leurs églises.

On serait tenté de penser que la guerre de Vendée a été gagnée, à ce moment, par Charette, d'autant que la pression qu'il continue d'exercer sur Nantes ne cesse pas, au point où la famine est crainte en avril. On ne saura certainement jamais si une clause secrète a garanti la venue en Vendée du fils de Louis XVI, toujours détenu au Temple. Charette doit imposer à une partie de ses officiers cette nouvelle situation, tandis que, de leur côté, les représentants en mission affrontent la fronde de certains réfugiés républicains qui s'estiment lésés par cet accord. Comble de cette situation paradoxale, Stofflet, qui a refusé de s'engager dans cette voie, est attaqué par les troupes républicaines qui profitent de la neutralité de Charette. Quelques mois plus tard, Stofflet doit lui aussi suspendre les hostilités, ainsi que les chouans sous le commandement de Cormatin.

Ces trêves sont fragiles, parce que les populations locales demeurent divisées par les luttes politiques et marquées par les souvenirs des combats et des massacres. Une partie des chouans, autour de Cadoudal dans le Morbihan, continue la guerre, soutenus par les réseaux d'émigrés et par les Anglais. Des émissaires contre-révolutionnaires porteurs d'ordres et d'argent sont régulièrement envoyés sur les côtes bretonnes pour préparer le débarquement voulu par le général chouan Puisaye qui a convaincu le gouvernement anglais. Si la loi du 15 novembre 1794 prévoit toujours la mort pour tout émigré pris sur le sol français, elle n'est manifestement pas appliquée, permettant que nombre d'entre eux entrent par la frontière suisse avec de faux passeports. Dans l'Ouest, des zones entières échappent au contrôle de la République, comme l'illustre le passeport « de par le roi » qui permet à un correspondant de Mallet du Pan, agent de l'empereur d'Autriche, de circuler librement sur « le territoire des chouans ». Ainsi, un quart du territoire national échappe-t-il manifestement à la République, puisque des royalistes possèdent de véritables fiefs ou ont été investis de pouvoirs municipaux, tandis que des bandes de « brigands » tiennent les campagnes en alerte.

Si la Révolution demeure toujours contestée, la République a pourtant gagné. Pendant tous ces événements, l'armée française continue d'engranger des succès, dans la suite de la victoire de Fleurus, en juin 1794. Cette victoire aura servi à renverser Robespierre, en permettant que la pression exercée par la guerre se relâche et en donnant une liberté inédite aux Conventionnels, car « l'expansion militaire » (J. Godechot), qui se réalise à partir de la fin 1794, non seulement correspond aux vues d'une partie des députés opposés à la politique de paix que préconisait Robespierre, mais garantit la survie de la nation. Alors que la guerre était sans autre issue que la victoire ou la mort, rompant avec tous les autres conflits précédents, la victoire permet que le régime devienne pérenne, contribue à la richesse nationale et noue étroitement le sort des armées

à celui de la République.

Haine et vengeance

En France, l'équilibre politique repose dorénavant sur la puissance d'un groupe de Conventionnels modérés, les républicains « mitigés », qui rallient d'ex-Girondins n'ayant conservé des principes « girondins » de 1793 que la haine des radicaux et l'acceptation de la guerre extérieure. Alliés aux royalistes constitutionnels, ils rejettent dans une même condamnation une gauche composite allant des Montagnards aux sans-culottes. Ces ex-Girondins sont rejoints par les déçus du Cercle social qui ont désapprouvé les massacres de Septembre, au point où certains, comme le journaliste Prudhomme, se livrent désormais à des dénonciations contre-révolutionnaires. Gardant un idéal républicain, l'Anglo-Américain Paine, toujours propagandiste d'une république vertueuse et empreinte de religiosité, illustre cette nébuleuse déphasée par rapport aux événements récents, perdue dans les nouveaux conflits qui rebattent les cartes.

À gauche, certains s'effacent de la scène publique en arguant de leur passé d'opposants à Robespierre, voire de leur passage en prison, pour éviter d'être compromis dans la répression. L'exemple le plus significatif est Fouché, qui attire autour de lui certains de ses anciens fidèles ayant servi à Lyon, ce qui a pour effet de resserrer les accusations contre Collot, promu seul responsable des tueries de 1793. D'autres, plus nombreux, tentent de faire front en unissant leurs positions. Antonelle, lui aussi victime de Robespierre, renoue avec les sociétés populaires qu'il faut qualifier dorénavant de néohébertistes pour comprendre leur évolution, parce qu'elles sont attachées à la Constitution de 1793 et au maximum, sans Robespierre ni gouvernement révolutionnaire. Avec Collot d'Herbois ou Billaud-Varenne notamment, un groupe de députés se pose en derniers Montagnards, appelés brièvement les « crétois » parce qu'ils siègent au plus haut de l'amphithéâtre, sur la crête. La remise en cause des catégories retenues jusque-là pour parler de l'« humanité », du « peuple », et pour justifier l'action des « représentants » de la nation, désorganise complètement les opinions.

Alors que les soixante-treize Girondins réhabilités sont revenus à la Convention depuis le 9 décembre et que Carrier a été guillotiné le 16, une autre étape est franchie, le 27 décembre, quand Vadier, Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne sont à leur tour mis en accusation par les Conventionnels et traduits devant une commission de vingt et un membres présidée par Saladin, qui vient lui-même de sortir de prison. Le procès intenté aux « Quatre » hésite entre les identifier à Carrier, et alors condamner la Convention dans son ensemble pour crime, ou considérer qu'ils n'ont commis que des « erreurs » ne remettant pas en cause la marche même des institutions. Des accusations semblables s'abattent sur d'autres représentants en mission, Dartigoeyte ou Javogues, pris dans de véritables « cercles d'infamie », ainsi que sur des

militaires ayant eu des responsabilités en Vendée, comme Huché ou Grignon. Des membres du comité révolutionnaire d'Angers sont également poursuivis pour avoir participé au tannage de peaux humaines, reproche fait également à Vadier.

Le débat qui s'engage alors dans l'Assemblée sur les responsabilités des « Quatre » va durer deux mois qui deviennent insupportables pour la jeunesse dorée réclamant une « justice » plus prompte. Le mécanisme qui avait conduit aux massacres de septembre 1792, la « justice populaire » se substituant aux tribunaux jugés trop lents, joue à nouveau, mais dans une orientation politique inversée à celle qui avait prévalu trois ans plus tôt. Significativement, les cendres de Marat sont sorties du Panthéon, le 8 février 1795, mais contrairement à une légende tenace, elles ne sont pas jetées à l'égout mais réinhumées discrètement. La bascule politique se fait contre les Jacobins, Montagnards et sans-culottes indistinctement et concerne tout le pays. Dans l'Orne, par exemple, des procès sont intentés contre des révolutionnaires jugés responsables de pillage ou de meurtres commis dans l'été 1792.

L'abandon, au même moment, des mesures prises à l'encontre des Lyonnais, amnistiés et rétablis dans leurs droits, accroît la tension qui existe dans la ville devenue le principal centre de la contre-révolution et de l'espionnage anglais. Les autorités ayant des comptes à régler avec les Jacobins dorénavant dépourvus de pouvoir ne font rien pour les protéger et même, au contraire, les stigmatisent. À partir de février 1795, les attentats contre d'anciens administrateurs, juges ou membres des comités révolutionnaires se multiplient, commis par de petits groupes. Le 14 février, le meurtre d'un ancien membre de la commission révolutionnaire, Fernex, est accompli de jour, malgré la présence d'une escorte d'une cinquantaine d'hommes impuissants à contenir la foule qui se saisit du « terroriste » et le noie. À partir de ce moment, la vengeance s'exerce librement à Lyon et de là dans les environs puis dans toute la vallée du Rhône, jusqu'à Nice, livrée aux « barbets », créant ce qui deviendra la Terreur blanche aux yeux de la postérité, d'autant que la publication d'une « liste générale des dénonciateurs et des dénoncés » donnant les noms et adresses des uns et des autres jette de l'huile sur le feu. Parents de victimes, déserteurs, royalistes impliqués dans les compagnies de Jésus, dont l'existence n'est pas contestable, composent des bandes armées, agrégeant le cas échéant des spectateurs et témoins favorables à leurs actes, qui tuent impunément les « terroristes » – ou « mathevons » dans le langage consacré à Lyon – de février à juin 1795. Les Jacobins et sans-culottes sont littéralement désarmés, assignés à résidence par une loi votée le 23 février 1795 à la Convention, contrainte qui les livre à leurs ennemis. Luttes politique, religieuse, clanique et sociale, paysans catholiques pauvres contre bourgeois protestants républicains, en Ardèche notamment, s'entremêlent encore dans la suite des affrontements de 1790, voire des actes de banditisme social des années 1780.

La fin des sans-culottes

Dans les mois qui suivent, les massacres endeuillent la région, tandis que Paris connaît les démonstrations de force des sans-culottes. Ces deux séries d'événements sont régulièrement citées et étudiées séparément, au point souvent qu'aucun lien n'est explicitement fait entre elles, comme si elles relevaient de fatalités distinctes qui auraient poussé les « réacteurs » à tuer les « terroristes », d'une part, alors que, d'autre part, les « sans-culottes » et les derniers Montagnards se lançaient dans un baroud d'honneur. Il n'en a rien été. En 1795 comme dans les années précédentes, où il est possible de relever préparations des journées, recherches d'alliances et différentes tactiques, ces mois de violence sont des exutoires pour le potentiel de vengeances indéniable qui existe dans le pays. Les hésitations subtiles et embarrassées des députés sont balayées par l'irruption du « peuple », qu'il vienne des faubourgs ou des beaux quartiers, dans les deux cas désireux de solutions immédiates, loin des arguties des députés.

L'opinion « publique » cesse d'être la source attendue de la légitimité, les observateurs reconnaissant que compte d'abord l'opinion dominante. Ils forgent alors l'expression d'« opinion *dominique* » pour qualifier cette bizarre configuration qui se met à contrôler la vie publique. Sur fond de disette continue et de hausse vertigineuse des prix, tandis que l'assignat perd de sa valeur tous les jours et que les tumultes se multiplient devant les boutiques, redonnant l'initiative aux femmes qui renouent ainsi avec les années 1791 et 1792. À vrai dire, leurs réclamations ne sont pas toujours d'une parfaite clarté. Si elles souhaitent voir le retour du pain à bon prix, elles mêlent parfois le regret du temps de Robespierre avec un royalisme populaire, invoquant ainsi la protection d'une autorité. L'intervention de militants néohébertistes, actifs dans des clubs de quartier – structures souples destinées à durer dans les années suivantes –, aidés par le rapprochement de tous les courants de gauche, contribue à politiser ces mécontentements. Ils débouchent sur des marches de protestation dans Paris, tandis que des bagarres opposent muscadins et sans-culottes.

Brutalement, la tension se cristallise lorsque le 21 mars 1795 (1er germinal an III) Sieyès fait voter la « loi de grande police » qui, notamment, édicte la peine de mort contre les manifestants qui menaceraient la Convention, insulteraient les députés ou proféreraient des cris séditieux. Sieyès évoque même la possibilité de replier la Convention à Châlons-sur-Marne pour se soustraire à la pression parisienne. Le lendemain, les députés entament le débat sur la suite à donner à l'accusation des quatre « terroristes », repoussant toute idée d'amnistie – qui sera adoptée à la fin de l'année –, et lancent en même temps la préparation d'une nouvelle Constitution, aggravant les troubles. Tandis que des fusils sont distribués aux « bons citoyens », les sans-culottes reprennent le contrôle d'une partie des sections parisiennes, réclamant le retour de la Commune, de la Constitution de 1793 et du maximum. Le 1er avril 1795 (12 germinal an III) le mouvement débouche sur une agitation désordonnée qui entraîne la mise de Paris en état de siège et le désarmement des anciens

terroristes. Les Quatre sont condamnés à la déportation en Guyane, ce qu'évitent Vadier, déjà enfui, et Barère qui se cache. Dans les jours qui suivent, seize autres Montagnards sont arrêtés et emprisonnés, puis Fouquier-Tinville et quinze autres membres du Tribunal révolutionnaire sont exécutés après un procès qui a duré plus d'un mois et demi. La difficulté des Conventionnels au pouvoir pour se situer face à 1793 est flagrante ; le processus commencé en Thermidor par l'oubli et le compromis se continue par le conflit et se prolonge par la décision, le 12 avril, de rédiger des lois organiques pour permettre l'application de la Constitution de 1793. La conduite de l'État dépend étroitement des affrontements entre groupes rivaux qui se recomposent sous l'effet des événements.

C'est particulièrement flagrant lorsque le 20 mai 1795 (1er prairial an III) les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel se mobilisent au son du tocsin et que des cortèges de femmes puis de gardes nationaux marchent sur la Convention. La gravité de la crise a jeté les femmes dans la rue ; mais l'opinion a été agitée par les Jacobins et les hébertistes emprisonnés qui ont préparé le 19 une journée populaire analogue à celles qui existaient deux ans auparavant. La manifestation est illustrée par le pamphlet *L'Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits*. Ce texte rompt de fait avec les pratiques collectives qui avaient cours jusque-là et annonce les modalités d'action des révolutionnaires du XIXe siècle, lançant des mots d'ordre et regroupant des militants. Dans l'immédiat, les femmes envahissent la Convention dans un désordre aggravé par des rumeurs, font connaître leurs revendications, massacrent et décapitent le député Féraud pris pour son collègue Fréron. Le meurtre est revendiqué par certaines femmes, comme Charlotte Carlemigelli qui regrette de n'avoir pas pu tuer Boissy d'Anglas donné pour être responsable de la famine. Celui-ci, chargé de la présidence de l'Assemblée, « s'incline » devant la tête de son collègue avant de refuser de signer les décrets qu'une dizaine de Montagnards ont préparé pour revenir à la Révolution de 1793. L'intervention des gardes nationaux des beaux quartiers chasse la foule à minuit.

Rien n'est joué, le peuple de Paris, muet depuis un an, semble à nouveau puissant et dangereux. Le lendemain, les hommes ont pris les commandes de l'insurrection. Les bataillons des faubourgs, et notamment les canonniers, cernent la Convention, mais les insurgés hésitent à prendre l'initiative, si bien qu'au soir du 21 mai l'occasion est passée. La répression commence le 22 ; cavaliers, « bons citoyens » et jeunesse dorée sont placés sous le commandement de Menou. Après une résistance vite arrêtée, l'insurrection est matée et l'instruction de la commission militaire commence aussitôt. Trente-six condamnations à mort sont prononcées, en même temps que des peines d'emprisonnement et de déportation à l'encontre de soixante-dix hommes, tandis que des femmes sont poursuivies pour leurs actions commises depuis 1792. Le désarmement des sans-culottes est ordonné, tout rassemblement de plus de cinq femmes dans la rue est interdit, tout comme leur présence dans les

tribunes. L'exclusion des femmes hors de l'espace public, qui avait été commencé en octobre 1793, est ainsi achevée.

Plus d'un millier de personnes sont arrêtées lors de ces opérations de désarmement. Il ne faudrait pas conclure pour autant à un écrasement radical de la gauche politique populaire. Selon un mécanisme déjà rencontré, les conflits et donc la répression sont d'autant plus violents et marquants qu'ils se produisent dans des groupes hétérogènes. Les sans-culottes sont réprimés surtout dans les sections du centre et de l'est parisien qui rassemblent des populations très diverses et qui ont été le lieu d'affrontements constants. Dans les sections des beaux quartiers, bien contrôlées par les modérés, la répression est ciblée à quelques individus. Dans les sections demeurées sous le contrôle « populaire », l'homogénéité limite les dénonciations et les emprisonnements. L'opposition de gauche y trouvera ses bastions.

Le suicide devient-il alors la seule protestation qui reste ? Quelques faits marquants l'indiqueraient. À Paris, la famille Dunel se tue en mangeant une omelette empoisonnée – le mari échappant à la mort. Trois députés montagnards, Duquesnoy, Romme et Goujon, se poignardent lors de leur procès le 17 juin (29 prairial), les trois autres accusés, Bourbotte, Soubrany et Duroy, n'y parviennent pas et meurent sur l'échafaud. De ces échecs, les militants hébertistes ou montagnards tirent des conclusions pratiques. Les uns, dont Babeuf, se tournent vers l'activité clandestine, amorçant comme Briot les sociétés secrètes jacobines, d'autres, dont Antonelle ou Bazin, tentent d'intervenir publiquement par des journaux et dans les clubs électoraux, annonçant davantage la politique d'opposition républicaine. La gauche française est dotée ainsi d'une « classe politique » autonome, en cours d'organisation, séparée des mouvements populaires demeurés confus qui vont ensuite se porter vers d'autres adhésions. En revanche, il n'est pas certain que la droite des notables soit sortie victorieuse de ces affrontements, comme l'historiographie « classique » l'assure. Car le balancier ainsi lancé contre la gauche va prolonger sa course au-delà des effets attendus, provoquant la Terreur blanche que les Conventionnels, apparemment victorieux, devront arrêter à son tour.

Terreur blanche et royalisme

Les massacres de Jacobins qui avaient eu lieu à Lyon ou à Nîmes en février-mars 1795 reprennent en avril et mai, relancés par les journées parisiennes. Dès le 23 avril, des rafles sont organisées à Lyon, emplissant les prisons. Le 4 mai (15 floréal) des prisonniers sont massacrés. À Aix le 11 mai, à Tarascon le 25, puis encore les 20 et 21 juin, à Marseille les 5 et 6 juin, des foules de quatre cents à cinq cents personnes forcent les portes des prisons et massacrent les Jacobins détenus, prenant soin d'épargner les autres. Partout les autorités sont au moins débordées, parfois consentantes. Partout les meurtres sont commis en plein jour par de petits groupes devant des spectateurs venus

éventuellement en famille, renouvelant ainsi les pratiques des « septembriseurs ». Le comble est certainement atteint lorsque tout le Midi s'enflamme à l'annonce de la révolte des Jacobins de Toulon qui massacrent de « bons citoyens » avant d'envoyer une armée contre les villes passées à la « réaction ». Une vraie bataille a lieu qui se solde par l'échec des Jacobins, préludant à un paroxysme de tueries. Au total, ce sont sans doute plus de deux mille personnes, Montagnards, sans-culottes, agents municipaux, membres de tribunaux, dénonciateurs, qui sont ainsi lynchés, noyés, sabrés, pendus, dans des explosions de violence spectaculaires. Comme il est d'usage dans ce genre de situations, les comptes se règlent et les « dérapages » se produisent ; dans les Bouches-du-Rhône, un homme est pendu pour avoir violé une femme à qui il a transmis une maladie vénérienne ; un massacreur conserve par-devers lui l'oreille d'une de ses victimes…

Se soldent ainsi des vengeances anciennes qui avaient déjà trouvé des exutoires entre 1790 et 1792, lorsqu'une faction s'était emparée du pouvoir, qui avaient été exacerbées dans l'été 1793, au moment de la crise fédéraliste, et qui, après le silence imposé par le gouvernement révolutionnaire et la mise sous le boisseau des extrémistes, peuvent continuer à s'exprimer. Ces rivalités factionnelles, politiques et familiales ne sont pas près de s'éteindre, elles seront fortes encore en 1814-1815 dans toute la vallée du Rhône. Il convient d'en comprendre les mécanismes profonds car ce genre de situation est inconnu, à cette échelle, partout ailleurs. Les « terroristes » sont bien poursuivis et punis à La Rochelle, en juin 1795, au terme d'une procédure juridique qui règle des contentieux politiques et sociaux. Mais l'exemple demeure isolé dans l'Ouest, où la guerre civile reprend, avec son lot de tueries et de batailles, débordant ces rivalités locales pour les intégrer dans un tissu continu de combats. Dans le Sud-Ouest, au contraire, l'encadrement mis en place par les autorités républicaines entrave la plupart des vengeances, empêchant les tensions sous-jacentes de pouvoir s'exprimer.

Il ne suffit pas d'invoquer d'hypothétiques « furies » ou des phénomènes d'échos, 1795 réagissant à 1793, les différentes régions se comportent selon des habitudes collectives. Le Sud-Est et la vallée du Rhône sont agités par des interactions provoquées par l'irruption de la politique nationale dans des sociétés fondées sur des systèmes claniques, familialistes et factionnels, manifestement en place sur tout le pourtour méditerranéen. Ce schéma est différent de celui qui prévaut dans les sociétés organisées autour des luttes de classes au nord de la Loire, ou autour des fidélités clientélaires dans l'Ouest, enfin autour des structures administratives dans le Sud-Ouest ou dans les Alpes. Peut-on penser que la France se différencie selon une partition qui ferait du Sud-Est la zone des clans et des familles, du Nord celle des capitalistes, de l'Ouest celle des seigneurs, du Sud-Ouest, enfin, celle des notables locaux ?

Ce qui unifierait le pays serait les réclamations qui se font jour un peu partout pour rouvrir les églises et libérer le culte, y compris dans des zones républicaines « bleues ». Ces demandes attestent que les questions religieuse et

politique sont déliées et que les populations rurales gardent une autonomie que la centralité révolutionnaire n'a pas anéantie, annonçant le maintien de traditions politiques complexes au XIXe siècle. Des exemples de ces rééquilibrages locaux se trouvent un peu partout en France, que ce soit dans le pays de Weppes ou dans ce village des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen où la communauté sort de Thermidor sans brutalité mais en remettant les hiérarchies anciennes au lieu et place du pouvoir « sans-culotte ». Avec un peu d'anachronisme, il est tentant de penser que le pays « légal » est remis en adéquation avec le pays « réel », comme dans l'Eure, où les mécontents, appuyés par les bandes chouannes, peuvent se faire entendre.

Les raisons expliquant la Terreur blanche sont manifestement moins liées à des convictions idéologiques qu'à un empilement de mécontentements au sein de populations divisées entre elles. Ont joué ainsi le rejet des mesures terroristes dans des régions où même les révolutionnaires « modérés » et girondins ont payé de lourds tributs à la radicalisation ; ce sentiment s'est ajouté au refus des levées d'hommes, de la déchristianisation, voire des réquisitions de biens débouchant, plus largement, sur des intrusions de l'État. La Terreur blanche est moins liée aux interventions des émigrés et des contre-révolutionnaires qu'aux ressentiments locaux. Si la présence de troupes « blanches » en Auvergne, de bandes de muscadins et des compagnies de Jésus à Lyon, des compagnies du Soleil dans le reste de la vallée du Rhône est avérée, et si ces hommes ont joué incontestablement un rôle dans les manifestations de violence, ils n'ont pas réussi à rallier à eux l'ensemble des opposants au « terrorisme », plus conservateurs que contre-révolutionnaires. Ils ne sont en définitive d'aucun parti, ne souhaitent pas revenir à l'Ancien Régime ; on comprend qu'ils se rallieront ensuite sans difficulté à l'Empire.

Dès la fin mai, les autorités locales et nationales, qui avaient laissé les vengeances s'accomplir, prennent malgré tout peur du poids des royalistes, si bien que des représentants en mission sont envoyés pour garantir l'ordre républicain. Des troupes vont à Lyon, mise sous état de siège, si bien qu'en septembre suivant aucun trouble n'aura lieu au moment de la tentative royaliste de prise de pouvoir à Paris. Cette évolution se vérifie dans le Comtat et Avignon, où le chef royaliste, Lestang, est isolé avant d'être capturé et exécuté en février 1796. La Terreur blanche n'a vraiment rien à voir avec l'Ouest des fiefs vendéens et chouans, dans lesquels les doctrines royalistes sont expressément mises en œuvre.

La reprise en main du Sud-Est par la Convention est réussie *de facto* après juillet 1795, après cette phase, cynique ou inévitable selon le jugement de chacun, de règlements de comptes et de recentrage. La formule peut faire frémir, elle correspond au sentiment le plus commun parmi les élites politiques qui se regroupent pour garantir les acquis de la Révolution depuis 1789. Cependant, la situation politique qui prévaut, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, leur donne raison. La Révolution, désormais liée à son armée, est

en train de vaincre ses ennemis et de trouver une assise.

Repères bibliographiques

BACZKO B., *Comment sortir de la Terreur ? Thermidor et la Révolution*, 1989.

BERNARD-GRIFFITHS S. *et alii.*, *Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »*, 1992.

BIARD M., *Missionnaires de la République*, 2002.

BOURDIN P. et GAINOT B. (dir.), *La République directoriale*, 1998.

BRÉGEON J.-J., *Carrier et la Terreur nantaise*, 1987.

BRET P., *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique de la France (1763-1830)*, 2002.

BRUNEL F., *1794, Thermidor*, 1989.

CARROT G., *Révolution et maintien de l'ordre, 1789-1799*, 1995.

CLAY S., « Vengeance, Justice and the Reactions in the Revolutionary Midi », 2009.

COBB R., *La mort est dans Paris*, 1985.

DUPUY R. et MORABITO M. (dir.), *1795, Pour une République sans Révolution*, 1996.

GENDRON F., *La Jeunesse sous Thermidor*, 1983.

GREER D., *The Incidence of the Terror*, 1935.

HUTT M., *Chouannerie and Counter-Revolution*, 1983.

LEROUX T., « Les nuisances artisanales et industrielles à Paris sous la Révolution et le Consulat (1789-1804) », *in* R. Monnier, 2008.

LEWIS G. et LUCAS C. (dir.), *Beyond the Terror. Essays in French Regional and Social History, 1794-1815*, 1983.

LUZZATTO S., *L'Automne de la Révolution*, 2001.

MARTIN J.-C., *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, 2006.

MAZAURIC C., *Babeuf*, 1988.

MONNIER R., *L'Espace public démocratique. Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*, 1994.

SERNA P., *La République des girouettes*, 2005.

VOVELLE M. (dir.), *Le Tournant de l'an III*, 1997.

—, *Histoires figurales*, 1989.

19
Le nouveau régime

Le régime qui se met en place après 1795 demeure mal aimé assurément, mal connu sans doute, mal défini à l'évidence. L'hésitation pour le définir dure depuis longtemps : faut-il le voir comme une transition « bourgeoise » vers l'Empire ou comme les derniers soubresauts chaotiques de la Révolution ? Aujourd'hui, il s'agit plutôt de savoir si le Directoire est un « nouveau régime » inventant un lien social inédit en affrontant des oppositions multiples ou bien l'une des composantes de la République autoritaire qui s'affirme en France de 1794 à 1804 ? Là encore, à partir des péripéties et des différentes étapes suivies parfois de façon imprévue par les acteurs de l'époque, se dégagent des recherches collectives, pour mettre en place de nouvelles hiérarchies, continuer la modernisation de la société, trouver un horizon commun et garantir les acquis laissés par les années précédentes. C'est de cette tentative qu'il faut rendre compte.

L'affirmation de la République

Un an après les journées de Thermidor, la Convention épurée des Montagnards est-elle en train de réussir dans tous les domaines ? Les faits de l'été 1795 semblent le confirmer puisque la France révolutionnaire occupe dorénavant toute sa place en Europe. Dans l'été et l'automne, la Belgique est à nouveau occupée, avant d'être annexée le 1er octobre, en même temps que l'occupation militaire se maintient en Rhénanie d'où les troupes françaises profitent d'un hiver rigoureux qui a gelé les cours d'eau pour envahir la Hollande et capturer l'escadre néerlandaise prisonnière des glaces. Au sud du pays, les Français envahissent le Pays basque espagnol et le Piémont italien.

La victoire est facilitée parce que le bloc des ennemis est fissuré et que leur coalition se disloque. Pour une partie d'entre eux, dont les Anglais, ils doivent faire face aux mutineries de leurs troupes et aux effets de la propagande révolutionnaire. Les Espagnols, inquiets de l'avenir de leurs colonies, les Prussiens, désireux de participer au troisième partage de la Pologne de janvier 1795, les Toscans, lassés de la guerre, participent à des négociations qui aboutissent à des traités de paix. Ceux-ci sont signés le 9 février 1795 avec la Toscane, le 5 avril, à Bâle, avec la Prusse et la Hesse, enfin le 22 juillet avec

l'Espagne qui cède à la France le territoire d'Hispanolia, une partie de l'île de Saint-Domingue. L'Angleterre et l'Autriche, entourées du Portugal, du Piémont, du royaume de Naples et de quelques États allemands, restent en guerre alors que Gênes et Venise demeurent neutres. La France entre-t-elle dans un nouvel « ordre européen » où elle trouverait sa place parmi les monarchies ? Le débat n'est pas tranché dans l'opinion publique, même si les Conventionnels les plus puissants défendent leur politique expansionniste. Ils bénéficient *de facto* des réquisitions effectuées dans les pays qu'ils viennent de « satelliser », mais aussi de l'abandon de toute prétention à restaurer la monarchie française de la part des coalisés encore en guerre.

La réussite de la France va de pair avec l'inflexion de sa politique étrangère. La disparition de Robespierre a permis que l'expansion territoriale soit soutenue par la quasi-totalité des Conventionnels, qu'ils invoquent les frontières naturelles, la défense de la nation ou la grandeur de la France. La Convention abandonne la politique de guerre défensive qu'elle menait jusque-là et, victorieuse, rend publiques les tractations et les négociations qu'elle mène. Elle renoue ouvertement avec les pratiques diplomatiques qui n'avaient jamais cessé d'exister et dans lesquelles le diplomate Barthélemy, formé par la monarchie, installé en Suisse au cœur des négociations, joue logiquement un rôle central. Les accords garantissent aussi la possession de la Belgique en accordant la Bavière à l'Autriche, si bien que l'exploitation des régions occupées, commencée dans l'été 1794 sans tenir compte des patriotes belges, s'aggrave, sans scrupules pour les populations, même considérées comme amies. La Belgique, où la prise de Namur donne aux Français la possibilité de réquisitionner les fabriques d'armes et de munitions, est soumise au droit de conquête, même si la rhétorique révolutionnaire continue d'être employée à Paris.

Les patriotes hollandais, dénommés « bataves » pour renouer avec un passé glorieux et autonome de la France, ont compris la menace. Ils réussissent à opérer leur propre révolution, appuyée sur leurs réseaux, avant que les armées françaises sous la conduite de Pichegru ne chassent les partisans du *stathouder*. C'est l'intervention de la France qui permet que leurs projets puissent se réaliser. La signature, le 16 mai 1795, du traité de La Haye imposé par Sieyès à la Hollande illustre pourtant la ligne conquérante de la France. Elle obtient le transfert de parties du territoire hollandais à la Belgique, qu'elle va annexer, s'adjuge également des indemnités d'un montant de 100 millions de florins et fait payer l'entretien du corps d'occupation comptant vingt-cinq mille hommes – soit environ 1 million de florins par mois –, entraînant la Hollande, qu'elle a « libérée », dans une crise financière permanente. En contrepartie, des clauses secrètes garantissent les possessions coloniales de la Hollande. Ces pratiques ne sont pas originales, les grands États européens, à commencer par la Russie en Pologne, ne se comportent pas autrement vis-à-vis des petites nations soumises. L'état de misère dans lequel la France se trouve peut également expliquer cette attitude, qu'il ne faut pas trop rapidement imputer à une volonté de conquête.

Reste que cette entrée de la France dans le concert des États européens fait débat dans le pays et introduit une rupture.

Les patriotes du nord de l'Europe, souvent proches des Girondins et riches depuis de nombreuses années d'expériences politiques, ne se retrouvent pas dans cette évolution qui nie leurs idéaux. Mais les Bourbons en subissent eux aussi directement les conséquences. Les princes en exil voient l'espoir d'une restauration s'éloigner, d'autant que les cours européennes, à commencer par celle d'Autriche, ne les soutiennent guère. Les souverains européens ont toujours eu l'habitude de voir des souverains déchus, voire assassinés ; face à la France, ils ne se sont jamais engagés dans une croisade contre-révolutionnaire et, même s'ils le reçoivent mal, ils ne récusent pas un ambassadeur régicide. Ils craignent d'abord la subversion de leurs propres populations. La raison d'État prévaut sur toute autre considération et la contre-révolution n'est pas un étendard rassembleur.

L'annonce de la mort de Louis XVII, le 9 juin 1795, ne favorise pas les contre-révolutionnaires français. Une partie des royalistes modérés espérait le voir accéder au trône, ce qui aurait réuni le pays en éliminant les extrémistes des deux bords. Cette perspective, soutenue par les agents secrets anglais établis en Suisse autour de Wickham, s'effondre. Par ailleurs, les circonstances de la mort du Dauphin au Temple, mal élucidées, suscitent des doutes et incitent à chercher le Dauphin caché. Son oncle, le comte de Provence, jusque-là régent, est proclamé roi de France par les princes en exil et lance, le 16 juin 1795, depuis la ville italienne de Vérone, une déclaration revendiquant ses intentions de restaurer la monarchie en France. Il y affirme aussi le lien entre le trône et l'autel, mais en subordonnant l'Église à l'idéal monarchique. Cette position affaiblit les Conventionnels les plus conservateurs, qui flirtaient alors avec les royalistes convaincus dans le club de Clichy, car le compromis qui se dessinait entre les deux courants attachés au respect des hiérarchies sociales, au-delà des préférences de régime, devient impossible. La volonté d'inscrire son règne dans les quatorze siècles de monarchie française rendent en effet vains tous les espoirs des royalistes monarchiens, mais renforcent au contraire les convictions des plus intransigeants. Sont heurtés également les catholiques ultramontains qui, au même moment, se satisfont de la politique de séparation de l'Église et de l'État et des traités de paix en Vendée, avec Stofflet, et en Bretagne, avec Cormatin. Enfin, il faut ajouter que la reconnaissance comme généralissime de Charette par Louis XVIII aggrave les rivalités avec les autres chefs vendéens et chouans, à commencer par Stofflet. À vrai dire, tout cela pèse peu devant le sort des armes. L'avancée des troupes républicaines en Italie, va, en avril 1796, obliger Louis XVIII à fuir sous un déguisement jusqu'en Russie, faute du soutien de l'Autriche. À cet égard, la Révolution se poursuit et se renforce même dans son aventure républicaine.

La solution républicaine

Le besoin de terminer la Révolution est cependant nettement ressenti, alors que la Terreur blanche se prolonge et que les Conventionnels craignent que trop d'intransigeance de leur part ne fasse réapparaître les tentations « terroristes » dont ils ne veulent pas. Le revirement de certains représentants en mission témoigne de cette nouvelle donne. Fréron s'emploie dorénavant à rétablir l'ordre républicain contre ses anciens soutiens proches de la contre-révolution, épurant les municipalités, dont celle de Marseille, au point d'apparaître à la fin de 1795 comme un Jacobin. Reste pourtant à statuer sur le sort des Jacobins et sans-culottes emprisonnés qui n'ont toujours pas été jugés tandis que l'audience des journalistes royalistes ne cesse de s'accroître. L'équilibre politique national se rétablit autour de la République, dans l'oubli relatif des divisions des factions. On le constate lorsque les antiesclavagistes, qu'ils soient anciens Girondins ou Montagnards, soutiennent Boissy d'Anglas pour contrer les manœuvres des colons et de leur lobby qui essaient de faire sortir les îles de la souveraineté nationale, au nom de la démocratie et du respect des peuples, dans le but évident de rétablir l'esclavage. La République, même thermidorienne, est devenue le rempart contre le retour de l'autorité des colons. Boissy récolte là les fruits de son attitude du 1er prairial, il est cet homme de terrain capable de rassembler autour de lui les « honnêtes gens » contre les dangers politiques incarnés par les « anarchistes » et les contre-révolutionnaires.

Ces nouveaux rapports de force expliquent la décision de rédiger une nouvelle Constitution. Il faut rappeler que les Conventionnels de 1795 sont ceux, à une centaine près sur plus de sept cents, qui avaient rejeté la Constitution girondine de 1793 puis approuvé la Constitution montagnarde, dite de l'an I, quelques mois plus tard. En 1794 et au début de 1795, le remplacement de la Constitution montagnarde n'était pas prévu, mais seulement la rédaction de lois organiques pour la mettre enfin en application après deux années de suspension.

La décision d'en rédiger une autre est prise pour conforter le gouvernement révolutionnaire dans cette phase imprévue. La commission des Onze qui en est chargée, le 6 mai 1795, est majoritairement proche des idées de Sieyès. On comprend qu'elle va s'attacher à résoudre les contradictions que les précédents exemples n'avaient pas pu résoudre, sans véritablement rompre avec les orientations prises depuis 1789. Le rôle personnel de Sieyès doit être correctement apprécié. Ses interventions en faveur d'une Constitution complexe, distinguant gouvernement et pouvoir exécutif, proposant un « jurie constitutionnaire [*sic*] » chargé de la maintenir et de la défendre, sont rejetées autant parce qu'il s'agit d'une instance régulatrice supérieure à l'Assemblée que parce qu'elle émane de lui. En revanche, est retenue son idée d'instaurer un renouvellement partiel des institutions (Chambres et Directoire) pour créer une continuité sans faille des pouvoirs. Sous cette forme, s'impose ainsi une vision organiciste de la société qui vise là aussi à ancrer le régime dans la durée.

L'essentiel du texte tend bien à « terminer la Révolution ». Ainsi la déclaration des droits est-elle accompagnée par l'énonciation des devoirs,

renouant avec les débats de 1789. De la même façon, les principes de la souveraineté nationale, du gouvernement représentatif et du suffrage universel – masculin – sont maintenus tout autant que la méfiance envers le pouvoir exécutif ou envers une haute chambre. La continuité prévaut puisque les Conventionnels répondent en 1795 à des questions récurrentes depuis 1789. Si les « devoirs » dérivent dorénavant des « droits », les Conventionnels ont réécrit pour partie la Constitution de 1793. L'article 6 de 1793, qui insistait sur les limites de la liberté, est traduit, en 1795, par la maxime sentencieuse : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » La volonté de limiter les interventions « populaires » – suffrage censitaire au deuxième degré des élections et refus du droit à l'insurrection – s'inscrit dans la suite des ambiguïtés des Constitutions précédentes qui ont déjà été soulignées.

Les conditions censitaires sont cependant abaissées, il suffit à tout homme de plus de vingt et un ans, domicilié, de payer une contribution pour être citoyen actif. Mais les « électeurs » envoyés au chef-lieu de canton pour désigner les députés et les administrateurs doivent avoir plus de vingt-cinq ans et être propriétaires, soit une trentaine de milliers d'hommes au total. Si une oligarchie politique est ainsi constituée, la longueur des opérations électorales – plus d'un mois pour la désignation des députés – mobilise l'opinion au-delà du noyau restreint des électeurs. La rupture la plus significative tient sans doute à la transformation de l'article un de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit », qui devient en 1795 « les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété ».

L'hésitation la plus marquée dans ces débats qui reprennent inlassablement les questions posées depuis six ans est liée à la définition même du gouvernement. L'instauration d'un gouvernement mixte – combinant la souveraineté du peuple avec un exécutif incarné par un homme – a été envisagée, avant que la commission ne se rallie à l'idée d'un pouvoir exécutif incarné par cinq directeurs. Renouvelables un par un chaque année, ils sont incapables d'intervenir sur le législatif mais sont dotés d'un apparat, d'une force armée et de traitements substantiels. Même si leur pouvoir est limité, ils nomment les principaux fonctionnaires, peuvent signer des traités secrets, et surtout ont la haute main sur les directives d'application. Peut-on voir là le reliquat d'un essai avorté de certains membres de la commission des Onze, dont Lanjuinais, pour préparer une éventuelle restauration monarchique ? Ce décorum jouera-t-il ultérieurement dans l'évolution du régime vers un autocratisme ?

Toujours est-il qu'en 1795 l'exécutif est, en théorie, limité au plus strict, n'ayant aucun moyen d'intervenir sur le législatif, seul capable de définir l'orientation politique. Dans la pratique, pourtant, il peut prendre des arrêtés, ce qui lui donne presque la réalité du pouvoir réglementaire, d'autant qu'il va contrôler l'application des lois par les commissaires nommés à tous les échelons de l'organisation administrative. Il devient un véritable « pouvoir de

gouverner ». L'évolution commencée depuis plusieurs années aboutit ainsi à ce renforcement de la centralité que le Consulat et l'Empire achèveront. La plus grande novation vient du regroupement des petites communes en « municipalités de canton ». La mesure a été calculée pour encadrer la paysannerie, enrayer trop d'autonomie locale et tenter de verrouiller les pouvoirs. L'expérience aura des effets mitigés : elle n'empêchera pas les militants républicains de se mobiliser et d'obtenir une audience, en même temps qu'elle prépare la soumission attendue des communes au pouvoir préfectoral que le Consulat instaurera, tout en revenant au cadre communal antérieur.

Pour éviter tout coup d'État militaire, aucune circulation d'armée ne peut se faire dans une zone d'une cinquantaine de kilomètres autour de Paris sans l'autorisation du corps législatif. Une garde, initialement de huit cents hommes, portée ensuite à mille deux cents, protège les députés, les garantissant des risques d'un coup d'État, au moins en théorie. Les délibérations demeurent publiques, mais peuvent se tenir en « comité général » siégeant en comité secret, pratique déjà ordinaire pour les questions diplomatiques et qui rompt avec les principes affichés depuis 1789 refusant tout secret en politique. Elle prolonge pourtant des habitudes prises depuis 1793 au sein des institutions de gouvernement, qui n'ont jamais répudié la diplomatie en même temps qu'elles faisaient la guerre et usaient de la propagande.

Même si certains membres de la commission y ont pensé, toute restauration monarchique dans un cadre parlementaire a été rejetée, pour rester dans un cadre républicain. Le législatif continue donc d'être au cœur du dispositif politique, seul représentant du souverain et seul dépositaire de la légitimité. Pour limiter les risques déjà rencontrés d'une Chambre unique, pouvant être emportée par ses luttes internes, la Chambre est dorénavant divisée en deux « sections » : les Anciens et les Cinq-Cents. Il ne s'agit pas d'un bicamérisme : les deux assemblées ne sont pas deux Chambres rivales, mais complémentaires. Elles sont deux parties d'un seul ensemble, élues sur les mêmes bases – à la réserve de conditions d'âge et de situation maritale pour les Anciens, plus âgés et ayant été mariés –, aucune n'ayant de prééminence sur l'autre. L'indemnité des députés est fixée en blé, pour éviter les effets de la dépréciation de l'argent – mesure qui nourrit l'ironie des royalistes. Les Cinq-Cents ont l'initiative des lois, les Anciens en ont la décision. Ces deux assemblées ne peuvent pas mettre sur pied des commissions permanentes ni avoir des communications entre elles.

Il est aisé de prévoir que l'excès de précautions va entraîner la paralysie des institutions ; cependant cette lecture, consacrée par toute une historiographie, pêche par omission. L'échec de 1799 n'est pas inscrit dans la Constitution. Faut-il rappeler que le système politique helvétique, qui dure depuis deux siècles, a été inspiré par la Constitution de l'an III ? Celle-ci n'a, certes, jamais été appliquée strictement et a toujours été tournée par la pratique : ce qui lui a permis de fonctionner. La faillite de 1799, arrivant après la succession de coups d'État qui nous occuperont dans les chapitres suivants, sera

moins imputable à la Constitution en elle-même qu'aux rapports de force du contexte national. En faire donc l'acte final, voire le reniement de la Révolution est une conclusion orientée par des critères idéologiques. Les expériences des années précédentes pèsent lourdement sur les décisions des élites politiques républicaines.

Cette Constitution, qui jette les bases d'un régime représentatif, inventeur d'un républicanisme limité et d'un libéralisme destinés à durer dans les institutions françaises, repose sur la rencontre de courants disparates. Elle s'inscrit dans la continuité des Constitutions de 1789, de 1791 et même de la Constitution montagnarde, celle de juin 1793, qui n'est pas « mise dans la poche ». Une innovation de 1795, votée il est vrai en septembre seulement, s'inspire même directement de 1793 : la candidature et l'élection directe font suite aux propositions de Condorcet, d'Hérault de Séchelles et de Saint-Just. Certes il ne s'agit plus de renforcer l'identification entre l'électeur et l'élu comme en 1793, mais bien de ne pas constituer des corps électoraux durables capables de réclamer leur part de souveraineté légitime.

Le processus électoral demeure toujours collectif, puisque les votes ont lieu à l'appel du nom, pendant une réunion électorale étalée sur plusieurs jours au moins, et les élus le sont sur des scrutins de liste, d'où sont comptabilisées les voix obtenues par chaque candidat. Ce qui est visé est bien la stabilisation des institutions, question posée depuis 1789, même si en 1795 c'est en s'appuyant sur les propriétaires intéressés par le maintien des positions acquises qu'on pense trouver la solution. Demeure aussi, comme par le passé, la faible tolérance vis-à-vis des idées politiques divergentes et l'incapacité à comprendre la politique comme un espace de confrontation ouvert. Sans doute le serment n'est-il plus exigé des citoyens en l'an III, mais la soumission aux lois est affirmée et l'expression libre d'opinions politiques n'est toujours pas possible. La réapparition du serment à partir de janvier 1796 traduira l'incapacité du régime à résoudre ses propres contradictions. Demeure enfin la confiance dans le pouvoir parlementaire, qui s'accompagne de l'insuffisante attention accordée au travail gouvernemental ainsi qu'au pouvoir réglementaire. À cet égard, on voit comment les élites conservent leurs cadres de pensée hérités des Lumières et des traditions républicaines plus anciennes, même si de nouvelles configurations se forment.

Ainsi les « idéologues » – le mot est inventé en 1796-1797 – rencontrent-ils les royalistes constitutionnels autour de Mme de Staël et de Constant. Les premiers sont ces intellectuels discrets, voire persécutés pendant les années précédentes, qui cherchent un système de gouvernement fondé sur la rationalité et l'efficacité ; ils accordent une place essentielle à l'instruction comme facteur de cohésion sociale. Les seconds prônent un ralliement à la République faute de mieux, pour garantir l'ordre. Ils abandonnent l'idéal hérité des républiques antiques, où la citoyenneté se confond avec l'existence même de l'homme social, dénoncent les utopies de républiques fraternelles du Cercle social ou le souhait robespierriste d'une république conduite par la morale et la vertu, pour

défendre la liberté des modernes, individualiste et libérale.

Ces réflexions et ces interventions, que l'on peut discuter mais dont il faut reconnaître la pertinence et la postérité, empêchent d'identifier trop simplement le Directoire à la corruption ou au déclin, ou de le voir comme le pur effet d'une politique de classe, voire comme une simple « transition ». Même si tous ces acteurs politiques seront déçus ensuite de l'évolution du Directoire, avant de se rallier plus ou moins durablement à Bonaparte en 1799, ils serviront de modèles, pour les premiers à un courant de la III^e^ République, pour les seconds aux libéraux du XIX^e^ siècle. Ils forgent le langage politique destiné à durer autour de la République, défini par le respect de la loi commune et sa forme juridique garantissant la liberté individuelle, en récusant les expériences de 1792-1794 rangées définitivement sous l'étiquette de la Terreur. L'imaginaire de la Révolution tel qu'il a été formé en 1789 a-t-il disparu ? Sous ses formes les plus radicales sûrement, la croyance qu'il suffit de rassembler les bonnes volontés ne tient plus depuis les épreuves de 1792 à 1794 ; reste cependant la conviction qu'un idéal républicain, né depuis 1791, est à maintenir et à défendre.

La menace royaliste

S'il était besoin de justifier la volonté de garantir l'ordre par la force, les événements qui surviennent pendant la rédaction de la Constitution apportent de l'eau au moulin des partisans de la République armée. Dans l'ouest de la France, en juin-juillet 1795, les émigrés et les Anglais organisent un débarquement de troupes dans la baie de Quiberon coordonné avec le rassemblement des armées chouannes. Cette opération navale de grande ampleur a été préparée depuis des mois par le général chouan Puisaye appuyé par le gouvernement de Pitt, auquel se sont ralliés les émigrés et Artois. Elle représente un tournant important dans la guerre franco-britannique, visant encore une fois à donner une base aux navires anglais, après les échecs des royalistes devant Nantes en juin 1793 et Granville en décembre 1793. En 1795, la situation est favorable parce que les chouans disposent d'une force réelle, autour de Cadoudal ou de Tinténiac, et sont capables d'entreprendre des actions importantes, ce qu'illustre le coup de main lancée par une colonne de quatre cents chouans contre la poudrière de Pont-de-Buis dans le Finistère. Les chouans, victorieux, peuvent ainsi transporter sur des charrettes, huit barriques de poudre sur plus de cent kilomètres, sans que les républicains ne les en empêchent. Reste que ce genre d'action spectaculaire demeure sans lendemain.

À Quiberon, les mauvaises relations entre le général Puisaye et le commandant de l'expédition, le royaliste d'Hervilly, divisent le commandement. Il faut y ajouter l'incapacité des chefs nobles à se résoudre à commander des paysans armés, le retard mis dans la concentration des chouans et, enfin, l'abstention anglaise laissant les Français seuls sur le sol de la République, pour expliquer l'enlisement des opérations et le retournement de la

situation. Alors que les contre-révolutionnaires ont réussi à contrôler la presqu'île, leur avantage initial disparaît au bout d'un mois. Leur indécision permet au général Hoche de bloquer la péninsule de Quiberon, puis le retournement de soldats engagés de force dans les bataillons d'émigrés facilite la reconquête du fort de Penthièvre tandis que les chouans se débandent, avant d'être capturés par milliers. Après un mois de combats sporadiques, l'expédition, ou ce qu'il en reste, rembarque pour l'Angleterre, laissant derrière elle autour d'un millier de tués – contre vingt-trois chez les républicains – et au moins six mille prisonniers.

Le succès des républicains est cependant amoindri par leurs propres divisions. Après Quiberon, Hoche, qui commande les troupes de l'Ouest, a déjà entamé la pacification musclée qui lui donnera quelques mois plus tard le contrôle de la région. Il pourchasse les chefs, mais amnistie les paysans, il libère le culte religieux et protège les populations des exactions. Cette position explique qu'il promette la vie sauve aux émigrés lors de leur reddition. La position des deux représentants en mission, Blad et Tallien, envoyés par la Convention, est différente. Il s'agit de faire un exemple et d'appliquer les lois en punissant les contre-révolutionnaires avec rigueur, sans doute pour que Tallien puisse attester de ses convictions républicaines, mises en doute par ses ennemis politiques. Il est soupçonné d'être en relation avec les services secrets anglais, par l'intermédiaire de sa maîtresse. Les vingt-trois commissions militaires jugent un peu plus de quatre mille deux cents prisonniers et en condamnent à mort sept cent cinquante, soit six cent vingt-huit émigrés et cent vingt-deux chouans. Les chouans échappent à la répression, mais les nobles français, jeunes pour la plupart, sont exécutés sur l'injonction de Blad et surtout de Tallien. Au-delà des intérêts personnels non négligeables, les thermidoriens veulent rendre impossible une réconciliation avec les royalistes les plus déterminés. La République réaffirme ici sa position et définit ses ennemis. En représailles, Charette, qui relance seul la guerre au sud de la Loire, fait fusiller trois cents prisonniers républicains à Belleville, en Vendée.

Les affrontements demeurent d'une grande violence dans toute la région. La puissance de la chouannerie a été amoindrie, sans être abattue, Cadoudal est resté en dehors et garde le contrôle du sud du Finistère. Les bandes du centre de la Bretagne, du Maine, de la Normandie ne sont pas affectées par ce désastre tandis que Charette, confirmé par Louis XVIII comme généralissime, a repris la guerre, attendant l'arrivée du comte d'Artois sur la côte. La guérilla dure donc et demeure dangereuse ; elle ne représente cependant plus une menace décisive contre la République. Hoche emploie des colonnes mobiles, les soldats se déguisant en « faux chouans » le cas échéant, et met en état de siège des villes importantes. Comme le rappelait G. Lefebvre, « la légende qui représentait Hoche ayant pacifié l'Ouest sans avoir employé la force n'est pas exacte ». L'effort militaire concentré dans la Bretagne sud puis en Vendée donne en revanche une liberté aux chouans de l'intérieur et de la Normandie, cette première guerre chouanne se greffant sur les émeutes de la faim qui ont lieu

notamment dans l'Orne au printemps et à l'été 1795. Si bien que des « chouans du bissac », miséreux jetés sur les routes, servent de masse de manœuvre à la révolte contre-révolutionnaire organisée. Les ressentiments contre la politique religieuse, contre les réquisitions militaires et contre les injustices commises par des administrateurs locaux alimentent les rassemblements de « brigands ».

La République coûte que coûte

C'est dans ce contexte que les Conventionnels votent deux lois – qui seront dites « des deux tiers » –, les 22 et 30 août 1795 (5 et 13 fructidor an III), afin que les élus de la prochaine législature soient pris pour deux tiers d'entre eux parmi les députés déjà présents à la Convention, à l'exception des soixante-sept Montagnards préalablement exclus. Ces décisions ont été au cœur d'un débat important, elles demeurent d'ailleurs toujours discutées puisqu'elles sont considérées par une partie de l'historiographie comme le « mauvais départ » du Directoire, le faux pas conduisant à l'échec final. Plus qu'un résultat inévitable, ce sont plutôt les mécanismes déclenchés qui ont provoqué des déséquilibres inattendus. La mesure est techniquement d'une complexité considérable. Les commissions électorales sont chargées de dresser des listes – principale et supplémentaire – pour désigner d'abord les députés élus appartenant à la Convention, ensuite pour remplacer ceux qui auraient été élus ailleurs – les élections multiples étant permises –, enfin pour procéder au complément d'élection parmi des hommes déjà élus ou « neufs ». La Convention s'arroge le droit de compléter les listes par cooptation.

Moralement et politiquement, les décrets des deux tiers, qui vont provoquer un affrontement militaire, sont peu défendables. Cependant, le poids de l'histoire récente a pesé sur cette décision témoignant de l'inquiétude face à l'électorat et de la volonté de figer, avec le régime, une classe politique fermée. Compte tenu de l'état de l'opinion et de l'importance des mouvements de gauche comme de droite hors de l'Assemblée, celle-ci a pu se sentir légitime en assurant au moins la survie de la République et de la nation. Elle continuait ainsi à réagir aux rapports de force, comme toutes les assemblées précédentes l'avaient fait, obligées de louvoyer en cherchant les vents porteurs pour garder un cap à peu près fixe. Il est par ailleurs assez ironique de constater que les historiens qui ont insisté, justement, sur les conséquences qui avaient découlé de l'interdiction faite aux députés de l'Assemblée constituante de se faire élire à la Législative refusent de voir que les décrets des deux tiers entendent bien éviter cette difficulté ! Mécaniquement, les répercussions de ces décrets vont être plus considérables. Paradoxalement, puisqu'il y eut tri entre les élus, les conflits entre les lignes politiques apparurent avec une grande clarté, radicalisant les clivages entre droite et gauche. Non moins paradoxalement, le législatif se trouva soumis à l'exécutif, renversant les hiérarchies constitutionnelles affichées. Au total, cinq cent onze anciens Conventionnels, dont cent cinquante-huit régicides, demeurent dans les conseils. Un peu moins

de la moitié des députés est franchement républicaine, un quart étant royaliste libéral et le reste se contentant d'être attaché à la Constitution et au régime. Beaucoup allaient cependant évoluer vers la droite, il suffit de mentionner Carnot se ralliant aux monarchistes constitutionnels, tandis que l'extrême gauche, illustrée notamment par Drouet, demeure peu représentée.

Logiquement, l'adoption de la Constitution et l'application brutale des décrets des deux tiers soulèvent des oppositions à gauche et surtout à droite, alors que la misère sévit dans les villes et l'insécurité dans les campagnes, accroissant le décalage entre les préoccupations quotidiennes et les constructions politiques. Les assemblées électorales rassemblées à partir du 6 septembre 1795 pour recueillir les adhésions à la Constitution ne dénombrent qu'environ un million de voix favorables (958 226) et 41 892 opposées. Même en tenant compte de l'exclusion des émigrés, des réfractaires et de leurs familles, malgré le droit de vote rendu aux anciens terroristes, l'importance de l'abstention – la France compte autour de cinq millions d'électeurs – témoigne du peu d'empressement des électeurs envers ce changement de régime. Les décrets des deux tiers ne sont acceptés que par un peu plus de 200 000 voix (205 498) contre un peu plus de 100 000 (108 784) qui leur sont hostiles, alors que des assemblées primaires posent des réclamations et que dix-neuf départements et toutes les sections parisiennes sauf une les rejettent catégoriquement ! La manipulation, voire la fraude, pour empêcher l'expression des opposants accélère la cristallisation des oppositions. Ce qui avait été prévu pour garantir la continuité républicaine se révélait ainsi attentatoire à l'idée républicaine, dévoilant les bornes inacceptables d'une République excluant des pans entiers de l'opinion.

Équilibre à gauche

Les affrontements avec les royalistes débutent aussitôt dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, provoquant la mort d'une dizaine de révoltés tués par la troupe le 29 septembre (7 vendémiaire). L'appel à l'insurrection est lancé à Paris le 3 octobre, alors que la Convention adopte une position « républicaine » illustrée par le discours du député Baudin et qu'elle fait appel aux sans-culottes « patriotes de 89 ». Ceux-ci reçoivent des armes en prévision du combat à venir et sont regroupés en « bataillons sacrés ». L'abrogation de la loi des suspects de 1793 est décidée, annonçant l'amnistie politique à venir. Cette décision finit de radicaliser le conflit entre les républicains et les contre-révolutionnaires royalistes qui peinent à rassembler des hommes. Cette radicalisation est assumée par Barras, qui s'est adjoint un jeune général au passé jacobin, Bonaparte, placé à la tête des forces gouvernementales. Celles-ci ont réussi à disposer de l'artillerie qui leur donne un avantage substantiel.

Après une préparation de part et d'autre de cette véritable journée révolutionnaire qui, à Paris, doit trancher entre les camps, l'affrontement violent, le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV) laisse derrière lui autour de

quatre cents tués et blessés répartis à peu près également des deux côtés. La répression qui suit est spectaculaire dans la forme, mais limitée dans les faits. Sur les quarante-neuf condamnations à mort prononcées, trois sont appliquées : des conspirateurs royalistes payant pour tous ceux qui ont pu s'échapper en bénéficiant de complicités. Barras est l'homme fort, il a pris contact avec une partie des insurgés, a jugé insignifiant le chef royaliste, l'ex-général républicain Danican, et ne fait pas poursuivre les principaux meneurs – sauf deux qui paient l'échec de leur vie. Est-il besoin de combattre un parti royaliste qui n'existe pas vraiment et dont les sympathisants sont nombreux parmi les Conventionnels comme au sein de l'élite qui soutient le régime ? Alors que l'espoir de prendre le pouvoir légalement est réel, les Conventionnels proches des insurgés ne sont pas compromis dans le soulèvement, d'autres soutiennent les activités occultes de réseaux d'agents secrets et de clubs où ils rencontrent les intransigeants : les divisions règnent entre eux, y compris lorsqu'il s'agit de se partager les fonds anglais. L'insurrection de Vendémiaire a été un baroud d'honneur, justifiant *de facto* les négociations qui se menaient entre conservateurs et républicains, marginalisant et instrumentalisant les groupes extrémistes.

Reste à boucler le processus électoral car beaucoup de royalistes déclarés ont été élus pour entrer dans les deux nouvelles chambres, ce qui est contraire aux décrets des deux tiers. Alors que la Convention vit ses derniers jours, elle coopte dans la précipitation des députés puisque le corps électoral, même minoritaire et encadré, n'a pas élu suffisamment d'anciens Conventionnels et qu'il est nécessaire de compléter les listes. Ce faisant, l'assemblée ajoute encore au discrédit qui entache la procédure. Le lest est lâché à gauche. Le ralliement des « patriotes de 89 » est devenu nécessaire. Leur détermination a permis la victoire : ils étaient vus comme des « terroristes », ils deviennent les soutiens du régime. Preuve de leur soumission, ils se sont laissé désarmer et, pour une partie d'entre eux, ont accepté les réorganisations des troupes et des gardes nationales. Le temps de l'amnistie est venu : celle-ci est prononcée le 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV). La place de la Révolution est renommée place de la Concorde et les personnes poursuivies pour « des faits purement relatifs à la Révolution » sont amnistiées. L'amnistie est sélective, elle ne s'applique ni aux conspirateurs de Vendémiaire, ni aux prêtres réfractaires, ni aux émigrés qui demeurent frappés de mort civile, ni même à leurs parents écartés de fonctions publiques, ni aux Toulonnais qui avaient pris la fuite dans l'été 1793. Les mesures d'exception héritées des années antérieures sont donc conservées de fait ; la loi enfin est ambiguë lorsqu'elle proclame l'abolition de la peine de mort, puisqu'un amendement reportera l'application à la fin de la guerre.

Ainsi la Révolution n'est-elle pas achevée du tout, les clivages qu'elle a fait naître continuent d'être opératoires ; si une spirale de violences a été cassée, d'autres engrenages sont à l'œuvre : le nouveau régime n'est assuré d'aucune paix ni d'un quelconque consensus. Dans ces jours d'octobre, les « terroristes » sortent des prisons où ils attendaient leur jugement, ou de la clandestinité,

comme Maignet. Turreau refuse l'amnistie pour être jugé et acquitté en décembre. Un « terroriste », Le Bon, paie pour tous. Transféré devant le tribunal d'Amiens, abandonné par les députés de la Convention, il est condamné à mort et exécuté, victime manifestement de règlements de comptes locaux. La France directoriale commence ainsi dans ces contradictions, législatives mais surtout politiques, qui minent la légitimité du régime en l'identifiant à des combinaisons entre groupes et factions.

En témoigne anecdotiquement l'installation des directeurs dans le palais du Luxembourg, continuellement en travaux pendant toute la période. Les cinq hommes qui composent le premier Directoire sont tous régicides, républicains, voire conservateurs, La Révellière-Lépeaux, Carnot, Reubell, Barras et Letourneur incarnant, dans leurs différentes facettes, l'essence du régime. L'anticléricalisme, le souci de la nation, la défense du territoire, la volonté de maintenir les situations obtenues par la Révolution et le sens de l'organisation pourraient ainsi être leurs caractéristiques. L'équilibre peut ainsi s'établir sans la forte personnalité de Sieyès qui a refusé, par dépit semble-t-il, d'être Directeur, sans l'orientation trop marquée à droite de Cambacérès, rejeté par les Anciens ; il est modulé par la désignation d'Antonelle, représentant des courants démocrates, pour diriger l'édition d'un bulletin officiel qui aurait édité les actes du régime. L'ouverture est limitée rapidement et Antonelle congédié dès décembre, annonçant la reprise des luttes autour de la gauche du Directoire.

Cette vision nationale ne doit pas faire oublier que, plus encore qu'auparavant, la vie politique locale garde, ou retrouve, une autonomie réelle malgré la centralisation des pouvoirs sous le contrôle de l'exécutif. Les assemblées électorales et les institutions sont des enjeux essentiels entre groupes républicains, démocrates et royalistes de toutes obédiences puisque l'administration, la justice, l'organisation scolaire et religieuse dépendent toujours d'élus. Si le cadre administratif républicain est maintenu, dans l'Ouest notamment, des municipalités et les gardes nationales sont aux mains de royalistes plus ou moins affichés. Le comble est atteint lorsqu'une faction royaliste accuse précisément de royalisme une faction rivale pour la déconsidérer officiellement et prendre sa place !

La violence est loin d'avoir disparu du pays. Si tout le sud-est de la France continue d'être concerné par des assassinats et des agressions de toutes sortes qui scandent la vie locale – mais après les ruptures politiques majeures et surprenantes de 1794 –, la relative stabilisation politique, le relâchement de la pression économique et l'éloignement de la guerre permettent de comprendre que dans les zones où la République a profité à la majorité des individus elle trouve des défenseurs porteurs d'une culture politique, sans doute simpliste, mais attentive à une gestion collective de l'économie, à un équilibre entre liberté et égalité, à des relations fraternelles. L'épuisement des populations, réel depuis plusieurs années, au moins depuis le printemps 1794, a aussi tenu sa place dans cette évolution.

Les refus de l'émigration et de la religion

La Révolution n'est pas terminée, loin s'en faut, puisque si le nouveau régime a éloigné le spectre de la Terreur, il maintient dans ses grandes lignes la politique engagée depuis 1792-1793, escomptant le soutien de tous ceux qui ont profité de la Révolution et qui sont prêts à accepter encore les formes de la « terreur douce ». Cette orientation est visible dans l'incapacité de la République à régler la question des émigrés et à réussir la pacification religieuse.

L'exclusion des émigrés, les Français partis depuis le 15 juillet 1789, est toujours inscrite dans la Constitution et « leurs biens irrévocablement acquis au profit de la République », mais la composition des listes elle-même est loin d'être irréprochable, d'autant que de multiples ajouts ont été faits, notamment à propos des Toulonnais ou des Alsaciens ayant fui l'avancée des troupes révolutionnaires. La séparation de l'Église et de l'État qui a incité des prêtres réfractaires à revenir en France s'ajoute à la fixation des frontières et à l'amnistie pour poser à nouveau la question de la place accordée aux émigrés, à leurs parents et à leurs enfants, alors que la Terreur est publiquement rejetée. Une partie des Conventionnels puis des membres des assemblées s'emparent du sujet pour obtenir des aménagements favorables aux Toulonnais et aux Alsaciens et pour que les successions d'émigrés décédés puissent profiter à leurs enfants, au lieu de revenir à la nation. Dans le maquis des lois prises successivement sur cette question, les assemblées lâchent du lest concernant les ouvriers et artisans émigrés, mais refusent majoritairement de revenir sur les autres dispositions. Le débat qui commence ainsi à la fin 1795 traverse tout le Directoire sans que les royalistes puissent changer vraiment la législation. La vente des biens nationaux n'est toujours pas achevée et procure des revenus à l'État, alors que les acheteurs de ces biens craignent encore de se voir contester leurs titres de propriété ; on comprend que pour une partie des partisans du Directoire la lutte contre les émigrés soit la pierre de touche du républicanisme. Si bien que l'éviction des fonctions officielles pour tous les parents d'émigrés et le maintien des confiscations des propriétés des émigrés riches et aisés demeurent deux sujets particulièrement sensibles, aux incidences locales considérables.

La division de l'opinion est nette. L'émigration n'est pourtant plus un tabou : elle est discutée dans les Chambres comme dans la presse. De nombreux cas précis d'émigrés alimentent les discussions et obligent à trouver des solutions inédites à l'occasion de chaque changement de majorité. Que faire, par exemple, de ces émigrés revenus en France un jour après le délai accordé pour leur retour ? Comment régler le sort des cinquante-trois naufragés recueillis au large de Calais le 14 novembre 1795, après que les navires danois qui les transportaient eurent coulé dans une tempête ? Ils sont traités d'abord comme des émigrés pris les armes à la main par le Directoire et sont donc promis à la mort. Or, les différentes juridictions saisies du sort de ces hommes,

parmi lesquels se trouve le duc de Choiseul, refusent de suivre cette logique, se déclarent incompétentes, voire refusent de considérer ces naufragés comme des émigrés. Malgré la pression constante exercée par les directeurs, à commencer par Merlin de Douai en 1797, la loi n'est pas appliquée alors que la droite a été écartée du pouvoir. Les poursuites sont concentrées sur cinq individus seulement, sans que le Directoire n'obtienne de condamnation. Ces individus passent ainsi quatre ans en prison, ballottés entre ajournement et menace d'exécution, avant d'obtenir leur libération, en 1800, après Brumaire. Cette incapacité à statuer illustre cet entre-deux dans lequel le Directoire s'est engagé et sa dépendance vis-à-vis des sensibilités mêlées de la nation.

La question religieuse n'est pas mieux traitée, même si l'État prend, au moins officiellement, ses distances avec l'Église. Depuis le 18 septembre 1794, aucun culte n'est salarié et la séparation légale entre l'Église et l'État est affirmée le 21 février 1795 (3 ventôse an III), accordant la liberté des cultes à condition qu'ils se tiennent dans des endroits privés. Le principe retenu est la liberté accordée à chacun dans le respect de la loi, ce qui se traduit notamment par l'obligation pour les prêtres d'avoir prêté le serment du 14 août 1792 à la liberté et l'égalité et n'avoir jamais émigré ni été déporté, autant de cas qui les mettent *ipso facto* hors la loi. L'usage des églises est gratuit, celui des presbytères ou des évêchés peut être payant. L'Église officielle demeure l'usager prioritaire si l'édifice est partagé entre plusieurs cultes. Dès le 30 mai 1795 (11 prairial an III) un nouveau serment de soumission aux lois est exigé des prêtres et intégré le 28 septembre 1795 à la loi organique. Ils doivent prêter serment à « l'universalité des citoyens » reconnue comme souverain.

L'obligation ne touchant pas directement à la doctrine catholique, une partie du clergé est prête à transiger, au grand dam des émigrés qui voient une remise en cause de la place de Dieu à l'origine des pouvoirs et qui craignent une dissociation entre les principes monarchiques et le catholicisme. Le clergé attaché à l'Église romaine se divise à nouveau entre « soumissionnaires » et opposants, prêts à risquer un recul de la pratique pour éviter de se placer sous les fourches caudines du régime. La papauté, opposée doctrinalement à la Révolution, adopte cependant une attitude de prudence permettant aux prêtres, pour le bien des fidèles, de se soumettre à la loi pour obtenir l'usage des lieux de culte. Le salut de l'Église et celui de la royauté risquent ainsi d'être disjoints.

Ces mesures favorisent de fait les prêtres réfractaires, habitués à la clandestinité. Si bien que le Directoire doit entériner la reprise du culte un peu partout, y compris au sein de populations favorables à la Révolution, statuer sur les églises non encore vendues et prendre position à propos des prêtres constitutionnels. Le rapport au christianisme demeure en effet une des pierres de touche de la contre-révolution, ce qui est illustré par le refus du calendrier républicain dans de nombreuses campagnes. Mais les temps ayant changé, il faut composer, comme le montrent les administrateurs du haut Doubs estimant que, tout en gardant le calendrier « vieux style », les habitants ont malgré tout bon esprit et ne sont pas contre-révolutionnaires. Vis-à-vis des petites gens, la

République conservatrice et libérale est plus ou moins compatible avec le christianisme non politique. L'activité et la propagande des réfractaires revenus en France, en Alsace, dans le Lyonnais ou dans les Alpes notamment peuvent justifier les inquiétudes des plus fervents républicains. L'élément le plus nouveau tient certainement au grand rôle des laïcs et notamment des femmes dans cette reconstruction de l'Église. Quelles que soient les régions, ce sont elles qui mènent les revendications, mêlant attachement à la religion traditionnelle et défense des habitudes communautaires. Elles entretiennent également des liens privilégiés avec la contre-révolution, comme cette société des Charlottes qui se crée à Lyon.

Dans ce climat qui ne leur est pas favorable, les clercs constitutionnels s'emploient à renforcer leur Église. En novembre 1794, les évêques Saurine, Royer et Grégoire fondent le 15 mars 1795 le groupe des « évêques réunis à Paris », dont les positions sont défendues par les *Annales de la religion* qui naît en mai suivant. Ces évêques sont tout à la fois gallicans et partisans d'une Église conciliaire opposée à la prééminence du pape, mais fermement catholiques, rejetant les cultes révolutionnaires, le mariage des prêtres et la liberté des cultes. Ils obtiennent la réouverture de Saint-Médard, ainsi que la création d'un presbytère à Paris pour organiser leur Église, pour laquelle un synode est convoqué en Seine-et-Oise par Clément, l'évêque de Versailles.

Mais les directeurs soutiennent de nouveaux cultes républicains, proches mais rapidement concurrents. Une dizaine de projets éclosent entre la fin 1795 et le début 1796, dont celui de Félix Le Pelletier, prônant un culte social proche de celui de l'Être suprême et adepte de la solidarité, ou celui de Sylvain Maréchal défendant un projet déiste, ce qui les met en rivalité avec les cultes décadaires lancés le 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV). Ces cultes, véritables institutions d'État, sont destinés à organiser autour d'eux des cérémonies publiques et politiques ; ils ne rencontreront que peu d'écho parmi le public ordinaire.

Au final, cette renaissance multiforme de la vie religieuse se heurte à la politique menée par les directeurs, majoritairement anticléricaux et toujours attachés à l'idée que la religion, jugée indispensable à la vie collective, fasse corps avec les institutions politiques. Ils permettent que les persécutions continuent de fait et que l'anticléricalisme affirmé depuis 1792-1793 continue de s'exprimer librement, ce qui complique les ralliements des opposants au régime. Ainsi, sur les rapports à la noblesse et au clergé, le Directoire naissant n'a-t-il cédé que ce qu'il n'a pu éviter, conservant les orientations des premières années de la Révolution.

La désorganisation libérale et autoritaire

À côté du maintien des antagonismes anciens, des tournants importants sont réalisés dans le domaine de l'école, de l'organisation sociale et de l'économie. L'intérêt porté aux individus s'accompagne en effet de la volonté

de former de nouvelles élites en tournant le dos aux préconisations des années précédentes, celles-ci n'ayant pas souvent été suivies de résultats positifs par ailleurs. Incontestablement, les préoccupations sociales sont abandonnées. Les écoles primaires en général, l'enseignement des filles et la place des institutrices en particulier reçoivent peu d'attention dans un système scolaire qui se tourne vers une professionnalisation marquée et utilise des manuels fondés sur la morale.

S'il convient toujours d'éduquer le peuple « barbare et vandale », la loi Daunou d'octobre 1795 met le salaire des instituteurs à la charge des familles, se consacre d'abord à la mise en place de quatre-vingt-six écoles centrales destinées à accueillir au chef-lieu des départements les élèves préparés pour un enseignement secondaire. Ce désintérêt pour le premier niveau, qui favorise le retour des écoles privées où s'emploient nombre d'anciens clercs et de religieuses, n'empêche cependant pas la suspicion envers les familles qui envoient leurs enfants dans ces écoles « particulières » suspectées, à bon droit le plus souvent, de ne pas être attachées à la République. Parallèlement, la méritocratie construit ses pyramides édifiées sur la reconnaissance des savoirs et des compétences. Si l'École normale supérieure, destinée à la formation des professeurs, n'a qu'une existence éphémère mais prestigieuse de janvier à mai 1795, l'École polytechnique naît dans l'été 1795 à la suite de l'École centrale des travaux publics, auxquelles s'ajoute, le 3 août 1795, le Conservatoire national de Paris qui coiffe l'organisation de l'enseignement de la musique. Les demandes de l'État dans les différents domaines commencent ainsi à être satisfaites par un volontarisme centralisateur durable.

L'alliance recherchée par le gouvernement entre libéralisme et individualisme d'un côté et contrôle de l'État de l'autre est donc compliquée. Ainsi, si un tournant est pris dès la fin de 1794, puisque le maximum des prix est aboli le 24 décembre, la réglementation du marché est remise en vigueur en septembre 1795, tout en étant laissée au gré des administrations communales devant les difficultés provoquées par la mauvaise récolte de 1795. La fin officielle de la réglementation, qualifiée parfois de « dictature » à l'antique, ne sera effective qu'en juin 1797. Cette hésitation entre les systèmes explique qu'il faut attendre novembre 1795 pour que les sociétés par actions soient à nouveau autorisées. Les industries liées aux fabrications de guerre, notamment à la production de salpêtre, passent à des entreprises privées, ce qui est le cas aussi de l'Imprimerie nationale. Toutefois, l'autorité de l'État continue de s'exercer sur ces secteurs. Le libéralisme s'applique davantage au monde rural, puisque les restrictions qui pesaient sur les biens communaux disparaissent et que les ventes des biens nationaux sont réorganisées en donnant des avantages parfois considérables aux acheteurs fortunés.

Pareil pragmatisme ou incertitude continue de régir les politiques financières du régime confronté à des déséquilibres budgétaires et à des besoins d'argent considérables. Alors que les rentrées d'impôt sont inexistantes, restent les solutions autoritaires et étatiques. Un emprunt forcé est décidé sur les plus

riches, qui rappelle les mauvais jours de 1793. L'application demeure cependant modérée et le résultat ne rapporte que le quart de la somme prévue. Il donne malgré tout un sursis à l'État qui obtient une rentrée d'argent convertie en « rescriptions » payables plus tard. Pendant ce temps, l'impression des assignats continue et s'emballe, si bien que 30 milliards d'assignats circulent, faisant chuter leur cours fin 1795 de 3 à 5 % environ de leur valeur nominale. Faute de numéraire, les directeurs hésitent entre une suppression de l'assignat et son remplacement par une autre monnaie, et la création de la « Banque ». La Banque, précurseur de l'éphémère Caisse des comptes courants de 1796, puis de la Banque de France installée en 1800, est alors un établissement proposé par le député Laffon-Ladébat et le banquier Le Couteulx.

L'objectif est de réguler le marché de l'escompte en émettant des billets gagés sur des biens nationaux donnés en nantissement, ce qui permettrait à la Banque de consolider le cours des assignats et de prêter à l'État. Mais l'hostilité d'une partie des députés, dont l'ancien Girondin Louvet qui fait en l'occurrence bloc avec les néo-Jacobins, arrête le projet inscrit dans la lignée de la Caisse d'escompte de Turgot et des compagnies financières que la république montagnarde avait supprimées. La solution passe à nouveau par l'intervention de l'État. Le 19 février 1796, la fabrication des assignats est arrêtée, la planche est brûlée symboliquement, illustrant la rupture avec la Révolution. La monnaie destinée à s'y substituer est alors le « mandat territorial » hypothéqué sur les biens nationaux qui demeurent en possession de l'État. Il est échangeable contre des assignats, à raison de trente assignats pour un mandat, soit très largement au-dessus du cours réel, ce qui favorise la spéculation et ruine d'emblée la valeur de ce nouveau signe monétaire, démonétisé dès février 1797.

La vente des biens nationaux s'accélère alors au profit des spéculateurs, qui peuvent utiliser les mandats à leur valeur nominale. Cette dilapidation achève la ruine de l'État qui vit de toutes sortes d'expédients et de l'argent apporté par les armées conquérantes, armée de Sambre-et-Meuse et de plus en plus armée d'Italie, ainsi que des sommes et papiers commerciaux donnés par les Pays-Bas. Fin 1795, début 1796, la situation militaire demeure toujours incertaine. Les armées françaises sont certes victorieuses mais elles connaissent toujours des difficultés d'approvisionnement, au point que le 22 décembre 1795 les généraux français et autrichien Jourdan et Kray concluent une suspension des combats, leurs deux armées étant dans le même dénuement. Rien n'arrête donc la dégradation monétaire, ce qui accroît les tensions sociales puisque tous les achats se négocient entre vendeurs et acheteurs autour de l'acceptation ou du refus d'une monnaie et du calcul de sa valeur.

La situation est telle que l'État intervient en permettant que les vendeurs qui s'estiment lésés par les conditions de la vente puissent réclamer une compensation, voire le retour de leur propriété vendue à un prix manifestement trop bas. L'hyperinflation ruine ainsi la cohésion sociale. Alors que la classe moyenne est ballottée dans des remous incertains, les spéculateurs et fournisseurs de l'État sont les gagnants, les ouvriers, les fonctionnaires et les

rentiers sont les grands perdants, expliquant la fin de la confiance dans l'État.

Les dettes de l'État sont irrégulièrement payées, surtout en ce qui concerne les petits créanciers, tandis que les fournisseurs les plus puissants reçoivent des nantissements en compensation, propriétés, bijoux, soumission de marchés, renforçant la dépendance de l'État vis-à-vis des compagnies capitalistes. Les commissaires aux armées ont de fait les coudées franches. Manœuvres et malversations se combinent, avec des compagnies célèbres, comme les compagnies Dijon ou Flachat, sans compter le fournisseur Ouvrard qui traverse toute la période. Ces hommes sont liés avec le personnel politique, leurs femmes sont des merveilleuses très en vue, le tout crée un climat de corruption et de critiques extrêmement grave. Ils s'apparentent aux réquisitionnaires qui pillent les campagnes, mais aussi aux « bandes noires » qui se constituent pour acheter et spéculer sur les biens nationaux, aux banquiers qui agiotent sur le numéraire.

Les scandales sont considérables, l'argent circule entre initiés qui, de surcroît, paient de fortes commissions aux caissiers de la Trésorerie. Les conséquences affectent toute la société, aggravant les écarts de richesse d'une façon caricaturale. L'étalage de la richesse côtoie la misère la plus profonde, les suicides de femmes seules, notamment, frappent l'opinion parisienne, alors que le luxe s'étale dans les milieux proches du gouvernement.

Gagnants, perdants, mécontents et brigands

L'illustration en est donnée par le succès spectaculaire du personnage théâtral de « Mme Angot », en 1796. La vieille marchande des Halles a fait fortune et est entrée dans le milieu aristocratique, où ses manières populaires font rire d'elle. Le thème de la poissarde parvenue, abondamment repris par la suite, témoigne des renversements qui viennent de se produire et de l'arrivée de nouveaux riches dans la société française. Lui font écho les romans de Fiévée, *La Dot de Suzette*, et de Mme de Genlis, *Les Petits Émigrés*, qui accusent la Révolution d'avoir provoqué l'effondrement des valeurs morales. Le succès renouvelé du théâtre participe de la volonté de se « décarêmer » après le sérieux des années de Terreur, comme l'illustre la mode durable de la danse, notamment de la valse, où se distinguent précisément les égéries des nouveaux maîtres du pays. Certaines se distinguent par leurs implications dans des scandales politico-financiers qui agitent l'opinion et témoignent de l'abandon complet des principes qui régissaient le pays un an auparavant.

Cependant, à côté du désir de paix et du besoin de se divertir, la société en recherche d'elle-même médite sur son entrée dans le monde moderne et sur le poids de sang que pèsent les mots. C'est un des ressorts du roman noir et du mélodrame, genre qui connaît alors son apogée avec des pièces à machines mettant en scène les acteurs récents de la Révolution. C'est aussi un des éléments du renouveau de la littérature pornographique, qui perd son caractère politique pour être destinée désormais à un public aisé. Au sens strict, Sade,

connu essentiellement au XXe siècle, illustre indirectement cette sensibilité, avec ses œuvres maîtresses, notamment le pamphlet *Français, encore un effort si vous voulez être républicains* inséré dans *La Philosophie dans le boudoir*. Il participe souterrainement à cette relecture critique de la Révolution entreprise par les penseurs, publicistes et journalistes qui cherchent à trouver un sens global aux événements ou, comme Prudhomme ou Desodoards, plus simplement à dénoncer des groupes ou des individus tenus pour responsables des massacres et des violences.

Au travers de ces œuvres, s'exprime une remise en cause de la leçon de l'histoire et un désenchantement sur la possibilité d'action des hommes, exprimés notamment par les idéologues, comme l'historien et homme politique Volney qui, dans ses cours à l'École normale supérieure tout juste ouverte, délivre des leçons pessimistes sur le devenir humain et condamne le présent ; tendance que des hommes de droite, comme Lacretelle ou Fiévée, accentuent. La désillusion passe notamment par la perte du crédit de la parole, de l'engagement et des serments : l'« abus des mots » devient une critique ordinaire de la Terreur.

Le repli sur soi, ou sur la famille, pour échapper à la brutalité du temps, passe pour les élites cultivées par l'écriture et la lecture de mémoires, dont la vogue commence, ou par la mode du portrait individuel qui s'impose aux peintres, amenés à abandonner les peintures d'histoire, avant de s'intéresser aux exploits de guerriers célèbres. La « stratégie narrative de soi » se retrouve ainsi autant dans les domaines littéraires et artistiques que dans les demandes de secours et de pensions adressées par tous ceux qui s'estiment victimes des spoliations révolutionnaires. Le repli sur le for intérieur est une réponse à la corruption et à la privatisation de la société, dépolitisée et nationaliste.

L'éclatement du lien social est illustré par le retour des bandes de « brigands », à nouveau actives dans tout le pays. Le « brigandage », dénoncé avant 1789 par les agents de l'État notamment, avait qualifié les opposants royalistes à la Révolution entre 1793 et 1794 ; il couvre après 1795 toutes les manifestations hostiles à l'ordre républicain. Chouans, voleurs de grand chemin, déserteurs ou réfractaires sont dorénavant amalgamés sous ce mot imprécis, qui vise en définitive tous ceux qui sont, ou sont mis, hors la loi. La réalité est sordide, puisque des violences innombrables et parfois considérables sont commises à l'encontre de paysans assaillis dans leurs fermes isolées, torturés, dont les pieds sont brûlés, ainsi que de voyageurs détroussés ou de représentants de l'autorité dépouillés ou massacrés. Si dans la France du Centre et du Nord de grandes bandes – bandes d'Orgères, juive, à Salambier… – provoquent une réelle insécurité, les exactions, vengeances et représailles commises à la charnière du politique et du droit commun sont le lot ordinaire des zones de chouannerie de l'Ouest et des luttes locales du Sud-Est où sévissent des bandes plus directement liées à la contre-révolution.

Les confusions sont d'autant plus grandes que les frontières entre les groupes sont floues, ainsi que les échanges entre villes et campagnes, ce qui

interdit de voir le brigandage comme une simple affaire de déclassés ou de malfaiteurs professionnels. Le brouillage s'aggrave parce que les soldats commettent des violences de plus en plus incontrôlées, en Allemagne et en Belgique, pour réquisitionner les biens, ou dans l'Ouest et autour de Nice, quand ils s'organisent en colonnes mobiles confondues par leurs victimes avec les « bandits ». Les traumatismes sont importants, ainsi, par exemple, le viol et le meurtre commis, dans la Sarthe, contre deux jeunes filles marquent les esprits pendant les deux siècles qui suivent. De véritables cultes religieux naissent sur leurs tombes, attestant du désarroi qui touche les populations. Les réactions des politiques et des juges ne sont pas moins spectaculaires et guère plus rationnelles. Même si la menace est réelle, l'alarme est exagérée par des descriptions augmentant l'importance des bandes et justifiant que l'armée soit requise pour rétablir l'ordre. Dès le 18 septembre 1795, une loi instaure les conseils militaires pour juger rapidement les « brigands » capturés, tandis qu'une autre, le 7 novembre 1796, autorise l'envoi de troupes dans les villages qui refusent l'impôt, annonçant un durcissement continuel de la répression militaire et la généralisation de l'état de siège imposé alors aux villes de l'Ouest.

Reste à interpréter ce renforcement du contrôle administratif et de la répression policière et militaire, puisque le Directoire ne se contente pas de lutter contre des opposants ou des récalcitrants, mais qu'il réorganise de fond en comble les conditions de l'ordre public. Avec le décret sur la police intérieure des communes le 2 octobre 1795, il rouvre la question que la loi des suspects et la loi martiale avaient posée en 1789 et 1793, apportant une réponse brutale. Il met en place la responsabilité collective des communes, annonçant la banalisation de l'état de siège et la généralisation des colonnes mobiles en 1796. S'agit-il pour autant d'une tendance du régime tout entier ou, là encore, du résultat de compromis entre des groupes actifs dans l'administration nationale ? Plus qu'une volonté de militarisation de l'État, ce serait encore l'essai de stabilisation qui serait à l'œuvre. Le vote de la loi de police générale, le 2 janvier 1796 (12 nivôse an IV), qui crée le ministère du même nom et rend ainsi la police distincte de l'administration, participe des jeux entre groupes politiques rivaux, désireux de contrôler l'évolution du pouvoir.

Retour de la gauche

Signe des temps, en janvier 1796, le serment est requis de la part des membres des assemblées et des fonctionnaires publics participant à la fête marquant « la juste punition du dernier roi des Français », le 21 janvier. La proclamation du serment de haine à la royauté est faite par Reubell en même temps qu'il fustige « l'anarchie et la terreur ». Un nouvel équilibre est manifestement à tenir. En témoigne, en avril 1796, le remplacement de Merlin de Douai, ancien Conventionnel, devenu malgré lui le premier ministre de la Police en janvier, qui apparaît trop proche des Jacobins, par Cochon de

Lapparent, plus proche de Carnot et de La Révellière.

Le renforcement du centre est une réponse aux contestations qui n'ont pas cessé de se développer sur la gauche de la Convention depuis septembre 1795 et qui ont été aggravées, sous le Directoire, par la crise de subsistance survenue pendant l'hiver 1795-1796. Les nébuleuses de « Jacobins », de « républicains de gauche », ou encore de « républicains démocrates » sont alors à nouveau sur la sellette. L'imprécision des mots qui désignent, autant en 1795-1796 qu'aujourd'hui, les hommes qui se rassemblent pour lutter plus ou moins ouvertement contre les orientations du Directoire témoigne du flou qui les entoure et de la difficulté à les apprécier. Si le terme « néo-Jacobin » tend à s'imposer depuis quelques années, il n'en demeure pas moins discuté et ne représente sans doute pas le dernier mot sur la question. Partisans d'une « sociabilité démocratique », attachés à une république représentative, sont-ils pour autant proches des « républicains bourgeois », selon les termes d'Aulard, gardant une préférence pour l'an II, ce qui ferait d'eux dès lors des « exclusifs » ?

Grâce à eux, Robespierre bénéficie en tout cas d'une première – et éphémère – réhabilitation dans quelques journaux, tandis qu'un rassemblement de fait s'opère autour des Jacobins protestant contre la dépréciation des assignats, unissant ceux qui veulent maintenir les orientations de bases de la Révolution. Ce courant, déjà composite, s'enrichit par des alliances supposées avec les mécontents et même avec les chouans dont on craint l'arrivée à Paris. Dans ce climat, des émeutes survenues à Montpellier en février 1796 sont lues comme acte politique, rappelant les manifestations des taxateurs de 1792. Artisans, commerçants, voire employés de l'administration ou professions libérales – leurs rangs comptent peu d'ouvriers –, il s'agit comme Brutus Magnier ou Rigomer Bazin de militants rompus à la lutte, membres de comités révolutionnaires pendant l'an II, souvent engagés dans les procédures secrètes. Ces hommes animent des réseaux de républicains décidés ; ils maillent le pays et circulent, comme leurs journaux, notamment dans toutes les villes de la Sarthe, à Orléans, ou dans le Périgord. Alors que les généraux demeurent incapables de contrôler l'Ouest chouan, certains parmi ces républicains radicaux, proches de Babeuf, entreprennent, à Lisieux notamment, de mener des opérations de police contre les opposants de droite.

Dans cette mouvance aux contours imprécis, des notabilités, comme Lindet, l'ancien membre du Comité de salut public, Amar, l'ancien membre du Comité de sûreté générale, Félix Le Peletier, frère du « martyr » de 1793, Antonelle, ancien juré du Tribunal révolutionnaire, Drouet, ex-Conventionnel, ou l'Italien Buonarroti, Jacobin actif en Italie et en Corse, pèsent de tout leur poids. Babeuf, militant connu pour son attachement à la loi agraire – son opposition à Robespierre lui a valu la prison en 1794 – puis pour son combat contre le Directoire jugé trop libéral, devient l'incarnation de ce courant, après avoir été à nouveau incarcéré de mars à septembre 1795. La réaffirmation de ces mouvements républicains démocrates semble favorisée par l'orientation à

gauche prise par les directeurs dès leur prise de pouvoir, confirmée par leur proclamation antiroyaliste du 5 novembre 1795, puis l'emprunt forcé sur les riches décidé le 10 décembre.

Complot et machination

Dans ce climat, les clubs de gauche renaissent, dont celui du Panthéon, le plus influent, fort d'un millier de membres, qui milite pour le retour de la Constitution de 1793, tandis que Babeuf, à l'écart de ce club, reprend la publication du *Tribun du peuple*. Il y critique violemment le Directoire, réclame l'application de la loi agraire et la défense d'une économie dirigée. Est-il « communiste », comme le dit G. Lefebvre d'une façon positive, ou un des précurseurs du communisme, comme il est régulièrement affirmé ? Même si toute une historiographie l'affirme, il n'est pas assuré que cette grille de lecture soit la bonne. Babeuf demeure manifestement attaché à des formes communautaires, comme en témoigne son objectif de créer une « Vendée plébéienne », annonçant les utopies ultérieures de Fourier ou de Cabet. Comme eux, il est prophète, incarnant un rapport nouveau à la politique, jusqu'à en mourir. S'il faut montrer les preuves de « transferts de sacralité », c'est dans l'action de Babeuf qu'il convient de les chercher, à moins de penser, comme l'historienne Raymonde Monnier, qu'il s'agit chez lui d'une « sincérité et [d']une énergie crépusculaires ». Économiquement, il entend « dépropriariser » toute la France, réduire le commerce aux échanges indispensables et assurer un égalitarisme en se défiant des institutions civiles et des lois inventées par les « intelligents ». Ce « manifeste des plébéiens », publié le 30 novembre, provoque la rupture avec le Directoire et l'entrée de Babeuf dans une semi-clandestinité le 5 décembre suivant.

Alors que des rumeurs courent sur un possible coup d'État à gauche, les mois qui suivent sont consacrés à de multiples réunions où se retrouve un noyau qui forme un « comité insurrecteur » autour de Babeuf – Buonarroti, Grisel, Darthé, Sylvain Maréchal, Félix Le Peletier, peut-être Antonelle – discutant avec des Conventionnels – Antonelle assurément, Amar, Lindet – pour définir un programme économique et social. Ces hommes s'inspirent de l'an II et des décrets de Ventôse et préparent une stratégie fondée sur l'action d'agents secrets chargés de soulever les soldats, les arrondissements… Parmi eux se trouvent d'anciens « terroristes », comme Parrein ou Rossignol, général sans-culotte en Vendée. Une propagande active assure une diffusion des idées et l'animation de débats dans toute la France, grâce aux journaux, affiches, chansons véhiculés par des militants déjà connus, comme Agricol Moureau à Avignon, l'oncle du « martyr » Viala, lui aussi sorti de prison.

Dans cette nébuleuse cohabitent, avec plus ou moins de bonheur, d'anciens hébertistes et d'anciens robespierristes, qui furent parfois opposés entre eux entre 1793 et 1794 et qui demeurent divisés sur la place à accorder aux mesures économiques égalitaires comme sur la direction politique après la

réussite du complot. Des contacts sont pris avec les anciens Conventionnels, jusqu'à Barras, sans doute tenté de voir un coup d'État se réaliser à son profit. L'originalité du mouvement est toujours en question. *Le Manifeste des égaux*, rédigé par le journaliste Sylvain Maréchal, connu par son œuvre littéraire très hostile à tout principe inégalitaire et religieux, insiste sur le refus de toute oligarchie politique, sur l'égalitarisme scrupuleux, dans l'objectif d'assurer le « bonheur commun », orientation qui crée des distances avec les Conventionnels, anciens Montagnards, attachés à organiser politiquement un État révolutionnaire et soucieux de conserver le contrôle du pouvoir. Une des faiblesses du mouvement vient de ces incertitudes, qui ne sont pas levées malgré les mois de discussions et de publications du début de 1796. Personne ne peut ignorer l'agitation qui parcourt ces milieux de militants qui ne sont pas véritablement en prise avec le soutien potentiellement acquis des soldats composant la légion de police à Paris.

Alors que le mécontentement est profond au début de 1796, les conspirateurs s'abstiennent d'agir. Ils laissent au contraire des alliés potentiels se détacher d'eux et leurs adversaires rassembler leurs forces pour entamer une répression au nom de l'ordre menacé. Sur décision des directeurs, Bonaparte, commandant de l'armée de l'Intérieur et proche de Barras, ferme le club du Panthéon le 27 février 1796 et, dans le même mouvement, en fait autant pour les sociétés aristocratiques du Salon des princes, de la maison Serilly, de la Société des échecs. Les troupes parisiennes sont déplacées ou licenciées lorsqu'elles refusent. En juin, les chouans, Cadoudal, Scépeaux, Frotté se soumettent, laissant les directeurs face à des adversaires liés à la sans-culotterie et à la Montagne.

La violence d'État frappe donc à gauche. À Paris, la légion de police disparaît après avoir refusé de quitter la ville, sur une mutinerie sans suite. Sa dissolution supprime d'un seul coup l'appoint armé indispensable au complot. De discrètes négociations scindent le noyau insurrecteur. Buonarroti reçoit une mission officielle qui l'éloignera de Paris ; il l'accepte tout en demeurant dans le complot, alors que Drouet, Antonelle, Le Peletier n'apportent plus leur soutien à l'aventure qui s'appuie sur un noyau de plus en plus restreint de militants désormais isolés des républicains les plus puissants.

Carnot va jouer alors le rôle central dans le coup final, préparé depuis plusieurs mois, comme l'avaient été tous les coups d'État précédents. Il est aidé par la trahison d'un des babouvistes, Grisel, ainsi que par les renseignements obtenus par des policiers infiltrés parmi les conspirateurs. Fort d'une loi, du 16 avril, décrétant la peine de mort contre tous ceux qui demanderaient la dissolution des Conseils ou du Directoire, ou qui réclameraient le retour de la royauté ou de la Constitution de 1793, Carnot met en place une colonne mobile dans Paris pour traquer les conspirateurs. Le 10 mai 1796, le policier Dossonville arrête Babeuf et deux cent quarante-sept mandats d'arrestation sont lancés. Ils sont remplis non sans mal, si bien que certains conspirateurs, dont Antonelle, peuvent se cacher dans Paris plusieurs semaines. Accompagnée de

l'éloignement de Paris d'un certain nombre d'anciens Conventionnels ou militaires, cette mesure permet une vaste épuration des républicains dans tout le pays, au moment même où les nouvelles de l'armée d'Italie commandée par le général Bonaparte confortent le régime. La gauche directoriale, Barras en tête, reste coite. L'équilibre politique du régime est passé à droite, ce qu'une partie des députés, dont Tallien, dénonce, sans autres conséquences que de ralentir la procédure.

Reste à conclure en effet, ce qui passe par la convocation de la Haute Cour – siégeant, aux termes de la Constitution, à Vendôme –, puisque parmi les inculpés figure au moins un député, Drouet. La procédure engagée est lente, ce qui permet à Drouet de s'évader. Elle ne retient des charges que contre soixante-cinq personnes, envoyées vers le tribunal dans des cages de fer, en août 1796. Le procès est reporté continuellement et ne s'ouvre qu'en février 1797, tandis qu'une autre opération policière, coordonnée également par Carnot, achève de donner le coup de grâce à la gauche démocratique. Dans la nuit du 9 au 10 septembre 1796, alors que des troubles agitent les rues depuis plusieurs jours, un groupe de « Jacobins » tentent de soulever les soldats du camp de Grenelle. Leur initiative est contrôlée par Carnot et ils tombent dans un piège tendu contre eux. Une vingtaine de manifestants sont tués à la suite de la charge des dragons, qui les attendaient, avant que les directeurs Carnot et Letourneur ne lancent une vaste opération contre d'anciens Conventionnels. Cent trente et une personnes sont arrêtées, dont Javogues, l'ancien représentant en mission. Entre septembre et octobre 1796, elles sont traduites devant la commission militaire du Temple qui prononce quatre-vingt-six condamnations, dont trente-trois à mort. L'un des condamnés se suicide, et deux sont jugés par contumace. Les autres condamnés feront appel et seront acquittés par la suite. Dans ce jeu qui voit le Directoire se débarrasser de ses opposants de droite – Charette et Stofflet sont fusillés en février et mars 1796 – et de gauche, Carnot veut-il faire oublier son passé, ou prolonge-t-il sa politique de « rationalisme machiavélien », de « terreur politique » au service de l'État ? Il avait refusé la violence salvatrice de Marat, comme celle plus mystique de Robespierre. S'il s'enracine à droite, il avait au moins avec Babeuf la volonté de créer l'unité des républicains. Il ne faut pas s'étonner qu'en 1797 il puisse échapper à l'épuration politique et à la répression, bénéficiant de la complicité républicaine qui avait permis à Drouet d'éviter la prison en 1796.

Le procès de la conjuration des Égaux dure de février au 27 mai 1797, pour se conclure par la condamnation et l'exécution de Darthé et Babeuf, non pour conjuration, mais pour position favorables à la Constitution de 1793. Les autres prisonniers sont condamnés à la déportation mais restent à Cherbourg, où ils subissent des modalités d'incarcération établies selon des hiérarchies compliquées, certains bénéficiant de régimes de faveur, avant de sortir de prison peu à peu et de retrouver pour une partie d'entre eux un rôle politique non négligeable. Ces républicains démocrates ou néo-Jacobins relancent la réflexion sur le rapport entre les institutions, les Constitutions et le soutien populaire.

Comment bâtir une nouvelle société selon des principes, c'est-à-dire comment articuler des institutions morales et philosophiques avec une Constitution politique, en abandonnant le mythe de la fondation dans l'enthousiasme ou par le complot ?

L'épisode a été rendu célèbre par la suite, notamment grâce à Buonarroti qui en a fait l'exemple de la révolution sociale rendue impossible par la république bourgeoise. La récupération des papiers de Babeuf par l'Union soviétique et par les historiens qui lui étaient liés ensuite n'a pas permis qu'une autre lecture soit donnée. Là encore, comme pour la mise en exergue de Robespierre et de la Terreur, l'instrumentalisation d'un bouc émissaire aurait arrangé tout le monde, à commencer par ceux qui n'avaient pas été capables de maintenir le cap de la République démocratique et qui étaient les vaincus de l'histoire. Or, entre 1796 et 1799, la renaissance et la vitalité du courant républicain sont réelles, sans qu'il soit répondu aux besoins du pays et aux aspirations des Français. Les militants restent prisonniers du cadre de pensée hérité des affrontements entre droite royaliste et gauche hébertiste, ils n'arrivent pas à créer les cadres intermédiaires nécessaires pour établir les communications entre les institutions de l'État et les communautés, qui demeurent toujours au mieux des masses de manœuvre, au pire des rassemblements potentiellement dangereux. Les voir comme la préfiguration d'un « communisme » quelconque est un raccourci pratique, mais qui ne résout pas les ambiguïtés d'un mouvement composite, réinterprété par les traditions du XIX^e^ siècle mêlant des préoccupations sociales à des visées moralisatrices.

La naissance du Directoire illustre de ce point de vue une nouvelle étape dans l'histoire des hésitations entre nation et peuple. Cette histoire a commencé dès 1770 quand le roi a lancé des réformes, vues comme une révolution, pour établir de nouvelles relations entre lui et les sujets réorganisés dans une nation modernisée. Elle s'est prolongée de 1788-1789 jusqu'en 1792, lorsque les Assemblées se sont voulues expressions du peuple organisé en nation et ont pensé possible le partage de la souveraineté avec le roi. Les journées de 1792 ont entamé une troisième phase pendant laquelle, jusqu'en 1794, l'édification d'une république fondée sur l'unité de la nation s'est embarquée dans l'élimination des « ennemis » du peuple jusqu'à rendre le projet illisible et insupportable. Après 1795, la nation, incarnée par l'armée et l'administration, s'appuie sur un peuple contrôlé par une élite électorale, une aristocratie « élective ». Mais devant les insurrections royalistes puis la tentative de Babeuf, c'est l'alliance de la force et du compromis, voire de la rouerie, qui a été employée, ouvrant la voie aux coups d'État et aux manœuvres, laissant inemployée l'énergie de la nation. Son emploi par l'armée va changer les équilibres et donner un autre sens à l'invention du peuple français.

Repères bibliographiques

BELISSA M., *Repenser l'ordre européen (1795-1802)*, 2006.

BERNET J. *et alii*, *Du Directoire au Consulat, 1. Le lien politique local dans la grande nation*, 1999.

BROWN H., *Ending the French Revolution, Violence, Justice and Repression from the Terror to Napoleon*, 2006.

BROWN H. et MILLER J. (dir.), *Taking Liberties. Problems of a New Order from the French Revolution to Napoleon*, 2002.

DESAN S., *Reclaiming the Sacred : Lay Religion and Popular Politics in Revolutionary France*, 1991.

DUPUY R., *Les Chouans*, 1997.

GAINOT B. et SERNA P. (dir.), *Secret et République*, 2004.

HUFTON O., « The Reconstruction of a Church 1796-1801 », *in* G. Lewis et C. Lucas, 1983.

HUNT L. A. (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity, 1500-1800*, 1993.

LEFEBVRE G., *La France sous le Directoire, 1795-1799*, 1984.

MARTIN J.-C., *Contre-Révolution, Révolution et Nation. France 1789-1799*, 1998.

MARTIN V., *La Diplomatie en Révolution : agents, pratiques et renseignements diplomatiques. L'exemple des diplomates français en Italie (1789-1795)*, 2011.

MATHIEZ A., *La Révolution et l'Église*, 1910.

MEYNIER A., *Le Dix-Huit fructidor an V (17 septembre 1797)*, 1927.

SCIOUT L., *Le Directoire*, 1895.

SOTTOCASA V. (dir.), *Brigands et brigandage. Criminalité, violence et protestation politique, vers 1750-vers 1850*, 2012.

WOLOCH I., *The New Regime. Transformation of the French Civic Order*, 1994.

ZYLBERBERG M., *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne, la dynastie Le Couteulx*, 2001.

ZYSBERG A., *L'Affaire d'Orgères*, 1985.

20
La République confisquée

Le procès de Vendôme, qui juge les amis de Babeuf et qui dure jusqu'en mai 1796, a clôturé le chapitre précédent. La campagne d'Italie, qui commence en mars-avril 1796, ouvre celui-ci. Sans préjuger de la postérité des idées de Babeuf, une page a été tournée. Les sans-culottes ont perdu le rôle central qui était le leur depuis 1792 dans la vie nationale. Au même moment, les généraux vendéens Charette et Stofflet sont fusillés et le général républicain Hoche proclame, en minimisant les résistances des chouans, que la paix règne dans l'Ouest. Les aspirations nationalistes, les attentes communautaires et celles d'une stabilité politique et économique poussent les Français vers les alliances qui promettent la fin de la guerre civile, la garantie des biens et des principes acquis depuis 1789, et aussi celles qui font miroiter l'espérance de la conquête et de la prospérité. La Révolution n'est pas terminée, elle a seulement rompu ses liens avec l'an II.

Les conquérants indécis

Après 1795, l'échec de la guerre de destruction que les coalisés menaient contre la Révolution est patent. Seules l'Angleterre et l'Autriche la mènent encore sans pouvoir la conduire de façon déterminée, faute de moyens et de soutiens. En 1796 et 1797, l'Angleterre, en effet, fait face notamment à des mouvements de protestations dans sa flotte, à la persistance des courants partisans de la Révolution et à une véritable révolte en Irlande, réprimée avec une violence digne de la Terreur française. Les autres pays abandonnent la coalition, tandis que les neutres, dont les intérêts ont été protégés par les gouvernements français, peuvent dorénavant s'allier à la République. Les victoires et les traités de paix ont permis à la France d'obtenir une place reconnue dans l'Europe des États et de nouer officiellement des rapports diplomatiques avec des voisins, des alliés et des assujettis. Elle installe aussi l'armée au cœur même de la vie nationale, au moment même où les soldats et les officiers acquièrent un pouvoir inégalé.

La vision que la France possède d'elle-même change. Une grande partie de l'armée et de l'opinion est acquise aux « droits du peuple vainqueur », soutenant l'expansion territoriale et le contrôle des pays voisins. Les opposants

royalistes continuent de dénoncer le danger d'une France révolutionnaire, les critiques de gauche craignent que la conquête ne s'accompagne d'une régression de l'idéal ; une majorité se rallie à une stabilisation des frontières, hésitant entre celles de 1789 et les « frontières naturelles ». Ces clivages se retrouvent au gouvernement. Les membres des Conseils veulent la paix, tandis que le Directoire est divisé autour de l'expansion territoriale, réclamée par Reubell, redoutée pour ses conséquences par Carnot.

L'indécision s'accompagne de tractations, en 1796, avec l'Autriche et surtout avec l'Angleterre de Pitt au fil de longs pourparlers tenus à Lille, qui permettent à Barras et à Talleyrand d'intervenir, via des affidés, en négociant des avantages personnels substantiels, voire des garanties, en cas de restauration monarchique. Parmi les arrangements discutés avec l'Autriche, un des résultats a été l'échange de prisonniers, si bien que Marie-Thérèse, la fille de Louis XVI détenue au Temple, est envoyée en Autriche, en contrepartie du retour en France des révolutionnaires, dont Beurnonville et Drouet, livrés par Dumouriez en 1793. Mais rien n'est réglé entre les deux pays. L'annexion de la Belgique, le 1er octobre 1795, n'ayant pas clarifié la situation. Les territoires soumis jusque-là à une occupation militaire accompagnée de réquisitions, de taxes et pillages avaient à peu près gardé leurs institutions. L'intégration dans la France se traduit par une uniformisation progressive qui satisfait incontestablement une partie des Belges mais qui pousse les réticents à basculer dans la contre-révolution active. Le contrôle de la rive gauche du Rhin reste, en revanche, exercé par des commissaires qui ne transforment pas les habitants en Français malgré eux, mais cherchent à tirer le maximum de la région, tandis que les membres du Directoire s'affrontent sur le sort à donner à ce territoire. Les patriotes locaux, attachés à l'idéal révolutionnaire, perdent l'espoir de créer une République cisrhénane en 1797. Les mutations introduites, que ce soit l'écriture de la Constitution ou la rénovation du système judiciaire, atténuent un peu la désillusion de ces groupes, souvent qualifiés de jacobins.

La politique menée par la France, organisant l'Europe autour d'elle et dirigeant des populations disparates, ne se différencie pas de celle qui a cours en Europe. Le partage de la Pologne a profité à la Prusse, à la Russie et à l'Autriche, tandis que l'Angleterre continue son expansion coloniale dans l'ensemble du monde et voit la guerre « comme une formidable lettre de change tirée sur l'avenir » (A. Sorel). Cependant, alors que les tractations ne se concluent ni avec l'Autriche, qui n'obtient pas de contrepartie à l'annexion de la Belgique, ni avec l'Angleterre, le retour de l'hégémonie française inquiète les neutres, comme la Prusse, d'autant que Carnot, pourtant partisan d'un retour rapide à la paix, lance une offensive dans les pays allemands, ainsi que contre l'Angleterre, via l'Irlande, les Antilles, les Indes et le Québec. L'échec de l'expédition vers l'Irlande commandée par Hoche illustre l'indécision du gouvernement, qui la décommande en octobre 1796, tandis que le négociateur envoyé par Pitt, Malmesbury, arrive en France et se rend à Paris au moment même où les navires quittent Brest ! La tempête et l'inorganisation font échouer

les débarquements en décembre 1796, laissant les Irlandais face à la répression anglaise. À Paris, les négociations échouent et Malmesbury repart. Hoche est nommé en Allemagne, où les généraux en place, Pichegru et Moreau, travaillés par la propagande et par l'argent royalistes, évitent de lancer leurs troupes contre les Autrichiens. C'est pour l'historien R. Guyot l'entrée du Directoire dans les difficultés qui annoncent sa chute.

La situation financière de la France est catastrophique et la misère générale. Les soldes des militaires ne sont pas payées ou le sont en assignats refusés même par les mendiants. Les soldats sont mal équipés, le ravitaillement ne suit pas et la discipline est difficile à imposer. Les effectifs ont fondu de moitié depuis 1794, du fait des désertions et de l'inefficacité du recrutement. En Allemagne, les troupes commettent des atrocités, inégalées jusqu'alors. Pourtant, l'armée ne cesse de se différencier du reste de la nation. La professionnalisation des cadres militaires s'accompagne de la conscience des soldats d'être différents des « pékins », vivant leur vie hors des combats. Les militaires, regroupés autour de leurs chefs, comprennent le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'équilibre général du pays. Une armée ayant besoin de plusieurs millions de francs par mois nécessite la recherche continuelle de fonds, ce qui met l'État dans la dépendance des généraux conquérants, ainsi que des compagnies chargées de récupérer les impôts ou d'approvisionner l'armée.

La corruption est générale, les fournisseurs militaires utilisant à leur profit leur proximité avec les hommes au pouvoir : parmi tant d'exemples, on peut citer un des directeurs de ces compagnies, Laporte, lui-même député et proche d'un directeur, Reubell. La chose n'est ni nouvelle ni réservée à quelques-uns, comme Barras ou Talleyrand ; tous les négociateurs sont corrompus en Europe déjà bien avant 1789, et les escrocs, intermédiaires obligés dans les temps de crise, pullulent. Les négociations de marchands de tapis n'ont jamais cessé avec les princes allemands dans l'été 1796, tandis que de son côté Pitt envoyait des fonds aux Prussiens sur la banque Walter Boyd et des millions aux émigrés.

La rupture italienne

La France n'est pas seule dans cette sorte de temps suspendu ; l'avenir de Pitt se joue au gré des manifestations anglaises ; la Russie s'enfonce dans les complots de palais alors que la succession de Catherine II s'ouvre. Tout est remis en cause par l'intervention du général Bonaparte, entré depuis peu dans l'orbite de Barras, remarqué depuis sa participation à l'écrasement de l'insurrection royaliste. Moins connu et moins influent que le général Hoche, d'un an son aîné et vainqueur de l'Ouest, Bonaparte, après s'être fait attribuer le commandement de l'armée de l'Intérieur, obtient celui de l'armée d'Italie chargée de faire diversion et particulièrement mal dotée en équipements et en argent. La chance et le génie de l'homme font basculer la destinée du pays et de l'Europe. Bonaparte met en œuvre les dispositions de l'armée française à la suite des réformes engagées sous la monarchie. Il a fait expérimenter

auparavant par d'autres généraux ses plans de campagne, puis il impose quelques principes : les divisions marchent de façon autonome mais se regroupent rapidement pour effectuer des opérations de masse, l'artillerie ne ralentit pas la marche, les soldats se ravitaillent sur le pays.

Surtout, il utilise habilement des circonstances en profitant de la conjonction de plusieurs facteurs. L'armée n'est plus une armée de mercenaires qu'il faut surveiller et qui combattent sur une ligne pour éviter les désertions, dès lors les soldats acceptent l'effort demandé et peuvent être employés en jouant de leur masse dynamique ou être déployés en « chasseurs » ajustant leurs coups. Les manœuvres classiques se combinent donc avec les pratiques de petite guerre adaptées à la guerre en montagne. Si les officiers et surtout les généraux sont jacobins, aguerris, la plupart des divisionnaires appartiennent à une « internationale militaire », héritage direct des décennies prérévolutionnaires : ils ont eu des expériences de mercenariat et leur connaissance des langues et des armées étrangères va se révéler importante. Parmi eux, le chef d'état-major, Berthier, est particulièrement qualifié et organise avec efficacité les chaînes de commandement. L'armement, notamment l'artillerie, a été amélioré, permettant une plus grande rapidité dans les manœuvres. Indiscutablement, Bonaparte est entouré d'un groupe de commandement de grande qualité et il a bénéficié des bonnes relations avec les diplomates, comme Cacault, et avec les commissaires, comme Saliceti. Reste qu'il réussit cette synthèse que d'autres généraux n'avaient pas pu faire auparavant et qu'ils ne firent pas ensuite. Vouloir démythifier Bonaparte est sans doute nécessaire, il convient cependant de bien comprendre pourquoi il eut cette réussite particulière à ce moment donné.

Il faut ajouter enfin que si le contrôle des petites nations voisines de la France, Belgique et Pays-Bas, est une nécessité absolue pour garantir les approvisionnements en biens et en nourriture, l'Italie est restée, en revanche, un champ d'opérations ouvert. Si bien que les patriotes italiens et les diplomates français en place n'ont pas cessé de réfléchir sur des modalités d'invasion et sur les relations à établir avec les souverains italiens. Bonaparte connaît ces analyses, ne serait-ce que pour avoir participé brièvement à l'éphémère république d'Oneille que Buonarroti avait créée en 1794 et pour avoir préparé des plans de campagne. Entre le 2 mars 1796, date à laquelle il entre en fonctions, et le 18 octobre 1797, date du traité de Campoformio qu'il impose à tous les belligérants, France comprise, Bonaparte met en place un nouveau style de combat, de nouveaux objectifs militaires et politiques. Il donne même un programme global à la France, devenue grâce à lui la « Grande Nation ». La formule rallie à lui les néo-Jacobins et l'armée, elle permet aux Français de s'identifier à un idéal, même s'il ne s'agit que d'un prétexte pour conquérir sans libérer. L'expression exercera également une fascination sur les patriotes étrangers jusqu'en 1799.

Alors que le plan contre l'Allemagne est lancé le 2 mars 1796, Bonaparte part pour l'Italie la semaine suivante, après avoir épousé le 9 l'une des

maîtresses de Barras. Dès le 26 mars, il livre le pays à ses hommes. La formule n'est pas oratoire. Les richesses italiennes sont pillées par les soldats qui adhèrent facilement aux initiatives hardies et réussies de leur jeune chef, lequel bat ses ennemis déconcertés et désunis. Les victoires se succèdent, obligeant le roi de Sardaigne écrasé en moins d'un mois à signer un armistice dès le 28 avril, puis un traité de paix le 15 mai, par lequel il cède la Savoie et Nice. L'offensive continue contre les troupes autrichiennes, battues à Lodi, le 10 mai 1796, à Arcole, les 15-17 novembre, à Rivoli, le 14 janvier 1797, soit autant d'exemples de rapidité et d'invention tactique. L'expérimentation devient également politique. Alors que le Directoire ne souhaite pas exporter la Révolution, Bonaparte conclut de sa propre initiative un armistice avec le pape à Bologne le 23 juin et entame une recomposition de l'Italie, après la capitulation de Mantoue qu'il obtient, non sans difficultés, le 2 février 1797, et la destruction des armées autrichiennes envoyées contre lui. Il pénètre ainsi dans les montagnes de Styrie, menaçant directement Vienne, ce qui lui permet de négocier directement l'armistice avec les envoyés de l'empereur à Leoben, le 15 avril 1797, décision dont il n'informe le Directoire qu'ensuite.

La liberté d'allure prise par Bonaparte est totale. Elle commence par son refus de partager le commandement de l'armée avec le général Kellermann, ainsi que le Directoire l'aurait voulu. Elle s'illustre par la distribution, pour partie en numéraire, de la solde des soldats, ainsi que par les indemnités qu'il impose aux vaincus et dont l'essentiel demeure acquis aux généraux. Le projet de traité avec le pape avait évalué les réparations et les dédommagements dus à l'armée française à trois mille chevaux, quatre mille bœufs, vingt mille quintaux de chanvre, vingt mille émines (à peu près vingt litres) de blé, six mille quintaux de haricots, huit cent mille aunes de toile, cent cinquante mille paires de souliers, deux cent mille aunes de draps, dix mille quintaux de porc salé, deux millions de pintes de vin, reconverties en 15,5 millions de lires en argent, 5,5 millions de lires en denrées, cent tableaux ou statues et cinq cents manuscrits, outre la mise sous le contrôle français de la forteresse d'Ancône. La tentative du pape pour échapper à ces exigences ayant été brisée, le traité de Tolentino, le 19 février 1797, aggrave l'armistice de Bologne et exige le paiement supplémentaire de 15 millions de lires. Cependant, malgré les attentes de certains directeurs qui, comme La Révellière-Lépeaux et Carnot, auraient souhaité l'abaisser, Bonaparte a respecté l'autorité du pape pour obtenir « un bref de pacification » qui faciliterait sa propre politique d'apaisement. Sa position annonce ainsi, dès 1797, la réconciliation des clergés qu'il imposera en 1801. Il est aidé par l'image qu'il a donnée de son armée, prête à tout pour terroriser ses adversaires et les amener à résipiscence.

La cour de Naples, par ailleurs bloquée par la flotte anglaise, doit abandonner le combat et payer 20 millions de francs – beaucoup moins toutefois que la demande faite initialement en septembre 1796, qui se montait à 60 millions, plus cent statues, six bâtiments de ligne, vingt canonnières, etc. La guerre non seulement nourrit la guerre, mais elle enrichit les vainqueurs, à

commencer par les généraux et leurs agents qui mènent les négociations à leur guise. L'autonomie de Bonaparte est telle après la prise de Mantoue qu'il peut investir la Vénétie et la prendre comme objet de négociations dans la stratégie qu'il élabore, seul, pour contrôler l'Italie, organiser l'Europe et intervenir dans la vie nationale. Il est vrai qu'il sait aussi jouer de la vénalité de certains directeurs, dont Barras, qui reçoit beaucoup d'argent au moment des préliminaires de Leoben.

L'orientation qu'il prend ainsi rompt autant avec la politique du Directoire qu'avec les attentes des patriotes italiens. Le décalage a été marqué dès le début de la campagne. Les patriotes qui organisent des fêtes pour honorer leurs « libérateurs » trouvent devant eux des commissaires prêts à lever des impôts exorbitants et des soldats qui se livrent au pillage. Il s'agit là d'une habitude prise depuis plusieurs années déjà, mais ces pratiques prennent des proportions considérables, d'autant que les compagnies Heller, Flachat, Laporte et Castelin suivent, réquisitionnant les biens et la nourriture et gérant les contributions sans aucun scrupule. Bonaparte et ses officiers limitent tant bien que mal les exactions de la soldatesque pour ne pas compromettre leurs relations avec la population, mais n'hésitent pas à punir exemplairement les oppositions antifrançaises. Ainsi, en mai 1796, les villes de Pavie, Binasco ou Lugo sont laissées à la merci des soldats pendant quelques jours, tandis que les notables sont exécutés ou déportés comme otages.

Une politique de terreur est employée systématiquement pour juguler les soulèvements. Plus cyniquement, une insurrection est même provoquée à Vérone, le 17 avril 1797, en utilisant l'hostilité entre la population et les troupes, pour permettre à Bonaparte d'occuper la république de Venise. Les « Pâques véronaises » donnent l'occasion, avec l'extinction d'un soulèvement près de Salò, d'une répression destinée à terrifier les opposants qui se regroupent pourtant en bandes, passées à la postérité sous le nom de Viva Maria en raison de leur attachement au culte religieux autour de la Vierge. De Gênes jusqu'en Toscane, des régions entières deviennent ainsi hostiles aux Français, mêlant les haines anciennes entre campagnes et villes aux conflits entre Jacobins et contre-révolutionnaires, annonçant l'*anno nero* de 1799. Reste que l'armée d'Italie met en place un service d'intendance, de charrois, même de réparation de route, de fours à pain et d'hôpitaux tout à fait remarquable, d'une grande efficacité et permettant des manœuvres rapides. Le succès de l'organisation contredit rapidement l'image initiale de l'armée sous-équipée et mal nourrie.

La présence des patriotes italiens sert de prétexte pour organiser une nouvelle carte politique autour de républiques alliées à la « Grande Nation ». Leurs demandes ne sont pas prises en compte dès lors qu'elles ne coïncident pas avec l'organisation étatique voulue par Bonaparte. Il maintient ainsi le royaume du Piémont et crée autoritairement la République cisalpine, malgré les attentes des patriotes ou les recommandations des directeurs. Ceux-ci veulent surtout la paix et la défense de la France, estimant les Italiens incapables de se gouverner

en république.

Bonaparte forme aussi à sa guise la République ligurienne, mêlant patriciens et patriotes, inaugurant du même coup une ligne politique inédite. Très bien renseigné par ses réseaux d'espions, il n'hésite pas à manipuler les patriotes de Venise, agités par son agent Villetard, pour mettre fin à la république de Venise, avant de la donner aux Autrichiens lors du traité de paix de Campoformio. En retour, ceux-ci renoncent au Milanais, ainsi qu'à leurs Pays-Bas comme à la rive gauche du Rhin. La Vénétie est donc cédée aux Autrichiens selon un marchandage qui rappelle les plus mauvais souvenirs de la diplomatie de la monarchie. La tactique fait scandale pour une partie de l'opinion, même si l'expansion territoriale n'était déjà plus guidée par des objectifs généreux et idéalistes. L'ambition nationale, révisée à la baisse par la politique directoriale voulant une République sans révolution, est au service de l'ambition du général Bonaparte.

La campagne d'Italie s'est déroulée en le mettant littéralement au cœur de la vie politique nationale. Ses faits d'armes ont été soigneusement répercutés en France par une propagande habile, faisant ressortir davantage l'échec de l'expédition de Hoche en Irlande contre l'Angleterre, ou les avancées limitées des généraux Moreau et Jourdan dans l'espace rhénan. L'aventure italienne n'a pas seulement fait basculer l'équilibre de la politique française autour d'un espace, la Méditerrannée, et d'un homme, Bonaparte, même si les conséquences demeurent encore limitées et peu visibles, il s'agit bien d'une mutation dans les objectifs et les méthodes de la guerre, dans les rapports entre les Français et les hommes forts, comme dans la définition même de la politique. Dans l'immédiat, les querelles religieuses, l'incapacité à maintenir l'ordre et les luttes de factions rythment la vie nationale.

Retour de la question religieuse

La brutalité et l'inefficacité des mesures déchristianisatrices ont laissé des traces importantes, affaiblissant la position du clergé constitutionnel, renforçant les militantismes autour du clergé réfractaire. Le renversement de la politique en matière religieuse en 1794 n'a rien arrangé, au contraire. Le culte des martyrs, attesté dès 1795, trouve une nouvelle ampleur après 1796, dans l'Ouest autant qu'à Lyon ou à Paris ; des familles contre-révolutionnaires achètent même des cimetières où reposent les restes des victimes de la Terreur. À Rome, le pape Pie VI a encouragé l'abbé Hesmivy d'Auribeau, ci-devant évêque de Digne, à publier des *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, dressant la liste des martyrs du pays. La séparation de l'Église et de l'État de septembre 1794 et de février 1795 n'a pas résolu le problème posé depuis 1789 des rapports entre Révolution et religion. Les difficultés demeurent toujours autour de la laïcisation, des allégeances contradictoires entre les serments aux institutions et la fidélité à l'Église, comme autour des attachements collectifs à des croyances. Ainsi que l'avait vu l'historien Claude

Langlois, le fait que la question soit posée autour de la religion et non à propos des cultes interdit de trouver une solution politique à ce qui apparaît comme une opposition entre des systèmes antagonistes, exigeant des adhésions exclusives, interdisant un compromis entre des manifestations relevant d'ordres différents.

Les conflits sont en théorie atténués par l'abandon des serments les plus contraignants, mais l'obligation pour les prêtres de faire leur soumission aux lois de la République (loi du 11 prairial an III – 30 mai 1795) est un obstacle pour beaucoup qui voient encore là une exigence contraire à la foi catholique. Le clergé de Paris, autour d'Emery, avait accepté le serment, tandis que celui de Lyon, autour de Linsolas, l'avait refusé. Le pape, demeuré silencieux, condamne implicitement le compromis. La volonté de ne pas transiger avec les hérétiques se conjugue avec le besoin de ne pas entrer en conflit avec Louis XVIII, depuis son exil, tandis que les différents groupes d'émigrés se déchirent. Après avril 1796 et la répression des babouvistes, la nécessité de s'appuyer sur les modérés facilite *de facto* le retour dans une semi-clandestinité du clergé romain, souvent opposé au Directoire.

La réorganisation du culte catholique romain est menée rondement dans le Sud et l'Est où les curés réfractaires missionnaires, venus de Suisse et d'Italie, créent souvent des îlots chrétiens indépendants des hiérarchies. Alors que toute manifestation publique du culte est interdite, des files se forment devant les chapelles et les églises de Paris pour attendre les services. En Normandie, le retour à la religion catholique traditionnelle se traduit par la tenue de registres clandestins des baptêmes et des mariages contre les prêtres constitutionnels. La liberté retrouvée, ou reconquise, se traduit par le retour des cloches dont le son, toujours illicite, envahit à nouveau le ciel, notamment dans les campagnes, appuyé par des manifestations populaires nombreuses et souvent virulentes.

Pour beaucoup de Français, la brutalité des événements a été telle qu'ils concluent que la volonté humaine a été inopérante face à la volonté de Dieu ; l'idée n'est pas neuve, mais elle trouve son application. Saint-Martin et Maistre en font la théorie ; cette conviction anime des foules disparates en quête de repères et nourrit une grande vitalité religieuse. Les associations secrètes de piété, comme l'Aa, qui n'avaient pas disparu, ressurgissent dans l'Ouest, le Lyonnais ou à Paris, où s'active toujours le père de Clorivière. Des communautés inédites se forment, ancrant leurs croyances dans le souvenir des épreuves passées. C'est le cas des Solitaires qui, depuis Besançon, entament un exode mystique vers Madagascar ou la Sibérie, avant de revenir fonder la congrégation des sœurs de la Charité en 1798. C'est aussi le cas de certains groupes peu orthodoxes, comme les Fareinistes du Forez qui s'isolent des Églises officielles.

La situation du clergé réfractaire s'améliore progressivement avec la suspension ou la suppression des lois répressives en décembre 1796, alors que la nouvelle majorité des Chambres est ouvertement favorable au clergé romain. L'illustration la plus connue est la proposition du député Camille Jordan de rétablir la liberté des sonneries de cloche. La renaissance du culte se fait le plus

souvent en écho aux préoccupations des communautés, hors du contrôle et des pressions précédemment exercés par les militants et les personnels politiques. Cette liberté n'est pas toujours contre-révolutionnaire. Dans un certain nombre de régions, l'Yonne par exemple, comme certaines parties de la Bretagne, le Saumurois, le pays de Caux, l'adhésion au catholicisme romain, parfois réalisée par des laïcs, hommes et femmes, se conjugue avec la Révolution. L'équilibre n'est jamais définitif, mais la réintroduction de mesures anticléricales dans l'hiver 1796-1797 conduira les curés, notamment en Belgique, à exercer secrètement le culte, réamorçant ainsi la lutte.

Les concurrences cultuelles

Face à cette réaffirmation de la religion catholique romaine, le clergé constitutionnel, qui se définit maintenant comme « l'Église gallicane », précisément perçu comme proche des courants jansénistes, peine à maintenir sa place. Certains diocèses, notamment dans le sud-est de la France, passent, de fait, sous le contrôle du clergé romain. La séparation de l'Église et de l'État a renforcé la concurrence au détriment des prêtres constitutionnels, en butte à la défiance des politiques, désireux de mettre la religion au service de l'État. Les prêtres constitutionnels doivent aussi prendre leurs distances avec les déchristianisateurs et affirmer leur respect des dogmes fondamentaux, comme le mariage des prêtres et l'unité de l'Église autour du pape, dont ils reconnaissent la primauté d'honneur, tout en voulant préserver l'élection des prêtres et des évêques. Leur espoir repose sur la diffusion des *Annales de la religion,* organe de liaison national, et sur la tenue du concile national autour des « évêques réunis », en août 1797, qui tente de renouer avec les réfractaires et de rénover la formation des prêtres. Faute de moyens, une partie des représentants des diocèses éloignés de Versailles ne peut se déplacer ; de plus le coup d'État du 18 fructidor suspend les débats. L'implantation de l'Église constitutionnelle se heurte à l'abstention de l'État, au manque d'argent et aux rivalités religieuses ; elle ne va pas cesser de décliner.

La concurrence n'est pas limitée à la seule Église catholique. Le retour à une liberté des manifestations du sacré permet l'éclosion de mouvements inédits, en marge des grandes religions. Le désir de revenir à une religion naturelle, convaincue de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme mais dénuée de métaphysique et souhaitant établir une société morale, typique du XVIII[e] siècle, pousse à la création d'un culte familial, déiste et humanitaire, la « théophilanthropie ». L'inspirateur en est le républicain modéré Daubermesnil, qui rencontre le projet lancé par Jean-Baptiste Chemin-Dupontès (dit Chemin fils). Ce dernier, proche de l'abbé Fauchet, éditeur de brochures patriotiques, réussit la mise en place d'un culte en septembre 1796, avec l'appui d'un certain nombre de personnes dont Valentin Haüy. Rapidement, les théophilanthropes obtiennent quinze églises paroissiales à Paris. Le succès est confirmé en 1797, aidé par le coup d'État du 18 fructidor, notamment dans trois départements, la

Seine, l'Aisne et l'Yonne, ainsi que dans un certain nombre de villes.

La nouvelle Église, rassemblant des fidèles disparates, poussés par l'anticatholicisme ou par l'attente d'une religion morale et syncrétique, dépend cependant du soutien actif du directeur La Révellière Lépeaux, ce qui va obérer sa longévité. Son élimination du Directoire en juin 1799 provoque l'effondrement de l'Église qui disparaît après 1803. Ce culte participe d'une recomposition religieuse et politique qui s'étend aux domaines de la culture, de la plus noble à la plus populaire : le retour du religieux passe ainsi par l'exaltation de la poésie contre la science, considérée comme ayant partie liée avec la Terreur. Le poète, dont Chateaubriand peut être l'incarnation, s'oppose à l'idéologue.

Dans ce climat, la publication d'un faux bref du pape envisageant la possibilité d'une reconnaissance de la République française par la cour de Rome fait bouger encore plus les lignes. L'épisode, considéré comme une fable par les historiens de droite, est cependant attesté et permet de penser les évolutions qui auront lieu quelques années plus tard, quand le concordat mettra fin à la brouille commencée en 1791. Le 5 novembre 1796, le projet d'un bref, *Pastoralis Sollicitudo*, est publié, alors que les négociations entre France et Rome ont achoppé. Le texte, manifestement authentique, peut être compris comme l'exploration d'un accord possible se fondant sur la doctrine de séparation des pouvoirs de César et du pape.

Le débat clive l'épiscopat et remue les royalistes. Globalement monarchistes mais ouverts à des cohabitations entre Église et République, une partie des évêques semble pouvoir l'accepter. Même l'évêque de Vendée, Mgr de Mercy, insiste sur le fait que la religion est invariable quand les régimes sont changeants. Sa priorité est la séparation de la religion et de la politique, au point où il est critique vis-à-vis des armées vendéennes, après avoir été opposé à toute forme de serments. Louis XVIII condamne évidemment cette éventualité et d'autres évêques crient au schisme. Mais la position du roi est fragile, l'accord de Tolentino a reconnu *de facto* l'autorité de l'État français par le pape, tandis que la proposition de Louis XVIII au clergé émigré d'organiser un comité épiscopal pour encadrer les missions en France n'a pas suscité un accord général des évêques. Le flottement perceptible dans les rangs du clergé annonce le tournant vers une réunification des Églises pour assurer le bonheur de tous.

Comme depuis les années 1780, la priorité de Rome demeure la lutte contre le jansénisme, à quoi s'ajoute la protection des milliers de réfractaires français résidant dans les couvents en Italie, dorénavant à la merci des armées françaises. En outre, le pape ne peut pas compter sur l'appui des souverains étrangers en guerre contre la France et il favorise discrètement le rétablissement des jésuites russes à Parme, amorçant là aussi une reconquête de la chrétienté qui aboutira plus tard. Plus que jamais le calcul sur le long terme a joué. Il faut souligner que les conflits politiques autour du royalisme et de la République demeurent fondamentaux et que toute voie médiane paraît impossible.

L'instabilité structurelle

À l'évidence, la stabilité du régime républicain n'est pas assurée. Si les formes de la vie politique se modifient, les passions et les émotions perdant de leur importance face à la professionnalisation de la politique et au rôle accru des notables qui contrôlent de plus en plus les opinions locales et régionales, le poids des personnalités demeure. Le local conditionne toujours la vie politique. Il ne s'agit ni d'un désintérêt ni d'une dégradation après une période supposée marquée par des querelles liées à des perspectives universelles. La politisation se conjugue selon les contextes locaux et régionaux, dans des formes souvent jugées primitives ; il s'agit là d'une tendance qui se met en place et qui est destinée à durer pendant une partie du XIX^e^ siècle.

La faiblesse du régime tient moins aux vices de la constitutionnalité de ses institutions et de l'équilibre de ses pouvoirs qu'à la nécessité de veiller au soutien de ses partisans dans toutes les régions pour garantir la paix intérieure, la levée des soldats et la rentrée des impôts. La faiblesse du régime vient toujours de son incapacité à rétablir ses finances. Les impôts rentrent mal, l'argent est rare, les ventes de biens nationaux se poursuivent et s'étendent même à la Belgique, sans supprimer le déficit permanent. Les critiques ne cessent cependant pas de se multiplier contre les acheteurs de moins en moins assurés de garder leurs biens. L'État rembourse ses rentiers en leur remettant des bons, eux-mêmes atteints par la spéculation. Une circulation de papiers commerciaux pallie le manque de numéraire, mais favorise les spéculateurs et les plus riches. Les contrastes sociaux sont à leur paroxysme, alors que les rentiers, les salariés sont touchés directement par la flambée des prix et que les indigents, nombreux, sont de plus en plus mal aidés par des villes sans rentrées d'argent. La République devient autoritaire pour défendre une oligarchie, garantir les gains réalisés par une moitié des français et s'assurer de l'armée qui est au centre du dispositif.

La droite, qui récuse toute économie dirigée, accuse les ministres et les directeurs corrompus et incapables. Les contre-révolutionnaires, royalistes déterminés ou modérés, continuent de s'allier aux mécontents de toutes obédiences pour exprimer leur opposition. À Bordeaux, où la jeunesse dorée est influente, l'agitation politique est constante. Elle débouchera ultérieurement sur des engagements remarqués pour la cause royaliste. À Troyes, les royalistes locaux profitent des représentations théâtrales pour s'opposer aux Jacobins, entraînant la fermeture du théâtre pendant deux ans. Dans le Midi, des bandes prennent parfois le contrôle de petites communes, laissant les autorités impuissantes, tandis que gendarmes et militaires tombent dans des embuscades.

La Terreur blanche n'en finit pas. Elle est illustrée par « l'affaire d'Avignon », du 26 pluviôse an V (14 février 1797), qui voit le meurtre d'un Jacobin, ancien juge de paix. Pour l'occasion, les républicains démocrates ont été baptisés « Montagnards » par les royalistes qui sont aidés par des édiles locaux, voire des militaires qui laissent faire. Responsable de l'ordre, le général

Willot, envoyé dans le Midi entre mai 1796 et mai 1797 a, en effet, prolongé l'état de siège en de nombreux endroits et limogé les Jacobins, mis à la merci de leurs adversaires. Il a aussi manifestement freiné autant qu'il a pu l'envoi de troupes en Italie pour contrecarrer l'avancée de Bonaparte.

La recrudescence du « brigandage » est générale. L'insécurité affecte de nombreuses régions où mécontents, contre-révolutionnaires ou simplement marginaux constituent des bandes aux effectifs fluctuants qui commettent meurtres et attentats. Les conditions économiques et politiques favorisent la résurgence de ces mouvements qui existent depuis 1792 et atteignent leur apogée dans le nord de la France et en Belgique jusqu'en 1797. En Normandie, la confusion persiste entre brigands de la misère et chouans, adeptes des coups de main, d'autant que les colonnes mobiles rendues possibles après la loi du 16 mai 1796 n'arrivent pas à rétablir l'ordre mais tout au contraire aggravent souvent les désordres. La loi qui avait instauré une responsabilité collective – le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) – n'est pas appliquée vraiment avant 1799 et les conseils militaires chargés de la répression sont considérés comme trop indulgents, conduisant à la création des conseils de guerre – le 3 novembre 1796.

L'adoption, le 15 avril 1797, d'une loi permettant de requérir la peine de mort contre les brigands traduit l'acuité de la question, mais ne résout rien. Le pouvoir national dépend des sensibilités et des rapports de forces locaux. Si les pacifications de l'Ouest semblent respectées, c'est au prix d'une opacité qui profite aux hiérarchies chouannes demeurées sur place et qui maintiennent des populations hors de la République. Les liens avec les réseaux contre-révolutionnaires, notamment anglais, n'ont pas disparu. Ceux-ci poussent à des insurrections, vite écrasées, comme entre le 2 et le 9 avril 1796 autour de Sancerre et de Palluau (dans l'Indre), provoquant ce qui passe à la postérité comme « la petite Vendée du Berry », ou entre Lyon et Lozère autour du marquis de Bésignan.

La France demeure quadrillée par des réseaux contrôlés depuis l'étranger par Louis XVIII ou Artois, et par les Anglais autour de Wickham en Suisse. L'Agence de Paris, autour de l'abbé Brottier puis de D'André, les Amis de l'Ordre et l'Institut philanthropique, les Aa constituent autant d'associations ouvertes et secrètes, organisées pour repérer partisans et militants. Hors de France, Antraigues est au cœur de cette nébuleuse, agissant pour le compte de l'Espagne mais jouant avec intelligence de la désinformation. Il est délicat d'évaluer son impact réel en France, mais il perturbe les relations entre révolutionnaires, introduisant de fausses informations rendues crédibles du fait des difficultés de communication qui existent à l'époque. À Paris, les deux clubs de Noailles et de Clichy permettent la rencontre des différentes tendances autour de députés influents comme Boissy d'Anglas, Dupont de Nemours, Mathieu Dumas, sans oublier le directeur Carnot.

Hors des frontières, une flottille est affrétée en permanence pour protéger les îles Anglo-Normandes où agit le prince de Bouillon. Partout s'agitent des

agents doubles. Au niveau le plus élevé, avec l'appui du prince de Condé, le comte de Montgaillard a réussi à rallier Pichegru, lui promettant des sommes considérables, des rentes et un château. Ceci explique que le général ait temporisé devant l'armée autrichienne pendant l'hiver 1795-1796, puis se mette en congé pour éviter des poursuites. Sa popularité reste telle que le Directoire lui propose l'ambassade de Suède pour l'éloigner de France, ce qu'il refuse, rentrant dans la vie civile pour pouvoir être élu. À un niveau un peu plus modeste, l'inspecteur de police de Paris Jean-Baptiste Dossonville, déjà acquitté en novembre 1792 d'une accusation de contre-révolution, impliqué dans la chute de Robespierre, est lié à d'Antraigues. Les contre-révolutionnaires les plus radicaux demeurent malgré tout en marge de ces manœuvres. Ils préfèrent que la France demeure une république, pour la renverser, plutôt qu'elle devienne une monarchie constitutionnelle dont ils ne veulent pas. Les divisions entre les monarchistes purs, « Jacobins blancs », et les Constitutionnels, même conservateurs, assurent la survie du régime.

La tentation du balancier

Tous ces courants participent pourtant d'une façon ou d'une autre à la campagne antijacobine orchestrée après l'automne 1796 et menée sur tous les plans. Le glissement de l'équilibre national au profit de la droite est favorisé paradoxalement par les échecs successifs de la Vendée et de la chouannerie, de l'insurrection parisienne de septembre 1795, ainsi que par la révélation d'un complot organisé par l'abbé Brottier de l'Agence de Paris en janvier 1797. L'agent royaliste a été en effet abandonné par ses propres amis qui préfèrent le dénoncer plutôt que de participer à une entreprise sans avenir. Le débat public est vif et ouvert à un moment où la victoire politique peut passer par les urnes. La droite essaie d'obtenir la liberté des cultes et de supprimer toutes les menaces à l'égard des prêtres réfractaires ou des émigrés et de leurs familles. Les fêtes révolutionnaires sont remises en cause autant que les serments. Le serment de haine à la monarchie, que les fonctionnaires doivent prêter tous les 21 janvier, est augmenté d'un serment contre l'anarchie, les Conseils se soumettant ainsi aux revendications de la droite. La loi d'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) et la vente des biens nationaux sont au cœur de débats tumultueux et de rebondissements brutaux.

La conclusion du procès de Babeuf et de ses partisans a évidemment radicalisé les critiques contre les « terroristes ». Dans cette lutte, parmi les journalistes et publicistes qui apportent leur contribution, deux se détachent, Benjamin Constant, favorable au Directoire conservateur et libéral, et Adrien de Lezay-Marnésia, qui imagine un régime appuyé sur une pyramide représentative destinée à éliminer les variations de l'opinion. Tous les deux s'inscrivent dans une perspective conservatrice rejetant tout rappel de la Terreur et du robespierrisme. Ils expriment de ce point de vue la tendance la plus marquée du moment, illustrant à quel point le succès des constitutionnalistes et

des monarchistes modérés semble irrésistible. La renaissance de la presse est essentielle, après les années noires 1792-1794, du fait de l'abondance et de la qualité des journaux, où écrivent des jeunes gens engagés, comme Lacretelle, qui prennent une part active à la fabrication de l'opinion. Mais toutes ces manœuvres qui visent les anciens révolutionnaires font peur aux détenteurs de biens nationaux.

La campagne électorale de mars 1797 est menée autour du retour de la paix. Elle est gagnée par les royalistes avec cent quatre-vingt-deux sièges, mais au total ce sont trois cents députés qui leur sont acquis, sans compter cent trente-six autres qui pourraient accepter une monarchie constitutionnelle. La mobilisation des électeurs a été importante alors que de nombreuses villes sont en état de siège. La politique du Directoire est modifiée en conséquence. Pichegru est élu président des Cinq-Cents, Barbé-Marbois président des Anciens, et, en mai, Barthélemy devient directeur à la place de Le Tourneur. Il compose avec Carnot et, au moins dans un premier temps, avec La Révellière-Lépeaux, très hostile à tout ce qui rappelle le jacobinisme, une alliance éphémère acceptant de gouverner avec la nouvelle majorité. Les royalistes sont amnistiés et les anciens terroristes exclus des fonctions publiques.

Une Commission militaire est instaurée aux Cinq-Cents autour de Pichegru et Willot pour réorganiser l'armée, la gendarmerie et la garde nationale, en suivant des réflexions inspirées par l'Institut philanthropique. L'idée essentielle est de renforcer le contrôle des autorités locales. Carnot, lui-même, s'y oppose au nom de l'unité nationale, alors que Barthélemy se révèle indécis. Les divisions au sein des députés sont fort complexes, car beaucoup redoutent de faire le jeu de personnalités liées auparavant au clan orléaniste, comme Sieyès. La plupart d'entre eux demeurent légalistes et redoutent la désorganisation du pays. La crainte n'est pas vaine. Les verrous sautent, faisant craindre de nouvelles violences dans le Midi tandis que des affrontements ont lieu ici et là, comme à Clermont-Ferrand, où des bals sont des occasions de bagarres avec les Jacobins.

Le basculement est provoqué par La Révellière. Choqué de la succession de décrets en faveur des réfractaires, du culte catholique romain et des émigrés, il rejoint Reubell et Barras pour former le groupe des « triumvirs » opposés dorénavant aux Conseils. La poursuite de la guerre devient alors la pierre de touche. En Italie, Bonaparte impose sa politique qui mécontente les Conseils : cette réaction provoque le ralliement du général aux triumvirs. En Allemagne, Hoche, revenu à la tête de l'armée la plus déterminée contre l'Autriche, s'affirme comme le meilleur soutien de la République. Par ailleurs, les négociations qui ont repris avec l'Angleterre, à Lille, pour envisager les conditions de la paix, sont l'occasion de marchandages généralisés, que ce soit sur la restitution des bateaux pris à Toulon ou sur l'usage du titre de roi de France dans un hypothétique traité. Les négociateurs français cherchent d'abord à défendre les intérêts politiques et financiers de leurs amis. Les royalistes, soutenus – notamment financièrement – par Pitt, visent à affaiblir l'emprise des

généraux républicains.

Tous ont intérêt à gagner du temps. Si la situation anglaise s'améliore, après l'échec de l'expédition de Hoche et le rétablissement du pouvoir de Pitt, l'avancée des troupes françaises en Italie conforte le Directoire qui peut espérer avoir le soutien du nouveau tsar Paul Ier de Russie. Complots, conspirations et diplomatie souterraine occupent une grande place. Barras, dont on dit qu'il aurait demandé des sommes exorbitantes à Pitt, entame une reconquête du pouvoir. Il est aidé par l'envoi de papiers qui attestent de la trahison de Pichegru et qui sont opportunément saisis par Bonaparte sur Antraigues, capturé à Venise. Le 16 juillet 1797, les triumvirs recomposent les ministères contre les Conseils et surtout contre les Clichyens. Hoche est nommé ministre de la Guerre et Talleyrand aux Affaires étrangères – le rôle joué par Mme de Staël dans cette nomination est encore objet de discussion. Alors que la majorité est à droite, les ministères s'affichent républicains.

La nomination du général est cassée après un bras de fer entre directeurs et députés qui arguent de sa jeunesse – Hoche n'a pas trente ans – pour s'opposer légalement à sa nomination. Les Conseils réussissent aussi à empêcher que les troupes de Hoche puissent marcher vers Paris, au prétexte de se rendre sur la côte atlantique. Les triumvirs s'inclinent à nouveau, cependant leurs opposants ne se saisissent pas de ces reculs pour prendre le pouvoir, même s'ils veulent organiser un Comité de sûreté générale autour des inspecteurs de la salle – les questeurs – des Conseils. Dans cette montée progressive vers un coup de force, l'avantage revient aux triumvirs, plus décidés que leurs adversaires. Hoche leur délègue le général Chérin, qui devient commandant de la garde des directeurs, et Bonaparte leur envoie un autre général, Augereau, nommé commandant de l'armée de l'Intérieur, ainsi que des soldats en civil. Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1797 (17 au 18 fructidor an V), les triumvirs réalisent un coup d'État parfaitement coordonné. Les quelques résistances qui se produisent sont vite balayées et les Conseils, épurés des députés arrêtés ou cachés, soutiennent bon gré mal gré les directeurs appuyés par une troupe d'une vingtaine de milliers d'hommes.

La Révolution réaffirmée

La répression qui suit est brutale et inédite. Les directeurs peuvent insister dans une campagne de propagande remarquablement orchestrée sur le fait qu'ils n'ont pas fait couler le sang. Ils proscrivent cependant cinquante-trois députés, deux directeurs – Barthélemy et Carnot ; ce dernier opportunément prévenu a pu prendre la fuite –, deux généraux, trois conspirateurs royalistes et cinq suspects. Seules seize personnes, dont Barthélemy, sont envoyées à Rochefort dans des cages de fer pour être déportées en Guyane, où leur mort est attendue loin des regards. Huit survivront cependant, dont Pichegru. Cent soixante-dix-sept députés sont d'une façon ou d'une autre chassés de leurs sièges, garantissant une majorité aux directeurs qui épurent également les

fonctionnaires élus dans les administrations départementales ou dans la justice. Le lendemain, 19 fructidor, une loi impose à nouveau le serment de haine à la royauté et à l'anarchie pour tous les électeurs, les fonctionnaires et les membres du clergé. Elle réaffirme la déportation des émigrés déjà condamnés, rétablit les commissions militaires chargées de faire exécuter sous vingt-quatre heures tout individu figurant sur les listes officielles d'émigrés. Ensuite, avec la loi du 29 novembre 1797 (9 frimaire an VI) contre les nobles qui n'ont pas rendu service à la République, la Révolution atteint, si l'on suit l'historien Patrice Higonnet, l'apogée de l'antinobilisme.

Faut-il ici parler de Terreur ? Les différents courants historiographiques posent la question et, tout en soulignant les limites du bilan répressif, divergent sur l'interprétation. Le Second Directoire, après Fructidor, n'hésite pas à recourir à la force armée pour écraser ses adversaires et à la loi pour récuser les compromis locaux et pour unifier le pays. La loi d'exception du 5 septembre 1797 s'applique à huit cent soixante-seize cantons dans le pays, dont cinquante villes. Les commissions militaires qui y exercent jugent dans les années qui suivent neuf cent soixante-quinze individus, en condamnent deux cent soixante-quatorze à mort et en déportent quatre-vingt-treize. La répression concerne surtout les « chauffeurs », condamnés à mort après la loi du 18 janvier 1798 et dont plus de deux cents sont exécutés.

Le faible taux de condamnation des émigrés nuance la brutalité du nombre des jugements, reste que les catégories en usage depuis 1792 sont à nouveau d'actualité, mais restent floues. L'« efficacité » du texte de la loi demeure faible en termes de chiffres bruts, attestant que le régime a moins joué l'opposition entre un groupe de notables individualistes et les républicains refusant les nobles, qu'il a voulu défendre le passé républicain contre une élite limitée – émigrés influents, brigands royaux, émigrés ayant porté les armes. Cependant la répression se déploie en plusieurs vagues, après le coup d'État, se ravivant en juin-juillet 1798 contre les chouans et à nouveau au printemps 1799 lors des « cent jours jacobins ». Dans tous les cas l'État agit lui-même, à la différence de la répression de 1793 qui avait impliqué des « sous-traitants » et profité du « vide d'État » permis par les concurrences politiques.

Les directeurs s'engagent-ils alors dans un « État sécuritaire » annonçant le Consulat, en récusant les avancées démocratiques antérieures, ou prolongent-ils simplement les habitudes de brutalité combinées avec les transactions des années précédentes ? Ils remettent en selle les néo-Jacobins qui retrouvent un rôle dans la vie nationale et infléchissent les institutions, puisque les élections ne confortent pas la démocratie mais servent à s'emparer du pouvoir au détriment de toute opposition. On comprend qu'une partie limitée mais constante de l'opinion continue de se mobiliser lors des élections et que les royalistes s'abstiennent souvent dans les votes qui ont lieu après Fructidor.

Malgré la propagande, l'envoi de commissaires et les pressions des autorités locales, des fiefs « rouges » demeurent dans le Sud-Ouest, le Maine-et-Loire, le Pas-de-Calais, le Massif central, tandis que les opinions royalistes

restent vives et que les réseaux des instituts philanthropiques échappent à la répression. La France « fructidorisée » n'est pas soumise à des agents ou des militants révolutionnaires investis de tous les pouvoirs, terrorisant le pays pour conserver un régime et lutter contre des ennemis tout-puissants. Après 1797, la guerre extérieure contribue à la stabilité du régime, la guerre civile est circonscrite à des zones où l'opposition visible est traquée. Les jeux politiques demeurent brutaux et entraînent toujours des alternances marquées ; l'ensemble de la nation bénéficie cependant d'un retour à une stabilité, limitée mais réelle, inaugurant des équilibres politiques destinés à identifier la République.

L'exclusion des « réactionnaires » doit être interprétée dans l'évolution du régime. Deux exemples illustrent ce que représente ce coup d'État. Ainsi, Boissy d'Anglas, le symbole de la Convention de 1795, est-il « fructidorisé » et exilé à l'île d'Oléron pour n'avoir pas compris que le centre qu'il incarnait ne défendait plus la République, assimilée aux corrompus qu'il dénonçait. Roederer, protégé par Talleyrand, voit sa carrière renforcée, alors qu'il défend une ligne tout aussi conservatrice mais qui se veut plus républicaine, voulant clôturer la Révolution comme une guerre et non comme une guerre civile, selon l'expression qui circule dans les journaux qu'il possède ou anime. Le Directoire crée-t-il alors un nouveau centre ? La réponse est positive si l'on insiste sur la constitution d'un groupe attaché à la République issue de 1789, participant d'un « extrême centre », obstinément républicain, hostile aux royalistes et aux sans-culottes. La réponse est négative si l'on souligne la volonté du Directoire de jouer sur la peur et de manipuler les opinions, sans pouvoir empêcher aussi une radicalisation et une réorganisation de la gauche dont témoignent le développement des cercles constitutionnels et la floraison de journaux. La réponse est négative également si l'on veut considérer que le Directoire installe la France dans le refus de tout ce qui peut apparaître comme lié au royalisme, à l'Ancien Régime et à la noblesse traditionnelle, rendant taboue toute réconciliation des partisans d'une monarchie constitutionnelle avec les défenseurs d'une république représentative notabiliaire.

La dénonciation du « royalisme » et de la noblesse est ambiguë, marquant une rupture. En témoigne l'usage de l'expression « honnêtes gens » qui avait commencé sa carrière politique en 1792 contre les privilégiés et avait véhiculé des sens ambigus jusqu'en 1795. Il se fixe après la mort de Babeuf pour désigner de façon dépréciative les soutiens de la République conservatrice, amalgamés avec les royalistes. L'épisode montre à quel point les haines et divisions empêchent toute réconciliation en profondeur. Au nom d'une révolution, dont les directeurs ne veulent pas du retour, la République s'installe dans une posture que reprendra ensuite la III^{e} République pour stigmatiser des adversaires de droite et contrôler du même coup des rivaux de gauche. Le « centre républicain », hostile à tout royalisme supposé, naît à ce moment, inventant une tradition bien française. Alors que la relative liberté de la presse permet qu'un large éventail d'opinions s'expriment, la force du manichéisme gauche/droite né pendant les années précédentes joue encore.

La France applique ainsi un état d'exception au nom de la loi, conjugue démocratie et violence d'État, refuse *de facto* l'amnistie et noue des compromis politiques. Plus que le retour de la Terreur, la brutalité de l'État rappelle des souvenirs récents, d'autant que sont revenus en place les administrateurs évincés après 1794 et 1795. Paradoxalement, le refus de la royauté et du « tyran » n'empêchera pas l'établissement d'un régime policier sous l'Empire et il faudra attendre Louis XVIII pour que les pratiques du parlementarisme soient effectivement expérimentées en France.

La brutalité du changement de cap provoque à nouveau des exodes de populations : prêtres réfractaires, émigrés, royalistes, ou encore fonctionnaires destitués qui entrent dans une opposition plus ou moins militante, tandis que les vainqueurs reconquièrent tout l'espace possible et se garantissent d'un éventuel coup de vent. Les luttes de factions jouent à nouveau, alimentant le sentiment d'injustice et le désir de vengeance, poussant le personnel politique à prendre des mesures de rétorsion qui relèvent des usages de guerres civiles ; ce qui est en cause est le remplacement de groupes et de clans par d'autres. Mais si entre 1792 et 1795 l'alternance ne se réalisait pas sans le recours à la prison, à l'échafaud ou au peloton d'exécution, après 1796 les revirements s'accompagnent de déportations ou d'exclusions, mansuétude relative qui ne s'applique cependant pas à deux catégories d'adversaires dangereux, les prêtres et les bandits, ennemis directs de la Révolution.

La République et ses ennemis

La « seconde déchristianisation » témoigne de cette traque. Le mot est-il trop fort ? Sans doute, mais il traduit bien la pensée dominante des gouvernants, dont François, dit de Neufchâteau, et Merlin de Douai sont les meilleurs exemples, attachés à la laïcisation de la société et à la mise sous tutelle des Églises. Ils s'appuient sur les écrits des idéologues, convaincus du pouvoir de la raison et hostiles au retour du religieux. L'innovation du Directoire, sous l'impulsion de François de Neufchâteau, est en effet le culte décadaire qui a pour mission d'exhorter au respect de la morale, du patriotisme et de la vertu, par des rassemblements tous les décadis et au cours de fêtes républicaines susceptibles de « rendre sensibles les idées politiques et métaphysiques ». Honorant la jeunesse, la vieillesse, le mariage… ces cérémonies hésitent entre commémoration et répétition, tentant tant bien que mal de réconcilier les émotions et la politique : dans ce but, les maires sont incités après l'an VI à célébrer les mariages tous les décadis. Ils sont cependant incapables d'inventer de nouveaux rituels et sombrent dans des cérémonies ternes, longues, suivies par les seuls fonctionnaires. L'hostilité à leur égard vient aussi des prêtres « gallicans », victimes de l'anticléricalisme ambiant. Après 1798, notamment sous l'influence de Merlin de Douai, l'application du calendrier révolutionnaire est réaffirmée avec force. Le culte républicain, qui affaiblit la théophilanthropie, tente aussi de se faire accepter à l'occasion des funérailles de généraux, comme

Hoche ou Joubert. Outre leur caractère formel, ces cérémonies traduisent aussi la rupture marquée entre l'attention portée aux généraux et l'oubli des simples soldats, loin des préoccupations des années 1792-1793. Coexistent ainsi dans la concurrence, six cultes : papiste, constitutionnel, théophilanthrope, décadaire, israélite, protestant, plus toutes les fêtes politiques. Alors que l'immense majorité de la population reste attachée au catholicisme, la politique gouvernementale est agressive et inefficace, avivant l'anticléricalisme de nombre d'administrateurs.

La répression s'abat sur les manifestations religieuses et déporte les réfractaires parce qu'ils refusent un serment ou qu'ils sont dénoncés par six citoyens. Le non-respect du décadi et les fêtes tenues les dimanches tombent sous le coup de la loi, souvent avec des méthodes aux limites de la légalité. Alors que la déchristianisation de 1793 avait été le fait d'une minorité et n'avait pas eu de planification, celle-ci est impulsée par l'État. L'Église réfractaire est à nouveau divisée, d'autant que le pape garde encore le silence. Une minorité, dont l'archevêque de Paris, demeure convaincue de la nécessité de prêter le serment pour maintenir coûte que coûte la religion catholique, ce que font approximativement 20 à 25 % des clercs dans le pays. Peu d'entre eux sont jugés et exécutés en France même, mais plus d'un millier sont enfermés et quelques centaines déportés en Guyane. Pour tous l'insécurité est redevenue la règle, obligeant à la discrétion, à la mobilité, voire à l'exil. Pour autant, l'application des mesures est lente, mal coordonnée, parfois contrariée par des agents de l'État.

Ce n'est pas le cas dans les départements belges où les autorités mènent après septembre 1797 et pendant les deux années qui suivent une politique violemment anticléricale. Les prêtres refusant de prêter le serment de « haine » sont poursuivis, même lorsqu'ils ne manifestent pas d'opinion contre-révolutionnaire. Ils seront accusés ensuite d'avoir soutenu les révoltes paysannes. Plus de neuf mille d'entre eux sont décrétés d'arrestation, envoyés dans les pontons de Rochefort, les prisons de l'île de Ré, puis, pour une partie, en Guyane. Les fidèles sont également pourchassés, molestés lorsqu'ils veulent assister à un service religieux, ou simplement se livrer à un jeu public un dimanche.

La résistance des réfractaires est inégale mais réelle. Elle est plus ou moins forte selon les régions et les personnalités, dont Linsolas à Lyon représente toujours l'une des meilleures illustrations. Des réseaux de missionnaires organisent autour d'eux des catéchistes, sont soutenus par des conciles à l'étranger et aidés par la publication de manuels. Illustration des difficultés quotidiennes, l'un de ces manuels, celui de l'abbé Coste, conseille de ne pas intervenir dans le domaine politique et de ne pas discuter l'autorité de l'État. Cependant, la situation en Italie évolue rapidement. Si l'évêque d'Imola, Chiaramonti – futur pape Pie VII –, déclare le 25 décembre 1797 qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre République cisalpine et chrétienté, faisant ainsi acte d'obédience envers le pouvoir civil, une émeute à Rome survenue le

28 décembre 1797 provoque la mort du général Duphot la veille de son mariage avec la belle-sœur de Joseph Bonaparte. En réaction, l'armée française sous le commandement de Berthier entre dans Rome en février 1798, installe la République romaine et constitue le pape Pie VI prisonnier *de facto*. L'odyssée de celui-ci, entraîné ensuite vers la France, s'achève le 29 août 1799 à Valence par la mort de « Jean-Ange Braschi exerçant la profession de pontife », selon la formule inscrite sur l'acte de décès. L'émotion du pays et l'accueil qui avait été réservé au pape, même de la part des « gallicans », bute ainsi sur l'hostilité au catholicisme de la part des élites du Directoire.

Chouanneries irréductibles

Dans l'Ouest, la chouannerie reprend sourdement en 1797, se confondant toujours avec le brigandage et s'alimentant au mécontentement provoqué par le partage des communaux ainsi que par la politique antireligieuse. En Bretagne, seule une minorité de communes est contrôlée par les troupes républicaines, les états-majors chouans tenant des châteaux protégés par des jeunes gens et des déserteurs. L'armée républicaine doit se méfier autant des paysans, chouans potentiels, que des citadins qui veulent se venger. Elle essaie une troisième voie en laissant les réfractaires libres d'officier et en pardonnant aux insurgés qui s'amendent. Le succès militaire de Hoche a stabilisé la situation, mais la province, comme une partie de la Normandie et de la Vendée, échappe *de facto* à l'administration nationale, d'autant que les municipalités de canton se sont éloignées de la population. La République ne profite pas des divisions internes à la contre-révolution, qui voient ses chefs s'opposer entre eux, jusqu'à provoquer la démission de Puisaye et son départ au Canada. À certains égards, dans les deux camps, républicain et royaliste, le divorce est identique entre les élites et la base, expliquant cette espèce d'incapacité à conduire des politiques concrètes.

Le mélange instable entre refus politique, délinquance, marginalité et luttes claniques continue d'alimenter le désordre dans un pays dirigé par un gouvernement et une administration ouvertement partisans. Ceci explique que de grandes bandes continuent d'exercer des exactions de tous ordres, notamment dans le nord, le nord-est, ou le sud-est de la France, profitant d'un cercle vicieux que les autorités n'arrivent pas à casser. Les administrateurs et les juges exagèrent la cohésion et le danger de ces brigands, faute de pouvoir les séparer clairement des populations qui les craignent, les subissent et les tolèrent. Ils relancent la violence en employant des colonnes mobiles, en déployant l'armée et en multipliant les lois d'exception. Dans les Alpes du Sud, il faut l'envoi d'un général ayant tout pouvoir avec une commission militaire extraordinaire pour faire face au brigandage diffus mâtiné de royalisme populaire.

L'exagération de la menace représentée par les brigands et la publicité donnée à la répression interdit d'obtenir aucun résultat définitif avant les

premières années du XIXe siècle. Il faut attendre que le Consulat contrôle les frontières et les pays avoisinants, impose la paix, en premier lieu la pacification religieuse, sépare les brigands des mécontents et fasse accepter la gendarmerie comme pivot de l'ordre collectif. C'est, au final, l'unité de la nation qui est en cause. Les résistances régionales, qu'elles s'expriment religieusement ou socialement, ne sont pas comprises comme telles, mais toujours lues comme des refus politiques. Du Midi à la Belgique, la défense des « libertés » traditionnelles et le jeu des clans et des familles sont toujours vus par les administrateurs et les politiques comme des formes de contre-révolution. En 1799, le pragmatisme, ou le cynisme, de Bonaparte admettra que des blocs de notables, de gauche et de droite, tiennent les régions *de facto* et qu'il est nécessaire et possible d'obtenir leur soutien pour gouverner.

Un nouveau régime

Au lendemain de Fructidor, le ministre des Finances, Ramel-Nogaret, entame une politique d'assainissement financier brutale. La dette publique est allégée, les contributions rétablies et la monnaie stabilisée. Pour cela, il obtient de rembourser les deux tiers de la dette nationale en « bons » valables pour l'achat de biens nationaux, le dernier tiers étant « consolidé », inscrit sur le « Grand Livre de la Dette », mais difficilement négociable. Les bons rapportent un intérêt de 5 ou de 10 %, selon le cas, mais perdent d'emblée 70 à 80 % de leur valeur nominale. Le montant de la dette pouvait être estimée à 200 millions de rentes et pensions, concernant un peu moins de trois cent mille personnes. Ainsi l'État se met *de facto* en banqueroute, ne remboursant pas ses créanciers laissés par ailleurs à la merci des spéculateurs qui achètent leurs bons en utilisant la concurrence d'autres valeurs en circulation. La dévaluation des capitaux possédés par les rentiers, catégorie importante à cette époque où les rentes garantissent la vie des plus âgés, est considérable, réduisant les revenus à presque rien, même si certaines mesures sont prises pour protéger les plus pauvres. (En janvier 1800, le rétablissement du paiement des rentes en numéraire, rompant, pour un temps, cet appauvrissement des rentiers, octroiera à Bonaparte une popularité supplémentaire.)

À partir de septembre 1797, le Directoire recourt de plus en plus à la fiscalité indirecte. Il augmente la taxe sur les tabacs importés, crée une taxe sur les routes dite « droit de passe » et une taxe sur le prix des places des voitures publiques, puis réorganise les droits de timbre, les hypothèques et l'enregistrement, rétablit l'octroi à Paris en octobre 1798. L'État revient même à la pratique des garnisaires, envoyés chez les contribuables récalcitrants. L'Empire poursuivra dans cette voie en regroupant les contributions indirectes sous le nom de « droits réunis ». La révision des contributions opérée entre octobre et décembre 1798 suit la même ligne. Les impôts directs réorganisés en contributions foncière, mobilière et personnelle, puis l'impôt sur les portes et fenêtres et la patente commerciale – passés à la postérité ensuite sous le nom

des « quatre vieilles » – sont allégés, mais soumis à une nouvelle répartition qui entraîne des injustices et des réclamations. Leur perception commence à être confiée à des fonctionnaires indépendants des contribuables.

Malgré ces défauts, la lenteur des refontes des assiettes de l'impôt et l'incohérence des taxes sur le tabac ou le sel, les recettes s'améliorent à partir de 1798-1799, d'autant que les rentrées extraordinaires, dues aux conquêtes, voire à un emprunt, ne sont pas négligeables. Cependant, ces réorganisations constantes et ces augmentations d'impôts et de taxes n'arrivent pas à compenser les effets du gaspillage, de la corruption et de la demande continuelle de fonds pour les opérations militaires : les ministres, comme Schérer, les généraux, comme Masséna ou Championnet, et les fournisseurs, comme la compagnie Bodin, se servent largement. Les avances consenties par les fournisseurs, payés par des attributions de marchés, des biens donnés en gage, sont monnaie courante, mais assurent tant bien que mal la vie quotidienne du régime. En 1798, le déficit s'établit à 350 millions net, malgré des recettes, des vols et des réquisitions estimés à 1,321 milliard.

Le Directoire est aidé cependant par une série de bonnes récoltes qui fait baisser les prix alimentaires, satisfaisant les populations urbaines et les plus pauvres, tandis que le mécontentement des fermiers et autres coqs de village est compensé par les facilités données à l'achat des biens nationaux. La relance économique coïncide avec la confirmation des transferts de propriétés. La reprise des ventes des biens nationaux a favorisé les acheteurs aisés, ainsi que les spéculateurs, individuels ou organisés en « bandes noires » autour de fournisseurs aux armées aidés par des fonctionnaires servant d'intermédiaires ; même les nobles désireux de reconstituer leur patrimoine ont profité de l'ouverture du marché. Les paysans modestes continuent pourtant de se porter acquéreurs quand ils le peuvent, ou achètent les lots démembrés par les spéculateurs désireux de réaliser un profit rapide. La petite propriété sort consolidée, 30 à 40 % des acquisitions ayant été ainsi réalisées par la paysannerie, rendant compte de cette mutation profonde qui est liée au sort de la République, de son orientation politique et du succès de ses armées.

Cette conjonction explique comment se produit l'osmose entre société, culture et politique – où à l'inverse, comme dans les départements belges, où les achats de biens nationaux sont limités par les scrupules religieux de la population, l'échec de toute unité entre société et gouvernement. L'intervention du Directoire est en tout cas déterminante, notamment grâce à l'activité de François de Neufchâteau, ministre et brièvement directeur qui impulse une politique tout à la fois libérale et volontariste en lançant des concours, un journal destiné aux agriculteurs, des publications statistiques, ainsi qu'une exposition nationale destinée à faire connaître les produits industriels. Il favorise la reforestation et la culture du trèfle pour faire disparaître les jachères, en même temps que se réalise la diffusion de la pomme de terre, du lin et du chanvre, la relance de l'élevage des étalons et des moutons mérinos.

Les progrès agricoles des régions du nord et du centre de la France, où les

grandes exploitations ont été renforcées, confirment le divorce qui s'établit avec la routine du Sud-Ouest où les petits propriétaires ont tout investi dans les achats fonciers. La politique de reconstruction avalise ces inégalités compensées, pour une partie de l'opinion, par l'amélioration de la vie quotidienne, ce qui est le cas des ouvriers. Pourtant l'état global de l'économie demeure « languissant » (G. Lefebvre). La politique brutale provoque une déflation, marquée par une faible circulation du numéraire et une hausse du crédit que la faiblesse du réseau bancaire ne peut compenser. L'industrie récupère seulement les deux tiers du niveau prérévolutionnaire, aidée par le renouveau de l'industrie sidérurgique et textile. Mais l'essor des entreprises de sidérurgie et du textile liées au grand commerce et aux commandes militaires contraste avec l'atonie de celles qui demeurent dépendantes des réseaux détruits par les bouleversements révolutionnaires. La protection douanière rigoureuse contre les produits anglais permet aussi le redressement de la balance commerciale, avant la signature de traités de commerce avec les États neutres ou les républiques sœurs qui relancent le commerce international. Le Directoire n'est pas un chaos, mais un régime qui n'arrive ni à trouver un équilibre politique ni à suivre une politique financière stable.

Les disparités entre groupes sociaux, entre régions et entre branches d'activité progressent logiquement. Les écarts de fortune, considérables avant 1789, sont flagrants entre les profiteurs de la Révolution, nouveaux riches composant de petites minorités tapageuses et menant grand train, et ceux qui affrontent les difficultés de la vie quotidienne et tentent de sortir des traumatismes des années précédentes. Le tournant libéral est illustré particulièrement dans l'éloignement pris vis-à-vis de l'éducation et de la bienfaisance. La formation des élites prime. La fermeture de l'École normale, en mai 1795, a marqué la fin provisoire de l'effort national entrepris pour uniformiser la formation des instituteurs. L'attention est portée sur l'Institut qui entend rénover l'enseignement supérieur appuyé sur l'École polytechnique, le Conservatoire national des arts et métiers et l'École des langues orientales. Dans les départements, les écoles centrales sont le fer de lance du programme scolaire gouvernemental. Elles n'accueillent toutefois que les enfants des classes aisées, même si les familles attachées au catholicisme préfèrent d'autres filières, comme les petits séminaires. Surtout, le désintérêt est marqué pour les écoles primaires, entraînant le renouveau des écoles privées tenues souvent par des clercs en exercice ou reconvertis.

Le système hospitalier et charitable est affecté par les mêmes ségrégations, le pays renouant avec les pratiques de la charité individuelle et de la bienfaisance officialisées avec la création de bureaux communaux par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796). Ces bureaux sont chargés de recevoir, gérer et répartir le « droit des pauvres », notamment en récupérant le produit de la taxe sur les spectacles. Leur création est toutefois facultative et laissée à l'initiative des communes. Le libéralisme des mesures n'est pas niable. Il va de pair avec les remises en cause de la législation sur le divorce et l'abandon de la

politique familiale inaugurée depuis 1792. Cependant, le découpage municipal et départemental, le rôle de l'État, le système judiciaire et administratif, les fondements de la vie politique forment le « nouveau régime » (I. Woloch) qui, au sens propre, naît de la Révolution au lendemain de l'an II et jette les bases de l'organisation sociale et politique qui régira la France par la suite.

La confiscation des pouvoirs

Dans ce contexte, la nouvelle échéance électorale de l'an VI fait encore bouger les lignes. Paradoxalement, le coup d'État larvé qui va suivre peut confirmer l'existence de ce nouveau régime : il va montrer que les opinions néo-jacobines sont suffisamment vivaces pour que le gouvernement cherche à les écraser, sans réussir toutefois à les anéantir. L'espace public continue pourtant de se constituer autour des mouvements qui, des démocrates radicaux jusqu'aux royalistes, animent la vie nationale et régionale, alors que la menace royaliste est crainte et que les directeurs, à la suite de Merlin de Douai, développent une stratégie pour préparer de « bonnes élections ». L'enjeu est important puisque quatre cent trente-sept sièges sont à pourvoir dans les deux Conseils, sans compter les nombreux postes d'administrateurs départementaux élus par les mêmes assemblées électorales.

Merlin, élu directeur et alors président du Directoire, instaure une stratégie décidée pour garder le pouvoir contre la gauche. Il s'appuie sur les commissaires envoyés dans les départements pour la mise en place du droit de « passe » sur les routes, pour surveiller l'état de l'opinion et faciliter les scissions des assemblées primaires, ce qui permet au pouvoir de choisir au besoin parmi plusieurs listes d'élus. Le gouvernement refuse tout aménagement des droits de vote qui élargirait le corps des électeurs aux petits possédants exclus par la Terreur blanche de l'an V. Enfin, la haute main reste aux Conseils existant, puisqu'une loi du 31 janvier 1798 permet aux députés sortants de participer avec les députés restants à l'épuration des députés censés les remplacer. Il convient d'éliminer les députés « féroces et immoraux ».

Or, malgré ces précautions, la gauche des néo-Jacobins progresse. Ce résultat est dû au nouvel essor des clubs, ces cercles constitutionnels marqués à gauche. Dans certains départements, la Sarthe, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, ces néo-Jacobins, Jacobins de 1793, anciens robespierristes ou hébertistes, sont actifs, lançant des journaux, rassemblant autour d'eux des groupes de bourgeois et d'ouvriers, essaimant par « ambulance » en déléguant une partie de leurs membres pour créer une société sœur dans une localité voisine. Ils sont régulièrement dénoncés comme républicains « prononcés », « exclusifs », « anarchistes » ou « babouvistes ». La crainte parisienne des « buveurs de sang » est cependant en décalage avec les sensibilités régionales, marquées par les luttes contre les royalistes.

Le Directoire, informé par ses commissaires, est intervenu directement pour faire fermer des clubs et interdire des journaux. Il dénonce la collusion

entre royalistes « à cocarde blanche » et porteurs d'un « bonnet rouge », achète des voix, met des villes – Lyon, Saint-Etienne, Périgueux, Marseille – en état de siège. Le retour de la Terreur est agité systématiquement, notamment par Benjamin Constant. La réaction thermidorienne est telle que la théophilanthropie elle-même est jugée trop jacobine.

Malgré toutes ces manœuvres, le résultat des élections échappe pour partie aux directeurs, puisque autour de cent soixante-quinze « Jacobins » ont été élus. Les bastions jacobins demeurent et une quarantaine de départements ont une majorité de gauche, cinq seulement ont voté au profit de la droite. Les Conseils ayant gardé la validité des élections, le mois d'avril 1798 est occupé à des tractations de plus en plus difficiles qui sont tranchées par une loi votée le 18 floréal an VI (7 mai 1798), validant les élections dans quarante-sept départements sur quatre-vingt-seize, annulant les élections des administrateurs dans neuf autres, triant entre les élus dans treize cas et invalidant les élections dans huit autres. Au total cent six députés sont exclus et cinquante-trois sièges demeurent vacants. Les directeurs peuvent ainsi compter sur une majorité de quatre cent cinquante députés face à deux cent cinquante opposants. Il ne s'agit pas au sens strict d'un coup d'État, la force ouverte n'ayant pas été employée, mais les menaces et le chantage ont eu raison des opposants, les directeurs voulant disposer d'une majorité confortable en prévision des élections à venir.

Reste que ces élections confirment les faiblesses du régime. À chaque changement de pouvoir, toute la pyramide administrative bouge, éventuellement en chassant les vaincus et leurs proches des fonctions publiques. Même si en 1798 il ne s'est plus agi d'un affrontement entre droite et gauche, mais entre néo-Jacobins et républicains conservateurs, les scissions et les rivalités ont fait jouer des luttes partisanes qui sont connues le plus souvent depuis 1789. Les clans et les cliques continuent ainsi de monopoliser l'espace public, créant une société de bureaucrates et de fonctionnaires se perpétuant entre eux, les plus habiles réussissant à être « inamovibles », les moins honnêtes obtenant en outre des fortunes considérables. Le régime s'enfonce dans ses contradictions, cette fermeture politique s'ajoute à l'absence de responsabilité ministérielle et de représentativité des Chambres pour entretenir un climat de mécontentement et de rancœurs, aggravé par toutes les conséquences de la politique économique, religieuse et militaire menée par un État libéral. Il n'est pas besoin d'invoquer des motifs supplémentaires pour comprendre l'échec qui va survenir, la force des choses ainsi mises en place aura suffi à provoquer l'écroulement.

Repères bibliographiques

BODINIER B. et TEYSSIER E., *L'Événement le plus important de la Révolution, la vente des biens nationaux*, 2000.

BOUDON J.-O., *Napoléon et les cultes*, 2002.

CANDÉLA G., *L'Armée d'Italie. Des missionnaires armés à la naissance de la guerre napoléonienne*, 2011.

DEAN R. J., *L'Église constitutionnelle, Napoléon et le concordat de 1801*, 2004.

DESAN S., *Reclaiming the Sacred : Lay Religion and Popular Politics in Revolutionary France*, 1991.

DUPUY R., *Les Chouans*, 1997.

GODECHOT J., *La Grande Nation*, 1983.

GUYOT R., *Le Directoire et la paix en Europe*, 1911.

LEFEBVRE G., *La France sous le Directoire, 1795-1799*, 1984.

LENTZ T., *Le Grand Consulat, 1799-1804*, 1999.

LEUWERS H. (dir.), *Du Directoire au Consulat : 2. L'intégration des citoyens dans la Grande Nation*, 2000.

LEWIS G. et LUCAS C. (dir.), *Beyond the Terror. Essays in French Regional and Social History, 1794-1815*, 1983.

MARGAIRAZ D., *François de Neufchâteau, biographie intellectuelle*, 2005.

MARION M., *Le Brigandage pendant la Révolution*, 1934.

MASSIE M., *Le Troisième Consul Roger Ducos*, 1992.

MCPHEE P., *Living the French Revolution 1789-1799*, 2009.

MEYNIER A., *Le Vingt-Deux Floréal an VI (11 mai 1798) et le trente prairial an VII (18 juin 1799)*, 1928.

—, *Le Dix-Huit Brumaire an VIII (9 novembre 1799)*, 1928.

PELLETIER G., *Rome et la Révolution française. La théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française, 1789-1799*, 2004.

PLONGERON B. (dir.), *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire*, 1988.

—, (dir.), *Histoire du Christianisme. Les Temps modernes*, 1995.

SPARROW E., *Secret Service. British Agents in France, 1792-1795*, 1999.

21
La Révolution incarnée

Alors que la Révolution est régulièrement présentée comme essoufflée, c'est pourtant entre 1798 et 1800 qu'elle connaît les retournements de situation les plus brutaux et les plus imprévisibles. En moins de deux ans, elle est à deux reprises au bord de l'invasion et de la faillite, elle connaît des révolutions de palais qui se surimposent aux guerres intestines qui la déchirent continuellement, le tout pour s'achever dans une paix armée sous la férule d'un sauveur miraculeux. La crise du politique, la médiocre acceptation des réformes de l'État, les difficultés financières et militaires sont au gré d'une succession de chocs transmués en une régénération nationale qui donne réponse aux questions posées depuis les années 1780.

La gloire menaçante du militaire

En septembre 1797, alors que se mènent les négociations musclées qui déboucheront sur le traité de Campoformio, s'ouvre dans la petite ville allemande de Rastatt un congrès chargé d'établir une paix durable entre tous les États allemands, l'empire d'Autriche et la France. Les rencontres vont durer jusqu'en mars 1799, sans aboutir à un autre résultat que la mise à mort de deux des plénipotentiaires français tués par des hussards autrichiens ayant peut-être excédé les ordres reçus. Elles participent d'une stratégie collective visant à jouer des jalousies et des divisions entre tous les protagonistes, tandis que les affrontements durent, chacun cherchant à étendre ses possessions et ses pouvoirs. Les rivalités entre les États liés à l'empire d'Autriche jouent de ce point de vue un rôle considérable, renforçant involontairement la situation française. À l'évidence la paix n'est pas possible tant que la mutation de l'ordre européen n'est pas stabilisée et tant que les monarchies continuent à rechigner d'intégrer la République dans un concert des nations quelconque.

Bonaparte fait une brève apparition à Rastatt. Arrivé dans une berline à huit chevaux, entouré d'une escorte, il exhibe sa toute-puissance récemment acquise, faisant comprendre que la politique de l'Europe et de la France se fait ailleurs, autour de lui. Revenu discrètement d'Italie, il est devenu l'homme fort du moment – les ressentiments des Italiens ne comptant pour rien en l'occurrence. La rue Chantereine, où il habite à Paris, a été rebaptisée rue de la

Victoire. Il s'est fait élire membre de l'Institut, en remplacement de Carnot, obtient le commandement de l'armée d'Angleterre et est chargé de préparer le débarquement dans l'île. S'il adopte le plus souvent une allure modeste dans les cérémonies, il a cependant dévoilé un peu trop vite ses batteries à Barras et Tallien, en leur demandant un éventuel soutien pour devenir directeur, au mépris de la Constitution qui impose d'avoir au moins quarante ans, alors qu'il n'en a pas trente. Il n'a pas mieux réussi avec Sieyès qui se méfie de lui, mais a gagné l'appui de Talleyrand, maître ès manœuvres. S'il craint la versatilité de l'opinion, il doit surtout faire face à l'hostilité des directeurs qui redoutent sa renommée dans tout le pays et sa liberté d'allure. Il les prend de plein fouet en annulant la descente en Angleterre, jugée irréalisable. Encore ne savent-ils pas qu'il a été approché par les royalistes. Sa démission, souhaitée par Reubell, est arrêtée *in extremis* par deux autres directeurs qui lui proposent de prendre la tête d'une expédition en Égypte. La proposition a tous les avantages. C'est tout à la fois une autre façon de lutter contre l'Angleterre, ce que l'opinion nationale approuve toujours, de se débarrasser de Bonaparte et de donner raison à Talleyrand qui a défendu l'idée.

Le calcul n'est pas faux. En avril 1798 (floréal an VI), pendant la préparation de l'expédition qui comporte, comme beaucoup d'autres auparavant, un volet scientifique important, Bonaparte est élu dans le département des Landes. L'élection est invalidée par les directeurs, qui coupent ainsi sous le pied ses ambitions politiques pour le moment. Cependant, en le rangeant parmi les « floréalisés », ils l'assimilent aux Jacobins, image qui lui sera bien utile plus tard. Le poids qu'il pèse dans le pays est considérable, comme en témoigne son ultime hésitation à partir pour l'Égypte. L'annonce parvient à Paris, que Bernadotte, ambassadeur à Vienne, a été insulté par la population de la capitale. L'épisode est mince en lui-même : l'émeute contre le drapeau français n'a pas dégénéré et le gouvernement autrichien a présenté des excuses. Mais la reprise de la guerre semble imminente et Bonaparte apparaît comme le seul capable de la mener à bien. Le retour au calme permet le départ vers l'Égypte, le 18 mai 1798. En même temps que cette expédition qui envoie plus de trois cents bateaux, cinquante-quatre mille hommes, mille deux cents chevaux, cent soixante et onze canons loin de l'Europe, une autre opération maritime, sous la conduite du général Humbert, fait partir des navires de Dunkerque, Brest et Rochefort, pour faire la jonction avec les insurgés irlandais, reprenant la tentative dirigée par Hoche en 1796. Sur un autre plan, mais dans la même perspective guerrière, Sieyès part à Berlin comme ambassadeur pour préparer un nouveau système d'alliance.

Comment comprendre le court séjour de Bonaparte à Paris ? Il contribue manifestement à l'élaboration du *nation-talk*, pour reprendre la formule de l'historien Steven Englund, qualifiant cette construction communautaire liée à l'action d'un homme providentiel. Depuis 1789, les prétendants avaient été Mirabeau, La Fayette et Dumouriez. Hoche n'avait manifestement pas l'étoffe du sauveur ; Bonaparte est dorénavant convaincu de la posséder. Plus que

jamais, l'actualité du Directoire est liée à l'armée, à sa composition et à son rapport à la nation. Ses besoins représentent de loin le budget principal du pays ; inversement, l'armée renfloue les caisses toujours vides de la trésorerie nationale et enrichit le pays. Une grande fête est ainsi donnée à Paris pour célébrer l'arrivée dans la capitale du butin prélevé par Bonaparte sur l'Italie, les 9 et 10 thermidor an VI (27 et 28 juillet 1798). Même si certains renâclent devant ses spoliations, l'armée infléchit la perception globale du pouvoir. Pour les observateurs étrangers, contre-révolutionnaires, elle est devenue l'illustration de « l'affreuse révolution » dont Bonaparte est la personnification.

Depuis 1797 et Campoformio, c'est l'armée, ou plutôt ce sont les liens entre généraux et soldats qui sont le cœur de la société nationale. Même de petits corps, comme les hussards des Alpes, connaissent cette évolution qui les met dans l'orbite d'un chef qui apporte « victoire, gloire, honneur et nourriture » (J. Croyet). Le virage a été pris depuis 1792, il est accéléré par la professionnalisation de l'armée et par la « brutalisation » progressive des combats. Il débouche sur une autonomie accrue des unités rassemblant des soldats sûrs de leurs droits, autour de généraux et de commissaires aux armées libres de leurs actes. L'établissement de la conscription par la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 achève l'évolution. Le principe invoqué : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie » s'éloigne cependant de l'idéal du citoyen-soldat des années 1791-1792, puisque les conscrits sont dorénavant levés selon les choix du gouvernement et les besoins des généraux. Ce n'est plus une armée révolutionnaire, ni une troupe servant un état d'exception décidé par l'État, mais une institution distincte de la société civile et garante du régime.

L'armée prend aussi l'allure qui sera la sienne dans le siècle qui va suivre. Le conseil de révision devient un rite de passage, la société se militarise et rêve de gloire. Le mythe de l'intégration par le service militaire masquera les disparités entre fils de bourgeois et fils de paysans face à la conscription, autant que les difficultés à intégrer les soldats noirs. Enfin, l'exclusion des femmes de l'armée est définitive, sauf sous la figure de la cantinière. La révolution militaire est accomplie, avant de s'éprouver dans le feu des combats de plus en plus violents. La continuité révolutionnaire entre les premiers volontaires, les « vieux débris », et les nouvelles recrues s'est forgée ainsi au feu, renforçant chez tous ces hommes l'attachement aux valeurs républicaines et révolutionnaires, ainsi qu'à ceux qui sont censés les incarner. Cette évolution correspond à la militarisation du Panthéon ainsi qu'à la réintroduction des distinctions et des honneurs récompensant les mérites, tout en contenant les « prétentions désordonnées ». Un cycle s'achève qui voit la mise en place de nouvelles valeurs sociales.

La bravoure militaire, l'excellence scolaire, l'altruisme charitable, l'abnégation familiale et les performances commerciales ou artistiques deviennent autant d'actions instituées dorénavant en modèle de comportement mettant l'émulation et l'exemplarité au cœur d'une hiérarchie des égaux qui

réduit définitivement le rôle des femmes à la portion congrue. Pour les jeunes gens, qui ont accepté de près ou de loin les mutations laïques introduites par la Révolution, l'armée devient ainsi le creuset dans lequel les individus trouvent le sentiment collectif que la période révolutionnaire n'a pas pu recréer, dans ses dimensions politiques, religieuses ou même sociales. L'armée permet en effet d'unir l'effervescence des sentiments avec la rationalité la plus grande, l'égalité avec le mérite, l'appartenance locale avec l'identité nationale. Il n'est pas besoin d'accuser des penseurs ou des politiques d'avoir insufflé les germes du nationalisme pour que celui-ci se répande sur l'Europe. L'aventure militaire a représenté, et pas seulement en France, la dernière voie laissée aux jeunes gens, sauf pour ceux qui, attirés par l'horizon contre-révolutionnaire, ont préféré le noir de l'ecclésiastique au rouge du militaire.

Les limites de l'expansion

Pendant que l'expédition d'Égypte, évitant la flotte anglaise, traverse la Méditerranée en remportant des succès, le Directoire est confronté à une série de difficultés en chaîne. La flotte commandée par le général Humbert arrive en août en Irlande, remporte immédiatement une victoire à Killala, le 24. Les revers sont tout aussi rapides : le 16 septembre, le général capitule devant les troupes anglaises et l'échec est consommé en octobre. Dans l'île de Saint-Domingue, le retour à l'ordre sous la coupe de Toussaint Louverture se confirme, après le renvoi des émissaires de la métropole. Son pouvoir est confirmé en août 1798 quand, malgré les efforts de l'envoyé du Directoire Hédouville, les Anglais quittent l'île après un accord négocié avec le commandant des forces anglaises, Maitland, appuyé par les États-Unis. La réussite de Toussaint est totale en 1800 ; il réalise une alliance inédite de la République et du catholicisme, du système des plantations et de la fin de l'esclavage, de la mise en place d'une Constitution et de l'instauration d'un gouverneur à vie.

Si la Révolution atlantique pouvait avoir du sens, elle l'a perdu en 1798 avec cette prise de distance de Saint-Domingue, l'écrasement des Irlandais, mais aussi avec la « quasi-guerre » qui l'oppose aux États-Unis. Le désamour est né de l'alliance renouée entre les États-Unis et l'Angleterre, au détriment des Français. Les États-Unis interdisant aux corsaires français d'armer dans leurs ports, la France, en rétorsion, déclare de bonne prise les navires américains et couvre les actes de piraterie conduits à partir de Saint-Domingue. Autour de huit cents navires américains sont ainsi victimes des Français entre 1797 et 1800. Enfin, un scandale éclate à propos de négociations menées par Talleyrand, ministre des Affaires étrangères, avec les émissaires américains venus trouver un arrangement, mais qui sont sommés de verser cinquante mille louis d'or au Directoire et des « douceurs » au ministre. L'affaire éclate du fait même de la publicité que lui donne le président des États-Unis, mettant les deux pays au bord de la guerre et confirmant l'éloignement des révolutions des deux

bords de l'Atlantique. Talleyrand se sort médiocrement d'affaire, sans que cela n'altère sa conduite ou son pouvoir.

Le modèle français perd également son charme dans la République batave – les ci-devant Provinces-Unies – qui ne parvient pas à se doter d'une Constitution satisfaisant à la fois la France et les Hollandais. C'est Delacroix, l'envoyé du Directoire, qui permet que, le 22 janvier 1798, les révolutionnaires radicaux de la République batave prennent le pouvoir, « épurent » l'Assemblée et imposent une Constitution inspirée des principes de la République française une et indivisible, destructrice des « mauvaises herbes » de l'opposition. En avril, un référendum encadré sanctionne la Constitution, mais dès juin les fédéralistes plus modérés reprennent le pouvoir. Si à long terme la création d'un État unitaire permet que patrie, peuple et nation se confondent, dans l'immédiat la population réagit par une dépolitisation provoquée par cette révolution par le haut et considère les Français de plus en plus comme des occupants. Reste que la classe politique résiste autant qu'elle peut aux pressions françaises, maintenant une « néerlandicité » qui portera ses fruits ultérieurement. L'exemple de la Révolution américaine prend le pas pour de bon sur l'expérience française.

La rupture est encore plus brutale avec la Belgique. La partie des élites entrée dans les administrations républicaines se retrouve marginalisée par le coup d'État de Fructidor et placée en porte-à-faux par la vente des biens nationaux, le serment imposé aux clercs, ainsi que par la conscription qui touche les jeunes gens. À la fin de 1797, des bandes armées circulent dans les campagnes, investissent même quelques villes du Brabant et des Ardennes, menant ce qui devient « la guerre des paysans ». La répression est rapide, efficace et violente. Au moins cinq mille six cents insurgés sont tués, deux mille personnes sont arrêtées – 20 % d'entre elles sont exécutées et 30 % emprisonnées – et plus de six cents prêtres déportés. Le recours aux conseils militaires en Belgique a doublé l'institution judiciaire. La brutalité de l'occupation française est révélée sans fard, aggravant la désaffection de l'opinion.

Le désastre italien

La même évolution se produit en Italie, où l'expansion militaire et les spoliations qui l'accompagnent touchent toute la péninsule. Le départ de Bonaparte en Égypte, entouré de troupes et d'officiers choisis, affaiblit l'armée d'Italie. Les opérations, certes plus complexes, ne sont pas menées avec la vue d'ensemble que Bonaparte pouvait avoir. La mort du général Duphot à Rome en 1797 sert de prétexte pour l'entrée des troupes de Berthier dans Rome. Celui-ci installe la République romaine en février 1798, exile le pape et laisse piller les biens et les œuvres d'art. L'autonomie des républiques est contrecarrée par les généraux et les ambassadeurs qui, comme en Cisalpine, inspirent des coups d'État « modérés » et « jacobins » tout au long de l'année 1798 pour obliger le

Conseil des Anciens de la République à payer des indemnités sur le fond d'une lutte continue des Français contre la tentative d'unité italienne espérée par une partie des patriotes italiens.

Le cynisme est de règle, que ce soit dans un traité de commerce imposé à la République cisalpine ou à l'occasion du dépeçage des États du pape. Le cardinal Ruffo, au nom du roi de Naples, peut même négocier avec Talleyrand la possibilité d'un agrandissement du royaume de Naples, moyennant le versement de 2 millions à un banquier, Ségui, un an avant de prendre la tête de la croisade antifrançaise qui aboutira à chasser les Français d'Italie. Officiellement, le butin s'établit à 70 millions de francs, mais le pillage est mené de façon éhontée par tous les acteurs, dont des proches de Barras. La conduite du général Masséna est telle qu'elle scandalise une partie des soldats, notamment ceux de Bernadotte attachés à des valeurs républicaines.

Les grands perdants sont les patriotes italiens, amenés à chercher leur propre voie. Les partisans de l'unité italienne sont particulièrement actifs entre 1798 et 1799, tentant de faire triompher leurs idées dès que les circonstances semblent favorables. La tendance majoritaire se constitue autour d'un fédéralisme en acceptant les contraintes imposées par les Français. Ils se rallient à un « démocratisme » mêlant des principes de démocratie représentative à un programme social, spécifique à l'Italie, parce qu'ils ne peuvent pas emprunter la voie qui a été suivie par les Jacobins français. D'une part, ils se heurtent à la brutalité de l'occupation, d'autre part, ils ne peuvent pas s'appuyer sur le mécontentement populaire, puisque le peuple est hostile pêle-mêle aux bourgeois des villes, aux occupants étrangers, voire aux rivaux des provinces voisines, et aux principes de la Révolution, dernier motif souvent unificateur. Les résistances antifrançaises se renforcent en effet en réaction à l'exil du pape qui heurte les sensibilités.

Les révoltes s'alimentent à des signes comme les « miracles » des images de la Vierge pleurant dans les églises ou le tremblement de terre qui affecte Sienne, le 29 mai 1798. La guérilla sévit en Toscane et dans les États du pape notamment, où les bandes rurales, les Viva Maria, assaillent les troupes françaises qui, en retour, répriment sans états d'âme. Ces *insorgenze* deviennent d'autant plus dangereuses qu'elles sont confortées par la reprise de la guerre européenne avec la création de la seconde coalition autour de la Russie, de l'Angleterre et de l'Empire ottoman. En Italie, la confusion s'accroît, en novembre 1798, avec la tentative militaire de Ferdinand VII, roi de Naples, de s'emparer de Rome au nom de cette coalition. Le roi saisit l'occasion pour piller Rome, tandis que la population romaine massacre les Juifs et les Jacobins. L'opération militaire était prématurée et la riposte française est rapidement victorieuse. Elle oblige le roi de Naples à se réfugier en Sicile et permet la proclamation de la République parthénopéenne en janvier 1799 sous l'impulsion du général Championnet.

Dans le même mouvement, le Piémont est envahi, ainsi que la Toscane et Lucques, mettant ainsi toute la péninsule sous l'autorité française. Mais la

conquête française est désormais fragile. À Naples, où la république est portée par les patriotes locaux, ceux-ci sont affaiblis par les divisions internes de l'armée française et ils ne peuvent pas faire front contre les insurgés opposés autant aux grands féodaux qu'aux républicains des villes, embrigadés par le cardinal Ruffo dans une véritable croisade contre-révolutionnaire et religieuse. C'est au nom de la sainte foi que les combattants se regroupent dans l'armée chrétienne et royale. Les affrontements, très meurtriers, marqués notamment par le sac de la ville d'Altamura, s'achèvent par la reprise de Naples en juillet 1799, suivie par une très féroce répression. L'épisode républicain napolitain en particulier demeure cependant une expérience politique capitale dans l'histoire nationale italienne.

Par la suite, le reflux des Français est continu. Ils sont assaillis par les insurgés mais aussi par les troupes autrichiennes et russes commandées par le général Souvorov ; celles-ci entrent par le Tyrol et envahissent le Milanais. En septembre 1799, toute l'Italie est perdue, à l'exception de la Ligurie. Au Piémont, des patriotes mettent même à profit le départ des Français pour essayer de bâtir une Italie unitaire. L'événement symbolique de cette débâcle qui semble irrésistible est la mort du général français Joubert dans un combat à Novi, le 15 août, alors qu'il venait de prendre le commandement de l'armée et était vu pour être, en l'absence de Bonaparte, le sabre nécessaire à la recomposition du Directoire.

Le pari de l'Helvétique

Cette histoire est vécue en accéléré par la République helvétique. En janvier 1798, les troupes françaises entrent en force sur le territoire de la Confédération suisse, prétextant de la mort de deux hussards à la frontière. L'incident a été calculé et permet l'invasion de la Suisse. Il marque l'aboutissement de négociations imposées par Reubell et Bonaparte aux patriotes suisses Laharpe et Ochs venus à Paris pour demander l'aide de la France contre les dirigeants bernois. Les relations entre la France et les cantons étaient délicates depuis 1790 et surtout après le 10 août 1792 et le massacre des Suisses. Les frontières avaient été révisées au profit des Français en 1793, ces derniers reprochant aux Suisses d'abriter des foyers de contre-révolution et d'espionnage. Les Français faisaient pourtant transiter par la Suisse les biens indispensables à la vie économique et à la guerre. Dès 1797, la protection française avait été accordée au pays de Vaud contre les patriciens de Berne. Mais l'appui apporté à des populations soumises compte moins que le contrôle d'un pays riche et dont la position est stratégique. Le traité de Campoformio marque un tournant ; l'Italie étant passée sous le contrôle français, la neutralité suisse ne sert plus les intérêts de la France qui, dorénavant, a intérêt à supprimer un « saillant rentrant » qui affaiblit ses lignes défensives.

Si la campagne militaire menée par les généraux Brune et Schauenberg est victorieuse, elle doit affronter des résistances avant d'obtenir la soumission des

Suisses, en mars 1799. La paix passe, comme en Italie, par l'imposition d'un montant de 18 millions en papier et 5 millions en espèces, des prélèvements considérables pour payer les frais de l'armée et des pillages pratiqués par les généraux. Le commissaire aux armées Rapinat, régulièrement accusé de prévarication, aurait au contraire tenté, mais en vain, de limiter ces exactions. Le rattachement de Genève à la France est décidé ainsi que la réorganisation complète des institutions de la Confédération qui devient la République helvétique. Une Constitution est imposée en avril, créant une république unitaire avec un législatif en deux Chambres et un exécutif puissant. Brune souhaitait démembrer la Suisse, Laharpe réussit à en maintenir l'unité avec l'appui du Directoire. Les réactions sont importantes. Des soulèvements se produisent, notamment dans les cantons du centre attachés à leurs libertés et à leur religion. Ils subissent une forte répression entre août et septembre 1798, puis à nouveau en 1799 alors que les troupes autrichiennes et russes entrent par la frontière orientale, continuant le plan lancé par Souvorov. Les Autrichiens rétablissent l'ancien régime et des gouvernements provisoires en évitant des représailles trop graves, mais la population doit supporter des passages importants de troupes et des combats très meurtriers. De cette faiblesse initiale, la République helvétique ne se relèvera pas, même après le retour des Français, jusqu'à sa disparition en 1803.

La politique des républiques sœurs a été inconséquente de bout en bout. La ligne véritable a été la volonté d'obtenir des territoires pour marchander, obtenir des fonds et des biens et, accessoirement, pour républicaniser. Elle a été de surcroît dépendante des interventions des personnalités fortes du moment, directeurs, généraux, plus rarement commissaires aux armées, imposant leur ligne et leurs amis contre un autre clan et souvent sans les patriotes locaux, quand ce n'est pas contre eux. Les conflits entre les autorités rivales ont été constants, souvent déterminants, notamment à Naples. Le mouvement anti-français de 1799 en Italie et en Suisse n'est pas étonnant. Il ne se produira pas dans la République batave pour d'autres raisons sur lesquelles nous reviendrons. Il est vrai cependant que, en dépit des Français en quelque sorte, l'expérience a permis la diffusion des idées constitutionnelles et républicaines en Europe, voire l'espérance de l'unité nationale en Italie. Les critiques vis-à-vis des directeurs sont portées notamment par les groupes de néo-Jacobins comme M.-A. Jullien, rejoignant les émigrés italiens en estimant qu'il faut revenir aux principes et qu'il faut renforcer l'autonomie des républiques et les doter d'institutions permettant la démocratie représentative, plutôt que de mettre en place des exécutifs forts.

Dans cet apprentissage collectif, les Français servent aussi de prétexte et d'intermédiaires, car ils sont plus qu'un modèle imposé ; il y a à chaque fois des adaptations locales et la création de cultures politiques spécifiques qui seront pourtant niées par la suite dans les mémoires nationales. Les désillusions les plus durables et les plus graves, parce qu'elles entraînent des basculements politiques importants, viendront des patriotes allemands comme Rebmann,

Görres, Fichte luttant pour que l'Allemagne trouve sa propre voie.

La nouvelle carte politique

À Paris, le régime entre à nouveau en crise sous l'effet des événements et dans la relance des débats politiques. Alors que la nation s'identifie de plus en plus à l'armée, les défaites et la menace que font peser les troupes de la deuxième coalition sont imputées à la « turbe [*sic*] des grands politiques » comme l'écrit précisément un réfugié italien en août 1799. L'alliance entre les militaires et les néo-Jacobins « floréalisés » en 1798 trouve une actualité, d'autant que les élections de mars 1799 doivent être préparées. L'exemple du laboratoire italien, partagé entre unitaires et fédéralistes, tous également républicains, partisans de solutions démocratiques, mériterait d'être pensé ici pour saisir la complexité des positions des néo-Jacobins français – et européens – dans ces années où les échecs de 1793 et 1794 en France et de 1798 et 1799 en Italie servent de matériau pour l'élaboration de nouvelles stratégies politiques.

Plus qu'une organisation véritable, la renaissance des clubs jacobins crée une nébuleuse rassemblant diverses sensibilités attachées aux traditions jacobines des années 1791-1792, comme à celles de l'an II, toutes cependant unies dans un « sursaut » pour promouvoir les valeurs patriotes et démocratiques, sans liens avec le babouvisme. Les cercles ambulants constitutionnels, les journaux servent de vecteurs à ce mouvement, limité cependant à des militants essentiellement urbains, actifs dans quelques régions comme la Sarthe, la Franche-Comté, le Sud-Ouest, ainsi qu'à Paris où vivent toujours des hommes ayant exercé des responsabilités en 1793 et 1794. L'orientation est donnée par la Société du Manège et par la rédaction du *Journal des hommes libres de tous les pays* animée par Vatar, Antonelle et Le Peletier.

Tous veulent profiter des élections à venir en mars 1799, qui concernent à peu près la moitié du corps législatif, incluant le tiers renouvelable, mais aussi les sièges laissés vacants depuis l'épuration de floréal. Ces élections sont activement préparées par les différents groupes rivaux, depuis les groupes proches des émigrés, qualifiés de « royalistes », jusqu'aux néo-Jacobins, qualifiés d'« anarchistes », entre lesquels se situent les républicains « révisionnistes », qui veulent changer le régime, et les « conservateurs », partisans du système en place. Le jeu est complexe, fondé sur des alliances ouvertes ou discrètes, d'autant que les directeurs se partagent entre les différentes tendances.

L'intervention du gouvernement est menée à peu près dans les mêmes termes qu'en 1798 : envoi d'émissaires, encouragement aux scissions des assemblées électorales pour pouvoir choisir les élus, révocations et mutations de commissaires cantonaux ou de généraux, comme Brune ou Cambray, sans oublier les exclusions d'électeurs et les recommandations de candidats. Beaucoup d'affrontements, de « cabales » et de « tumultes », voire

d'assassinats, accompagnent les débats, attestant – au moins au niveau des élites militantes – de l'existence de la vitalité de la vie politique et, paradoxalement, d'une certaine liberté des opinions, permise par la concurrence entre groupes et le retrait, relatif, des instances dirigeantes. 1799 tranche ainsi malgré tout sur les années précédentes et aussi sur les années suivantes où cet espace public sera restreint.

Si bien qu'en dépit des efforts des directeurs et du ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, qui a dénoncé les manœuvres des royalistes et des anarchistes, le résultat est mitigé. Les élus se répartissent à peu près à part égale entre néo-Jacobins, gouvernementaux, révisionnistes, sans oublier les indéterminés et ceux qui, comme Lucien Bonaparte, agissent pour le compte d'un clan ou d'un homme, en l'occurrence ici son frère Napoléon qui a l'armée derrière lui.

Aucun groupe n'a gagné, contrairement à ce qui est souvent dit par l'historiographie. Mais les blocs d'opinion sont clairement fixés, annonçant les divisions régionales à venir. C'est le rapprochement – voire la manœuvre – opéré par les révisionnistes vis-à-vis des néo-Jacobins qui donne à ceux-ci un poids déterminant au lendemain de l'élection. Il est vrai que l'urgence est sur tous les fronts, d'autant que les plénipotentiaires demeurés à Rastatt sont, le 28 avril 1799, victimes d'un attentat qui coûte la vie à deux d'entre eux – Roberjot et Bonnier d'Alco –, marquant la reprise des combats dans toute l'Europe alors que la situation financière demeure toujours catastrophique.

Le jeu de bascule

L'alliance à gauche tient assez pour que les trois directeurs « gouvernementaux » hostiles à toute mutation du régime, Merlin, La Révellière-Lépeaux et Treilhard soient amenés à démissionner. Le coup s'enclenche avec l'élection de Sieyès comme directeur le 16 mai 1799, grâce à Barras qui agit dans l'ombre. Sieyès, directeur sans l'avoir voulu, revient le 9 juin de son ambassade à Berlin, pendant laquelle il a fréquenté la cour et les philosophes de Prusse, ainsi que le duc de Brunswick, qu'il voit comme le sauveur possible du régime. Ce duc, connu pour la déclaration qu'il avait signée en 1791 et pour la bataille de Valmy qu'il avait perdue, avait été contacté par les Américains pour prendre la présidence des États-Unis, puis par les révolutionnaires pour qu'il devienne le commandant suprême des troupes en 1791 ; il restait toujours une référence du despotisme éclairé. L'épisode de la rencontre est contesté, il témoigne cependant de l'incertitude dans laquelle se trouve Sieyès au moment où il cherche des solutions pour sortir de la crise. Outre l'avidité, la peur et la vanité, mobiles régulièrement invoqués pour expliquer son action, sa pensée est ambitieuse et, au-delà des hommes, il cherche les réformes institutionnelles susceptibles de régler les incohérences politiques, convaincu, comme beaucoup, que le régime est à l'encan et que tôt ou tard un homme fort s'en emparera.

Sieyès, dès son retour, accélère le processus en s'appuyant ouvertement sur l'armée, tandis que les députés néo-jacobins déclarent la patrie en danger. L'offensive partie ainsi de la gauche et des républicains révisionnistes touche d'abord le directeur Treilhard, qui perd son poste au prétexte, très légaliste, qu'il n'avait pas respecté le délai d'un an entre son arrivée au Directoire et sa sortie des Cinq-Cents. Les quelques jours manquant servent à l'exclure. Gohier, un député « floréalisé » pouvant ainsi avoir le soutien de la gauche, le remplace. Le « triumvirat » formé auparavant avec Treilhard, La Révellière et Merlin est démantelé, la majorité est dans les mains de Sieyès et de Barras. L'élection se réalise alors que les Anciens et les Cinq-Cents siègent en permanence, craignant un coup d'État. Pour se prémunir, une « commission des Onze » est désignée au sein des Cinq-Cents, rassemblant des néo-Jacobins, comme le général Jourdan, devenu commandant de la division militaire de Paris, et un proche de Sieyès, Boulay de La Meurthe.

Ces hommes dénoncent les deux directeurs encore en place, La Révellière et Merlin, ainsi que leurs affidés. Sous la menace d'un coup d'État imminent, les directeurs démissionnent le 18 juin 1799 (30 prairial an VII) – mettant fin, au passage, à la théophilanthropie. Leur succèdent un militaire, Moulin, Jacobin « inoffensif » mais général, et Roger Ducos, proche de Sieyès, très introduit dans les Conseils, qui avait été lui aussi « floréalisé » et qui est surtout un homme d'appareil. Dans les semaines qui suivent, les ministres trop encombrants, à droite, comme François de Neufchâteau, ou du fait de leur personnalité, comme Talleyrand, sont chassés. Ils sont remplacés par des proches de Barras, comme Bernadotte à la Guerre, le 2 juillet seulement, ou de Sieyès, comme Reinhard aux Affaires étrangères et Cambacérès à la Justice. À un niveau inférieur, le pouvoir des commissaires aux armées est brutalement réduit au profit des généraux, ce qui profite notamment à Championnet, accusé de malversation depuis la prise de Naples, déchu de son commandement et emprisonné. Il est libéré et se retrouve à la tête d'une armée envoyée contre l'invasion autrichienne. S'agit-il donc du retour des Jacobins ?

La peur de l'an II

La question de l'héritage de l'an II est en effet posée, même si le compromis est la règle dans les Conseils. Quelques lois sont particulièrement significatives. La conscription est accélérée et la levée de cinq classes d'âge est ordonnée le 27 juin ; la loi des otages, le 12 juillet, permet de choisir des personnalités locales susceptibles d'être emprisonnées, déportées et imposées en rétorsion à des actes ennemis ; un emprunt forcé, voté le 6 août, s'ajoute aux augmentations d'impôts décrétées au printemps pour faire face au surcroît de dépenses occasionné par ce recrutement. À côté d'une lecture qui insiste sur la violence renouvelée, il faut souligner que l'appel des conscrits n'est pas la levée en masse de 1793, qu'il s'agit de renforcer l'armée alors que la guerre reprend, ensuite que l'armée française avait régulièrement recouru à la prise d'otages

dans les pays occupés, qu'enfin l'emprunt s'inscrit dans la suite de celui de 1797.

Cependant, les inflexions démocratiques rappelant l'an II sont indéniables. La suppression des remplacements lors de la conscription, la progressivité de l'impôt et le fait que les assiettes de l'emprunt soient fixées pour que les contribuables trop pauvres ne puissent y être soumis inscrivent ces mesures dans une politique d'inspiration jacobine. Enfin, des militaires jacobins sont réhabilités, dont des généraux impliqués dans les pires actes de crimes de guerre commis en Vendée (Parein, Huché, Cordellier…). Localement, les militants s'affirment partisans de l'extension de l'état d'exception contre toutes les zones de résistance, raniment l'anticléricalisme et veulent réinstituer le pouvoir d'assemblée en confondant administration, politique et gouvernement.

Les néo-Jacobins occupent ainsi d'un seul coup une place considérable. Ils sont installés dans la salle du Manège – qui donne son nom au club qui naît – par les inspecteurs de la salle des Conseils et élisent Drouet comme leur « régulateur » – c'est-à-dire leur président. Sous sa direction, un débat a lieu le 22 messidor à propos de la devise « Liberté, Égalité ou la Mort », au cours duquel la question d'envoyer les quatre anciens directeurs à l'échafaud est évoquée au milieu des applaudissements. Quelle est la représentativité de ce courant radical au sein de ce club, qui aurait compté trois mille adhérents, dont quinze à cent députés ? Au-delà des chiffres exacts, il fait peur, ne serait-ce que par certains de ses membres, qui n'hésitent pas à prendre des postures de 1793, comme le général Jourdan portant un toast à la « résurrection des piques ».

Ces pratiques cadrent mal avec la « démocratie représentative » que les animateurs de la Société du Manège mettent en avant, mais elles permettent de comprendre le rapprochement d'une partie des néo-Jacobins avec les militaires autour de la tentation « populiste » que représente le protectorat militaire. Une culture républicaine, ancrée dans le secret et l'action militante, naît ainsi, destinée à durer pendant les décennies à venir. Sans vouloir assimiler les néo-Jacobins à Robespierre ou à Babeuf, il est aisé de comprendre pourquoi ils ont été discrédités dans l'opinion. Leurs adversaires, ou partenaires occasionnels, ne cachent pas leurs calculs politiques et l'un des artisans du coup d'État, Boulay de La Meurthe, a même prévenu, dès le 18 juin, qu'il n'était pas question de revenir au régime de 1793. La gauche politique ne conduit pas la politique gouvernementale. Le jeu politique est dominé en effet par la commission des Onze, dans laquelle Lucien Bonaparte et Jourdan sont influents, illustrant ce rapprochement entre néo-Jacobins, militaires et révisionnistes, tous en quête de solutions différentes. Le jacobinisme est utilisé par beaucoup comme un épouvantail.

L'antagonisme essentiel réside entre les directeurs et les Conseils. Ceux-ci siègent en permanence du 28 prairial au 10 messidor, attestant leur volonté de jouer le premier rôle. Les dénonciations se multiplient contre Talleyrand et les directeurs – Barras et Sieyès compris –, mais s'enlisent dans des procédures juridiques et se retournent contre leurs auteurs, délégitimés par leurs positions

« sanguinaires ». Les mesures demandées par les néo-Jacobins contre les prêtres réfractaires et les émigrés ne sont pas acceptées par les Anciens. L'emprunt ne rapporte que quelques millions : les mesures dilatoires permettent d'étaler le paiement, des exemptions sont accordées aux fournisseurs et aux banquiers qui acceptent de perdre une partie de leurs créances, renouvelant ainsi ce qui avait eu lieu un an plus tôt. La rigueur affichée n'a donc pas été appliquée, mais elle a fait peur.

Le 14 juillet 1799, Sieyès appelle à l'union des Français autour de l'idéal de 1789, avant que, le 8 thermidor (26 juillet 1799), il ne fasse fermer la salle du Manège par Fouché, ministre de la Police, obligeant les Jacobins à se réunir dans l'église des Jacobins de la rue du Bac. Dans de nombreuses villes, les incidents et les bagarres entre sans-culottes et muscadins rappellent les années 1794-1795 et font craindre des coups de force. Dans les Conseils, comme depuis 1792, les escarmouches ont lieu dans les séances pour tester les forces en présence et composer les camps avant l'affrontement. Les complots composent l'arrière-plan de cette histoire. Le rôle de Fouché, Jacobin reconverti, est manifestement trouble. Quelle place a joué le discours virulent opportunément tenu le 18 juillet, dans le droit fil du babouvisme, par le député Victor Bach, justifiant la répression désirée par une partie grandissante des Conseils autour de Sieyès ? Comment comprendre que les meneurs néo-jacobins, Jourdan, ou Drouet, s'effacent d'eux-mêmes, ce dernier partant comme commissaire en Haute-Marne ? Faut-il parler d'un coup d'État, d'une manœuvre parlementaire ? En tout cas Sieyès réussit le 13 août à marginaliser les néo-Jacobins, séparés dorénavant du clan militaire proche des Bonaparte et des directoriaux de gauche, en même temps qu'il prend l'ascendant sur les autres directeurs et notamment sur Barras.

Devant la nécessité de gagner la guerre, de se débarrasser des royalistes, avant d'en faire autant des Jacobins, anciens ou nouveaux, les hommes forts du Directoire ont repris les voies empruntées par les hommes d'État de 1792 à 1794. Pouvait-il en être autrement quand on mesure la profondeur des rancunes et des vengeances suite aux affrontements qui avaient eu lieu depuis 1789 ? La politique du pire menée par les directeurs, jouant des passions, va déboucher sur l'émergence logique d'un sauveur, capable de polariser sur lui les énergies contradictoires ainsi libérées. Le désir des Jacobins de réhabiliter le gouvernement révolutionnaire, sans la Terreur, heurte les partisans du Directoire, qui refusent tout serment contre la tyrannie, rappelant de mauvais souvenirs, et qui luttent contre les mesures antireligieuses, amorçant la recherche d'un équilibre au centre que Brumaire réalisera. L'effervescence politique renaît ainsi, d'autant que les contre-révolutionnaires les plus déterminés estiment que leur heure est venue d'arrêter la révolution.

Le grand assaut

L'été 1799 aurait dû être marqué par la réussite de la contre-révolution qui

lance alors sa plus grande offensive contre la République. Non seulement cette tentative échoue, mais elle est oubliée par l'historiographie alors qu'elle témoigne, encore une fois, de la forte présence de contre-révolutionnaires au cœur même de la société française et qu'elle a joué un rôle dans le renversement du Directoire et dans la prise du pouvoir par Bonaparte.

Les Conseils sont parfaitement conscients du danger royaliste, accordant au Directoire, le 31 août 1799, la possibilité de créer des conseils de guerre là où cela semble nécessaire. La levée des conscrits, l'application de la loi des otages, y compris dans l'Ouest malgré les promesses prises pour le préserver de cette mesure, et la victoire annoncée des troupes austro-russes ont ranimé les oppositions au régime. Les campagnes sont à nouveau parcourues par les réfractaires et les déserteurs, notamment dans les zones d'hostilité à la conscription, Massif central, Sud-Ouest et Sud-Est. Anecdotiquement, le tremblement de terre qui touche la région nantaise et qui a été ressenti dans toute l'Europe, le 25 janvier 1799, est exploité par les curés de l'Ouest qui y voient un signe de Dieu annonçant le renversement de la République – ce qu'avait promis les curés toscans pour les mêmes raisons quelques mois plus tôt. C'est en Provence que le brigandage demeure le plus dangereux. Contre ces brigands, les commissions militaires itinérantes jugent et exécutent en vingt-quatre heures les personnes arrêtées, soit un peu moins de la moitié des individus jugés. La répression se fait au nom d'une « salutaire terreur » ; mais si elle est très violente, elle est rarement efficace.

Tout le pays vit dans l'attente d'un affrontement décisif lié à une réorganisation et à un renforcement de la contre-révolution. Au niveau le plus élevé, Louis XVIII, prétendant nomade au trône de France, vit en exil en Courlande, à Mitau, dans la dépendance des souverains d'Europe. Il a enfin supplanté son frère dans la direction de la contre-révolution, aidé par la présence à ses côtés de Marie-Thérèse, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui vient d'épouser le 10 juin 1799 son cousin, le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois. Le mariage, célébré notamment en présence de l'abbé Edgeworth qui avait accompagné le roi au moment de son exécution, est censé annoncer le renouveau de vitalité de la couronne de France. Accessoirement, cette union laisse l'espoir pour le roi de France de recevoir la dot de Marie-Antoinette, jamais versée par la cour de Vienne, ce qui atténuerait les besoins incessants d'argent de Louis XVIII. En cas de victoire, ce dernier envisage dorénavant de conserver les réformes profitables à l'exercice d'une monarchie absolue, comme la suppression des provinces, annonçant par là la politique qu'il appliquera après 1814. L'évolution est prise et la distance marquée avec le comte d'Artois, inspirant une politique plus volontariste mais aussi peu efficace.

Un conseil royal se tient à Paris depuis 1798, autour de l'abbé Ratel et de Quatremère de Quincy, chapeautant en théorie une organisation pyramidale, depuis les « visiteurs » envoyés au nom du roi jusqu'aux adhérents des « Amis de l'ordre », en passant par les militants des « Fils légitimes » et de leurs « administrateurs » départementaux ou régionaux. Les « agences » de

renseignements, à commencer par celle de Souabe, agissent autant pour transmettre des nouvelles que pour diffuser de fausses informations et manipuler l'opinion et les hommes au pouvoir. Elles sont reliées aux réseaux anglais, établis solidement en Suisse ou dans les îles Anglo-Normandes, ravitaillant les contre-révolutionnaires en faux assignats, en armes et en poudre, réalisant d'innombrables voyages clandestins.

La coordination est réalisée avec toutes les troupes étrangères qui s'approchent des frontières françaises et qui, pour légitimer leur entrée en France, doivent recevoir l'appui de personnalités comme le prince de Condé, le duc d'Enghien ou Pichegru. Les survivants du coup d'État de Fructidor reviennent en effet sur le devant de la scène, y compris les plus modérés, comme Barthélemy ou Camille Jourdan, illustrant l'éventail très ouvert des opinions du camp contre-révolutionnaire, ce qui est aussi sa faiblesse. Les coups de main contre les diligences, l'enlèvement de patriotes riches pour obtenir de l'argent entrent dans les mœurs, en revanche, l'assassinat politique d'hommes influents, envisagé par les agents de D'André en 1798, est refusé par le gouvernement anglais au nom de l'honneur ; l'attentat de Rastatt demeurera isolé et imputé à une erreur de commandement.

La fin de la contre-révolution

L'hésitation sur les modalités de la guerre témoigne cependant de la désorganisation qui règne. L'exemple est donné dès le 5 août 1799, quand les troupes commandées par le général Rougé et le comte Paulo échouent à entrer dans Toulouse, pourtant ville catholique, avant d'être poursuivies et dispersées, au prix de plusieurs milliers de morts, à Montrejeau, le 20. Les divisions entre les chefs, la médiocrité des troupes mal commandées et l'incapacité à mobiliser les partisans des villes du Sud-Ouest ont permis à leurs adversaires, informés de la menace royaliste, de rassembler leurs forces et de contre-attaquer en profitant de l'absence de coordination du dispositif. Dans l'Ouest, où les armées chouannes se soulèvent autour du 15 octobre, du nord de la Charente à la Seine, les mêmes causes produisent des conséquences proches, quoique moins dramatiques. Les chefs ont hésité jusqu'au dernier moment, y compris sur les mots d'ordre. Ils disposent pourtant d'une liberté réelle, ayant pu délibérer sur leur entreprise entre le 15 et le 17 septembre dans le château de D'Andigné, près de Pouancé, dans le Maine-et-Loire, protégé par mille deux cents hommes en armes.

L'insurrection a été maintenue pour le 15 octobre, alors même que les défaites se succèdent. Après l'échec devant Toulouse, les Anglo-Russes ont été battus par les troupes de Brune aux Pays-Bas début octobre, les Austro-Suisses sont écrasés par Masséna en Suisse en août et en septembre, renvoyant Condé et ses soldats arrivés trop tard à une errance sans espoir. Le dispositif royaliste montre ses faiblesses. Le débarquement anglo-russe n'a pas été soutenu par les Hollandais, certes mécontents de la France, mais qui sont réticents à voir le

rétablissement d'un ordre ancien. La cohésion de la coalition est ruinée par le départ du tsar, qui fait la paix avec la France dès le 22 octobre 1799.

Seule l'Italie, sauf Gênes, demeure aux mains des coalisés, les amenant à passer par la Provence s'ils veulent attaquer la France. Dans ces conditions, les insurrections chouannes sont condamnées à être un baroud d'honneur. Les troupes, parfois fortes de plusieurs milliers d'hommes, capables de protéger le débarquement d'armes et de munitions organisé par les Anglais dans le Finistère, réussissent à prendre quelques villes, dont Le Mans, Nantes, Saint-Brieuc, ce qui leur avait été impossible plus tôt – Cadoudal échoue cependant devant Vannes. Ces victoires sont toutefois éphémères et inefficaces. Le sommeil du général républicain chargé de la défense de Saint-Brieuc n'a même pas été perturbé par l'incursion des chouans ! Les villes sont pillées et leurs habitants ne se rallient pas aux royalistes, qui tentent pourtant de les attirer, même si quelques chefs entendent se venger et mettre en vigueur une véritable terreur digne de 1793.

L'assaut s'effondre ainsi devant la résistance de généraux de premier plan comme Brune, Masséna, ou moins connus comme Aubugeois, défenseur de Toulouse, attachés à la Révolution plus qu'à la République incarnée par le Directoire. Ces engagements témoignent de la force des convictions façonnées depuis 1789 ou 1792. Si le grand assaut a échoué, les « mécontents » n'ont pas pour autant disparu, se livrant au « brigandage » pour les plus décidés ou maillant le territoire par des réseaux autour des prêtres réfractaires, des journaux royalistes, des écoles privées et des organisations clandestines. L'échec militaire est certes réel, dû aux divisions entre les meneurs autant qu'aux distorsions entre les attentes des élites et des contre-révolutionnaires ordinaires ; la contre-révolution a perdu la partie. Elle est incapable de conquérir le pouvoir et la preuve sera administrée après 1815. Cependant elle demeure une force incontestable, possédant de véritables bastions avec lesquels il faut composer faute de les réduire, et elle laisse une empreinte politique qui façonnera des engagements durablement.

La stabilité par le coup d'État

Les événements survenus depuis la fin des années 1780 ont mis en place des rapports de force qui ont installé la République dans un équilibre chancelant, incertain, mais irréversible. L'échec royaliste signifie que le retour à l'Ancien Régime n'est plus possible ; Louis XVIII le comprendra, Charles X l'expérimentera. Le souvenir de 1793 interdit le retour des expériences révolutionnaires. Lorsque le 13 septembre 1799, pour faire face aux menaces, le général Jourdan demande que les Conseils proclament la patrie en danger, les directeurs agitent la peur du complot jacobin, obtiennent sans peine la démission de Bernadotte du ministère de la Guerre, remplacé par Dubois-Crancé, achevant de marginaliser les militaires jacobins, tandis que des journalistes sont déportés à Oléron. En récusant les deux tentations ultra et

contre-révolutionnaires, la nation armée, conquérante, renouvelée par les élites sorties des urnes et enrichies par les biens nationaux, cherche une identification nouvelle. Le 15 août 1799, la mort du jeune général Joubert, que Sieyès aurait sans doute vu comme le « sabre » indispensable au coup d'État nécessaire, laisse le champ libre pour les ambitions ; mais aucun des généraux disponibles ne veut franchir le pas, sauf Bonaparte.

L'expédition d'Égypte a été menée tambour battant, malgré la destruction presque immédiate de la flotte française par Nelson au large d'Aboukir. Les Français débarqués le 1er juillet 1798 avaient conquis le pays à la fin de l'année. La campagne de Syrie échoue en revanche au début de 1799. L'abandon du siège de Saint-Jean-d'Acre a été aggravé par les ravages de la peste et l'empoisonnement des pestiférés de Jaffa sur ordre de Bonaparte. La retraite difficile dans le delta du Nil est précipitée pour contenir le débarquement des troupes ottomanes aidées par la flotte anglaise dans la rade d'Aboukir. Le 25 juillet 1799, Bonaparte obtient une victoire écrasante, mais une fois de plus sur le fil du rasoir. L'Égypte française est sauvée, mais son expansion compromise. La violence a été extrême, de part et d'autre. Les Français ont réprimé les résistances avec une grande brutalité, détruisant des villages entiers le cas échéant, en même temps que l'administration du pays était installée, que les découvertes scientifiques s'accumulaient et que certains conquérants s'abandonnaient aux charmes de l'Orient jusqu'à avoir des esclaves. Bonaparte, dont le cynisme épouvante Kléber, ne succombe pas à la fascination, et attentif aux événements français, peut-être aidé par l'amiral anglais Sydney Smith, grand conspirateur et grand ami de la France, il abandonne ses troupes à leur sort, le 22 août, échappe miraculeusement à la flotte anglaise et débarque à Fréjus le 9 octobre 1799.

La suite a fait l'objet d'innombrables ouvrages, unanimes tant sur le retour triomphal du général à Paris, où il arrive le 16 octobre, fêté comme le sauveur de la nation, que sur les inquiétudes des directeurs pour savoir avec qui il va s'allier. Le jeu du chat et de la souris mené entre Bonaparte et Sieyès est bien connu, comme le ballet qui se joue autour de Bonaparte entre les affidés, les ralliés et les hésitants, sans oublier les financiers, discrets mais indispensables, comme le fut probablement le fournisseur Collot. Dans tout cela, Talleyrand et Roederer, sans oublier Lucien Bonaparte, sont les intermédiaires indispensables. Le coup d'État est ainsi soigneusement préparé par un petit aréopage, rompant avec la montée progressive des tensions entretenues par des groupes rivaux au fil de journées populaires. Cela débouche sur une vraie révolution de palais, les responsabilités militaires et politiques ayant été définies et attribuées pour quadriller Paris, écarter les réticents, contenir les opposants, disqualifiés par avance comme comploteurs. Le tout s'exécute rapidement. Le 6 novembre 1799, 15 brumaire an VIII, l'opération est lancée, en mettant Barras de côté, après avoir acheté sa sortie de la vie politique. Le 7 et le 8, pendant que Sieyès rédige les décrets prévus pour réviser la Constitution, les conspirateurs impriment les convocations des députés qui vont être sommés de signer l'acte

de suicide du Directoire et les proclamations qui seront adressées à l'opinion, tandis que les dernières tractations fixent les camps.

Le 9 novembre, 18 brumaire, dès 7 heures du matin, les Anciens sont convoqués – les opposants supposés ayant été tenus d'emblée à l'écart. Ils sont saisis de la proposition de transférer les Conseils au château de Saint-Cloud pour mettre Bonaparte à la tête de la division militaire en charge de Paris et pour sauvegarder la représentation nationale d'une menace jacobine imminente. Le ralliement à Bonaparte de la majorité des généraux présents dans la capitale et des soldats fait basculer la journée. Ce dernier peut passer les troupes en revue à cheval dans les Tuileries, rendant au passage définitivement ridicules et vains les cours d'équitation pris par Sieyès, dans les semaines précédentes, pour pouvoir parader le jour venu. Les directeurs Gohier et Moulin, restés à l'écart comme les ministres récalcitrants, sont simplement mis sous surveillance militaire. L'apathie règne, pas seulement parce que sept mille soldats sont dans les rues, mais parce que les créanciers se rassurent et que les Jacobins sont sans réaction.

Le 10 novembre, 19 brumaire, l'ensemble des acteurs, conspirateurs et députés, se retrouvent à Saint-Cloud pour que la légitimité constitutionnelle soit accordée à la manœuvre. Mais rien ne se passe comme prévu. Le retard pris pour l'installation des salles permet à l'opposition jacobine de se réveiller. Les Anciens ne se résignent que lentement à dissoudre le Directoire, comme attendu. Quelques-uns invoquent même le respect de la Constitution, ce dont Bonaparte s'indigne en rappelant qu'ils l'ont violée à plusieurs reprises. Plus sérieuse est la résistance des Cinq-Cents qui accueillent Bonaparte aux cris de « mort au tyran ! » et « hors la loi ! », provoquant sa confusion. Il doit quitter l'Assemblée, protégé par quatre grenadiers. Le scénario du 9 thermidor an II ne se rejoue pourtant pas. Les néo-Jacobins ont peur de s'engager dans un conflit, tandis que Bonaparte fait appel aux soldats qui lui sont attachés, ce que Robespierre ne pouvait pas faire aussi directement. Les militaires chassent les députés avant d'en regrouper un nombre suffisant pour avaliser la démission des directeurs, la vacance du pouvoir et l'instauration d'une « commission consulaire exécutive » composée de Sieyès, Ducos et Bonaparte – dans l'ordre. Elle est chargée de rétablir l'ordre, la paix et la tranquillité publique. Le corps législatif se sépare, laissant derrière lui deux commissions limitées à vingt-cinq membres chacune pour préparer la suite et légitimer les nouvelles institutions. L'épuration frappe aussitôt soixante et un députés parmi les opposants récents, la plupart devant être déportés ou assignés à résidence, dont le général Jourdan. Le décret ne sera pas exécuté dans sa rigueur, mais l'image d'un tournant pris contre les Jacobins est essentielle.

L'indispensable légitimité

La propagande, rodée par les lendemains de coups de thermidor 1794 et de fructidor 1797, a été immédiatement efficace, propageant la légende de

Bonaparte menacé de mort par les députés armés de stylets et justifiant la dénonciation du complot jacobin. Les consuls envoient vingt-quatre délégués – vingt-cinq étaient prévus mais un ne partit pas –, véritables représentants en mission, dans les divisions militaires pour s'assurer de l'opinion, remplacer si besoin les fonctionnaires publics et fermer les clubs. La réconciliation est à l'ordre du jour, les émissaires tenant selon leurs interlocuteurs de gauche ou de droite un langage insistant sur la défense de la République ou sur le rétablissement de l'ordre. Un certain nombre de Jacobins, dont Barère ou Jourdan, amnistié, font connaître leur assentiment.

Le ralliement au coup d'État est malgré tout mitigé. Les réactions dépendent des équilibres locaux : le retour prévisible de la prospérité rallie les Bordelais, même si une partie d'entre eux sont pourtant partisans de la contre-révolution ; les Jacobins lyonnais perdent leur prééminence dans la ville, Brumaire comblant le « gouffre creusé » depuis fructidor. L'armée se rallie difficilement, l'état d'esprit républicain et les jalousies de certains généraux, comme Masséna qui avait été pressenti pour être directeur, jouant contre le coup d'État et contre Bonaparte. Le ralliement est majoritaire dans les administrations, même s'il est limité par une forte minorité jacobine. Reste l'Ouest en guerre. Les négociations avec les chefs chouans commencent dès le 14 novembre, et se concluent sur un armistice accepté par tous sauf deux, le 24. Elles s'accompagnent, le 29, par la décision de libérer les prêtres réfractaires qui ont prêté serment avant 1797, qui se sont mariés ou qui ont cessé d'exercer le culte. Ceci mécontente une partie des soldats et des généraux républicains qui se sentent désavoués et ne peuvent profiter de leurs succès sur le terrain, notamment en Vendée où ils ont remporté la victoire.

Dans tout le processus, la « légalité » républicaine a été apparemment respectée. Les consuls ont, le 20 brumaire, prêté serment et juré « fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République… », suivis par les membres des commissions parlementaires, qui légitiment la suspension des Conseils et la préparation de la Constitution. Le 25, une loi rétablit la nécessité pour les administrations ou les militaires de prêter serment, ce que font les fonctionnaires, malgré quelques réticences ici et là, comme à Grenoble. L'obéissance au pouvoir exécutif devient rapidement exigé, notamment des émigrés qui rentrent, ainsi que des prêtres, selon le Concordat de 1801. Ces exigences constituent autant d'étapes vers la généralisation de la fidélité personnelle à Bonaparte, avant même qu'il ne devienne l'Empereur et qu'il ne récompense ses fidèles par la Légion d'honneur. La période révolutionnaire, avec le serment créant une nation fondée sur un acte volontaire, a vécu. La prise de pouvoir par Bonaparte, homme charismatique, commence.

Les appuis ne lui manquent pas. En tout premier lieu, il peut compter sur sa famille, véritable clan, forte de ses relations ; il dispose de plus de l'argent ramené d'Italie et peut-être d'Égypte. Viennent aussitôt après les financiers, les milieux d'affaires et tous ceux qui comprennent, Ducos en tête, qu'il convient de le suivre, sans oublier Cambacérès, Fouché, Talleyrand, Berthier, qui vont

être des ministres dévoués, toujours fidèles. La distribution libérale de prébendes et d'argent a contribué aux allégeances. Enfin il faut compter avec l'énergie politique peu commune que possède Bonaparte. La qualité entre mal dans les catégories des sciences politiques ; elle est pourtant évidente. Alors que Sieyès se révèle incapable de rédiger une Constitution, Bonaparte, s'inspirant de ses principes, la fait bâtir en une douzaine de réunions.

Le suffrage masculin universel est certes maintenu, mais une succession d'élections intermédiaires désignent des listes à partir desquelles les fonctionnaires et les élus sont choisis. En outre, ces listes sont « définitives » pour dix ans, limitant le recours à de nouveaux suffrages aux vacances de sièges. Le pouvoir législatif est réparti entre deux Chambres, le Tribunat qui discute les lois proposées par les consuls, et le corps législatif qui les adopte sans les discuter. Ces organismes sont encadrés « en haut » par le Sénat, gardien de la Constitution ; il nomme les membres des deux Chambres, lui-même ayant été composé par cooptation. L'encadrement est garanti « en bas » par le Conseil d'État, dépendant de l'exécutif, qui rédige les projets de lois. La voix de la nation peut ainsi s'exprimer, mais dans d'étroites limites, l'exécutif s'arrogeant *de facto* le rôle central.

Bonaparte, qui a imposé ses conceptions contre celles de Sieyès, pousse l'avantage en établissant une hiérarchie considérable entre les consuls : le premier d'entre eux reçoit un salaire trois fois plus élevé que celui accordé aux deux autres et obtient des prérogatives importantes. Bonaparte réussit même à se faire désigner par Sieyès comme Premier Consul puis à faire que Sieyès et Ducos cessent d'être consuls pour devenir les premiers sénateurs, investis de la nomination des autres sénateurs. Dans les deux places vacantes, il installe deux de ses fidèles, Cambacérès et Lebrun, qui deviennent les deux autres consuls nommés pour dix ans. Le 14 décembre, la Constitution, sans préambule ni déclaration de droits, est imprimée et une consultation prévue pour que les électeurs la sanctionnent. Avant même le référendum, organisé en février, la Constitution, simplement approuvée par les commissions intermédiaires, entre en vigueur le 25 décembre 1799. La veille, la déclaration qui l'accompagne se conclut par ces mots : « Citoyens, la révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie. »

Sortir de la guerre civile

À la fin de 1799, dix ans après *Les Horaces* qui avaient illustré le début de la Révolution, Jacques-Louis David expose *Les Sabines* commencées trois ans auparavant. Le peintre est passé d'une présentation héroïque de guerriers prêtant serment de défendre leur cité jusqu'à la mort, au mépris même de leurs liens familiaux, à la réconciliation entre les frères ennemis par l'intermédiaire de leurs femmes et sœurs, reléguées auparavant dans une résignation totale. Il donne ainsi sa vision, ambiguë, de la sortie de la guerre civile. Penser en effet que le moment de la Révolution a été l'occasion d'une guerre civile – c'est-à-

dire d'une vacance du pouvoir, d'une concurrence entre les autorités légitimées à exercer la violence d'État – incite à penser que le Directoire tombe moins pour des raisons institutionnelles que pour n'avoir pas su sortir des affrontements, que ce soit en pacifiant, en détournant les querelles ou en séduisant les antagonistes, voire en fusillant les récalcitrants. Ce fut ce qu'entreprit Bonaparte, au moins jusqu'en 1802, avant qu'il ne soit lui-même entraîné par la dynamique qu'il avait lancée, la force des choses jouant là encore, mais dans un registre différent de celui qui avait prévalu des années 1770 à 1800. Ce sera la ligne de De Gaulle en 1944 et en 1958, au sortir de la Seconde Guerre mondiale et pour mettre fin à la guerre d'Algérie.

L'organisation du plébiscite prévu pour la sanction par le corps électoral de la Constitution, le 15 février 1800, témoigne de ce passage en force, qui n'est pas éloigné cependant des votes des précédentes Constitutions en 1793 et en 1795. Le vote se fait par l'inscription sur des registres et sans discussion, il n'attire qu'un million et demi de votants, électeurs isolés n'ayant plus rien à voir avec les communautés électorales de la décennie précédente. Malgré cet encadrement, une centaine de milliers de personnes affichent leur refus. Ce sont des chiffres manipulés et gonflés qui justifient l'installation de Bonaparte aux Tuileries dès le lendemain du plébiscite, renouant d'emblée avec la tradition monarchique du faste entourant le souverain. Deux jours plus tard, les préfets sont créés, concrétisant localement la personnification et l'incarnation du pouvoir.

Le régime est soutenu par un conglomérat de groupes, que ce soient les habitants des grandes villes du nord du pays qui espèrent le retour à l'ordre, le lobby colonial qui soutient le retour des colonies sous l'autorité sans partage des colons et attend le rétablissement de l'esclavage, le monde des affaires et des banques qui a attendu des résultats concrets et voit enfin la possibilité de créer une Banque de France, ou encore le monde du travail dans lequel les administrateurs jouent un rôle pragmatique en organisant les relations, protégées par l'État, entre corporations et patrons.

Bonaparte crée ainsi, enfin, l'État jacobin « chimiquement pur, fort, centralisé, nommant de haut en bas les titulaires de toutes les fonctions périphériques » (M. Agulhon). Par la force et la séduction, il répond au divorce qui s'était institué entre l'État et les Français au moment de la Révolution, parce que celle-ci introduisait trop brutalement la modernité. L'ambiguïté de la nation, née du coup d'État de Brumaire, ouvre de nouvelles perspectives qui déboucheront sur l'Empire, sur le bonapartisme, en bref, sur une culture politique inédite. Comment qualifier alors le courant des grands agents de l'État qui se rassemblent autour de Bonaparte ? Sont-ils issus de l'« extrême centre » qui avait cherché à défendre la République née de la Révolution, de Thibaudeau à Barère, descendent-ils des monarchomaques du XVI^{e} siècle, mettant l'État avant les régimes et surtout avant les détenteurs de pouvoir et prêts aux compromissions avec les « dictateurs », que ce soient Robespierre ou Bonaparte ?

À maints égards, Bonaparte reprend les stratégies déjà expérimentées par Barnave, Robespierre ou par le premier Directoire, il s'appuie sur le centre contre les extrémistes, en privilégiant une orientation « antipolitique » appuyée sur l'administration, l'armée et la nation des notables et propriétaires locaux ; il peut apparaître comme le « nouveau prince » suivant les principes de Machiavel pour réaliser l'unité nationale. En redonnant le pouvoir local aux principaux habitants, vivier des sous-préfets et des maires, le Consulat renoue avec le point de départ initial de la Révolution, qui avait été provoquée par la conflagration entre le local et l'État ; il réussit la centralisation en la combinant avec la reconnaissance des particularités locales encadrées dans le maillage centralisé. Il ruine ainsi les espoirs des néo-Jacobins de retrouver une audience auprès des mécontents en désarmant les résistances régionales contre l'État central. Pour cela, le Consulat profite des expériences réalisées pendant le Directoire autour des municipalités, du système de la justice, des professionnalisations des activités, et surtout de la généralisation de l'intervention de plus en plus grande de l'État dans la société, notamment en faisant reconnaître le rôle de la gendarmerie. Ce tableau n'a rien d'idyllique : la menace contre-révolutionnaire est présente et l'état d'exception demeure imposé dans de nombreux endroits soumis aux pouvoirs des généraux, rappelant que rien n'est gagné. L'exemple emblématique demeure la lutte brutale contre les barbets autour de Nice, menée par le général Garnier, parfois contre l'avis des autorités civiles, dont le préfet.

La révolution nationale

La paix est imposée aux contre-révolutionnaires en mêlant les mesures les plus libérales aux ordres les plus violents. Le 28 décembre 1799 (7 nivôse an VIII), les consuls proclament la liberté du culte dans l'Ouest. Ils n'établissent pas un État laïc ; ils emploient un vocabulaire marqué par le catholicisme : « les ministres d'un Dieu de paix » sont ainsi invités à « offrir avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera les crimes de la guerre et le sang qu'elle a fait verser ». La religion n'est plus envisagée dans sa seule dimension civique. Tout agnostique qu'il soit, Bonaparte tend la main aux catholiques attachés à l'Église romaine, en répondant notamment aux propositions faites par l'abbé Bernier, ancien aumônier de Stofflet, pour servir d'intermédiaire avec l'Église et avec la contre-révolution. L'aboutissement sera la signature du Concordat avec la papauté en 1801, en intégrant les prêtres gallicans, malgré leurs résistances, dans la refondation d'une Église dévouée au régime.

Le serment à la nouvelle Constitution est présenté explicitement par *Le Moniteur* comme un engagement purement civil, et Bonaparte insiste auprès du général Hédouville pour qu'il en dispense les prêtres qui se rallient dans l'Ouest, ce qui assure le succès de l'armistice du 4 janvier 1801. Bonaparte doit vaincre les réactions des anticléricaux, comme Fouché, des gallicans, comme la plupart des membres du clergé constitutionnel, comme Talleyrand et d'une partie des membres du Tribunat, qui limitent autant qu'ils le peuvent les effets

de cette politique. Pour des raisons évidemment opposées, les contre-révolutionnaires les plus radicaux et les princes redoutent les conséquences de ces négociations, mises à mal, en vain, par l'assassinat de l'évêque Audrein du Finistère, par des chouans, le 20 novembre 1800.

La voie est étroite pour concilier les opposants royalistes, d'autant que le flou règne sur les convictions de Bonaparte vis-à-vis de la royauté et de ses liens avec Louis XVIII. La réalité est qu'il manie la carotte et le bâton. La proscription à l'égard des émigrés est abandonnée à partir du 26 décembre 1799, permettant le retour des proscrits de Fructidor. Mais la détermination de la répression est incontestée. Le rappel, le 8 janvier 1800, que toute personne prise les armes à la main ou incitant à la rébellion sera passée par les armes, que toute commune aidant les rebelles sera traitée comme étant en révolte, se concrétise par l'exécution d'un jeune homme, Toustain du Manoir, fusillé dans la plaine de Grenelle pour avoir été pris en possession de cocardes blanches. Le 21 janvier 1800, neuf jeunes royalistes, dont Hyde de Neuville, drapent de noir le clocher de la Madeleine et font circuler une proclamation royaliste, attestant que la partie engagée n'est pas gagnée. Bonaparte va alors laisser Frotté, chef chouan qui a tenu un moment toute la Normandie sous sa coupe, être jugé, condamné à mort et exécuté le 18 février 1800 malgré la parole donnée lors de sa reddition, et proposer un grade de général à Cadoudal le 5 mars en espérant le détacher de la contre-révolution.

L'incertitude qui pèse sur le sort du régime et du Premier Consul, demeuré en délicatesse avec les autres généraux républicains, s'aggrave avec les nouvelles venues des frontières. Le grand assaut a échoué mais la situation italienne demeure incertaine ; Masséna, à la tête de l'armée d'Italie, bloqué dans Gênes et Moreau, commandant des troupes dans le sud de l'Allemagne, n'arrivent pas à contrer les Autrichiens qui attendent d'être renforcés par des troupes anglaises. L'armée française a bénéficié des mesures prises depuis Brumaire pour la reconstituer, mais elle demeure malgré tout affaiblie, d'autant que Bonaparte ne peut mettre en œuvre le plan prévu pour opérer en Suisse et dans le nord de l'Italie. Moreau, très populaire, refuse de quitter le théâtre d'opération allemand.

La campagne lancée par Bonaparte à partir d'avril à la tête de l'armée de réserve est un audacieux coup de poker, indispensable pourtant pour lui assurer son maintien à la tête du pays. Le franchissement des Alpes par les grands cols suisses est un exploit, mais la menace autrichienne ne faiblit pas. Le 14 juin, les Français sont cependant victorieux *in extremis* des Autrichiens, grâce à l'initiative prise par le général Desaix avant qu'il ne trouve la mort. Les combats sont suspendus le lendemain à la demande autrichienne ; tandis que Bonaparte repart aussitôt à Paris, ses troupes continuent leur avancée dans le centre et le nord de l'Italie, matent les barbets et menacent d'envahir l'Autriche. Ce renversement brutal des rapports de force permet à Bonaparte d'imposer à l'Autriche et à l'Angleterre la paix à la suite des négociations de Lunéville, le 9 février 1801.

La propagande autour de la campagne d'Italie exalte la traversée des Alpes, la victoire de Marengo et la mort de Desaix : elle marque le tournant dans la constitution de la légende napoléonienne. Cependant elle ne doit pas faire oublier que Bonaparte a failli perdre le pouvoir. Dans la suite des conjurations réunissant de grands initiés dans les salons, à la façon de ce qui se passait en 1793-1794, le remplacement de Bonaparte aurait été envisagé par Sieyès, Carnot, Fouché, le sénateur Clément de Ris et sans doute Talleyrand le 21 juin 1800, lorsque Paris apprend la défaite. Le 22, la victoire est confirmée, ce qui met fin au complot mais entraîne des règlements de comptes entre les affidés, tandis que Paris prépare des fêtes en l'honneur du héros invincible sauveur de la patrie. Ces festivités renouent, mais autrement, avec l'héroïsme de 1792-1793. Brumaire s'achève avec Marengo, sans toutefois faire oublier que seule l'armée est la garantie du pouvoir. L'épisode fait oublier la médiocrité du putsch du 18 brumaire qui devient une victoire contre les comploteurs armés de stylets. L'histoire est muselée, annonçant le silence imposé aux souvenirs de la Révolution et le contrôle des historiens.

En finir avec la Révolution

Le premier acte est la clôture des guerres religieuses. Bonaparte a profité de la campagne pour mener en Italie une politique de réconciliation avec l'Église. À Milan, il proclame que : « Nulle société ne peut exister sans morale, [et qu'] il n'y a pas de bonne morale sans religion », ce qui lui permet de se rapprocher du pape Pie VII, au moment où celui-ci se trouve en butte avec des prétentions autrichiennes, rapprochement qui va faciliter les négociations sur l'Église de France. La réconciliation est facilitée par le succès militaire, puisque celui-ci est interprété comme un signe de Dieu, en Italie comme en France, où les *Te Deum* sont célébrés devant des foules imposantes. L'image de Bonaparte incite aussi les protestants et les juifs à le voir comme le protecteur naturel de leurs communautés.

Restent à contenir et à éliminer les opposants irréductibles de gauche et de droite. Les royalistes ne désarment pas. Les comploteurs s'agitent, qu'ils soient liés à l'agence royaliste de Hyde de Neuville et du comte de Coigny, à l'agence anglaise ou à l'agence pour le roi. Ils s'affrontent aux polices qui gravitent autour de Fouché quand ils ne coopèrent pas avec la contre-police de Dupéron (ou Dupérou) liée à Talleyrand ! Des rumeurs assurent que mille cinq cents chouans vont envahir Paris sous les ordres de Mercier, dit la Vendée, ami de Cadoudal. Ce climat explique qu'en septembre 1800 l'enlèvement du sénateur Clément de Ris demeure cette « ténébreuse affaire », comme la qualifiera Balzac, puisque ce sont les chouans Carlos Sourdat et sans doute Bourmont qui mettent fin à cet enlèvement, peut-être pour le compte de Fouché qui aurait pu être compromis par la circulation de pièces attestant de ses manœuvres au moment de Marengo.

Une autre conspiration, tout aussi mystérieuse, dite « des poignards » ou

« de l'opéra », est déjouée en octobre 1800. Elle visait à assassiner le Premier Consul le 10 octobre 1800. Les accusés se recrutent dans les rangs de la gauche, comme le peintre Topino-Lebrun, l'adjudant-général Arena, frère du député accusé d'avoir voulu poignarder Bonaparte le 19 brumaire, ou parmi les Italiens exilés, comme le sculpteur Ceracchi, tous exécutés en janvier 1801. Enfin, le 24 décembre, Bonaparte échappe par chance à un attentat organisé rue Saint-Nicaise, à Paris, par des royalistes qui font exploser une charge de poudre au moment de son passage. Le 28, un *Te Deum* à l'église des Carmes remercie Dieu d'avoir sauvé la vie du Premier Consul tandis que celui-ci s'engage pragmatiquement dans la traque des conspirateurs, estimés jacobins.

La répression est violente, elle vise d'abord les « exclusifs » ou « babouvistes » : cent trente sont arrêtés, déportés dans les îles, voire en Guyane ou aux Seychelles. Fouché réussit cependant à démontrer la responsabilité des royalistes, trois auteurs de l'attentat sont capturés et exécutés, faisant penser que des chefs, Cadoudal, voire le duc d'Enghien, demeurent dangereux. Au total, entre septembre 1800 et février 1801, mille deux cents arrestations sont décidées, suivies de deux cent cinquante condamnations à mort. Pour son obstination, Fouché, qui soutient également la résistance des prêtres gallicans au rapprochement avec Rome, perdra quelque temps le ministère de la Police. La fracture politique est nette. Bonaparte a rompu avec ses amis jacobins tout comme il lutte ouvertement contre les royalistes, après avoir flirté avec eux dans les années 1798-1799. Le Consulat s'affirme comme un régime différent de tous ceux qui l'ont précédé. La rupture est définitive. Bonaparte est pleinement conscient de l'avoir réalisée, voire incarnée. Il n'hésitera pas à proclamer : « Je suis national », considérant qu'il a répondu à la question posée par Sieyès en 1789 à propos de la nation.

Les temps nouveaux s'ouvrent. Le 2 septembre 1800, cinquième jour complémentaire du calendrier républicain, les cendres du général Turenne sont transférées aux Invalides, permettant que soit célébrée l'alliance entre la République, les héros, morts et vivants, et la liberté des cultes. Peu après, en novembre, un petit pamphlet, *Parallèle entre César, Cromwell, Monck et Bonaparte*, justifie la comparaison entre Charlemagne et le Premier Consul, au moment même où les colonnes de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle sont exposées au musée du Louvre. Ballon d'essai, auquel l'intéressé aurait lui-même mis la main, ou manœuvre précipitée de Lucien Bonaparte qui est suspecté d'être l'un des auteurs et est nommé illico ambassadeur en Espagne ? Toutes les hypothèses sont possibles, d'autant que quatre ans plus tard Bonaparte en personne, devenu Napoléon I^{er}, se recueillera devant le tombeau de l'empereur Charlemagne. La paix de Lunéville, signée en février 1801, puis l'acte du Concordat, le 15 juillet, mettent fin aux conflits nés dans les années 1770 : toutes les questions vives léguées par les réformistes et les révolutionnaires sont réglées, le temps d'une refondation est venu, par l'écriture des codes, l'invention d'une autre souveraineté et d'une autre Europe.

Repères bibliographiques

BERTAUD J.-P., *Les Royalistes et Napoléon*, 2009.

BOUDON J.-O., *Napoléon et les cultes*, 2009.

CRÉPIN A. *et alii* (dir.), *Civils, citoyens-soldats et militaires dans l'État-nation (1789-1815)*, 2006.

DAUDET E., *La Police et les chouans sous le Consulat et l'Empire, 1800-1815*, 1895.

FRIJHOFF W. *et alii* (dir.), « Atti del convegno internazionale Repubbliche Sorelle » (1998), *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome. Historicals Studies Papers of the Netherlands Institute in Rome*, 57, 2002.

GAINOT B., *1799, un nouveau Jacobinisme ?*, 2001.

GUENIFFEY P., *Le Dix-huit Brumaire. L'épilogue de la Révolution française*, 2008.

GUYOT R., *Le Directoire et la paix de l'Europe*, 1911.

LAURENS H., *L'Expédition d'Égypte*, 1997.

—, *Orientales I. Autour de l'expédition d'Égypte*, 2004.

LENTZ T., *Le Grand Consulat, 1799-1804*, 1999.

MARTIN V., *La Diplomatie en Révolution : agents, pratiques et renseignements diplomatiques. L'exemple des diplomates français en Italie (1789-1795)*, 2011.

MASSIE M., *Le Troisième Consul Roger Ducos*, 1992.

MEYNIER A., *Le Dix-Huit Brumaire an VIII (9 novembre 1799)*, 1928.

RAO A. (dir.), *Folle contro-rivoluzionarie*, 1999.

ROSENDAAL J., *De Nederlandse Revolutie. Vrijheid, Volk en Vaderland, 1783-1799*, 2005.

RUFER A., *La Suisse et la Révolution française*, 1974.

SERNA P., *La République des girouettes*, 2005.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, t. VI, 2003.

SPARROW E., *Secret Service. British Agents in France, 1792-1795*, 1999.

WARESQUIEL E. de, *Talleyrand, le prince immobile*, 2003.

WOLOCH I., *Jacobin Legacy. The Democratic Movement under the Directory*, 1970.

Bibliographie

Abréviations utilisées

ABPO	*Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest.*
AESC	*Annales, Économies, Sociétés, Civilisations.*
AHR	*American Historical Review.*
AHRF	*Annales historiques de la Révolution française.*
AHSS	*Annales, Histoire, Sciences sociales.*
AR	*Annales révolutionnaires.*
ASHSM	Association suisse d'histoire et de sciences militaires.
CHEFF	Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
CHES	Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution.
CRHENO	Centre de recherche sur histoire de l'Europe du Nord-Ouest.
CRRR	Centre de recherches révolutionnaires et romantiques.
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques.
DUSP	*Dictionnaire des usages sociopolitiques (1770-1815)*, Klincksieck, INaLF, Champion.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
FHS	*French Historical Studies.*
GRHIS	Groupe de recherche d'histoire.
IHRF	Institut d'histoire de la Révolution française.
JFS	*Journal of French Studies.*
MLN	*Modern Language Notes.*
RH	*Revue historique.*
RHMC	*Revue d'histoire moderne et contemporaine.*
RN	*Revue du Nord*.
SER	Société des études robespierristes.

Par convention, le lieu d'édition n'est pas mentionné lorsqu'il s'agit de Paris.

Ouvrages généraux

ABAD Reynald, *La Conjuration contre les carpes. Enquête sur les origines du décret de dessèchement des étangs du 14 frimaire an II,* Fayard, 2006.

ABERDAM Serge, *L'Élargissement du droit de vote en 1792 et 1795…*, thèse dactylographiée, université Paris-I, 2001. Directeur de thèse M. Vovelle.

ACKERMAN Bruce, *Au nom du peuple, les fondements de la démocratie américaine*, Calmann-Lévy, 2007.
ADLER-BRESSE Marcelle, *Sieyès et le monde allemand*, Lille, université de Lille-III, 1977, 2 vol.
AGOSTINI Antoine, *La Pensée politique de Jacques-René Hébert*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1999.
ALZAS Nathalie, *La Liberté ou la mort : l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, 2006.
ANDRÉ Jacques, *La Révolution fratricide*, PUF, 1993.
ANDRESS David, *Massacre at the Champ de Mars. Popular Dissent and Political Culture in the French Revolution*, Londres, Boyden et Brewer, 2000.
—, *The Terror. The Merciless War for Freedom in Revolutionary France*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2005.
ARMITAGE David, SUBRAHMANYAM Sanjay (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context, c. 1760-1840*, Basingstoke (G.-B.), Palgrave Macmillan, 2010.
ARTARIT Jean, *Robespierre*, CNRS Éditions, 2009.
ASHBURN MILLER Mary, *Violence and Nature in the French Revolutionary Imagination, 1789-1794*, Baltimore, John Hopkins University, 2008.
ASTON Nigel, *Religion and Revolution in France, 1780-1804*, Londres, Macmillan, 2000.
AULARD Alphonse, *Actes du Comité de salut public*, Imprimerie nationale, 1895.
AYOUN Richard, *Les Juifs de France. De l'émancipation à l'intégration 1787-1812*, L'Harmattan, 2000.
BABEUF Gracchus, *La Guerre de Vendée et le système de dépopulation*, Tallandier, introduction de R. Sécher et J.-J. Brégeon, 1989 ; rééd., avec une préface de S. Courtois, Éditions du Cerf, 2008.
BACOT Guillaume, *Carré de Malberg et l'origine de la distinction entre souveraineté du peuple et souveraineté nationale*, CNRS Éditions, 1985.
BACZKO Bronislaw, *Comment sortir de la Terreur ? Thermidor et la Révolution*, Gallimard, 1989.
—, *Politiques de la Révolution française*, Gallimard, coll. « Folio », 2008.
BAECQUE Antoine de, *La Caricature révolutionnaire*, CNRS Éditions, 1989.
—, *La Gloire et l'Effroi. Sept morts sous la Terreur*, Grasset, 1997.
BAILYN Bernard, *To Begin the World Anew*, New York, Vintage Books, 2004.
BAKER Keith M. (dir.), *The Political Culture of the Old Regime*, Oxford, Pergamon Press, 1987.
—, *Condorcet, raison et politique*, Hermann, 1988.
—, *Au tribunal de l'opinion*, Payot, 1993.
BALIBAR Renée, *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, PUF, 1985.

BALOSSIER Jacques, *La Commission extraordinaire des Douze (18 mai 1793-31 mai 1793)*, PUF, 1986.
BARNY Roger, *Le Comte d'Antraigues : un disciple aristocrate de J.-J. Rousseau. De la fascination au reniement 1782-1797*, Londres, Voltaire Foundation, 1991.
BART Jean, *La Révolution française en Bourgogne*, Clermont-Ferrand, La Française d'édition et d'impression, 1996.
—, (dir.), *La Constitution du 24 juin 1793, l'utopie dans le droit public français ?*, Dijon, EUD, 1997.
BARTHÉLEMY Gérard, *Créoles-Bossales, conflit en Haïti*, Petit-Bourg (Guadeloupe), Ibis rouge Éditions, 2000.
BASTIEN Pascal, *L'Exécution publique à Paris au XVIII^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.
BEAU Jacky, ISSARTEL Jean-Louis, GASPIN René, *Les Chemins de la Révolution à Bourg-Saint-Andéol, un bastion sans-culotte en Ardèche*, Privas Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, 1988.
BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'Espace des francs-maçons : une sociabilité européenne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
BECQUET Hélène, *Marie-Thérèse de France : l'orpheline du temple*, Perrin, 2012.
BECQUET Hélène et FREDERKING Bettina (dir.), *La Dignité de roi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
BÉCU Jean-Luc et BÉCU Joseph, *Le Clergé jurassien face à la Révolution française, 1789-1799*, Langres, Dominique Guéniot éditeur, 1990.
BELISSA Marc, *Fraternité universelle et intérêt national 1713-1795*, Kimé, 1998.
—, *Repenser l'ordre européen 1795-1802*, Kimé, 2006.
BELISSA Marc, BOSC Yannick et GAUTHIER Florence (dir.), *Républicanismes et droit naturel*, Kimé, 2009.
BELL David A., *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2001.
—, *The First Total War,* New York-Boston, Houghton Mifflin Company, 2007 ; traduction française, *La Première Guerre totale*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
BENABOU Érica-Marie, *La Prostitution et la police des mœurs au XVIII^e siècle*, Perrin, 1987.
BÉNOT Yves, *La Révolution française et la fin des colonies*, La Découverte, 1989.
—, *Les Lumières, l'Esclavage, la Colonisation,* La Découverte, 2005.
BÉNOT Yves et DORIGNY Marcel (dir.), *Grégoire et la cause des Noirs (1789-1831), combats et projets*, Société française d'histoire d'outre-mer et Association pour l'étude de la colonisation européenne, 2000.
BERCÉ Yves-Marie, *Croquants et Nu-Pieds*, PUF, 1974.

—, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, PUF, 1980.
BERGERON Louis, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, EHESS-Mouton, 1978 ; rééd. 1999.
BERGÈS Louis, *Valmy, le mythe de la République*, Toulouse, Privat, 2001.
BERNARD-GRIFFITHS Simone, CHEMIN Marie-Claude et EHRARD Jean (dir.), *Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »,* Universitas, 1992.
BERNET Jacques, *Le Journal d'un maître d'école d'Île-de-France*, Lille, Septentrion, 2000.
BERNET Jacques, JESSENNE Jean-Pierre et LEUWERS Hervé (dir.), *Du Directoire au Consulat. 1. Le lien politique local dans la Grande Nation*, Lille, CRHENO, 1999.
BERTAUD Jean-Paul, *Valmy, la démocratie en armes*, Julliard, 1970.
—, *La Révolution armée*, Robert Laffont, 1979.
—, *Les Amis du roi*, Perrin, 1984.
—, *Choderlos de Laclos, l'auteur des* Liaisons dangereuses, Fayard, 2003.
—, *Les Royalistes et Napoléon*, Flammarion, 2009.
BERTIÈRE Simone, *Marie-Antoinette l'insoumise*, Éditions de Fallois, 2002.
BEST Geoffrey, *War, Society in Revolutionary Europe, 1770-1870*, Leicester, Leicester University Press, 1982.
BETZINGER Claude, *Vie et mort d'Euloge Schneider, ci-devant franciscain*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1997.
BIANCHI Serge, *La Révolution culturelle de l'an II*, Aubier, coll. « Floréal », 1982.
—, *La Révolution et la Première République au village dans les campagnes d'Île-de-France*, CTHS, 2003.
BIANCHI Serge et DUPUY Roger (dir.), *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
BIARD Michel, *Collot d'Herbois : légendes noires et Révolution*, Presses universitaires de Lyon, 1995.
—, *Missionnaires de la République*, CTHS, 2002.
—, *Les Lilliputiens de la centralisation*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.
—, (dir.), *Les Politiques de la Terreur, 1793-1794*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
BIRNBAUM Pierre, *Prier pour l'État. Les Juifs, l'alliance royale et la démocratie*, Calmann-Lévy, 2005.
BLANC Olivier, *Les Hommes de Londres*, Albin Michel, 1989.
BLANDIN Gaston, *Le Pain du pauvre à Nantes, 1789-1799*, Nantes, Éditions de l'Ouest, 1992.
BLANNING T. C. W., *The French Revolutionary Wars, 1787-1802*, Londres, Arnold, 1996.
BLÖMEKE Heinrich, *Revolutionsregierung und Volksbewegung 1793-1794. Die « Terreur » in Département Seine-et-Marne (Frankreich)*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 1989.

BLUCHE Frédéric, *Septembre 1792. Logiques d'un massacre*, Robert Laffont, 1986.
BLUMENKRANZ Bernhard et SOBOUL Albert (dir.), *Les Juifs et la Révolution française*, coll. « Franco-Judaïca », 4, Toulouse, Privat, 1976 ; rééd. Belles Lettres, 1989.
BOCHER Héloïse, *Beaurepaire, entre mythe et mystification*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2005.
—, *Démolir la Bastille*, Vendémiaire, 2012.
BODINIER Bernard et TEYSSIER Éric, *L'Événement le plus important de la Révolution, la vente des biens nationaux*, CTHS, SER, 2000.
BOIS Jean-Pierre, *Dumouriez. Héros et proscrit*, Perrin, 2005.
BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans-La Haye, Mouton, 1960.
BOISROUVRAY Xavier de, *La Révolution dans l'ouest de la France, vue de l'Angleterre*, Nantes, Éditions du Conseil général de Loire-Atlantique, 1989.
BONNET Jean-Claude (dir.), *La Mort de Marat*, Flammarion, 1986.
—, *Naissance du Panthéon, essai sur le culte des grands hommes*, Fayard, 1998.
BONNET Marie-Josèphe, *Les Femmes peintres de la Révolution française*, Vendémiaire, 2012.
BOSC Yannick, *Le Conflit des libertés. Thomas Paine et le débat sur la Déclaration et la Constitution de l'an III*, thèse de doctorat dactylographiée, sous la direction de J. Guilhaumou, université de Provence, 2000.
BOSC Yannick, GAUTHIER Florence et WAHNICH Sophie, *Pour le bonheur et la liberté*, La Fabrique, 2000.
BOUCÉ Paul-Gabriel (dir.), *Évolution et révolution(s) dans la Grande-Bretagne du XVIII^e siècle*, Publications de la Sorbonne, 1990.
BOUCEY François, *Le Débat sur les subsistances (novembre-décembre 1792)*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de F. Brunel, université Paris-I, 2005.
BOUCHARD Aline, *Entre textes parisiens et réalités locales. L'administration départementale du Jura (1790-1793)*, thèse d'histoire, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2011, 3 vol.
BOUDON Jacques-Olivier, *Napoléon et les cultes*, Fayard, 2002.
BOURDIN Isabelle, *Les Sociétés populaires à Paris pendant la Révolution*, Librairie du Recueil Sirey, 1937.
BOURDIN Philippe, *Le Noir et le Rouge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2000.
—, (dir.) *La Révolution 1789-1871. Écriture d'une histoire immédiate,* Clermont-Ferrand/Vizille, Presses universitaires Blaise-Pascal/musée de la

Révolution, 2008.
—, (dir.), *Les Noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
BOURDIN Philippe et GAINOT Bernard (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998.
BOURDIN Philippe, BERNARD Mathias et CARON Jean-Claude (dir.), *La Voix et le Geste. Une approche culturelle de la violence sociopolitique*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005.
BOURDON Léonard, *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains*, 1793.
BOUREAU Alain, *Le Simple Corps du roi*, Les Éditions de Paris, 1988.
BOURGEOIS Bernard et d'HONDT Jacques (dir.), *La Philosophie et la Révolution française*, Vrin, 1989.
BOURGEON Jean, *La Vie est dans le pré*, Nantes, ACL, 1986.
BOUROTTE Yann, *Philosophie, Révolution et historicités, 1789-1794*, thèse de philosophie dactylographiée, sous la direction de B. Binoche, université Paris-I, 2010.
BOURQUIN Marie-Hélène et HEPP Emmanuel, *Aspects de la contrebande au XVIII^e siècle*, PUF, 1969.
BOUTBOUL Julien, *Un rouage du gouvernement révolutionnaire : « la commission des administrations civiles, police et tribunaux »*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de F. Brunel, université Paris-I, 2004.
BOUTIER Jean, *Campagnes en émoi. Révoltes et Révolution en bas Limousin, 1789-1800*, Treignac, Éditions Les Monédières, 1987.
BOUTON Cynthia, *The Flour War*, Pennsylvania State University Press, 1993.
BOYER Henri *et alii*., *Le Texte occitan de la période révolutionnaire 1788-1800*, Montpellier, Section française de l'Association internationale d'études occitanes, 1989.
BRASART Patrick, *Paroles de la Révolution. Les assemblées parlementaires 1789-1794*, Minerve, 1988.
BREDIN Jean-Denis, *Sieyès. La clé de la Révolution française*, Fallois, 1988.
BRÉGEON Jean-Joël, *Carrier et la Terreur nantaise*, Perrin, 1987.
—, *L'Égypte française au jour le jour, 1798-1801*, Perrin, 1991.
—, *Kléber, le dieu Mars en personne*, Perrin, 2002.
BRELOT Claude-Isabelle, *La Noblesse réinventée*, Presses universitaires de Besançon, 1992.
BRET Patrice, *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique de la France, 1763-1830*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
BRINTON Crane, *The Anatomy of Revolution*, New York, Vintage Book, 1965.
BRIOIST Pascal, DRÉVILLON Hervé et SERNA Pierre, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.
BRITSCH Amédée, *La Jeunesse de Philippe-Égalité, 1747-1785*, Payot, 1926.

BROERS Michael, *Napoléon's Other War : Bandits, Rebels and their Pursuers in the Age of Revolution*, Oxford, Peter Lang Ldt, 2010.
BROWN Howard, *Ending the French Revolution. Violence, Justice and Repression from the Terror to Napoleon*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2006.
BROWN Howard et MILLER Judith (dir.), *Taking Liberties. Problems of a New Order from the French Revolution to Napoleon*, Manchester et New York, Manchester University Press, 2002.
BROWNING Christopher, *Des hommes ordinaires : Le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Les Belles Lettres, 1994.
BRUGUIÈRE Michel, *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution*, Orban, 1986.
BRUNEL Françoise, *1794, Thermidor*, Bruxelles, Complexe, 1989.
—, Édition de Billaud-Varenne, *Principes régénérateurs du système social*, Publications de la Sorbonne, 1992.
BRUNEL Françoise et GOUJON Sylvain, *Les Martyrs de Prairial*, Genève, Georg éditeur, 1992.
BRUNET Michel, *Le Roussillon, une société contre l'État*, Perpignan, Le Trabucaire, 1990.
BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française*, Armand Colin, rééd. 1967, t. IX.
BRUSON Jean-Marie et FORRAY-CARLIER Anne (dir.), *Au temps des Merveilleuses. La société parisienne sous le Directoire et le Consulat*, Paris musées/musée Carnavalet, 2005.
BUCHEZ Jean-Baptiste et ROUX Philippe, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, Paulin, 1835-1839.
BURKE Edmund, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, Vrin, 1757 ; rééd. 1998.
BURSTIN Haïm, *Le Faubourg Saint-Antoine à l'époque révolutionnaire*, SER, 1983.
—, (dir.), *Rivoluzione francese, la forza delle idee et la forza delle cose*, Milan, Angelo Guerini, 1990.
—, *Une révolution à l'œuvre, le faubourg Saint-Marcel*, Seyssel, Champ Vallon, 2005,
—, *L'Invention du sans-culotte. Regard sur le Paris révolutionnaire*, Odile Jacob, 2005.
BURTON June K., *Napoleon and the Woman Question : Discourses of the Other Sex in French Education, Medecine and Medical Law, 1799-1815*, Lubbock (Texas), Texas Tech University Press, 2007.
BUSSE Winfried et DOUGNAC Françoise, *François-Urbain Domergue : le grammairien patriote, 1745-1810*, Tübingen, Gunter Narr, 1992.
CAFFIERO Marina, *La Nuova Era. Miti e profezie dell'Italia in rivoluzione*, Rome, Marietti, 1991.
—, *La Repubblica nella città del papa*, Rome, Donzelli editore, 2005.

—, *La Fabrique d'un saint à l'époque des Lumières*, EHESS, 2006.
CALVIÉ Lucien, *Le Renard et les Raisins. La Révolution française et les intellectuels allemands, 1789-1845*, Études et documentation internationales, 1989.
CAMPBELL Peter R. (dir.), *The Origins of the French Revolution*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.
CAMUS Albert, *L'Homme révolté*, Gallimard, NRF, 1966.
CANDÉLA Gilles, *L'Armée d'Italie. Des missionnaires armés à la naissance de la guerre napoléonienne,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
CAPDEVILA Luc, *Les Bretons au lendemain de l'occupation. Imaginaires et comportements d'une sortie de guerre, 1944-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
CAPPIELLO Lucia *et alii*., *1799 : la rivoluzione ad Altamura*, Altamura, Coordinamento Altamura Leonessa di Puglia, 1999.
CARLSON Marvin, *Le Théâtre de la Révolution française*, Gallimard, 1970.
CARON Nathalie, *Paine contre l'imposture des prêtres*, L'Harmattan, 1998.
CARON Pierre, *Les Massacres de Septembre*, La Maison du livre français, 1935.
—, *La Première Terreur, les missions du conseil exécutif provisoire et de la Commune de Paris*, PUF, 1950.
CARROT Georges, *Révolution et maintien de l'ordre, 1789-1799*, S.P.M. Kronos, 1995.
—, *La Garde nationale, 1789-1871. Une force publique ambiguë*, L'Harmattan, 2001.
CASTAGNETTI Philippe (dir.), dossier « Le jansénime en Forez au XVIII^e siècle », *Entretemps*, vol. 3, Saint-Étienne, université Jean-Monnet, p. 6-82, 2004.
CASTAINGTS-BERETERVIDE Mayi, *La Terreur et la déportation des Basques du Labourd*, Saint-Jean-de-Luz, Ikuska, coll. « Oroituz », 1994.
CASTALDO André, *Les Méthodes de travail de la Constituante*, PUF, 1992.
CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
CASTELLÀ I PUJOL Maria Betlem, *Revolució, Poder e Informació*, Universitat Autonoma de Barcelona et université Paris-I, thèse dactylographiée, sous la direction de L. Roura i Aulinas et J.-C. Martin, 2008, 2 vol.
CASTELLAN Georges, *Une cité provençale dans la Révolution, chronique de la ville de Vence, 1790*, Flammarion, 1978.
CATTANEO Massimo, *Gli occhi di Maria sulla Rivoluzione…*, Rome, Istituto Nazionale di Studi Romani, 1995.
—, *La Sponda sbagliata del Tevere*, Naples, Vivarium, 2004.
CAUNA Jacques de (dir.), *Toussaint Louverture et l'indépendance d'Haïti*, Karthala, 2004.
CEFAÏ Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, La Découverte, 2007.
CERTEAU Michel de, JULIA Dominique et REVEL Jacques, *Une politique de la langue, la Révolution française et les patois*, Gallimard, 1975 ; réed. 2002.

CÉSAIRE Aimé, *La Tragédie du roi Christophe*, Société Nouvelle Présence Africaine, 2000.
CHAGNY Robert (dir.), *La Révolution française. Idéaux, singularités, influences*, Presses universitaires de Grenoble, 2002.
CHAMPAUD Claude, *Une tentative de pacification des esprits en 1794, la commission philanthropique de Rennes*, Sirey, 1962.
CHANTIN Jean-Pierre, *Les Amis de l'œuvre de la vérité*, Presses universitaires de Lyon, 1998.
CHAPPEY Jean-Luc, *La Société des observateurs de l'homme*, SER, 2002.
CHARLES-GAFFIOT Jacques, *Trônes en majesté. L'autorité et son symbole*, Cerf, 2011.
CHARTIER Roger, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, 1988.
CHASSIN Charles-Louis, *Études documentaires sur la Révolution française, la Vendée et la chouannerie*, 11 vol., en quatre parties, 1. « La préparation de la guerre de Vendée » (t. I-III), 2. « La Vendée patriote » (t. IV-VII), 3. « Les pacifications de l'Ouest » (t. VIII-X), 4. « La Vendée et la chouannerie » (t. XI), Mayenne, 1892-1900 ; rééd. Floch, 1973.
CHAUMIÉ Jacqueline, *Le Réseau d'Antraigues*, Plon, 1968.
CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *La Noblesse au XVIII^e siècle. De la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Complexe, 1984.
CHICKERING Roger, FÖRSTER Stig (dir.), *War in an Age of Revolution*, Washington, Cambridge University Press, 2010.
CHOISEUL duc de, *Histoire et procès des naufragés de Calais*, Bossange frères, 1824.
CHOPELIN Paul, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805*, Letouzey et Ané, 2010.
CHURCH Clive H., *Revolution and Red Tape : the French Ministerial Bureaucracy, 1770-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
CLARK Samuel, *State and Status. The Rise of State and Aristocratic Power in Western Europe*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1995.
CLARKE Joseph, *Commemorating the Dead in Revolutionary France, Revolution and Remembrance 1789-1799*, Cambridge University Press, 2007.
COBB Richard, *Les Armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793-floréal an II*, Paris-La Haye, Mouton et C^o^, 1961.
—, *La Mort est dans Paris*, Le Chemin vert, 1985.
COBBAN Alfred, *The Myth of the French Revolution*, Londres, H. K. Lewis, 1955.
—, *Le Sens de la Révolution française*, Seuil, 1964 ; rééd. 1984.
COCHIN Augustin, *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, Copernicus, 1978.
—, *La Révolution et la libre-pensée*, Copernicus, 1924 ; rééd. 1979.

COCK Jacques de, *Les Cordeliers dans la Révolution française*, Lyon, Fantasques Éditions, 2001.
COHEN Alain, *L'Imprimerie nationale sous la Révolution française, le Consulat et l'Empire*, mémoire de DEA dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2004.
COHEN Déborah, *Le Peuple : de l'Autre au différent. La construction des identités individuelles et collectives des classes populaires*, thèse dactylographiée, sous la direction d'A. Farge, EHESS, 2004.
COMBES Louis, *Épisodes et curiosités révolutionnaires*, G. Decaux, 1872.
CONAC Gérard et MACHELON Jean-Pierre (dir.), *La Constitution de l'an III. Boissy d'Anglas et la naissance du libéralisme constitutionnel*, PUF, 1999.
CONEIN Bernard, *Langage politique et mode d'affrontement. Le jacobinisme et les massacres de Septembre*, thèse de III^e cycle dactylographiée, sous la direction de R. Mandrou, EHESS, 1978.
COQUARD Olivier, *Jean-Paul Marat*, Fayard, 1993.
CORBIN Alain, *Les Cloches de la terre*, Albin Michel, 1994.
CORDIER Ségolène, *La Candeur : une loge maçonnique au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2006.
CORNETTE Joël, *Un révolutionnaire ordinaire, Benoît Lacombe négociant, 1759-1819*, Seyssel, Champ Vallon, 1986.
COSANDEY Fanny et DESCIMON Robert, *L'Absolutisme en France*, Seuil, coll. « Points », 2002.
COTTRET Bernard, *La Révolution américaine*, Perrin, 2004.
COTTRET Monique, *La Bastille à prendre*, PUF, 1989.
—, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIII^e siècle*, Albin Michel, 1998.
COUDART Laurence, *La Gazette de Paris, un journal de Paris pendant la Révolution française, 1789-1792*, L'Harmattan, 1995.
COURTOIS E. B., *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre*, Imprimerie nationale, an III.
—, *Rapport… sur les événements du 9 thermidor an II*, Imprimerie nationale, an IV.
COUSIN Bernard (dir.), *Les Fédéralismes, réalités et représentations 1789-1794*, Marseille, Presses de l'université de Provence, 1995.
COUSIN Bernard, CUBELLS Monique et MOULINAS René, *La Pique et la Croix. Histoire religieuse de la Révolution française*, Centurion, 1989.
COUTY Daniel et KOPP Robert (dir.), *Romantisme et Révolution(s)*, Gallimard, 2008.
CRAVERI Benedetta, *Marie-Antoinette et le scandale du collier*, Gallimard, 2008.
CRÉPIN Annie, *Révolution et armée nouvelle en Seine-et-Marne, 1791-1797*, CTHS, 2008.
—, *Vers l'armée nationale. Les débuts de la conscription en Seine-et-Marne, 1798-1815*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

CRÉPIN Annie, JESSENNE Jean-Pierre et LEUWERS Hervé (dir.), *Civils, citoyens-soldats et militaires dans l'État-nation, 1789-1815*, SER, 8, 2006.
CROISILLE Christian et EHRARD Jean (dir.), *La Légende de la Révolution*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, 1988.
CROOK Malcolm, *Toulon in War and Revolution*, Manchester University Press, 1991.
—, *Elections in the French Revolution : An Apprenticeship in Democracy 1789-1799*, Cambridge University Press, 1996.
CROW Thomas, *L'Atelier de David*, Gallimard, 1997.
—, *La Peinture et son public au XVIII^e siècle*, Macula, 2000.
CUOCO Vincenzo, *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli*, présentation d'A. de Francesco, Manduria-Bari-Rome, Piero Lacaita Editore, 1998.
CZOUZ-TORNARE Alain-Jacques et ANDREY Georges, *Louis d'Affry, premier landamman de la Suisse 1743-1810*, Genève, Slatkine reprints, 2003.
DARNTON Robert, *Mesmer ou la fin des Lumières*, Perrin, 1985.
—, *The Kiss of Lamourette, Reflections on Cultural History*, New York et Londres, Norton & C^o, 1990.
—, *Édition et sédition*, Gallimard, 1991.
—, *George Washington's False Teeth*, New York et Londres, Norton & C^o, 2003.
—, *Le Diable dans un bénitier. L'art de la calomnie en France, 1650-1800*, Gallimard, 2010.
DAUDET Ernest, *La Police et les chouans sous le Consulat et l'Empire, 1800-1815*, Plon-Nourrit, 1895.
—, *Madame Royale, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette*, Hachette, s.d. [1912].
DAUGA Pierre, *Un prélat politique à la fin de l'Ancien Régime : Loménie de Brienne*, Lille, ANRT, 2002.
DAVID Marcel, *Fraternité et Révolution française, 1789-1799*, Aubier, 1987.
—, *Le Peuple, les droits de l'homme et la république démocratique*, L'Harmattan, 2003.
DEAN Rodney J., *L'Église constitutionnelle, Napoléon et le concordat de 1801*, édité par l'auteur, 2004.
—, *L'Abbé Grégoire et l'Église constitutionnelle après la Terreur, 1794-1797*, Picard, 2008.
DE FRANCESCO Antonino, *Il governo senza testa, movimento democratico e federalismo nell Francia rivoluzionaria 1789-1795*, Naples, Morano, 1992.
—, *La Democrazia alla prova della spada. Esperienza e memoria del 1799 in Europa*, Milan, Guerini e associati, 2003.
DELEPLACE Marc, *L'Anarchie de Mably à Proudhon, 1750-1850*, ENS-LSH Éditions, 2002.
—, *Les Discours de la haine. Récits et figures de la passion dans la Cité*, Lille, Septentrion, 2009.

DELON Michel, *L'Idée d'énergie au tournant des Lumières, 1770-1820*, PUF, 1988.
—, (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, PUF, 1997 ; rééd. 2007.
DELORME Philippe, *L'Affaire Louis XVII*, Tallandier, 1995.
DELPONT Hubert, *La Victoire des croquants*, Nérac, Les Amis du vieux Nérac, 2002.
DEMÉLAS Marie-Danielle, *L'Invention politique : Bolivie, Équateur, Pérou au XIXe siècle*, Éditions Recherche sur les civilisations, 1992.
DÉMIER Francis (dir.), *Louis Blanc, un socialiste en république*, Créaphis, 2005.
DENIS Vincent, QUIVIGER Pierre-Yves et SALEM Jean, *Figures de Sieyès : droit, histoire, philosophie*, Publications de la Sorbonne, 2008.
DERASSE Nicolas, *La Défense dans le procès criminel sous la Révolution et le Premier Empire (1789-1810) : les mutations d'une fonction et d'une procédure*, thèse de droit dactylographiée, université Lille-II, 1998.
DERRIENNIC Jean-Pierre, *Les Guerres civiles*, Presses de Sciences-Po, 2001.
DESAN Suzanne, *Reclaiming the Sacred : Lay Religion and Popular Politics in Revolutionary France*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.
DEVEAU Jean-Michel, *Le Commerce rochelais face à la Révolution*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1989.
DEVLEESHOUWER Robert, *L'Arrondissement du Brabant sous l'occupation française (1794-1795)*, Bruxelles, université libre, 1964.
DHOMBRES Jean et DHOMBRES Nicole, *Lazare Carnot*, Fayard, 1997.
DIDEROT Denis, *Salons de 1767, ruines et paysages*, Hermann, 1995.
DINGLY Laurent, *Robespierre*, Flammarion, 2004.
DI RIENZO Eugenio, *Alle origini della Francia contemporanea. Economica, politica e società nel pensiero di André Morellet 1756-1819*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiana, 1994.
—, *Marc Antoine Jullien de Paris (1789-1848). Una biografia politica*, Naples, Guida Editori, 1999.
DOMMANGET Maurice, *Enragés et curés rouges en 1793 : Jacques Roux et Pierre Dolivier*, Spartacus, 1948 ; rééd. 1976, 1993.
DORIGNY Marcel et GAINOT Bernard, *La Société des amis des Noirs, 1788-1799*, Éditions Unesco/Édicef, 1998.
DOUTHWAITE Joan, *The Wild Girl, Natural Man and the Monster*, University of Chicago Press, 2002.
DOYLE William, *Aristocracy and its Ennemies in the Age of Revolution*, Oxford University Press, 2009.
DOYON André, *Un agent royaliste pendant la Révolution, Pierre-Jacques Le Maître (1790-1795)*, SER, 1969.
DRÉVILLON Hervé, *L'Impôt du sang*, Tallandier, 2005.
DUBOIS Laurent, *Les Esclaves de la République*, Calmann-Lévy, 1998.
—, *Les Vengeurs du Nouveau Monde*, Rennes, Les Perséides, 2005.
DUBRAY Jean, *Les Fondements anthropologiques et l'art social dans l'œuvre de l'abbé Grégoire*, Lille, ANRT, 2004, 2 vol.

DUCHARME Michel, *Le Concept de liberté au Canada à l'époque des Révolutions atlantiques (1776-1838)*, Montréal-Kingston-Londres, McGill-Queen's University Press, 2010.
DUHAUSSAY Romain, *Victimes et survivants des massacres de septembre*, mémoire de master 1 dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2007.
DUMA Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793)*, Publications de la Sorbonne, 1995.
DUMONT Georges-Henri, *Histoire de la Belgique*, Bruxelles, Le Cri éditions, 1997.
DUNN Susan, *The Death of Louis XVI. Regicide and the French Political Imagination*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1994.
—, *Sister Revolutions : French Lightning, American Light*, New York, Faber & Faber, Inc, 1999.
DUPÂQUIER Jacques et POITRINEAU Abel, *Carrier*, Pontoise, Les Étannets, 1995.
DUPORT Anne-Marie, *Terreur et Révolution, Nîmes en l'an II (1793-1794)*, Jean Touzot, 1987.
—, (dir.), *Religion, Révolution, contre-révolution dans le Midi (1789-1799)*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1990.
DUPRAT Annie, *Le Roi décapité, essai sur les imaginaires politiques*, Cerf, 1992.
—, *Marie-Antoinette, la reine dévoilée*, Perrin, 2006.
DUPRAT Catherine, *Le Temps des philanthropes*, CTHS, 1993.
DUPUY Roger, *La Garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine, 1789-mars 1793*, Klincksieck, 1972.
—, *De la Révolution à la chouannerie*, Flammarion, 1988.
—, (dir.), *Pouvoir local et Révolution, 1780-1850. La frontière intérieure*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995.
—, *Les Chouans,* Hachette, coll. « Vie quotidienne », 1997.
—, *Aux origines idéologiques de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
—, *La Politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïté du populisme*, Albin Michel, 2002.
DUPUY Roger et MORABITO Marcel (dir.), *1795. Pour une République sans Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
DURKHEIM Émile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, 2003.
DUROT-BOUCÉ Elizabeth, *Le Lierre et la chauve-souris. Réveils gothiques…*, Presses Sorbonne nouvelle, 2004.
DUSSERT Gilbert, *Vadier, le grand inquisiteur, 1736-1828*, Imprimerie nationale, 1989.
DUVERNOIS Christian, *Le Jardin privé de Marie-Antoinette*, Imprimerie nationale, 2008.
DZIEMBOVSKI Edmond, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770*, Oxford,

Voltaire Foundation, 1998.
EDELMAN Nicole, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France, 1785-1914*, Albin Michel, 1995.
EDELSTEIN Dan, *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature and the French Revolution*, Chicago, The University of Chicago Press, 2009.
EGRET Jean, *La Prérévolution française*, PUF, 1962.
EL KENZ David (dir.), *Le Massacre, objet d'histoire*, Gallimard, coll. « Folio », 2005.
ELLIOTT Marianne, *Partners in Revolution. The United Irishmen and France*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1982.
ENGLUND Steven, *Napoleon. A Political Life*, New York, Scribner, 2004.
ERMAKOFF Ivan, *Ruling Oneself out : a Theory of Collective Abdications*, Durham, Duke University press, 2008.
ESCANDE Renaud (dir.), *Le Livre noir de la Révolution française*, Cerf, 2008.
ESDAILLE Charles (dir.), *Popular Resistance in the French Wars, Patriots, Partisans and Land Pirates*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005.
FARGE Arlette, *La Vie fragile*, Seuil, 1986.
—, *Dire et mal dire*, Seuil, 1998.
FARGE Arlette et REVEL Jacques, *Les Logiques de la foule : l'affaire des enlèvements d'enfants à Paris en 1750*, Hachette, 1988.
FAUCHOIS Yann, *Religion et France révolutionnaire*, Herscher, 1989.
FÉLIX Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy 1763-1768*, CHEFF, 1999.
—, *Louis XVI et Marie-Antoinette. Un couple en politique*, Payot, 2006.
FERRERO Guglielmo, *Les Deux Révolutions françaises, 1789-1796*, Neuchâtel, La Baconnière, 1951 ; rééd. Livre de Poche, 1989.
FERRONE Vincenzo et ROCHE Daniel (dir.), *Le Monde des Lumières*, Fayard, 1999.
FIGEAC Michel, *Destins de la noblesse bordelaise, 1770-1830*, Bordeaux, Fondation historique du Sud-Ouest, 1996.
—, *L'Automne des gentilshommes. Noblesse d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*, Champion, 2002.
FITZSIMMONS Michael, *The Night the Old Regime Ended. August 4, 1789, and the French Revolution*, Pennsylvania State University Press, 2003.
FLEISCHMANN Hector, *Les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette*, Genève, Slatkine reprints, 1908 ; rééd. 1976.
FLOUCK François *et alii, De l'ours à la cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud*, Lausanne, Payot, 1998.
FOLLAIN Antoine, *Le Village sous l'Ancien Régime*, Fayard, 2008.
FORREST Alan, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire*, Perrin, 1988.
—, *The Revolution in Provincial France : Aquitaine, 1789-1799*, Clarendon Press, 1996.

FOUCAULT Michel, *Il faut défendre la société*, Gallimard-Le Seuil, coll. « Hautes Études », 1997.
FRÉLAUT Bertrand, *Les Bleus de Vannes, 1791-1796*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1991.
FREUNDLICH Francis, *Le Monde du jeu à Paris, 1715-1800*, Albin Michel, 1995.
FROSTIN Roger, *Les Révoltes blanches de Saint-Domingue*, L'École, 1975.
FUMAROLI Marc, *Chateaubriand : Poésie et Terreur*, Éditions de Fallois, 2003.
FUOC Renée, *La Réaction thermidorienne à Lyon 1795*, Lyon, Fédérop, 1989.
FUREIX Emmanuel, *La France des larmes*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.
FURET François, *Penser la Révolution française*, Gallimard, 1978.
FURET François et OZOUF Mona (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française,* Flammarion, 1988.
—, (dir.), *La Gironde et les Girondins*, Payot, 1991.
GAINOT Bernard, *1799, un nouveau Jacobinisme ?*, CTHS, 2001.
—, *Les Officiers de couleur dans les armées de la Révolution et de l'Empire, 1792-1815*, Karthala, 2007.
GAINOT Bernard et SERNA Pierre (dir.), *Secret et République*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004.
GARDIE A., *La Commune de Paris, 10 août 1792-9 thermidor an II. Essai sur le gouvernement des masses*, Librairie sociale et économique, 1940.
GARETT Clarke, *Respectable Folly, Millenarians and the French Revolution in France and England*, Baltimore et Londres, John Hopkins University Press, 1975.
GARRIOCH David, *The Making of Revolutionary Paris*, Berkeley, University of California Press, 2002.
GASCAR Pierre, *L'Ombre de Robespierre*, Gallimard, 1979.
GASPAR David B. et GEGGUS David P., *A Turbulent Time, the French Revolution and the Greater Carribean*, Indianapolis, Indiana University Press, 1997.
GAUCHET Marcel, *La Révolution des droits de l'homme*, Gallimard, 1989.
—, *La Révolution des pouvoirs*, Gallimard, 1995.
GAUTHIER Florence, *La Voie paysanne dans la Révolution française, l'exemple picard*, Maspero, 1977.
—, *Triomphe et mort du droit naturel en révolution, 1789-1795-1802*, PUF, 1992.
—, (dir.), *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !*, SER, 2002.
—, *L'Aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des citoyens de couleur, 1789-1791*, CNRS Éditions, 2007.
GEGGUS David P., *Slavery, War and Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1982.
GENDRON Francis, *La Jeunesse sous Thermidor*, PUF, 1979 ; rééd. 1983.
GÉRARD Alain, *« Par principe d'humanité… » La Terreur et la Vendée*, Fayard, 1999.

GERSHOY Leo, *Bertrand Barère, a Reluctant Terrorist*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1962.
—, *L'Europe des princes éclairés 1763-1789*, Fayard, 1944 ; rééd. 1966.
GILLI Marita, *Georg Forster, l'œuvre d'un penseur allemand réaliste et révolutionnaire (1754-1794)*, Lille-Paris, université Lille-III et H. Champion, 1975.
—, *Pensée et pratique révolutionnaires à la fin du XVIIIe siècle en Allemagne*, Les Belles Lettres, 1989.
GIRAULT DE COURSAC Paul et GIRAULT DE COURSAC Pierrette, *Enquête sur le procès du roi Louis XVI*, La Table Ronde, 1982.
—, *Sur la route de Varennes*, François-Xavier de Guibert, 3e éd. augmentée, 2007.
GODECHOT Jacques, *Les Commissaires aux armées sous le Directoire*, Fustier, 1937, 2 vol. ; rééd. PUF, 1941.
—, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, PUF, 1951 ; rééd. 1985.
—, *Les Révolutions, 1770-1799*, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 1965.
—, *La Prise de la Bastille*, Gallimard, 1965.
—, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Garnier-Flammarion, 1970.
—, *La Grande Nation*, Aubier-Montaigne, 1983.
—, *La Contre-Révolution, 1789-1804*, PUF, 1984.
—, *Le Comte d'Antraigues. Un espion dans l'Europe des émigrés*, Fayard, 1986.
GODFREY J. L., *Revolutionary Justice : a Study of the Organization Personnel and Procedure of the Paris Tribunal, 1793-1795*, Chapell Hill, University of North Carolina Press, 1951.
GODINEAU Dominique, *Citoyennes tricoteuses*, Alinéa, 1988.
GOETZ Adrien, *Le Style Marie-Antoinette*, Assouline, 2005.
GOLAY Éric, *Quand le peuple devint roi*, Genève, Slatkine, 2001.
GOLDSTEIN-SEPINWALL Alyssa, *The Abbé Grégoire and the French Revolution*, Berkeley, California University Press, 2005.
GOLDSTONE Jack A., *Revolution and Rebellion in the Early Modern World*, Berkeley, University of California Press, 1991.
GOULEMOT Jean-Marie, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main. Lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991.
—, *Le Règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions, XVIIe-XVIIIe siècle*, UGE, 1975 ; rééd. Albin Michel, 1996.
GOYARD Claude (dir.), *Le Bicentenaire du procès du roi*, François-Xavier de Guibert, 1993.
GRANIER Jean-Luc, *Béziers face à l'autorité départementale de Montpellier sous le Directoire*, Lille, Septentrion, 1992.
GRATEAU Philippe, *Les Cahiers de doléances. Une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

GREENE Jack P. et POLE J. R. (dir.), *A Companion to the American Revolution*, Malden (Mass.), Blackwell, 2000.
GREER Donald, *The Incidence of the Terror*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1935.
GREVET René, *L'Avènement de l'école contemporaine en France 1789-1835*, Lille, Septentrion, 2001.
GRIFFITHS Robert H., *Le Centre perdu. Malouet et les monarchiens dans la Révolution française*, Presses universitaires de Grenoble, 1988.
GROSS Jan T., *Neighbours : The Destruction of the Jewish Community in Jedwabne, Poland*, Londres, Arrow Books Ltd, 2003.
GROSS Jean-Pierre, *Égalitarisme jacobin et droits de l'homme, 1793-1794, la grande famille de la Terreur*, Arcantères, 2000.
GRUDER Vivian R., *The Notables and the Nation : the Political Schooling of the French, 1787-1788*, Cambridge (Mass.), Harvard Press, 2007.
GRUZINSKI Serge, *Les Quatre Parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, La Martinière, 2004.
GUEDJ Denis, *Le Mètre du monde*, Seuil, 2000.
GUENIFFEY Patrice, *Le Nombre et la raison*, EHESS, 1993.
—, *La Terreur*, Gallimard, 2000.
—, *Le Dix-huit Brumaire. L'épilogue de la Révolution française*, Gallimard, 2008.
GUÉRIN Daniel, *La Lutte de classes sous la Première République, bourgeois et bras-nus*, Gallimard, 1946.
—, *Bourgeois et bras-nus. La guerre sociale sous la révolution 1793-1795*, Les Nuits rouges, 1998.
GUICHETEAU Samuel, *La Révolution des ouvriers nantais*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
GUILCHER Jean-Michel, *La Contredanse et les renouvellements de la danse française*, Mouton, 1969 ; rééd. 2004.
GUILCHER Jean-Michel et GUILCHER Yves, *L'Histoire de la danse, parent pauvre de la recherche*, Toulouse, Isatis, 1994.
GUILHAUMOU Jacques, *La Mort de Marat*, Bruxelles, Complexe, 1989.
—, *Marseille républicaine, 1791-1793*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.
—, *L'Avènement des porte-parole de la République, 1789-1792*, Lille, Septentrion, 1998.
GUILLEMIN Henri, *Benjamin Constant, muscadin*, Gallimard, 1958.
—, *Robespierre, politique et mystique*, Seuil, 1987.
GUIOMAR Jean-Yves, *La Nation entre l'histoire et la raison*, La Découverte, 1990.
—, *L'Invention de la guerre totale*, Le Félin, 2004.
GÜNTHER Horst, *Die Französische Revolution*, Francfort-sur-le-Main, Deutscher Klassiker Verlag, 1985.
GUYOT Raymond, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, Félix Alcan, 1911.

HALÉVI Ran, *Les Loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime*, Armand Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1984.
HAMEL Ernest, *Histoire de Robespierre*, édité par l'auteur, 1867, t. 3.
HAMMERSLEY Rachel, *French Revolutionaries and English Republicans, The Cordeliers Club 1790-1794*, Woodbridge, Boydell Press, Royal Historical Society, 2005.
HANSON Paul R., *The Jacobin Republic under Fire : The Federalist Revolt in the French Revolution*, Pennsylvania State University Press, 2003.
HARDMAN John, *Overture to Revolution. The 1787 Assembly of Notables and the Crisis of France's Old Regime*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
HAUTERIVE Ernest d', *Figaro-policier. Un agent secret sous la terreur*, Librairie Perrin, 1928.
—, *Mouchards et policiers*, Gallimard, 1936.
HAYDON Colin et DOYLE William (dir.), *Robespierre*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
HENWOOD Philippe et MONANGE Edmond, *Brest, un port en révolution 1789-1799*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989.
HERMON-BELOT Rita, *L'Abbé Grégoire : la politique et la vérité*, Seuil, 2000.
HERRMANN-MASCARD Nicole, *L'Emprunt forcé de l'an II. Un impôt sur la fortune*, Aux Amateurs de livres, 1990.
HESS Rémi, *La Valse, un romantisme révolutionnaire*, Métailié, 2003.
HESSE Carla, *Publishing and Cultural Politics in Revolutionary Paris*, Berkeley, University of California Press, 1991.
—, *The Other Enlightenment : how French Women became Modern*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 2001.
HIGGS David, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution 1800-1870*, Liana Lévi, 1990.
HIGONNET Patrice, *Class, Ideology, and the Rights of Nobles during the French Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
—, *La Mort de Mique*, Vendémiaire, 2011.
HILAL Mouna, *L'Affaire Réveillon*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2004.
HILBERG Raul, *Exécuteurs, victimes, témoins. La catastrophe juive 1933-1945*, Gallimard, coll. « Folio », 1994.
—, *La Politique de la mémoire*, Gallimard, 1996.
HIPPLER Thomas, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, PUF, 2006.
HIRSCH Jean-Pierre, *La Nuit du 4 août*, Julliard-Gallimard, coll. « Archives », 1978.
—, *Les Deux Rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, EHESS, 1991.
HOBSBAWM Éric, *Les Bandits*, Maspero, 1972.
—, *L'Ère des Révolutions*, Hachette, coll. « Pluriel », 2002.

HODILLÉ Pauline, *La Correspondance du vicomte de Mirabeau, 14 septembre 1790-1er septembre 1792*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2003.
HOFFMANN Werner, *Une époque en rupture 1750-1830*, Gallimard, 1995.
HUBLOT Emmanuel, *Valmy ou la défense de la nation par les armes*, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
HUET Marie-Hélène, *Mourning Glory*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997.
HUNT Lynn A., *Politics, Culture and Class in the French Revolution*, Los Angeles, University of California Press, Methuen and Co, 1984.
—, *The Family Romance of the French Revolution*, Los Angeles, University of California Press, 1992.
—, (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity 1500-1800*, New York, Zone Books, 1993.
HURBON Laënnec (dir), *L'Insurrection des esclaves de Saint-Domingue*, Karthala, 2000.
HUSSENET Jacques (dir.), *« Détruisez la Vendée ! »*, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques, 2007.
HUTT Maurice, *Chouannerie and Counter-Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
ILOVAÏSKI Olga, *La Disgrâce de Calonne*, Comité d'histoire économique et financière, 2008.
ISNENGHI Mario, *L'Italia in Piazza*, Milan, Arnoldo Mondadori ed, 1994.
ISRAËL Jonathan I., *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité, 1650-1750*, Éditions Amsterdam, 2005.
JACOB Louis, *Joseph le Bon (1765-1795)*, Mellotée éditeur, 1934.
JARRIGE François, *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle 1780-1860*, Presses universitaires de Rennes, 2009.
JAUME Lucien, *Le Discours jacobin et la démocratie*, Fayard, 1989.
JESSENNE Jean-Pierre, *Pouvoir au village et Révolution, Artois 1760-1848*, Presses universitaires de Lille, 1987.
—, (dir.), *Du Directoire au Consulat. 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-nation*, Rouen-Lille, GRHIS et CRHENO, 2001.
—, (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Presses universitaires de Rennes, 2007.
JESSENNE Jean-Pierre, DEREGNAUCOURT Gilles, HIRSCH Jean-Pierre, LEUWERS Hervé (dir.), *Robespierre, de la nation artésienne à la République et aux nations*, Lille, CRHENO, 1994.
JESSENNE Jean-Pierre, MORIEUX Renaud et DUPUY Pascal (dir.), *Le Négoce de la paix, les nations et les traités franco-britanniques 1713-1802*, SER, 2008.
JONES Peter, *The Peasantry in the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

JORDAN David P., *The King's Trial : the French Revolution vs Louis XVI*, Berkeley, University of California Press, 1979.
JOURDAN Annie, *Les Monuments de la Révolution 1770-1804*, Champion, 1997.
—, *La Révolution batave : entre la France et l'Amérique (1795-1806)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
JOUVENEL François de, *Les Pouvoirs révolutionnaires face aux camps de Jalès (1790-1792)*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2003.
JUNOT Laure, duchesse d'Abrantès, *Histoire des salons de Paris…*, Imprimerie de Casimir, 1838.
KAPLAN Steven L., *Les Ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Fayard, 1988.
—, *La Fin des corporations*, Fayard, 2001.
KATES Gary, *The* Cercle social, *the Girondins, and the French Revolution*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1985.
KERDON Armelle, *La « Division du Finistère », un bataillon de fédérés, 10 août 1792*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction d'A. Soboul, université Paris-I, 1972.
KONDRATIEVA Tamara, *Bolcheviks et Jacobins*, Payot, 1989.
KORS Alan Charles (dir.), 2002, *Encyclopedia of Enlightenment*, Oxford, Oxford University Press, 4 vol.
KOSELLECK Reinhart, *Le Règne de la critique*, Éditions de Minuit, 1979.
—, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'EHESS, 1990.
KRAMPL Ulrike, *« Sous prétexte de magie », les secrets des faux sorciers de la police de Paris entre croyances et escroquerie au XVIII^e siècle*, thèse dactylographiée, sous la direction d'A. Farge, EHESS, 2004.
KWASS Michael, *Privilege and the Politics of Taxation in Eighteenth-Century France*, New York, Cambridge University Press, 2000.
LABOURDETTE Jean-François, *Vergennes, ministre principal de Louis XVI*, Desjonquères, 1990.
LABROUSSE Ernest, *La Crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, PUF, 1944 ; rééd. 1990.
LA HARPE Jean-François, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou De la persécution suscitée par les barbares du XVIII^e siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, 1797.
LAMARTINE Alphonse de, *Histoire des Girondins*, rééd. 1891, 6 vol.
LAPIED Martine, *Le Comtat et la Révolution française*, Presses universitaires d'Aix-en-Provence, 1996.
LAPIED Martine et PEYRARD Christine (dir.), *La Révolution française au carrefour des recherches*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2003.
LAQUEUR Thomas, *Le Sexe en solitaire*, Gallimard, 2005.

LARRÈRE Catherine, *L'Invention de l'économie au XVIIIe siècle*, PUF, 1992.
LASCOUMES Pierre, PONCELA Pierrette et LENOËL Pierre, *Au nom de l'ordre. Une histoire politique du code pénal*, Hachette, 1989.
LATOUR Bruno, *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, 2006.
LATREILLE André, *L'Église catholique et la Révolution française*, Hachette, 1950, 2 vol.
LAURENS Henry, *L'Expédition d'Égypte*, Seuil, coll. « Points », 1997.
—, *Orientales I. Autour de l'expédition d'Égypte*, CNRS Éditions, 2004.
LAVEN David et RIALL Lucy (dir.), *Napoleon's legacy : Problems of Government in Restoration Europe*, Oxford-Londres, Berg Publishers, 2000.
LAVERGNE Léonce de, *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, Michel Lévy frères, 1864.
LE BOZEC Christine, *Boissy d'Anglas, un grand notable libéral*, Privas, FOL, 1995.
LE BOZEC Christine et WAUTERS Éric, *En hommage à Claude Mazauric. Pour la Révolution française*, Rouen, IRED-CRHCT, 1998.
LEBRUN François, *Parole de Dieu et Révolution. Les sermons d'un curé angevin avant et pendant la guerre de Vendée*, Imago, 1988.
LEBRUN François et DUPUY Roger (dir.), *Les Résistances à la Révolution,* Imago, 1987.
LECLERCQ Henri dom, *Vers la fédération, janvier-juillet 1790*, Letouzey et Ané, 1929.
LE COUR GRANDMAISON Olivier, *Les Citoyennetés en révolution (1789-1794)*, PUF, 1992.
LEDRÉ Charles, *Le Culte caché sous la Révolution : les missions de l'abbé Linsolas*, Éditions Bonne Presse, 1948, 1949.
LEFEBVRE Georges, *La Grande Peur de 1789*, Colin, 1932.
—, *La France sous le Directoire, 1795-1799*, Messidor/Éditions sociales, coll. « Terrains », 1984.
LEFEBVRE Joël, *La Révolution française vue par les Allemands*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1987.
LEFORT Claude, *L'Invention démocratique*, Fayard, 1981.
—, *La Complication. Retour sur le communisme*, Fayard, 1999.
LE GALL Didier, *Napoléon et le Mémorial de Sainte-Hélène*, Kimé, 2003.
LE GALL Jean-Marie, *Le Mythe de Saint-Denis, entre Renaissance et Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.
LE GOFF T. J. A., *Vannes and its Region. A Study of Town and Country in Eighteenth Century France*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
LEGRAND Aurélien, *Organisation et fonctionnement du Tribunal révolutionnaire de Paris, 9 mars 1793-22 prairial an II*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de F. Brunel, université Paris-I, 2005.

LEGRAND Emmanuel, *Les Fouetteuses des Couëts, une émeute féminine à Nantes, 3 juin 1791,* mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, Nantes, université de Nantes, 1995.
LEMARCHAND Guy, *La Fin du féodalisme dans le pays de Caux*, CTHS, 1989.
LEMARCHAND Guy et MAZAURIC Claude (dir.), *Nations, nationalismes, transitions, XVIe-XXe siècle*, Éditions sociales, coll. « Terrains », 1992.
LEMAY Edna Hindie (dir.), *Dictionnaire des Constituants*, Universitas, 1991.
LE MÉNAHÈZE Sophie, *L'Invention du jardin romantique en France, 1761-1808*, Neuilly-sur-Seine, Éditions Spiralinthe, 2001.
LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, la République. Mexico*, *XVIe-XIXe siècle*, Les Belles Lettres, 2005.
LENNE Guy-Marie, *Les Réfugiés des guerres de Vendée, de 1793 à 1796*, La Crèche, Geste Éditions, 2003.
LENOTRE Georges, *Le Drame de Varennes, juin 1791*, Perrin, 1951.
LENTZ Thierry, *Le Grand Consulat 1799-1804*, Fayard, 1999.
LE PICHON Philippe et ORAIN Arnaud (dir.), *Graslin, le temps des Lumières à Nantes*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
LEQUINIO DE KERBLAY Jean-Marie, *Guerre de la Vendée et des chouans*…, an III, 1795.
LE ROY LADURIE Emmanuel (dir.), *Les Grands Procès politiques*, Le Rocher, 2002.
LEŚNODORSKI Boguslaw, *Les Jacobins polonais*, SER, 1965.
LESTAPIS Arnaud de, *La « Conspiration de Batz » (1793-1794)*, SER, 1969.
LESTRINGANT Frank, *Le Cannibale. Grandeur et décadence*, Perrin, 1994.
LEUWERS Hervé, *Un juriste en politique, Merlin de Douai (1754-1838)*, Arras, Artois Presses Université, 1996.
—, (dir.), *Du Directoire au Consulat. 2. L'intégration des citoyens dans la Grande Nation*, Lille, CRHENO, 2000.
—, *L'Invention du barreau français, 1660-1830*, Éditions de l'EHESS, 2006.
LEVER Évelyne, *Marie-Antoinette*, Fayard, 1991.
—, *Marie-Antoinette, la dernière reine*, Gallimard, coll. « Découvertes », 2000.
LÉVY Maurice, *Le Roman « gothique » anglais, 1764-1824*, Albin Michel, 1995.
LEWIS Gwynne, *The Second Vendée*, Oxford University Press, 1978.
LEWIS Gwynne et LUCAS Colin (dir.), *Beyond the Terror. Essays in French Regional and Social History, 1794-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
LIBERMANN Henri, *La Défense nationale à la fin de 1792*, Perrin, 1927.
LIGNEREUX Aurélien, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
LILTI Antoine, *Le Monde des salons*, Fayard, 2005.
LINDQVIST Herman, *Axel von Fersen séducteur et aristocrate*, Stock, 1995.
LIRIS Élisabeth, *L'Allier en Révolution*, Saint-Julien-Chapteuil, Éditions du Roure, 2000.

LJUBLINSKI Vladimir Sergueevitch, *La Guerre des farines*, Presses universitaires de Grenoble, 1979.
LOMBARD Paul, *Le Procès du roi*, Grasset, 1993.
LUCAS Colin (dir.), *The Political Culture of the French Revolution*, Oxford, Pergamon Press, 1988.
—, *La Structure de la Terreur*, Saint-Étienne, université Jean-Monnet, CIEREC, 1990.
LÜTHY Herbert, *La Banque protestante en France*, Éditions de l'EHESS, 1959 ; rééd. 1998.
LUZZATTO Sergio, *L'Automne de la Révolution*, Champion, 2001.
LYNN John, *Giant of the Grand Siècle. The French Army (1610-1715)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
LYNN Michael R., *Popular Science and Public Opinion in Eighteenth-Century France*, Manchester, Manchester University Press, 2006.
LYON-CAEN Nicolas, *La Boîte à Perrette : approche des finances du mouvement janséniste au XVIII^e siècle*, thèse, École des Chartes, 2002.
—, *La Boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIII^e siècle*, Albin Michel, 2010.
MABLY Gabriel Bonnot de, *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*, préface de M. Bélissa, Kimé, 2001.
MAILLARD Alain, MAZAURIC Claude et WALTER Éric (dir.), *Présence de Babeuf, Lumières, Révolution, Communisme*, Publications de la Sorbonne, 1994.
MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la nation*, Gallimard, 1998.
MALIA Martin, *History's Locomotives. Revolution and the Making of the Modern World*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2006.
MALLET DU PAN Jacques, *Correspondance avec la cour de Vienne*, Plon, 1884.
MANDAR Théophile, *Des insurrections, ouvrage philosophique et politique*, Paris, Imprimerie du Cercle social, 1793.
MANN Michael, *The Dark Side of Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
MARGADANT Ted W., *Urban Rivalries in the French Revolution*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1992.
MARGAIRAZ Dominique, *François de Neufchâteau, biographie intellectuelle*, Publications de la Sorbonne, 2005.
MARI Éric de, *La Mise hors la loi sous la Révolution française, 19 mars 1793-9 thermidor an II*, thèse de droit dactylographiée, Montpellier, université de Montpellier-I, 1991.
MARION Marcel, *Le Brigandage pendant la Révolution*, Plon, 1934.
MARKOV Walter, *Jacques Roux, scripta et acta*, Berlin, Akademie-Verlag, 1969.
MARKOVIC Momcilo, *Répression et ordre public à Paris, 1789-1793*, mémoire

de DEA dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2007.
MARLOT Samuel, *Les Lois révolutionnaires, 11 août 1792-22 prairial an II. La codification du salut public*, thèse de droit dactylographiée, sous la direction de F. Bluche, université Panthéon-Assas (Paris-II), 2009.
MARTEL Philippe (dir.), *L'Invention du Midi*, Montpellier, Édisud, Amiras/Repères occitans, 1987.
MARTIN Gaston, *La Mission de Carrier à Nantes*, PUF, 1924.
MARTIN Jean-Clément, *La Vendée et la France*, Seuil, 1987.
—, *La Vendée de la mémoire, 1800-1980*, Seuil, 1989.
—, *Révolution et contre-révolution en France de 1789 à 1989. Les rouages de l'histoire*, Presses universitaires de Rennes, 1996.
—, *Contre-révolution, Révolution et nation. France 1789-1799*, Seuil, coll. « Points », 1998.
—, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Seuil, 2006.
—, *La Vendée et la Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, Perrin, 2007.
—, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution et l'Empire*, Colin, 2008.
—, (dir.), *Vendée-Chouannerie*, Nantes, Reflets du Passé, 1981.
—, (dir.) *Guerre et répression : la Vendée et le monde*, Ouest éditions, 1993.
—, (dir.), *Religion et Révolution*, Anthropos-Economica, 1994.
—, (dir.), *La Contre-Révolution en Europe XVIII^e^-XIX^e^ siècles*, Presses universitaires de Rennes, 2001.
—, (dir.), *Napoléon et l'Europe*, Presses universitaires de Rennes, 2002.
—, (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Perrin, 2011.
MARTIN Jean-Clément et LARDIÈRE Xavier, *Le Massacre des Lucs*, Chauray, Geste Éditions, 1992.
MARTIN Monique, *Étude de vingt récits de la mort de Louis XVI*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de M. Biou, Nantes, université de Nantes, 1980.
MARTIN Virginie, *« Modérés » contre « Jacobins » ? Le mouvement sectionnaire à Lyon, décembre 1792-août 1793*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin et F. Brunel, université Paris-I, 2004.
—, *La Diplomatie en Révolution : agents, pratiques et renseignements diplomatiques. L'exemple des diplomates français en Italie (1789-1795)*, thèse dactylographiée, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2011.
MASCILLI MIGLIORINI Luigi, *Le Mythe du héros. France et Italie après la chute de Napoléon*, Nouveau Monde Éditions, 2002.
MASON Laura, *Singing the French Revolution. Popular Culture and Politics 1787-1799*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.
MASSAFRA Angelo (dir.), *Patrioti e insorgenti in provincia. Il 1799 in terra di*

Bari e Basilicata, Bari, Edipuglia, 2002.
MASSALSKI Alain, *Élections et vie politique dans les Hautes-Pyrénées (1789-1799)*, thèse dactylographiée, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2006.
MASSEAU Didier, *Les Ennemis des philosophes*, Albin Michel, 2000.
—, (dir.), *Le XVIIIe siècle. Histoire, mémoire et rêve. Mélanges offerts à Jean Goulemot*, Champion, 2006.
MASSIE Michel, *Le Troisième Consul Roger Ducos*, Biarritz, J. et D. éditions, 1992.
MATHAN Anne de, *Girondins jusqu'au tombeau*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2004.
MATHIEU Amélie, *Les Morts du 10 août 1792*, mémoire de master 1 dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2006.
MATHIEZ Albert, *La Révolution et l'Église*, Armand Colin 1910 ; fac-similé 2011.
—, *Un procès de corruption sous la Terreur. L'affaire de la compagnie des Indes*, Alcan, 1920.
—, *La Vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, Payot, 1927 ; rééd. 1973.
—, *Le Directoire,* Armand Colin, 1934.
—, *La Révolution et l'Église*, 1910 ; rééd. Nabu Press, 2010.
MAUTOUCHET Paul, *Le Gouvernement révolutionnaire (10 août 1792-4 brumaire an IV)*, E. Cornély, 1912.
MAUZI Robert, *L'Idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Armand Colin, 1960.
MAYER Arno, *La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Aubier, 1983.
—, *Les Furies 1789-1817*, Fayard, 2002.
MAZA Sarah, *The Myth of the French Bourgeoisie, an Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2003.
MAZAURIC Claude, *Babeuf*, Messidor, 1988.
MAZEAU Guillaume, *Le Bain de l'histoire*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.
MCMAHON Darrin M., *Enemies of the Enlightenment. The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, Oxford University Press, 2001.
MCPHEE Peter, *Revolution and Environment in Southern France, 1780-1830. Peasants, Lords and Murder in the Corbieres*, Oxford University Press, 1999.
—, *Living the French Revolution 1789-1799*, Chippenham, Palgrave Macmillan, 2009.
—, *Robespierre, a Revolutionary Life*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2012.
MÉNÈS Jean-Claude, *La Mer et les Chouans*, Spézet, Nature et Bretagne, 1985.

MERCIER Bénédicte, *Les Massacres de Septembre. Histoire et historiographie*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, Nantes, université de Nantes, 1996.
MERCY Marie Charles Isidore, *Lettres d'émigration 1790-1802*, La Roche-sur-Yon, Siloé, 1993.
MÉTAIRIE Guillaume, *Le Monde des juges de paix de Paris, 1790-1838*, Éditions Loysel, 1994.
MEYER Jean, CORVISIER André et POUSSOU Jean-Pierre, *La Révolution française*, PUF, 1991.
MEYER Jean-Claude, *La Vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution, 1789-1801*, Presses universitaires de Toulouse, 1982.
MEYNIER Albert, *Le Dix-Huit Fructidor an V (17 septembre 1797)*, PUF, 1927.
—, *Le Vingt-Deux Floréal an VI (11 mai 1798) et le trente prairial an VII (18 juin 1799)*, PUF, 1928.
—, *Le Dix-Huit Brumaire an VIII (9 novembre 1799)*, PUF, 1928.
MIARD Louis, *La Révolution dans l'ouest de la France, vue d'Espagne*, Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 1989.
MICHEL Didier, *Du héros de Rennes en 1788 à la contre-révolution, Blondel de Nouainville, l'itinéraire d'un noble normand*, Cherbourg, Édition Isoète, 2012.
MICHELET Jules, *Histoire de la Révolution française*, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, 2 vol.
MICHON Georges, *Essai sur l'histoire du parti feuillant, Adrien Duport*, Payot, 1924.
MILLER Judith A., *Mastering the Market : The State and the Grain Trade in Northern France, 1700-1860*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
MILLIOT Vincent (dir.), *Les Mémoires policiers 1750-1850*, Presses universitaires de Rennes, 2006.
MINARD Philippe, *La Fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Fayard, 1998.
MOISY Claude, *Le Citoyen Genet,* Toulouse, Privat, 2007.
MONNEROT Jules, *Sociologie de la Révolution*, Fayard, 1969.
MONNIER Raymonde, *L'Espace public démocratique. Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*, Kimé, 1994.
—, *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques, de 1773 à 1802*, Ellipses, 2004.
—, *Républicanisme, Patriotisme, Révolution française*, L'Harmattan, 2006.
—, (dir.), *Paris et la révolution. Nouvelles approches de la ville*, Publications de la Sorbonne, 2008.
MORELLET André abbé, *Mémoires sur le XVIIIe siècle et la Révolution française*, Ladvocat, 1821.
MORICEAU Jean-Marc, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XVIe-XVIIIe siècle)*, Fayard, 1994.

MORNET Daniel, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*, Armand Colin, 1933.
MORTIMER-TERNAUX Louis, *Histoire de la Terreur*, M. Lévy frères, 1868.
MOSCOVICI Serge, *La Machine à faire des dieux*, Fayard, 1988.
MOUILLESEAUX Jacques et MOUILLESEAUX Annie, *Les Architectes de la liberté*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1988.
MOULINAS René, *Journées révolutionnaires à Avignon*, Nîmes, J. Chambon, 1989.
—, *Les Massacres de la Glacière. Enquête sur un crime impuni*, Édisud, 2003.
MULLER Christian Alain, *« Le peuple égaré. » Imaginaires et discours politiques révolutionnaires face à la contestation populaire en 1793*, mémoire de licence dactylographié, sous la direction de M. Porret, Genève, université de Genève, 1997.
MURPHY Gwenaël, *Les Religieuses dans la Révolution française*, Bayard, 2005.
Musée de l'Armée, *Terminer la Révolution ?*, Economica, 2003.
Musée national de la Corse, *Pasquale de Paoli. La Corse au cœur de l'Europe des Lumières*, Corte, Albiana, 2007.
NAPOLI Paolo, *Naissance de la police moderne. Pouvoirs, normes, société*, La Découverte, 2003.
NASSIET Michel, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de la Bretagne, 1993.
NEGRI Antonio, *Le Pouvoir constituant. Essai sur les alternatives de la modernité*, PUF, 1997.
NEVEUX Hugues, *Les Révoltes paysannes en Europe, XIVe-XVIIe siècle*, Albin Michel, 1997.
NICOLAS Jean, *Mouvements populaires et conscience sociale*, Maloine, 1985.
—, *La Révolution dans les Alpes, Dauphiné et Savoie*, Toulouse, Privat, 1989.
—, *La Rébellion française*, Seuil, 2002.
NICOLET Claude, *L'Idée républicaine en France 1789-1924*, Gallimard, 1982.
NIGEL Aston, *Religion and Revolution in France 1780-1804*, Londres, Macmillan, 2000.
NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire,* Gallimard, 1984, 1986, 1992, 7 vol. notamment le t. 1, *La République*.
NORDMAN Daniel (dir.), *L'École normale de l'an III*, Dunod, 1994.
NORDMAN Daniel et OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (dir.), *Atlas de la Révolution française. Le Territoire*, 4, EHESS, 1989.
NORDMANN Claude, *Un démocrate couronné*, Presses universitaires de Lille, 1986.
OLIVIER Albert, *Saint-Just et la force des choses*, Gallimard, 1954.
O'PHELAN GODOY Scarlett, *Rebellions and Revolts in XVIIIe. Peru and Upper Peru*, Cologne-Vienne, Böhlau Verlag, 1985.
ORTS Auguste, *La Guerre des paysans, 1798-1799*, Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1863.

OSTROGORSKI Moisei, *La Démocratie et les partis politiques*, Fayard, 1993.
OZOUF Mona, *La Fête révolutionnaire, 1789-1799*, Gallimard, 1976.
—, *L'École de la France*, Gallimard, 1984.
—, *L'Homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Gallimard, 1989.
—, *Varennes : la mort de la royauté, 21 juin 1791*, Gallimard, 2005.
OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, *La Formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, EHESS, 1989.
PALMER Robert R., *The World of the French Revolution*, Londres, George Allen et Unwin Ltd, 1971.
PASCAL Pierre, *La Révolte de Pougatchëv*, Julliard, coll. « Archives », 1971.
PELLETIER Gérard, *Rome et la Révolution française. La théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française, 1789-1799*, Rome, École française de Rome, 319, 2004.
PEPY Émilie-Anne, *Fondements idéologiques et pratiques de l'émigration contre-révolutionnaire (1789-1805). L'exemple du prince Louis-Joseph de Condé*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2001.
PERTUÉ Michel (dir.), *Suffrage, citoyenneté et révolutions, 1789-1848*, SER, 2002.
PETITEAU Natalie, *Les Français et l'Empire (1799-1815)*, Boutique de l'histoire/université d'Avignon, 2008.
PETITFRÈRE Claude, *Blancs et Bleus d'Anjou (1789-1793)*, Lille, université Lille-III, atelier de reproduction des thèses, H. Champion, 1979, 2 vol.
—, *La Vendée et les Vendéens*, Gallimard, coll. « Archives », 1981.
PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Abolir l'esclavage. Un réformisme à l'épreuve (France, Portugal, Suisse, XVIII^e-XIX^e siècle)*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
PEYRARD Christine, *Les Jacobins de l'Ouest*, Publications de la Sorbonne, 1996.
PIBOUBES Jean-Yves, *Le Serment politique en France 1789-1870*, thèse d'histoire dactylographiée, sous la direction d'A. Corbin, université Paris-I, 2003.
PIERRE Victor, *La Terreur sous le Directoire*, Retaux-Bray, 1887.
—, *Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne*, Librairie Victor Lecoffre, 1906.
PINGUÉ Danièle, *Les Mouvements jacobins en Normandie orientale*, CTHS, 2001.
PIQUET Jean-Daniel, *L'Émancipation des Noirs dans la Révolution française, 1789-1795*, Karthala, 2002.
PLONGERON Bernard, *Conscience religieuse en Révolution*, Picard, 1969.
—, *Théologie et politique au siècle des Lumières, 1770-1820*, Genève, Droz, 1973.
—, (dir.), *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire*, Turnhout,

Belgique, Brepols, 1988.
—, (dir.), *Histoire du christianisme. Les Temps modernes*, Desclée, 1995, t. X.
PLUMAUZILLE Clyde, *Les Libelles saisis pour raison de moralité*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2005.
POCOCK John G. A., *Le Moment machiavélien*, PUF, 1975 ; rééd. 1998.
POIRIER Jean-Pierre, *De la situation du Trésor public au 1er juin 1791*, Éditions CTHS, 1997.
POIZAT Michel, *Vox populi, vox Dei*, Métailié, 2001.
POMMIER Édouard, *L'Art de la liberté*, Gallimard, 1991.
POMPONI Francis, *Vendetta, justice et politique en Corse, « l'affaire Viterbi » (1789-1821)*, Alata (Corse), Colonna Éditions, 2010.
PONDARD Audrey, *Une définition de la noblesse sous la Révolution française. La réception de la loi du 27 germinal an II*, mémoire de master 2 dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2008.
PONTET Josette, FIGEAC Michel et BOISSON Marie (dir.), *La Noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle, un modèle social ?*, Angers, Atlantica, 2002, 2 vol.
POPKIN Jeremy D., *Right Wing Press in France 1792-1800*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980.
—, *Facing Racial Revolution*, Chicago, University of Chicago Press, 2007.
—, *You Are All Free. The Haitian Revolution and the Abolition of Slavery*, New York, Cambridge University Press, 2010.
PORT Célestin, *La Vendée angevine*, Hachette, 1888.
POTOFSKY Allan, *Constructing Paris in the Age of Revolution*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009.
POULOT Dominique, *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Gallimard, 1997.
POURCINE Pascal, *Le Département de l'Aude et la guerre avec l'Espagne (1792-1795)*, thèse de 3e cycle dactylographiée, Toulouse, université Toulouse-Le Mirail, 1985.
PRESSLY William L., *The French Revolution as a Blasphemy, Johan Zoffany's Paintings of the Massacre at Paris, August 10, 1792*, Berkeley, University California Press, 1999.
PRICE Munro, *The Road from Versailles. Louis XVI, Marie-Antoinette, and the Fall of the French Monarchy*, New York, St Martin's Press, 2004.
QUATREMÈRE DE QUINCY Antoine, *Lettres à Miranda sur le déplacement des monuments de l'art de l'Italie (1796)*, Macula, 1996.
QUENET Grégory, *Les Tremblements de terre aux XVIIe et XVIIIe siècles. La naissance d'un risque*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
QUINET Edgar, *La Révolution*, Belin, 1987.
QUIVIGER Pierre-Yves, *Le Principe d'immanence. Métaphysique et droit administratif chez Sieyès*, Champion, 2008.
RABAUT SAINT-ÉTIENNE Jean-Paul, *Considérations sur les intérêts du tiers état adressées aux peuples des provinces par un propriétaire foncier*, 2e éd.,

s.l., 1788.
—, *Précis historique de la Révolution française*, Treuttel et Würtz, 1795 ; rééd. 1813.
RAO Anna-Maria, *La Repubblica napoletana del 1799*, Rome, Tascabili Econimici Newton, 1997.
—, (dir.), *Folle controrivoluzionarie*, Rome, Carocci editore, 1999.
REDDY William M., *The Navigation of Feeling. A Framework for the History of Emotions*, Cambridge University Press, 2001.
RÉGENT Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, Grasset, 2004.
—, *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions*, Grasset, 2007.
REINALTER Helmut (dir.), *Jakobiner in Mitteleuropa*, Innsbruck, Inn-Verlag, 1977.
REINHARD Marcel, *La Chute de la royauté*, Gallimard, 1969.
RENOUVIN Pierre, *L'Assemblée des notables de 1787*, Société d'histoire de la Révolution française, 1920.
—, *Les Assemblées provinciales de 1787. Origines, développement, résultats*, Picard et Gavalda éditeurs, 1921.
RÉTIF DE LA BRETONNE Nicolas, *Les Nuits de Paris*, 1794 ; Slaktine reprints, 1987, t. 8.
REUSS Rodolphe, *La Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace 1790-1795*, Strasbourg-Paris, Istra, 1922.
—, *La* Grande Fuite *de décembre 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1794 à 1799*, Presses universitaires de Strasbourg, Istra, 1924.
REY Alain, *Révolution, histoire d'un mot*, Gallimard, 1988.
RIALS Stéphane, *La Déclaration des droits de l'homme*, Hachette, coll. « Pluriel », 1988.
RICHARD Camille, *Le Comité de salut public et les fabrications de guerre sous la Terreur*, Rieder et Cie, 1921.
RICHARDS Leonard L., *Shays's Rebellion : The American Revolution's Final Battle*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2002.
RIGAL Jean-Louis, *Comité de surveillance de Saint-Geniez-d'Olt*, Rodez, Commission des archives historiques du Rouergue, XVI, 1942.
RIOT-SARCEY Michèle et GRIBAUDI Maurizio, *1848. La révolution oubliée*, La Découverte, 2008.
ROBIN Florent, *Les Représentants en mission dans l'Isère. Chronique d'une Terreur « douce »*, Association pour le développement de l'histoire économique, 2002 ; mise en ligne, 2008.
ROCHE Daniel, *Les Républicains des lettres*, Fayard, 1988.
ROESSLER Shirley Elson, *Out of the Shadows. Women and Politics in the French Revolution, 1789-1795*, New York, Peter Lang Publisher, 1998.
ROLLAND-BOULESTREAU Anne, *Les Notables des Mauges, communautés rurales et Révolution (1750-1830)*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

RONDONI Jean, *Dictionnaire républicain et Révolution, 1792-1794*, publié par Ilona Pabst et Brigitte Schlieben-Lange, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1998.
ROSANVALLON Pierre, *Le Sacre du citoyen,* Gallimard, 1992 ; coll. « Livre de Poche », 2002.
—, *Le Peuple introuvable*, Gallimard, 1998.
—, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple*, Gallimard, 2000.
ROSE R. B., *Gracchus Babeuf, the First Revolutionary Communist*, Londres, Edward Arnold, 1978.
ROSENDAAL Joost, *De Nederlandse Revolutie. Vrijheid, Volk en Vaderland, 1783-1799*, Nimègue, Vandtilt, 2005.
ROSSIGNOL Jean, *Vie de Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille*, préface d'A. de Baecque, Mercure de France, 2011.
ROUDINESCO Élisabeth, *Théroigne de Méricourt. Une femme mélancolique sous la Révolution*, Seuil, 1989.
ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Amsterdam, Rey, 1762.
ROUSSEAU Marie-Antoinette, *La Vie politique et administrative du département de la Sarthe, dans la première période révolutionnaire*, thèse de droit de 3e cycle dactylographiée, université Paris-VIII, 1982.
RUDÉ George, *Robespierre. Portrait of a Revolutionary Democrat*, Londres, Collins, 1975.
RUFER Alfred, *La Suisse et la Révolution française*, SER, 1974.
SAGGESE Anthony, *L'Expérience de la grève à l'Imprimerie nationale en prairial an IV*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de P. Serna, université Paris-I, 2003.
SAINT-BONNET François, *L'État d'exception*, PUF, coll. « Léviathan », 2001.
SAINT-GIRONS Baldine, *Le Sublime, de l'Antiquité à nos jours*, Desjonquères, 2005.
SAINT-MARTIN Louis-Claude, *Controverse avec Garat*, Fayard, 1990.
SAINT-VICTOR Jacques de, *La Première Contre-Révolution (1789-1791)*, PUF, 2010.
SAITTA Armando, *Filippo Buonarroti. Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*, Rome, Edizioni di Storia e letteratura, 1950-1951.
SALAVILLE Jean-Baptiste, *De la Révolution française comparée à celle d'Angleterre*, Revol et Vatar, 1798-1799.
SAPORI Michèle, *Rose Bertin. Ministre des modes de Marie-Antoinette*, Institut français de la mode, 2003.
SAVELLI Aurora, *Sienna, il popolo e le contrade*, Florence, Léo S. Olschki, 2008.
SCHIAPPA Jean-Marc, *Gracchus Babeuf et les égaux*, Éditions de l'Atelier, 1991.
SCHILLER Friedrich von, *Les Brigands*, Aubier, 1968.

—, *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*, Aubier, 1992.
SCHLESINGER Matthieu, *Nation et émigrés, Elaboration de la législation (1791-1793), les deux étapes de l'exclusion*, mémoire de master 2 dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2006.
SCHMITT Carl, *La Dictature*, Seuil, 2000.
SCHNERB Robert, *Les Lois de ventôse et leur application dans le département du Puy-de-Dôme*, Mellottée, 1935.
SCHÖNPFLUG Daniel, *Der Weg in die Terreur*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 2002.
SCHÖNPFLUG Daniel et VOSS Jürgen (dir.), *Révolutionnaires et émigrés*, Stuttgart, Jan Thorbecke Verlag, 2002.
SCIOUT Ludovic, *Le Directoire*, Firmin-Didot, 1895, 4 vol.
SECHER Reynald, *La Vendée-Vengé. Le génocide franco-français*, PUF 1985 ; rééd. sous le titre *Vendée : du génocide au mémoricide. Mécanique d'un crime légal contre l'humanité*, Cerf, 2011.
SÉMELIN Jacques, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Seuil, 2005.
SENTOU Jean, *Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution*, Toulouse, Privat, 1969.
SEPINWALL Alyssa G., *L'Abbé Grégoire et la Révolution française*, Bécherel, Les Perséides, 2008.
SERNA Pierre, *Antonelle, aristocrate révolutionnaire, 1747-1817*, Éditions du Félin, 1997.
—, *La République des girouettes*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
—, (dir.), *Républiques sœurs. Le Directoire et la Révolution atlantique*, Presses universitaires de Rennes, 2009.
SEWELL William H. Jr., *A Rhetoric of Bourgeois Revolution. The Abbé Sieyès and What Is the Third Estate ?*, Durham, Duke University Press, 1994.
SHAPIRO Barry M., *Traumatic Politics. The Deputies and the King in the Early French Revolution*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2009.
SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Genève, rééd., Slatkine, 1980.
SIMON Christian et SCHLUCHTER André (dir.), *Dossier Helvetik/Dossier Helvétique*, Bâle, Schwabe et Cº Verlag, 1995-2000, 6 vol.
SIMONIN Anne, *Le Déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité, 1791-1958*, Grasset, 2008.
SIRICH John Black, *The Revolutionary Committees in the Departments of France, 1793-1794*, Harvard University Press, 1943.
SKOCPOL Theda, *States and Social Revolutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
SOBOUL Albert, *Les Sans-Culottes parisiens en l'an II*, Clavreuil, 1958.
—, *Le Procès du roi*, Gallimard, coll. « Archives », 1973.
—, (dir), *Actes du colloque Girondins et Montagnards*, SER, 1980.

—, *La Révolution française*, Éditions sociales, 1983.
—, (dir), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, PUF, 1989.
SOMMERER Erwan, *Sieyès, le révolutionnaire et le conservateur*, Michalon, 2011.
SONENSCHER Michael, *Work and Wages : Natural Law, Politics and the Eighteenth-Century French Trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
—, *Sans-Culottes. An Eighteenth-Century Emblem in the French Revolution*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 2008.
SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, Tchou, 2003, 6 vol.
SORREL Christian (présentation), *Les Carnets « retrouvés » du curé Molin*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2008.
SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Presses universitaires de Rennes, 2004.
—, (dir), *Brigands et brigandage. Criminalité, violence et protestation politique, vers 1750-vers 1850*, Presses universitaires de Rennes, 2012.
SPARROW Elizabeth, *Secret Service. British Agents in France, 1792-1795*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999.
STAROBINSKI Jean, *Les Emblèmes de la raison*, Fayard, 1989.
STONE Bailey, *The Genesis of the French Revolution*, New York, Cambridge University Press, 1994.
STOURM René, *Les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution*, Guillaumin, 1885, 2 vol.
SURATTEAU Jean-René, *Le Département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire (1795-1800)*, Les Belles Lettres, 1965.
—, *Les Élections de l'an VI et le « coup d'état du 22 Floréal » (11 mai 1798)*, Les Belles Lettres, 1971.
SUTHERLAND D. M. G., *The Chouans. The Social Origins of Popular Counter-Revolution in Upper Brittany 1770-1796*, Oxford, Clarendon Press, 1982.
—, *France. Revolution and Counter-Revolution, 1789-1815*, Londres, Fontana Press, 1986.
—, *Murder in Aubagne, Lynching, Law and Justice During the French Revolution*, New York, Cambridge University Press, 2009.
SYDEHAM Michael J., *The Girondins*, Londres, The Athlon Press, 1961.
—, *Léonard Bourdon. The Career of a Revolutionary, 1754-1807*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 1999.
SZAMBIEN Werner, *Les Projets de l'An II*, École nationale supérieure des beaux-arts, 1989.
TACKETT Timothy, *L'Église, la Révolution et la France*, Éditions du Cerf, 1986.
—, *Par la volonté du peuple*, Albin Michel, 1997.
—, *Le Roi s'enfuit. Varennes et l'origine de la Terreur*, La Découverte, 2004.
TAPIÉ Victor-Louis, *L'Europe de Marie-Thérèse, du baroque aux Lumières*,

Fayard, 1973.
TATIN-GOURIER Jean-Jacques, *Le* Contrat Social *en question*, Lille, Septentrion, 1989.
TERRIER Didier, *Les Deux Âges de la proto-industrie*, Éditions de l'EHESS, 1996.
THOMAS Chantal, *La Reine scélérate*, Seuil, 1989.
THOMAS Peter D. G., *John Wilkes a Friend to Liberty*, Oxford University Press, 1996.
THOMASSEAU Jean-Marie, *Le Mélodrame*, PUF, coll. « Que-sais-je ? », 1984.
THOMPSON Edward P., *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Seuil, EHESS, 1988.
THOMPSON Edward P. *et alii, La Guerre du blé au XVIII^e siècle,* Les Éditions de la Passion, 1988.
THOMPSON James Matthew, *Robespierre*, Oxford, Basil & Blackwell, 1935.
TISSOT-DUPONT Jérôme, *Le Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale constituante, 1789-1791*, thèse dactylographiée, sous la direction de P. Boutry, 2006.
TORNARE Alain-Jacques, *Vaudois et confédérés au service de la France, 1789-1798*, Yens-sur-Morges (Suisse), Cabédita, 1998.
TOSEL André, *Kant révolutionnaire. Droit et Politique*, PUF, 1988.
TROPER Michel, *Terminer la Révolution. La Constitution de 1795*, Fayard, 2006.
TUFFERY-ANDRIEU Jeanne-Marie, *Le Concile national en 1797 et 1801 à Paris*, Berne et New York, Peter Lang, 2007.
TURCHETTI Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, PUF, 2001.
TURREL Denise (dir.), *Regards sur les sociétés modernes XVI^e-XVIII^e siècle*, Tours, université François-Rabelais, 1997.
VALENTIN Basile, *Septembre 1792, histoire et historiographie*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2001.
VALIN Claudy, *Autopsie d'un massacre*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bordessoules, 1992.
—, *La Rochelle – La Vendée, 1793*, La Rochelle, Le Croît Vif, 1997.
—, *Le Conventionnel Joseph-Marie Lequinio. La loi et le salut public*, thèse d'histoire du droit dactylographié, sous la direction de J.-M. Augustin, Poitiers, université de Poitiers, 2004.
VALOUR Vincent, *Sublime et Révolution française*, mémoire de master 1 dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, université Paris-I, 2008.
VAN CRUGTEN André Valérie, *Le Roman du libertinage, 1782-1815. Redécouverte et réhabilitation*, Champion, 1997.
VAN DAMME Stéphane, *Paris, capitale philosophique de la Fronde à la Révolution*, Odile Jacob, 2005.
VAN KLEY Dale, *The Damiens Affair and the Unraveling of the Ancient*

Regime, 1750-1770, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1984.
—, *Les Origines religieuses de la Révolution française*, Seuil, 2002.
VAN YOUNG Eric, *The Other Rebellion. Popular Violence, Ideology, and the Mexican Struggle for Independence 1810-1821*, Palo Alto (Californie), Stanford University Press, 2003.
VARRY Dominique et MULLER Claude, *Hommes de Dieu et Révolution en Alsace*, Turnhout, Belgique, Brepols, 1993.
VASAK Anouchka, *Météorologies. Discours sur le ciel et le climat des Lumières au romantisme*, Champion, 2007.
VÉRONNEAU Frédéric, *Les Mariages républicains. Histoire d'une légende 1794-1991*, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de J.-C. Martin, Nantes, université de Nantes, 1991.
VERPEAUX Michel, *La Naissance du pouvoir réglementaire, 1789-1799*, PUF, 1991.
VINCENT Bernard et MARIENSTRAS Élise, *Les Oubliés de la Révolution américaine*, Presses universitaires de Nancy, 1990.
VINCENT-BUFFAULT Anne, *Histoire des larmes*, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001.
VINOT Bernard, *Saint-Just*, Fayard, 1985.
VIOLA Paolo, *Il Truono vuoto*, Turin, Einaudi, 1989.
—, *Il crollo dell'Antico Regime, Politica e antipolitica nella Francia della Rivoluzione*, Rome, Donzelli Editore, 2003.
VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Presses universitaires de la Sorbonne, 1998.
VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Seuil, 1978.
—, *La Révolution contre l'Église de la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1988.
—, (dir.), *Images de la Révolution française*, Oxford, Pergamon Press, 1989, 4 vol.
—, (dir.), *Paris et la Révolution*, Publications de la Sorbonne, 1989.
—, *Histoires figurales*, Usher, 1989.
—, (dir.), *Recherches sur la Révolution*, La Découverte-IHRF-SER, 1991.
—, (dir.), *Révolution et république*, Kimé, 1994.
—, (dir.), *Nouveaux chantiers d'histoire révolutionnaire. Les institutions et les hommes, 1789-1799*, Éditions du CTHS, 1995.
—, (dir.), *Le Tournant de l'an III*, Paris, Éditions du CTHS, 1997.
—, *Les Républiques-sœurs sous le regard de la Grande Nation, 1795-1803*, L'Harmattan, 2000.
WAGNER Michael, *England und die französische Gegenrevolution, 1789-1802*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1994.
WAHNICH Sophie, *L'Impossible citoyen*, Albin Michel, 1997.

—, *La Longue Patience du peuple*, Payot, 2008.
WALLON Henri, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, Hachette, 1880.
—, *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme de 1793 ou la France vaincue par la Commune de Paris*, Hachette, 1886.
WALTER Gérard, *Histoire de la Terreur, 1793-1794*, Albin Michel, 1937.
WALTON Charles, *Policing Public Opinion in the French Revolution*, New York, Oxford University Press, 2009.
WALZER Michael (dir.), *Régicide et Révolution*, Payot, 1989.
WANQUET Claude, *La France et la première abolition de l'esclavage, 1794-1802*, Karthala, 1998.
WAQUET Jean-Claude, *De la corruption. Morale et pouvoir à Florence aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Fayard, 1984.
WARESQUIEL Emmanuel de, *Talleyrand, le prince immobile*, Fayard, 2003.
WETZLER Peter, *War and Subsistence. The Sambre and Meuse Army in 1794*, New York, Berne et Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 1985.
WEYMULLER François, *Histoire du Mexique*, Horvath, 1984.
WOELL Edward J., *Small-Town Martyrs and Murderers, Religion, Revolution and Counterrevolution in Western France, 1774-1914*, Milwaukee (Wisconsin), Marquette University Press, 2006.
WOLOCH Isser, 1970, *Jacobin Legacy. The Democratic Movement under the Directory*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press.
—, *The New Regime. Transformation of the French Civic Order, 1889-1820s*, New York, W. W. Norton and C^o^, 1994.
—, *Napoleon and his Collaborators*, New York, W. W. Norton and C^o^, 2001.
WOOD Gordon S., *Création de la République américaine*, Belin, 1991.
WOODBRIDGE John D., *Revolt in Pre-Revolutionary France. The Prince de Conti's Conspiracy against Louis XV, 1755-1757*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1995.
WORONOFF Denis, *La République bourgeoise de Thermidor à Brumaire*, Seuil, coll. « Points », 1972.
ZORGBIBE Charles, *Mirabeau*, Éditions de Fallois, 2008.
ZWEIG Stefan, *Marie-Antoinette, portrait d'un caractère moyen*, Grasset, 1933.
ZYLBERBERG Michel, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne, la dynastie Le Couteulx*, Publications de la Sorbonne, 2001.
ZYSBERG André, *L'Affaire d'Orgères*, Chartres, Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir, 1985.

Ouvrages collectifs, revues, colloques

ABEL sœur Anne-Marie, « Lettres à un ami : témoignage de l'abbé Joseph Saurin rescapé du couvent des Carmes », *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 44, « Les massacres de Septembre 1792 », 1992, p. 61-86.

ABENSOUR Miguel, « La philosophie politique de Saint-Just », *AHRF*, 1966, p. 1-32, 341-358.

ABERDAM Serge, « Curé rouge ou légende noire ? Jean-François Carion, une figure emblématique du prêtre révolutionnaire en sud Morvan », *AHRF*, 274, 1988, p. 366-408.

—, « Sur le maximum des fermes, 1792-1794 », *in* Colloque Bercy, *État, finances et économie pendant la Révolution française*, CHEFF, 1991, p. 429-486.

—, « Un aspect du référendum de 1793 : les envoyés du souverain face aux représentants du peuple », *in* M. Vovelle, *Révolution et république*, Kimé, 1994, p. 213-224.

—, « Soumettre la Constitution au peuple », *in* J. Bart (dir.), *La Constitution du 24 juin 1793, l'utopie dans le droit public français ?*, Dijon, EUD, 1997, p. 139-158.

ABERDAM Serge et AL HAMCHARI Marie-Claude, « Revendications métayères… », *in La Révolution et le monde rural*, Éditions du CTHS, 1989, p. 137-151.

AGULHON Maurice, « Débats actuels sur la Révolution en France », *AHRF*, 279, 1990, p. 2-13.

ANDREWS Richard M., « L'assassinat de Jean-Louis Gérard, négociant lorientais, 15 septembre 1792 », *AHRF*, 189, 1967, p. 309-338.

ANDRO Gaid, « Pistes de recherche pour une étude sur les procureurs généraux syndics… », *AHRF*, 360, 2010, p. 3-26.

ARCHES Pierre, « Les artisans de la Terreur dans les Deux-Sèvres (1793-1794) », *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 3e série, V, 1997, p. 445-550.

AULARD Alphonse, « Marat et Charlotte Corday », *La Révolution française*, t. 63, 1912, p. 545-546.

—, « La théorie de la violence et la Révolution française », *La Révolution française*, t. 76, 1923, p. 97-118.

BACZKO Bronislaw, « Le complot vandale », *Le Temps de la réflexion*, IV, 1983, p. 195-243.

—, « Le calendrier révolutionnaire », *in* P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, *La République*, t. 1, 1984, p. 37-84.

BAECQUE Antoine de, « Robespierre, monstre-cadavre du discours thermidorien », *Eighteenth-Century Life*, 1997, p. 203-221.

BAKER Keith M., 2001, « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth-Century France », *The Journal of Modern History*, 73, p. 1-15.

BÉAUR Gérard, « L'histoire économique de la Révolution n'est pas terminée », *in* M. Lapied et C. Peyrard (dir.), *La Révolution française au carrefour des recherches*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2003, p. 21-44.

BECCHIA Alain et LARGESSE Pierre, « L'emprunt forcé de 1793 et le patronat textile elbeuvien », *AHRF*, 284, 1991, p. 191-226.

BELHOSTE Jean-François, « Le financement de la guerre de 1792 à l'an IV », *in* Colloque Bercy, 1991, *État, finances et économie pendant la Révolution française*, CHEFF, p. 317-346.

BÉLISSA Marc, « Pouvoir exécutif et centralité législative », *AHRF*, 4, 1998, p. 669-718.

BÉLISSA Marc et WAHNICH Sophie, « Les crimes des Anglais : trahir le droit », *AHRF*, 2, 1995, p. 233-249.

BELLONI Georges, « Les douze commissions exécutives établies en l'an II », *La Révolution française*, t. 77, 1924, p. 97-128.

BENDA Colomon, « L'éveil du nationalisme dans les pays sous la domination des Habsbourg », *Actes… Patriotisme et nationalisme*, 1973, p. 211-219.

BERELOWITCH André, « Une jacquerie moderne, la révolte de Pougatchëv… », *La Revue russe*, 27, 2005, p. 37-59.

BERNET Jacques, « La déchristianisation dans le district de Compiègne (1789-1795) », *AHRF*, 248, 1982, p. 299-305.

—, « Le problème des sociétés sectionnaires sous la Révolution française : l'exemple de Reims (1793-1794) », *Actes du 111e congrès des sociétés savantes. Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?*, Éditions du CTHS, 1986, p. 7-20.

—, « Portée et limites du culte de l'Être suprême en l'an II : l'exemple oisien », *in* B. Plongeron, *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire*, Turnhout (Belgique), Brepols, 1988, p. 387-394.

—, « L'Oise et la Révolution parisienne : l'influence et la réception des agents de la capitale en l'an II », *in* M. Vovelle, *Paris et la Révolution*, Publications de la Sorbonne, 1989, p. 305-320.

—, « Histoire comparée de deux trajectoires jacobines : les sociétés de Compiègne et de Langres (1791-1799) », *AHRF*, 297, 1994, p. 425-437.

—, « Une curiosité archivistique : le registre de la commission républicaine des ponts et chaussées de la société populaire de Sézanne (20 nivôse-23 floréal an II) », *AHRF*, 297, 1994, p. 563-564.

BERTAUD Jean-Paul, « Valmy, la nation en armes », in *Valmy, 20 septembre 1792*, ministère de la Défense, Célébration de la bataille de Valmy, 1989, p. 15-31.

BERTRAND Gilles, « L'Italie, le triennio révolutionnaire (1796-1799) et les fondements de l'idée de nation », *in* Olivier Forlin, *L'Idée nationale en Italie, du processus d'unification aux déchirements de la guerre civile, fin XVIIIe-début XXe siècle*, L'Harmattan, 2000, p. 43-84.

BIARD Michel, « La "Convention ambulante"… », *AHRF*, 332, 2003,

p. 55-70.

BIGO Robert, « Aux origines du Mont-de-Piété parisien : bienfaisance et crédit (1777-1789) », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 4, 14, 1932, p. 113-126.

BLANC Olivier, « Aux origines du 9 thermidor », *in* J.-P. Bertaud *et alii* (dir.), *Mélanges Vovelle*, SER, 1997, p. 261-270.

BLAUFARB Rafe, « Noble Privilege and Absolutist State Building : French Military Administration after the Seven Years' War », *French Historical Studies*, vol. 24, 2, 2001, p. 223-246.

BLUM Alain et HOUDAILLE Jacques, « 12 000 Parisiens en 1793 », *Population*, 2, 1986, p. 259-302.

BODINIER Bernard, « Un département sans Terreur sanguinaire : l'Eure en l'an II », *in* M. Biard, *Les Politiques de la Terreur, 1793-1794*, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 211-226.

BODINIER Gilbert, « L'attaque des Tuileries. Le 10 Août vu du côté des émeutiers », *in* ASHSM, 1993, p. 38-49.

BOQUET Guy, « Éléments d'une sociologie du théâtre », *AESC*, 5, 1969, p. 1220-1248.

BOSSÉNOT Christian-Marc, « "Je me vis dans l'histoire" : Bonaparte de Lodi à Arcole, généalogie d'une image de légende », *AHRF*, 313, 1998, p. 449-465.

BOULANT Antoine, « Le suspect parisien en l'an II », *AHRF*, 280, 1990, p. 187-197.

BOURDIN Philippe, « Être républicain sous le Directoire… », *AHRF*, 351, 2008, p. 29-57.

BOURGUET-ROUVEYRE Josiane, « La survivance d'un système électoral sous le Consulat et l'Empire », *AHRF*, 346, 2006, p. 17-29.

BOURSIER Anne-Marie, « L'émeute parisienne du 10 mars 1793 », *AHRF*, 44, 1972, p. 204-230.

BRASSART Laurent, « Des décisions parisiennes aux municipalités cantonales… », *AHRF*, 330, 2002, p. 115-133.

BRIAN Isabelle, « La parole des prédicateurs à l'épreuve de la Révolution », *AHRF*, 355, 2009, p. 25-48.

BROWN Howard, « Mythes et massacres : reconsidérer la "Terreur directoriale" », *AHRF*, 325, 2001, p. 23-52.

—, « Response to B. Gainot », *H-France Review*, 7, 2007, p. 457-460.

BRUNEL Françoise, « Les députés montagnards », *in* A. Soboul, *Actes du Colloque Girondins et Montagnards*, SER, 1980, p. 344-361.

—, « Les derniers Montagnards et l'unité révolutionnaire », *in* A. Soboul, *Actes du Colloque Girondins et Montagnards*, SER, 1980, p. 297-316.

—, « Crête/Crétois (an III)… », *DUSP*, 1985, p. 59-70.

—, « Le culte de l'Être suprême et les divisions de la Montagne », *in L'Être suprême*, Arras, Centre culturel Noroit, 1991, p. 19-27.

—, « L'épuration de la Convention nationale en l'an III », *in* M. Vovelle,

Le Tournant de l'an III, Éditions du CTHS, 1997, p. 15-26.

—, « Les institutions républicaines : projet démocratique, horizon d'attente et/ou utopie (an II, an V) », *in* R. Chagny, *La Révolution française. Idéaux, singularités, influences*, Presses universitaires de Grenoble, 2002, p. 319-328.

—, « Institutions civiles et Terreur », article mis en ligne le 21 mai 2006 sur http://revolution-francaise.net/2006/05/21/43.

BURSTIN Haïm, « Pour une phénoménologie de la violence révolutionnaire : réflexions autour du cas parisien », *Historical Reflections*, 29, 2003, p. 389-407.

—, « Autour de la "révolution passive" en Italie : réflexions comparatives », *AHRF*, 334, 2003, p. 61-81.

CARMAUX Brigitte, « Mlle de Lézardière : une certaine idée de la monarchie française », *ABPO*, 102, 1, 1995, p. 67-74.

CÉNAT Jean-Philippe, « Le ravage du Palatinat… », *RH*, 307, 2005, p. 119-131.

—, « De la guerre de siège à la guerre de mouvement : une révolution logistique à l'époque de la Révolution et de l'Empire ? », *AHRF*, 348, 2007, p. 101-115.

CHAGNIOT Jean, « L'engagement des régiments capitulés au service de France… », ASHSM, 1993, p. 19-25.

CHANTIN Jean-Pierre, « Les adeptes de la théophilanthropie, pour une autre lecture d'Albert Mathiez », *Rives nord-méditerranéennes*, 2e série, 14, « Révolution et minorités religieuses », 2003, p. 63-73.

CHARBIT Yves, 2002, « L'échec politique d'une théorie économique : la physiocratie », *Population*, 57, 6, p. 849-878.

CHAZELLET-BARTHÉLEMY Stéphanie, « Suspects et suspicion dans le district de Clermont-Ferrand (printemps 1793-printemps 1795) », Clermont-Ferrand, *Cahiers du CHEC*, 4, « Révolution et acculturation », 1996, p. 89-108.

CHÉRY Aurore, « Entre vertu et impuissance : une mise en scène de la sexualité de Louis XVI au XVIIIe siècle », Colloque de l'université d'Artois (20 et 21 octobre 2010), *La Médiatisation de la vie privée*, Agnès Walch (dir.), Arras, Artois Presses Université, 2012.

CHOPELIN Paul, « Le journal des convulsionnaires de Charlieu, 1780-1793 », *Bulletin de la Diana*, Montbrison, t. LXIV, 2, 2005, p. 173-192.

—, « Les militants laïcs de l'Église réfractaire : le cas lyonnais », *AHRF*, 355, 1, 2009, p. 159-182.

CHOPELIN-BLANC Caroline, « Le "baiser Lamourette" (7 juillet 1792) », *AHRF*, 355, 1, 2009, p. 73-100.

CHOUBLIER-GRIMBERT Noëlle, « Les collections de Louis Rondonneau… », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 166, 2008, p. 195-240,

CLAY Stephen, « Le massacre du fort Saint-Jean… », *in* M. Vovelle, *Le Tournant de l'an III*, Éditions du CTHS, 1997, p. 569-583.

—, « La question de l'ordre public et la politique de l'état de siège… », *in*

P. Bourdin et B. Gainot, *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998, p. 861-883.

—, « Le brigandage en Provence du Directoire au Consulat (1795-1802) », *in* J.-P. Jessenne, *Du Directoire au Consulat. 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-nation*, Rouen-Lille, GRHIS et CRHENO, 2001, p. 67-89.

—, « Les réactions du Midi : conflits, continuités et violences », *AHRF*, 345, 2006, p. 55-91.

—, « Justice, vengeance et passé révolutionnaire : les crimes de la Terreur blanche », *AHRF*, 350, 2007, p. 109-134.

—, « La haine et les vengeances : les passions politiques du Midi pendant la Révolution française », *in* M. Deleplace, *L'Anarchie de Mably à Proudhon, 1750-1850*, ENS-LSH Éditions, 2009, p. 193-210.

—, « Vengeance, Justice and the Reactions in the Revolutionary Midi », *French History*, 23, 1, 2009, p. 22-46.

CLÈRE Jean-Jacques, « L'abolition des droits féodaux en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 94-95, 2005, p. 133-157.

COBB Richard, « Un témoignage sur le massacre des Carmes : Étienne-François Tanche », *AHRF*, 1949, p. 135-140.

COHEN Charles L., « "The Liberty or Death" Speech. A Note on Religion and Revolutionary Rhetoric », *The William and Mary Quarterly*, 3e série, 38, 4, 1981, p. 702-717.

COHEN Déborah, « Le territoire comme arme. Exemples de construction instrumentale de solidarités villageoises sur fond d'identité populaire dans la France du XVIIIe siècle », *in Revue du Nord*, hors série, coll. « Histoire », 18, 3, 2004, p. 105-119.

—, « Le débat sur le commerce du blé (1768-1775) : formes et porteurs légitimes de la rationalité en question », *Révolution française.net, Études*, http://revolution-francaise.net/2006/12/02/85.

—, « Les répertoires de l'action… l'exemple de la révolte des "masques armés" (1783-1785) », *AHRF*, 359, 2010, p. 9-28.

Colloque de Bercy, *État, finances et économie pendant la Révolution française*, CHEFF, 1991.

Colloque de Dijon, *1791, la première constitution française*, Economica, 1991.

Colloque Inra-Institut d'histoire de la Révolution française, *La Révolution française et le monde rural*, Éditions du CTHS, 1989.

Colloque *Patriotisme et nationalisme en Europe à l'époque de la Révolution française et de Napoléon*, SER, 1973.

Colloque de Poitiers, *Les Déclarations de l'an I*, PUF, 1995.

Colloque Souvorov, *Suworow in der Schweiz*, Berne, Association suisse d'histoire militaire, 2001.

COLOMBO Paolo, « La question du pouvoir exécutif dans l'évolution institutionnelle et le débat politique révolutionnaire », *AHRF*, 319, 2000, p. 1-26.

CONNER S., « Public Virtue and Public Women : Prostitution in Revolutionary Paris, 1793-1794 », *Eighteenth Century Studies*, 28, 2, 1994-1995, p. 221-240.

CONTI Vittorio, « Le mot *Révolution* au XVII^e siècle », *in Protestantisme et Révolution*, Montpellier, Sauramps Éditions, 1990, p. 55-62.

COULET E., « Le massacre des administrateurs du Var, juillet 1792 », in *175^e anniversaire de la Révolution française*, CHES, Imprimerie nationale, 1964, p. 419-447.

CROOK Malcolm, « L'essor et la chute du jacobinisme à Toulon (1790-1793) », *Provence historique*, XXXVI, 148, 1987, p. 173-182.

CROYET Jérôme, « Les hussards des Alpes et le département de l'Ain », *AHRF*, 329, 2002, p. 67-88.

CZOUZ-TORNARE Alain-Jacques, « Les troupes suisses qui encerclèrent Paris à la veille de la Révolution française », *La Gazette des amis du Musée franco-suisse*, 8, 2007, p. 19-22.

DEBARD Jean-Marc, « Les problèmes religieux », in *Le Pays de Montbéliard du Wurtemberg à la France, 1793*, Montbéliard, Société d'émulation de Montbéliard, 1992, p. 227-257.

DELAPORTE Yves, « Un "Montagnard" fédéraliste : Antoine-C. Thibaudeau… », *Actes du 111^e congrès des sociétés savantes. Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?*, Éditions du CTHS, 1986, p. 121-135.

DEL VENTO Christian, « Le jeune Foscolo et le jacobinisme », *in* Enzo Neppi, *Ugo Foscolo, l'Italie et la Révolution française*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, p. 89-109.

DEPRUN Jean, « L'inquiétude et l'histoire au XVIII^e siècle », *AHRF*, 1, 1969, p. 1-27.

DERASSE Nicolas, « Les défenseurs officieux : une défense sans barreaux », *AHRF*, 350, 2007, p. 49-68.

DESAN Suzanne, « Redefining Revolutionary Liberty : the Rhetoric of Religious Revival During the French Revolution », *The Journal of Modern History*, 60, 1, 1988, p. 2-27.

DEVENNE Florence, « La garde nationale, création et évolution (1789-août 1792) », *AHRF*, 283, 1990, p. 49-66.

DOMMANGET Maurice, « Sylvain Maréchal. L'égalitaire, l'homme sans Dieu (1750-1803) », *Cahiers de Spartacus*, 17, 1950.

DORIGNY Marcel, « Les congrès des sociétés populaires de 1792 en Bourgogne… », *Actes du 111^e congrès des sociétés savantes. Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?*, Éditions du CTHS, 1986, p. 91-120.

DOYLE William, « The Parlements of France and the Breakdown of the Old Regime, 1771-1788 », *FHS*, 6, 4, 1970, p. 415-458.

DUCOUDRAY Émile, « "La main de l'étranger" en l'an II : fantasmes populaires et paranoïa gouvernementale », *in* J.-P. Bertaud *et alii* (dir.), *Mélanges Vovelle*, SER, 1997, p. 242-252.

DUFRAISSE Roger, « De la Révolution à la patrie. La rive gauche du Rhin

à l'époque française (1792-1814) », *Actes du colloque Patriotisme et nationalisme en Europe à l'époque de la Révolution française et de Napoléon*, SER, 1973, p. 103-142.

DUPORT Anne-Marie, « Les congrès des sociétés populaires tenues à Valence en 1793… », *Actes du 111e congrès des sociétés savantes. Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?*, Éditions du CTHS, 1986, p. 21-37.

DUPRAT Annie, « Provinces-Paris, ou Paris-provinces ? Iconographie et Révolution française », *AHRF*, 330, 2002, p. 9-27.

DUPUY Roger, « Le Regard d'un royaliste sur la Révolution : Jacques-Marie Boyer de Nîmes », *AHRF*, 337, 2004, p. 21-29.

—, « Aux origines du "fédéralisme" breton », *ABPO*, 1980, p. 337-360.

DURAND Yves (dir.), « Fidélités, solidarités et clientèles », *Enquêtes et documents*, t. 11, CRHM, Nantes, université de Nantes, 1985.

ELIAS Arthur, « La néerlandicité de la Constitution de 1798 », *AHRF*, 326, 2001, p. 43-52.

EL KAÏM Armelle, « Institutionnalisation nationale et diversité des prises en charge locales de la misère en Haute-Normandie pendant la Révolution », *in* Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Créaphis, 2005.

EMSLEY Clive, « "Terror" and the Rule of the Law in England During the Decade of the French Revolution », *English Historical Review*, 100, 397, 1985, p. 801-825.

ENGLUND Steven, « "N'est national qui veut" : du bon usage de la "nation" par les historiens… », *RHMC*, 53-2, 2006, p. 165-181.

ERMAKOFF Ivan, « Strukturelle Zwänge und zufällige Geschehnisse. Die Selbstauflösung des französischen Republik in Vichy… », *in* A. Sutter, M. Hettling (dir.), *Struktur und Ereignis*, Göttingen, Vandenhoek & Ruprecht, 2000, p. 224-256.

EUDE Michel, « Points de vue sur l'affaire Catherine Théot », *AHRF*, 198, 1969, p. 606-629.

—, « La loi de prairial », *AHRF*, 254, 1983, p. 545-559.

—, « Le Comité de sûreté générale en 1793-1794 », *AHRF*, 261, 1985, p. 295-306.

FASSIN Didier, « Les économies morales revisitées », *AHSS*, 6, 2009, p. 1237-1266.

FAUCHOIS Yann, « Les évêques émigrés et le royalisme pendant la Révolution française », *in* F. Lebrun et R. Dupuy (dir.), *Les Résistances à la Révolution*, Imago, 1987, p. 386-395.

—, « Révolution française, religion et logique de l'État », *Archives sociales des religions*, 66-1, 1988, p. 9-24.

—, « Un colosse aux pieds d'argile », *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Fayard, 1997, p. 139-146.

—, « La difficulté d'être libre : les droits de l'homme, l'Église catholique et l'Assemblée constituante, 1790-1791 », *RHMC*, 48, 1, 2001, p. 71-102.

FÉLIX Joël, « Terray », « Turgot », « Necker », « Calonne », *in* F. Bayard, J. Félix et P. Hamon, *Dictionnaire des surintendants et contrôleurs généraux des finances*, CHEFF, 2000.

—, « The Financial Origins of the French Revolution », *in* P. Campbell (dir), *The Origins of the French Revolution*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 35-62.

—, « Nécessité et obéissance : le parlement de Paris et la critique de la raison d'État 1741-1763 », *in* Alain J. Lemaître, *Le Monde parlementaire au XVIII^e siècle, l'invention d'un discours politique*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 39-56.

FIORAVANTI Marco, « Sieyès et le jury constitutionnaire… », *AHRF*, 349, 2007, p. 87-103.

FORREST Alan, « Le mouvement fédéraliste dans le Midi de la France… », *Provence historique*, t. 36, 148, 1987, p. 183-192.

FOURNIER Georges, « Les bastions fermement républicains sous le Directoire », *in* J. Sentou (dir.), *Révolution et contre-révolution dans la France du Midi, 1789-1799*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1991, p. 181-204.

—, « Réalités et limites de la réaction thermidorienne… », *in* M. Vovelle, *Le Tournant de l'an III*, Éditions du CTHS, 1997, p. 485-496.

—, « La République directoriale : une phase originale… », *in* P. Bourdin et B. Gainot (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998, p. 331-350.

—, « Le pouvoir local, enjeu majeur du tournant politique… », *in* J.-P. Jessenne (dir.), *Du Directoire au Consulat. 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-nation,* Rouen-Lille, GRHIS et CRHENO 2001, p. 517-532.

FRANCESCO Antonino de, « Aux origines du mouvement démocratique italien… », *AHRF*, 308, 1997, p. 333-348.

—, « La Constitution de l'an III et les républiques jacobines italiennes », *in* W. Frijhoff *et alii, Historical Studies, Atti del convegno internazionale Repubbliche Sorelle*, 57, 2002, p. 97-106.

FRANKHAUSER Andreas, « The Political Structure and Revolutionary Potential of the Helvetic Republic (1789-1803) », *in* W. Frijhoff *et alii, Historical Studies, Atti del convegno internazionale Repubbliche Sorelle*, 57, 2002, p. 153-168.

FRIJHOFF Willem, SANTING Catrien, VAN SAS Nicolaas et DE VALK Hans (dir.), « Atti del convegno internazionale Repubbliche Sorelle », *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome, Historical Studies, Papers of the Netherlands Institute in Rome*, 57, 2002.

GAFFAREL Paul, « Les massacres royalistes dans le département des Bouches-du-Rhône aux premiers mois de 1795 », *Annales de la faculté des lettres d'Aix*, 3, 1909, p. 1-66.

—, « La mission de Maignet dans les Bouches-du-Rhône et en

Vaucluse (1794) », *Annales de la faculté des lettres d'Aix*, 6, 1912, p. 1-100.

GAINOT Bernard, « Enquête sur le "suicide" de Victor Bach », *AHRF*, 318, 1999, p. 615-639.

—, « Les mots et les cendres : l'héroïsme au début du Consulat », *AHRF*, 324, 2001, p. 127-138.

—, « Aux origines du Directoire… », *AHRF*, 332, 2003, p. 129-146.

—, « I paradossi della democratizzazione delle repubbliche sorelle », *in* A. De Francesco (dir.), *La Democrazia alla prova della spada. Esperienza e memoria del 1799 in Europa*, Milan, Guerini e associati, 2003, p. 33-43.

—, « La Grande Nation et la question de la "patrie italienne" : le "moment machiavélien" du Directoire », *DUSP*, « Patrie-patriotisme », 2006, p. 159-190.

—, Compte rendu de H. Brown, *H-France Review*, 7, 2007, p. 453-456.

GARRIOCH David, « The Everyday Lives of Parisian Women in the October Days of 1789 », *Social History*, 24, 3, 1999, p. 231-249.

GAUTHIER Florence, « De Mably à Robespierre : un programme économique égalitaire, 1775-1793 », *AHRF*, 261, 1985, p. 265-289.

GAYOT Gérard, « Quand les chefs de manufacture et les gens de travail retrouvèrent leur place naturelle… », *in* J.-P. Jessenne (dir.), *Du Directoire au Consulat. 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-nation*, Rouen-Lille, GRHIS et CRHENO, 2001, p. 217-242.

GAYOT Gérard et JESSENNE Jean-Pierre, « Institutions et politiques économiques, politiques sociales », *in* M. Biard (dir.), *Les Politiques de la Terreur, 1793-1794*, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 210-221.

GENÊT Jean-Philippe, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1, 1997, p. 3-18.

GENTY Maurice, « Des exigences contradictoires : du respect des droits de l'homme aux mesures d'exception dans la conscience des sectionnaires parisiens, 1789-1792 », *in La Révolution et l'ordre juridique privé, rationalité ou scandale ?*, PUF, 1988.

—, « Les débuts de la garde nationale parisienne, 1789-1791 » *in* S. Bianchi et R. Dupuy, (dir.), *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789-1871*, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 151-164.

GEREST Henri, « Les foréziens devant la révolte de Lyon : muscadins ou sans-culottes », *Études d'Histoire*, Saint-Étienne, université Jean-Monnet, 1987, p. 63-96.

GODECHOT Jacques, « Fragments des mémoires de Charles-Alexis Alexandre sur les journées révolutionnaires de 1791 et 1792 », *AHRF*, 24, 1952, p. 113-151.

—, « Charles-Alexis Alexandre et les massacres de Septembre », *AHRF*, 1953, p. 260-264.

—, « La Révolution française et les Juifs », *in* B. Blumenkranz et A. Soboul (dir.), *Les Juifs et la Révolution française,* coll. « Franco-Judaïca »,

4, Toulouse, Privat, 1976 ; rééd. Belles Lettres 1989, p. 47-70.

GODINEAU Dominique, « Pratiques du suicide à Paris pendant la Révolution française », *in* J. Kalman, H. Davies et I. Coller (dir.), *French History and Civilisation*, Melbourne, The George Rudé Society/University of Melbourne, vol. 1, 2006, p. 128-141.

GOLDSTONE Jack A., « Révolutions dans l'histoire et histoire des révolutions », *Revue française de sociologie*, vol. 30, 3/4, 1989, p. 405-429.

GOMEZ-LE CHEVANTON Corinne, « Le procès Carrier », *AHRF*, 343, 2006, p. 73-92.

GOUJARD Philippe, « La rumeur de Thiouville », *Cahiers des Études normandes*, 1, 1984.

GRAVE Spencer, « Violence, Nonviolence, and the American Revolution », www.prodsyse.com/conflict, 2004.

GRAZIANI Antoine-Marie, « Institutions, idées et créations paolistes », *in* Musée de la Corse, *Pasquale de Paoli. La Corse au cœur de l'Europe des Lumières*, Corte, Albiana, 2007, p. 148-161.

GUICHONNET Paul, « La Révolution à Carouge (1789-1799) », *Colloque de Thonon*, Thonon-les-Bains, Académie chalaisienne, t. LXV, 1990.

GUILHAUMOU Jacques, « Le Congrès républicain des sociétés populaires des départements méridionaux… », *Actes du 111e congrès des sociétés savantes. Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?*, Éditions du CTHS, 1986, p. 39-58.

—, « La représentation du républicain marseillais », *in* P. Martel (dir.), *L'Invention du Midi*, Montpellier, Édisud, Amiras/Repères occitans, 1987, p. 115-131.

—, « Fédéralisme sectionnaire et fédéralisme jacobin à Marseille en 1793. Analyse de discours », *Provence historique*, t. 36, 148, 1987, p. 193-204.

—, « Décrire la Révolution française. Les porte-parole et le moment républicain (1790-1793) », *AESC*, 46, 4, 1991, p. 949-970.

—, « La Terreur à l'ordre du jour. Un parcours en révolution (1793-1794) », *Révolution française.net, Mots*, mis en ligne le 6 janvier 2007.

—, « Le non-dit de l'idéologie : l'invention de la chose et du mot », *Actuel Marx*, 43, 2008, p. 29-41.

GUILHAUMOU Jacques et LAPIED Martine, « La mission Maignet », *AHRF*, 300, 1995, p. 283-294.

GUILHAUMOU Jacques et MONNIER Raymonde, « Les Cordeliers et la république de 1793 », *in* M. Vovelle (dir.), *Révolution et république*, Kimé, 1994, p. 200-212.

GUYOT Raymond, « Doctorat de M. Raymond Guyot », *La Révolution française*, t. 62, 1912, p. 5-15.

HALÉVI Ran, « La modération à l'épreuve de l'absolutisme : de l'Ancien Régime à la Révolution française », *Le Débat*, 109, 2000, p. 73-98.

HALPÉRIN Jean-Claude, « L'esclavage sur la scène révolutionnaire », in *La Révolution aux colonies*, Publication des AHRF, 1993, p. 73-84.

HANSON Paul R., « Les clubs politiques de Caen pendant la Révolution française », *Annales de Normandie*, 2, 1986, p. 123-141.

HARRIS, Robert D., « French Finances and the American War, 1777-1783 », *Journal of Modern History*, 48, 1976, p. 233-258.

HAYAKAWA Riho, « L'assassinat du boulanger Denis François, le 21 octobre 1789 », *AHRF*, 333, 2003, p. 1-20.

HECHT Jacqueline, « Un problème de population active en France : la querelle de la noblesse commerçante », *Population*, 2, 1964, p. 267-290.

HESSE Carla, « The Law of Terror », *MLN*, 114, 4, 1999, p. 702-718.

HINKER François, « Les paysans du Causse de Villeneuve pendant la Révolution », *ABPO*, 2, 1982, p. 167-171.

—, « L'affrontement Cambon-Robespierre, le 8 thermidor », *in* J.-P. Jessenne *et alii* (dir.), *Robespierre, de la nation artésienne à la République et aux nations*, Lille, CHRENO, 1994, p. 279-298.

—, « Les débats financiers sous le premier Directoire », *in* P. Bourdin et B. Gainot (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998, p. 693-702.

HIPPLER Thomas, « Service militaire et intégration nationale pendant la Révolution française », *AHRF*, 329, 2002, p. 1-16.

HOFFELD Donald R., « Mesmer's Failure : Sex, Politics, Personality, and the Zeitgeist », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 16, 1980, p. 377-386.

HUFTON Olwen, « The Reconstruction of a Church, 1796-1801 », *in* G. Lewis et C. Lucas (dir.), *Beyond the Terror. Essays in French Regional and Social History, 1794-1815*, Cambridge University Press, 1983, p. 21-52.

IHL Olivier, « Hiérarchiser des égaux. Les distinctions honorifiques sous la Révolution française », Politiques publiques, Action politique, Territoires (PACTE), Grenoble, IEP, http://halshs.ccsd.cnrs.fr/halshs-00087304, s.d.

JANES Regina, « Beheadings », *Representations*, 35, 1991, p. 21-51.

JESSENNE Jean-Pierre et LEUWERS Hervé, « Armée et société au Nord », *in* A. Crépin *et alii* (dir.), *Civils, citoyens-soldats et militaires dans l'État-nation (1789-1815)*, SER, 2006, p. 11-30.

JOURDAN Annie et ROSENDAAL Joost, « La révolution batave à l'entrée du troisième millénaire… », *AHRF*, 326, 2001, p. 1-23.

JOUVENEL François de, « Les camps de Jalès (1790-1792), épisodes contre-révolutionnaires ? », *AHRF*, 337, 2004, p. 1-20.

KAISER Thomas E., « La fin du renversement des alliances … », *AHRF*, 351, 2008, p. 77-98.

KRUSE Wolfgang, « La formation du discours militariste sous le Directoire », *AHRF*, 360, 2010, p. 77-102.

KWASS Michael, « Consumption and the World of Ideas… », *in Eighteenth-Century Studies*, 37, 2004, p. 187-213.

—, « Big Hair : A Wig History of Consumption… », in *AHR*, 111, 3, 2006, p. 631-659.

LANGLOIS Claude, « Le plébiscite de l'an VIII ou le coup d'État du 18 pluviôse an VIII », *AHRF*, 1972, p. 43-65, 231-246, 390-415.

—, « Droits de l'homme, liberté religieuse et Révolution », *Études*, septembre 1989, p. 225-234.

—, « Religion, culte ou opinion religieuse : la politique des révolutionnaires », *Revue française de sociologie*, 30, 3-4, 1989, p. 471-496.

—, « Le serment révolutionnaire, archaïsme et modernité », *in* J.-C. Martin, *Religion et Révolution*, Anthropos-Economica, 1994, p. 25-39.

LARRÈRE Catherine, « La nation chez Sieyès ; l'inflexion révolutionnaire de l'universalité des Lumières », *in* J. D'Hondt, *La Philosophie et la Révolution française*, Vrin, 1989, p. 143-153.

LE BLOAS Alain, « La question du domaine congéable dans l'actuel Finistère à la veille de la Révolution », *AHRF*, 331, 2003, p. 1-27.

LEFEBVRE Georges, « Sur la loi du 22 prairial an II », *AHRF*, 23, 1951, p. 225-256.

LEFORT Claude, « La Terreur révolutionnaire », *Passé Présent*, 1983, p. 11-43.

LEGAY Marie-Laure, « La fin du pouvoir provincial (4 août 1789-2 septembre 1791) », *AHRF*, 332, 2003, p. 25-53.

LEGAY Marie-Laure, FÉLIX Joël et WHITE Eugène, « Retour sur les origines financières de la Révolution française », *AHRF*, 356, 2009, p. 183-201.

LÉGIER DESGRANGES Henry, « Charles-Alexis Alexandre et les massacres de Septembre », *AHRF*, 1953, p. 260-264.

LELIÈVRE J., « Le rôle financier des Assemblées provinciales », in *Études sur l'histoire des assemblées d'État*, PUF, 1966, p. 105-116.

LEMAY Edna Hindie, « Peuple dans le discours des Constituants, 1789-1791 » in *Revue française d'histoire du livre*, 66-67, 1989, p. 203-212.

LEMOINNE John, « Correspondance diplomatique du comte de Malmesbury », *Revue des Deux-Mondes*, t. XIV, 1846, p. 481-501.

LENTZ Thierry, « La presse républicaine modérée sous la Convention thermidorienne… », *RH*, 292, 1994, p. 297-313.

—, « Les consuls de la République… », *in* Musée de l'Armée, *Terminer la Révolution ?,* Economica, 2003, p. 19-38.

LEROUX Thomas, « Régulation des nuisances et industrialisation à Paris durant la Révolution française », *AHRF*, 352, 2008, p. 101-120.

LIRIS Élisabeth, « Couthon : déisme ou raison ? », *AHRF*, 252, 1983, p. 274-291.

LONGUET Paul, « Une source pour l'étude de l'activité sacerdotale des prêtres réfractaires dans le Calvados… », *AHRF*, 200, 1970, p. 329-345.

LORIGA Sabrina, « L'épreuve militaire », *in* L. Giovanni et J.-C. Schmitt (dir.), *Histoire des jeunes en Occident. L'époque contemporaine*, Seuil, 1996.

LUCKETT Thomas Manley, « Hunting for Spies and Whores : a Parisian Riot on the Eve of the French Revolution », *Past and Present*, 156, 1997, p. 116-143.

LÜSENBRINK Hans-Jochem et REICHARDT Rolf, « La “Bastille” dans l’imaginaire social de la France, à la fin du XVIIIe siècle (1774-1779) », *RHMC*, 1983, p. 196-234.

—, « Révolution à la fin du XVIIIe siècle », *Mots*, 16 mars 1988, p. 35-68.

MAIRE Catherine, 1991, « L’Église et la nation. Du dépôt de la vérité au dépôt des lois… », *AESC*, 5, p. 1177-1205.

—, « L’abbé Grégoire devant les prophétesses », *Rivista di Storia del Cristianesimo*, 2, 2007, p. 411-429.

MAIRRY Louis, « Du “magistrat” à la municipalité », *Le Pays de Montbéliard du Wurtemberg à la France, 1793*, Montbéliard, Société d’émulation de Montbéliard, 1992, p. 51-64.

MARGADANT Ted W., « Cinq silences de Babeuf », *in* A. Maillard *et alii* (dir.), *Présence de Babeuf, Lumières, Révolution, Communisme*, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 137-139.

—, « Summary Justice and the Crisis of the Old Regime in 1789 », *Historical Reflections*, 29, 3, 2003, p. 495-528.

MARGAIRAZ Dominique, « Le maximum : une grande illusion libérale ou la vanité des politiques économiques », *in* Colloque Bercy, *État, finances et économie pendant la Révolution française*, CHEFF, 1991, p. 399-428.

MARTIN Daniel, « La dépopulation au service de l’idéal social robespierriste… », *in* C. Croisille et J. Erhard (dir.), *La Légende de la Révolution*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, 1988, p. 201-214.

MARTIN Jean-Claude, « Le Comité de salut public du département de l’Orne (mai-décembre 1793)… » *in* C. Le Bozec et E. Wauters (dir.), *En hommage à Claude Mazauric. Pour la Révolution française*, Rouen, IRED-CRHCT, 1998, p. 281-286.

MARTIN Jean-Clément, « Royalistes et contre-révolutionnaires face au coup d’État de Brumaire », *in* Musée de l’Armée, *Terminer la Révolution ?*, Economica, 2003, p. 39-58.

—, « Travestissements, impostures et la communauté historienne. À propos des femmes soldats de la Révolution et de l’Empire », *Politix*, 19, 74, 2006, p. 29-46.

—, « Paoli, la Corse et la Révolution française », *in* Musée de la Corse, *Pasquale de Paoli. La Corse au cœur de l’Europe des Lumières*, Corte, Albiana, 2007, p. 223-233.

—, « Massacres, tueries, exécutions et meurtres de masse pendant la Révolution, quelles grilles d’analyse ? », *in* La Révolution française : « Les massacres aux temps des Révolutions », Bruno Hervé et Pierre Serna (dir.), URL : http://lrf.revues.org/index201.html, en ligne le 8 janvier 2011.

—, (dir.), « La Vendée et le monde », *Enquêtes et documents*, 20, Nantes, université de Nantes, Ouest-Éditions, 1993.

MARTIN Jean-Clément et CHANTREAU Alain (dir.), « Charette, l’itinéraire singulier d’un chef vendéen héroïque », *Enquêtes et documents*, 23, Nantes, université de Nantes, Ouest-Éditions, 1996.

MARTIN Jean-Clément, LIMASSET Jean-Claude et LIMASSET Odette, « Séismes et Histoire », *ABPO*, 99, 2, 1992, p. 97-116.

MASON Laura, « Après la conjuration : le Directoire, la presse et l'affaire des Égaux », *AHRF*, 354, 2008, p. 77-103.

MATHAN Anne de, « Les insurrections girondistes de Bretagne en 1793 : premiers résultats », *ABPO*, 111, 4, 2004, p. 29-42.

MATHIEZ Albert, « Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre 1789 », *RH*, 1896, LXVII, p. 241-281 ; 1897, LXVIII, p. 258-294 ; 1897, LXIX, p. 41-66.

—, « Danton et Durand », *AR*, 1919, p. 140-158.

—, « Les deux versions du procès des hébertistes », *AR*, 1919, p. 1-27.

—, « Le banquier Boyd et ses amis », *AR*, 1920, p. 219-231.

—, « Le banquier Perregaux », *AR*, 1920, p. 242-252.

—, « La mort de Marat et le vote de la loi sur l'accaparement », *AR*, 1921, p. 476-489.

—, « L'agitation sectionnaire à Paris en août 1793 », *AR*, 1922, p. 27-54.

—, « Notes sur les frères Simon, banquiers et négociants », *AR*, 1923, p. 323-329.

—, « De la véritable nature de l'opposition entre les Girondins et les Montagnards », *AR*, 1923, p. 193-197.

—, « La dictature du Comité de salut public », *AR*, 1923 p. 457-480.

—, « La réorganisation du gouvernement révolutionnaire », *AR*, 1926, p. 53-66.

—, « La Terreur, instrument de la politique sociale des robespierristes », *AR*, 1928, p. 193-219.

—, « Les décrets de ventôse sur le séquestre des biens des suspects », *AR*, 1928, p. 193-219.

—, « La Révolution française et la théorie de la dictature », *RH*, t. 161, 1929, p. 304-315.

MAZA Sarah, « Luxury, Morality, and Social Change : Why There Was No Middle-Class Consciousness in Prerevolutionary France », *The Journal of Modern History*, 69, 2, 1997, p. 199-229.

MAZAURIC Claude, « Carnot et les babouvistes », *in* J.-P. Charnay (dir.), *Lazare Carnot ou le savant-citoyen*, Presses de l'université Paris-IV, 1990 (colloque de 1988), p. 99-117.

—, « Babeuf en l'an III », *in* M. Vovelle, *Le Tournant de l'an III*, Éditions du CTHS, 1997, p. 55-67.

—, « Sur Babeuf à propos de la Vendée », *in* D. Turrel, *Regards sur les sociétés modernes, XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Tours, université François-Rabelais, 1997, p. 251-264.

MAZEAU Guillaume, « Charlotte Corday et le "fédéralisme" normand : souveraineté populaire et violence en question pendant le débat sur la Constitution de 1793 » *in* O. Rudelle et D. Maus, (dir.), *Normandie constitutionnelle. Un berceau des droits civiques ?*, Economica, 2008,

p. 153-165.

MCERLEAN John M. P., « Le Royaume anglo-corse (1794-1796). Contre-révolution ou continuité ? », *AHRF*, 260, 1985, p. 215-235.

MILBACH Sylvain, « Les catholiques libéraux et la Révolution française autour de 1848… », *AHRF*, 362, 2010, p. 55-78.

MILLER Judith A., « Politics and Urban Provisioning Crises : Bakers, Police, and Parlements in France, 1750-1793 », *The Journal of Modern History*, 64, 2, 1992, p. 227-262.

—, « Des contrats sous tension : rétablir la propriété après la Terreur », *AHRF*, 352, 2008, p. 241-262.

MINARD Philippe, « Travail et travailleurs dans les imprimeries sous la Révolution : permanences et mutations », *Livre et Révolution. Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, vol. 9, 1989, p. 47-62.

MONNIER Raymonde, « Le culte de Bara en l'an II », *AHRF*, 241, 1980, p. 321-337.

—, « De l'an III à l'an IX, les derniers sans-culottes », *AHRF*, 257, 1984, p. 386-406.

—, « *Le Vieux Tribun* de Nicolas Bonneville », *in* P. Bourdin et B. Gainot (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998, p. 311-330.

—, « "Démocratie représentative" ou "république démocratique"… », *AHRF*, 325, 2001, p. 1-21.

—, « Brumaire, moment de rupture pour une référence républicaine ? Le trajet de la notion de patrie », *in* J.-P. Jessenne (dir.), *Du Directoire au Consulat. 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-nation*, Rouen-Lille, GRHIS et CRHENO, 2001, p. 289-302.

MONTEAGLE H., « Barras au Neuf Thermidor », *AHRF*, 229, 1977, p. 377-384.

MORINEAU Michel, « Mort d'un terroriste », *AHRF*, 252, 1983, p. 293-339.

NICOLLE Paul, « Les meurtres politiques d'août et septembre 1792 dans le département de l'Orne », *AHRF*, 11, 1934, p. 97-118, 212-232.

NORA Pierre et CLÉMENT Alain, « Deux révolutions et deux mondes », *in* C. Fohlen et J. Godechot, (dir.), *La Révolution américaine et l'Europe*, CNRS, 1979, p. 329-340.

PAINEAU Pascal, « Les premières résistances populaires à la Révolution dans le district de Châtillon-sur-Sèvre (l'émeute du 24 janvier 1791) », *in* C. Valin (dir.), *Révolution et contre-révolution dans le Châtillonnais*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1994, p. 59-80.

PALMER Robert R., « La "Révolution atlantique". Vingt ans après », *in* E. Schmitt et R. Reichardt, *Die Französische Revolution – zufälliges oder notwendiges Ereignis*, Munich-Vienne, R. Oldenbourg Verlag, 1983, p. 89-104.

PESCHOT Bernard, « Valmy, lecture d'une bataille », *in* G. Cesbron (dir.), *Recherches sur l'imaginaire*, t. 20, Angers, université d'Angers, 1999,

p. 417-425.

PEYRARD Christine, « Rigomer Bazin et Agricol Moureau… », *in* P. Bourdin et B. Gainot (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998, p. 379-399.

—, « L'affaire du 26 pluviôse an V à Avignon… », *in* J. Bernet *et alii* (dir.), *Du Directoire au Consulat. 1. Le lien politique local dans la Grande Nation*, Lille, CRHENO, 1999, p. 56-70.

PFEIL Tom, « La hantise de la banqueroute… dans la période franco-batave », *AHRF*, 326, 2001, p. 53-64.

PIERRE Victor, « La déportation à l'île de Ré et l'île d'Oléron », *Revue des questions historiques*, 1883, p. 1-47.

PIMENOVA Ludmila, « Analyse de cahiers de doléances : l'exemple des cahiers de la noblesse », *Mélanges de l'École française de Rome*, 103, 1991, p. 85-101.

PIQUET Jean-Daniel, « La déclaration constitutionnelle de paix à l'Europe… », *119 e-121e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Éditions du CTHS, 1996, p. 387-397.

PLONGERON Bernard, « Soumission aux lois de la République ?… », *in* J.-C. Martin, *Religion et Révolution*, Economica, 1994, p. 172-181.

POMPONI Francis, « Pouvoir civil, pouvoir militaire et régime d'exception… », *AHRF*, 332, 2003, p. 147-169.

—, « Le contrat politique avant le *Contrat social* : le cas de la Corse… », *Études corses*, 66, 2008, p. 7-37.

—, « Pascal Paoli ou l'image du traître dans le discours jacobin (1790-1793) », *Études corses*, 67, 2008, p. 33-62.

—, « Les difficultés de passage de l'ancien système au modèle napoléonien en Italie… », *in* C. Peyrard, F. Pomponi et M. Vovelle, *L'Administration napoléonienne en Europe*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2008, p. 49-69.

PRICE Munro, « Louis XVI and Gustavius III : Secret Diplomacy and Counter-Revolution, 1791-1792 », *Historical Journal,* 42, 2, 1999, p. 435-466.

RAO Anna-Maria, « Introduzione. La questione delle insorgenze italiane », *Studi storici*, 39, 2, 1998, p. 325-348.

—, « I giacobini italiani dopo il triennio », *in* A. Cestaro, *L'età rivoluzionaria e napoleonica in Lombardia, nel Veneto e nel Mezzogiorno : un'analisi comparata*, Potenza, Edizioni Osanna Venosa, 1999, p. 131-156.

RAVITCH Norman, « The Abbé Fauchet : Romantic Religion During the French Revolution », *Journal of the American Academy of Religion*, 42, 2, 1974, p. 247-262.

RÉGALDO Marc, « Mélodrame et Révolution », *Europe*, 703-704, 1987, p. 6-17.

RÉTAT Pierre, « Forme et discours d'un journal révolutionnaire : les *Révolutions de Paris* en 1789 », *in* C. Labrosse, P. Rétat et H. Duranton (dir.), *L'Instrument périodique. La fonction de presse au XVIIIe siècle*, Presses

universitaires de Lyon, 1986, p. 139-178.

ROBIQUET Paul, « Les déportés babouvistes au Fort national », *La Révolution française*, t. 62, 1912, p. 481-509.

ROLLAND Patrice, « La signification politique de l'amitié chez Saint-Just », *AHRF*, 257, 1984, p. 324-338.

RONCAYOLO Marcel, « Le département », *in* P. Nora, *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, t. 1, 1992, p. 884-929.

ROSENDAAL Joost, « Comment faire la Révolution ?… », *in* W. Frijhoff *et alii, Historical Studies, Atti del convegno Repubbliche Sorelle*, 57, 2002, p. 85-96.

—, « Les Pays-Bas devant l'invasion anglo-russe », *in* A. de Francesco (dir.), *La Democrazia alla prova della spada*, Milan, Guerini e associati, 2003, p. 119-126.

ROSSETTO Jean, « Les droits et devoirs d'insurrection », Colloque de Poitiers, *Les Déclarations de l'an I*, PUF, 1995, p. 71-80.

ROUANET Gustave, « Martin Dauch fou de peur, le 22 juin 1789 », *AR*, 1918, p. 561-567.

ROUSSEAU Julien, « Barillon », *Revue du Bas-Poitou*, 1940, p. 139-140.

RUDÉ George, « Les émeutes des 25, 26 février 1793 », *AHRF*, 1953, p. 32-57.

SAS Nicolas C. F. van, « L'impératif patriotique, mutation conceptuelle et conjoncture politique, 1795-1813 », *AHRF*, 326, 2001, p. 25-42.

—, « Sister Republics… », *in* W. Frijhoff *et alii, Historical Studies, Atti del convegno Repubbliche Sorelle*, 57, 2002, p. 9-20.

SCHECHTER Ronald, « Gothic Thermidor : the Bals des victimes… », *Representations*, 61, 1998, p. 78-94.

SCOTT Hamish, « Enlightened Despotism », *in* A. C. Kors (dir.), *Encyclopedia of Enlightenment*, Oxford University Press, 2002, p. 415-418.

SEGARINI Georges, CRITELLI Maria-Pia, « Une source inédite de l'histoire de la Révolution romaine : les registres du commandant Girardon… », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 104, 1992, p. 245-453.

SERNA Pierre, « Rigomer Bazin et la Restauration… », *AHRF*, 325, 2001, p. 53-76.

—, « Refaire l'histoire, écrire l'histoire, ou comment raconter le 18 Brumaire entre 1800 et 1802 ? », *in* A. de Francesco (dir.), *La Democrazia alla prova della spada*, Milan, Guerini e associati, 2003, p. 203-227.

—, « Le duel durant la Révolution, de la joute archaïque au combat politique », *Historical Reflections*, 29, 3, 2003, p. 409-432.

—, « Barère penseur et acteur d'un premier opportunisme républicain face au directoire exécutif », *AHRF*, 332, 2003, p. 101-128.

SHAPIRO Barry M., « Revolutionary Justice in 1789-1790, The Comité des Recherches, The Châtelet and Fayettist Coalition », *FHS*, 173, 12, 1992, p. 656-669.

SIMONIN Anne, « Les acquittés de la Grande Terreur… », *in* M. Biard

(dir.), *Les Politiques de la Terreur, 1793-1794*, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 183-208.

SOBOUL Albert, « Une commune rurale pendant la Révolution : Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen (Seine-Inférieure), 1789-1795 », *AHRF*, 25, 1953, p. 140-160.

—, « Sentiment religieux et cultes populaires pendant la Révolution. Saintes patriotes et martyrs de la liberté », *Archives des sciences sociales des religions*, 2, 1956, p. 73-87.

SONENSCHER Michael, « The Sans-culottes of the Year II : Rethinking the Language of Labor in Revolutionary France », *Social History*, 9, 3, 1984, p. 301-328.

SOTTOCASA Valérie, « Protestants et catholiques face à la Révolution… », *AHRF*, 355, 2009, p. 101-124.

SOULÉ C., « Le rôle des états généraux et des assemblées de notables dans le vote de l'impôt », *in Études sur l'histoire des assemblées d'État*, PUF, 2006, p. 95-104.

SPARROW Elizabeth, « The Alien Office, 1792-1806 », *The Historical Journal*, 33, 2, 1990, p. 361-384.

SURATTEAU Jean-René, « Le Directoire, point terminal de la période de transition ? Établissement de la domination bourgeoise », *Vom Ancien Regime zur französischen Revolution*, Göttingen, 1978, II, p. 101-117.

SUTHERLAND D. M. G., « L'Association bretonne : la conspiration de La Rouërie », *ABPO*, 95, 4, 1989, p. 433-455.

—, « Le procès Carrier : la Terreur blanche et l'échec de l'homme nouveau », *in La Révolution et les processus de socialisation de l'homme moderne*, Messidor, 1989, p. 517-524.

—, « Peasants, Lords and Leviathan : Winners and Losers from the Abolition of French Feudalism, 1780-1820 », *The Journal of Economic History*, 62, 1, 2002, p. 1-24.

—, (dir.), « Violence and the French Revolution », *Historical Reflections*, 29, 3, 2003.

SYDEHAM Michael J., « The Republican Revolt of 1793 : A Plea for Less Localized Local Study », *FHS*, 11, 1981, p. 120-138.

TACKETT Timothy, « Conspiracy Obsession in a Time of Revolution… », *American Historical Review*, 105, 3, 2000, p. 691-713.

—, « Collective Panics in the Early French Revolution, 1789-1791 : a Comparative Perspective », *French History*, 17, 2003, p. 149-171.

TORNARE Alain-Jacques, « Influence et perception du mouvement révolutionnaire dans le régiment de gardes suisses », *in* ASHSM, 1993, p. 26-37.

TROPER Michel, 1992, « Sur l'usage des concepts juridiques en histoire », *AESC*, 6, p. 1171-1183.

—, « La Constitution de l'an III et la continuité… », *in* M. Dupuy et M. Morabito (dir.), *1795. Pour une République sans Révolution*, Presses

universitaires de Rennes, 1996, p. 179-192.

—, « La séparation des pouvoirs dans la Constitution de l'an III », *in* G. Conac et J.-P. Machelon (dir.), *La Constitution de l'an III. Boissy d'Anglas et la naissance du libéralisme constitutionnel*, PUF, 1999, p. 51-72.

TUETEY A., « Les archives anciennes de la Justice aux Archives nationales », *La Révolution française*, t. 47, 1904, p. 97-120.

URIU Yoichi, « Espace et révolution : enquête, grande peur, et fédérations », *AHRF*, 280, 1990, p. 150-166.

—, « Images et réalité du mouvement des fédérations », *in* B. Cousin, *Les Fédéralismes, réalités et représentations 1789-1794*, Marseillle, Presses de l'université de Provence, 1995, p. 27-38.

VELDE François et WEIR David R., « The Financial Market and Government Debt Policy in France, 1746-1793 », *The Journal of Economic History*, 52, 1, 1992, p. 1-39.

VELEMA Wiger, « The Childhood of Philosophical Republicanism », *in* W. Frijhoff *et alii, Historical Studies, Atti del convegno Repubbliche Sorelle*, 57, 2002, p. 69-84.

VENTURI Franco, « Church and Reforms in Enlightenment Italy : the Sixties of the Eighteenth Century », *Journal of Modern History*, 48, 1976, p. 215-232.

VIDAL Daniel, « La fabrique d'un saint à l'époque des Lumières », *Archives des sciences sociales des religions*, 138, 2007.

VIGIER Fabrice, « Le recours aux monitoires ecclésiastiques dans le Centre-Ouest français au siècle des Lumières », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, hors-série, 2001, mis en ligne le 31 mai 2007.

VIOLA Paolo, « Sur le mouvement populaire parisien de février-mars 1793 », *AHRF*, 214, 1973, p. 502-518.

—, « Napoléon, chef de la Révolution patriotique », *in* J.-C. Martin, *Napoléon et l'Europe*, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 33-43.

WAHNICH Sophie, « La notion d'étranger en l'an II… », *AHRF*, 282, 1990, p. 533-536.

—, « Mouvements populaires urbains et souveraineté populaire en France, 1773-1795 », *in* R. Monnier, *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques, de 1773 à 1802*, Ellipses, 2004, p. 214-251.

WARTELLE François, « *Honnêtes gens* en l'an IV : les mots, enjeu et reflet des luttes politiques », *Mots*, 9, 1984, p. 167-188.

—, « *Honnêtes gens*. La dénomination comme enjeu des luttes politiques (1795-1797) », *DUSP*, 1, 1985, p. 93-138.

—, « Contre-pouvoir populaire ou complot maximaliste ?… », *Actes du 111e congrès des sociétés savantes. Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?*, Éditions du CTHS, 1986, p. 59-90.

WECK Hervé de, « La défense du palais des Tuileries le 10 août 1702 », ASHSM, 1993, p. 50-64.

WEIR David R., « Les crises économiques et les origines de la Révolution

française », *Annales ESC*, 4, 1991, p. 917-947.

WHALEY Leigh, « Political Factions and the Second Revolution : The Insurrection of 10 August 1792 », *French History*, 7, 1993, p. 205-224.

WHATMORE Richard et LIVESEY James, « Étienne Clavière, Jacques-Pierre Brissot et les fondations intellectuelles de la politique des Girondins », *AHRF*, 321, 2000, p. 1-26.

WILLIAMS Elizabeth A., « Physicians, Vitalism, and Gender in the Salon », *Studies in Eighteenth-Century Culture*, 29, 2000, p. 1-21.

WODEY Laurence, « Une Vendée après la Vendée : Turreau dans le Valais », *in* Musée de l'Armée, *Terminer la Révolution ?*, Economica, 2003, p. 109-154.

WOLIKOW Claudine, « Les municipalités de canton. Identité communale et administration municipale… », *in* M. Vovelle, *Révolution et république*, Kimé, 1994, p. 299-311.

—, « Les municipalités de canton : échec circonstanciel ou faiblesse structurelle », *in* P. Bourdin et B. Gainot (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand, université Blaise-Pascal, SER-CHEC-CRRR, 1998, p. 231-260.

Index

Allarde, Pierre 1
Allier, Dominique 1
Amar, Jean-Pierre 1 2 3 4 5
André, Antoine Balthazar d' 1 2 3 4
Antonelle, Pierre Antoine 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
Antraigues, Louis Emmanuel d' 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Artois, comte d' 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23
Babeuf, François Noël, dit Gracchus 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
Bailly, Jean Sylvain 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
Bara, Joseph 1 2 3 4 5 6 7 8
Barbaroux, Charles 1 2 3
Barère de Vieuzac, Bertrand 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42
Barnave, Antoine Pierre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
Barras, Paul de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
Barthélemy, François de 1 2 3 4 5 6
Basire, Claude 1
Beauharnais, Rose/Joséphine de 1
Beaumarchais, Pierre Augustin Caron de 1 2
Bertier de Sauvigny, Guillaume 1 2 3 4
Billaud-Varenne, Jean Nicolas 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
Biron, Armand, duc de Lauzun 1 2 3
Boisgelin, Jean-de-Dieu 1 2 3 4 5
Boissy d'Anglas, François Antoine, comte de 1 2 3 4 5 6
Bonaparte (famille) 1
Bonaparte, Lucien 1 2 3 4
Bonaparte, Napoléon 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96
Bonneville, Nicolas de 1 2 3 4 5 6 7 8
Bouchotte, Jean-Baptiste 1 2
Bouillé, François Claude, marquis de 1 2 3 4
Bourbotte, Pierre 1
Brissot, Jacques Pierre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25

26 27 28 29 30 31 32
Brune, Guillaume 1 2 3 4
Brunswick, Charles Guillaume Ferdinand, duc de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13
Buonarroti, Filippo 1 2 3 4 5
Burke, Edmund 1 2 3 4 5
Buzot, François Nicolas 1 2 3
Cabarrus, Thérésa, voir Tallien, Mme 1 2
Cadoudal, Georges 1 2 3 4 5 6 7 8
Cagliostro, Joseph Balsamo, dit 1 2
Calonne, Charles Alexandre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29
Cambacérès, Jean-Jacques Régis de 1 2 3 4 5 6 7
Cambon, Joseph 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
Carnot, Lazare Nicolas 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33
Carrier, Jean-Baptiste 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26
Cathelineau, Jacques 1 2
Catherine II, impératrice de Russie 1 2
Cazalès, Jacques Antoine 1 2
Châlier, Joseph 1 2 3 4 5 6 7
Champion de Cicé, Jérôme 1 2 3 4
Chaptal, Jean-Antoine 1 2
Charette de La Contrie, Athanase François de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
Charles X, comte d'Artois 1
Chaumette, Pierre Gaspard 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Chénier, André Marie de 1
Chénier, Marie-Joseph 1
Choderlos de Laclos, Pierre Ambroise 1 2 3
Choiseul, duc de 1 2 3
Clavière, Étienne 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Cloots, Anacharsis 1 2 3 4 5 6 7 8
Collot d'Herbois, Jean-Marie 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
Condé, Louis-Joseph prince de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Condillac, Étienne Bonnot de 1
Condorcet, Jean Antoine Caritat, marquis de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
Constant, Benjamin 1 2 3 4
Corday, Charlotte de Corday d'Armont, dite Charlotte 1 2 3 4 5
Couthon, Georges Auguste 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Custine, Adam Philippe comte de, général 1 2 3 4
Danton, Georges Jacques 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21
David, Jacques Louis 1 2 3 4 5 6 7
Desmoulins, Camille 1 2 3 4 5 6
Diderot, Denis 1 2 3 4
Dom Gerle, Christophe Antoine, dit 1 2

Drouet, Jean-Baptiste 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Du Barry, Jeanne Bécu, comtesse 1 2 3 4
Dubois-Crancé, Edmond Louis 1 2 3
Ducos, Roger 1 2 3 4
Dumouriez, Charles François, général 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
Dupont de Nemours, Pierre Samuel 1 2 3
Duport, Adrien 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17
Duval d'Éprémesnil, Jean-Jacques 1 2
Élisabeth de France, Mme 1 2 3
Fabre d'Églantine, Philippe François Fabre, dit 1 2
Fauchet, Claude 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Favras, Thomas, marquis de 1
Fersen, Axel, comte de 1 2 3 4 5
Flesselles, Jacques de 1 2
Fouché, Joseph 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
Foulon de Doué, Joseph-François 1 2 3
Fouquier-Tinville, Antoine Quentin 1 2 3 4 5 6 7
François de Neufchâteau, Nicolas François, dit 1 2 3 4 5 6
Franklin, Benjamin 1 2 3
Frédéric II, roi de Prusse 1
Fréron, Louis Stanislas 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Genêt, Edmond-Charles 1 2
Gobel, Jean-Baptiste 1 2
Gorsas, Antoine Joseph 1 2
Gouges, Olympe de 1 2
Grégoire, Henri 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
Gustave III, roi de Suède 1 2 3 4
Hanriot, François 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Hébert, Jacques René 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26
Hegel, Georg Wilhelm Friedrich 1 2
Hérault de Séchelles, Marie Jean 1 2 3 4
Hobbes, Thomas 1
Hoche, Louis Lazare 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20
Imbert-Colomès, Jacques 1
Isoard, François 1 2 3 4
Javogues, Claude 1 2 3 4
Jefferson, Thomas 1 2 3
Joseph II, empereur d'Autriche 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Joubert, Barthélemy, général 1
Jourdan, Jean-Baptiste, général 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Jourdan, Mathieu Jouve, dit Coupe-Tête 1 2 3
Jullien, Marc-Antoine 1 2 3 4 5 6 7 8
Kant, Emmanuel 1 2 3 4

Kléber, Jean-Baptiste 1 2 3
La Fayette, Gilbert Motier de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46
Lally-Tollendal, Trophime Gérard, marquis de 1 2 3 4
Lamballe, Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de 1 2
Lameth, Charles de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Lameth, Théodore de 1 2 3 4 5
Lamoignon de Basville, Chrétien François 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Lamourette, Adrien 1 2 3
La Révellière-Lépeaux, Louis Marie de 1 2 3 4 5 6 7 8 9
La Rochejaquelein, Henri du Vergier, comte de 1
La Rouërie, Armand Charles Tuffin de 1 2
Launay, Bertrand René, marquis de 1
Lebon, Joseph 1 2
Lebrun, Pierre Henri Tondu, dit 1 2
Le Chapelier, Isaac 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13
Leclerc, Jean Théophile 1 2 3 4 5
Le Couteulx, Jean Barthélemy 1 2 3 4
Lemaître, Jules 1
Léon, Pauline 1
Léopold II, empereur d'Autriche 1 2 3 4 5 6 7
Le Peletier de Saint-Fargeau, Michel 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Lequinio, Joseph Marie 1 2
Lindet, Robert 1 2 3
Locke, John 1
Loménie de Brienne, Étienne Charles 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Louis XIV 1 2
Louis XV 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28
Louis XVI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286
Louis XVII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14
Louis XVIII, comte de Provence 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22
Louvet de Couvray, Jean-Baptiste 1 2 3
Luckner, Nicolas, comte de 1 2 3 4
Mably, Gabriel Bonnot de 1 2
Maistre, Joseph de 1 2 3 4 5

Malesherbes, Chrétien Guillaume de Lamoignon de 1
Mallet du Pan, Jacques 1
Malouet, Pierre-Victor 1 2
Mandar, Théophile 1 2
Marat, Jean-Paul 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46
Marceau, François 1 2
Maréchal, Sylvain 1 2 3 4 5
Marie-Antoinette, reine de France 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72
Marie-Thérèse Charlotte de France 1 2 3
Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche 1 2
Masséna, André 1 2 3 4
Maupeou, René Nicolas de 1 2 3 4 5 6 7
Maury, Jean Siffrein, abbé de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Merlin, Antoine Christophe, dit de Thionville 1
Merlin, Philippe Antoine, dit de Douai 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
Mesmer, Anton 1 2 3 4 5
Mirabeau, André Boniface, vicomte de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Mirabeau, Honoré Gabriel Riqueti, comte de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38
Momoro, Antoine François 1 2 3
Montesquieu, Charles Louis de Secondat, baron de la Brède et de 1 2 3 4 5 6
Moreau, Jacob Nicolas 1 2
Moreau, Jean Victor, général 1 2 3
Morellet, André 1 2 3
Mounier, Jean-Joseph 1 2 3 4 5 6
Necker, Jacques 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33
Ogé, Vincent 1 2
Orléans, Philippe, duc d' 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28
Pache, Jean Nicolas 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Paine, Thomas 1 2 3 4
Palloy, Pierre-François 1 2
Paoli, Pascal 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Payan, Claude 1 2 3 4 5 6
Périer, Claude 1 2 3
Pétion, Jérôme 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13
Philippe Égalité, voir Orléans, Philippe, duc d’
Pichegru, Jean-Charles 1 2 3 4 5 6 7 8
Pie VI, pape 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26
Pitt, William 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14
Prudhomme, Louis 1 2 3

Puisaye, Joseph Geneviève de 1 2 3 4 5 6 7 8
Rabaut Saint-Étienne, Jean-Paul 1 2 3 4 5 6
Raimond, Julien 1 2
Reubell (ou Rewbell), Jean-François 1 2 3 4 5 6 7 8
Réveillon, Jean-Baptiste 1 2 3 4
Rivarol, Antoine de 1 2
Robert, Pierre François 1 2 3 4 5
Robespierre, Maximilien de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190
Roederer, Pierre Louis 1 2 3 4 5
Rohan, Louis René, cardinal de 1 2 3 4 5 6 7
Roland de La Platière, Jean-Marie 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
Roland, Jeanne Marie (Manon) 1 2
Romme, Gilbert 1 2
Ronsin, Charles Philippe 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14
Rossignol, Jean Antoine 1 2 3 4 5 6
Rousseau, Jean-Jacques 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
Roux, Jacques 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Royer, Claude 1 2
Sade, Donatien Alphonse François, comte de, dit le Marquis de 1 2 3 4 5
Saillans, François Louis, comte de 1 2 3 4
Saint-Just, Louis Antoine de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37
Saliceti, Christophe 1 2
Santerre, Antoine Joseph 1 2 3
Servan, Joseph Marie 1 2
Sieyès, Emmanuel Joseph 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53
Simoneau, Jacques Guillaume 1 2 3 4 5
Staël, Germaine Necker, dite Mme de 1 2 3 4 5
Stofflet, Jean Nicolas 1 2 3 4 5 6 7 8
Talleyrand-Périgord, Charles Maurice de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25
Tallien, Jean Lambert 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20
Tallien, Mme, voir Cabarrus, Thérésa 1 2
Théot, Catherine 1
Thouret, Jacques Guillaume 1
Toussaint Louverture 1 2
Túpac Amaru 1
Turgot, Anne Robert Jacques 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22

Turreau de Linières, Louis Marie 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Vadier, Marc Guillaume 1 2 3 4 5 6 7 8
Varlet, Jean 1 2 3 4 5
Vergennes, Charles Gravier, comte de 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Vergniaud, Pierre Victurnien 1 2 3 4
Viala, Agricol Joseph 1 2 3 4 5
Vincent, François Nicolas 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
Volney, Constantin François de Chassebœuf, dit 1 2
Voltaire, François Marie Arouet, dit 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Washington, George 1 2 3 4 5
Wimpffen, Louis Félix, baron de 1 2 3 4